

REGION BRETAGNE

N° 23_DFE_SEGEP_01

CONSEIL REGIONAL

29 et 30 JUIN 2023

DELIBERATION

Rapport d'activité et de développement durable 2022

Le Conseil régional convoqué par son Président le 06 juin 2023, s'est réuni le vendredi 30 juin 2023 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER (jusqu'à 15h35), Monsieur Gaël BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 11h40 puis à partir de 14h), Monsieur Daniel CUEFF (jusqu'à 9h00 puis à partir de 10h40), Madame Forough DADKHAH (à partir de 11h30), Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON (jusqu'à 15h30), Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Monsieur Benjamin FLOHIC (jusqu'à 16h), Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ (jusqu'à 11h40), Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ (jusqu'à 14h50), Monsieur Christian GUYONVARCH (jusqu'à 16h20), Monsieur Loïc HÉNAFF (jusqu'à 12h40), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD (jusqu'à 12h40), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 17h15), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL (jusqu'à 17h15), Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 16h40), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Armelle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT (jusqu'à 12h40), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE (jusqu'à 11h45), Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT (jusqu'à 12h40), Monsieur Michaël QUERNEZ, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS (jusqu'à 17h), Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (à partir de 10h30), Monsieur Christian TROADEC (jusqu'à 16h40), Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE (jusqu'à 12h40), Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Monsieur Yves BLEUNVEN), Monsieur Tristan BRÉHIER (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 15h35), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Carole LE BECHEC à partir de 11h40 et jusqu'à 14h), Monsieur Daniel CUEFF (pouvoir donné à Monsieur Benjamin FLOHIC à partir de 9h00 et jusqu'à

10h40), Madame Forough DADKHAH (pouvoir donné à Madame Isabelle [redacted] à partir de 8h30 et jusqu'à 11h30), Monsieur Gérard DE MELLON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE FUR de 15h30), Madame Julie DUPUY (pouvoir donné à Madame Claire DESMARES), Monsieur Benjamin FLOHIC (pouvoir donné à Monsieur Daniel CUEFF à partir de 16h), Madame Aziliz GOUEZ (pouvoir donné à Madame Valérie TABART à partir 11h40), Madame Alexandra GUILLORÉ (pouvoir donné à Madame Stéphanie STOLL à partir de 14h50), Monsieur Christian GUYONVARCH (pouvoir donné à Madame Ana SOHIER à partir de 16h20), Monsieur Loïc HENAFF (pouvoir donné à Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY à partir de 14h00), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Paul MOLAC à partir de 14h00 jusqu'à 17h30 et à Madame Fanny CHAPPÉ à partir de 17h30), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Stéphane DE SALLIER-DUPIN à partir de 17h15), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER à partir de 17h15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Denis PALLUEL à partir de 16h40), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Madame Armelle NICOLAS à partir de 14h00), Monsieur Gilles PENNELLE (pouvoir donné à Madame Virginie D'ORSANNE à partir de 11h45), Madame Christine PRIGENT (pouvoir donné à Monsieur Ronan PICHON à partir de 14h00), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE FUR), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS), Madame Régine ROUÉ (pouvoir donné à Monsieur Arnaud TOUDIC), Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (pouvoir donné à Monsieur Loïc HENAFF à partir de 8h30 et jusqu'à 10h30), Madame Renée THOMAÏDIS (pouvoir donné à Madame Aurélie LE GOFF à partir de 17h00), Monsieur Christian TROADEC (pouvoir donné à Monsieur Michaël QUERNEZ à partir de 16h40).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 19 juin 2023 ;

Vu l'avis de la commission Finances et ressources humaines en date du 26 juin 2023 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 14h48 ;

PREND ACTE de ces communications.

Le Président,

Loïc CHESNAIS-GIRARD

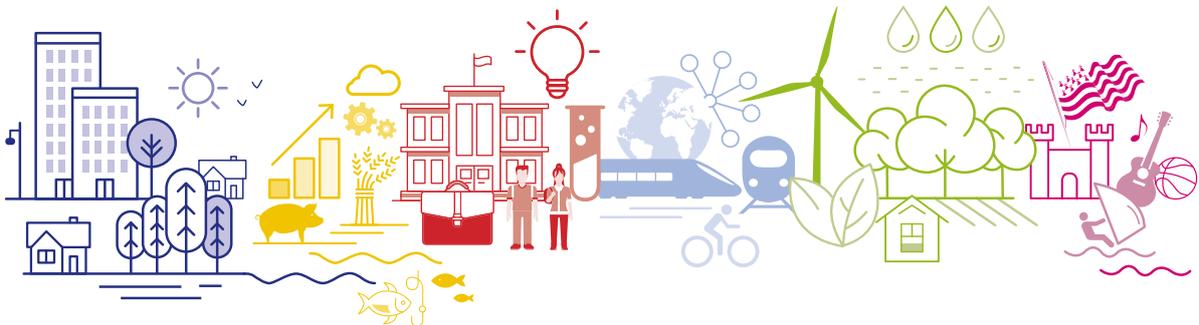
RADD

CONSEIL RÉGIONAL

juin 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2022



VOLUME 1

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE

Rapport d'activité et de développement durable 2022

Rendre compte de l'action publique régionale dans l'intégralité de ses champs d'actions, est l'ambition de la Région au travers de son Rapport d'activité et de développement durable (RADD).

Ce document répond aux exigences de démocratie et de transparence. Élaboré chaque année par l'administration régionale et faisant l'objet d'échanges en session, il s'inscrit dans une démarche de performance initiée il y a 17 années.

Au-delà de la présentation des politiques publiques et de leurs objectifs, il vise à offrir une bonne lisibilité des moyens mis en œuvre par l'institution régionale pour les atteindre.

Il évolue cette année en profondeur afin d'être un meilleur reflet de l'intégration des enjeux du développement durable au cœur de la stratégie régionale.

Ainsi, ce RADD 2022 propose un rendu-compte intégré de l'action régionale en faveur du développement durable. Vous y trouverez ainsi des éléments sur :

- La prise en compte dans l'action régionale des 17 Objectifs du développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030,
- L'évaluation environnementale du budget (EEB ou « budget vert ») qui a fait l'objet d'une expérimentation en 2022,
- L'état de nos connaissances actuelles sur les émissions de gaz à effet de serre de notre collectivité dans le champ de nos compétences (Bilan des émissions de gaz à effet de serre, Beges).

Ces éléments sont rassemblés et intégrés au sein d'un Rapport de transition qui ouvre et introduit chacune de nos huit missions.

Qu'il s'agisse des 17 ODD, du BEGES ou encore de l'Évaluation environnementale du budget, la Région s'appuie sur des référentiels internationaux ou nationaux, dont les méthodologies se construisent sur des bases stables dans le temps et solides.

En 2022, la Région a, entre autre, mis en place de **nouveaux tarifs solidaires** dans les lycées dans l'objectif de favoriser le bien manger et créer plus de solidarité entre les lycées et les familles. **L'Assemblée bretonne de l'eau** s'est installée. Le **Haut Conseil Bretagne pour le Climat**, instance consultative, réunissant 20 experts, a été installé pour 6 ans dans le cadre de la nouvelle stratégie « climat » de la collectivité.

Afin de mieux qualifier nos actions favorables aux transitions, la Région a mis en place un **budget vert** pour évaluer l'impact des politiques régionales sur l'environnement.

Ces quelques actions rappelées ici reflètent la prise en compte du développement durable dans nos politiques publiques. L'objectif de ce rapport est de permettre une vue d'ensemble et d'appréhender le détail des actions régionales qui contribuent à répondre aux enjeux du développement durable en Bretagne.

Le Conseil économique, social et environnemental régional a formulé sur le RADD au cours des années passées des propositions d'évolutions répondant ainsi à une volonté d'amélioration permanente, dont les évolutions actuelles tiennent compte, à nouveau cette année. Le CESER participe également à ce nouveau RADD au titre de sa mission d'information du Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales et de contribution à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. Chacun des rapports de transition comprend une partie réservée à l'expression du CESER avec l'apport d'un éclairage complémentaire sur les enjeux associés aux politiques publiques régionales et nous l'en remercions.

Enfin, le choix de resserrer le RADD autour des thématiques des rendus comptes en matière de transitions permettra de valoriser dans des rapports spécifiques les autres composantes précédemment incluses dans ce rapport :

- Le bilan d'émission des gaz à effets de serre (BEGES),
- Le Bilan social présentant les ressources humaines et le fonctionnement de l'institution régionale,
- Le Rapport égalité Femmes.Hommes illustrant les engagements de la collectivité dans ce domaine.

Ces trois rapports présents au sein du RADD l'an passé seront présentés lors de prochaines sessions.

Cette édition du Rapport d'activité et de développement durable 2022 comprend ainsi :

- Le Rapport d'analyse par programme,
- Quatre rendus-comptes transversaux : mer, santé, jeunesse et un nouveau rapport transversal Langues de Bretagne

Etayé par de nombreux indicateurs d'activité, d'efficacité et d'efficience, ce document permet d'élargir le spectre d'analyse de notre action en prenant en considération leurs enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Je vous demande de prendre acte de ces communications.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Danevell obererezh ha diorren padus 2022

Rentañ kont eus obererezh publik ar Rannvro war he holl dachennoù kefridiou, sed ar pezh a fell d'ar Rannvro ober gant he Danevell obererezh ha diorren padus (DODP).

Graet eo an teul-mañ evit mont diouzh reolennoù an demokratelezh ha lakaat traoù a-wel d'an holl. Savet e vez bep bloaz gant melestradurezh ar Rannvro, kendivizet e vez diwar he fenn en div vodadenn-rannvro ha dirak ar C'huzul sevenadurel. Stag eo ouzh ul lusk araokaat lañset 17 vloaz zo hag emdreiñ a ra a vloaz da vloaz.

Ouzhpenn evit kinnig ar perag hag ar penaoz eus ar politikerezhioù publik e vez savet abalamour d'an holl da welet sklaer kement a vez graet gant ar Rannvro evit seveniñ ar politikerezhioù-se

Cheñchet eo kalz er bloaz-mañ evit diskouez gwelloc'h ar mod ma vez kemeret dalc'hoù an diorren padus e kont e-kreiz strategiezh ar Rannvro.

Gant DODP 2022 neuze e kinniger ur rentañ-kont enframmet eus obererezh ar Rannvro evit an diorren padus. Ennañ e kavoc'h titouroù diwar-benn :

- ar mod ma vez dalc'het kont en obererezhioù ar Rannvro eus 17 Pal an diorren padus gant ar Broadoù Unanet a-benn 2030,
- priziañ ar budjed a-fet an endro (EEB pe « budjed glas ») a oa bet arnodet e 2022,
- stad ar pezh a ouzomp betek-henn evit a sell ouzh ar gaz efed ti-gwer a vez taolet gant hor strollegezh da-geñver he c'hefridiou (Bilañs an dilaoskadennou gaz efed ti-gwer, BEGES).

Bodet hag enframmet eo an holl ditouroù-se en un Danevell treuzkemm hag a voule'h ar gaoz war bep hini eus hon eizh kefridi.

Pe e vefe ar 17 PDP, ar BEGES pe Priziañ ar budjed a-fet an endro, e labour ar Rannvro diouzh patromoù etrebroadel pe broadel, gant metodologiezhioù stabil ha solut da badout.

E 2022 e oa bet lakaet **prizioù kengred nevez** el liseoù abalamour da reiñ lañs d'an « debriñ mat » ha kreñvaat ar genskoeall etre al liseoù hag ar familhoù. Savet eo bet **Bodadenn Breizh an Dour. Kuzul uhel Breizh evit an hin**, a zo ur c'huzul aliañ ennañ 20 arbennigour, zo bet staliet evit 6 vloaz da-geñver ar « strategiezh hin » nevez er Rannvro.

Evit priziañ gwelloc'h hon oberoù da vont war-zu an treuzkemmoù he deus krouet ar Rannvro ur **budjed glas** evit muzuliañ levezon he folitikerezhioù war an endro.

Gant an oberoù a zo degaset da soñj anezho amañ e weler penaoz e vez kemeret an diorren padus e kont en hor politikerezhioù publik. Graet eo an danevell-mañ evit kaout ur gwel a-vas ha dre ar munudoù war oberoù ar Rannvro a respont d'an dalc'hoù stag ouzh an diorren padus e Breizh.

E-kerzh ar bloavezhioù tremenet e oa bet savet kinnigoù emdroadurioù war an DODP gant Kuzul ekonomikel, sokial hag endro ar Rannvro, abalamour ma fell deomp gwellaat an traoù dalc'hmat, hag a oa bet dalc'het kont anezho evit an emdroadurioù er bloaz-mañ. Kemer a ra perzh ar C'HESER e DODP an taol-mañ c'hoazh peogwir eo e gefridi titouriñ ar C'huzul-rannvro war dalc'hoù hag efedoù ar politikerezh ranvroel e-keñver an tachennoù ekonomikel ha sokial hag e-keñver an endro, ha sikour priziañ hag evezhiañ politikerezhioù publik ar Rannvro. E kement danevell treuzkemm a vez e virer ul lodenn evit ar C'HESER, dezhañ da embann e savboent ha da glokaat ar pezh a sell ouzh an dalc'hoù stag ouzh ar politikerezhioù publik ranvroel. Trugarez a lavaromp dezhañ evit kement-se.

Erfin, choazet hon eus strishaat an DODP en-dro d'an temoù a zo e rentaoù-kont hor programmoù hag hon obererezhioù a-fet treuzkemmoù, diwar se e vo gallet komz, e-barzh danevelloù a-ratozh, eus an temoù all a veze lakaet en danevell-mañ a-raok :

- bilañs an dilaoskadennou gaz efed ti-gwer (BEGES),
- ar bilañs sokial ma kinniger ar c'hoskor ha mont en-dro an ensavadur-rannvro,
- danevell an Ingalded Merc'hed Paotred ma weler engouestloù ar Rannvro war an dachenn-se.

An teir danevell-se, a oa en DODP warlene, a vo kinniget da-geñver dalc'hoù all.

Rak-se e kaver en Danevell obererezh ha diorren padus 2022 :

- an Danevell dielfennañ dre brogramm,
- pevar rentañ-kont treuzservij : ar mor, ar yec'hed, ar yaouankiz hag ur rentañ-kont treuzservij nevez diwar-benn Yezhoù Breizh.

Diazezet eo an teul-mañ war ur bern merkoù a-fet oberezh, efedusted hag implij mat eus an danvezioù, ha gantañ e c'haller delc'her kont eus an dalc'hoù ekonomikel, sokial ha war dachenn an endro, abalamour da zielfennañ hon obererezh en un doare ledanoc'h.

Kemerit merk eus ar c'hemennadennoù-mañ, mar plij ganeoc'h.

Depllet des fezeries e de la parchomance su le long du temp 2022

Reporter l'ajis public rejiona den tous les demaines q'il ouvraije dessus, vaila de cai qe la Rejion a devocion de fére o son Depllet des fezeries e de la parchomance su le long du temp (DFPLT/RADD).

Le doqument-la repond és obllijes de democracie e de clerté. Chaque année, i n-n'a un nouviao de fêt par la fezanderie rejionale e 'la devize dessus en assemblée. O le RADD-la je ghettons tenant, depés 17 ans, a animer le cheva e a emboni l'ouvraije.

En pus de perzenter les politiques publiques e lous aboutements, le RAAD-la a devocion de perzenter les mayens qe met la Rejion pour rencontrer sa politique.

L'année-li, le RADD ét raféçoné de pic-en-pac a sour fin d'amontrer qe les ajeûs de la parchomance su le long du temp sont ben ao qheur de l'estratejie rejionale.

C'ét qhi caoze qe le RADD 2022-la perpôze, en pus, un depllet su l'ajis rejiona pour la parchomance su le long du temp. Deden, le monde trouveront de cai su :

- l'incorporézon den l'ajis rejiona des 17 Aboutements de la parchomance su le long du temp des Nations Unies en decië 2030,
- l'afeurajie entoura du prizaije (AEP/EEB ou "prizaije vert") qe n-i a zû l'assayaje de li en 2022,
- de cai qe je savons ao jou d'anet su comben de gâzes a efet de nijot-chaod sont delâchés par la Rejion den l'encadrure de ses capabletës (Fin-conte des delâcheres de gâzes a efet de nijot-chaod, FDGEN/Beges).

Tout les sujits-la sont ramoucelés e encorporés den le Depllet de passaije q'ouvere e enraye chaqhune de nôs uët bezaignes.

Qe 'la seje pour les 17 ODD, du FDGEN/BEGES ou ben core pour l'Afeurajie Entoura du Prizaije, la Rejion s'apouye su des referençouérs enternacionaos ou ben nacionaos, qe lous metodolojies sont bâties su des orines durantes e solides.

En 2022, la Rejion a, o ben d'aotr cai, minz des **nouviaux coûtajies partajious** a jouer den les licës a sour fin de pouÿsser ao bon-nouri e d'oriner pus fôt d'entr-partajierie entr les licës e les familles. **L'Assemblée Bertone de l'iao** a tē levée, le **Haot Consail Bertegn pour le Cllimat**, decidée consaillouere, o ses 20 qenessants, a tē levée etout pour 6 anées de temp raport a la nouvelle estratejie "climat" de la Rejion.

A sour fin de mieûs valouer nôs ajis bones pour les pâssaijes, la Rejion a levé un **prizaije vert** pour afeurer coment qe 'la yi fêt les politiques rejionales su l'entour.

Les qheuques ajis q'il ét contance ilë sont la prouve qe la parchomance su le long du temp ét encorporée den nôs politiques publiques. Le depllet-la a devocion de perpôzer ene vûre d'ensembl e de vaer percizement tout le cai qe mene la Rejion pour repondr és ajeûs de la parchomance su le long du temp en Bertegn.

Les anées pâssées e raport a qe j'ons de l'emboni tenant, le Consail economiqe, socia e pour l'entour rejiona perpôzit des amendements pour le RADD. Vaila l'esppliqe des changements qe n-i a core l'année-li den le depllet. Le CESER dit etout sa seqence den le nouviao RADD etant q'il ét encherjé d'enghimiter le Consail rejiona su les ajeûs economiques, sociaos e pour l'entour e tout le cai qi va s'oriner de yeûs. Il a etout d'aider a afeurer e a sieudr les politiques publiques rejionales. Den chaqhun des depllets de pâssaije, n-i a ene cârée pour le CESER, q'i dirait son runje, elumant des chandelles su les ajeûs q'ont a-revaer o les politiques publiques rejionales. E je l'ermercions bel e ben pour ela.

E pour en fini, j'ons fêt le chouéz de mettr la cherrue du RADD den un cllôz pus petit -li des pergrames e du cai qe je fezons pour les passaijes-, come ela je pourons valouer den des depllets especifiques les aotrs demaines qi taent, paravant, den le depllet-ilë :

- le fin-conte de relâcherie des gâzes a efet de nijot-chaod (FDGEN/Beges),
- le Fin-conte socia qi perzente les valants en ajissants e coment q'c'ét afêtë le Consail Rejiona,
- le Depplet su l'ajeu Fomes-Omes perzertant les engaijements de la Rejion den le demaine-la.

Les traez fin-contes-la qi taent deden le RADD antane seront perzentës és perchaines assemblées.

N-i a don den la banisserie-la du Depllet des fezeries e de la parchomance su le long du temp 2022 :

- le Depllet de demélaije par pergrame,
- catr depllets traversiërs : mè, portement, jouvantisse e un nouviao depllet traversier q'a nom Parlements de Bertegn.

Apouyë o hardi d'enseignouérs d'alivetée, d'epplaitance e d'eficiënce, le doqument-la nous mets en biao de relarji le demélaije du cai qe je fezons en encorporant les ajeûs economiques, sociaos e les siens q'ont a-revaer o l'entour.

De même, 'la repond ao dezir q'a la Rejion d'emboni tenant son ouvraije e de mieûs enghimiter le monde.

SOMMAIRE RADD 2022

Sommaire	Page 7
2022 en bref	Page 10
Présentation du référentiel des Objectifs de développement durable des Nations unies	Page 15
Les données budgétaires 2021 et 2022	Page 16
Mission I : Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	Page 19
Programme 101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	Page 30
Programme 102 - Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	Page 32
Programme 103 - Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	Page 34
Mission II : Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable	Page 37
<i>Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation</i>	
Programme 201 - Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	Page 60
Programme 202 - Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	Page 62
<i>Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi</i>	
Programme 203 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	Page 64
Programme 204 - Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	Page 66
Programme 205 - Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	Page 68
Programme 206 - Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques	Page 70
<i>Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire</i>	
Programme 207 - Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	Page 72
<i>Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer</i>	
Programme 208 - Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	Page 74
Programme 209 - Développer le système portuaire	Page 76
Mission III : Pour une formation permettant à chacun.e de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	Page 79
<i>Assurer la relation formation emploi</i>	
Programme 301 - Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	Page 98
<i>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</i>	
Programme 302 - Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	Page 100
<i>Améliorer le cadre bâti des lycées</i>	
Programme 303 - Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées.	Page 102
Programme 304 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés.	Page 104

Améliorer les équipements des lycées

Programme 306 - Améliorer les équipements dans les lycées publics	Page 106
Programme 307 - Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	Page 108
Programme 308 - Développer le numérique éducatif	Page 110

Améliorer le fonctionnement des lycées

Programme 309 - Assurer le fonctionnement des lycées publics	Page 112
Programme 310 - Participer au fonctionnement des établissements privés	Page 114

Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Programme 311 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	Page 116
--	----------

Favoriser l'apprentissage

Programme 312 - Accompagner le développement de l'apprentissage	Page 118
---	----------

Assurer les formations sanitaires et sociales

Programme 314 - Assurer les formations sanitaires et sociales	Page 120
---	----------

Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux

Programme 315 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	Page 122
Programme 316 - Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	Page 124
Programme 317 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	Page 126

Développer les langues de Bretagne

Programme 318 - Développer les langues de Bretagne	Page 128
--	----------

Accompagner les dynamiques territoriales emploi-formation

Programme 319 - Accompagner les dynamiques territoriales emploi-formation	Page 130
---	----------

Mission IV : Pour une Bretagne de toutes les mobilités Page 133

Programme 401 - Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	Page 144
Programme 402 - Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	Page 146
Programme 403 - Moderniser les aéroports à vocation régionale	Page 148

Mission V : Pour une région engagée dans la transition écologique Page 151

Programme 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	Page 160
Programme 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	Page 162
Programme 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	Page 164

Mission VI : Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne Page 167

Programme 601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	Page 184
Programme 602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	Page 186
Programme 603 - Développer le sport en région	Page 188
Programme 604 - Révéler et valoriser le patrimoine	Page 190
Programme 605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	Page 192
Programme 606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	Page 194
Programme 607 - Développer les actions européennes et internationales	Page 196

**Programme 608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image
Bretagne**

Mission 7 - Fonds de gestion des crédits européens	Page 201
Programme 1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	Page 208
Programme 1111 - Programme FEDER-FSE+ 2021-2027	Page 210
Programme 1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020	Page 212
Programme 1130 - Programme FEAMP 2014-2020	Page 214
Programme 1131 - Programme FEAMPA 2021-2027	Page 216
Programme 1140 - Mettre en œuvre les fonds européens	Page 218
Mission 8 - Autres dépenses	Page 221
Programme 9000 - Patrimoine et logistique	Page 242
Programme 9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales	Page 244
Programme 9003 - Fonds d'intervention régional	Page 246
Programme 9011 - Développement des conditions de travail et des compétences	Page 248
Programme 9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	Page 250
Programme 9020 - Ressources et expertises	Page 252
Programme 9021 - Service de la dette	Page 254
Programme 9023 - Mouvements financiers divers	Page 256
Guides de lecture	Page 258
Notions budgétaires	Page 268

2022 EN BREF

Janvier

Installation de l'assemblée bretonne de l'eau

Début 2022 s'est installée l'assemblée bretonne de l'eau. Son ambition : mener une action transversale pour préserver et garantir l'accès à une eau de qualité sur le territoire. Elle est un lieu d'information, de partage de connaissances et de concertation sur les problématiques liées à l'eau et vise à renforcer le débat politique sur l'eau tout en proposant des outils opérationnels pour appuyer la prise de décision.



Orientation : la Région valorise son action

Salons étudiants, diffusion de guides et supports d'information, en janvier, la Région valorise son service d'orientation : IDÉO. Tout au long de l'année, il informe et conseille chaque Breton-nes sur les métiers, les formations et les opportunités d'emploi en Bretagne depuis le collège avec des offres de stage et tout au long de la vie active.

Février

La Bretagne au premier sommet mondial de l'océan

En février s'est tenu le One Ocean Summit à Brest. Ce premier sommet mondial pour la préservation des océans a permis à la Région de présenter les actions qu'elle mène dans le cadre de sa politique mer : innovations pour une croissance bleue,

développement de filières d'avenir (EMR, hydrogène...), soutien aux transports maritimes décarbonés, éducation à la mer et formation aux anciens et nouveaux métiers en lien avec elle.



Un budget vert pour évaluer les politiques régionales

Pour la toute première fois, la Région a mis en place un budget vert. Son objectif ? Évaluer l'impact des politiques régionales sur l'environnement. Cet outil vise à faciliter la prise de décision et l'orientation des actions de la collectivité au prisme de six grands enjeux de développement durable.

Mars

Les langues régionales à l'honneur !

Comme chaque année au mois de mars, la Région valorise ses langues : breton et gallo ! Pendant quatre semaines, une riche programmation encourage leur pratique et leur transmission : formation linguistique, expositions, conférences, ateliers, concerts... Des activités organisées aux quatre coins de la Bretagne.

Un appel à projet pour bien vivre partout en Bretagne

Accélérer les transitions, dynamiser centres bourgs et centres villes, améliorer les services à la population, adapter l'offre de logements, c'est l'objectif de l'appel à projets lancé par la Région en mars 2022. Destiné aux intercommunalités de Bretagne et aux structures menant des projets sur leurs territoires il vise à favoriser le bien vivre en Bretagne.



Avril



Travaux sur les canaux avant le lancement de la navigation

Après petits et grands travaux sur les canaux, la saison de navigation a officiellement été lancée le 8 avril 2022. Installation de stations de réparation pour vélos, pose de nouveaux pontons, développement de nouveaux services... Tout au long de l'année, les équipes de la Région œuvrent pour favoriser, dès le printemps, un environnement favorable à la découverte des canaux.

Mai

Défi des chef.fes : valoriser les métiers de la restauration scolaire

En mai s'est tenue la finale de la première édition du défi des chef.fes dans les cuisines du lycée hôtelier de Dinard en Ille-et-Vilaine. Ce concours culinaire organisé par la Région vise à mettre en avant les métiers de la restauration scolaire, les savoir-faire des équipes et leurs capacités à proposer une restauration de saison et de qualité.



Le Haut Conseil Breton pour le Climat rentre en action

En mai le Haut Conseil Breton pour le Climat a pris place. Cette instance consultative, réunissant 20 experts, a été installée pour 6 ans dans le cadre de la nouvelle stratégie « climat » de la collectivité. Il vise à orienter la Région sur la cohérence et la pertinence de ses politiques au regard des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préparation de la Bretagne aux effets du dérèglement climatique.

Les distributeurs de protections périodiques généralisés dans tous les lycées

Après une expérimentation dans 11 lycées, les 115 lycées publics ont été équipés de distributeurs de protections périodiques, 260 au total. Cette initiative portée et financée par la Région, avec l'appui de l'Académie et des établissements, doit permettre de lutter contre la précarité menstruelle et ses conséquences sur la vie et la scolarité des jeunes.



La Région ouvre les portes des internats des lycées de Dinard et Lamballe pour les travailleurs saisonniers

Afin de permettre aux travailleurs saisonniers de se loger, la collectivité a décidé de mettre à disposition des communes ou communautés de communes, à titre expérimental, les internats des lycées de Dinard et de Lamballe, inoccupés pendant l'été. Sur chacun de ces deux sites, les saisonniers ont pu bénéficier, pour environ 300€ par mois, d'une chambre individuelle et d'une salle de douches et de toilettes collectifs.

Juin

États généraux de l'installation-transmission : 87 pistes concrètes

Après une ouverture en octobre 2021, les Etats généraux de l'installation-transmission de juin ont permis de présenter les résultats de la concertation qui a donné lieu à près de 90 pistes d'actions concrètes pour renouveler les générations, préserver les terres agricoles et accélérer les transitions.





Préserver la ressource en eau : un deuxième appel à projet pour la fondation Breizh Biodiv

En juin 2022 la fondation Breizh Biodiv a lancé son deuxième appel à projet. Son objectif : accompagner les territoires souhaitant développer des projets innovants dans la préservation et valorisation des ressources en biodiversité et des milieux aquatiques.

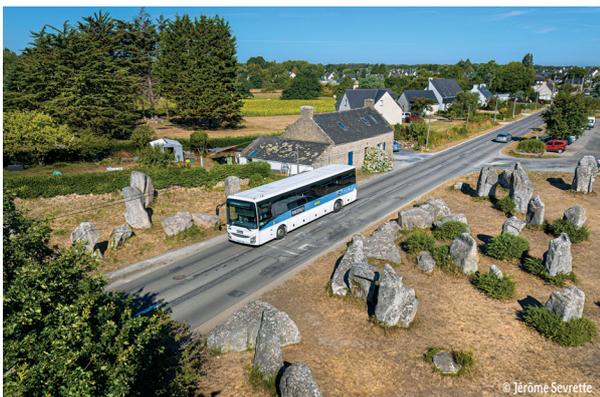
Forum international de la cybersécurité : sensibiliser et accompagner les structures bretonnes avec un Cert

Comme chaque année, la Bretagne était présente au Forum international de la cybersécurité pour présenter les acteurs de sa filière ainsi que sa stratégie. L'occasion d'évoquer le travail mené pour faire émerger un « Cert breton » (Computer emergency response team) : une structure qui aura pour but d'apporter un premier niveau d'information et de soutien aux entreprises et aux collectivités locales en cas de menaces ou d'attaque informatique.

Juillet

Gratuité BreizhGo : favoriser la mobilité des jeunes

Cette année encore les moins de 26 ans ont pu bénéficier du réseau de transport BreizhGo (TER, car bateau) gratuitement jusqu'à fin août. L'été dernier, lors de la 1^{re} édition, 100 000 billets avaient été écoulés en six semaines.



Des mesures de soutien après les incendies dans les Monts d'Arrée

Avec près de 1 800 hectares de landes brûlées, les incendies survenus cet été sont les plus importants qu'aient connus les Monts d'Arrée depuis 1976 avec des conséquences à la fois pour la faune, la flore, les agriculteurs ou encore l'activité touristique. Venu saluer les pompiers qui ont combattu les flammes, Loïg Chesnais-Girard a annoncé des mesures de soutien.

Inauguration du domaine de Kerampuilh, haut lieu de la langue bretonne

Après deux ans de travaux, le château de Kerampuilh abrite désormais le siège de l'Office public de la langue bretonne (OPLB), les bureaux des deux agents de la Région rattachés à l'Espace territorial du Centre-Bretagne, ainsi que des espaces de travail ouverts à la location et gérés par l'association AILES*. Inauguré par le Président, ce lieu est appelé à devenir l'épicentre dédié à la vitalité et à la défense de la langue bretonne, un symbole fort pour toujours plus de Bretagne.

Septembre

Inauguration de l'internat mutualisé du Campus Kerichen

Après 18 mois de travaux, un bâtiment regroupant les internats des 3 lycées brestois : La Pérouse-Kerichen, Vauban et Jules-Lesven au sein du campus de Kerichen a été inauguré en présence de Loïg Chesnais-Girard. Cet investissement de 27 millions d'euros n'est que la première pierre d'un vaste projet visant à redessiner en profondeur l'ensemble du site scolaire. Un chantier sur 10 ans, évalué à 100 millions d'euros.



Lycées : des nouveaux tarifs de restauration et d'hébergement

Pour la rentrée 2022, la collectivité a mis en place de nouveaux tarifs solidaires dans les lycées. L'objectif : favoriser le bien manger et créer plus de solidarité entre les lycées et les familles. Les tarifs ont été harmonisés entre les 115 établissements bretons et sont désormais solidaires entre les familles car calculés selon leurs ressources.

* Association d'Iroise pour le Logement, l'Emploi et les Solidarités

Octobre

Un plan vélo pour les territoires bretons

Pour accompagner le développement des mobilités douces, la Région Bretagne a réuni à Saint-Brieuc plus de 150 partenaires institutionnels, associatifs et économiques pour échanger sur les objectifs à atteindre dans le cadre d'un futur plan régional vélo. La volonté est d'accélérer les transitions en faisant du vélo un mode de transport à part entière, seul ou combiné à d'autres.



Accompagner la sobriété énergétique des lycées

En raison de l'augmentation du coût de l'énergie, la Région a accompagné les lycées publics bretons dans la mise en place d'actions concrètes pour réduire leur consommation énergétique : suppression de l'eau chaude dans les toilettes, thermostat pour limiter les températures, limite du débit d'eau dans les douches des internats... L'objectif était d'atteindre une baisse de 20 %.



Route du Rhum : la Bretagne au cœur des festivités

Pendant deux semaines, avant le grand départ des coureurs, la ville de Saint-Malo a accueilli « le village départ ». Partenaire de longue date de l'évènement, la Région y était présente. Éclusiers, plongeurs, mécaniciens et électriciens se sont relayés, à terre, en mer ou sous l'eau, pour faciliter l'accueil des 138 bateaux qui, pour la première fois, se sont tous amarrés dans les bassins Vauban et Duguay-Trouin.

Novembre



Mon compte.bzh : faciliter l'accès des Breton·nes à leurs services

Pour permettre aux Bretonnes et Bretons d'accéder à leurs services sans multiplier les identifiants, la Région a mis en ligne un portail permettant de centraliser les données personnelles et ainsi de faciliter leurs démarches. Dès sa conception, le développement de mon-compte.bzh a intégré les enjeux de la numérique responsable (économe en ressources et accessible à tous) et le respect de la vie privée (confidentialité, intégrité et disponibilité des données personnelles).

Décembre



Lancement d'une enquête publique pour le futur Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude

Après les deux parcs naturels régionaux d'Armorique et du Golfe du Morbihan, celui de la Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude se précise. L'objectif de l'enquête était de permettre aux habitants du territoire de consulter la charte du parc, d'échanger avec les commissaires, de livrer leurs avis et, le cas échéant, de faire évoluer le projet.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE

Guide des Objectifs de Développement Durable

Selon la définition de l'Organisation des Nations Unies¹ (ONU) :

« Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. »

1 PAS DE PAUVRETÉ**Pas de pauvreté**

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

2 FAIM «ZÉRO»**Faim « Zéro »**

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**Bonne santé et bien-être**

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**Éducation de qualité**

Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**Égalité entre les sexes**

Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**Eau propre et assainissement**

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE**Énergie propre et d'un coût abordable**

Garantir l'accès de tous les services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**Travail décent et croissance économique**

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE**Industrie, innovation et infrastructure**

Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

10 INÉGALITÉS RÉDUITES**Inégalités réduites**

Réduire les inégalités entre les régions et en leur sein

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**Villes et communautés durables**

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**Consommation et production responsables**

Établir des modes de consommation et de production durables

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

14 VIE AQUATIQUE**Vie aquatique**

Conservier et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

15 VIE TERRESTRE**Vie terrestre**

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES**Paix, justice et institutions efficaces**

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

¹ Pour plus d'informations concernant les objectifs de développement durable, des ressources sont disponibles sur le site officiel de l'Organisation des Nations Unies : [Objectifs de développement durable \(un.org\)](https://www.un.org/fr/sustainable-development-goals/)

Les données budgétaires (2021 et 2022)

	AE votées		AE Affectées		AP votées		AP affectées	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
P.0101	3 537 500	1 575 000	2 646 015	938 390	551 359 500	590 359 500	501 521 441	529 937 219
P.0102	3 285 000	2 685 500	3 184 884	2 343 700	450 000	1 030 000	4 400	30 000
P.0103	3 198 000	2 644 000	3 193 918	2 629 450	162 250 000	179 950 000	161 828 818	179 528 818
Total Mission 1	10 020 500	6 904 500	9 024 816	5 911 540	42 000 000	57 730 000	90 359 031	46 145 778
P.0201	12 190 000	12 390 000	11 873 154	11 330 447	13 000 000	9 300 000	12 733 204	7 976 279
P.0202	4 500 000	4 300 000	4 379 647	4 279 855	10 500 000	10 500 000	9 665 112	6 344 875
P.0203	2 599 000	2 325 000	2 180 451	2 323 712	3 350 000	3 350 000	3 350 000	3 150 000
P.0204	8 967 000	3 233 000	8 633 567	1 997 283	27 710 000	15 200 000	22 244 320	13 445 833
P.0205	6 415 000	4 415 000	6 369 562	3 848 183	400 000	400 000	390 000	217 700
P.0206	5 825 000	5 575 000	5 499 900	5 573 900	0	0	0	0
P.0207	6 550 000	6 550 000	5 694 874	5 873 502	15 900 000	15 850 000	13 949 205	10 506 502
P.0208	2 853 000	2 887 000	2 630 966	2 505 909	9 451 000	5 456 700	7 401 182	3 802 779
P.0209	5 169 000	5 767 000	5 168 701	5 750 150	61 026 000	30 348 400	42 489 614	25 636 641
Total Mission 2	55 068 000	47 442 000	52 430 823	43 482 941	141 337 000	90 405 100	112 222 637	71 080 608
P.0301	4 910 000	4 104 500	4 677 555	4 084 800	0	0	0	0
P.0302	5 118 000	5 845 000	4 906 170	5 819 595	5 600 000	100 000	5 544 576	29 140
P.0303	5 140 000	4 695 450	4 092 426	4 695 450	548 700 000	110 590 000	533 670 604	110 403 995
P.0304	220 000	220 000	215 922	215 809	18 070 000	18 070 000	18 010 593	17 987 652
P.0306	0	0	0	0	8 960 000	8 510 000	8 960 000	8 510 000
P.0307	0	0	0	0	4 100 000	4 100 000	3 958 492	3 940 826
P.0308	2 410 000	2 670 000	2 410 000	2 670 000	8 330 000	8 635 000	8 330 000	8 635 000
P.0309	32 641 000	43 550 000	32 390 297	42 517 956	0	0	0	0
P.0310	41 240 000	40 920 000	41 072 264	40 911 742	0	0	0	0
P.0311	16 280 000	14 280 000	15 726 421	13 894 694	12 900 000	16 100 000	12 723 445	16 087 464
P.0312	6 280 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	7 690 000	12 970 000	7 689 033	12 942 475
P.0313	0	0	0	0	0	0	0	0
P.0314	61 749 550	64 800 000	59 630 049	64 215 608	0	1 100 000	0	1 100 000
P.0315	11 135 000	11 271 200	10 823 564	11 022 019	0	0	0	0
P.0316	134 280 000	80 745 000	132 884 088	77 883 504	0	0	0	0
P.0317	56 934 000	46 089 000	51 449 500	43 804 776	0	0	0	0
P.0318	7 418 000	8 671 000	7 377 878	8 669 288	1 200 000	860 000	1 183 319	846 128
P.0319	12 645 000	14 700 000	11 139 312	11 354 231	0	450 000	0	260 000
Total Mission 3	398 400 550	347 561 150	383 795 447	336 759 473	248 850 000	181 485 000	233 370 990	180 742 681
P.0401	302 635 000	303 352 000	302 517 723	303 352 000	60 970 000	11 320 600	60 970 000	10 706 422
P.0402	70 000	66 000	15 700	56 180	55 327 000	62 453 500	41 701 892	48 399 446
P.0403	2 432 000	7 619 750	2 429 811	7 589 032	3 481 000	3 748 000	1 644 000	2 558 620
Total Mission 4	305 137 000	311 037 750	304 963 234	310 997 212	119 778 000	77 522 100	104 315 892	61 664 488
P.0501	5 040 000	5 220 000	4 977 824	5 181 302	6 800 000	3 650 000	5 990 816	1 071 250
P.0502	3 350 000	3 455 000	3 344 643	3 387 165	700 000	700 000	606 538	504 853
P.0503	8 366 000	8 731 000	8 365 198	8 703 965	5 710 000	7 430 000	5 686 329	4 545 245
Total Mission 5	16 756 000	17 406 000	16 687 666	17 272 432	13 210 000	11 780 000	12 283 683	6 121 347
P.0601	17 910 000	16 450 000	17 237 203	16 331 616	2 060 000	3 065 000	1 925 547	1 791 811
P.0602	5 620 025	4 580 000	5 274 459	4 497 534	5 034 515	4 945 000	5 003 061	4 895 700
P.0603	4 000 000	6 500 000	3 999 996	6 499 805	2 000 000	2 430 000	1 968 146	2 430 000
P.0604	1 193 000	1 217 000	954 365	1 198 311	4 500 000	5 040 000	4 499 910	5 038 017
P.0605	7 442 000	7 010 000	7 442 000	7 009 123	5 000 000	4 837 500	4 000 000	3 857 950
P.0606	1 742 000	2 300 000	1 742 000	2 300 000	8 120 000	11 000 000	8 120 000	11 000 000
P.0607	1 710 000	1 800 000	1 625 258	1 438 931	280 000	280 000	185 078	231 537
P.0608	4 200 000	5 200 000	4 200 000	5 200 000	0	0	0	0
Total Mission 6	43 817 025	45 057 000	42 475 281	44 475 319	26 994 515	31 597 500	25 701 741	29 245 015
P.1110	68 000 000	68 000 000	36 019 092	39 548 961	322 600 000	322 600 000	202 830 613	259 768 194
P.1111	0	48 000 000	0	3 307 972	0	273 000 000	0	0
P.1120	169 400 000	218 900 000	160 221 232	201 713 754	120 440 000	142 440 000	116 552 786	136 426 906
P.1130	1 750 000	3 050 000	1 582 377	2 796 049	16 800 000	26 100 000	16 462 933	25 713 549
P.1131	0	14 000 000	0	0	0	43 000 000	0	0
P.1140	770 000	700 000	770 000	700 000	0	0	0	0
Total Europe	50 370 000	51 500 000	39 834 771	50 244 037	109 800 000	31 300 000	50 530 905	86 062 317
P.9000	7 520 000	11 258 000	7 520 000	11 258 000	11 485 500	10 405 000	11 485 500	10 405 000
P.9002	4 474 500	4 706 000	4 474 500	4 706 000	4 269 500	3 629 000	4 269 500	3 629 000
P.9003	995 000	875 000	859 882	871 563	300 000	300 000	270 500	89 400
P.9010	0	0	0	0	109 600	109 600	91 000	91 000
P.9011	8 540 000	8 494 000	8 540 000	8 373 000	134 000	132 000	134 000	132 000
P.9012	0	0	0	0	0	0	0	0
P.9020	1 882 000	2 148 100	1 877 061	2 138 045	0	0	0	0
P.9021	0	0	0	0	0	0	0	0
P.9023	1 000 000	1 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000	0	0
Total Autres dépenses	24 411 500	28 481 100	23 271 443	27 346 608	17 298 600	15 466 000	16 250 500	14 255 400
Total	903 980 575	855 389 500	872 483 481	836 489 562	719 268 115	497 285 700	645 035 378	495 317 634

Légende :

En jaune sont mentionnés les numéros de programmes pour lesquels les enveloppes votées sont pluri-annuelles. Les totaux ne tiennent pas compte des données cumulées sur les enveloppes pluri-annuelles. Pour le P101 : * Le montant des AP pluriannuelles correspond au cumul des AP pluriannuelles 2006-2022 et des AP pluriannuelles des dispositifs 2022-2027.

	CPF votés		CPF mandatés		CPI votés		CPI mandatés	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
P.0101	2 667 000	1 345 362	2 413 383	1 011 985	45 373 000	44 187 500	31 641 758	28 045 624
P.0102	3 150 000	3 266 000	2 149 652	2 080 230	250 000	520 000	15 000	34 400
P.0103	3 195 000	2 787 138	2 604 868	2 431 310	20 296 000	35 800 000	19 766 002	34 796 530
Total Mission 1	9 012 000	7 398 500	7 167 902	5 523 525	65 919 000	80 507 500	51 422 760	62 876 554
P.0201	11 050 000	10 963 000	10 861 849	10 874 379	4 800 000	7 700 000	4 436 250	6 951 983
P.0202	4 900 000	6 250 000	4 343 842	5 482 882	6 500 000	5 500 000	4 721 264	3 702 283
P.0203	2 537 000	2 125 000	2 454 602	1 750 731	32 200 000	14 900 000	22 906 407	11 513 793
P.0204	9 815 000	5 188 000	5 796 942	5 075 798	34 609 000	20 724 200	20 914 817	15 857 348
P.0205	6 121 500	4 315 000	4 864 114	4 001 287	400 000	500 000	143 000	417 390
P.0206	5 825 000	5 575 000	4 745 273	5 322 205	0	0	0	0
P.0207	6 450 000	5 900 000	6 441 884	5 796 787	14 550 000	14 800 000	11 792 862	14 102 117
P.0208	2 899 000	2 393 500	2 289 900	2 017 178	11 387 000	6 528 000	8 702 346	3 189 612
P.0209	5 469 530	5 988 808	5 100 042	5 946 516	58 731 000	57 569 000	42 402 495	51 870 471
Total Mission 2	55 067 030	48 698 308	46 898 449	46 267 763	163 177 000	128 221 200	116 019 442	107 604 998
P.0301	4 001 000	4 088 500	2 837 358	2 956 933	1 284	0	1 284	0
P.0302	4 859 850	6 381 000	2 968 253	5 130 168	5 400 000	100 000	5 305 934	54 926
P.0303	4 664 150	4 637 000	3 901 753	3 772 475	134 579 500	138 304 104	134 459 914	129 051 792
P.0304	220 000	220 000	215 922	0	20 000 000	19 000 000	16 813 749	12 698 308
P.0306	0	0	0	0	9 527 605	8 460 000	9 515 343	7 681 208
P.0307	0	0	0	0	4 100 000	4 100 000	3 311 714	3 586 705
P.0308	2 410 000	2 672 419	2 372 796	1 987 076	7 517 895	8 790 896	3 125 696	6 403 485
P.0309	32 641 000	42 735 000	32 015 267	40 693 030	0	0	0	0
P.0310	41 240 000	40 917 581	41 072 264	40 911 742	0	0	0	0
P.0311	13 550 000	12 302 000	13 547 452	12 202 583	12 883 000	14 249 400	12 881 619	14 219 566
P.0312	6 280 000	3 970 000	2 086 100	1 481 861	7 688 716	14 000 000	7 688 344	11 137 304
P.0313	400 000	0	176 500	0	0	0	0	0
P.0314	61 682 550	64 500 000	59 045 548	62 948 910	0	220 000	0	0
P.0315	11 676 000	10 351 600	9 029 278	7 618 089	0	0	0	0
P.0316	94 932 500	105 608 400	85 153 100	91 921 303	0	0	0	0
P.0317	54 093 000	51 195 600	39 566 028	41 457 110	0	0	0	0
P.0318	7 418 000	8 671 000	6 953 127	8 244 054	944 000	1 011 000	886 032	950 603
P.0319	9 916 000	12 298 000	7 530 504	8 035 337	0	275 000	0	0
Total Mission 3	349 984 050	370 548 100	308 471 249	329 360 670	202 642 000	208 510 400	193 989 629	185 783 897
P.0401	286 261 000	294 077 892	285 233 077	293 341 776	28 677 000	31 674 300	24 427 845	29 766 307
P.0402	87 671	66 000	84 095	42 509	53 250 000	53 547 000	35 737 189	41 844 684
P.0403	2 415 000	7 498 000	2 360 743	7 167 633	1 785 000	3 638 400	1 711 975	2 226 428
Total Mission 4	288 763 671	301 641 892	287 677 914	300 551 918	83 712 000	88 859 700	61 877 008	73 837 420
P.0501	4 590 000	4 500 000	4 383 084	4 068 570	3 800 000	3 500 000	3 299 109	3 192 576
P.0502	3 440 000	3 455 000	3 273 939	2 962 126	1 300 000	621 000	979 446	443 661
P.0503	8 206 000	8 585 000	5 543 702	6 001 291	5 800 000	5 780 000	1 382 101	1 562 936
Total Mission 5	16 236 000	16 540 000	13 200 725	13 031 987	10 900 000	9 901 000	5 660 656	5 199 173
P.0601	17 910 000	16 450 000	16 159 935	15 858 019	2 190 000	3 065 000	2 123 165	1 925 555
P.0602	5 320 025	4 680 000	4 885 803	4 573 117	5 299 515	5 000 000	4 350 552	4 659 686
P.0603	5 800 000	6 500 000	5 769 963	5 645 466	1 446 000	2 450 000	852 099	2 436 492
P.0604	1 193 000	1 217 000	778 171	739 360	4 500 000	5 040 000	3 309 243	4 034 208
P.0605	7 457 000	7 010 000	7 116 780	6 702 279	4 980 000	4 400 000	2 663 817	2 469 809
P.0606	1 693 800	2 300 000	1 692 518	1 919 743	9 205 000	11 000 000	8 171 738	9 271 665
P.0607	1 610 000	1 700 000	1 435 838	1 254 426	320 000	320 000	215 332	176 834
P.0608	4 000 000	4 000 000	3 646 217	3 324 128	0	0	0	0
Total Mission 6	44 983 825	43 857 000	41 485 224	40 016 537	27 940 515	31 275 000	21 685 946	24 974 248
P.1110	6 000 000	8 000 000	5 507 065	5 582 859	40 000 000	65 000 000	29 241 447	53 098 484
P.1111	0	500 000	0	0	0	1 500 000	0	0
P.1120	35 000 000	49 500 000	30 693 906	41 492 523	24 500 000	22 000 000	21 054 864	19 874 120
P.1130	600 000	1 300 000	502 431	1 213 673	5 300 000	9 300 000	5 135 645	9 250 616
P.1131	0	100 000	0	0	0	500 000	0	0
P.1140	1 030 000	1 150 000	517 818	686 740	0	0	0	0
Total Europe	42 630 000	60 550 000	37 221 221	48 975 794	69 800 000	98 300 000	55 431 956	82 223 220
P.9000	9 186 000	9 998 000	8 992 312	9 073 194	25 782 000	19 224 438	13 412 624	13 743 028
P.9002	4 311 000	4 286 000	3 741 453	3 387 614	4 160 000	4 907 154	3 145 066	2 346 381
P.9003	995 000	923 800	884 082	899 813	480 000	300 000	283 950	218 850
P.9010	0	0	0	0	28 000	25 000	21 608	8 502
P.9011	8 036 000	8 295 000	6 855 343	7 055 979	132 000	128 709	50 418	72 045
P.9012	181 047 000	191 529 000	176 638 147	186 324 222	0	0	0	0
P.9020	1 784 000	2 020 300	1 344 226	1 309 191	0	0	0	0
P.9021	12 900 000	14 000 000	12 133 514	11 719 077	69 000 000	77 000 000	68 804 036	76 898 496
P.9023	30 915 460	31 971 566	29 545 219	31 970 668	150 000	1 327 000	6 000	1 180 244
Total Autres dépenses	249 174 460	263 023 666	240 134 297	251 739 759	99 732 000	102 912 300	85 723 702	94 467 545
Total	1 055 851 035	1 112 257 466	982 256 982	1 035 467 955	723 822 515	748 487 100	591 811 100	636 967 055

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE



© Fanch Galvel

MISSION 1

***Pour un aménagement équilibré,
garant de la cohésion,
de la performance et
de la solidarité territoriale***

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2022

L'année 2022 a été marquée par le travail autour des enjeux relatifs à l'habitat : réunions intercommissions, multiples rencontres avec les acteurs concernés, rencontre régionale « Habiter et se loger en Bretagne » en novembre auront permis de partager les pistes visant à favoriser le logement abordable en Bretagne.

Un travail très étroit a été mené en lien avec la Conférence des SCOT de Bretagne sur la territorialisation des objectifs de réduction de la consommation foncière. Dans le même temps, en lien avec les agences d'urbanisme et de développement de Bretagne, le déploiement du MOS (mode d'occupation des sols) s'est poursuivi.

Une nouvelle édition de « Bien Vivre partout en Bretagne » a été lancée à destination des EPCI. Quartiers en transitions a été reconduit à destination des quartiers politique de la ville. Un nouveau contrat de partenariat avec les îles a été négocié et approuvé.



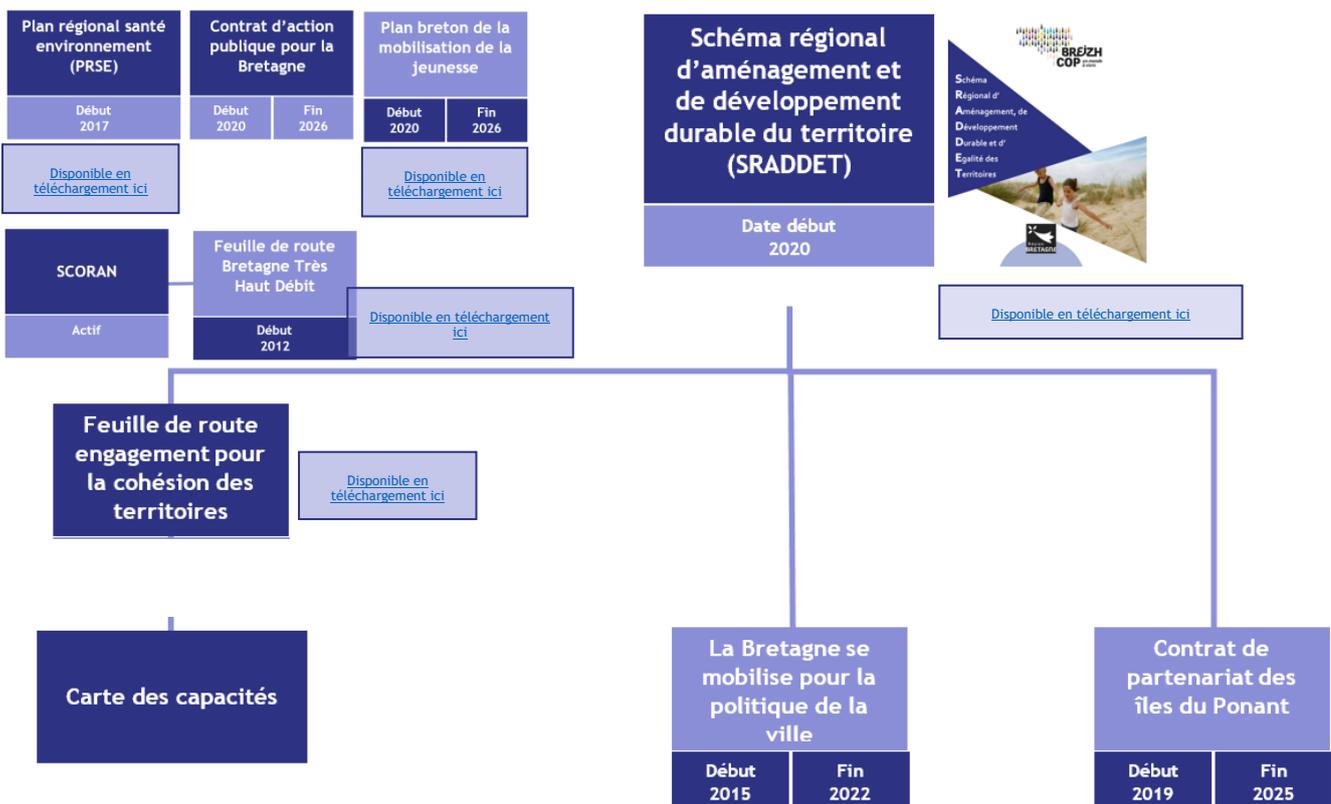
// Les chiffres clés

Bien vivre partout en Bretagne 2022
 720 projets déposés,
 438 projets retenus

Quartiers en transitions 2022
 17 projets déposés, 13 retenus

9 rencontres « Les territoires innovent »
 pour partager ses expériences en lien avec les centralités et le foncier et trouver des sources d'inspiration

// Les documents stratégiques de la Mission 1



// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 1 aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

Cette roue représente ainsi les ODD citées parmi toutes les actions budgétaires de la Mission 1.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2022

• Bien vivre partout en Bretagne

11 VILLES ET QUARTIERS DURABLES
 Dans le cadre de la feuille de route de la Breizh COP « Engagement pour la cohésion des territoires » approuvée en décembre 2020, la Région s'est engagée à développer des mesures d'accompagnement des territoires et à les expérimenter sur deux années dans :

- L'accélération des transitions
- L'enjeu de vitalité des centres villes et centres bourgs
- La garantie à disposer d'un premier niveau de services de proximité.



© Jérôme Sevrette, Parc solaire de Bonnemain, 2019

C'est l'objet du dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » expérimenté en 2021, et dont les modalités ont été reconduites et enrichies en 2022. Un axe habitat est également venu compléter le dispositif en 2022.

Projets retenus dans le cadre de Bien Vivre partout en Bretagne	2021	2022
Nombre de projets	345	438
Montant mobilisés	24,5M€	36,9M€

• Quartiers en transitions

10 INÉGALITÉS RÉPÉTÉES **11 VILLES ET QUARTIERS DURABLES**
 Dans le cadre de la feuille de route « engagement pour la cohésion des territoires » approuvée par le Conseil régional lors de sa réunion du 18 décembre 2020, la Région a souhaité expérimenter l'appel à projets « Quartiers en transitions » en 2021 puis en 2022.

Ce dernier vise à favoriser le développement des transitions pour les habitant-e-s des 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville, répartis sur 15 communes (12 EPCI), dans l'objectif d'améliorer leur environnement de proximité. Il s'agit d'accompagner les projets d'investissement qui permettent d'engager les quartiers prioritaires de la politique de la ville bretons dans les transitions climatiques, écologiques, énergétiques, économiques, numériques et solidaires. Après une première édition ayant permis l'accompagnement de 5 projets, l'appel à projets lancé en 2022 s'est traduit par la sélection de 13 nouveaux projets.

Projets retenus dans le cadre de quartiers en transitions	2021	2022
Nombre de projets	5	13
Montant mobilisés	1,3M€	1,8M€

- **Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain**



Dans la poursuite des mesures d'urgence Jeunesse votées en 2021, de nouvelles modalités financières de répartition du soutien régional aux Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) ont été votées en mars, afin que davantage de jeunes puissent être accueilli·e·s et que l'aller-vers se développe. La Région s'est également engagée, avec l'ARS et la CAF, sur le développement de deux nouveaux PAEJ à Vitré et Redon.

Indicateur N° 2 [IV] - Points accueil écoute jeunes	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre moyen de jeunes accueilli·e·s par PAEJ	195	260	265
Nombre de PAEJ en Bretagne	13	15	17

* L'activité des PAEJ de Vitré et de Redon, n'ayant commencé qu'en fin d'année, n'est pas prise en compte dans le calcul du nombre moyen de jeunes accueilli·e·s par PAEJ

Depuis la fin de l'année 2020, les PAEJ ont signalé une forte dégradation des situations des jeunes rencontré·e·s, avec en moyenne plus de 3 entretiens individuels par situation en 2022. La santé mentale apparaît en tête des demandes de rendez-vous (64% des situations accompagnées), devant les difficultés relationnelles et sociales. L'action des PAEJ a par ailleurs permis de faire remonter 9 informations préoccupantes et 3 signalements en 2022.



2022 a également été marquée par la mise en œuvre effective, au dernier trimestre, de la délégation de compétence de l'Etat vers la Région en matière d'information jeunesse, comprenant le soutien de l'Etat au Centre régional info jeunes (CRIJ) et à l'Association départementale de l'information jeunesse (ADIJ) des Côtes d'Armor et la labellisation des structures Info Jeunes. En 2022, 89 000 jeunes bretons ont bénéficié des services du réseau Info Jeunes, soit une hausse de fréquentation de 23% sur 2021. Deux nouvelles structures Info Jeunes ont été labellisées en 2022, à Saint Brieuc et à Binic.

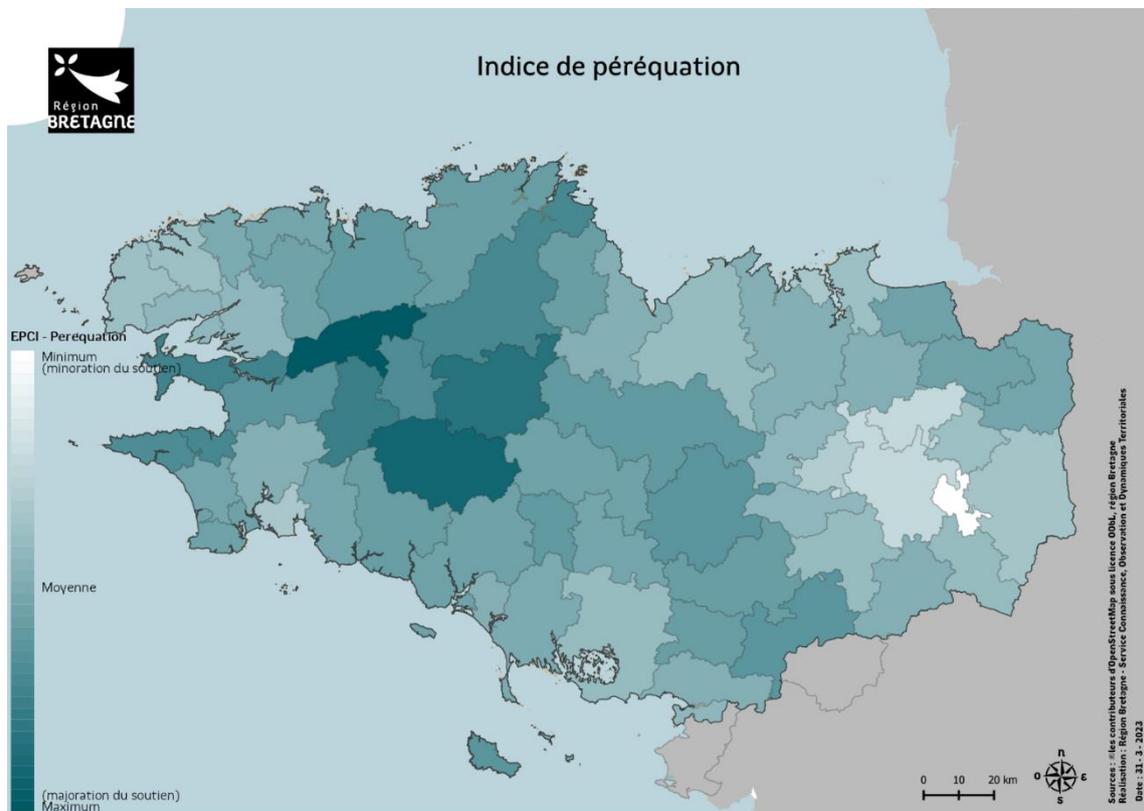


Enfin, 26 projets novateurs contribuant aux transitions écologiques, énergétiques et climatiques ont été soutenus par le dispositif *Accélérateur d'initiatives jeunes* en 2022 à hauteur de 49 860 € (soit 1 900€/projet).

// Approche territoriale de l'action régionale



En 2022, le déploiement de la carte des capacités et de la péréquation associée s'est poursuivi et étendu à de nouveaux dispositifs. A titre d'exemple, les futurs contrats de développement touristique 2023 - 2025 ont fait l'objet d'une réflexion permettant de proposer une nouvelle mécanique d'accompagnement des projets de la part de la Région Bretagne, incluant l'application du principe de solidarité territoriale (P605).



// Zoom politique de la ville



La Bretagne recense 85 900 habitants localisés en géographie prioritaire de la politique dans 32 quartiers prioritaires répartis dans 15 communes et 12 EPCI.

Contribuer à l'amélioration du cadre de vie et d'habitat des quartiers politique de la ville demeure un enjeu. C'est pourquoi, dans le cadre du **renouvellement urbain des quartiers**, la Région a ainsi validé en 2022, les avenants aux **conventions** pour les territoires de Lorient et de Brest. L'engagement de la Région sur les opérations NPNRU a été renforcé via les contrats métropolitains de Rennes (5M€) et de Brest (3M€) validés au cours de l'année 2022.

On peut noter également, le soutien apporté au titre du contrat métropolitain de Rennes sur la modernisation de l'unité de production de valorisation énergétique de Villejean pour un montant de 2 798 000€ (non valorisé dans la convention ANRU).

Par ailleurs, la Région mobilise ses politiques de droit commun à différents titres.

En 2022, le projet de Création de la voie verte des Talards Marville à Saint Malo a été retenu pour un soutien de 102 000€ sur le dispositif **bien vivre partout en Bretagne**.

Cette année, un regard a été porté sur les aides FEDER validées en CRPE en 2022. Le soutien apporté sur les territoires de Rennes et de Brest s'élève à 3 445 559,55€ sur les opérations suivantes :

- Réhabilitation lourde GR 70 Portugal - 50 logements sociaux collectifs (Quartier Le Blosne : allée du Tage, avenue Pays Bas)
- Réhabilitation thermique du groupe de Lambézellec à Brest - 392 logements
- Réhabilitation thermique de 21 logements à Brest "Groupe Recouvrance (tranche 1)"
- Rénovation énergétique des 178 logements sociaux de la Résidence du Petit Paradis à LORIENT.

Conformément à la feuille de route « Engagement pour la cohésion des territoires » elle a souhaité étendre son intervention aux 32 quartiers politique de la ville « **Transitions** » initié en 2021. Il vise à aménager les quartiers en :

- Favorisant la prise en compte des transitions climatiques, écologiques, énergétique, numérique et solidaire
- Mobilisant l'expertise citoyenne
- Accompagnant les projets locaux au service des habitant·e·s dans un enjeu de proximité et de co-construction avec les usager·e·s et les acteurs locaux des quartiers.

Au terme de la démarche d'instruction, 5 premières opérations répondant aux ambitions précitées ont été retenues en tout début d'année 2022, pour un montant total de soutien de 1,3 M€. Situés dans 3 quartiers prioritaires différents, les projets portent sur :

- La construction d'un pôle associatif sis Avenue des Pays-Bas dans le quartier Le Blosne à Rennes
- La réhabilitation et requalification énergétique de 419 logements sociaux des résidences Landrel et Torigné dans le quartier Le Blosne à Rennes
- La restructuration et l'extension de la Tour Quassias dans le quartier Kérandon à Concarneau permettra d'accueillir à terme 48 logements sociaux
- La création de la Maison des Possibles dans le quartier Kérandon à Concarneau
- L'aménagement et requalification des espaces urbains de la Cité Saint-Roch du quartier de Ker Uhel à Lannion.

L'appel à projet ayant été renouvelé en 2022, les opérations retenues seront présentées en 2023 pour permettre le temps d'instruction.

La Région a poursuivi son partenariat avec **RésO Villes**, centre de ressources politique de la ville pour la Bretagne et les Pays de la Loire, qui assure 3 missions principales :

- Contribuer à l'animation technique des réseaux d'acteurs en proximité, particulièrement le réseau des équipes projet de la politique ville ;
- Faciliter la montée en compétences des acteurs concourant, par l'exercice de leurs missions, à l'égalité des territoires dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Capitaliser et diffuser des connaissances, des enseignements issus d'expérimentations.

Le bilan 2022 de l'association montre une mobilisation importante des acteurs de la politique de la ville Bretons. Le site internet de l'association est très fréquenté et le taux d'ouverture de la newsletter est de 70% pour un envoi à 6000 contacts. Les grands enjeux 2023 porteront sur :

- l'accompagnement des territoires sur futures contractualisations au regard la prochaine géographie prioritaire après avoir accompagné la démarche d'évaluation en 2022,
- la Data et Quartiers à l'échelle nationale ou régionale suite au livre blanc produit en 2022,
- le thème du vieillissement des habitants dans le prolongement des portraits de seniors édités en 2022,
- le sport
- les transitions dans les Quartiers dans la continuité des cycles 2021 et 2022.

Enfin, le **plan de mobilisation pour les jeunes en Bretagne** a souhaité développer un chantier pour veiller à une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes en milieu rural et dans les quartiers « politique de la ville ». Il s'est réuni en 2022 autour d'un webinaire visant à faire culture commune au sujet de l'égalité d'accès aux grandes écoles et commencer à partager les expériences existantes. L'intervention de Chantal Dardelet a permis de poser les bases sur l'égalité des chances dans l'accès aux études supérieures. Ses propos ont été complétés par la présentation de l'association « du Finistère aux grandes écoles », puis celle du programme de démocratisation développé par Sciences Po à Rennes. 25 personnes ont participé à cette rencontre portée avec RésO Villes et Réseau rural. La déclinaison du chantier est prévue en 2023.

Faut-il développer des indicateurs alternatifs ?



Mesurer la qualité et la durabilité du développement de la Bretagne
État des lieux et premières orientations générales

Brigitte LE CORNET et Maryvonne LE PEZENNEC CHARRIER



Peut-on mesurer la richesse d'un territoire ? Comment apprécier son développement, non seulement dans sa dimension économique, mais aussi dans ses dimensions sociale, environnementale et démocratique ?

soulevant elles-mêmes des sujets de société et des défis démocratiques... et invite le Conseil régional à se positionner.

↳ *Que veut-on mesurer, et pourquoi ?*
L'indicateur parfait n'existe pas. Un indicateur offre une lecture possible, partielle et finalement imparfaite d'un phénomène... encore faut-il savoir ce que l'on cherche à mesurer ! Réfléchir aux finalités de la mesure est une autre nécessité puisque cela conditionne directement le choix des indicateurs. Un indicateur peut en effet être utilisé à plusieurs fins : piloter des politiques publiques, faire preuve de transparence sur la réalisation des engagements pris, observer les territoires et les comparer entre eux...



préfigurer « un nouvel indicateur économique alternatif ».

Désireux de bénéficier de l'éclairage de la société civile organisée sur ces questions, le Président du Conseil régional a demandé au CESER de conduire une étude visant à

Dans sa réponse à cette saisine, le CESER met en lumière la pluralité des approches possibles. Il observe d'ailleurs un foisonnement d'indicateurs dans le monde, en France, et même au sein de la Région Bretagne. On peut y voir le signe d'une volonté de rééquilibrer les dimensions sociale, environnementale, démocratique et économique dans l'appréciation du développement. Mais il s'agit également d'un constat d'échec : dans une perpétuelle réinvention, on crée de nouveaux indicateurs alors même que la « boîte à outils » existe.

Le CESER montre également que le choix d'un indicateur pose des questions méthodologiques

↳ *Avec qui définir ce que l'on veut mesurer ?* La définition de ce qui importe est un choix de société, pas uniquement un travail d'expert-es. Décider ensemble de ce que l'on souhaite mesurer peut devenir un outil de débat démocratique. Il existe d'ailleurs de multiples exemples d'indicateurs construits de manière participative. Il appartient donc aux élu-es de choisir une méthode à la hauteur de cet enjeu démocratique, en incluant toutes les expertises : l'expertise politique, l'expertise scientifique mais aussi l'expertise citoyenne et celle de la société civile organisée.

Articulée autour de questions, de points de vigilance et de conditions de réussite, cette première étude visait à aider le Conseil régional à préciser son positionnement. Depuis lors, les échanges se sont poursuivis, qui permettront au CESER de construire le 2^e volet de son travail, assorti cette fois de propositions.

Source : CESER de Bretagne, [Mesurer la qualité et la durabilité du développement de la Bretagne État des lieux et premières orientations générales](#), juin 2022.

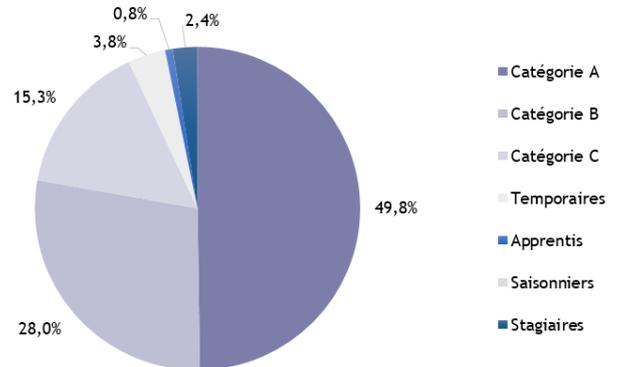
II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

Mission 1 - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2022	dont agents territorialisés
Catégorie A	32,7	15,7
Catégorie B	18,4	1,0
Catégorie C	10,0	4,8
Temporaires	2,5	0,4
Apprentis	0,5	-
Saisonniers	-	-
Stagiaires	1,6	-
Total ETP	65,6	22,0
Total Masse salariale	3 383 620 €	

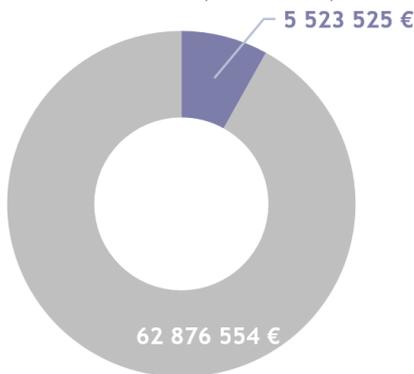
Répartition ETP par catégorie



// Répartition des dépenses

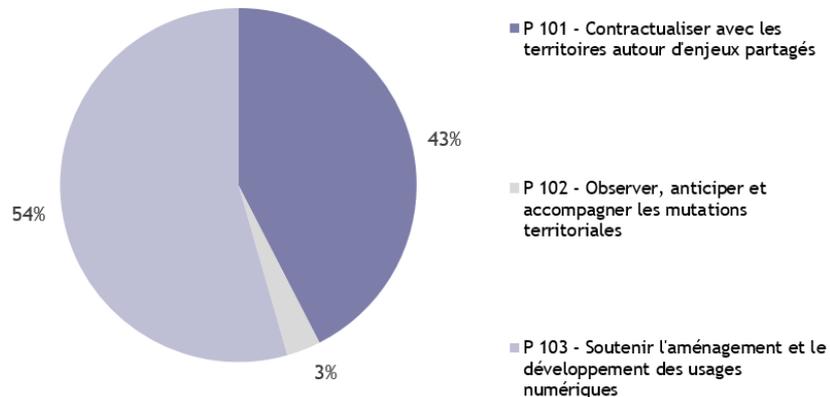
Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **75 %** en fonctionnement et de **78 %** en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 1 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



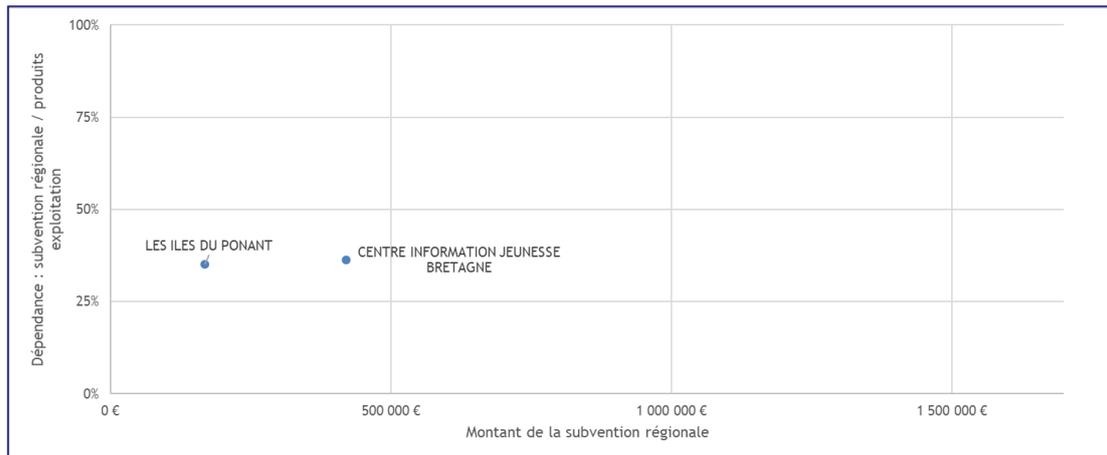
> Dépenses par programme

Mission 1 - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

	CP votés en 2022	CP mandatés en 2022	Taux de réalisation
P 101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	45 532 862 €	29 057 609 €	64%
Fonctionnement	1 345 362 €	1 011 985 €	75%
Investissement	44 187 500 €	28 045 624 €	63%
P 102 - Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	3 786 000 €	2 114 630 €	56%
Fonctionnement	3 266 000 €	2 080 230 €	64%
Investissement	520 000 €	34 400 €	7%
P 103 - Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	38 587 138 €	37 227 840 €	96%
Fonctionnement	2 787 138 €	2 431 310 €	87%
Investissement	35 800 000 €	34 796 530 €	97%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	87 906 000 €	68 400 079 €	78%
Total Fonctionnement	7 398 500 €	5 523 525 €	75%
Total Investissement	80 507 500 €	62 876 554 €	78%

// Les principaux partenaires de la Région

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés* par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à au moins 30 % des ressources** de l'organisme.



* financé = le terme financé se rapporte aux comptes 655*(contributions réglementaires hors aides individuelles), 656* (contributions contractuelles) et 657*(subventions de fonctionnement)

** Ressources = produits d'exploitation pour les structures ayant fourni leurs comptes 2021.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE

2022 en Bref

Expérimenté dans le cadre de l'Engagement pour la cohésion des territoires, le dispositif *Bien Vivre Partout en Bretagne*, a permis d'accompagner près de 300 projets répondant aux enjeux d'accélération des transitions, de vitalité des centres villes et centres bourgs, d'accès aux services de proximité et d'adaptation de l'offre de logements. En parallèle ont été déployées des actions ciblant des enjeux territoriaux spécifiques, avec les dispositifs *Quartiers en transition* et *Engager les îles dans les transitions*.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Soutenir l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne	2 Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales	3 Accompagner les nouveaux défis	4 Nouvelle politique territoriale
		[II - 1] Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires	[III - 1] Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville	[IV - 1] Bien vivre partout en Bretagne
Actions		[II - 2] Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels	[III - 2] Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités	[IV - 2] Accompagner les quartiers de la politique de la ville dans les transitions
		[II - 3] Honorer les engagements antérieurs		[IV - 3] Engager les îles dans les transitions
		[II - 4] Honorer les engagements antérieurs		

29 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

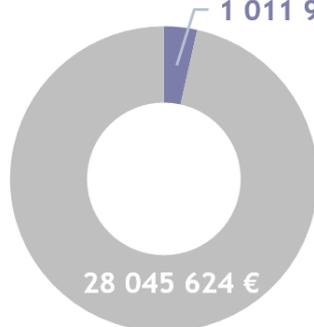
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)*



Un taux d'affectation de **60 %** en fonctionnement et de **90 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **75 %** en fonctionnement et de **63 %** en investissement

* Le montant des AP pluriannuelles correspond au cumul des AP pluriannuelles 2006-2021 et des AP pluriannuelles des dispositifs 2021-2027.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Une 1ère année de mise en œuvre de *Bien vivre partout Bretagne*



Si l'expérimentation *Bien vivre partout en Bretagne* a été lancée en 2021, elle s'est concrétisée en 2022 par l'attribution des subventions de cette 1^{ère} édition (l'année 2021 ayant été consacrée au recensement et à la sélection des projets).

Indicateur N° 1 [II-1 et 2] - Avancement de la mise en œuvre du dispositif <i>Bien vivre partout en Bretagne</i>	Cumul au 31/12/2021	Cumul au 31/12/2022
Nombre de projets retenus (avis favorable sous réserve de dépôt d'un dossier et de son instruction)	345	
Montant prévisionnel de soutien	24 522 154 €	
Nombre de dossiers effectivement déposés	303	
Nombre de projets ayant fait l'objet d'une aide votée en commission permanente		262 * 76 % (des projets retenus)
Montant des aides régionales votées en commission permanente		19 108 553 € 78 %

8 refus et 2 abandons parmi les dossiers effectivement déposés.

La répartition thématique des projets fait apparaître une place dominante de l'enjeu des services de proximité.

Indicateur N° 2 [II-1 et 2] - Réponse aux enjeux de <i>Bien vivre partout en Bretagne</i>	Cumul au 31/12/2022			
	Nb de projets		montant	
	Nbe	%	Nbe	%
Transitions	95	34,26	6 546 615	36,26
Centralités	30	9,94	1 889 199	11,45
Services de proximité	137	55,80	10 662 739	52,29
Habitat / logement	Pas d'axe dédié sur Bien vivre 2022			

Indicateur N° 3 [II-1 et 2] - Effet levier des subventions	Cumul 31/12/2022
Taux d'aide moyen sur la dépense subventionnable	17,92 %*

*le taux d'intervention plafond est de 25 %

- Engagements budgétaires dans le cadre des dispositifs 2021 en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des îles

De la même façon que *Bien vivre partout en Bretagne*, ces deux dispositifs lancés en 2021 se sont traduits en 2022 par les attributions financières. La démarche *Quartiers en transition* vise à accompagner les projets conjuguant mixités sociale, architecturale, fonctionnelle et urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Indicateur N° 4 [III] - Mobilisation du dispositif Quartiers en transition	Cumul 31/12/2022
Nombre d'opérations ayant fait l'objet d'une aide votée en CP	5
Montant total des aides régionales votées en CP	1,3 M€
Nombre de quartiers prioritaires concernés par une subvention	3

Le dispositif *Engager les îles dans les transitions* a lui été prévu en 2021 par anticipation de la signature du contrat en faveur des îles amené à intervenir en 2022 dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER), afin que le soutien aux projets des îles puisse être maintenu. Ainsi, 9 projets ont pu être aidés en 2022 dans ce cadre transitoire pour un montant de soutien de 578 256 €.

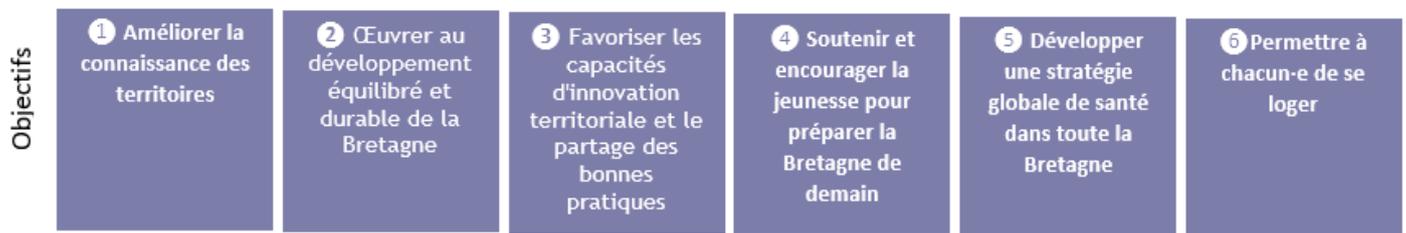
Le Contrat de partenariat État / Région Bretagne / Département des Côtes d'Armor / Département du Finistère / Association des Îles du Ponant 2021-2027 a lui été approuvé par le Conseil régional lors de sa réunion du 13 octobre 2022.

2022 en Bref

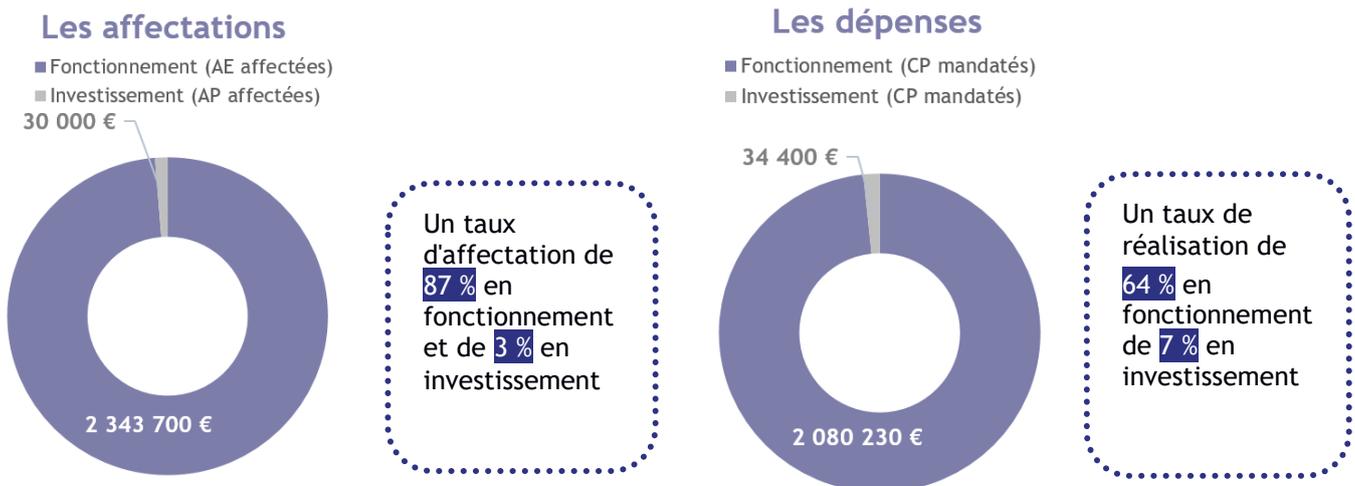
La Bretagne fait face à une tension inédite sur le marché de l'immobilier. L'offre de logements est insuffisante et il devient de plus en plus difficile d'habiter et de travailler en proximité. Engagée de longue date dans le soutien à l'accès au logement, en 2022, la Région a décidé de renforcer son implication en lançant une concertation dans la perspective de la structuration d'une nouvelle politique régionale de l'habitat.

Alors que les effets de la crise sanitaire se font toujours sentir, particulièrement pour les plus jeunes, la Région a pérennisé certaines mesures d'urgence déployées en 2021, notamment son soutien renforcé aux Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) et à leur déploiement sur tous les territoires, afin d'être accessible à toutes et tous.

// Objectifs, actions et chiffres clés



2,1 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.



// Analyse des principales réalisations de l'année

- Améliorer la connaissance des territoires

GéoBretagne, le partenariat des données géolocalisées, a conforté sa position de premier fournisseur de données ouvertes en Bretagne. En 2022, l'Etat et GéoBretagne ont confirmé leur collaboration par l'adoption de la convention partenariale 2023-2025 en annexant un programme d'actions pluriannuel pour mutualiser l'usage de données territoriales favorisant une ingénierie de la connaissance et de l'observation.

Le trafic moyen (requêtes et utilisateur·rice·s) est en constante évolution depuis la crise sanitaire.

Indicateur N° 1 [I.1] - SIG / GéoBretagne : données d'activité	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de partenaires GéoBretagne (hors Etat et région Bretagne)	144	147	147
Nombre de données disponibles auprès du grand public	1 865	1 904	2 278
Nombre d'utilisateur·rice·s en moyenne mensuelle (adresse IP)	25 301	26 632	31 092
Nombre mensuel moyen de requêtes de données	11 122 507	14 552 911	20 167 638

La Région a poursuivi son partenariat avec l'Observatoire régional de la santé Bretagne pour la mise en place d'un nouveau tableau de bord santé des jeunes, travaillé sur un outil cartographique de représentation des données de santé à destination des territoires, et à œuvrer au diagnostic dans le cadre de la rédaction du *Plan Régional Santé Environnement 4* (PRSE). Par ailleurs le dispositif *Starterr* a permis de soutenir deux collectivités à la mise en place de diagnostic.

• Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne



2022 a permis de lancer les travaux de la modification n°1 du SRADDET que la Région a décidé lors de sa dernière session de 2021. Elle a participé notamment, à l'ensemble de la réflexion menée dans le cadre de la Conférence des SCoT (Schéma de cohérence territoriale) pour la territorialisation du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en Bretagne, à l'occasion d'une dizaine de réunions de l'ensemble des SCoT bretons pour aboutir à la contribution de la conférence, livrée à la Région le 17 octobre 2021.

En parallèle, le MOS (Mode d'occupation des sols) a été déployé sur l'ensemble des territoires bretons afin que la Bretagne puisse bénéficier d'un outil de connaissance commun à l'ensemble des partenaires. 80 % du territoire breton a ainsi été couvert par cet outil, dans le cadre d'un conventionnement avec la Fédération des agences d'urbanisme qui a coordonné le déploiement auprès des territoires.

• Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques

Aux côtés de l'Etat, la Banque des territoires et l'EPF, la Région a poursuivi en 2022 le cycle de rencontres *Les Territoires innovent*. Avec l'appui d'une prestation d'animation renouvelée, 7 rencontres et 2 visites de site ont été proposées sur le tourisme, le foncier économique, les villes résilientes et l'accès au logement. Organisé en visio-conférence autour de témoignages experts, ce programme a fidélisé près de 2 275 participant·e·s, avec un pic de 500 connexions pour le webinar consacré au ZAN. En 2022, l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) a assuré l'appui de l'Etat et la Région dans l'animation de 8 ateliers et 3 cycles thématiques sur les enjeux des territoires ruraux (précarité, biodiversité, paysages, sports, culture, par exemple). La Région a conduit en 2022 plusieurs consultations et réflexions auprès des membres du réseau, pour poser les bases d'un futur réseau rural breton.

• Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne



En 2022, l'engagement de la Région en faveur de la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé a été maintenu. La Région a signé 2 nouveaux contrats locaux de santé avec Fougère et Redon. Elle a aussi soutenu via son aide *BoosTerr Santé*, 5 nouveaux projets sur des territoires présentant des difficultés d'accès aux soins. En matière de prévention et promotion de la santé, la Région a maintenu sa mobilisation spécifiquement sur la santé des jeunes via le dispositif de prévention par les pairs *Corres'Santé*. En 2022, trois structures ressources (Addiction France, Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé et Liberté couleurs) ont été subventionnées afin d'accompagner les établissements souhaitant développer l'éducation par les pairs. Se sont engagés pour être *Corres'Santé* 16 lycées généraux/technologiques, 5 lycées agricoles et maritime nouvellement intégrés dans le dispositif et 18 Services civiques santé. En parallèle, 214 bénévoles ont été formés à la tenue de stands de prévention pour 54 événements festifs.

2022, a été l'année d'élaboration et de co-construction du quatrième plan régional santé environnement. Des modules de formation en ligne ont été maintenus et proposés aux élu·e·s et technicien·ne·s des collectivités, groupements ou établissements associés.

• Permettre à chacun·e de se loger



Face à l'accroissement des inégalités en matière de logement, la Région a décidé de s'engager en 2022 dans l'élaboration concertée d'une nouvelle politique régionale de l'habitat. Dans ce cadre, elle a conduit une double démarche de consultation pour croiser les regards, recueillir les besoins, expériences et formuler des solutions, avec l'animation de 250 rencontres avec les acteur·rice·s privé·e·s et public·ques du logement, et l'organisation d'une rencontre régionale sur l'habitat le 18 novembre 2022 ayant réuni 250 participant·e·s. En parallèle, une étude a démarré en 2022 visant à doter la Région d'outils et de leviers favorables à la production de logements abordables (dont un office foncier solidaire).

2022 en Bref

L'année 2022 a été marquée par une accélération de l'activité autour du projet *Bretagne Très Haut Débit*. Cette nouvelle croissance a provoqué d'autres contraintes, comme des pénuries de matériaux ou un renforcement des tensions sur le marché de l'emploi.

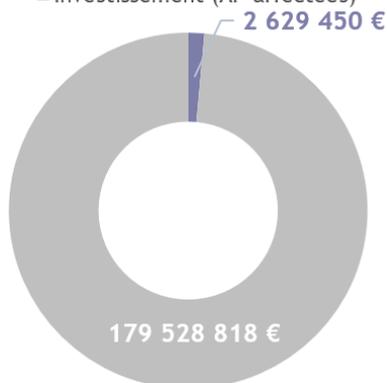
// Objectifs, actions et chiffres clés



37,2 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

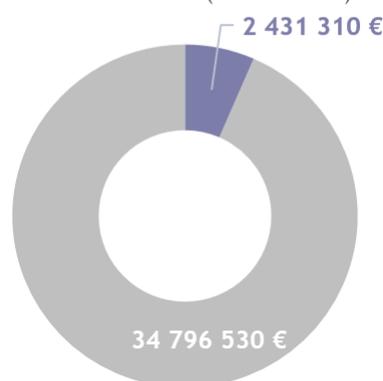
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)*



Un taux d'affectation de **99,4 %** en fonctionnement et de **99,8 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **87 %** en fonctionnement et de **97 %** en investissement

* L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2011, les résultats correspondent au cumul.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Le déploiement du Très Haut Débit pour tou·te·s



Concernant le déploiement de la fibre par les opérateurs privés en Bretagne sur les zones conventionnées (ou AMII), les engagements sont nationaux et portent sur un déploiement à 100% à fin 2022. Afin de suivre ce développement en Bretagne, Orange et SFR ont signé avec l'Etat et la Région, fin 2019, une convention-cadre régionale formalisant leurs intentions de déploiement. En 2022, Orange aura produit environ 565 000 logements raccordables cumulés (soit un taux de complétude fin 2022 de 90 %), et SFR environ 107 000 logements cumulés (soit un taux de complétude de 93 %). Pour le projet Bretagne Très Haut Débit, après plusieurs années de difficultés, l'année 2022 marque une nette relance du déploiement de la fibre sur le territoire breton. Néanmoins, les chantiers engagés ont connu de nouveaux aléas. Le déploiement simultané en France de nombreux projets publics ou privés contribue également à ces tensions sur les approvisionnements en matériel et les moyens humains disponibles. La première phase du projet est désormais totalement engagée avec 155 125 locaux raccordables pouvant être commercialisés par les opérateurs. Bien que la phase 2 ait été pénalisée par la pénurie de poteaux et la hausse des prix des fournitures. Fin 2022, 157 113 prises sont construites et 62 283 prises sont raccordables et peuvent être commercialisées par les opérateurs. La tranche conditionnelle correspondant à la phase 3 du projet a été affirmée en décembre 2021. En 2022, les études projets de la phase 3 ont été lancées et ont déjà fait l'objet des premières livraisons. De même, les études d'exécution ont été engagées.

Ce plan de charge a pour objectif de garantir une continuité des processus, à l'horizon de la fin 2026 par une optimisation de la planification des interventions d'Axione afin, pour la phase 3, d'engager les travaux dans les meilleurs délais et de manière resserrée. Au 15 juin 2022, les 149 montées en débit étaient toutes terminées et mises en service.

Suite à l'annonce de la fin de l'usage des infrastructures cuivre télécom desservant les îles bretonnes, Megalis Bretagne a, en 2022, décidé d'engager une étude de faisabilité et des conditions techniques, administratives et financières du déploiement du FttH (signifiant en français Fibre optique jusqu'au domicile) sur les îles en Bretagne. Elle est suivie par un comité technique associant Megalis Bretagne, l'Association des îles du Ponant, THD Bretagne, et les services de la Région et des départements concernés.

Une première étape de l'étude a permis de vérifier le besoin d'une connexion à très haut débit fixe pour les îles bretonnes. Cependant les contraintes environnementales, techniques et financières de déploiement d'un câble optique sous-marin entre les îles et le continent nécessitent d'étudier maintenant de manière approfondie la possibilité d'utiliser une alternative hertzienne.

Indicateur N° 1 [I-1] - Nombre de prises déployées dans le cadre du projet Bretagne très haut débit *	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Valeur cible 2023
Nombre de prises déployées	85 000	92 000	217 408	670 000

*hors zone AMII - Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement- Source Megalis Bretagne

Indicateur N°2 [I-1] - Taux de raccordement de la population par la fibre (déploiements privés et publics confondus) (Source Megalis Bretagne)	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Valeur cible 2022
Population desservie par la fibre optique en Bretagne (en fonction du nombre de prises raccordables)	45 %	50 %	60 %	70%

• Le développement des usages numériques

Promouvoir un numérique responsable

 Fin 2022, la Région Bretagne et Rennes Métropole se sont associées pour organiser un événement destiné aux acteur·rice·s public·que·s breton·ne·s sur la thématique du numérique responsable. S'il s'agissait de valoriser les engagements respectifs de chaque collectivité, l'objectif de cet événement visait aussi à lancer une dynamique pour amener l'ensemble des collectivités bretonnes à s'engager dans une démarche de transition numérique responsable et œuvrer collectivement à la réduction de l'impact du numérique sur l'environnement. La Région a consacré 30 k€ à cet événement.

Assurer un développement numérique inclusif et développer les compétences numériques

 Pour mener à bien cette action, la Région Bretagne a renouvelé son partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique M@rsouin, à l'origine de nombreux travaux d'études et d'analyses sur le sujet de l'inclusion numérique. Pour 2022, la participation financière de la Région s'élève à 210 k€. En complémentarité, un travail exploratoire a aussi été engagé dans le cadre du projet *LabAcces* pour mener une action expérimentale sur le secteur de Douarnenez, afin d'enrichir la réflexion sur les effets de la dématérialisation et les besoins d'accompagnement pour les personnes les plus éloignées du numérique. Ce projet initié fin 2022 et auquel la Région a apporté un soutien financier de 50 k€ fera l'objet d'une évaluation et d'une documentation complète afin d'en permettre la reproductibilité sur d'autres territoires, et d'apporter une solution aux problématiques posées par l'e-administration dans l'accès aux droits. Enfin, en 2022, un accord de partenariat réunissant le SGAR Bretagne, Rennes Métropole, Brest Métropole et la Région Bretagne autour d'un porteur opérationnel, la Fédération des Centres Sociaux de Bretagne a été validé pour la constitution de Hub territoriaux pour un numérique inclusif. Dans le cadre de celui-ci, la Région a mobilisé des financements à hauteur de 160 k€ à destination des structures porteuses d'inclusion numérique et notamment du dispositif *Visa Internet Bretagne*.

Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration

 La Région Bretagne poursuit le développement de la plateforme de services publics numériques adossée au territoire régional. Il s'agit d'exploiter pleinement le potentiel du numérique pour proposer aux usager·ère·s des services publics numériques de bout en bout, personnalisés et interopérables et ainsi concevoir des solutions numériques disponibles au-delà des frontières administratives et permettant de proposer un continuum de services numériques fondés sur l'expérience usager. Au dernier trimestre 2022, mon-compte.bzh a ainsi été ouvert au public et raccordé à trois premières applications de la Région Bretagne (Bretagne.bzh, SILEX, espace des stages d'IDEO). Une première version de [Mes-services.bzh](https://mes-services.bzh) a également été finalisée techniquement fin 2022. De nouvelles fonctionnalités peuvent désormais être implémentées et déployées parmi les collectivités bretonnes, au bénéfice des usager·ère·s. Les affectations de crédits pour la mise en œuvre de ce projet ont mobilisé 1.7 M€ en investissement pour 2022.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE

© Franck Beierlin

© Jérôme Serrette



© Lucien de Paço

MISSION 2

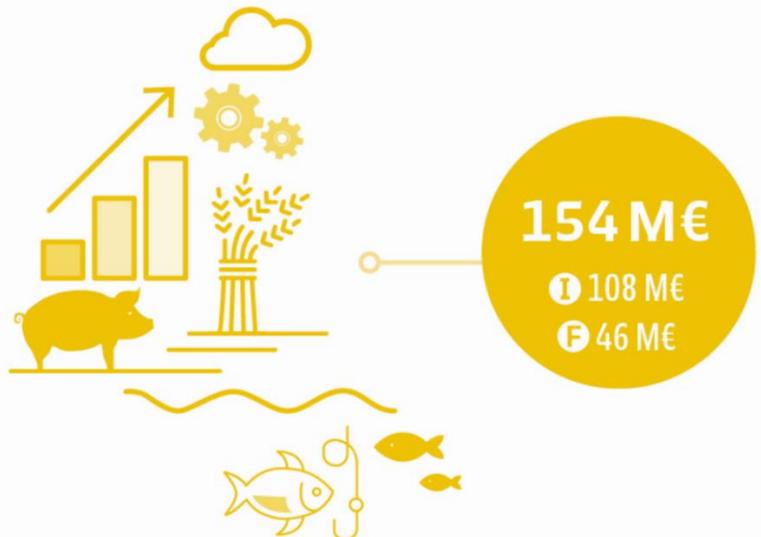
***Pour une économie dynamique
au service de filières fortes
et créatrice d'un emploi durable***

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2022

La politique économique

Dans un contexte marqué par la guerre en Ukraine, les dérèglements climatiques, le développement de cybercriminalité, la crise des approvisionnements et l'entrée dans un cycle inflationniste, les acteur·trices économiques et les partenaires sociaux bretons ont été invités à partager un diagnostic, des enjeux et des orientations communes dans le cadre d'une démarche inédite. Ainsi, durant l'année 2022, les communautés d'acteur·trices de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, ont co-construit la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTEs) qui intègre le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation), Le CPRDFOP (le Contrat de Plan Régional de développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles) et le SRESR (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).



Cette démarche, qui s'inscrit dans la durée, a permis de dégager des priorités communes qui guideront l'action régionale autour de trois orientations politiques majeures :

- Accélérer et réussir les transitions climatique et écologique de l'économie et de la société bretonnes ;
- Conforter la base productive bretonne, alimentaire et industrielle, dans une perspective de souveraineté ;
- Conforter la cohésion et l'inclusion sociales comme facteurs de performance économique et d'épanouissement individuel ;

nourries de trois axes transversaux :

- Conforter la dimension maritime de la Bretagne ;
- Conforter l'équilibre et l'ancrage territorial des activités économiques ;
- Renforcer le rayonnement de la Bretagne et maîtriser son attractivité.

Par ailleurs, la Région s'est également fortement mobilisée pour donner de la visibilité tant aux acteur·trices de l'accompagnement qu'aux porteur·teuses de projets sur leurs modalités de financement. Ainsi en matière d'innovation avec les centres techniques et les Pôles de Compétitivité via la construction de Contrats d'Objectifs et de Moyens pluriannuels ou pour les créateur·trices d'entreprises avec le renouvellement du dispositif *Pass Création* qui assure des prestations de qualité dans un maillage territorial encore resserré. Le *Pass Commerce Artisanat* a été conforté et l'appropriation des enjeux de responsabilité sociétale des entreprises facilitée par différents outils dont la démarche Bretagne 26000 de Produit en Bretagne est une illustration.

La politique agricole

Les travaux concernant les Etats généraux de l'installation-transmission ont permis de définir un rapport d'orientation décliné en 6 axes : améliorer la transmission, accompagner l'installation, préserver, restructurer et orienter l'usage du foncier, attirer et former aux métiers de l'agriculture, territorialiser l'installation-transmission en s'appuyant sur les EPCI et développer une stratégie de communication autour de l'installation-transmission. Le renouvellement des générations futures est un enjeu majeur pour la durabilité de l'agriculture bretonne au même titre que les enjeux de transition agro-écologiques et climatiques.

La politique maritime

L'année 2022 a été marquée par l'adoption des nouveaux dispositifs bretons du Programme FEAMPA 2021-2027 en septembre. Les mesures régionales dotées de 58,2 M€ en Bretagne, forment le principal soutien économique aux filières halieutiques. Une trentaine de réunions de concertation a permis la définition des nouveaux dispositifs, avec pour objectif d'encourager et d'accompagner les transitions (environnementales, sociétales et économiques), en particulier via des bonifications de l'aide publique.

Afin de renforcer l'acculturation maritime des plus jeunes, deux appels à projets Pass classes de mer ont été mis en œuvre en 2022 pour un total de 800 000 € (couvrant deux années scolaires). L'aide a rencontré un vif succès. Cette sensibilisation des élèves à l'environnement marin, comme le soutien apporté à différentes structures d'éducation à l'environnement sont autant de leviers pour une meilleure prise en compte des enjeux de gestion et de protection des écosystèmes marins.

Gouvernance des ports

L'année 2022 aura été marquée par la reprise des travaux du projet de développement du port de Brest (quai, dragages).

La mise en place d'une gouvernance renouvelée des places portuaires aura franchi une nouvelle étape avec la création de la SPL Bretagne plaisance visant à doter la Région d'un outil modernisé de gestion de certains de ses ports de plaisance, dans une logique d'association plus étroite des acteurs locaux.

// Chiffres clés

921

Bénéficiaires des dispositifs de soutien aux investissements d'amélioration de la performance globale et de la durabilité de l'exploitation agricole en 2022

6 500

Elèves bénéficiaires du Pass Classes de Mer en 2022

140 K€

Attribués en 2022 à 3 associations pour des projets d'éducation à l'environnement littoral et marin et de réduction des déchets

5,8%

1^{ère} région de France en terme de taux de chômage bas au T4 2022

// Les documents stratégiques de la Mission

Politiques économiques

Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3)		Stratégie régionale de l'ESS		Politique régionale d'égalité entre les femmes et les hommes en action
Début 2021	Fin 2027	Début 2021	Fin 2024	Début 2018
Disponible en téléchargement ici				Disponible en téléchargement ici

Politiques maritimes

Feuille de route halieutique		Feuille de route du groupement interportuaire Pêche de Bretagne	Document de mise en œuvre FEAMPA		Réseau régional des territoires maritimes DLAL - GALPA	
Début 2020	Fin 2023	Début 2019	Début 2022	Fin 2027	Début 2022	Fin 2027
Disponible en téléchargement ici						

// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 2 aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

Cette roue représente ainsi les ODD citées en lien avec les actions budgétaires de la Mission 2.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2022

Les politiques économiques et agricoles



- **Soutien aux investissements de matériels agro-environnementaux**



La préservation de la qualité de l'eau en Bretagne reste un sujet majeur pour les travaux engagés autour des transitions agro-écologiques au sein des exploitations agricoles. 234 dossiers ont bénéficié d'un soutien aux investissements de matériels agro-environnementaux ; nombre de dossiers qui a doublé en un an.

© Emmanuel Berthier, boucherie-charcuterie à Gosne, 2020

- **Boisements des terres non-agricoles**



La préservation, le renouvellement et l'entretien des forêts bretonnes participent à la régulation des gaz à effets de serre. 50 projets de boisement de terres non-agricoles ont été soutenus dans le cadre du programme Breizh Forêt Bois II.

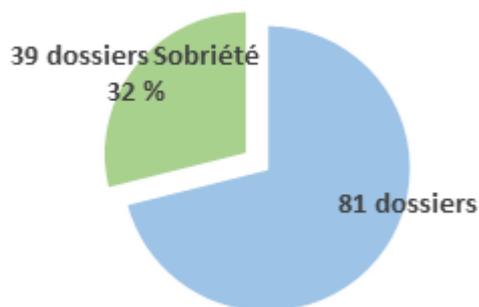
- **Agriculture biologique**



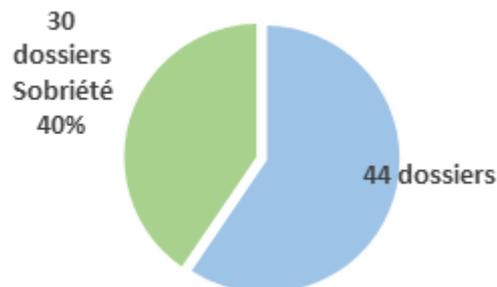
Différents dispositifs d'aides régionales permettent de soutenir les pratiques agricoles plus vertueuses pour l'environnement. En 2022, on compte 18 % des exploitations bretonnes engagées en agriculture biologique ou en système économe en intrants.

- **Point sur la gamme Inno « Sobriété » sur 2020 (septembre) - 2022**

Inno R&D 2020-2022



Inno Conseil 2020-2022

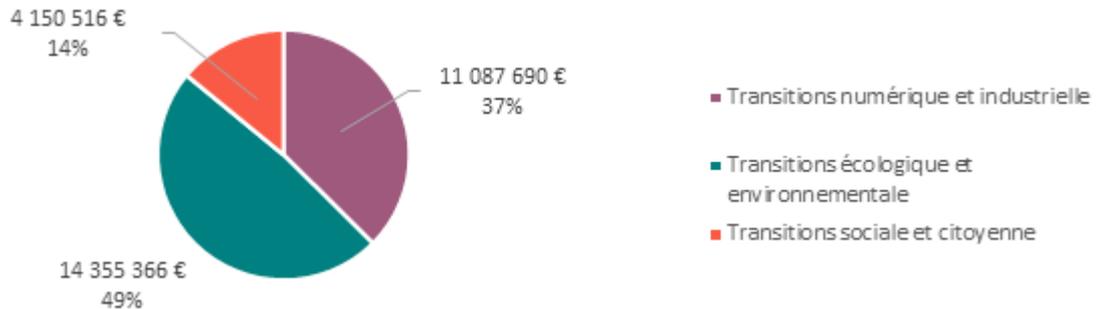




69 projets « sobriété » ont été financés sur 2020 (juillet) - 2022 par les dispositifs Inno R&D « sobriété » et Inno Conseil « sobriété », soit en total près de 3 M€ engagés sur les sur ces deux dispositifs.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3), la Région Bretagne suit l'ensemble des projets financés selon 2 axes : les 5 Domaines d'innovation stratégique d'une part, et les 3 transitions inscrites dans la stratégie d'autre part. Ci-après la ventilation budgétaire sur 2021-2022.

Budget Innovation (P.0201 et 0202) sur 2021-2022 engagé sur des projets s'inscrivant dans les transitions de la S3



Sur l'ensemble du budget « innovation », les projets s'inscrivant dans les transitions identifiées dans la stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) ont représenté près de 30 M€ d'engagements sur 2021-2022, dont 14,3 M€ sur les transitions écologiques et environnementales.



Au sein de ces 14 M€ on retrouve les projets « sobriété » mais aussi les projets collaboratifs de R&D (transport vélique, Energie renouvelable...) et bien sûr des actions spécifiques de l'écosystème comme le projet d'expérimentation Low-tech sur Concarneau Agglomération porté par le Low-Tech Lab ou encore les projets de R&D pour l'adaptation au changement climatique des filières agricoles CLIMAVEG et FERMADAPT.

• Pass Création



Le dispositif Pass création, déployé depuis 2018, permet aux porteurs de création, reprise, de bénéficier de conseils d'experts à toutes les étapes de leur projet afin d'optimiser leurs chances de réussite. Il s'agit d'un accompagnement, gratuit, individualisé, effectué par une structure spécialisée, et adapté au profil du porteur, quelque soit son statut, son secteur d'activité ou la localisation de son projet (avec 100 points d'accueil du public en Bretagne). Le parcours d'accompagnement s'effectue en 3 principales étapes : le montage du projet, afin de passer de l'idée au projet, la structuration financière et un accompagnement post-crédation pendant 3 ans. Ce dispositif, qui mobilise une enveloppe régionale de 1.9 M€, a permis d'accompagner plus de 4000 porteurs en 2022, via la mise en œuvre d'une première prestation. Ce dispositif phare de la politique de développement économique de la Région permet aux créateurs, repreneurs de prendre du recul sur leur projet, sécuriser leur parcours, assurer au mieux la viabilité économique de leur future activité.

• Pass Commerce-Artisanat



Initié par la Région Bretagne, en partenariat avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) bretons, le Pass Commerce et artisanat a pour objectif de moderniser et de dynamiser les activités commerciales et artisanales indépendantes qui contribuent activement à la vie locale et au développement de l'emploi, principalement en centre-ville et centre-bourg. A fin 2022, le dispositif est déployé au sein des 60 EPCI bretons.

1 439 dossiers PCA ont été soldés en 2022, soit un tiers des dossiers depuis la mise en œuvre du dispositif (depuis 2017, 4 280 projets ont été accompagnés). En 2022, 7,3 millions d'euros ont été versés aux bénéficiaires, financés à 57% par les EPCI (4,20 Md'€) et à 43% par la Région (3,1 M d'€).

Le panel des activités soutenues par le PASS Commerce et artisanat est diversifié. Plus de 40% des dossiers (soit 504 projets), ont soutenu une activité de commerce et services à la population (hors commerce de bouche). Au sein de ce regroupement, le dispositif a accompagné, près de 170 salons de coiffure ou d'esthétique et plus d'une cinquantaine de boutiques de vêtements et chaussures. Pour le reste des dossiers, le dispositif a soutenu des cordonniers, bijoutiers, commerces de décoration, opticiens, fleuristes, etc.

Depuis la fin 2020, la Région propose aux EPCI qui le souhaitent d'adopter un volet numérique pour développer la présence commerciale en ligne des entreprises de commerce et artisanat. En 2022, 121 projets mixtes (comprenant un volet numérique et un volet socle) ont été soldés. Ainsi, près de 17% des projets avaient, pour tout ou partie, un volet numérique.

Sur l'ensemble de la période (2017-2022), 4 280 projets ont été accompagnés avec un soutien de plus de 21,7 millions d'euros dont une quote part régionale de 9,5 millions d'euros.

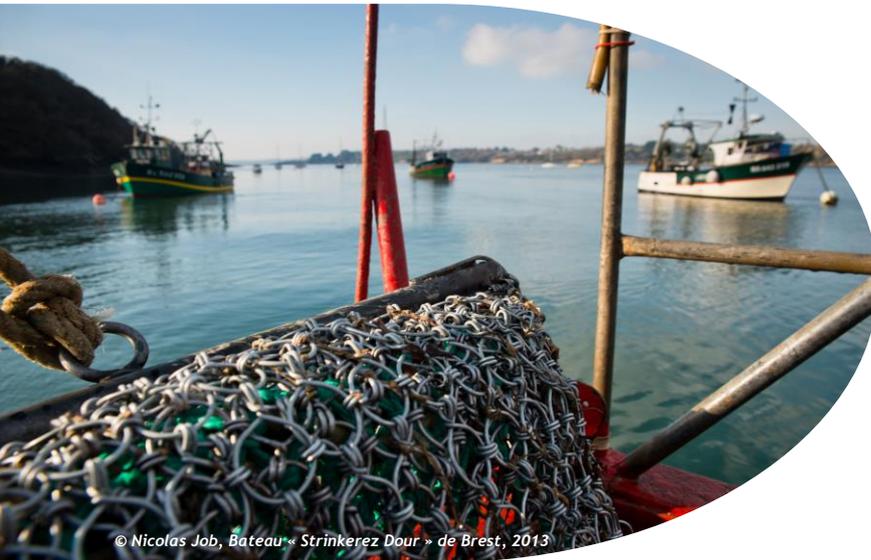
Depuis sa mise en œuvre, 822 communes ont été couvertes par le PASS Commerce et artisanat avec au moins un dossier, soit 68% de la totalité des communes bretonnes.

A noter que sur les 1 207 communes bretonnes, 250 ne disposent d'aucun commerce sur son territoire.

• Favoriser la montée en compétence des bénévoles associatifs



Les associations contribuent à l'attractivité et à la cohésion sociale des territoires. Toutefois leur pérennité et l'efficacité de leur action sont liées à la montée en compétence des bénévoles associatifs. C'est dans cette perspective que la Région co-finance à parité avec l'Etat le Fonds de développement de la vie associative (FDVA) dédié à la formation des bénévoles. En 2022, ce sont 9 651 bénévoles qui ont été formés sur l'ensemble du territoire.



© Nicolas Job, Bateau « Strinkerez Dour » de Brest, 2013

Les politiques maritimes

• Soutien à la transition des flottes halieutiques



Un appel à projet a été lancé pour encourager et accompagner les filières pêche et aquaculture dans les transitions énergétiques. L'objectif premier était de contribuer au déploiement de l'hydrogène au sein de la flotte de pêche bretonne afin de parvenir à une décarbonation de cette dernière et plus largement de soutenir des projets contribuant aux économies d'énergie à bord des navires de pêche ou ostréicoles.

Deux projets ont été retenus pour un budget total de 336 k€ : Le projet « Pilothy » a pour objectif d'étudier la faisabilité d'intégration d'une pile à combustible H2 à bord d'un navire de pêche existant dans le but de permettre de réduire les émissions polluantes du navire sans modifier l'activité principale du bateau. Le projet « ESTEBAM » consiste à analyser les diverses conditions (techniques, réglementaires, normatives, économiques) pour la conversion à l'hydrogène d'une barge amphibie conchylicole existante.

En parallèle, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé afin d'identifier les initiatives en cours contribuant au déploiement de l'hydrogène au sein de la flottille de pêche bretonne. Cet AMI a permis d'identifier cinq entreprises engagées dans cette démarche dont les innovations en cours pourraient faire l'objet de soutien lors de prochains appels à projets.

- **Dispositif d'aide pour la transition écologique des entreprises de commercialisation-transformation des produits de la mer, dulcicoles et des halles à marée - Diag'Action climat**

Les entreprises de transformation-commercialisation des produits de la mer et dulcicoles, ainsi que les halles à marée sont de grandes consommatrices d'eau et d'énergie (électricité et gaz). Elles produisent également des déchets issus des matières premières utilisées et des emballages et sont dépendantes des énergies fossiles. Dans un contexte de hausse du prix de l'énergie et d'une diminution des réserves d'eau, il est essentiel que ces entreprises et les gestionnaires portuaires mettent en œuvre des mesures correctives.

 La Région, en partenariat avec Bpifrance et l'ADEME souhaite encourager les entreprises de l'aval de la filière halieutique à effectuer les diagnostics « Diag éco-flux » et « Diag décarbon'action » et contribue à leur financement. Le « Diag éco-flux » permet aux entreprises de bénéficier d'un diagnostic et d'être accompagnées par un expert pour réduire les pertes en énergie, matière et eau ainsi que de limiter les déchets. Le « Diag décarbon'action », toujours sur la base d'un diagnostic et d'un accompagnement par un expert, a pour objectif une réduction de la consommation en énergie et de réduire la dépendance envers les énergies fossiles.

Les préconisations qui seront faites dans le cadre de ces deux dispositifs feront l'objet d'investissements qui pourront notamment être soutenus par le FEAMPA, et bénéficieront dans ce cadre de taux d'aide bonifié.

- **Adaptation aux changements climatiques et gestion du trait de côte**

 Depuis la tempête Xynthia de 2010, les travaux du GIEC et les premières conséquences visibles des effets du changement climatique sur le littoral, la gestion du trait de côte est devenue un sujet central au niveau national et en Bretagne, qui possède un tiers du linéaire côtier national. Les différents aléas (tempêtes, érosion, submersion) tendent à survenir de manière de plus en plus fréquente et de plus en plus forte. Des actions relatives au trait de côte ont été initiées par la Région depuis plusieurs années déjà.

En 2022, l'action de la Région Bretagne a notamment porté sur l'accompagnement des territoires avec la poursuite de la mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt « trait de côte » lancé avec l'Etat en 2019 pour quatre ans et dont l'objectif est d'inciter et d'accompagner financièrement et techniquement des intercommunalités à élaborer des Stratégies Locales de Gestion Intégrée du Trait de Côte. Un des trois territoires lauréats de cet AMi (la communauté de communes Lesneven-Côte des Légendes) a adopté sa stratégie en décembre 2022 et les deux autres territoires (Auray-Quiberon-Terre-Atlantique et Golfe du Morbihan-Vannes-Agglomération) vont le faire dans le courant de l'année 2023.

Certains territoires qui ne participent pas à l'AMI mais qui mènent des actions en matière d'adaptation aux risques côtiers ont également été accompagnés (projets de stratégies locales de la communauté de communes du pays d'Iroise et de la commune de Pouldreuzic, projet de réestuarisation de la Saudraye à Guidel, suivi de l'évolution de la brèche du sillon de Talbert).

Enfin, la Région a également accompagné le lancement de la partie "trait de côte" de l'appel à projets FEDER Breizh Hin. Cinq dossiers ont été déposés en décembre 2022 par trois territoires sur les questions d'adaptation (Saint-Brieuc-Armor- Agglomération, pays de Brest et AQTA-GMVA) et, sur les questions d'observation, par l'Institut Universitaire Européen de la Mer et l'Observatoire Citoyen du Littoral Morbihannais.

Les Ports

• La livraison du quai EMR de Brest



Redémarrés en 2021, les travaux de réparation du quai EMR de Brest auront été réceptionnés en juin 2022. La livraison de cet équipement vient clôturer une première phase du projet de développement du port de Brest qui a consisté à livrer des espaces viabilisables à terre pour accueillir des industriels œuvrant dans le champ de l'éolien offshore. D'ores et déjà, les industriels NAVANTIA-WINDAR ou encore HAIZEA ont pris possession de la première partie consolidée du polder et démarré leurs productions industrielles (livraison des fondations du champ éolien offshore de Saint-Brieuc notamment).



© Fly HD, Quai EMR, Brest, 2018

• Financement des travaux de réalisation d'une station d'épuration des eaux du port de pêche de Lorient et réseaux associés



La qualité des eaux de la rade fait l'objet d'un suivi attentif des services de la Région. Ce suivi vise à mesurer l'impact des activités humaines et professionnelles sur le milieu marin. Le port de pêche de Lorient accueille en son sein des activités polluantes. Jusqu'à récemment, faute d'équipement de traitement des eaux, les eaux usées étaient rejetées directement dans le port. Le Syndicat Mixte pour la pêche de Lorient Keroman géré par la Région Bretagne et cofinancé par Lorient Agglomération a ainsi engagé d'ambitieux travaux consistant à construire une station d'épuration dédiée aux effluents industriels du port et à doter le port de réseaux adaptés à cette collecte. Outre l'amélioration de la qualité des eaux de la rade, le raccordement des industriels à l'installation permettra de régulariser des dossiers instruits au titre des réglementations sur les installations classées.

• Vers une stratégie photovoltaïque des ports régionaux



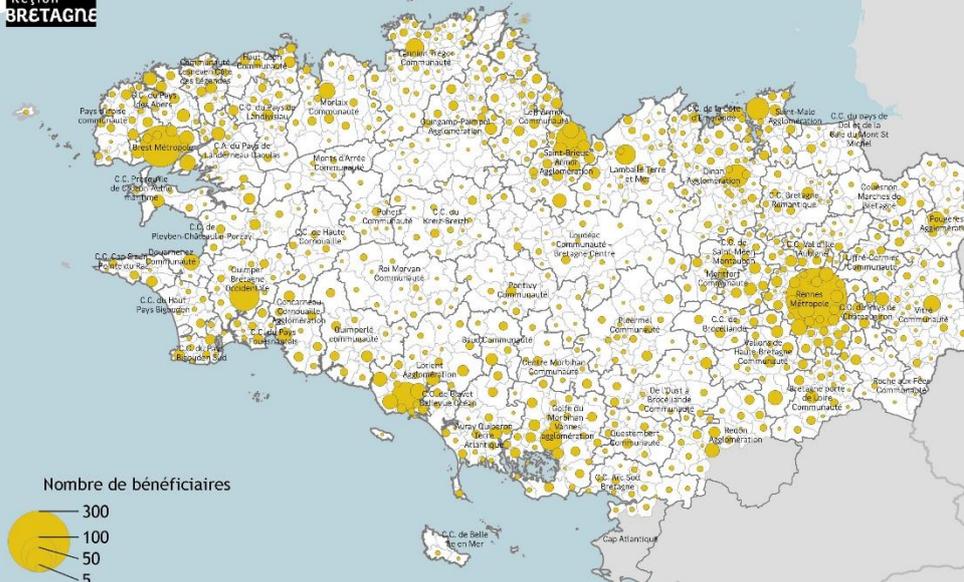
Le patrimoine portuaire régional se caractérise par une importante surface de friches dont l'état général reste médiocre. Le projet de la Région en qualité de maître d'ouvrage et le cas échéant de ses concessionnaires dans le cadre des missions qui leur sont dévolues, doit consister à améliorer l'état général du bâti dans un souci de meilleure offre de service, de performance énergétique mais également de restauration de l'image de ports très fortement intégrés dans leur environnement urbain. A cette fin, la Région Bretagne a souhaité initier une étude globale visant à identifier le potentiel solaire photovoltaïque de ses ports. Cette étude doit identifier le potentiel propre à chaque port et favoriser son développement, en adéquation avec les programmes d'investissements des gestionnaires. L'étude contribuera ainsi à la réduction de la dépendance énergétique des ports.

// L'approche territoriale de l'action régionale

Politiques économiques



Porteurs de projet ayant bénéficié d'au moins une prestation PASS Création en 2022 (au lieu de résidence)



Nombre de bénéficiaires

- 300
- 100
- 50
- 5

4 065 porteurs.euse.s de projet, résidant en Bretagne, ont bénéficié d'au moins une prestation PASS Création en 2022



Sources : files contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, Région Bretagne
Réalisation : Région Bretagne - Direction du développement économique - mars 2022



Déploiement du dispositif PASS Commerce et Artisanat sur les communes bretonnes



Légende

Déploiement du PASS Commerce et Artisanat (2017-2022)

- Commune avec au moins 1 dossier sur la période

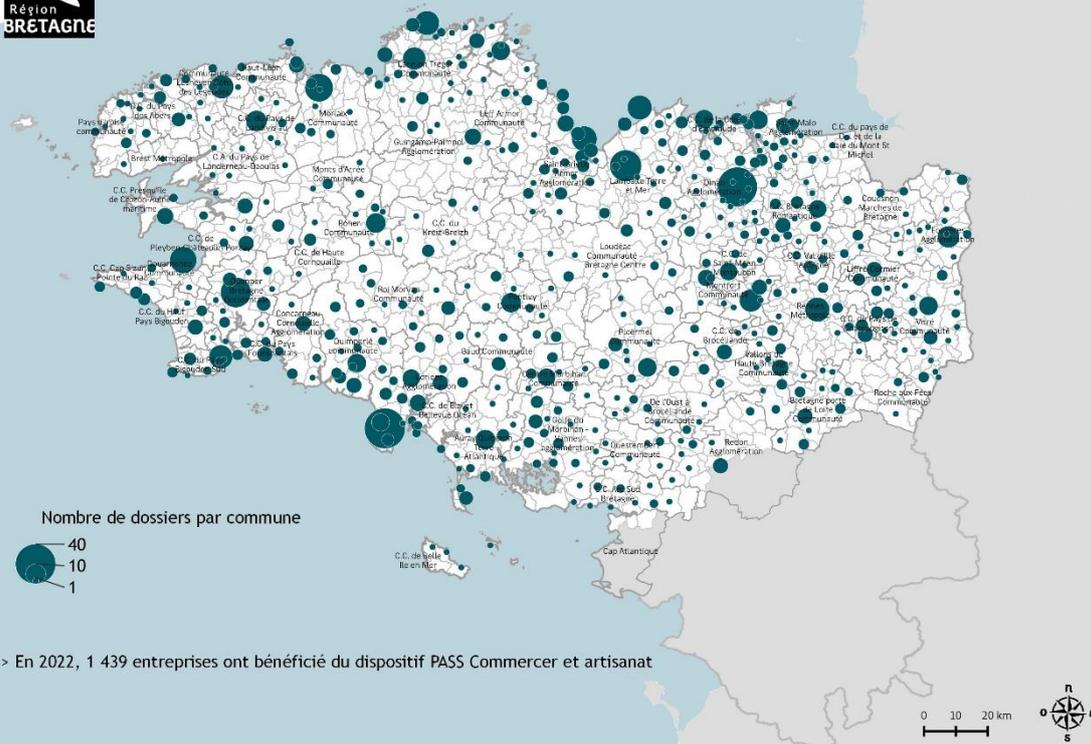
-> 822 communes couvertes par le dispositif



Sources : files contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, Région Bretagne
Réalisation : Région Bretagne - Direction de l'économie



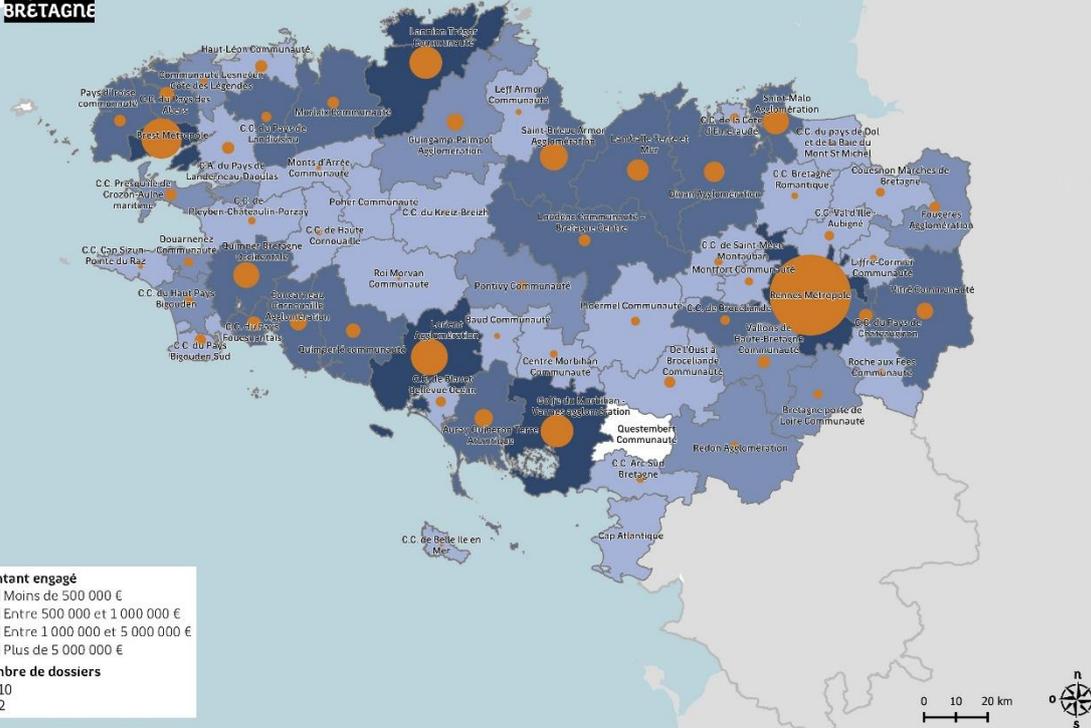
Bilan 2022 du dispositif PASS Commerce et artisanat



Sources : Les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, Région Bretagne
Réalisation : Région Bretagne - Direction du développement économique - mars 2023



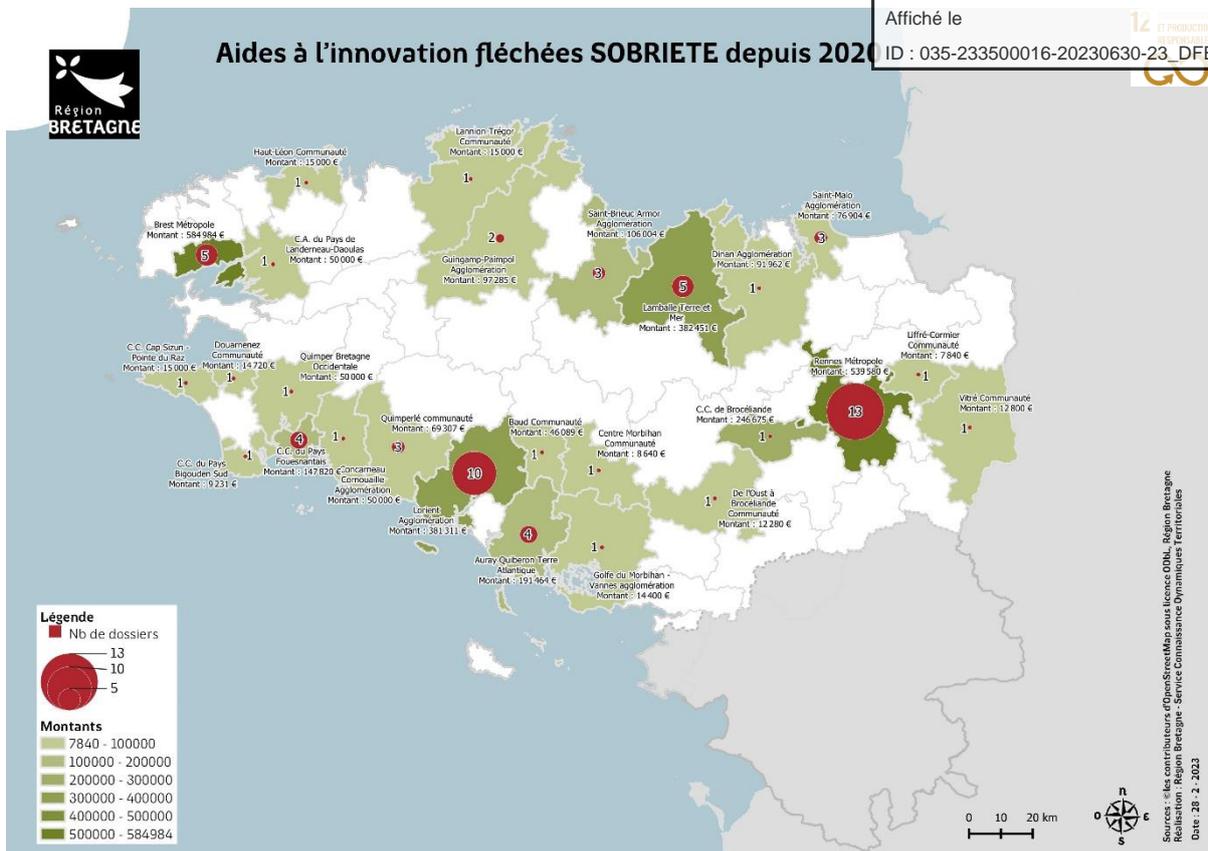
Aides aux programmes d'innovation des entreprises entre 2015 et 2022



Sources : Les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, Région Bretagne
Réalisation : Région Bretagne - Service Connaissance Dynamiques Territoriales
Date : 14. 3. 2023

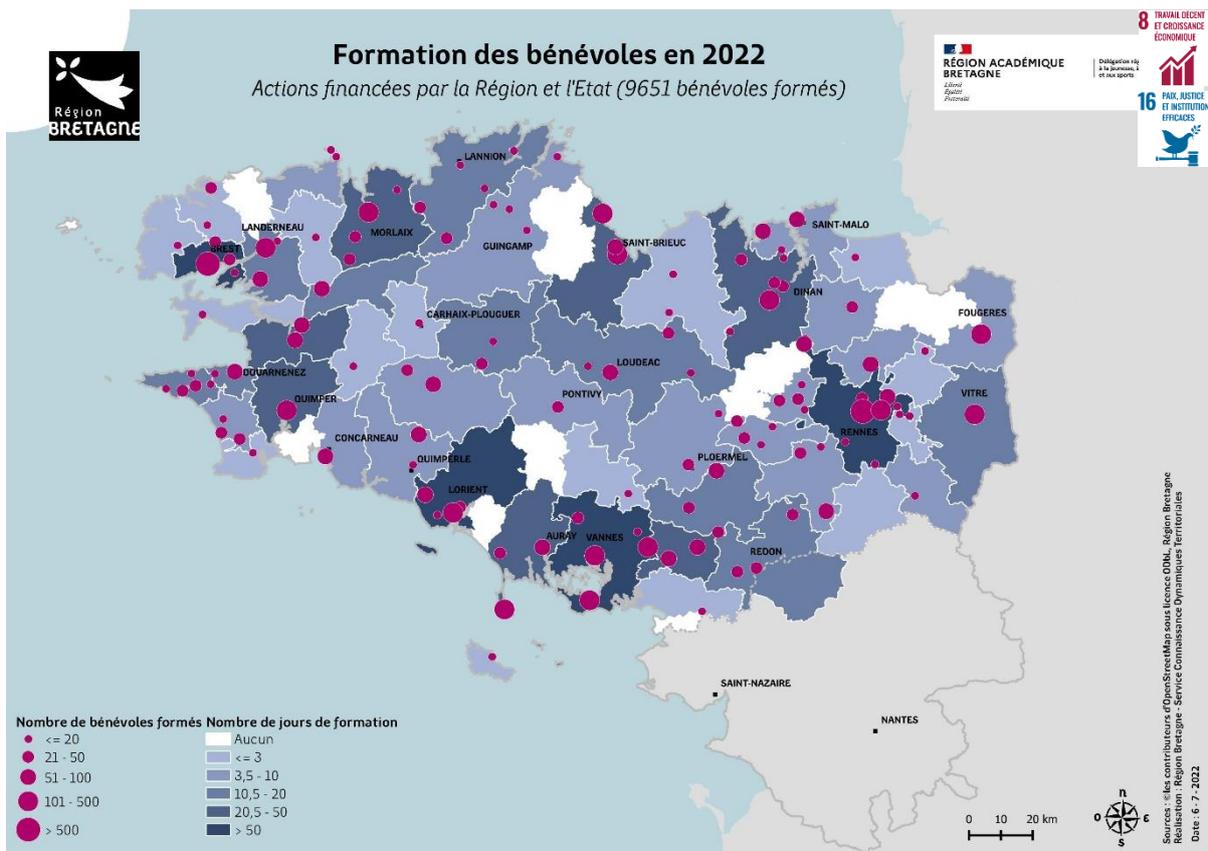


Aides à l'innovation fléchées SOBRIETE depuis 2020

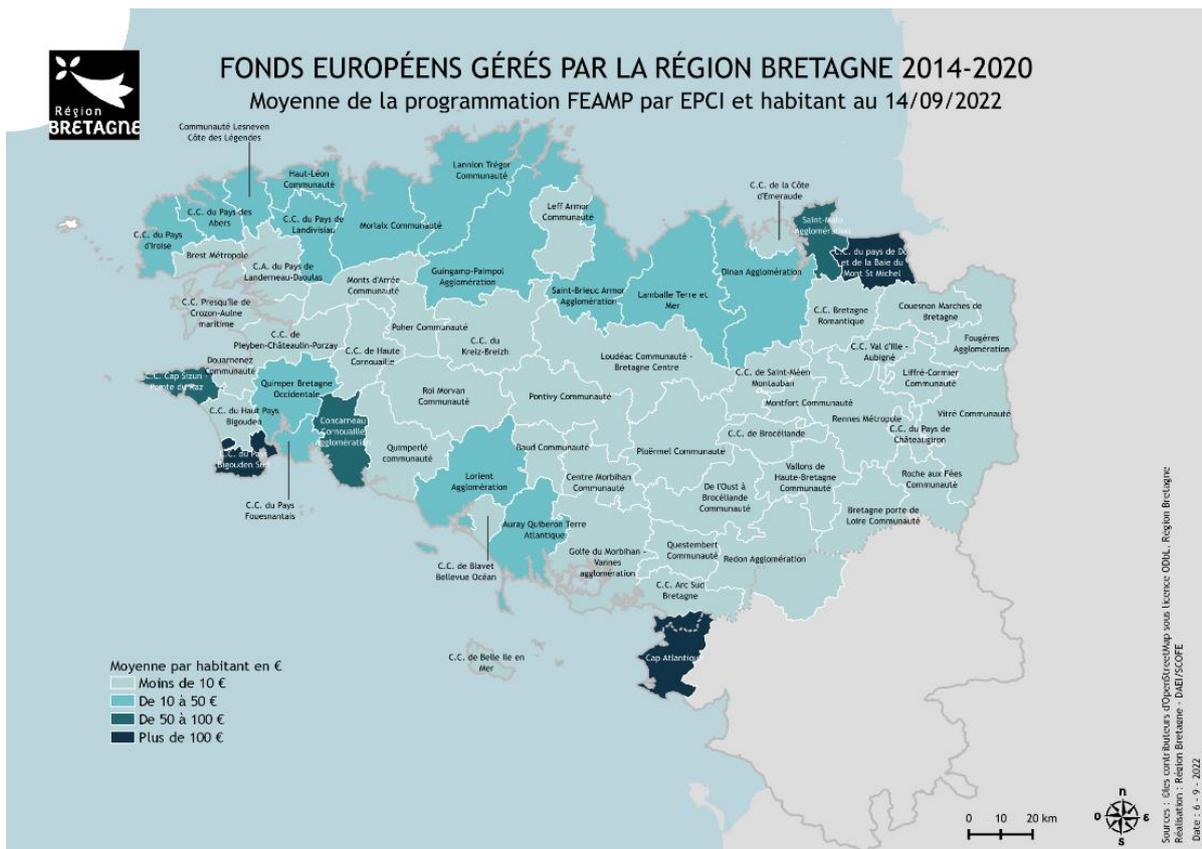


Formation des bénévoles en 2022

Actions financées par la Région et l'Etat (9651 bénévoles formés)



Fonds européen pour la pêche et les affaires maritimes
 (FEAMP) - programmation 2014-2020



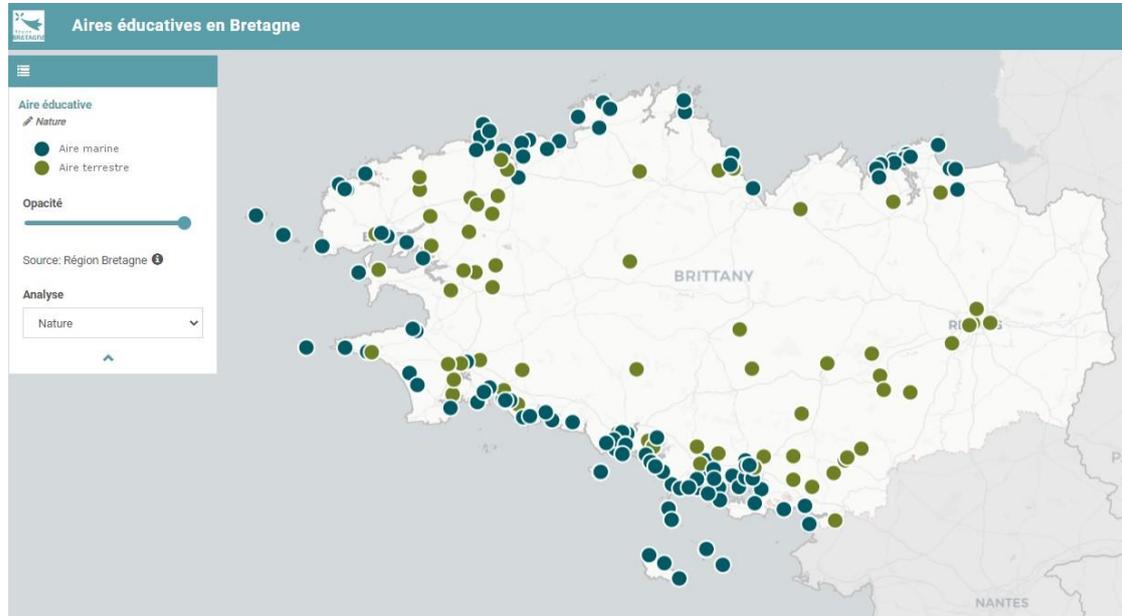
Le programme FEAMP s’est achevé en 2022 avec les tous derniers engagements de dossiers. La répartition des montants attribués par EPCI met en évidence le poids des projets liés à l’aquaculture, notamment le lotissement conchylicole de Penestin et le soutien aux projets mytilicoles dans la baie du Mont Saint-Michel, ainsi que les aides aux investissements portuaires particulièrement en Cornouaille.





L'année 2022 a concrétisé le lancement d'un nouveau programme pour le DLAL (Développement local menés par les acteurs locaux), volet pêche et les affaires maritimes (FEAMPA). Un appel à candidature a été lancé, 8 territoires maritimes ont été sélectionnés à l'été 2022 avec une répartition des enveloppes comprises entre 850 000 € et 1,1 M€. Au total, pour cette programmation 2021-2027, une enveloppe de 8 M€ de FEAMPA est allouée au DLAL en Bretagne, à laquelle il faut ajouter une contrepartie régionale d'un montant équivalent.

Aires éducatives en Bretagne



Une aire marine éducative est une zone maritime littorale de petite taille qui est suivie de manière participative par les élèves d'un établissement scolaire pour laquelle les enfants peuvent proposer des actions de sensibilisation et de protection, en s'appuyant sur trois piliers - « connaître, vivre et transmettre la mer ».

Depuis 2017, la Région a financé le développement des aires marines éducatives sur certains territoires via différents dispositifs (FEDER Biodiversité, DLAL FEAMP, Appel à projets « mobiliser les breton.nes pour les transitions », etc). Elle est également à l'origine de la mise en place du Groupe régional aires éducatives bretonnes (GRAEB) dans le cadre duquel les principaux acteurs institutionnels concernés (Académie, DREAL, REEB, ABB, Départements, etc) se concertent pour définir et mettre en œuvre une stratégie d'accompagnement des aires éducatives en région. Le GRAEB est désormais piloté par l'Agence bretonne de la biodiversité et la Région continue d'y jouer un rôle moteur.

// Zoom politique de la ville



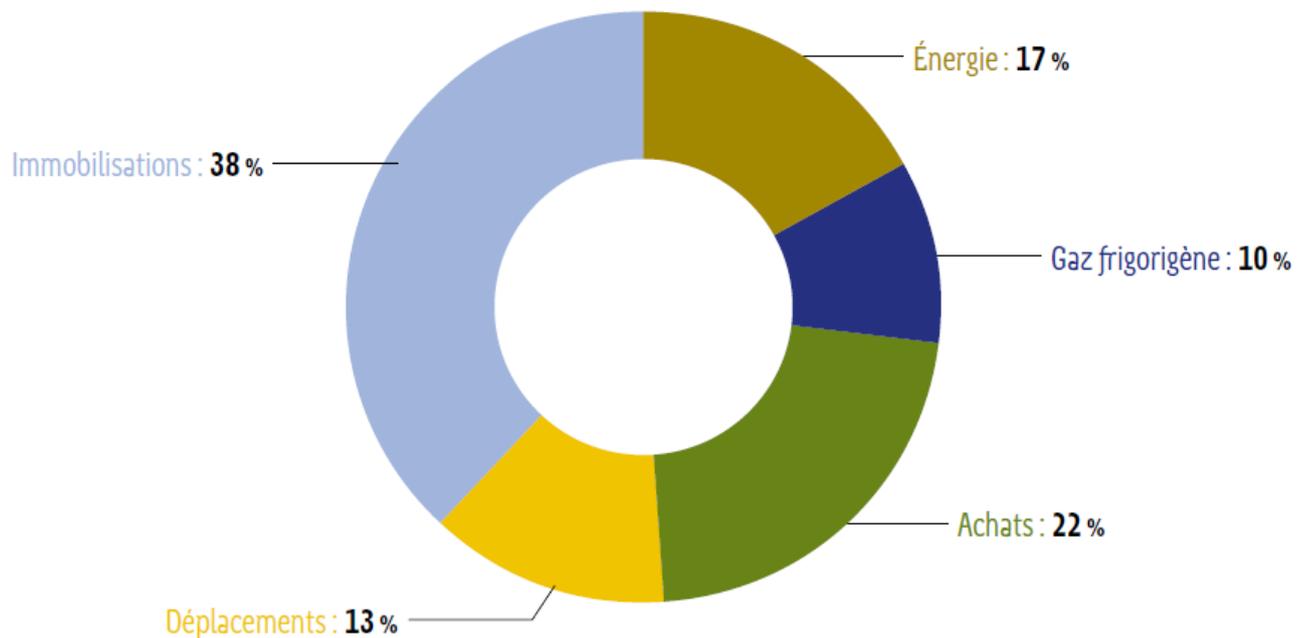
Le dispositif Pass classe de mer vise à soutenir les séjours de classes de mer en Bretagne de 2 nuitées minimum organisés au bénéfice de jeunes breton-ne-s. Depuis 2021, l'aide peut être doublée pour les bénéficiaire localisés en Quartiers en politique de la ville. Aussi, en 2022, 50 356€ ont été octroyés à 9 établissements scolaires soit 3 collèges et 6 établissements primaire répartis dans 4 villes différentes. Les apports éducatifs, tant en matière de socialisation et d'ouverture au monde des enfants qu'en matière d'acculturation maritime, sont salués par les porteurs de projet.

// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Le présent bilan porte sur l'année 2019, il est en cours d'actualisation en 2023.

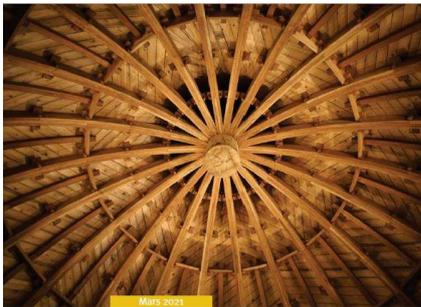
Zoom sur les ports

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES PORTS EN 2019



Les émissions de GES dues à l'énergie sont de **2 100 téqCO₂** et ne représentent que le 3^e poste d'émissions derrière les immobilisations (**6 400 téqCO₂**) et les achats (**2 500 téqCO₂**).

Résilience des territoires : impliquer les entreprises



Les coopérations avec et entre les entreprises, facteur de résilience en Bretagne



Rapporteurs
Laetitia BOUVIER et Sergio CAPITAO

CESER
Conseil économique, social
et environnemental régional

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



La résilience des territoires est devenue une préoccupation centrale. Néanmoins, comme le signale l'économiste Magali TALANDIER « On en parle beaucoup, même si on agit

encore sans doute trop peu tant la tâche est complexe, les motivations et conséquences diverses selon les protagonistes ». Le CESER s'est donc penché sur le sujet, avec un angle original : le rôle que les entreprises peuvent jouer face à ce défi.

Par de multiples exemples, l'étude du CESER montre que les coopérations avec et entre les entreprises peuvent contribuer à la résilience des territoires au moins sur trois volets :

- la bonne utilisation et le développement des ressources territoriales, que l'on parle de ressources naturelles ou de ressources humaines, de connaissances, de l'image du territoire, ou encore de ressources financières ;
- l'adaptation des modèles économiques aux évolutions : les coopérations sont sources d'innovations sociales et ont un rôle essentiel à jouer dans l'engagement des transitions ;
- la mise en place d'une gouvernance permettant de construire des réponses à des défis communs. Les coopérations facilitent en effet l'interconnaissance et permettent d'élaborer des stratégies

communes. De plus, les habitudes de travail en commun s'avèrent essentielles lorsqu'il s'agit de réagir face à une crise. Au plus fort de la crise sanitaire, on a ainsi pu trouver des entreprises là où on ne les attendait a priori pas : actes de solidarité avec le personnel soignant, initiatives visant à recréer des capacités de production locale de biens que l'on avait pris l'habitude d'importer, etc. Dès le déconfinement, les réseaux d'entreprises ont pris toute leur place pour faciliter la reprise d'activité.

Si elles sont nécessaires, les coopérations avec et entre les entreprises ne sont toutefois pas suffisantes pour garantir la résilience des territoires. En effet, les initiatives portées par des entreprises ne trouvent souvent leur pleine mesure que dans une articulation avec les acteurs publics, les représentants des salarié-es, les associations, les citoyen-nes, etc. Et si les entreprises peuvent ainsi apporter une contribution décisive, c'est bien collectivement qu'il convient de définir ce que l'on entend par « résilience » à l'échelle du territoire.

Avec ce rapport, le CESER invite donc les collectivités à renforcer leur soutien aux coopérations, et surtout à le faire dans un sens favorable à la résilience des territoires. Ses propositions s'articulent autour de 3 axes :

- mesurer les enjeux de résilience spécifiques aux différents territoires, ouvrir le débat sur la notion de souveraineté et engager une réflexion partagée sur les multiples façons d'impliquer les entreprises
- renforcer le dialogue social territorial pour mieux s'appuyer sur les coopérations
- adapter les modalités de soutien aux coopérations à l'enjeu de la résilience, ce qui suppose d'identifier les coopérations les plus à même d'y contribuer (une grille d'analyse est proposée dans l'étude).

Source : CESER de Bretagne, [Les coopérations avec et entre les entreprises, facteur de résilience en Bretagne](#), mars 2

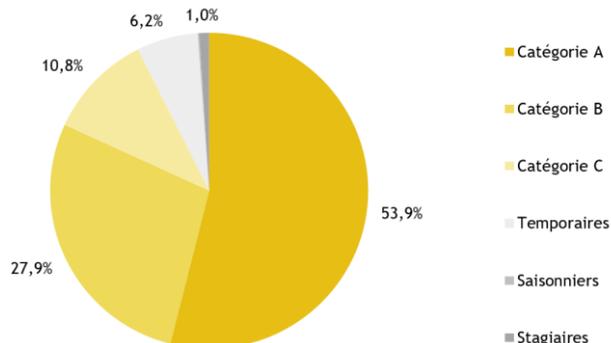
II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2022	dont agents territorialisés
Catégorie A	55,7	9,9
Catégorie B	28,8	-
Catégorie C	11,1	-
Temporaires	6,4	-
Saisonniers	0,2	-
Stagiaires	1,0	-
Total ETP	103,3	9,9
Total Masse salariale	5 653 488 €	

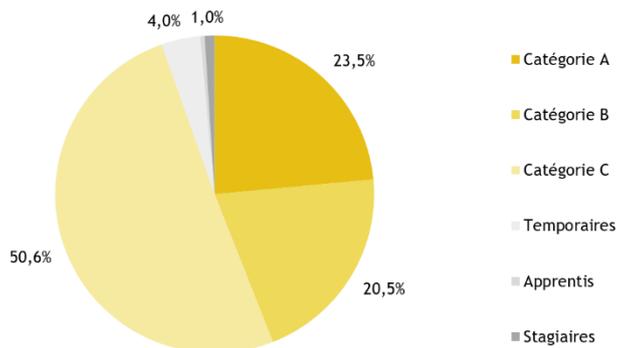
Répartition ETP par catégorie



Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2022
Agents des ports	
Catégorie A	18,1
Catégorie B	15,8
Catégorie C	38,9
Temporaires	3,0
Apprentis	0,3
Stagiaires	0,8
Total ETP	76,8
Total Masse salariale	3 783 762 €

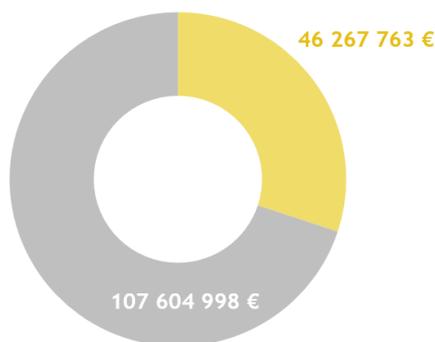
Répartition ETP par catégorie



// Répartition des dépenses

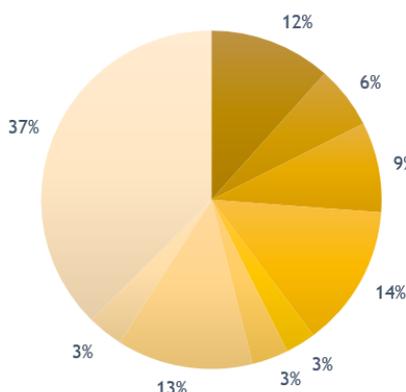
Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **95 %** en fonctionnement et de **84 %** en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 2 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



- P 201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance
- P 202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne
- P 203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises
- P 204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises
- P 205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité
- P 206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques
- P 207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire
- P 208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime
- P 209 Développer le système portuaire

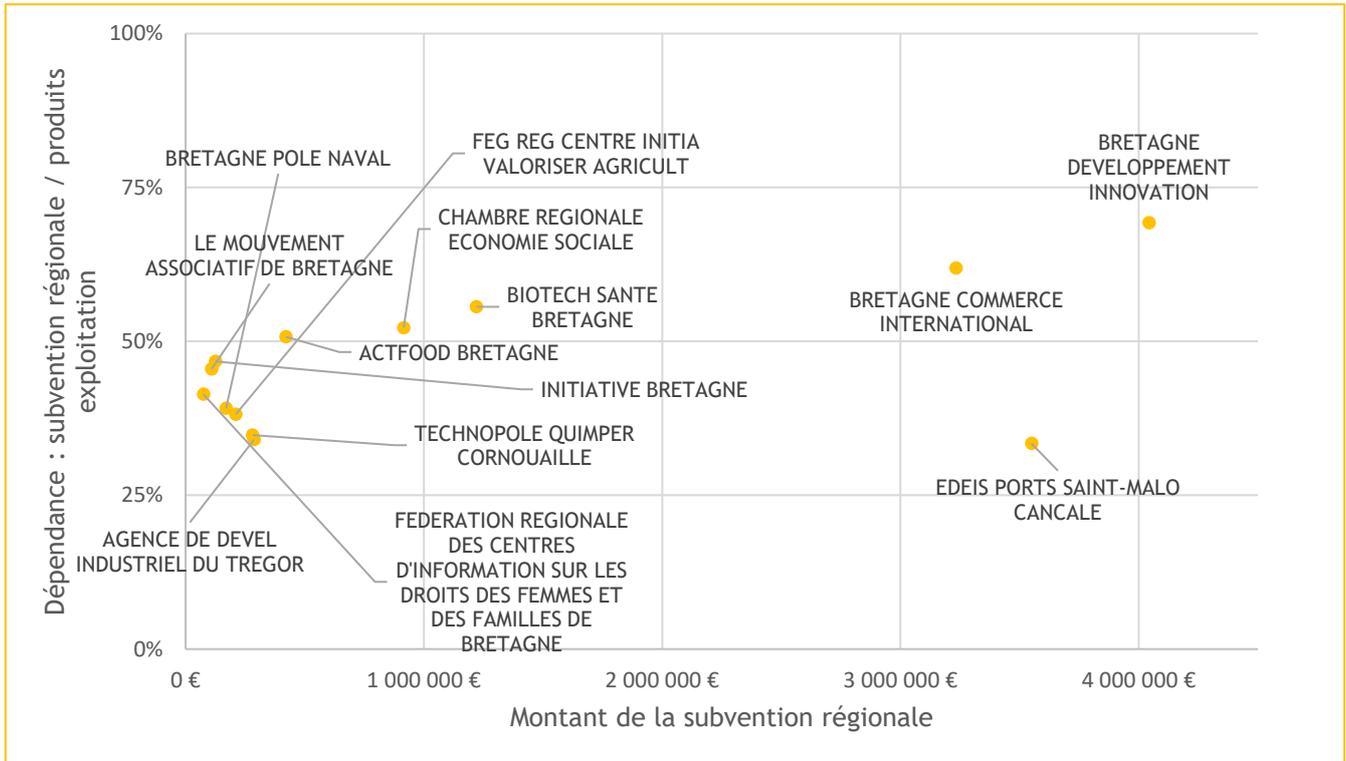
> Dépenses par programme

Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

	CP votés en 2022	CP mandatés en 2022	Taux de réalisation
P 201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	18 663 000 	17 826 363 	96%
Fonctionnement	10 963 000	10 874 379	99%
Investissement	7 700 000	6 951 983	90%
P 202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	11 750 000 	9 185 165 	78%
Fonctionnement	6 250 000	5 482 882	88%
Investissement	5 500 000	3 702 283	67%
P 203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	17 025 000 	13 264 524 	78%
Fonctionnement	2 125 000	1 750 731	82%
Investissement	14 900 000	11 513 793	77%
P 204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	25 912 200 	20 933 146 	81%
Fonctionnement	5 188 000	5 075 798	98%
Investissement	20 724 200	15 857 348	77%
P 205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	4 815 000 	4 418 677 	92%
Fonctionnement	4 315 000	4 001 287	93%
Investissement	500 000	417 390	83%
P 206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques	5 575 000 	5 322 205 	95%
Fonctionnement	5 575 000	5 322 205	95%
Investissement	0	0	NA
P 207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	20 700 000 	19 898 905 	96%
Fonctionnement	5 900 000	5 796 787	98%
Investissement	14 800 000	14 102 117	95%
P 208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	8 921 500 	5 206 790 	58%
Fonctionnement	2 393 500	2 017 178	84%
Investissement	6 528 000	3 189 612	49%
P 209 Développer le système portuaire	63 557 808 	57 816 987 	91%
Fonctionnement	5 988 808	5 946 516	99%
Investissement	57 569 000	51 870 471	90%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	176 919 508 	153 872 761 	87%
Total Fonctionnement	48 698 308 	46 267 763 	95%
Total Investissement	128 221 200 	107 604 998 	84%

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget de fonctionnement de l'organisme.



* financé = le terme financé se rapporte aux comptes 655*(contributions réglementaires hors aides individuelles), 656* (contributions contractuelles) et 657*(subventions de fonctionnement)

** Ressources = produits d'exploitation pour les structures ayant fourni leurs comptes 2021.

Présentation

Né de la fusion de Bretagne international et de CCI international il y a 10 ans, Bretagne Commerce International (BCI) a pour objectif :

- d'aider les sociétés bretonnes tout au long de leur développement à l'international selon leurs besoins et leur maturité à l'export : sensibilisation à l'export, veille sur les produits et les marchés, conseil réglementaire, conseil stratégique, aide à la recherche de distributeurs à l'étranger ou pour l'implantation d'une filiale, soutien à la prospection via l'organisation de salons ou de missions à l'étranger.
- d'identifier et d'accompagner des projets d'investisseurs étrangers en Bretagne.

BCI intervient dans de nombreux secteurs d'activité : agriculture, agroalimentaire, santé pharmaceutique, cosmétiques, biens de consommation, mais aussi les filières bois et industrielles comme l'automobile, le nautisme, la filière navale, l'aéronautique et enfin les nouvelles technologies.

L'association compte 956 adhérents en 2022.

// Gouvernance

• Directoire

12 chefs d'entreprises

Président > Christian Queffelec

• Conseil de surveillance

16 membres

Président > Loïg Chesnais-Girard

Autres > 5 représentants du CRB

// Activités 2022

Information et sensibilisation

- 3 347 entretiens de conseil stratégique et réglementaire permettant d'accompagner les entreprises dans leur démarche commerciale.
- Service individuel gratuit : 270 entreprises accompagnées dans leurs démarches administratives (facilitation d'obtention de visas, aide à l'obtention de documents...)
- 2 579 visites en entreprises pour aider les entrepreneurs à identifier et à construire leur stratégie de développement commercial sur des marchés cibles.
- 116 réunions d'information auprès de 3 619 entreprises différentes sur les modalités techniques ou réglementaires et sur les opportunités commerciales des marchés internationaux.
- 10^{ème} édition de l'Open de l'International à Saint-Brieuc
- Lancement de la e-vitrine Suppliers From Bretagne

Accompagnement à l'exportation

- 176 contrats individuels d'accompagnement à l'étranger signés : qualification et organisation de la demande des entreprises selon leurs produits et leur stratégie globale.
- 23 visites d'acheteurs étrangers en Bretagne.
- 27 salons et missions d'accompagnement à l'étranger pour 273 entreprises accompagnées, dont 111 nouvelles.

Investissements directs étrangers en Bretagne

- Prospection des investisseurs étrangers : 25 prospections identifiées
- 3 nouveaux projets qualifiés de nouvelles implantations ou extensions
- 8 visites d'investisseurs étrangers organisées en Bretagne.

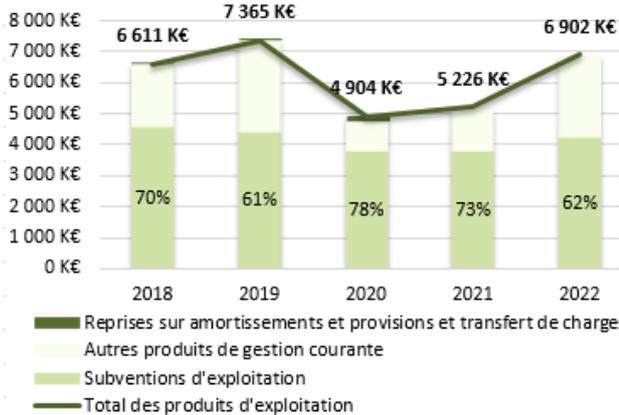
7,1 M€ de budget en 2022

2,89 M€ de subvention de fonctionnement versée par la Région en 2022

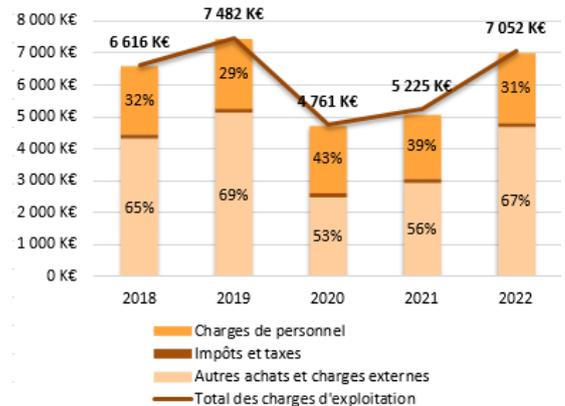
// Analyse financière

(Sur la base des comptes 2022)

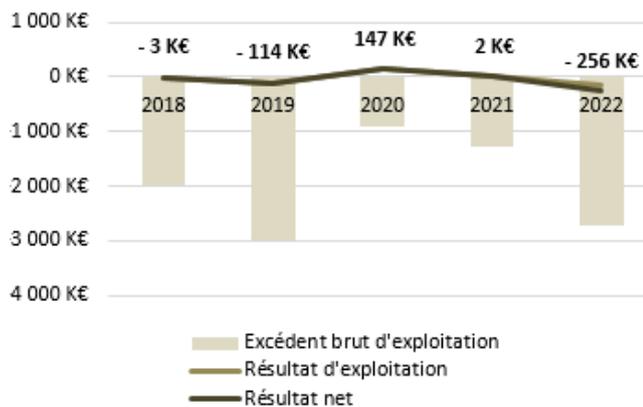
Evolution des produits d'exploitation



Evolution des charges d'exploitation



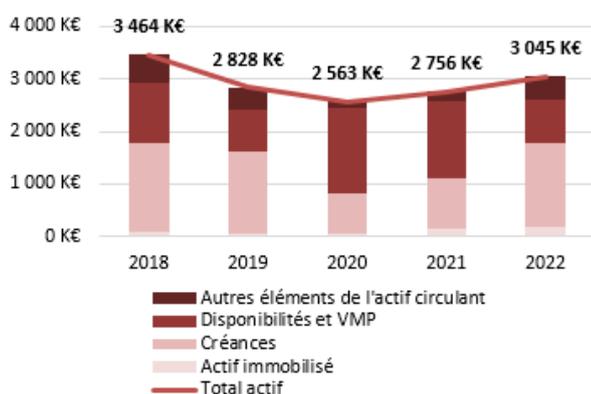
Evolution de l'EBE et du résultat



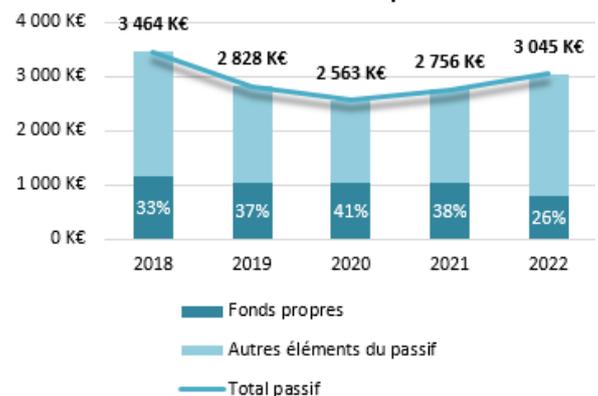
Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 6 902 K€ en 2022 (+32 % par rapport à 2021) et sont composés à 62 % de subventions provenant essentiellement de la Région. Les charges d'exploitation enregistrent une augmentation de 35 % pour atteindre un montant de 7 052 K€ en 2022. Elles sont principalement constituées d'autres achats et charges externes.

En 2022, le résultat d'exploitation est de -150 K€, le résultat financier de 1 K€ et le résultat exceptionnel de -105 K€. L'ensemble de ces résultats cumulés présente un résultat net de -256 K€ pour l'exercice 2022.

Bilan : évolution de l'actif



Bilan : évolution du passif

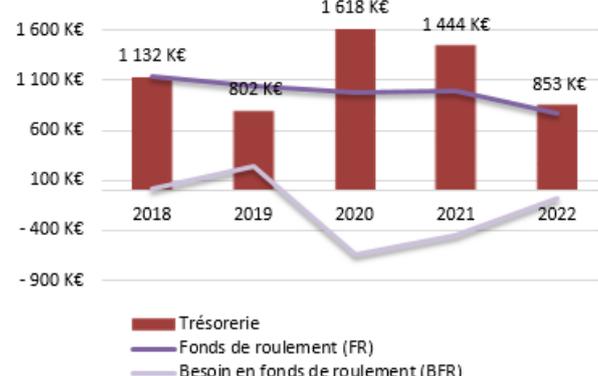


Le montant total du bilan s'élève à 3 045 K€ en 2022.

Les fonds propres d'un montant de 799 K€, représentent 26 % du bilan.

Sur l'ensemble de la période le fonds de roulement est supérieur au besoin en fonds de roulement. Il en découle une trésorerie positive de 853 K€ en 2022, soit 1,45 mois de fonctionnement.

Evolution de l'équilibre financier



Présentation

Bretagne Développement Innovation (BDI) est une agence au service du développement économique régional, intégrée au sein de l'écosystème régional (consulaires, technopoles, pôles de compétitivité...). Dans le cadre des stratégies pilotées par la Région en matière de recherche, d'innovation (S3) et de développement économique (SRDEII), BDI assure d'une part l'animation et la mise en œuvre de six "Grands projets Structurants" (GPS) - Cybersécurité, croisement entre numérique et agriculture/agroalimentaire, la voile de compétition, les énergies marines, l'hydrogène renouvelable et les autres « smart énergies » ; et d'autre part des missions socles de veille, d'observation économique, ainsi que de promotion et de valorisation de l'économie régionale, de ses filières et de ses innovations (en particulier au niveau européen), avec comme levier la Marque Bretagne notamment. La structure est principalement financée par le Conseil régional de Bretagne pour mener ses actions d'animation et de promotion en Bretagne, en France et en Europe, et travaille en lien étroit avec Bretagne Commerce International sur cet axe.

// Gouvernance de l'association

• Directoire

14 chefs d'entreprises et un représentant des chambres consulaires
Président > Hugues Meili (NIJI Digital)

• Conseil de surveillance

33 membres
Président > Président du CRB Loïg Chesnais-Girard
Autres > Président du CESER et 6 représentants du CRB

// Activités 2022

Mise en œuvre de Grands Projets Structurants (GPS)

- Cybersécurité : co-construction du « Campus cyber » ; FIC (26 exposants bretons) ; Breizh CTF (500 participants)
- Voile de compétition / matériaux composites : lancement d'un Appel à Manifestation d'intérêt sur l'analyse du cycle de vie, l'écoconception et les biocomposites pour des voiliers de compétition durables
- Numérique et agriculture-agroalimentaire : poursuite des événements et actions visant à améliorer la compétitivité des entreprises agricoles et agro-alimentaire par l'intégration de technologie numériques
- Smart énergies : élargissement au thème de la transition énergétique, avec le lancement d'une enquête et cartographie des acteurs
- Energies Marines : Arrivée de nouveaux acteurs ; signature d'une Charte avec les donneurs d'ordre et les industriels de rang 1 ; mise en œuvre d'une plateforme de sourcing de sous-traitants
- Hydrogène renouvelable : étude sur les navires H2, projet européen REDII

Promotion et valorisation de l'économie bretonne

- Renforcer le positionnement du territoire sur les transitions, en favorisant les dynamiques collectives et la transversalité des écosystèmes filières, et en participant au One Ocean Summit, Forum économique breton et Sea Tech Week ; organisation de 45 événements réunissant plus de 4700 participants
- 970 partenaires de la Marque Bretagne - 162 participants au Parcours TransitionS

Observation et veille sur l'ensemble de l'économie bretonne

- 23 000 entités référencées (dont 80+% d'entreprises) sur la plateforme Craft, outil permettant de cartographier les filières innovantes et les valoriser à travers des cartes et des annuaires, et favorisant l'émergence de projets. Enrichissement de la plate-forme en lien avec de nouveaux partenaires (111 partenaires au total) : CRESS, Bretagne Compétitivité... Observatoire des jeunes entreprises innovantes créé avec les 7 Technopoles de Bretagne ; extension de Plug in labs à d'autres régions.
- Accueil de délégations européennes (Allemagne, Ecosse, Norvège) en lien avec les GPS ; évolution de l'offre de service avec le nouveau programme Entreprise Europe Network orienté vers la responsabilité sociétale des entreprises.(RSE), nouveaux projets (EDIH, DIGITRANS HUB...)

43 ETP au 31/12/2022

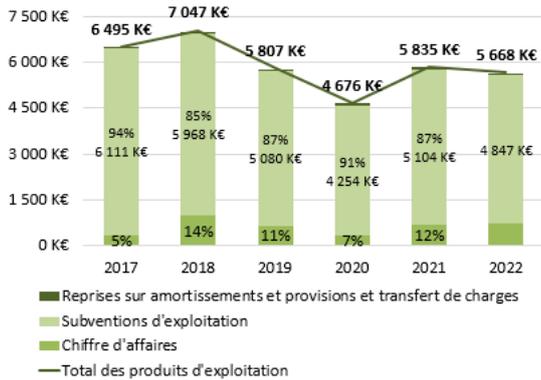
5,8 M€ de budget en 2022

4,04 M€ de subventions versées par la Région au titre de l'année 2022 (dont FEDER)

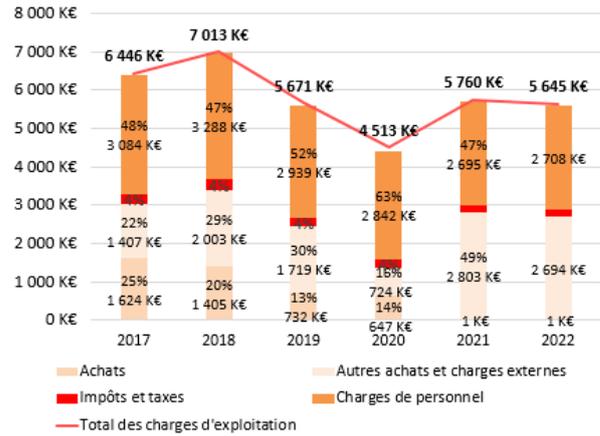
// Analyse financière

(Sur la base des comptes 2022)

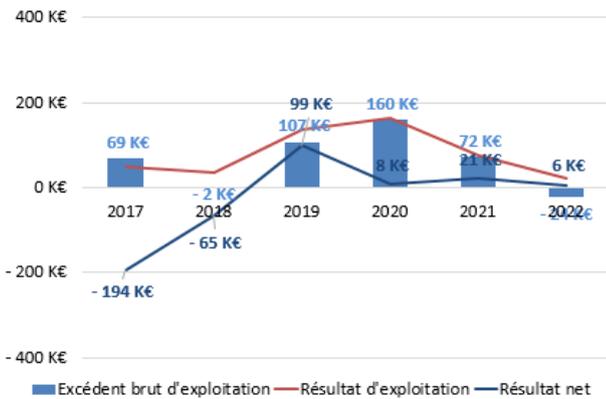
Evolution des produits d'exploitation



Evolution de la composition des charges d'exploitation



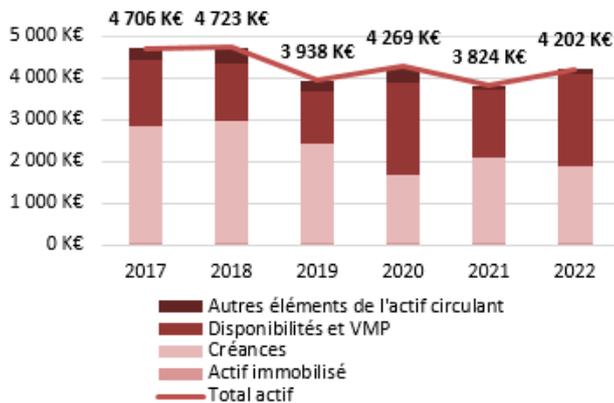
Evolution de l'EBE et du résultat



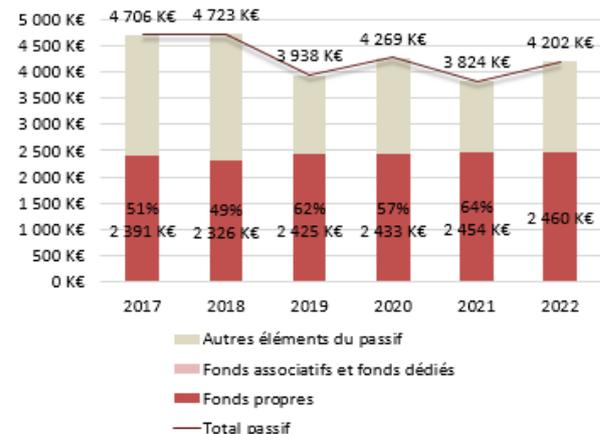
Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 5 668 K€ en 2022 (-2,8 % par rapport à 2021) et est composé à 86% de subventions provenant essentiellement de la Région. Principalement constituée de frais de personnels, les charges d'exploitation enregistrent une baisse de -1,9 % pour atteindre un montant de 5 645 K€ en 2022.

En 2022, le résultat d'exploitation est de 22,5 K€, le résultat financier de 6,7 K€ et le résultat exceptionnel de -23 K€. L'ensemble de ces résultats cumulés présente un résultat net de 5,99 K€ pour l'exercice 2020.

Bilan: évolution de l'actif



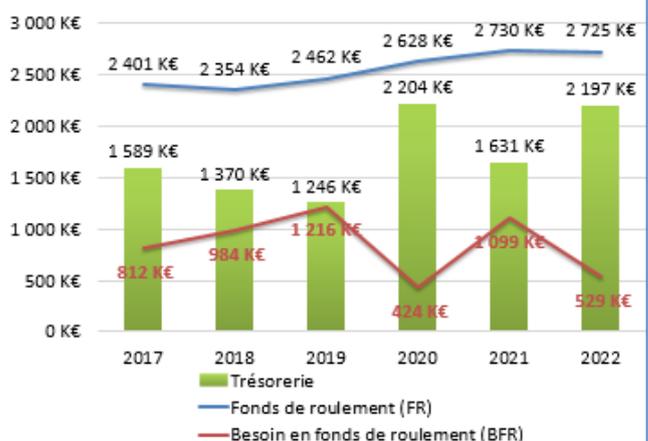
Evolution du passif du bilan



Le montant total du bilan s'élève à 4 202 K€ en 2022. Les fonds propres d'un montant de 2 460 K€, représentent 59 % du bilan.

Fin 2022, le fonds de roulement s'est stabilisé à 2 725 K€. Le besoin de fonds de roulement s'est replié à 529 K€. Ces deux évolutions expliquent l'augmentation de la trésorerie qui s'élève à 2 197 K€ fin 2022, soit près de 6 mois de fonctionnement.

Evolution de l'équilibre financier



2022 en Bref

Dans un contexte de conjonction de crises, le cadre de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) a été à la fois confirmé et réinterrogé dans le processus de réflexion pour une nouvelle Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES). Cette période de réflexion stratégique utile pour reposer un horizon commun, a aussi été l'occasion de redéfinir un cadre d'intervention de l'écosystème d'innovation, tout en accélérant l'action et le soutien des entreprises notamment au service des transitions.

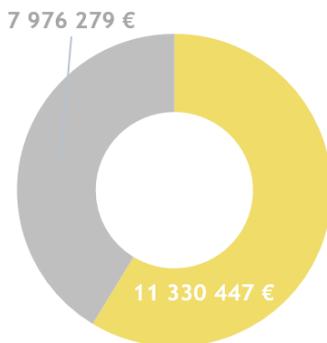
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Favoriser un environnement propice à l'innovation	2 Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation	3 Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation
		[II - 1] Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up	
Actions		[II - 2] Favoriser les projets industriels innovants	

17,8 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

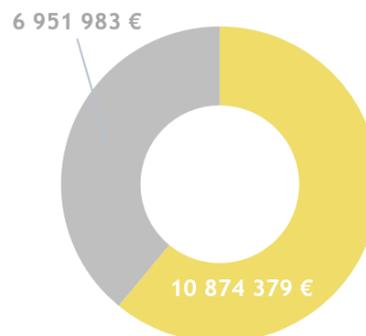
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **91 %** en fonctionnement et de **86 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **99 %** en fonctionnement et de **90 %** en investissement

Certains projets ont connu une consommation plus lente (BPI France et avances remboursables) qui expliquent les taux d'affectation et de réalisation.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- L'engagement d'un travail de révision des cadres d'intervention de l'écosystème d'innovation pour accélérer l'accompagnement des transitions

Dans le cadre de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) votée fin 2020, et dans le contexte de préparation de la future Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES), un travail de révision des cadres d'intervention des opérateurs d'accompagnement à l'innovation a été mené sur 2022, en partenariat avec les collectivités bretonnes concernées (Conseils départementaux, EPCI) pour la Société d'accélération de transfert de technologies (SATT) Ouest Valorisation ou les centres d'innovation. Ainsi, les centres d'innovation technologique ont élaboré leurs projets de Conventions cadres d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2023-2025 avec un triple objectif : disposer d'un projet stratégique clair et chiffré pour chacun des centres, formaliser les intentions de soutien des collectivités pour accompagner ce projet dans un cadre commun sécurisé, et ainsi leur permettre d'accélérer leur mobilisation sur les enjeux de transition au service de leurs filières.

C'est aussi dans cet esprit de mobilisation collective au service des transitions qu'ont été soutenus d'une part Bretagne Compétitivité, nouvelle structure du réseau des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) de Bretagne,

et d'autre part les 7 technopoles de Bretagne, formées par la Région à l'économie innovante, pour accompagner les entreprises innovantes du territoire et les innovations « à impact ».



L'engagement des acteurs courant 2022 a été marqué par plusieurs événements tels que Solution4Good (S4G), le Cleantech Open France, Crisalide éco-activités, ou encore la Digital Tech Conférence où un manifeste pour une innovation vertueuse a été signé par l'ensemble des partenaires. En complément, nous avons également été aux côtés de l'expérimentation LOTK et du village low-tech portés par le Low Tech Lab sur Concarneau Agglomération, ou encore du 10ème forum des usages coopératifs de Brest, focalisé sur la « convergence des transitions ».



Projets de maturation et de création d'entreprises innovantes accompagnés par Ouest Valorisation et les technopoles

Le soutien des projets de transfert issus de la recherche publique fonctionne entre la SATT Ouest Valorisation, PEPITE Bretagne (entrepreneuriat étudiant), et les 7 technopoles, en particulier en appui du dispositif SIA Deeptech cofinancé avec Bpifrance, puis Emergys Bretagne cofinancé avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Après un pic de créations d'entreprises innovantes sur la période 2020-2021 probablement à relier aux effets de la crise sanitaire, on constate un retour à un flux de projets plus habituel au sein de l'incubateur régional Emergys Bretagne avec un peu moins de 50 projets annuels (moyenne des années précédentes entre 40 et 50 projets). Ces chiffres confirment malgré tout un niveau élevé de créations de startups en Bretagne, avec un véritable continuum du financement avec le dispositif PHAR Bretagne (prêts d'honneur), les financements Région/Bpifrance (*bourses french tech* etc), les fonds propres (*BreizhUP*, etc).

Par ailleurs, près de 40% des projets entrés dans l'incubateur s'inscrivent pleinement dans les transitions de la S3 dont 2/3 sur la transition écologique & environnementale, et 1/3 sur les transitions sociales et citoyennes. Début 2023, 66% des projets incubés en 2022 ont déjà fait l'objet d'une création d'entreprise effective.

Indicateur N°1 [II-1] - Nouveaux projets accompagnés - Création/transfert	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Projets de maturation SATT Ouest Valorisation	37	31	36
Incubateur  	62	65	47
TOTAL	99	96	83

12 M€ engagés pour les projets industriels innovants bretons

En appui des différents dispositifs ciblés de soutien à l'innovation, près de 12 M€ ont été engagés en cette année pour 242 projets, dont 159 sur la gamme INNO. Malgré une baisse du nombre total de projets soutenus, le montant global est resté à un niveau élevé au regard notamment du soutien à la transformation industrielle et écologique de Stellantis. Avec le constat d'une baisse du nombre de « petits » projets d'innovation en 2022, un travail a été enclenché sur une meilleure appropriation des dispositifs dédiés aux TPE par les EPCI (ateliers innovation du réseau des développeurs économiques des EPCI) et une meilleure visibilité auprès des réseaux d'accompagnement et des entreprises. La visibilité du soutien régional à l'innovation a également été accentuée auprès de l'ensemble des bretonnes et des bretons dans la campagne de promotion sur les compétences régionales (<https://www.bretagne.bzh/actualites/comment-la-region-bretagne-agit-au-cote-de-ses-habitants/>).

Indicateur N°2 [II] - Nombre de projets d'entreprises innovantes soutenus par la Région	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre total de projets industriels innovants soutenus	184	188	159

En outre, afin d'illustrer la montée en puissance du volet « sobriété » de la gamme INNO lancée en septembre 2020, 69 projets ont été financés sur les deux dispositifs INNO Conseil et INNO R&D « sobriété » sur 2020-2022 correspondant à plus du tiers des projets financés depuis le lancement de cette gamme dédiée aux projets vertueux du point de vue écologique (économie circulaire, low-tech, énergies renouvelables, matériaux, (re)localisation etc).



2022 en Bref

Avec la confirmation de la phase 5 des pôles de compétitivité et le lancement du plan France 2030, l'Etat a relancé son soutien aux programmes d'innovation structurants aux côtés des Régions et des collectivités. Cela conforte la nécessité d'une coordination plus forte entre l'Etat, et en particulier le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), la Région et les collectivités, pour l'identification des secteurs clés d'avenir et des projets à fort impact pour le territoire, dans le contexte de stabilisation des domaines d'innovation et de l'axe transversal de la Stratégie régionale de Recherche et Innovation (S3) et de redéfinition des priorités sur les transitions économiques et sociales avec la nouvelle Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES).

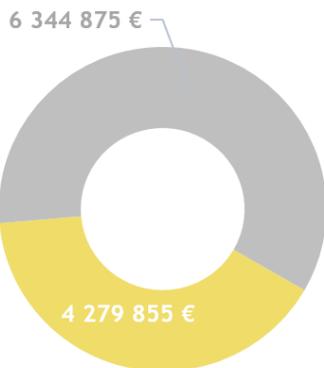
// Objectifs, actions et chiffres clés

9,2 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Objectifs	1 Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité	2 Accompagner les projets structurants
	[I - 1] Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité	
Actions	[I - 2] Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité	

Les affectations

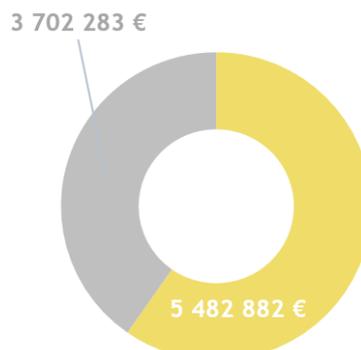
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **60 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **88 %** en fonctionnement et de **67 %** en investissement

Les AP non consommés sont liés d'une part à une année blanche sur les appels à projets Etat/Région et d'autre part à l'engagement des lignes du nouveau programme Fonds européen de développement régional (FEDER) par anticipation.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Pôles de compétitivité : la confirmation d'une phase 5

Alors que l'Etat avait annoncé qu'il arrêterait de les financer au terme de la phase 4, la relance des annonces nationales d'une phase 5 confortent les Pôles dans leur « fonctionnement », et confirment la nécessaire coordination entre les politiques nationales de recherche et d'innovation, en particulier France 2030, et les politiques régionales, dans un contexte global de redéfinition des priorités et des filières d'avenir.

Au regard de la performance globale et du positionnement des Pôles de compétitivité œuvrant en Bretagne, de leur étroite connexion avec les stratégies et écosystèmes régionaux, et de leur capacité à aligner les priorités régionales, nationales et européennes en matière de R&D, les 7 pôles de compétitivité ont pu répondre sereinement au cahier des charges national, publié à l'été. La Région Bretagne a contribué à la définition du processus et au jury national constitué des ministères et de quelques représentants de Régions de France. Après une phase d'analyses à l'automne 2022, l'ensemble des pôles présents en Bretagne devraient ainsi se voir confirmés début 2023, sur la base de projets stratégiques centrés sur les transitions et l'innovation collaborative, comme en témoignent les projets et les événements organisés par les pôles sur 2022. Notons également la création de deux nouvelles dynamiques collectives, avec d'une part l'European digital innovation hub Bretagne (EDIH Bretagne), réseau des acteurs pour l'accompagnement à la digitalisation de l'économie en appui sur nos compétences en matière de cybersécurité et d'intelligence artificielle, et d'autre part la création du cluster CYGO, pour fédérer les entreprises de la filière du cycle et développer cette filière d'avenir pour les mobilités.



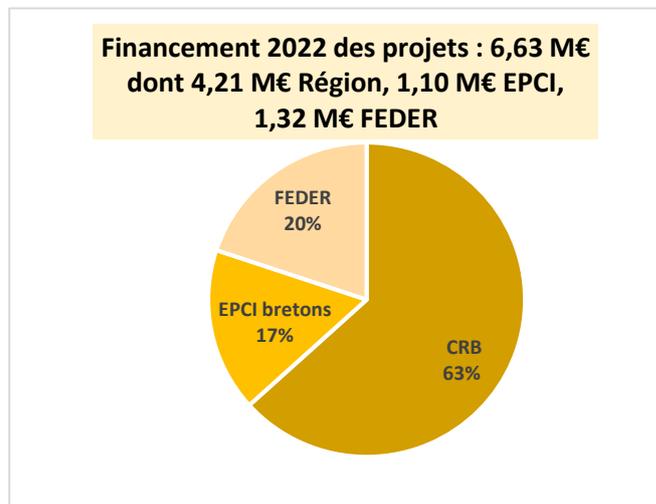
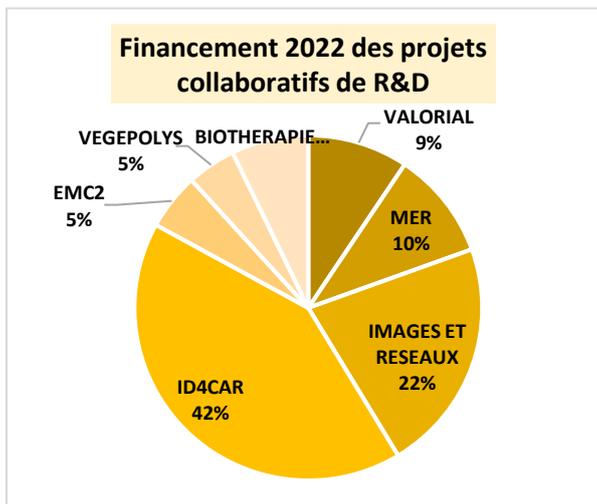
Pour illustrer cet engagement dans les transitions, Transitions » organisé par ID4Car en mai (photo ci-contre), l’EstiValorial sur nos futurs alimentaires en juin, la technoférence sur « le numérique responsable » du Pôle Images et Réseaux en octobre, le forum « blue cluster » à Roscoff par le Pôle Mer Bretagne Atlantique sur les biotechnologies bleues au service de la transition environnementale, la valorisation du projet FLEGME avec le festival de la fermentation des végétaux par VEGEPOLYS Valley à Rennes en octobre, « l’Humain au cœur de l’industrie » chez Talendi par EMC2 en décembre etc.

Indicateur 1 : Nombre d’adhérents par catégorie et par pôle	IMAGES & RESEAUX		MER BRETAGNE ATLANTIQUE		VALORIAL		ID4Car		ATLANPOLE BIOTHERAPIE		EMC2		VEGEPOLYS	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Etablissements de recherche	27	11%	31	7%	36	9%	25	6%	26	14%	49	12%	34	6%
PME (< 250 pers.)	174	69%	252	57%	148	37%	174	43%	114	61%	167	41%	195	32%
Grandes entreprises (> 250 pers.)	17	7%	36	8%	81	20%	99	24%	6	3%	56	14%	21	3%
Total (dont bretons)	252 (170)		440 (222)		401 (200)		405 (112)		186 (33)		403 (59)		607 (51)	

Indicateur 2 [1-2] - : Participation à un projet collaboratif labellisé et encore en cours	IMAGES & RESEAUX	MER BRETAGNE ATLANTIQUE	VALORIAL	ID4Car	ATLANPOLE BIOTHERAPIES	EMC2	VEGEPOLYS
	PME	131	280	123	47	35	124
Etablissements R&D	140	283	256	28	45	85	9

• Une année transitoire dans le soutien des projets collaboratifs

Le nombre de projets collaboratifs de R&D a connu une baisse importante en 2022 par rapport aux années précédentes avec un financement global de 6,6 M€ pour plus de 50 partenaires, dont 4,21 M€ de la collectivité régionale. Cette baisse est en grande partie liée à la fois à la redéfinition du cadre des pôles (phase 5) et à la restructuration courant 2022 des guichets nationaux de financement, ayant notamment abouti à la création d’un nouvel appel à projets national *i-démo régionalisé* en partenariat entre l’Etat (France 2030), les Régions, et Bpifrance. Le lancement du premier appel à projets *i-démo régionalisé* dans le cadre d’*INNO Avenir Bretagne* a fait l’objet d’une première relèvé en octobre 2022, impliquant un financement des projets en 2023.



L’appel à projets régional au *croisement des filières*, en appui de la nouvelle programmation des fonds FEDER et parmi les premiers projets présentés sur celle-ci, a abouti au financement de projets à potentiel pour le territoire, au service des souverainetés (industrie, santé, défense, etc) et des transitions (stockage et énergies renouvelables, filière de réutilisation des batteries, matériaux bio-sourcés, navire du futur, etc).

• Des projets structurants confirmés mais réinterrogés

Dans des dynamiques différentes, les programmes France Energies Marines (EMR), Institut Carnot Agrifood Transition (alimentation), EXCELCAR (industrie des mobilités), France Cyber maritime, Pôle d’Excellence Cyber et IRT b<>com connaissent des évolutions impliquant une attention particulière. Parmi les projets structurants emblématiques, on cite également FERMADAPT et CLIMAVEG, collectifs mobilisant un partenariat Bretagne/Pays de de la Loire et VEGEPOLYS/VALORIAL pour accompagner et expérimenter l’adaptation des filières agricoles aux changements climatiques (stress hydrique, variétés de légumes, de céréales, conditions d’élevage adaptés, etc).

2022 en Bref

Lors de la session d'avril 2022 a été votée la nouvelle feuille de route de la Région pour conforter un écosystème du financement de l'amorçage toujours plus propice à l'émergence et à la croissance de startups contributives de la dynamique économique bretonne. Elle inscrit *Breizh Up* dans une nouvelle phase de développement (augmentation de capital prévue en 2023) et de nouveaux enjeux, particulièrement celui d'accompagner les entreprises de son portefeuille dans leur stratégie « Environnement, social et gouvernance » (ESG). Elle valide aussi l'intérêt pour la Région de s'engager dans les outils GOCA3 et Epopée West Web Valley II.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton	2 Améliorer la structure financière des entreprises PME grâce aux outils d'ingénierie financière
	[I - 1] Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire	[II - 1] Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres
Actions	[I - 2] Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement	[II - 2] Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur
		[II - 3] Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

13,3 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

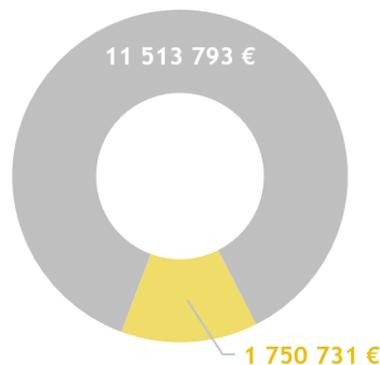
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **94 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **82 %** en fonctionnement et de **77 %** en investissement

Le taux de réalisation en investissement s'explique notamment par le rythme des appels de fonds de certains outils d'ingénierie financière. Concernant le fonctionnement, cela provient principalement du dispositif *Pass création*.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs·rices·repreneur·ses, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement

Le dispositif d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprises *Pass création* a été renouvelé pour 4 ans en 2022, après un bilan des 4 premières années de marchés (2018-2021). Ce renouvellement marque l'ouverture du dispositif à des accompagnements collectifs thématiques ou dédiés à certains publics (jeunes, femmes), en complément des accompagnements individuels. L'objectif de ce dispositif demeure la sécurisation du parcours et la

pérennité des entreprises créées ou reprises, tout en réaffirmant la capacité à être en Bretagne, avec l'existence de 100 points d'accueil des porteurs de projets.

Indicateur N°1 [I.2] - Projets accompagnés par les structures d'accueil	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre total de projets suivis ou accompagnés	4 109	4 497	4 227

La dynamique de la création d'entreprise en Bretagne a été positive en 2022 (+3.3%), même s'il convient de prendre en compte le volume croissant d'immatriculation de micro entreprises. La baisse du nombre de projets suivis ou accompagnés par *Pass création*, entre 2021 et 2022, peut s'expliquer par une baisse nette de créations de commerce, alors que ce secteur représente toujours la part la plus importante des projets accompagnés par le dispositif (35% en 2021).

- Renforcer l'apport personnel des porteurs·ses de projets par les dispositifs de prêts d'honneur 

La mise en place sur une année complète du couplage des prêts *Bretagne reprise initiative transmission* (BRIT) avec les prêts d'honneur création-reprise de Bpifrance a produit pleinement ses effets. Cela se traduit par la baisse du nombre de bénéficiaires BRIT, compensée par une hausse des prêts plateforme et, au final, une stabilité du nombre global de reprises accompagnées en Bretagne par le réseau Initiative.

En 2022, une nouvelle convention cadre BRIT portant sur les années 2022-2024 a été signée par Bpifrance et la Région.

Indicateur N°2 [II.2] - Nombre de projets soutenus en prêts d'honneur sur les fonds dotés par la Région (taux d'évolution par rapport à N-1)	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Total prêts d'honneur	475	486	445
Dont prêts <i>Réseau entreprendre en Bretagne</i> (créations et reprises à potentiel)	42	47	45
Dont prêts PHAR (entreprises innovantes en amorçage)	31	26	26
Dont prêts BRIT (Reprise et transmission de TPE) hors agri	418 (-15 %)	413 (-1 %)	374 (-9 %)

2022 en Bref

L'année 2022 aura été une année de transition, au cours de laquelle plusieurs dispositifs sont arrivés à échéance, comme *Breizh Fab*, dispositif de soutien aux Petites ou moyennes entreprises (PME) industrielles, ou bien encore l'Appel à projets (AAP) Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), d'appui aux entreprises agroalimentaires. C'est dans ce cadre que les réflexions permettant de renforcer l'accompagnement aux transitions, environnementales et sociales, ont été engagées pour aboutir en 2023, avec le lancement de dispositifs revus, en lien avec la mise en œuvre de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES). Le nombre de soutiens via le *Pass Commerce-artisanat* confirme la place centrale qu'occupe ce dispositif, majeur dans nos enjeux d'aménagement du territoire et de dynamisme des centres-villes et centres-bourgs.

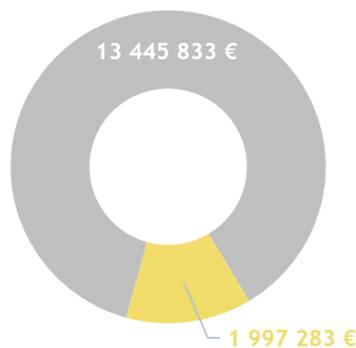
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité	2 Soutenir les entreprises dans leur développement international	3 Accompagner la dynamique des territoires
	[I - 1] Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques	[II - 1] Encourager et organiser la présence de PME sur les manifestations internationales	[III - 1] Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales
Actions	[I - 2] Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes	[II - 2] Soutenir les investissements et la prospection des marchés export [II - 3] Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international	[III - 2] Accompagner les mutations économiques

21 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

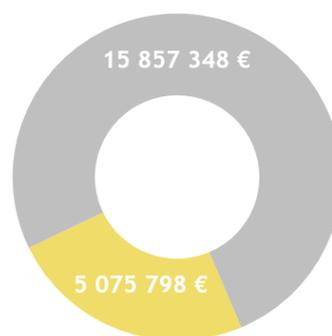
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **62 %** en fonctionnement et de **88 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **98 %** en fonctionnement et de **77 %** en investissement

Le niveau d'affectation s'explique par une moindre mobilisation des dispositifs *export* et *RH* pour cette année 2022. Le taux de réalisation en investissement s'explique par un nombre moins important de soutien via le dispositif *Pass Investissement*, sous forme d'avance remboursable, à destination des TPE et PME.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques



Produit en Bretagne a mené de multiples actions pour animer son réseau qui compte désormais près de 500 adhérent·es : opérations commerciales en France et en Allemagne, remise de prix pour valoriser des produits bretons (alimentaires, culturels, etc). Le tract multi-enseignes avec 150 références estampillées « *Produit en Bretagne* » a généré 4,9 M€ CA en 10 jours confirmant ainsi la valeur du « produit local » dans les choix de consommation, mise en évidence dans l'étude conduite par *Produit en Bretagne*. Le réseau est aussi parvenu à mobiliser ses adhérent·es autour des enjeux de *Responsabilité sociétale des entreprises* (RSE). Outre le rapport individuel sur les pratiques en

matière de RSE, en lien avec l'agence Lucie, 2 groupes d'une dizaine d'entreprises de labellisation « Bretagne 26000 », label territorial RSE, et ont été accompagnés par la Région pour accélérer cette démarche. Le réseau PLATO a confirmé son dynamisme avec 26 groupes réunis en Bretagne, soit 350 dirigeant·es de PME qui se sont investi·es pour partager leurs expériences lors des rencontres organisées, avec l'appui de 51 cadres issu·es de grandes entreprises. *Breizh Fab* a intégré 94 nouvelles entreprises qui ont souhaité être accompagnées dans leur développement. Sur la durée du programme ce sont ainsi 400 PME industrielles qui auront bénéficié de l'appui d'expert·es. Deux tiers de ces entreprises ont moins de 50 salarié·es. Fort de ses résultats, l'année 2022 a permis d'engager une réflexion sur les suites de ce programme en faveur de l'industrie bretonne, avec une priorité donnée aux enjeux de transitions.

• Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes

 En 2022, près de 1 750 aides ont été votées pour accompagner les entreprises bretonnes afin d'améliorer leurs performances productives et soutenir une compétitivité nécessaire au maintien ou au développement des emplois. Au titre de notre soutien aux entreprises de l'agroalimentaire, 18 entreprises ont pu bénéficier grâce au *Pass Compétitivité IAA* de crédits régionaux à hauteur de plus de 4,1M€ permettant ainsi de mobiliser des aides FEADER à hauteur de 4,7M€. Ces aides ont été accordées dans le cadre du lancement du dernier appel à projet de la programmation européenne 2014-2022, qui permet d'accorder un soutien aux projets d'investissements des entreprises agroalimentaires qui transforment des matières premières agricoles. Cet accompagnement a permis de contribuer au renforcement des processus, à l'amélioration des conditions de travail des salarié·es, au renforcement de l'efficacité énergétique et à l'amélioration de la qualité des aliments afin de répondre aux consommateur·trices de plus en plus sensibilisé·es à l'importance du bien-manger. La Région a accompagné le *Centre de ressources pour les groupements d'employeurs* (CRGE) Bretagne pour les missions d'animation des groupements d'employeurs qu'il réalise : rencontres entre groupements, formation juridique, traitement des questions relatives au contrat, promotion de l'emploi partagé. Les 18 groupements d'employeurs rassemblent 1 886 entreprises, qui emploient 975 salarié·es. A noter, le groupement d'employeurs Transition, créé en mars 2021 et basé à Lorient, a été soutenu pour sa deuxième année de fonctionnement.

Indicateur N°2 [II-1] - Evolution des effectifs et des adhérent·es des groupements d'employeurs bretons, adhérent·es au CRGE Bretagne	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de groupements d'employeurs bretons	18	18	18
Nombre d'entreprises adhérentes	1 789	2 033	1 886*
Nombre de salariés des groupements d'employeurs	1 011	1 079	975*

*Données consolidées pour 16 des 18 groupements d'employeurs

• Encourager et organiser la présence des PME sur les manifestations internationales

L'année 2022 a été marquée par les pénuries de composants et de matières premières dans les premiers mois de l'année, conséquence toujours visible de la pandémie de COVID, puis, l'envolée des coûts de l'énergie à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine, ont affecté l'activité des entreprises bretonnes en 2022. Toutefois, ces entreprises ont continué de livrer leurs client·es à l'étranger en privilégiant celles et ceux situé·es en Europe. Bretagne commerce international (BCI) a organisé des missions collectives sur 21 salons en 2022, 15 se déroulaient en Europe.

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre d'entreprises concernées par les actions collectives à l'international	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre d'entreprises	88	106	126

• Contribuer à accompagner les artisan·es et les commerçant·es des zones rurales

 En 2022, le dispositif partenarial *PASS Commerce et artisanat*, initié en 2017, a continué sa montée en puissance sur l'ensemble des Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) bretons, avec l'appui des chambres consulaires. Le volet numérique du dispositif permettant de soutenir la numérisation des Très petites entreprises (TPE) mis en œuvre dans le contexte COVID 2020 et reconduit en 2021, a été prolongé sur l'année 2022. Au 31 décembre 2022, 4 280 entreprises ont ainsi été accompagnées par le dispositif depuis l'origine. Le montant des subventions accordées en co-financement avec les EPCI s'élève à plus de 21,7M€, dont une quote-part régionale de 9,5M€ (44%). A titre de comparaison, sur la seule année 2022, 1 439 entreprises ont bénéficié d'un *Pass Commerce et artisanat* (contre 1 219 en 2021) pour un montant de 7,3M€ de subventions versées dont 3,1M€ de quote-part régionale (contre 5,74M€ en 2021 dont 2,48M€ de quote-part régionale). En 2023, dans le cadre du renouvellement des conventions de partenariat Région/EPCI, le dispositif *PASS Commerce et artisanat* sera reconduit et adapté, avec notamment un élargissement du soutien pour accompagner les transitions.

2022 en Bref

L'année 2022 a permis de consolider le travail réalisé sur la vie associative avec la constitution du réseau d'accompagnement Guid'ASSO et la signature d'une charte d'engagement entre l'Etat, la Région et le Mouvement associatif de Bretagne. Concernant l'accompagnement des entreprises de l'Economie sociale et solidaire (ESS), une réflexion a débuté sur une mutualisation de moyens entre la Chambre régionale de l'ESS (CRESS), les pôles de l'ESS et les Tag bzh. D'autres pistes de réorganisation sont à l'étude avec pour objectif de s'assurer qu'une même qualité de service soit rendue partout pour les porteur·ses de projets.

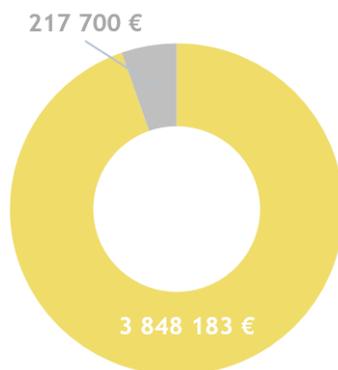
// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires	2 S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité	3 Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires	4 Favoriser et promouvoir l'égalité des droits
Objectifs	[I - 1] Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie	[II - 1] Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS	[III - 1] Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives	[IV - 1] Repérer les inégalités entre les femmes et les hommes
Actions	[I - 2] Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable	[II - 2] Consolider l'emploi sur les territoires		[IV - 2] Diffuser la culture de l'égalité dans tous les territoires
	[I - 3] Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse	[II - 3] Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation		[IV - 3] Agir contre toutes les discriminations
		[II - 4] Consolider la structure financière et financer les projets		

4,4 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

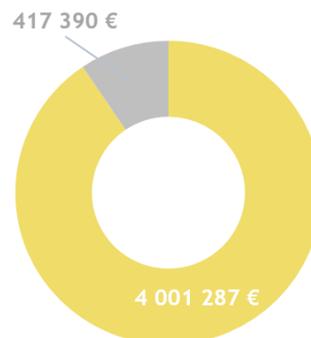
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **87 %** en fonctionnement et de **54 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **93 %** en fonctionnement et de **83 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires

37 structures ont été accompagnées au titre d'un projet d'innovation sociale en 2022 pour un montant total de 1 175 705 €. Parmi ces projets, 22 ont été portés par des associations, 8 par des entreprises sous forme de Société par actions simplifiée (SAS) et 4 par des coopératives. Les projets financés couvrent des thématiques très diverses : Alimentation durable, réemploi, mobilité, tiers lieux etc. Les dispositifs liés à l'Innovation sociale soutiennent les entrepreneur·euses à chaque étape des projets : l'émergence (17%), le démarrage (63%), et le développement (20%). Les femmes représentent 54% des bénéficiaires. Par ailleurs, les 4 TAG BZH, financés pour partie par la Région et le Fonds européen de développement régional (FEDER), accompagnent de

nombreux projets innovants sur les volets émergence via les missions du révélateur (une 10 sessions), ainsi que sur démarrage grâce à l'incubateur (une quarantaine de projets).

Indicateur N° 1 [I-1] - Nombre de projets d'innovation sociale accompagnés	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de projets accompagnés (tous dispositifs)	27	23	37
<i>Dont nombre d'études de faisabilité économique</i>	9	3	12

• S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité

L'année 2021 avait été une année exceptionnelle pour les Coopératives d'activités et d'emploi (CAE) bretonnes avec un nombre de personnes accueillies en forte hausse et un chiffre d'affaires lui aussi important. 2022 est une année de stabilisation avec certes, une baisse limitée des accompagnements, mais le maintien de la tendance haussière du chiffre d'affaires des entrepreneur·ses. Il est à noter que ces dernier·ères, exceptés dans les CAE spécialisées dans le bâtiment, sont majoritairement des femmes (jusqu'à 65% dans les CAE généralistes). Le modèle d'accompagnement de ces structures, « au plus près » des porteur·ses de projets, a été un facteur de résilience pour la pérennité de leur activité.

Indicateur N° 2 [II-2] - Porteurs de projets accompagnés par les 10 CAE	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de porteurs de projets accueillis en local	810 *	1070	932
Nombre de porteurs de projets accompagnés présents au 31/12	720	741	694

* indicateur à interpréter avec précaution en raison des confinements

• Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation

Après deux années consécutives de baisses liées aux aléas sanitaires qui ont vu les chargé·es de mission *Dispositif local d'accompagnement* (DLA) mobilisés en priorité sur la gestion de dispositifs d'aides d'urgence ; le nombre de structures accompagnées a continué à décroître cette année. En effet, 2022 coïncide avec la refonte du soutien du Fonds social européen (FSE) au DLA et une recentralisation de sa gestion auprès de l'Avise, organisme national. Devant les nombreuses incertitudes réglementaires non levées par l'Avise, les opérator·trices breton·nes ont préféré renoncer au FSE, ce qui a réduit l'enveloppe dédiée au DLA et donc le nombre d'associations pouvant être accompagnées. Deux caractéristiques particulières en 2022 : un nombre plus important d'associations qui mobilisent le DLA pour la création de leur premier emploi et le lancement d'un DLA régional sur le collectif CRESS/Pôles/Tags afin de repenser l'organisation globale via notamment la recherche de la mutualisation de moyens.

Indicateur N° 3 [II-3] - Dispositif local d'accompagnement (DLA) avec les suivis post DLA	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de structures accompagnées dans l'année	154	163	142

• Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

Indicateur N° 4 [IV] - Projets « Egalité femmes-hommes » soutenus par secteur	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Diffuser la culture de l'égalité	5	3	8
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles	3	5	2
Promouvoir l'égalité f-h au sein de la culture	1	4	6
Promouvoir l'égalité f-h au sein du sport		3	1
Promouvoir l'égalité fh dans le nautisme			3
Promouvoir l'égalité professionnelle	6	4	5
Promotion des droits et sexualité	1	2	2
Promotion de la santé		2	0
TOTAL de projets	16	23	27

Les soutiens accordés par la politique régionale d'égalité des droits entre les femmes et les hommes témoignent, en 2022, d'une nette augmentation d'initiatives soutenues en matière d'information et de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes (fh). A ce titre, on peut noter le soutien à l'élaboration d'outils pédagogiques à l'image de la vidéo *Les Hirondelles* réalisée par les jeunes de la Maison pour tous et toutes de Kervénanec (Lorient) et désormais mise à la disposition des intervenant·es des quartiers populaires pour interroger la place des femmes et des hommes dans les espaces publics. Les projets culturels accompagnés restent nombreux, témoignant de l'effet levier d'un soutien Egalité fh, en complément de financements Culture. Enfin, on peut noter l'apparition de nouvelles sollicitations relatives à la mixité fh dans le secteur du nautisme.

2022 en Bref

L'année 2022 aura été marquée par un redémarrage de l'activité à l'international, après deux années d'instabilité, et ce, malgré un contexte géopolitique toujours sensible, au regard notamment de la crise ukrainienne et de l'impact du Brexit. On voit ainsi un renforcement de l'accompagnement opéré par Bretagne commerce international (BCI) au cours de cette année. Bretagne développement innovation (BDI) a poursuivi le déploiement de ses actions filières, notamment autour de l'hydrogène renouvelable ou la cybersécurité.

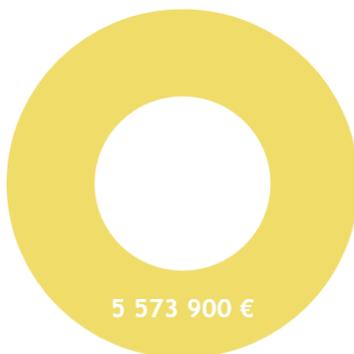
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne	2 Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises	3 Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie
Actions			[III - 1] Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne [III - 2] Renforcer la coordination de l'économie bretonne [III - 3] Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

5,3 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **95 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne [I]

Bretagne commerce international (BCI) déploie l'intégralité de la fonction de prospection des Investissements directs étrangers (IDE), assurant le rôle de partenaire régional de l'opérateur national Business France Invest, d'animateur du Comité de suivi et de pilotage (COSPI) et de prospecteur régional.

En 2022, BCI a notamment travaillé autour du suivi des IDE déjà implantés en Bretagne, aux réponses apportées à des dossiers d'investissement reçus de la Team France Invest/Business France Invest et au remodelage de son site Invest In Bretagne. L'activité de BCI est présentée en zoom à la suite de l'introduction de la mission 2.

Indicateur N° 1 [I] - Nombre de porteurs de projets et nombre d'implantations	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de visites (nouvelles) en Bretagne de porteurs de projets	7	3	3
Nombre d'implantations effectives	1	3	3

- Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises [II]

Au cours de l'année 2022, l'équipe de BCI a assuré des rendez-vous individuels avec les entreprises bretonnes, poursuivant notamment son accompagnement des entreprises bretonnes exportatrices autour des impacts de la crise ukrainienne et du Brexit. On notera une évolution positive, depuis 2020, du nombre d'entreprises engagées autour d'une opération collective.

Indicateur N° 2 [II] - Activité de Bretagne Commerce International	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombres d'entreprises accompagnées (développement commercial, conseil technique et réglementaire)	1 829	1 930	2 004
Nombre d'entreprises sous contrats individuels	108	99	110
Nombre d'opérations collectives	6	14	29
Nombre d'entreprises concernées par les opérations collectives	76	129	223
Rencontres d'acheteurs étrangers avec les entreprises bretonnes	40	24	25

- Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail [III-3]

L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) a poursuivi ses missions, déclinées au travers des orientations stratégiques suivantes : faire du travail un facteur de santé et de performance global, améliorer les conditions de travail, un facteur d'attractivité et d'intégration durable, favoriser la qualité des relations sociales, accompagner les transitions et les transformations du travail. Dans un contexte de difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises et d'interrogation forte sur la place du travail, l'Aract a été sollicitée plus fortement pour accompagner les entreprises.

Indicateur N° 3 [III-3] - Temps d'intervention en entreprises de l'Aract	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre d'entreprises accompagnées	75	106	134
Nombre de journées en entreprises dispensées par l'Aract	150	192	277

2022 en Bref

En 2022, le conflit en Ukraine a déstabilisé les marchés agricoles en impactant les prix à la production dans une période de reprise post-covid. Le phénomène d'inflation a remis en cause les habitudes de consommation notamment sur les produits Bio, générant une vraie difficulté.

Les travaux concernant les Etats généraux de l'installation-transmission ont permis de définir un rapport d'orientation décliné en 6 axes : améliorer la transmission, accompagner l'installation, préserver, restructurer et orienter l'usage du foncier, attirer et former aux métiers de l'agriculture, territorialiser l'installation-transmission en s'appuyant sur les EPCI et développer une stratégie de communication autour de l'installation-transmission.

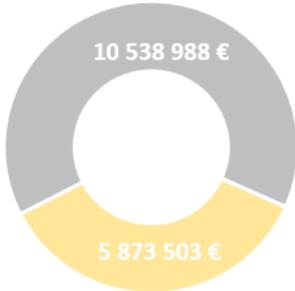
Objectifs	1 Renouveler les générations dans l'agriculture	2 Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers	3 Développer les filières de valorisation des produits agricoles	4 Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement	5 Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles
------------------	--	---	---	--	---

// Objectifs, actions et chiffres clés

19,8 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

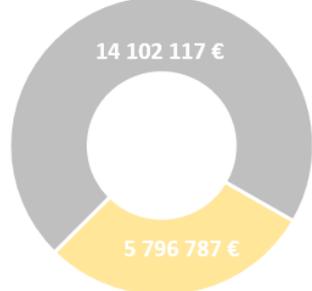
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **89%** en fonctionnement et de **66%** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **98%** en fonctionnement et de **95%** en investissement

Sur le volet fonctionnement, les taux de réalisation demeurent élevés tant en autorisation qu'en crédits mandatés. La Région poursuit ses efforts en faveur de l'accompagnement de l'agriculture bretonne vers des pratiques agro-écologiques grâce à un renforcement du soutien à l'agriculture biologique et à la poursuite de ses engagements dans la mise en œuvre des *Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC).

Sur le volet investissement, les taux de réalisation ont progressé. Mais, on constate une baisse du nombre de dossiers déposés coïncidant avec l'augmentation du prix des matériaux dans le secteur du bâtiment.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles

 Depuis le début de la programmation *FEADER* en 2014, 35 % des exploitations en bovin lait et viande ont souscrit des contrats agro-écologiques ou se sont positionnées en agriculture biologique. Ces systèmes font évoluer leur mode de production vers davantage d'autonomie et contribuent ainsi à la réduction d'intrants. Cette dynamique d'engagement est portée par les *Plans lait et viande bovine* initiés par la Région.

Fin 2022, 3 000 agriculteurs-trices ont bénéficié d'une formation dans le cadre du Pass'MAEC, et 1 076 du Pass'Bio, deux outils d'accompagnement à la transition des systèmes de production. En 2022, les MAEC systèmes herbagers ont été ouvertes largement et ont bénéficié d'une revalorisation exceptionnelle de 50€/ha (jusqu'à 3 000€ par

exploitation), afin que chaque exploitation bretonne puisse en bénéficier : soit par une démarche déjà engagée, soit pour des bénéficiaires démarrant leur transition. De même des adaptations au cahier des charges ont été réalisées afin d'adapter notre accompagnement au contexte spécifique de la sécheresse. La conversion en agriculture biologique subit, en lien avec la conjoncture évoquée ci-dessus, un ralentissement significatif avec seulement 3 000 nouveaux hectares de terres engagées dans une conversion.

Indicateur N°1 [IV] - Taux d'exploitations engagées en agriculture biologique ou en système économe en intrants	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Taux d'exploitations (en %)	18 %	18 %	18 %

• Moderniser les outils de production



La Région Bretagne dispose d'une politique pour l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles, notamment au travers du *Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles* (PCAEA). Plus de 11 187 exploitations ont été accompagnées pour un montant de soutiens publics de 280 M€ depuis 2014 (FEADER, Etat, Région, Départements), la Région contribuant à hauteur de 62 M€. 945 dossiers Coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) et Entreprises de travaux agricoles (ETA) ont également bénéficié de 13,8 M€ d'aides de la Région hors Programme de développement rural Bretagne (PDRB). Au total, la modernisation des exploitations agricoles a bénéficié de plus de 293 M€ d'aides.

Indicateur N°2 [II] - Le soutien aux investissements / Nb de dossiers soutenus	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nb de dossiers « matériels agro-environnementaux »	173	127	234
Nb de dossiers « modernisation des bâtiments »	528	732	687
Nb de dossiers « économie d'énergie »	180	307	248
Nb de dossiers « transformation/commercialisation »	29	23	32

• Renouveler les générations dans l'agriculture



Dans le contexte d'un volume de départ à la retraite important des responsables d'exploitation, le renouvellement des générations en agriculture demeure un enjeu majeur pour le développement d'une agriculture durable, pour l'équilibre des territoires et le maintien du tissu rural. La Région, au travers de ses politiques d'accompagnement à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles, développe des actions pour maintenir des conditions favorables au renouvellement des générations ; la Bretagne restant l'une des régions les plus dynamiques. En 2022, 480 jeunes agriculteurs·trices ont ainsi pu bénéficier des aides à l'installation, dont 30 % de femmes.

Par ailleurs, 289 Prêts d'honneur ont été souscrits depuis 2016 pour favoriser l'installation des jeunes : le dispositif *Prêt d'honneur* est au cœur des enjeux de la transmission pour la filière porcine, bovin viande mais aussi pour les filières serres et volailles. Depuis sa création, la Région a débloqué 10 M€ pour ce fonds (dont 2 M€ complémentaire en 2022, complété par une enveloppe équivalente de la Caisse des dépôts/BPI France). L'enjeu est aujourd'hui de déployer plus largement ce dispositif, afin de l'adapter aux besoins de l'ensemble des filières agricoles.

Indicateur N°3 [I] - Le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs·trices	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre d'installations aidées par an (<i>Dotation jeunes agriculteur</i> DJA Etat + FEADER) + Région à partir de 2015	437	507	480
Nombre d'installations accompagnées avec le dispositif Prêt d'Honneur par an depuis fin 2016	50	63	49

2022 en Bref

L'année 2022 est marquée par la transition entre les programmes FEAMP et FEAMPA. La concertation FEAMPA s'est poursuivie une partie de l'année, et s'est concrétisée par le lancement du programme fin septembre. Les travaux opérationnels de déploiement des dispositifs sont en cours et se poursuivront sur le premier semestre 2023. En parallèle, des actions phares ont été déployées notamment pour encourager la transition des filières halieutiques, ou soutenir l'acculturation des jeunes au maritime via le Pass Classes de mer.

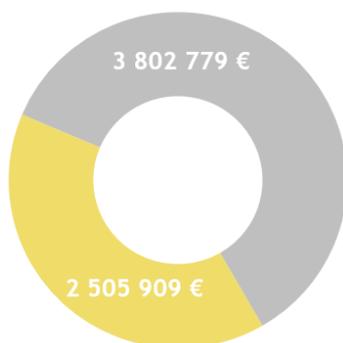
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Mettre en œuvre la stratégie maritime bretonne	2 Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime	3 Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière halieutique	4 Contribuer à la compétitivité de la filière halieutique
Actions	[I - 1] Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral	[II - 1] Structurer l'observation de l'économie maritime	[III - 1] Favoriser l'installation et la transmission à la pêche	[IV - 1] Favoriser la performance économique et environnementale de la place portuaire
	[I - 2] Soutenir des projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière	[II - 2] Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée	[III - 2] Moderniser et adapter la flotte de pêche	[IV - 2] Animer au niveau régional les places portuaires
		[II - 3] Développer un accompagnement technique de filière	[III - 3] Moderniser et adapter les entreprises aquacoles	[IV - 3] Valoriser les ressources et les métiers à l'échelle de l'entreprise et des filières
		[II - 4] Animer les politiques sectorielles et le suivi de la politique des pêches	[III - 4] Moderniser et adapter les entreprises de mareyage et de transformation	
		[II - 5] Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière		
		[II - 6] Accompagner des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime		
		[II - 7] Promouvoir la formation et l'emploi maritimes		
		[II - 8] Contribuer à la protection de la vie humaine en mer		

5,2 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **87 %** en fonctionnement et de **70 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **84 %** en fonctionnement et de **49 %** en investissement

En fonctionnement, le taux de réalisation s'explique notamment par le renouvellement de la convention avec les Comités régionaux de la conchyliculture et la Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) pour la préservation du foncier conchylicole, les actions de la Région en faveur des transitions énergétiques des filières halieutiques (dont partenariat avec BPI et Ademe pour la réalisation d'audits par exemple) ou le soutien aux actions des structures professionnelles ainsi que la contribution au fonctionnement du Syndicat Mixte des ports de pêche-plaisance (SMPPC) dont la Région est membre. En investissement, les principales interventions concernent la contribution statutaire au SMPPC et le cofinancement de ses investissements ou le lancement d'un appel à projets par la Région en faveur des transitions énergétiques et de la décarbonation des filières halieutiques. Un deuxième

appel à projets avait été budgété sur la même thématique pour 1 M€, il a été 2023. Le taux de réalisation moins élevé qu'attendu en investissement s'explique par ce report, ainsi que par le décalage dans le temps du démarrage FEAMPA.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Le soutien aux entreprises de pêche, aquacoles et à la création pour garantir la pérennité et la performance du tissu productif

 A l'exception de deux dossiers pour l'installation de jeunes pêcheurs·euses, le soutien aux entreprises de pêche et aquacole a été réalisé en cofinancement du FEAMP. Le faible nombre de dossiers s'explique par la fin de programmation normalement au 31 décembre 2021 et l'ultime rattrapage de dossiers en 2022.

Indicateur N° 1 - Aides individuelles aux entreprises de pêche et d'aquaculture et en faveur de la création d'entreprises de pêche	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de navires aidés par an	37	43	7
Montant alloué (en K€)	282	502	73
Nombre d'entreprises aquacoles aidées par an	43	65	9
Montant alloué (en K€)	313	645	160
Nombre d'aides à l'installation de jeunes pêcheurs·euses	11	2	2
Montant alloué (en K€)	73	28,5	150

- Le soutien aux places portuaires 

Avec la fin de programmation du FEAMP en 2021, le soutien en faveur des investissements portuaires s'est limité au cofinancement des projets du SMPPC - Syndicat mixte ports de pêche et plaisance de Cornouaille (trois dossiers pour 400 k€ en plus de la contribution statutaire de 1 M€).



Les travaux d'animation du Groupement interportuaire *Pêche de Bretagne* se sont poursuivis. Ils ont particulièrement porté sur l'élaboration de la stratégie d'utilisation du FEAMPA. La gouvernance a également été renforcée au niveau politique entre les membres du Groupement et ceux du GIE *Ports de pêche de Bretagne* regroupant les concessionnaires.

- La gouvernance régionale en faveur de la mer et du littoral

La nouvelle politique régionale en faveur de la mer et du littoral a fait l'objet d'un débat à la session plénière de décembre 2022. Le document de cette nouvelle politique régionale Mer et littoral sera présenté pour adoption en session plénière en 2023 ; après que des travaux d'enrichissement soient menés par les acteurs·rices concerné·e·s (élu·e·s régionaux·ales et acteurs·rices locaux·ales).

 Le Pass classes de mer initié en 2020 avec l'objectif de renforcer l'acculturation maritime des plus jeunes prend la forme d'une aide aux structures bretonnes organisatrices de séjours de classes de mer se déroulant dans des centres situés en Bretagne. Afin de conforter la relance des séjours de classes de mer après la crise sanitaire et d'autre part de renforcer l'acculturation maritime des plus jeunes, deux appels à projets Pass classes de mer ont été mis en œuvre en 2022 pour un total de 800 000 €, couvrant deux années scolaires. Plus de 285 séjours ont pu être soutenus au bénéfice de plus de 13 000 enfants, soit 40 % des effectifs de jeunes breton·ne·s partant chaque année en classes de mer. La mise en œuvre du système de péréquation territoriale et d'une bonification a par ailleurs permis d'orienter une proportion significative de l'aide vers des publics dits prioritaires : 25 % du budget a été affecté à des établissements situés en Réseau Education Prioritaire, en Quartiers prioritaires des politiques de la Ville, à des classes SEGPA/LEA/EREA ou encore à des établissements en zone rurale autonome très peu dense.

Concernant le volet territorial du Fonds européen pour la pêche et les affaires maritimes (FEAMPA), l'année 2022 a concrétisé le lancement d'un nouveau programme pour les territoires maritimes bretons, le *Développement local mené par les acteurs locaux* (DLAL) FEAMPA. Pour cette programmation 2021-2027, une enveloppe de 8 M€ de FEAMPA est allouée au DLAL en Bretagne, à laquelle il faut ajouter une contrepartie régionale d'un montant équivalent. Au cours de cette période, un appel à candidatures a été lancé, 8 territoires maritimes ont été sélectionnés avec une répartition des enveloppes comprises entre 850 000 € et 1,1 M€.

2022 en Bref

En 2022 a abouti une nouvelle étape dans la construction d'une gouvernance renouvelée des ports régionaux, avec la création et capitalisation de la SPL Bretagne plaisance. Elle aura également été marquée par le rythme soutenu du chantier du projet de développement de Brest (quai et dragages). Le Brexit, le Covid et la guerre en Ukraine auront encore perturbé les trafics en 2022 (hydrocarbures, matières premières agricoles notamment). La mutation engagée de ces activités, avec la transition énergétique, est devenue une obligation.

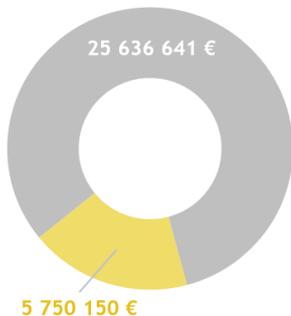
// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires	2 Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale
Objectifs	[I - 1] Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires	[II - 1] Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
Actions	[I - 2] Entretien du patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité	[II - 2] Améliorer la performance logistique des ports
	[I - 3] Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires	[II - 3] Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires
	[I - 4] Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux	

57,8 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **84 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **99 %** en fonctionnement et de **90 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires

Après avoir négocié les termes d'un plan-guide à l'échelle du port de Lorient, la Région Bretagne a procédé à une acquisition foncière majeure dans les zones Rohu et Kergroise afin d'asseoir de futurs projets industriels (3 M€).

A Brest, la reprise du projet de développement en 2021 a conduit à mobiliser près de 33 M€ en 2022 (dragages, finition et armement du quai EMR). A Audierne, la Région a engagé l'opération de réhabilitation de la cale de Sainte Evette. A Saint-Malo, le projet de terminal ferry s'est poursuivi sur son volet études principalement. A Lorient, l'engagement d'une première enveloppe pour le quai Michel Tonnerre amorce l'important chantier de réhabilitation de cet ouvrage stratégique pour le port de pêche. L'opération des coffres en Rance a finalement été reportée en 2023.

La Région a par ailleurs poursuivi le travail de maintien en conditions opérationnelles et d'entretien des ouvrages de ses 22 ports (10,5 M€ dont 2,8 M€ à Brest (digue sud, bajoyer de la forme de radoub), 540 K€ à Ouessant (vieux môle - cale des pêcheurs - digue Jarlan), 3 M€ à Lorient dont 1,7 M€ pour les dragages d'entretien, et de manière générale de multiples actions indispensables dans l'ensemble des ports).

Dans le cadre d'une gouvernance élargie des ports régionaux, la Région a contribué à hauteur de 1,5 M€ à financer les besoins du port de pêche de Lorient (maîtrise d'ouvrage SMLK) : reprise des réseaux, finalisation de la station de

pompage d'eau de mer et de la station d'épuration. En 2022, la Région a également financé les plans d'investissements des concessionnaires : 510 K€ au Légué (pour 1 M€ d'engagement), 2,5 M€ à Saint-Malo (pour 3,1 M€ d'engagement), 1,8 M€ à Concarneau (pour 2,3 M€ d'engagement).

Indicateur N°1 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Activité économique	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Prévision 2022
Tonnage annuel de marchandises total ports régionaux	6 351 251	6 787 916	7 022 548	6 646 180
<i>Dont port de Brest</i>	2 571 285	2 634 472	2 610 051	2 641 500
<i>Dont port de Lorient</i>	2 483 460	2 622 501	2 716 842	2 525 000
<i>Dont port de Saint-Malo</i>	759 219	1 051 642	1 212 110	919 680
<i>Dont port de Roscoff</i>	164 895	134 262	250 446	230 000*
<i>Dont port de Le Légué</i>	372 392	345 039	262 798	330 000*

*Estimations

Si les trafics des ports de Brest (-2%), Lorient (+1,1%), le port du Légué (-6,7%) sont revenus à leur niveau de 2019, avant la crise sanitaire, les ports dotés d'un terminal ferry ont plus de peine à retrouver leur activité d'avant Covid (Saint-Malo (-5,7%) et Roscoff (-42,6%).

Indicateur N°2 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Fréquentation (passager-ères ferry hors liaisons vers les îles)	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Evolution du nombre de passager-ères total ports régionaux	385 849	479 126	1 425 464
<i>Dont port de Saint-Malo (Ferries, côtier, croisière)</i>	319 064	421 908	1 063 491
<i>Dont port de Roscoff</i>	66 512	50 990	336 774
<i>Dont port de Brest (Croisière)</i>	273	6 228	22 687
<i>Dont port de Lorient (Croisière)</i>	0	0	2 512

Les contraintes liées au Brexit impactent également de manière déterminante le trafic des passager-ères par ferries dans les ports de Saint-Malo et Roscoff (respectivement -35% et -20%, par rapport à 2019).

Indicateur N°3 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Activité pêche	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Total tonnage	24 971	27 524	27 067
Total valeur en K€	90 900	105 726	111 843

L'activité de la pêche est frappée de plein fouet par le surenchérissement du coût de l'énergie. Un travail est mené pour que les criées puissent être productrices d'une partie de l'électricité qu'elles consomment, afin de sécuriser et pérenniser ces activités.

• Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale

 La Région Bretagne a apporté des subventions d'investissements aux concessions portuaires du légué, Saint-Malo, Brest et Concarneau conformément aux engagements contractuels : à Brest, des travaux ont été menés sur la forme de radoub n°3 ; à Concarneau, l'engagement concerne le changement de la porte de la cale sèche ; à Saint-Malo, les principaux investissements concernent l'achat d'une trémie aspirante, de pontons et la rénovation de la gare de la Bourse. Enfin, sur le port du Légué, la Région a contribué au financement des dragages.

 La Région et la Ville de Saint-Malo ont décidé de créer une société publique locale dans le cadre d'une coopération garantissant à chacune une maîtrise complète de la gestion et de l'exploitation des activités de plaisance à Saint-Malo. La Région en tant qu'actionnaire majoritaire a capitalisé la société à hauteur de 192 500€.

Bien que la crise sanitaire ait impacté l'ensemble de l'activité portuaire, la Région a poursuivi ses efforts de déploiement de pratiques respectueuses de l'environnement en matière d'entretien courant, qu'il s'agisse du nettoyage des cales et bassins, des petites réparations courantes et de la lutte contre les navires abandonnés.

La Région assiste le Syndicat Mixte du Grand Légué dans l'élaboration d'un schéma directeur portuaire qui concourra à la mise en place d'une nouvelle gouvernance pour ce port.

 La réflexion engagée par la Région Bretagne sur les conséquences des aléas climatiques montre que les activités portuaires seront impactées. Il convient désormais de définir avec quelle intensité et quelle fréquence ces futures contraintes viendront bouleverser les infrastructures logistiques qui sont au service de l'économie bretonne.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE



MISSION 3

*Pour une formation
permettant à chacun-e
de construire son propre parcours
vers la compétence et l'emploi*

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2022

Orientation

La Région a préparé la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTEs) dans une logique de co-construction en organisant une large concertation associant l'ensemble des communautés d'acteurs : Emploi-formation-orientation professionnelle; Développement économique ; Enseignement supérieur. Le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) a été spécifiquement mobilisé dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) avec l'organisation de 2 séminaires et la mobilisation de ses instances à toutes les étapes de la démarche ;

Par ailleurs, la plateforme IDEO a connu des évolutions avec une nouvelle rubrique « Stages et immersions ». Deux services numériques sont ainsi proposés aux usagers : la plateforme de stages de 3ème visant à faciliter l'accès aux stages d'observation des collégiens, et la plateforme BRIO qui concerne les immersions des lycéens dans les établissements d'enseignement supérieur.

Formation professionnelle

L'année 2022 a été marquée par le lancement des appels d'offre PREPA et QUALF Emploi programme en prévision du renouvellement des prestations de formation pour le début 2023.

Dans le cadre du CPRDFOP, la concertation autour de la nouvelle feuille de route sur les formations sanitaires et sociales s'est déroulée.

L'accompagnement à la digitalisation des formations s'est également poursuivi.

La gouvernance territoriale a été rénovée avec le lancement de 4 commissions territoriales emploi formation insertion expérimentales (en lien avec l'Etat et les Départements).

Lycées

A la suite de l'adoption des principes fondateurs de la tarification régionale unique, sociale et solidaire en octobre 2021 pour les services de restauration et d'hébergement des lycées publics, la Région a élaboré en 2022 les grilles tarifaires. Elles comportent 6 tranches de revenus afin de prendre en compte la capacité contributive des familles, de limiter les effets de seuil mais aussi de garantir une mise en application opérationnelle au sein des établissements qui a pu intervenir dès la rentrée 2022. Ces grilles tarifaires s'accompagnent d'un dispositif de péréquation à l'échelle régionale afin de préserver l'équilibre budgétaire des services de restauration et d'hébergement des lycées mais aussi de garantir la stabilité de l'engagement de la Région. Il consiste à instaurer une garantie de ressources, indépendante des tarifs appliqués aux usagers. Cette garantie est calculée par l'application de deux tarifs de référence nommés « tarifs pivots » qui correspondent au « coût de revient » pour l'EPL, celui-ci incluant le coût des denrées alimentaires, les charges de fluides et d'autres charges non alimentaires. Enfin, pour harmoniser les conditions de mise en œuvre de la nouvelle tarification, la Région a élaboré un règlement régional de la restauration et de l'hébergement dans les lycées publics bretons.

Concomitamment, la Région a poursuivi le déploiement de son plan d'actions « bien manger dans les lycées » qui, en 2022, a permis d'accompagner 36 établissements supplémentaires avec pour objectifs la fiabilisation des données sur la qualité et l'origine des denrées alimentaires entrant dans la composition des repas servis au restaurant scolaire, l'évolution des pratiques d'achat, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation alimentaire des élèves. Les résultats sont encourageants puisqu'on constate une progression significative des achats de denrées sous signe de qualité et issus des filières « bio » : près de 30% de produits durables entrent dans l'élaboration des menus dont près de 20% de produits bio.

Pour faire face à l'envolée des prix de l'énergie consécutive à la crise internationale, la Région a décidé de venir en aide aux établissements en prenant en charge globalement 50% des surcoûts qu'ils ont dû payer en 2022, soit 8.85 M€ par le biais d'un complément de la dotation globale de fonctionnement fléché exclusivement sur les surcoûts énergétiques. Cet engagement financier est conforme aux principes directeurs posés, à savoir le partage de l'effort entre la collectivité régionale et les lycées et la solidarité entre les établissements. Ainsi, ceux qui disposaient de fonds de réserve très importants n'ont pas reçu d'aide de la Région (40 lycées), ceux qui disposaient de moins de 60 jours de fonctionnement ont été aidés afin qu'ils conservent a minima 60 jours de fonctionnement



après paiement de leurs factures d'énergie, et ceux qui étaient déjà en difficulté (moins de 10 lycées) ont été dotés afin de retrouver des fonds de réserve suffisants (60 jours de fonctionnement)

En mai 2022, l'internat de Kerichen (560 élèves) mutualisé avec les lycées Jules Lesven, La Pérouse-Kerichen, Sébastien de Vauban a été livré pour un montant de 27.5M€.

Le chantier a duré 18 mois. Il offre 160 chambres (128 chambres de 4 lits et 32 chambres PMR de 1 ou 2 lits), des espaces communs.

Quelques chiffres :

- Consommation énergétique divisée par 4 par rapport à l'existant,
- 14 000 tonnes de gravats concassés issus de la déconstruction et réutilisés,
- 280 m³ de matériaux biosourcés,
- 11 900 heures d'insertion :

La Région Bretagne s'est fixé des objectifs élevés en termes de performance. Elle veille à réaliser des bâtiments de conception saine qui seront, à l'usage, économes en énergie. Ainsi, les internats du campus de Kerichen font une large place à la lumière naturelle. L'étanchéité à l'air, la ventilation double-flux ainsi qu'un système économe de chauffage de l'eau permettront de diviser par quatre les consommations d'énergie comparée à la situation actuelle.

Ainsi, le nouvel internat est en cours de labellisation "bas carbone", le premier en Bretagne. Un bâtiment durable, c'est aussi un bâtiment évolutif. Ainsi, le nouvel équipement sera facilement adaptable pour accueillir les internes quelle que soit la répartition entre le nombre d'élèves filles ou garçons.

Enseignement supérieur et recherche

Le CPER 2021-2027 a été signé le 15 mars 2022 entre l'Etat et la Région. Négocié pendant près de 2 ans entre l'Etat, les collectivités bretonnes et les établissements bretons d'enseignement supérieur et de recherche, le volet « enseignement supérieur recherche » mobilisera une enveloppe globale de plus de 400 M€, en nette augmentation par rapport au CPER précédent.

// Chiffres clés

25 901

Entrées en formation sur les dispositifs financés par la Région

11 549

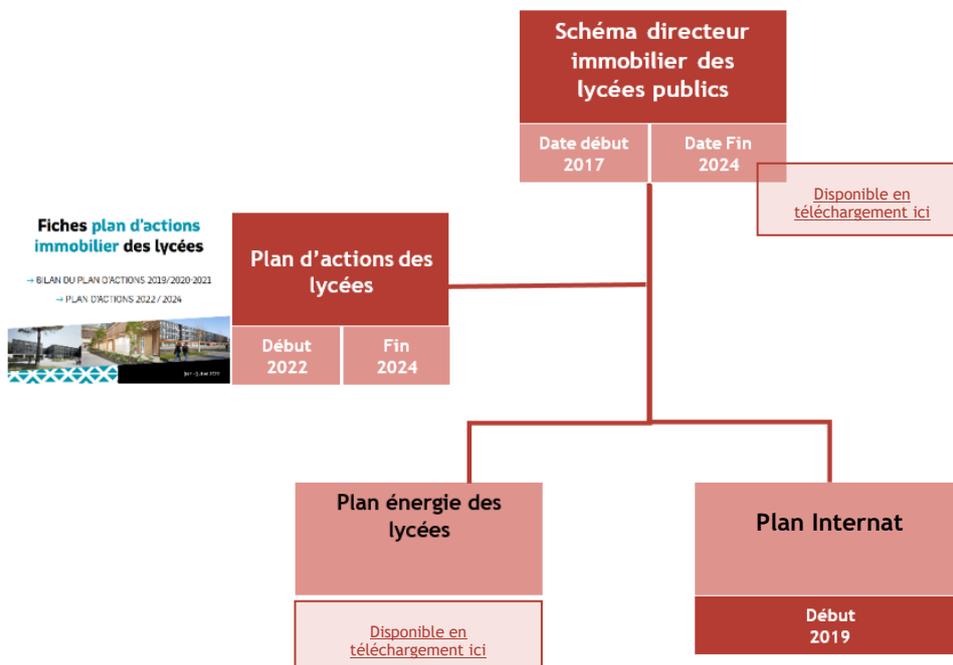
Apprenant·e·s bénéficiaires d'une aide financière ou d'une bourse sanitaire et sociale

141 085

Elèves (pré- et post-bac) dans les établissements secondaires du 2nd degré publics et privés relevant de l'Education nationale, de l'Agriculture et de la Mer

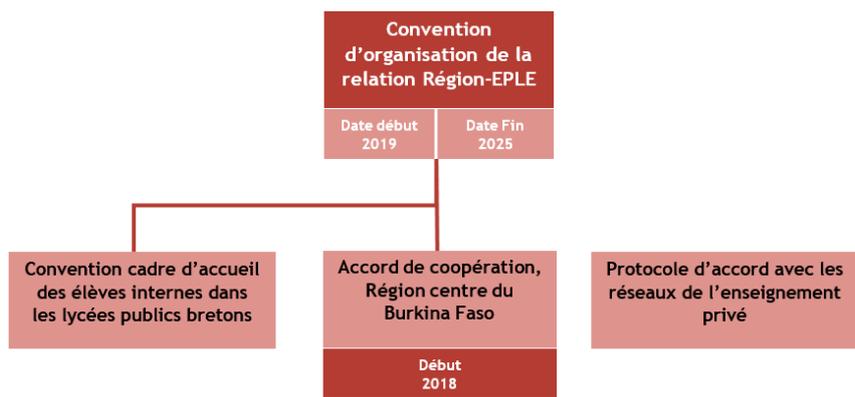
// Les documents stratégiques cadres de la Mission 3

Immobilier des lycées



Fonctionnement des lycées

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
 Reçu en préfecture le 06/07/2023
 Affiché le
 ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE



Langues de Bretagne

Une politique linguistique pour la Bretagne	Grandes orientations de la nouvelle politique en faveur des langues de Bretagne		Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne		La charte du Gallo
Début 2012	Date début 2018	Date Fin 2025	Date début 2022	Date Fin 2027	Début 2015
Disponible en téléchargement ici					

Formations professionnelles

Contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelle

[Disponible en téléchargement ici](#)

Date début 2018	Date Fin 2025
-----------------	---------------

Pacte régional d'investissement dans les compétences

[Disponible en téléchargement ici](#)

Plan régional de lutte contre l'illettrisme

Début 2021	Fin 2025
------------	----------

[Disponible en téléchargement ici](#)

Pacte breton d'investissement dans les compétences

// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 3 aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

Cette roue représente ainsi les ODD citées en lien avec les actions budgétaires de la Mission 3.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2022



Orientation

- Les espaces IDEO éphémères

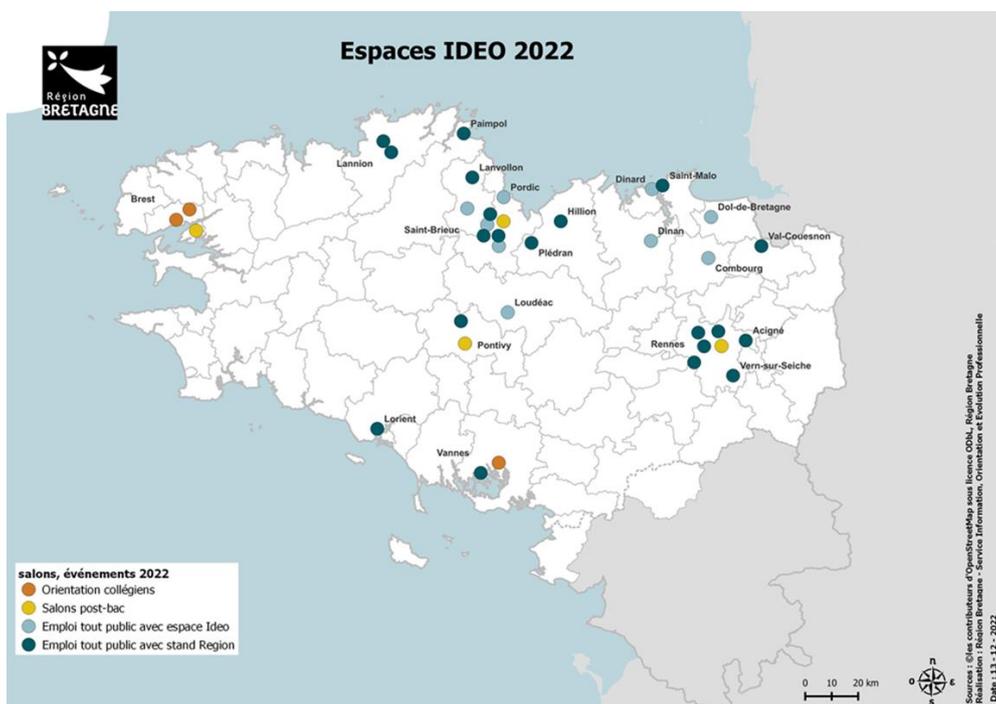


Le réseau Idéo, avec sa plateforme animée par la Région et ses 500 points d'accueil en Bretagne, favorise l'accès aux droits des usager-es en apportant une offre d'information accessible et de proximité.

La Région impulse par ailleurs la mise en place « d'espaces IDÉO » pour venir à la rencontre des publics, notamment à l'occasion d'événements locaux (forums, salons, etc.) déployés sur le territoire régional. Ces espaces réunissent sous une bannière commune des professionnels des structures membres IDÉO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne. En 2022, 16 espaces IDÉO ont permis d'accueillir et d'apporter à un public varié (jeunes scolarisés, demandeurs d'emploi ou salariés) une information individualisée sur les métiers, l'emploi et les formations dans le cadre de leur projet d'orientation scolaire, d'évolution ou de reconversion professionnelle.

12 de ces espaces ont été mis en œuvre dans le cadre d'actions locales d'information sur les métiers et les formations soutenues par la Région.

<https://ideo.bretagne.bzh/>



- **Carte des formations professionnelles : un outil dynamique au service des parcours et des transitions**



La carte des formations professionnelles participe d'une double ambition. Il s'agit, d'une part, de contribuer à une éducation de qualité en favorisant l'accès à la qualification pour tous les jeunes bretons, de l'ordre d'1 collégien sur 3 s'orientant vers la voie professionnelle après la classe de 3ème. Elle contribue également à apporter une réponse aux besoins en compétences dans les différents métiers et secteurs d'activité, favorisant des parcours d'insertion professionnelle réussis. Dans un contexte d'accélération des transitions économiques, sociales et environnementales, la voie professionnelle doit être en capacité de s'adapter de manière structurelle en engageant une évolution à moyen terme de l'offre de formation des lycées bretons. La Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale (SRTES) et plus spécifiquement le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) au travers du Chantier 3, posent les enjeux et les ambitions qui devront permettre de faire de la carte des formations professionnelles un outil dynamique d'accompagnement des parcours et des transitions. Il est complété d'un cadrage relatif aux évolutions à conduire dans les différents domaines de formation au travers du document d'orientations des formations dont l'élaboration a été conduite en concertation avec les différents représentants professionnels, notamment dans le cadre des Contrats d'objectifs, ainsi qu'avec les Autorités académiques (Education nationale ; Enseignement agricole ; Enseignement maritime).

- **Badges numériques : un levier de reconnaissance ouverte des compétences pour tous les bretons et les bretonnes**



Dans le cadre de sa feuille de route en faveur d'une approche par les compétences en matière d'orientation et de formation, en lien avec les ambitions portées dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC), la Région Bretagne a expérimenté les badges numériques auprès des stagiaires de la PREPA Avenir jeunes. Ce dispositif, destiné à accompagner les jeunes éloignés de l'emploi dans la construction de leur projet professionnel, ne donne pas lieu à une certification alors même qu'ils ont des compétences à valoriser : celles qu'ils ont acquises pendant la formation, et plus globalement, dans le cadre de leur parcours professionnel et personnel. A travers l'expérimentation, il s'agissait donc de tester une modalité de reconnaissance ouverte des compétences pour ces jeunes. A l'instar des démarches en faveur de l'éducation populaire et de la formation pour tous, la reconnaissance ouverte des compétences a pour but d'offrir à chacun la possibilité de trouver sa place dans le monde professionnel par l'identification et la valorisation des compétences, engagements ou actions et en intégrant le réseau des badges.

Durant les 6 mois d'expérimentation, les 11 organismes de formation volontaires ont conçu plus de 70 badges ; ce sont ainsi 215 stagiaires qui ont obtenu des badges et ont pu valoriser leurs compétences auprès d'employeurs ou d'organismes de formation dans le cadre de leur parcours.

Formation initiale et continue

- **Aides financières**



La région verse l'aide financière aux apprenant.e.s, non indemnisés au titre du chômage, inscrits sur les dispositifs de formation ou un accompagnement financés par la Région : PREPA, QUALIF Emploi, Accompagnement à la qualification etc. Cette aide s'appuie sur la prise en compte de la situation personnelle et familiale du stagiaire, en fonction de critères sociaux. L'aide financière régionale se compose de quatre tranches, selon le quotient familial des impôts sur le revenu, comprises entre 300 € et 750 €. L'aide financière comprend aussi l'attribution d'un forfait restauration de 80 € pour l'ensemble des stagiaires, ainsi qu'un forfait mobilité selon la distance aller domicile-lieu de formation. Au global (aide financière + forfait mobilité + forfait restauration), le montant médian mensuel perçu par les stagiaires est de 840 €. En 2022, le nombre de stagiaires qui ont bénéficié de l'aide financière est en baisse du fait de la diminution globale des entrées en formation dans



© Thomas Crabot, Lycée maritime Florence Arthaud, St-Malo, 2022

un contexte favorable du marché de l'emploi. Les personnes sont majoritairement inscrites comme demandeur d'emploi (73%). Cependant, certains dispositifs permettent à des jeunes de ne pas intégrer un parcours de formation. Ceux-ci représentent 27% des bénéficiaires de l'aide financière. La Région verse par ailleurs une rémunération aux personnes en situation de handicap dans les Etablissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP) et aux personnes sous-main de justice détenues, de la couverture sociale. Cette gestion est confiée à l'Agence des services de paiement dans le cadre d'un marché public.

• Formations sanitaires et sociales



La Région finance les instituts et écoles de formation préparant aux diplômes d'Etat du sanitaire et du social. Le « Ségur de la santé » a permis une contractualisation avec l'Etat pour l'ouverture de places de formation supplémentaires sur les métiers d'infirmier, d'aide-soignant et d'accompagnement éducatif et social. Ces places ont été déployées progressivement en 2021 et 2022. A l'issue de l'exercice, ce sont 826 places qui ont été effectivement ouvertes : 450 pour la formation d'aide-soignant, 230 pour les soins infirmiers et 146 pour l'accompagnement éducatif et social.

Des échanges ont lieu annuellement dans le cadre d'un dialogue de gestion afin de déterminer les trajectoires budgétaires. Un effort financier conséquent a été réalisé en 2022 pour adapter les moyens aux ouvertures de places négociées dans le cadre du Ségur. Il a fallu également financer l'augmentation de la masse salariale liée aux revalorisations catégorielles et à la hausse du point d'indice, mesures peu ou pas compensées par l'Etat. Le financement global des instituts en fonctionnement s'est ainsi élevé à près de 54,3 M€ en 2022.

Indicateur N° 1 - Montant des dotations de fonctionnement aux instituts de formations sanitaires et sociales	2020	2021	2022
Montant versé par année (M€)	47,9	50,4	54,3

• QUALIF Emploi



Le dispositif QUALIF Emploi Programme propose plus de 300 formations dans 14 secteurs professionnels. Il permet à des demandeurs d'emploi d'acquérir une certification reconnue (diplôme, titre, certification de branche). En 2022, 39% des personnes bénéficiant d'une formation QUALIF Emploi sont peu ou pas qualifiés (infra bac), 16% sont demandeurs d'emploi de longue durée, 19% ont plus de 45 ans. Les femmes représentent 40,5% des stagiaires. Selon les résultats de l'enquête d'insertion réalisée directement auprès des stagiaires, 86% des stagiaires ayant terminé leur formation en 2020 ont validé la certification préparée, tout niveau confondu. 78% des répondants ont eu au moins un emploi au cours des 12 mois suivant la formation. Un an après la formation, 67% est en emploi et 7 % en poursuite de formation.

Indicateur N° X - QUALIF Emploi programme	Réalisation 2020		Réalisation 2021		Réalisation 2022	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Nombre de stagiaires entré-e-s en formation	2 860	4 717	3 556	5 047	2 930	4 310
Total	7 577		8 603		7 240	

• Le soutien aux actions favorisant l'accès à la formation et à l'emploi



En 2022, le nombre de projets soutenus, visant à la levée des freins, a encore fortement augmenté. Favoriser l'équipement numérique des stagiaires, trouver des solutions aux difficultés de mobilité pour effectuer les derniers kilomètres jusqu'au lieu de stage ou d'emploi, soutenir l'apprentissage de la conduite pour les jeunes grâce à la mobilisation de parrains/marraines, soutenir le développement de l'accueil de stagiaires dans des tiers-lieux apprenants, participer à des actions ou études permettant de trouver des solutions pour pallier la pénurie de logements, sont des objectifs donnant lieu à des initiatives locales au bénéfice des personnes les plus en difficulté.

Autres initiatives territoriales (levée des freins, etc.)	2020	2021	2022
Nombre de projets (Montants)	18 (474 187 €)	27 (482 026 €)	41 (854 031 €)



Fonctionnement des lycées

• La recherche de sobriété énergétique dans les lycées



Au-delà des mesures financières pour aider les lycées à faire face aux surcoûts attendus, 10 orientations techniques ont été transmises aux lycées afin de promouvoir la sobriété énergétique.

En effet la maîtrise des consommations passe par différents leviers qu'ils soient du ressort des appareils de production de chaleur, des investissements sur l'isolation, des équipements de régulation et de suivi des consommations, ou des usages pour se caler au plus près du besoin.

- 1- Rappel des consignes de chauffe
- 2- Finalisation et mise en œuvre de la régulation
- 3- Finalisation du déploiement des robinets à têtes thermostatiques des appareils de chauffage
- 4- Limitation de l'usage de l'eau chaude sanitaire
- 5- Optimisation des installations photovoltaïques
- 6- Optimisation du renouvellement d'air
- 7- Limitation des consommations informatiques
- 8- Limitation des consommations hors temps scolaire
- 9- Limitation de l'éclairage extérieur
- 10-Pilotage de l'énergie au niveau de l'établissement.

La Région a également préconisé la mise en place d'un « comité de suivi énergie » au sein de chaque établissement, similaire à celui installé pour les enjeux de la qualité de l'air, afin d'animer l'ensemble des communautés du lycée vers des actions d'efficacité et de sobriété énergétiques.

• La lutte contre la précarité menstruelle en faveur des lycéennes



La Région s'est engagée pour permettre un accès gratuit à des protections périodiques saines à l'attention de 66 000 lycéennes. Pour ce faire, dès avril 2022, 440 distributeurs ont été déployés dans les 115 lycées publics et dans les 93 lycées privés volontaires, la Région ayant financé les équipements et les recharges.

En effet, les protections périodiques représentent un coût important qui peut constituer un obstacle pour un approvisionnement sûr et régulier. Au-delà du coût, les règles créent une inégalité des chances entre filles et garçons car elles sont responsables d'un absentéisme scolaire qui peut être réduit par un accès facile aux protections (dans les toilettes, dès qu'on en a besoin) et la levée d'un tabou (oser parler des souffrances générées par les règles). Les protections mises à disposition sont certifiées bio, sans plastique, sans chlore, pour respecter la santé des jeunes femmes et l'environnement.

La santé et le bien-être constituent aujourd'hui une préoccupation forte de la part des jeunes. Ainsi, lors de l'installation du nouveau Conseil régional des jeunes (CRJ) en novembre 2022, les élu·es lycéen·nes et apprenti·es ont expressément choisi cette thématique pour l'une de leurs commissions.

• La sensibilisation à la biodiversité dans les lycées



En partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et avec l'appui du rectorat d'Académie, la Région a lancé un appel à manifestation d'intérêt « Mon lycée, un refuge pour la biodiversité » à destination des lycées publics bretons. Ainsi, au cours de l'année scolaire 2021/2022, la LPO Bretagne a accompagné 20 lycées désireux de faire de leur établissement un espace favorable à la biodiversité et à l'éducation à l'environnement. Cet accompagnement personnalisé sur le terrain et au cœur du projet de l'établissement a allié actions d'animation, d'expertise-conseil et d'aide à la démarche de projet. Concrètement, les élèves ont pu réaliser de petits aménagements artificiels type mangeoires, nichoirs, gîtes à hérissons, à chauves-souris, à insectes, des plantations et des semis d'arbres, arbustes et/ou herbacées attractives pour la biodiversité locale, ou encore des prairies naturelles ou jachères fleuries. Afin de valoriser l'implication des élèves, un concours vidéo a été proposé au lycées participants et trois lauréats ont été récompensés.

Dans le cadre de Karta Bretagne, la Région organise régulièrement des rencontres de mutualisation en lien avec l'un des axes thématiques du dispositif. Ainsi en novembre 2022 a été programmé un temps d'échange sur le thème de la biodiversité et des transitions climatiques. Pour l'occasion étaient réunis sur le plateau de TV Rennes des témoins (établissements, lycéens, personnes ressources, associations) qui pouvaient interagir avec les membres de la communauté éducative à distance. Ainsi différentes initiatives portées par les lycées ont pu être présentées, ainsi que l'action régionale « Mon lycée, un refuge pour la biodiversité ». Ce temps fort avait pour objectifs de sensibiliser les lycées à la protection de la biodiversité, partager les expériences, impliquer les élèves et stimuler de nouvelles dynamiques éducatives au sein des établissements.

Investissement des lycées



© Franck Betermin, Lycée Jean Moulin, Châteaulin, 2022

• La reconstruction des ateliers au lycée Freyssinet de 22 M€ à Saint-Brieuc



Le lycée Eugène Freyssinet âgé de 60 ans est réputé pour ses formations aux métiers du bâtiment et des travaux publics. L'opération de reconstruction des ateliers, consacrés aux formations du bâtiment, a débuté en 2022 et devrait se terminer en 2024. Le chantier se déroule en site occupé avec 7800 m² de plancher à reconstruire après avoir déconstruit 8 600m². Cette contrainte suppose d'organiser le chantier en 4 phases, étalées sur trois ans et intégrant des périodes de construction, de démolition et de déménagements successifs pour assurer la continuité des enseignements.

• Le réaménagement du Self/Nouvelle cuisine au lycée Rabelais à Saint-Brieuc pour 4.1 M€



Cette nouvelle cuisine permettra à la cantine scolaire de servir 1 000 repas par jour avec une production sur place. Production qui s'efforcera de suivre les objectifs de la loi EGALIM : offrir 50% de produits de qualité et locaux, dont 20% de bio.

• Accueil des saisonnier·es dans les internats pendant l'été : expérimentation au lycée Yvon Bourges à Dinard et Henri Avril à Lamballe



La Région Bretagne a mis à disposition de communes les internats de deux lycées bretons, inoccupés en juillet et août, dont le lycée Hôtelier Yvon-Bourges, à Dinard.

Une vingtaine de lits sont disponibles pour les saisonniers qui bénéficient, pour environ 300€ par mois, d'une chambre individuelle, d'une salle de douches et de toilettes partagées.

Même chose au lycée Henri-Avril, à Lamballe, qui a mis à disposition les 80 lits de son internat pour héberger des saisonnier-es. Une réponse pour les employeurs confrontés à la pénurie de logements.

Cette action qui répond à la problématique de logement des saisonnier-es et donc contribue à l'activité économique et touristique de la Bretagne. En l'occurrence, certains secteurs peinent à recruter l'été pour cette problématique de logements : si les saisonnier-es ne trouvent pas à se loger, ils ne viennent pas et certains commerces sont contraints de réduire leur activité (par exemple : la restauration).

• Déploiement des abris vélos dans les lycées avec une expérimentation intégrant les lycéens à La Champagne à Vitré et Pierre Mendès France à Rennes, en lien avec le « Plan Vélos »



Après l'installation au printemps 2021, de nouveaux abris sécurisés dans la cité de Kerichen à Brest (29), cet automne, les lycées et personnels des lycées Jean Moulin à Châteaulin, Paul Sérusier à Carhaix, Rabelais à Saint-Brieuc, Le Guilvinec à Treffriagat, Chateaubriand à Rennes, Roz Glaz à Quimperlé ont bénéficié de nouveaux abris et équipements « mobilités actives » :

- des abris pour les vélos traditionnels
- des box sécurisés pour les vélos de valeur
- ou encore des casiers pour stocker des trottinettes ou des skateboards
- et divers accessoires (casques de vélo, vêtements de pluie, etc).

Ces nouveaux aménagements sont le fruit d'une démarche d'enquête réalisée en juin 2021, auprès des élèves et personnels des lycées Jean Moulin à Châteaulin et Rabelais à Saint-Brieuc, afin de mieux comprendre les leviers pour simplifier le recours aux mobilités actives.

• Sensibilisation et prototypage au lycée de la Champagne à Vitré



Tout au long de l'année scolaire 2021-2022, plusieurs sections du lycée la Champagne à Vitré ont travaillé avec une équipe de designers pour imaginer et fabriquer les équipements "mobilités actives" de demain, mais également organiser des actions pour faire la promotion de ces modes de déplacement.

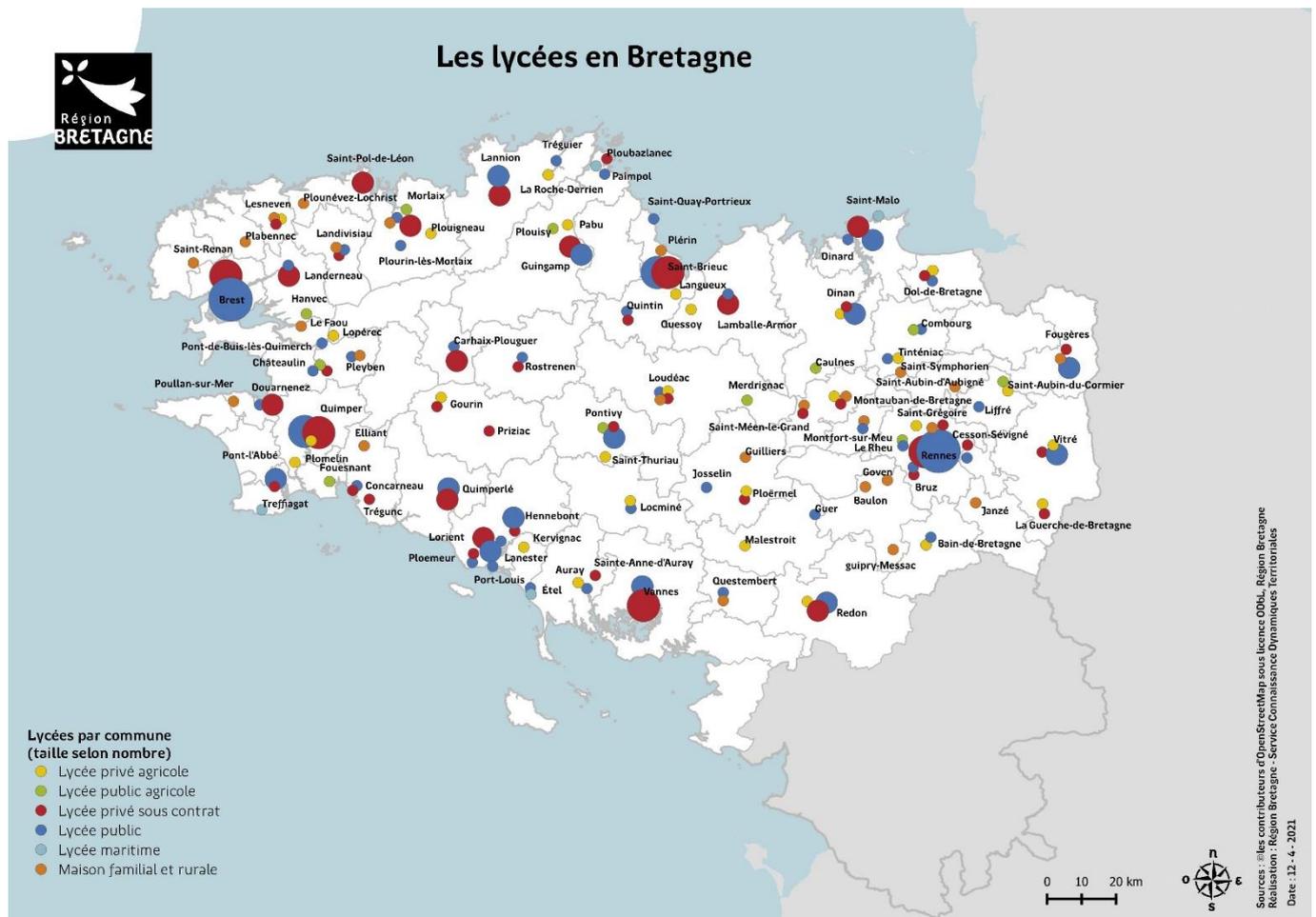
Résultats : un nouvel abri expérimental avec un mode d'accroche et un habillage original, des casiers sécurisés pour les vélos, trottinettes et accessoires et l'organisation par le lycée d'une matinée événement dédiée aux mobilités actives en mai.

Ce projet se situe dans le contexte suivant :

- les objectifs de la Breizhcop (15 % de mode doux à l'échelle régionale pour les déplacements quotidiens à l'horizon 2030)
- la création du Collectif Bicyclette Bretagne en janvier 2021 rassemblant une vingtaine d'associations de la région qui souhaitent développer l'usage du vélo
- le plan de mobilité interne de la Région visant à augmenter la mobilité active pour tous les agent-es
- le schéma régional vélo
- l'expérimentation des badges Korrigo
- l'objectif de déployer des stations de recharge autonomes
- des cofinancements (dispositifs ALVEOLE - FONDS - REACT-EU)

// L'approche territoriale de l'action régionale

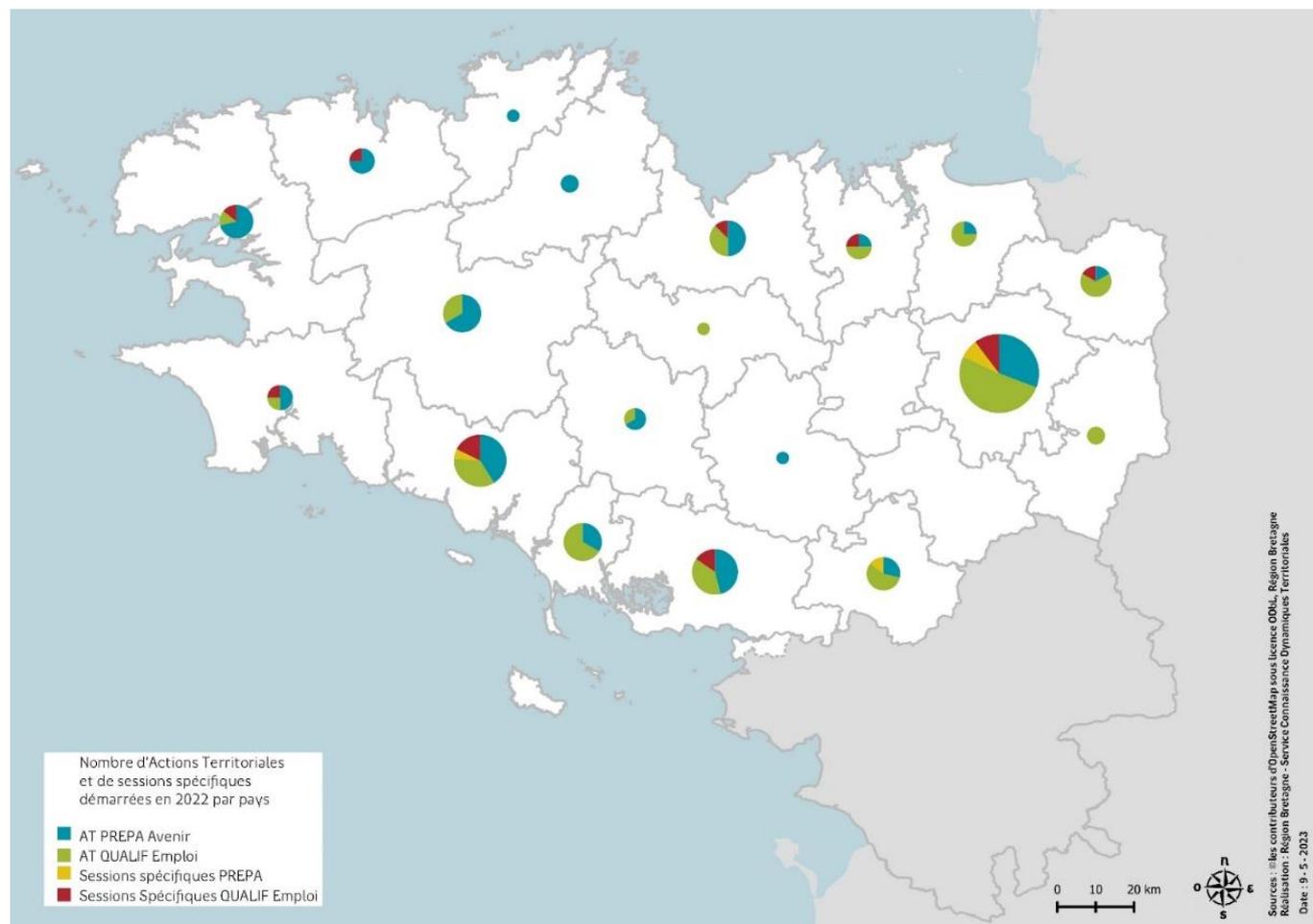
L'implantation des établissements d'enseignement secondaires du 2nd degré à la rentrée 2022



A la rentrée 2022, la Bretagne compte 115 Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) dont 102 relèvent de l'Education nationale, 9 de l'Agriculture et 4 de la Mer. Ce nombre reste inchangé par rapport à la rentrée précédente.

A ce réseau public s'ajoute un réseau privé qui inclut 78 établissements sous contrat avec l'Education nationale (dont 2 lycées Diwan proposant un enseignement immersif en breton) et 51 avec le Ministère de l'Agriculture, dont 26 lycées agricoles privés et 25 maisons familiales et rurales.

Nombre d'actions de formation initiées sur les territoires (Actions territoriales PREPA et QUALIF Emploi)



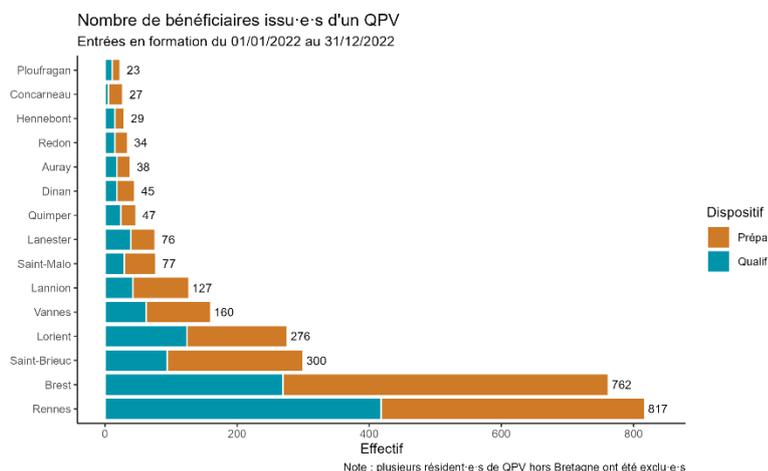
Le soutien aux Actions Territoriales de formation, sur des métiers nouveaux et/ou pour des publics en grande difficulté est resté sur la forte dynamique constatée en 2021, en comparaison des années précédentes, avec une dizaine d'actions supplémentaires pour un nombre d'entrées équivalent (1885 entrées). En revanche, on constate, une baisse du nombre de sessions spécifiques (22 contre 56 en 2021).

// Zoom sur la formation dans les quartiers prioritaires



L'action de la Région en matière de formation professionnelle a pour objectif l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, dont les habitant.e.s des quartiers prioritaires. Le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 a permis une meilleure prise en charge des besoins exprimés par les acteurs de la politique de la ville.

En 2022, 11,9 % des entrées en formation sont réalisées par des stagiaires domicilié.e.s dans les quartiers politique de la ville tous dispositifs confondus, soit une légère hausse par rapport à 2021 (avec 11.3%). On notera toutefois, une différence entre les territoires à l'échelle communale notamment pour les quartiers de Ploufragan et de Concarneau



En comparaison avec l'échelle bretonne, différentes spécificités sont à mettre en exergue pour les stagiaires résident.e.s :

- Bien que l'écart se soit réduit entre 2021 et 2022, la part de femmes parmi les bénéficiaires habitant.e.s un quartier politique de la ville est plus importante (56% vs 54 % hors quartiers politique de la ville) ;
- Des stagiaires plus jeunes avec une évolution à la hausse de 2% (40% de 25 ans et moins vs 34 % hors quartiers politique de la ville) ;
- Plus de stagiaires avec un niveau brevet ou inférieur (61% vs 48 % hors quartiers politique de la ville) ;
- 83,7 % des bénéficiaires résident en quartiers politique de la ville réalise leur formation sur leur commune de résidence.
- Un décrochage plus marqué des stagiaires entre les gammes PREPA et QUALIF et qui se maintient en 2022.

Dispositifs	Hors quartiers politique de la ville	Réside en quartiers politique de la ville
PREPA	63%	75 %
QUALIF	37%	25%

// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Le présent bilan porte sur l'année 2019, il est en cours d'actualisation en 2023.

Zoom sur les lycées bretons

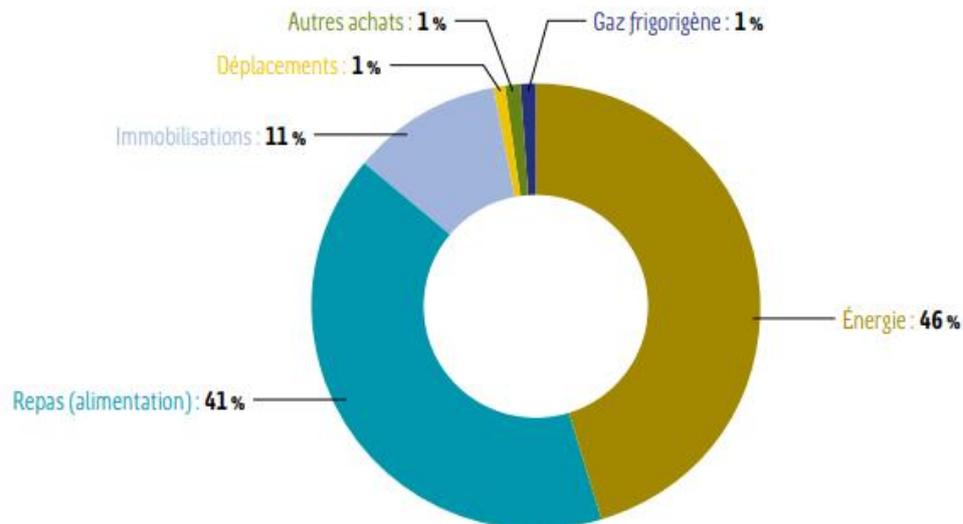
Le périmètre du BEGES des lycées a évolué en 2019.
Les émissions de GES liées au transport des lycéens par les services de transport régionaux sont dorénavant considérées dans le périmètre de la compétence transports.

En 2019, les émissions de GES générées par les lycées s'élèvent à

60 000 téqCO₂

ce qui représente **32 % du BEGES de la Région.**

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES LYCÉES EN 2019



Comprendre les parcours des jeunes de la voie professionnelle pour mieux les accompagner



En bac pro, et après ?
Mieux accompagner les parcours
des jeunes des lycées professionnels
en Bretagne



Rapport de
Jean-Marc CLÉRY et Lydia POISSÉ



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Mal connue, la voie professionnelle souffre encore de représentations négatives.

Or, plus du quart des lycéen·nes de Bretagne font chaque année le choix de cette voie, avec des motivations diverses. On sait également que ces jeunes sont plus souvent issus de milieux « défavorisés » que la moyenne des lycéens. Mais que connaît-on de leurs parcours et de ce qui les détermine ? Pour répondre à cette question, le CESER est allé dans les lycées recueillir la parole des jeunes et des équipes enseignantes. Il en tire des analyses et des propositions à l'attention du Conseil régional, des autorités académiques et des acteurs économiques.

Tous les élèves n'ont pas un projet professionnel précis, ni une « vocation » pour un métier. Leurs motivations peuvent changer et cela d'autant plus que les années lycées sont marquées par une affirmation de la personnalité et des aspirations. Il est donc capital que l'orientation scolaire soit appréhendée comme un processus continu, où le droit d'essayer et de changer d'avis doit être central et sans conséquences négatives. Le CESER préconise alors de créer des

passerelles entre les lycées généraux et professionnels. Il suggère aussi d'intégrer les enjeux liés au droit aux changements d'orientation, à la fluidité des parcours et aux poursuites d'études après le bac dans l'élaboration de la carte régionale des formations.

Autre constat : trop souvent, les jeunes, se cantonnent dans leurs choix à ce qui existe dans leur entourage proche et à ce qu'ils connaissent par l'intermédiaire de leur réseau familial. L'étude met en évidence des besoins importants d'information et d'accompagnement des jeunes et de leurs familles, mais aussi des équipes éducatives dont l'influence est déterminante et qui n'ont pas toujours toutes les clés de l'orientation.

Par ailleurs, bien que les poursuites d'études des titulaires d'un bac pro aient augmenté, elles ont encore besoin d'être accompagnées pour continuer de se développer, d'où plusieurs préconisations : travailler avec les élèves sur la confiance en soi et les compétences psychosociales, développer l'accompagnement des bacheliers professionnels en 1^{ère} année de BTS, développer les « Cordées de la réussite », etc.

L'étude se conclut sur un appel à renforcer l'attention portée par les institutions régionales aux lycéen·nes. La loi du 5 mars 2014 a confié aux Régions, en lien avec les autorités académiques, la coordination des actions de prise en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire. La Région Bretagne a mis en place avec le GREF un observatoire qui apporte de nombreux éléments de compréhension de ce public. L'étude du CESER montre le besoin d'aller encore plus loin dans l'analyse pour construire une vision plus fine des parcours et des causes du décrochage scolaire, en particulier pour les élèves de bac professionnel qui sont majoritaires parmi les décrocheurs et décrocheuses.

Source : CESER de Bretagne, [En bac pro, et après ?](#), octobre 2021

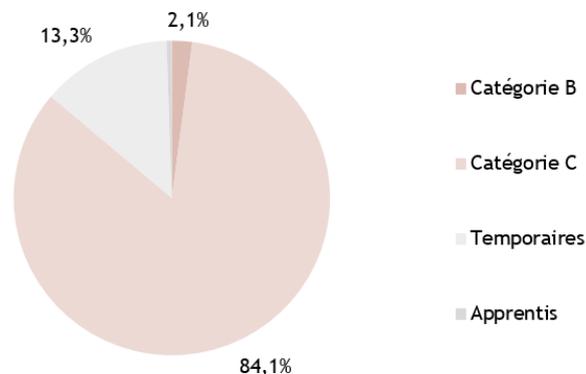
II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Agents des services lycées	2022
Catégorie B	52,0
Catégorie C	2 110,6
Temporaires	334,1
Apprentis	13,4
Total ETP	2 510,0
Total Masse salariale	95 152 399,37 €

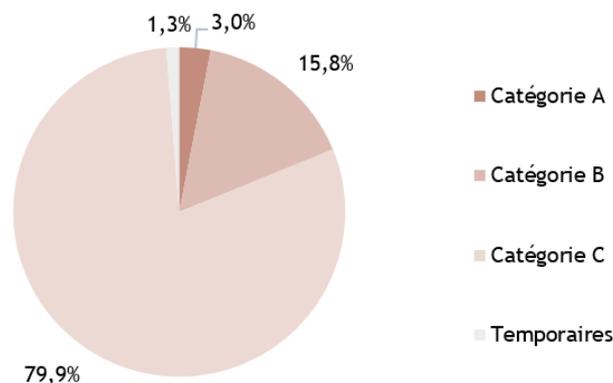
Répartition ETP par catégorie



Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale EMAT	2022	dont agents territorialisés
Catégorie A	3,0	3,0
Catégorie B	15,5	15,5
Catégorie C	78,7	78,7
Temporaires	1,2	1,2
Total ETP	98,4	98,4
Total Masse salariale	4 202 382,22 €	

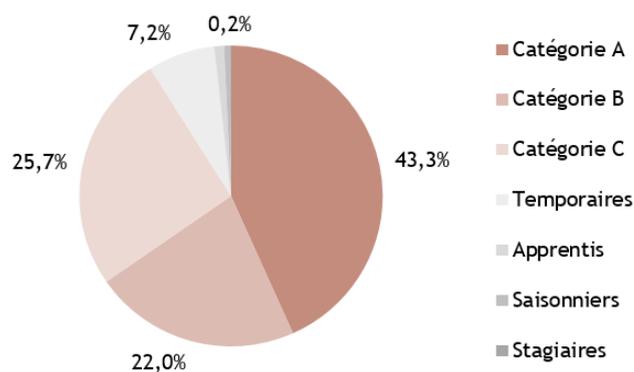
Répartition ETP par catégorie



Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

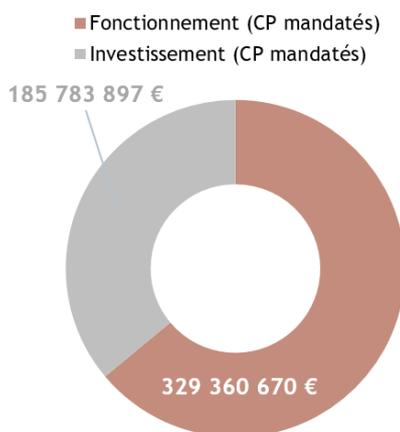
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Agents des services centraux	2022	dont agents territorialisés
Catégorie A	116,3	27,2
Catégorie B	59,2	22,1
Catégorie C	69,1	16,3
Temporaires	19,2	1,7
Apprentis	2,8	1,3
Saisonniers	1,5	-
Stagiaires	0,4	-
Total ETP	268,6	68,6
Total Masse salariale	14 059 536,94 €	

Répartition ETP par catégorie



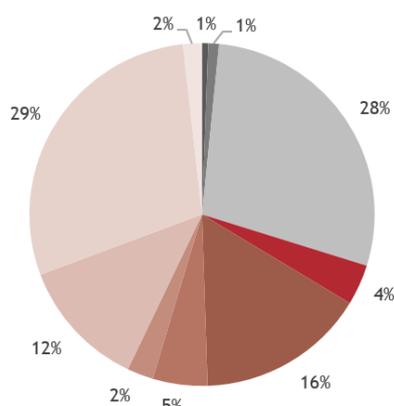
// Répartition des dépenses

Les dépenses



Un taux de réalisation de **89 %** en fonctionnement et de **89 %** en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 3 par orientation stratégique [Total des CP mandatés en I et F]



- OS 1 - Assurer la relation formation emploi
- OS 2 - Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne
- OS 3 - Améliorer le cadre bâti des lycées
- OS 4 - Améliorer les équipements des lycées
- OS 5 - Améliorer le fonctionnement des lycées
- OS 6 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur
- OS 7 - Favoriser l'apprentissage
- OS 8 - Assurer les formations sanitaires et sociales
- OS 9 - Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux

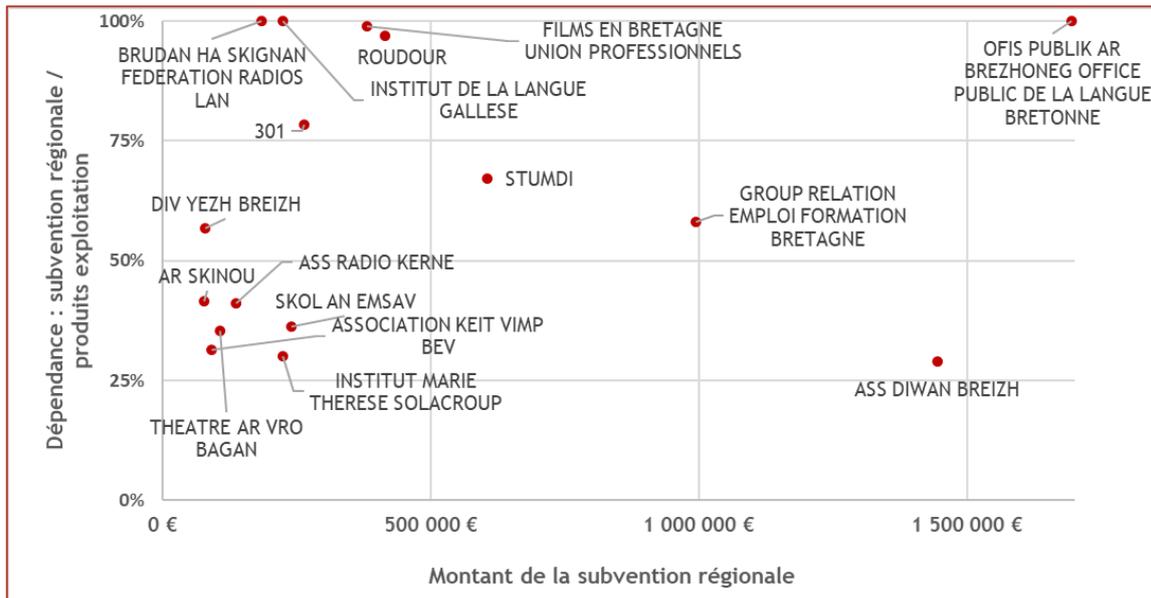
> Dépenses par programme

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

	CP votés en 2022	CP mandatés en 2022	Taux de réalisation
OS 1 - Assurer la relation formation emploi	4 088 500 €	2 956 933 €	72%
Fonctionnement	4 088 500 €	2 956 933 €	72%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 2 - Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	6 481 000 €	5 185 095 €	80%
Fonctionnement	6 381 000 €	5 130 168 €	80%
Investissement	100 000 €	54 926 €	55%
OS 3 - Améliorer le cadre bâti des lycées	162 161 104 €	145 522 574 €	90%
Fonctionnement	4 857 000 €	3 772 475 €	78%
Investissement	157 304 104 €	141 750 100 €	90%
OS 4 - Améliorer les équipements des lycées	24 023 315 €	19 658 474 €	82%
Fonctionnement	2 672 419 €	1 987 076 €	74%
Investissement	21 350 896 €	17 671 398 €	83%
OS 5 - Améliorer le fonctionnement des lycées	83 652 581 €	81 604 772 €	98%
Fonctionnement	83 652 581 €	81 604 772 €	98%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 6 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	26 551 400 €	26 422 150 €	100%
Fonctionnement	12 302 000 €	12 202 583 €	99%
Investissement	14 249 400 €	14 219 566 €	100%
OS 7 - Favoriser l'apprentissage	17 970 000 €	12 619 164 €	70%
Fonctionnement	3 970 000 €	1 481 861 €	37%
Investissement	14 000 000 €	11 137 304 €	80%
OS 8 - Assurer les formations sanitaires et sociales	64 720 000 €	62 948 910 €	97%
Fonctionnement	64 500 000 €	62 948 910 €	98%
Investissement	220 000 €	0 €	0%
OS 9 - Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux	179 728 600 €	149 031 840 €	83%
Fonctionnement	179 453 600 €	149 031 840 €	83%
Investissement	275 000 €	0 €	0%
OS 10 - Développer les langues de Bretagne	9 682 000 €	9 194 657 €	95%
Fonctionnement	8 671 000 €	8 244 054 €	95%
Investissement	1 011 000 €	950 603 €	94%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	579 058 500 €	515 144 568 €	89%
Total Fonctionnement	370 548 100 €	329 360 670 €	89%
Total Investissement	208 510 400 €	185 783 897 €	89%

// Les principaux partenaires de la Région

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés* par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à au moins 30 % des ressources** de l'organisme.



* financé = le terme financé se rapporte aux comptes 655*(contributions réglementaires hors aides individuelles), 656* (contributions contractuelles) et 657*(subventions de fonctionnement)

** Ressources = produits d'exploitation pour les structures ayant fourni leurs comptes 2021.



2022 en Bref

Afin de faciliter l'accès aux stages d'observation des collégiens, la Région Bretagne, en partenariat avec l'académie de Rennes, a mis en place un service numérique proposant près de 1 000 offres de stages. Appelé à se développer, ce service est accessible depuis la plateforme IDEO (<https://ideo.bretagne.bzh/stages>), via l'utilisation des comptes Toutatice pour les élèves et leur famille.

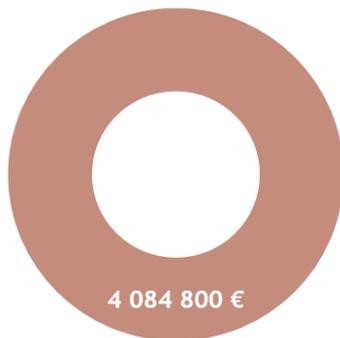
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Développer la connaissance de la relation emploi-formation	2 Assurer la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)	3 Animer IDEO, le service public régional d'information et d'appui à l'orientation
Actions	[I - 1] Conduire une démarche structurée d'information et d'observation à l'échelle régionale	[II - 1] Conduire le suivi et l'évaluation du CPRDFOP au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP)	[III - 1] Développer la professionnalisation et l'ingénierie
	[I - 2] Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires	[II - 2] Assurer une démarche d'animation auprès des acteurs régionaux et territoriaux	[III - 2] Produire et/ou diffuser des ressources d'information sur les métiers et les formations, pour tous les publics, notamment scolaires, apprentis, étudiants
		[II - 3] Développer des dynamiques sectorielles dans le cadre de contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles	[III - 3] Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs

3 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100%** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **72%** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• L'adaptation des outils d'observation à la maille « compétences »

Dans un contexte d'évolution de plus en plus rapide des métiers et des compétences attendues, l'action régionale en matière d'orientation, de formation et d'emploi doit de plus en plus être en capacité de prendre en compte la dimension « compétence », en complément du diplôme ou du métier. C'est en réponse à cet enjeu qu'une feuille de route régionale pour le déploiement d'une approche par les compétences a été élaborée, dans l'esprit du *Pacte régional d'investissement dans les compétences* (PRIC). Dans ce cadre, des travaux s'engagent avec l'appui d'un prestataire afin d'adapter les outils d'observation du marché du travail et de la formation à la maille « compétence ». Ils comportent une phase de « preuve de concept » à l'échelle du secteur de l'industrie, suivie, le cas échéant, d'une phase de généralisation.

- Un suivi d'insertion de l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle de la Région

Indicateur N° 3 [I] - Enquête sur l'insertion		Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Apprentissage (IROISE)	Cohorte étudiée	Cohorte 2019	Dorénavant le dispositif national « inserjeunes » observe l'insertion des apprentis.	Dorénavant le dispositif national « inserjeunes » observe l'insertion des apprentis.
	Délai d'observation	7 mois	12 mois	12 mois
	% de bénéficiaires suivis	68 %	71 %	64 %
	Taux d'insertion	74 %	74 %	
Formations sanitaires et sociales	Cohorte étudiée	Diplômés 2019	Diplômés 2020*	Diplômés 2021
	Délai d'observation	12 mois	12 mois	12 mois
	% de bénéficiaires suivis	66 %	69 %	64 %
	Taux d'insertion	91 %	De 81 % à 95 % selon le diplôme	De 82 % à 97 % selon le diplôme
QUALIF Emploi programme et QUALIF Emploi individuel	Cohorte étudiée	Sortants 2019	Sortants 2020	Sortants 2021
	Délai d'observation	12 mois	12 mois	12 mois
	% de bénéficiaires suivis	67 %	66 %	
	Taux d'insertion	64 %	66 %	Etude en cours

Le taux d'insertion représente le % de bénéficiaires en situation d'emploi 12 mois après la sortie de formation sur la base de la population des répondants à l'enquête.

- Développer la professionnalisation et l'ingénierie

2022 est l'année du retour en présentiel des Rencontres régionales IDÉO. Ce temps fort annuel a réuni 182 professionnel·les de l'orientation. Il fait partie des 16 actions qui ont été proposées en 2022 avec un double objectif : professionnaliser et renforcer la dynamique du réseau IDÉO.

Thématiques	Nombre d'actions	Nombre de participants total	Nombre de participants IDÉO
Connaissance des secteurs et des métiers	6	412	143
Connaissance des publics	3	295	91
Interconnaissance des membres IDÉO	3	244	108
Approche compétences	2	276	201
Outils et pratiques numériques	2	96	48
Total	16	1 323	591

- Les actions locales d'information sur les métiers et les formations

Après un début d'année 2022 encore ralenti par la pandémie, l'organisation en présentiel des événements locaux s'accélère à partir du second trimestre. 12 espaces IDÉO ont été déployés cette année.

Thématiques	Nombre d'actions cofinancées	Nombre de participants	Nombre d'espaces IDÉO
Salons de l'enseignement supérieur	4	85 046	4
Forum orientation scolaire	2	4 170	1
Forum emploi formation tout public	7	2 721	6

2022 en Bref

Des temps forts ont jalonné cette année 2022 dans un contexte post-COVID avec la reprise progressive des dynamiques éducatives et des projets en France et à l'étranger. Peuvent être cités à ce titre l'élaboration du plan pluriannuel du Comité régional de la mobilité (COREMOB) 2022/2027, la clôture de la mandature du Conseil régional des jeunes (CRJ) 2020/2022 et le lancement de la nouvelle 2022/2024, la mise à disposition auprès de 66 000 jeunes filles de protections périodiques gratuites dans les lycées, une expérimentation menée autour des manuels numériques, la relance du marché *Qualycée* et enfin une rencontre régionale *Karta Bretagne* sur la thématique « biodiversité et transitions climatiques ».

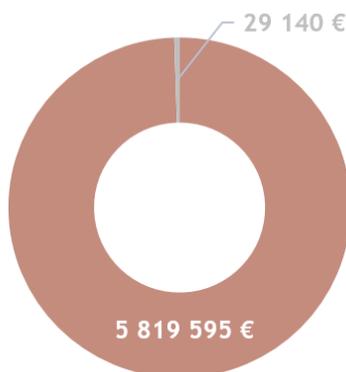
// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens	2 Développer la mobilité internationale des apprenants	3 Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles
Objectifs	[I - 1] Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées	[II - 1] Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région	[III - 1] Soutenir les projets éducatifs associatifs
Actions	[I - 2] Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons	[II - 2] Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international	[III - 2] Permettre la mise à disposition de ressources pédagogiques
	[I - 3] Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer les liens avec le milieu économique	[II - 3] Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation	[III - 3] Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels

5,2 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

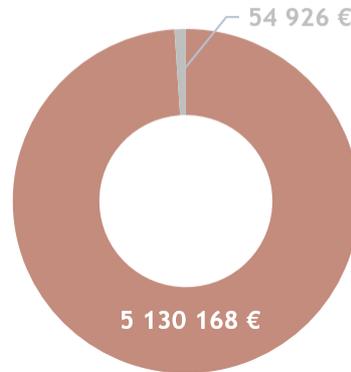
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **29 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **80 %** en fonctionnement et de **55 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens

La reprise progressive des projets *Karta* présentés par les lycées bretons a été constatée en lien avec la levée des contraintes sanitaires : + 20% du nombre d'actions présentées et du budget global dédié par rapport à l'année scolaire 2020/21. Un nouveau webinaire *Karta Bretagne* a été réalisé autour de la thématique « biodiversité et transitions climatiques » le mercredi 9 novembre 2022 à l'attention des lycées bretons (<https://vimeo.com/772025354>). De plus, le déploiement des protections périodiques avec 440 distributeurs a été effectué dès avril 2022 dans les 115 lycées publics et dans les 93 lycées privés volontaires. Enfin, le marché pluriannuel d'accompagnement de la démarche qualité et développement durable « *Qualycée* » menée dans 57 lycées à section professionnelle a été renouvelé à la rentrée 2022 avec trois thématiques prioritaires en lien avec les politiques régionales : le bien manger dans les lycées, la gestion des déchets et les énergies.

Indicateur N°1 [I-1] - Karta Bretagne - Nombre d'actions soutenues	Réalisation 2019-20	Réalisation 2020-2021	Réalisation 2021-2022	Budget alloué 2021-2022 (K€)
Santé et qualité de vie	178	131	146	113
Développement durable et agenda 21	233	199	235	231
Ouverture des jeunes au monde	453	140	214	285
Education artistique, sensibilisation à l'art, à la culture et aux sciences et techniques	905	727	937	943
Egalité fille garçon et lutte contre toutes les discriminations	127	114	127	96
TOTAL	1 896	1 311	1 659	1 668

L'actualité du CRJ a été d'abord marquée par la clôture du mandat 2020/2022 en juin 2022 avec la présentation des projets réalisés (écriture d'un plaidoyer visant à la mise en œuvre effective des séances d'éducation à la sexualité dans les collèges et lycées de manière qualitative, la proposition de création de délégué culture dans les lycées, la démultiplication de « fresqueurs du climat », etc). A partir de la rentrée 2022, le nouveau mandat du CRJ 2022/2024 a été lancé avec les 156 jeunes élu-es et une installation le mercredi 30 novembre 2022 autour de cinq commissions de travail : culture, biodiversité/climat, communication mais aussi santé/bien-être et égalités, deux thématiques choisies expressément par les jeunes élu-es lors du week-end d'intégration en novembre dernier. Enfin, en octobre 2022, la candidature de la Région Bretagne a été retenue pour accueillir le congrès biennal de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) en octobre 2024 à Saint-Brieuc.

• L'appui aux mobilités collectives et individuelles des apprenants et établissements bretons

Dans un contexte post-covid, les mobilités individuelles lycéennes et étudiantes ont redémarré légèrement. Suite au décret de décembre 2021 relatif à la délégation de compétences de l'Etat vers la Région concernant notamment l'animation du COREMOB, la Région Bretagne a mis en place en 2022 une consultation des acteurs impliqués dans la mobilité internationale des jeunes pour aboutir fin 2022 à un nouveau plan pluriannuel du COREMOB 2022/2027 présenté à la Commission permanente de décembre 2022. Les quatre axes thématiques sont les suivants : 1- rendre lisible l'information sur la mobilité européenne et internationale, 2- développer l'offre de mobilité, 3- former et accompagner la montée en compétence de tous les acteurs de la mobilité et enfin, 4- étudier et analyser la mobilité internationale des jeunes, avec un regard transversal sur mobilité et éco-responsabilité.

Indicateur N°2 [II] - Bénéficiaires des aides régionales à la mobilité	Réalisation 2019-20	Réalisation 2020-21	Réalisation 2021-22	Valeur cible 2021-22
Nombre d'apprenant·es bénéficiaires d'une aide à la mobilité collective	511	10	35	100
Nombre d'apprenant·es bénéficiaires d'une aide à la mobilité individuelle « Jeunes à l'international »	1 130	194	564	800
Nombre d'apprenant·es et formateur·trices bénéficiaires d'une aide Erasmus+ (projet B-MOUVE)	111	16	48	90
<i>Nombre total d'apprenant·es bénéficiaires</i>	<i>1 752</i>	<i>220</i>	<i>647</i>	<i>990</i>
<i>Dont % de femmes</i>	<i>60 %</i>	<i>60 %</i>	<i>65 %</i>	<i>80 %</i>
Nombre d'établissements bénéficiaires d'une aide à la recherche de partenaires	8	0	2	10

• Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles

La Région a poursuivi le soutien à l'acquisition de ressources pédagogiques. A partir de la rentrée 2022, l'effort régional a été concentré sur les lycées publics avec une aide calculée sur la base de 15 € par élève. Une expérimentation concernant les manuels numériques a été initiée en novembre 2022 avec 7 lycées publics et le partenaire Pearltrees afin de pouvoir mesurer l'usage de ces ressources par les enseignants et les élèves ainsi que leur satisfaction. Enfin, la Région a participé à l'achat du *premier équipement professionnel* de 9 300 lycéens professionnels (en moyenne 123€/élève).

2022 en Bref

2022 marque la première année de mise en œuvre du plan d'action 2022-2024, 3ème plan d'actions du Schéma Directeur Immobilier des lycées publics de Bretagne voté en 2016. Au-delà d'une volonté d'offrir les meilleures conditions d'accueil aux lycéen·nes, ce plan d'actions vise à garantir la sécurité des usager·es, optimiser les conditions de travail des agent·es et à assurer les travaux relevant de la stratégie du propriétaire.

// Objectifs, actions et chiffres clés

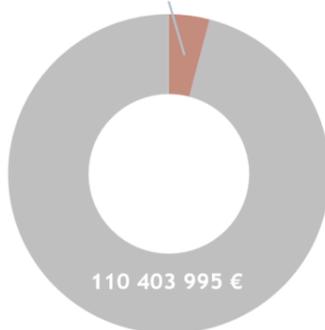
Objectifs	1 Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restauration globale de lycées	2 Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance	3 Adapter les locaux à l'évolution des besoins	4 Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale
Actions	[I - 1] Construire de nouveaux lycées [I - 2] Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur (Axe 1)	[II - 1] Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité (Axe 2) [II - 2] Améliorer la performance énergétique du patrimoine (Axe 3) [II - 3] Adapter les locaux aux exigences sanitaires (Axe 7)	[III - 1] Adapter les locaux aux usages (Axe 4) [III - 2] Adapter les capacités d'hébergement (Axe 5) [III - 3] Adapter les locaux aux évolutions démographiques (Axe 6)	[IV - 1] Assurer le maintien des sites (Axe 8) [IV - 2] Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière

132,8 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)*

4 695 450 €

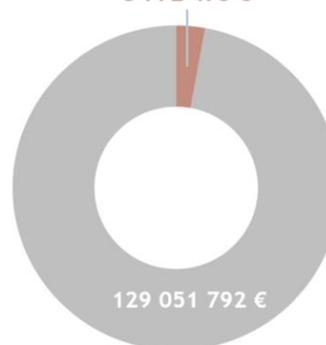


Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

3 772 475 €



Un taux d'affectation de **81 %** en fonctionnement et de **93 %** en investissement

* L'AP est pluriannuelle a été ouverte en 2022, les résultats correspondent au cumul.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Construire de nouveaux lycées

16% des dépenses d'investissement en 2022 concernent la construction de nouveaux lycées : il s'agit du lycée Mona Ozouf à Ploërmel (56) qui sera livré en mai 2023 et l'ENSM à St Malo (35) qui sera livrée fin 2023.

• Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur

Les restructurations de grande ampleur ont concerné 20 % des crédits consommés en 2022 dont les locaux d'enseignement du lycée Henri Avril à Lamballe (22), la restructuration fonctionnelle et énergétique de l'internat du lycée Dupuy de Lôme à Brest (29), l'extension et la restructuration du lycée Benjamin Franklin à Auray (56).

• **Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité**

Les travaux d'accessibilité et de sécurité sont systématiquement intégrés dans les restructurations d'ampleur comme pour les ateliers de Freyssinet à Saint-Brieuc (22).

Indicateur N° 1 [II-1] - Niveau d'accessibilité du patrimoine	2021	2022	Valeur cible 2022
Niveau d'accessibilité global			
Nombre d'ERP (établissement recevant du public) 100% accessible tout handicap confondu	248	258	280
Niveau d'accessibilité par lycée			
Nombre d'établissements avec un taux moyen d'accessibilité > 85% tout handicap confondu = Lycées accessibles	24	24	/
Nombre d'établissements avec un taux moyen d'accessibilité compris entre 65% et 84% tout handicap confondu = Lycées non accessibles mais praticables	68	68	/

Concernant la mise en sûreté des lycées, la région poursuit le déploiement des alarmes conformes au Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) dans les lycées, et mène, dans un deuxième temps des travaux de sécurisation périmétrique (pose de clôture, portails/portillons, contrôles d'accès), comme par exemple au lycée Jean Moulin à Saint-Brieuc (22).

Indicateur N° 2 [II-1] - Mise en sûreté	2021	2022	Valeur cible 2022
Nombre de lycées équipés d'une alarme PPMS	36	55	71
Nombre de lycées intégralement clos	33	35	35

• **Améliorer la performance énergétique du patrimoine**

La Région est très engagée dans la recherche de la performance énergétique, tant via des travaux de rénovation thermique comme au lycée Emile Zola à Hennebont (56) que par l'investissement dans des équipements plus performants (plan chaufferies). Le raccordement aux réseaux de chaleurs urbains se poursuit également comme pour les lycées Victor et Hélène Basch, Coëtlogon, Joliot Curie et Chateaubriand à Rennes (35).

Indicateur N° 3 [II-2] - Maîtriser les coûts de fonctionnement des lycées	2020	2021	2022
Puissance photovoltaïque installée en kWc (cumulée)	648	713	870
Nombre cumulés d'audits énergétiques réalisés	14	23	48

• **Adapter les locaux aux exigences sanitaires**

Sur un total de 128 bâtiments concernés par la présence de radon sur 2017-2022, 43 bâtiments sont devenus conformes (inférieurs au seuil de référence) et 83 bâtiments sont toujours supérieurs au seuil de référence.

Indicateur N° 4 [II-3] - Traitement du radon sur 1100 bâtiments lycéens	2021	2022
Nombre de bâtiments supérieurs au seuil de référence en vigueur	128	128
Nombre de bâtiments devenus conformes (inférieurs au seuil de référence)	32	43
Part de bâtiments devenus conformes sur les 128 d'origine	25%	34%

• **Adapter les locaux à l'évolution des besoins**

Cet objectif a représenté 27% des crédits consommés. En 2022, la livraison de l'internat mutualisé pour les 3 lycées de la cité de Kerichen (29) a permis d'accueillir 560 internes à la rentrée 2022. Les travaux d'extension du service de restauration au lycée Bertrand d'Argentré de Vitry (35) ont également démarré.

Indicateur N° 5 [III-1] - Participer à la modernisation et à l'innovation pédagogique	2020	2021	2022
Nombre cumulé de sites centralisés en maintenance informatique	78	79	84
Nombre de sites centralisés en téléphonie (+ remplacement d'autocom ne pouvant attendre la centralisation)		3 (autocom)+5 (centralisation)	3 (autocom)+8 (centralisation)+1 (attente centralisation)
Nombre cumulé d'amélioration significative des réseaux informatiques (RGE à l'échelle d'un établissement et reprise complète du réseau à l'échelle d'un bâtiment)	3	5	5
Indicateur N° 6 [III-2] - Adapter les capacités d'hébergement	2020	2021	2022
Nombre d'internes EPLE publics - tous réseaux	11 774	11 744	12 037
% de filles / % de garçons	42 % / 58 %	44% / 56%	44% / 56%
Nombre de lits supplémentaires dans les internats rénovés ou construits	0	102	217
Nombre de places d'internat total	14 798	14 900	15 117

2022 en Bref

La Région participe aux investissements des établissements privés sous contrats en répondant à leurs demandes de construction, de modernisation et de mises aux normes des locaux. Pour la période 2017-2022, la Région avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) ainsi que le Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) ont formalisé leurs relations selon les compétences respectives de chacun dans le cadre de protocoles de partenariat.

// Objectifs, actions et chiffres clés

12,7 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Objectifs
Actions

1 Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers	2 Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées
[I - 1] Participer à la mise en conformité des locaux	[II - 1] Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
[I - 2] Améliorer l'accessibilité des usagers	[II - 2] Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
	[II - 3] Participer à la conservation du bâti

Les affectations

■ Fonctionnement (AE affectées)
■ Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **98 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

■ Fonctionnement (CP mandatés)
■ Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **67%** en investissement

L'affectation en fonctionnement correspond à l'attribution de subventions aux réseaux CAEC (150k€), Conseil national de l'enseignement agricole privé (50k€) et Fédération régionale des maisons familiales rurales (16k€) dans le cadre de leur mission de coordination des projets d'investissements, avec un mandatement en 2023. Le taux de réalisation est en baisse par rapport à celui de 2021 (84%), avec les retards de travaux post-COVID.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usager·ère·s



Comme chaque année, les affectations totalisent près de 18 M€ soit la quasi-totalité de l'enveloppe ouverte, chaque réseau ayant mobilisé l'enveloppe qui lui est réservée. Selon les réseaux, les financements accordés pour de nouvelles opérations de travaux s'élèvent à 13 M€ pour les établissements de l'éducation nationale (CAEC), 3.48 M€ pour les établissements agricoles privés (CREAP), et 1.52 M€ pour les Maisons familiales et rurales (MFR). Les versements effectués sur la base des travaux effectivement réalisés s'établissent à 12,7 M€.

Au total 217 opérations de travaux ont été subventionnées en 2022 par la Région dans les établissements privés. Parmi les établissements bénéficiant d'une subvention supérieure à 600 k€ figurent les lycées Les Rimains à Saint-Malo (1.7 M€), La Croix Rouge à Brest (1.2 M€), La Mennais à Ploërmel (1 M€), la MFR à Guilliers (0.76M€), les lycées agricoles La Ville Davy à Quessoy (0.74 k€) et D.Savio à Dinan (0.63M€).

Les fonctions de vie dans l'établissement internat et restauration mobilisent 2.6 M€ et les fonctions enseignement 9.1 M€. Certains travaux, se rapportant à des opérations globales ou bien portant sur la réfection de toiture ou de ravalement par exemple, ne peuvent être individualisés par fonctions. Ces derniers représentent moins d'un tiers des subventions accordées en nombre et en montant.

Indicateur N°1 [II-1] - Répartition des crédits par fonction	Réalisation 2020		Réalisation 2021		Réalisation 2022	
	Nombre	Montant M€	Nombre	Montant M€	Nombre	Montant M€
Fonction Accueil	10	0,29	5	0,08	6	0,28
Fonction enseignement général	18	1,38	18	1,16	12	1,41
Fonction enseignement technologique et professionnel	33	6,77	27	5,03	35	7,71
Fonction enseignement : CDI	2	0,06	1	0,04	-	-
Fonction enseignement : espaces scientifiques	4	0,21	4	0,21	5	0,09
Fonction enseignement : installations sportives	21	1,70	11	1,45	7	0,68
Fonction vie dans l'établissement : restauration	25	1,12	40	1,40	33	1,74
Fonction vie dans l'établissement : internat	27	1,86	18	1,63	23	0,84
Fonction vie dans l'établissement : autres espaces	15	0,74	13	1,00	16	1,28
Fonction transversale : sanitaires	5	0,11	7	0,18	1	0,14
Fonction transversale : circulation	8	0,16	12	0,26	13	0,22
Toutes fonctions	87	3,81	75	5,57	66	4,22
Total général	255	18,21	231	18,01	217	17,98

- Participer à la mise en conformité des locaux, maîtriser les consommations énergétiques et d'eau 

Indicateur N°2 [I-1] - Répartition des crédits par nature d'opération	Réalisation 2020		Réalisation 2021		Réalisation 2022	
	Nombre	Montant M€	Nombre	Montant M€	Nombre	Montant M€
0 - Restructuration lourde	20	3,03	28	5,28	21	3,38
1 - Construction	20	7,20	31	6,74	26	8,67
2 - Rénovation intérieure	98	3,19	82	3,46	87	3,58
3 - Sécurité et mise en conformité	47	1,92	44	0,88	43	0,84
4 - Maîtrise des consommations énergétiques	31	1,35	16	0,67	14	0,63
5 - Clos couvert	22	1,09	22	0,73	18	0,7
6 - Aménagements extérieurs	13	0,42	8	0,26	9	0,18

Les subventions pour travaux de construction ou de restructuration représentent les deux tiers des sommes attribuées aux établissements. Pour les autres subventions, le tableau suivant ventile les opérations selon la nature des travaux réalisés.

Indicateur N°3 [II-2] - Répartition des crédits par type de travaux	Réalisation 2020		Réalisation 2021		Réalisation 2022	
	Nombre	Montant K€	Nombre	Montant K€	Nombre	Montant K€
Accès et clôture	9	374	7	80	3	119
Amélioration accessibilité	15	802	18	425	13	384
Chauffage et eau chaude sanitaire	17	286	11	291	52	368
Conformité des ascenseurs	2	14	2	40	2	48
Conformité électrique : courants faibles	7	112	6	60	6	58
Conformité électrique : courants forts	5	53	3	44	6	118
Enduit / ravalement / bardage	2	63	-	-	-	-
Enveloppe du bâtiment : Isolation. menuiseries ext.	15	875	13	606	9	496
Equipements fixes ou intégrés au bâti	30	520	34	673	39	525
Revêtements - finitions - aménagements intérieurs	59	2 708	31	2489	40	2608
Sécurité incendie	17	939	19	345	19	247
Solaire : Thermique ou photovoltaïque	-	-	-	-	-	-
Toiture / charpente	12	411	-	-	3	33
Travaux d'hygiène	-	-	1	18	-	-
Ventilation / extraction et plomberie sanitaire	11	324	14	357	10	519
Voirie réseaux divers et espaces verts	3	46	1	184	-	-
Tous travaux	46	10 676	71	12400	52	12 464
Total général	250	18 203	231	18 012	254	17 987

2022 en Bref

Ce programme finance les matériels pédagogiques utilisés par les enseignants et leurs élèves ainsi que les équipements nécessaires à l'exploitation des lycées. Au total près de 600 dossiers de financement ont été votés en Commission permanente pour un montant de 8.51 M€.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	2 Adapter les équipements pédagogiques
	Actions	[I - 1] Moderniser les équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, les mobiliers et les véhicules [I - 2] Acquérir les équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration

7,7 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement.

Les affectations

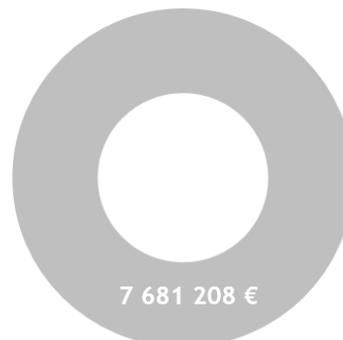
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **91 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules

La Région a consacré environ 2.1M€ pour financer et renouveler les équipements nécessaires à l'exploitation des lycées. La Région finance intégralement ces matériels en dehors des petits équipements de restauration cofinancés avec les établissements. L'effort pour renouveler les mobiliers représente 39% de ce poste de dépense (827k€).

Indicateur N°1 [I-1] - Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées (subventions)	Réalisation 2020		Réalisation 2021		Réalisation 2022	
	Nombre	Montant K€	Nombre	Montant K€	Nombre	Montant K€
Matériel d'entretien des espaces verts	12	53	32	190	30	259
Matériel d'entretien des laboratoires	2	12	2	60	-	-
Matériel d'entretien des locaux	marché	200	3	38	27	155
Matériel des services de restauration	39	180	46	187	55	242
Matériel pour l'atelier des agent·e·s de maintenance du patrimoine	12	20	33	72	28	118
Matériel pour le service de lingerie	21	192	8	36	10	99
Mobilier des salles de classe et du CDI	53	372	56	407	64	550

Mobilier et équipement de l'internat et du restaurant	25	219	15	164	23	213
Mobilier pour l'accueil et l'administration	11	29	19	68	20	59
Mobilier pour l'infirmierie	3	3	5	4	-	-
Véhicules	4	55	11	177	14	228
Equipements pour améliorer la sécurité des biens et des personnes	94	374	55	254	41	197
Total général	276	1 709	285	1 657	312	2120

- Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration**

La Région accompagne les lycées en équipements mobiliers et matériels dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements dont une enveloppe de 1.75 M€ mobilisée en 2022. Parmi les principales livraisons intervenues en 2022 figurent les internats mutualisés à Brest (lycées La Pérouse Kerichen, Vauban, J. Lesven) et à Lorient (lycées Colbert et Marie Le Franc) à hauteur respectivement de 1.13M€ et de 438k€. De nombreux autres espaces ont été équipés dont le service restauration du lycée Rabelais (22)136 k€, le CDI et les locaux d'administration au lycée T. Corbière (29) 178k€, le pôle santé, le CDI et la vie scolaire au lycée Henri Avril (22) 127k€, les ateliers destinés aux agents, à la lingerie du lycée J. Guéhenno (35) 60k€.

- Adapter les équipements pédagogiques**

Les crédits affectés pour le financement et la mise à disposition d'équipements pédagogiques totalisent 4.3 M€, soit 55% de l'autorisation de programme ouverte.

Indicateur N°2 [II] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Dépenses d'équipements pédagogiques	4,3 M€	3.5 M€	4.7M€
Dépenses par élève	53 €	42 €	59€
Dont dépenses d'équipement dans le cadre d'une ouverture de formation	0.20 M€	0.41 M€	0.33M€

En ce qui concerne les équipements pédagogiques, les matériels destinés aux enseignements et disciplines générales et scientifiques représentent 1.07 M€. Quant aux dépenses pour les équipements destinés aux formations technologiques et professionnelles, elles totalisent 3.25 M€ en 2021.

Indicateur N°3 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements : détail des financements des équipements pédagogiques	Réalisation 2020		Réalisation 2021		Réalisation 2022	
	Nombre	Montant K€	Nombre	Montant K€	Nombre	Montant K€
Formations générales, technologiques, professionnelles, CPGE : enseignements généraux	22	116	44	252	17	94
Formations générales, technologiques, professionnelles, CPGE : formations scientifiques	139	1 055	97	1 188	132	978
Formations professionnelles : équipements spécifiques par domaines	156	3 081	145	1 624	116	3255
génie civil construction et bois	29	547	23	506	17	305
matériaux souples	12	88	6	34	9	34
mécanique électricité électronique	40	638	37	463	41	331
services aux personnes	14	199	7	29	8	34
spécialités pluri-techno de production	5	437	16	184	10	2061
transformations	21	175	25	142	12	233
agriculture pêche forêt et espaces verts	17	568	12	84	9	138
communication et information	4	42	2	32	1	43
services à la collectivité	1	3	1	2	-	-
échanges et gestion	13	384	16	148	9	76
Total général	317	4 252	286	3 064	265	4327



2022 en Bref

Dans le cadre de protocoles de partenariat couvrant la période 2017-2022, la Région et le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) ainsi que le Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) ont formalisé leurs relations selon les compétences respectives de chacun. Les enveloppes financières pour chaque réseau sont définies dans ces conventions : 3.1M€ pour les établissements relevant du réseau CAEC, 650k€ pour les établissements relevant du réseau CREAP.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs
Actions

Objectifs	1 Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	2 Adapter les équipements pédagogiques
Actions	<p>[I - 1] Participer à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires</p> <p>[I - 2] Participer à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière</p>	<p>[II - 1] Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations</p> <p>[II - 2] Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique</p> <p>[II - 3] Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Education Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général</p>

3,6 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **96 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **87 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

En 2022, le travail de simplification administrative s'est poursuivi et après 2 années de mise en œuvre, la cible d'une convention par établissement est atteinte pour la quasi-totalité des lycées bénéficiant d'un soutien. Cet objectif de simplification a été repris dans le nouveau protocole avec le CAEC, approuvé à la commission permanente de décembre 2022.

• Moderniser l'équipement pour l'exploitation des lycées

En 2022, la Région a attribué 521k€ pour aider les établissements à moderniser leurs équipements d'exploitation. Ces financements représentent 15% de l'ensemble des sommes distribuées (3.48M€).

Indicateur N°1 [I-1] - Moderniser les équipements pour l'exploitation des établissements	2020 (K€)	2021 (K€)	2022 (K€)
Matériels pour la restauration et l'hébergement	111	68	88
Mobiliers	639	512	433
Total général	750	580	521

- Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations**

Les équipements informatiques et numériques ainsi que les matériels pour le fonctionnement des réseaux constituent les postes de dépenses les plus importants (1.71M€), soit 50% des sommes accordées aux établissements privés.

Indicateur N° 2 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements	2020 (K€)	2021 (K€)	2022 (K€)
Equipements informatiques et numériques	1 696	1 328	1 504
Equipements pour les réseaux informatiques		268	208
Equipements pédagogiques hors informatique	1 138	1 359	1 254
Total général	2 834	2 955	2966

Les équipements pédagogiques, quant à eux, totalisent 1.25M€ des sommes allouées dont 0.9 M€ pour les formations professionnelles. Les subventions font l'objet d'un cofinancement à parité entre la Région et l'établissement hormis pour les mesures de carte des formations qui bénéficient d'un financement intégral de la Région. La Région y a consacré 10k€ en 2022 pour le BAC PRO Etudes et réalisation d'agencements au lycée Ozanam à Cesson-Sévigné.

Indicateur N° 3 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements : détail des financements des équipements pédagogiques	2020 (K€)	2021 (K€)	2022 (K€)
Formations générales, technologiques, professionnelles, CPGE : enseignements généraux	85	183	181
Formations générales, technologiques et CPGE : formations scientifiques	252	163	187
Formations professionnelles : équipements spécifiques par domaine	801	1 013	886
génie civil construction et bois	36	114	61
matériaux souples	15	4	3
mécanique électricité électronique	268	249	293
services à la collectivité et aux personnes	4	201	45
spécialités pluri-techno de production	87	74	95
transformations	150	95	109
agriculture pêche forêt et espaces verts	119	213	268
communication et information	14	17	6
spécialités plurivalentes des services	34	-	4
échanges et gestion	74	46	2
Total général	1 138	1 359	1 254

- Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général**

2022 sera la dernière année de mise à disposition d'ordinateurs correspondant à un montant affecté de 448k€ en décembre 2022. Dans un contexte de hausse prévisionnelle des prix, la consolidation du nombre d'équipements et leur livraison est décalée à 2023.

Indicateur N° 4 [II-3] - Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Education Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre d'ordinateurs mis à disposition	732	773	Estimation 730



2022 en Bref

Le Conseil régional a adopté sa feuille de route « S’engager en faveur de stratégies numériques responsables pour le territoire breton ». Son deuxième axe renvoie au « numérique éducatif ». Ce programme regroupe les actions qui concourent à renforcer l’usage du numérique dans les établissements publics : ressources et logiciels utiles aux actions de formation, équipements, maintenance, raccordement à l’internet haut débit.

// Objectifs, actions et chiffres clés

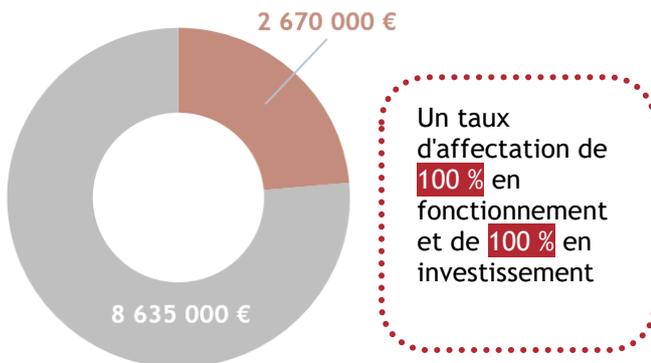
Objectifs
Actions

Objectifs	1 Accompagner les lycées dans l’usage des outils numériques	2 Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques	3 Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires
Actions	[I - 1] Identifier les nouveaux outils numériques [I - 2] Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l’usage	[II - 1] Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques [II - 2] Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels	[III - 1] Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics [III - 2] Proposer une solution transitoire dans l’attente du raccordement au très haut débit

8,4 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

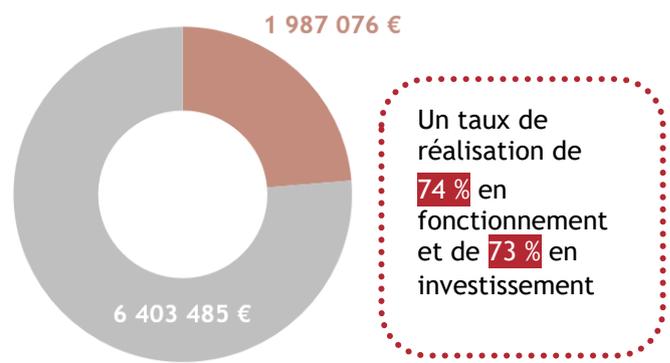
Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



// Analyse des principales réalisations de l’année

• Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l’usage

Depuis dix ans, la Région apporte son concours financier au développement par l’académie de l’Espace Numérique de Travail « Tout@tice », portail proposant des services et contenus personnalisés aux personnels, parents, enseignants et élèves des lycées publics. L’académie en assure le développement et l’accompagnement pédagogique auprès des enseignants. La nouvelle convention signée avec l’Etat qui couvre la période 2022-2024 maintient à 270k€ l’enveloppe annuelle de participation de la Région.

• Mettre à disposition des équipements favorisant les usages numériques

La Région a pu maintenir chaque année son effort pour mettre à disposition des lycéens et de la communauté éducative des matériels récents. Ainsi, le renouvellement régulier des matériels numériques mobilise près de la moitié de l’autorisation de programme ouverte. Les équipements sont acquis directement par la Région dans le cadre de procédures de marchés publics qui intègrent des critères et des labels environnementaux couvrant l’ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage.



Dès 2021, le contexte sanitaire lié à la COVID-19 conjugué au conflit Ukrainien a perturbé les approvisionnements en matériels informatiques et numériques. Les pénuries de composants sont importantes, la chaîne logistique perturbée, ce qui a eu pour effet de rallonger sensiblement les délais de disponibilité des matériels. Ainsi, les équipements attribués et commandés au cours du dernier trimestre 2021 ont été livrés jusqu'en octobre 2022. Ce report de livraison a pénalisé le niveau d'utilisation des crédits de paiement en investissement. Le taux de réalisation - 74% en 2022- progresse par rapport à celui en 2021 (41%) mais reste inférieur de celui de 2020 (97%).

En 2022, la campagne de recensement des besoins en équipements informatiques a été décalée sur la fin d'année, et ce dans un contexte de hausse prévisionnelle des prix. Les livraisons des équipements hybrides (ajustement 845k€ en 2022) et des ordinateurs sont programmées en 2023.

Indicateur N°1 [II-1] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre d'ordinateurs mis à disposition	6 470	6 480 Dont 5 775 livrés en 2022	6013 Livraison 1 ^{er} semestre 2023
Nombre de solutions interactives mises à disposition	87	48	43
Financement de matériels d'EXAO (subventions)	0,11 M€	0,27 M€	0,28 M€

• Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée

La Région et l'Académie interviennent simultanément sur le champ de la maintenance informatique des lycées depuis 2013 et ont choisi d'associer leurs moyens par convention.

Indicateur N°2 [II-2] - Maintenance des équipements informatiques en lycée	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Dépenses d'équipement pour la maintenance informatique	600 k€	600 k€	384 k€
Prestations extérieures	175 k€	365 k€	348 k€
Nombre d'interventions en lycées	26 494	25 303	Le changement d'outil de suivi ne permet d'assurer la continuité de cet indicateur
Nombre de lycées pris en charge par la Région	88	94	96

Les crédits de ce programme intègrent les moyens d'investissement permettant l'achat des matériels de remplacement lors des interventions de maintenance ainsi qu'une enveloppe en fonctionnement pour mener diverses études et renforts en moyens humains. La mise en œuvre de ce dispositif au cours de cet exercice a mobilisé 384 k€ en achat d'équipements et 348 k€ en prestations de services, principalement en moyens humains.

• Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement très haut débit

 En attendant l'accès à une connexion au très haut débit via la fibre optique, la Région s'est engagée comme « opérateur virtuel » et propose aux établissements qui le souhaitent une solution alternative. Celle-ci leur permet de disposer d'un débit plus important pour un coût maîtrisé. Une centaine de sites sont ainsi raccordés. Si les établissements participent financièrement à hauteur de 143k€ à l'offre proposée, la charge nette de ce dispositif s'élève à 1.36M€ pour la collectivité.

Indicateur N°3 [III-2] - Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement très haut débit	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Coût du dispositif (abonnement au service et raccordement)	1,5 M€	1.5 M€	1.5 M€
Nombre de lycées adhérents	100	101	101
Nombre de lycées raccordés	100	100	100
Montant reversé par les lycées	148 k€	143 k€	143 k€



2022 en Bref

En 2022, la tarification unique et sociale de la restauration et de l'hébergement pour les lycées publics bretons a été mise en œuvre. Cela a permis d'harmoniser les tarifs pratiqués dans l'ensemble des lycées et de proposer un tarif social aux usagers économiquement les plus fragiles. Par ailleurs, les établissements scolaires ont dû faire face à une augmentation significative des coûts de l'énergie. Pour y faire face, la Région a décidé de compenser les surcoûts induits en leur attribuant un complément de dotation de fonctionnement.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Mettre en place une démarche globale de progrès	2 Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement	3 Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycées
Actions	[I - 1] Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission	[II - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique	[III - 1] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
	[I - 2] Piloter les métiers et les compétences	[II - 2] Assurer le patrimoine scolaire	
	[I - 3] Etablir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE	[II - 3] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	

40,7 M€ de crédits mandatés en 2022 en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **98 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **95 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• L'optimisation du financement du fonctionnement des lycées

En 2022, le montant des Dotations globales de fonctionnement (DGF) retrouve un niveau comparable à celui de 2021, la Région n'ayant pas tenu compte des conséquences de la crise sanitaire sur le fonctionnement des établissements scolaires comme en 2020. Les règles habituelles qui régissent le calcul de la DGF ont été maintenues.

Par contre, afin de tenir compte de l'augmentation significative des coûts de l'énergie, notamment le gaz et l'électricité, à laquelle ont dû faire face les établissements scolaires au cours de l'exercice 2022, la Région a accompagné les lycées à hauteur de 8,75M€ en leur versant des dotations complémentaires de fonctionnement.

Indicateur N°1 [II-1] - Evolution des dotations de fonctionnement	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Dotations annuelles de fonctionnement	27,08M€	28,67M€	28,62M€
Dotations complémentaires de fonctionnement (DCF)	0,27M€	0,13M€	9,00M€
Poids des DCF par rapport aux dotations annuelles	0,99%	0,45%	31,44%

• L'attribution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

Lorsque les structures sportives intégrées s'avèrent insuffisantes, la Région alloue aux établissements scolaires une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs leur permettant de dispenser les activités physiques et sportives dans des conditions normales. L'augmentation enregistrée en 2022, s'explique essentiellement par l'augmentation de l'indice appliqué aux barèmes de calcul de ces dotations.

Indicateur N°2 [III-3] - Evolution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Montant global des dotations	1,912M€	1,872M€	1,923M€

• Restauration : des établissements mobilisés autour du « Bien manger » dans les lycées



L'accompagnement des lycées dans la démarche du bien manger continue de porter ses fruits. Les approvisionnements en produits durables et de qualité continuent de progresser vers l'atteinte des objectifs de la loi Egalim (50% de produits durables dont 20% de produits bio).

	Moyenne des lycées en 2020	Moyenne des lycées en 2021	Moyenne des lycées 2022	Evolution 2021-2022
Egalim	16,75%	24,30%	28,09%	+16%
Dont				
BIO	10,81%	15,71%	18,27%	+16%

• La tarification régionale solidaire de la restauration et de l'hébergement

L'assemblée régionale a voté en avril 2022 des grilles tarifaires de la restauration et de l'hébergement harmonisées pour l'ensemble des 115 lycées publics bretons, adossées aux ressources des familles pour plus de solidarité.

Les 6 tarifs des repas s'échelonnent entre 2,70€ et 4,60€. Avec un coût de revient à 8€, la Région finance en moyenne 60% du repas.

En parallèle, en matière d'hébergement, la Région Bretagne est la première Région ayant mis en place une tarification harmonisée et solidaire pour les internats. La grille, progressive elle aussi, comprend 6 tarifs pour les lycéens et 6 tarifs pour les étudiants.

Pour déterminer la tranche de facturation de chaque élève, la Région a mis en ligne un portail numérique ouvert aux familles en juin 2022. 62 000 familles s'y sont inscrites, soit 92% des familles concernées. Pour simplifier et sécuriser la démarche, la récupération des données de ressources a été réalisée grâce à des échanges de données automatiques avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et les services fiscaux.

Afin que cette tarification soit solidaire entre les familles, mais aussi entre les établissements, un mécanisme de péréquation a été mis en place pour égaliser les situations des lycées. Tous les lycées perçoivent, in fine, les mêmes recettes par repas et par nuitée pour financer les services.

2022 en Bref

En 2022, aucun évènement et aucune décision n'ont impacté le calcul des forfaits d'externat part « personnels » et part « matériel ». Par conséquent, les règles régissant le calcul de ces forfaits en 2021, ont été reconduites. Pour mémoire, la baisse de l'enveloppe affectée au forfait d'externat part « matériel » en 2020 s'expliquait par la prise en compte des économies susceptibles d'être générées par la pandémie.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement

2 Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens

Actions

[I - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique

[II - 1] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

[I - 2] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles

40,9 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **100 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• L'attribution des dotations de fonctionnement aux établissements privés

En vertu de l'article L442-9 alinéa 1 du Code de l'éducation, les dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés sous contrat avec le Ministère de l'éducation nationale, sont prises en charge sous la forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an et calculées selon les mêmes critères que pour les lycées publics.

Indicateur N° 1 [I-1] - Evolution des dotations de fonctionnement	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Montant global des dotations annuelles (part « matériel ») et des dotations complémentaires de fonctionnement	16,77 M€	17,72 M€	17,87 M€

Le forfait d'externat correspondant à la part « matériel » attribué aux établissements privés sous contrat avec l'Education nationale est calculé suivant les mêmes critères que ceux utilisés pour les établissements publics. Cette dotation représente 17,87M€ et reste stable par rapport à 2021. Pour mémoire la baisse enregistrée en 2020 était due à la décision de la Région de prendre en compte la baisse des dépenses de fonctionnement pendant la fermeture des établissements scolaires dans le cadre de la crise sanitaire.

Un complément forfaitaire d'environ 2M€, à rapprocher des dotations complètes (DoCOTUPE) versées aux établissements publics, a été prévu dans le cadre du protocole de partenariat signé avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC).

Indicateur N°2 [I-1] - Evolution des dotations de fonctionnement	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Montant global des dotations annuelles (part « personnels »)	20,80M€	22,09M€	22,11M€

S'agissant du forfait d'externat correspondant à la part « personnels », le montant par élève tend vers le montant des dépenses consacrées aux personnels techniques régionaux affectés aux lycées publics. Le niveau du forfait attribué en 2022 est stable par rapport à 2021. Cette constance s'explique par le fait que dans le cadre de la clause de revoyure prévue en 2019 dans le protocole de partenariat 2017-2021 établi entre le CAEC et la Région, un complément d'environ 1,2M€ a été attribué aux établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale et un avenant pour l'année 2022 reconduisant cette disposition, a été adopté.

- **L'attribution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs** 

Lorsque les structures sportives intégrées s'avèrent insuffisantes, la Région alloue aux établissements scolaires une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs leur permettant de dispenser les activités physiques et sportives dans des conditions normales.

Indicateur N°3 [II-1] - Evolution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Montant global des dotations	741 926€	723 904€	741 797€

2022 en Bref

Le CPER 2021-2027 a été signé le 15 mars 2022 entre l'Etat et la Région. Négocié pendant près de 2 ans entre l'Etat, les collectivités bretonnes et les établissements bretons d'enseignement supérieur et de recherche, le volet « enseignement supérieur recherche mobilisera une enveloppe globale de plus de 400 M€, en nette augmentation par rapport au CPER précédent.

En 2022, la Commission Européenne a validé le Programme FEDER 2021-2027, dont le volet recherche alimente le CPER.

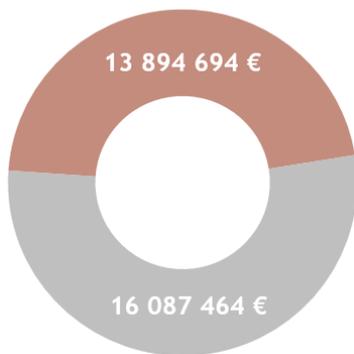
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Une région visible et attractive, cultivant l'excellence	2 Une région mobilisée	3 Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche
	[I - 1] Une recherche bretonne active dans un concert mondial	[II - 1] Créer les conditions de la réussite	[III - 1] Permettre le déploiement du c@mpus numérique
Actions	[I - 2] Rayonner et attirer	[II - 2] Cultiver une envie	[III - 2] Favoriser les applications et pratiques numériques
		[II - 3] Une recherche ancrée dans le territoire régional	
		[II - 4] Communiquer et informer	

26,4 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

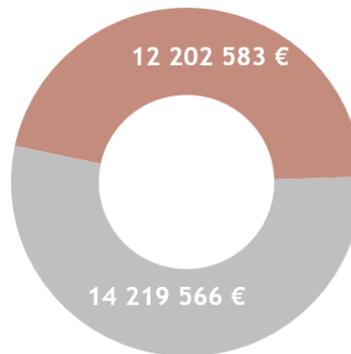
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **97 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **99 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• 20 ans du groupement d'intérêt scientifique Biogenouest

  Créé en 2002, Biogenouest est le réseau interrégional des plateformes technologiques en sciences du vivant et de l'environnement en Bretagne et Pays de la Loire. Il fédère des unités de recherche dans le Grand Ouest et coordonne 37 plateformes technologiques ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique (publique et privée). Soutenu par les régions Bretagne et Pays de la Loire et le Groupement d'Intérêt Scientifique IBiSA, Biogenouest a pour vocation de développer un environnement technologique de haut niveau dans le domaine des sciences du vivant, à destination de la communauté scientifique, des industriels et des acteurs de l'innovation. Ce réseau permet ainsi une plus grande mutualisation et structuration des plateformes de recherche dans les domaines concernés, offrant un accès à des technologies de pointe. En 2022, la Région Bretagne a ainsi accompagné

7 plateformes en investissement (acquisition d'équipements) et 7 en fonctionnement de 1 M€, permettant à ces plateformes de renforcer leur offre et leur positionnement scientifique.

Indicateur N° 1 [I-1] - Mesure du soutien régional aux projets de recherche	2020	2021	2022
Nombre de thèses soutenues par la Région	346	343	345
Nombre de post-doctorats soutenus	45	64	53

• Bilan de la participation bretonne au programme cadre pour la recherche et l'innovation H2020

  La Région Bretagne mène une politique volontariste visant à renforcer l'ouverture européenne de l'écosystème de recherche académique breton, et a fortiori à en développer l'excellence et la visibilité. Pour répondre à ces enjeux, elle soutient depuis le début des années 2000 un service mutualisé d'ingénierie de projet européen unique et propre au territoire breton, la Plateforme projets européens (2PE) - Bretagne, ainsi que le montage de projets européens par des acteurs académiques bretons via le dispositif Boost Europe (31 projets accompagnés en 2022). Cette politique d'ouverture européenne de la Région sur l'enseignement supérieur et la recherche s'est matérialisée en 2020 par l'obtention d'un programme Horizon 2020 MSCA Cofund Bienvenue pour l'accueil de 75 post-doctorants de haut niveau et à profil international en Bretagne. Le bilan de la participation bretonne à H2020, programme cadre pour la recherche et l'innovation 2014-2020, permet de mesurer la progression dans le positionnement à l'Europe des chercheurs et des chercheuses de Bretagne. Il fait état d'une participation à Horizon 2020 en réelle progression par rapport au programme-cadre précédent, à la fois sur le nombre de participations à des projets mais surtout sur l'augmentation des montants européens captés par les acteurs académiques bretons :

- 147 M€ de financements européens obtenus par les académiques bretons, en hausse de 62% par rapport au Programme cadre précédent (2007-2013),
- 307 participations à des projets européens H2020, dont 15% en tant que coordinateur.

• Organisation des premiers rendez-vous de la vie étudiante

  Les premiers rendez-vous de la vie étudiante, co-organisés par la Région Bretagne, le Rectorat d'Académie et le CROUS Rennes-Bretagne se sont déroulés le 20 octobre 2022, à Saint Briec, au cœur du campus Mazier, et ont réuni 90 participant.e.s. Le thème de cette première rencontre, « Etre étudiant·e en Bretagne au sortir de la crise sanitaire », a été l'occasion de rassembler les différents acteurs concernés : étudiant·e-s, représentants d'établissements accueillant des formations post-bac, d'associations et de collectivités, afin d'initier une réflexion sur la vie étudiante au regard du contexte actuel et d'imaginer des pistes de solutions à l'échelle régionale. A l'issue d'une séquence plénière, les participants se sont répartis en plusieurs ateliers, portant sur les thèmes suivants : logement étudiant, difficultés de santé mentale, engagement dans les associations étudiantes, et pratique du sport et de la culture. Les propositions formulées auront permis d'alimenter le volet vie étudiante de la stratégie régionale des transitions économiques et sociales, et également pu trouver un écho dans les concertations territoriales menées par le Rectorat au premier semestre 2023.

• Métamorphose, le projet majeur de rénovation d'Océanopolis

  Après plus de 30 années d'existence, Océanopolis est devenu un équipement incontournable de la culture scientifique en Bretagne et en France. Référence reconnue en matière de biodiversité marine, vitrine de la recherche océanographique, et premier équipement touristique breton, Océanopolis a accueilli plus de 12 millions de visiteurs depuis son ouverture, avec notamment 35 000 scolaires chaque année. Cependant, compte tenu d'un vieillissement du bâtiment et des installations, Océanopolis subit une érosion de sa fréquentation. C'est dans ce contexte que Brest Métropole porte le projet « Métamorphose » de rénovation complète d'Océanopolis, qui repose sur un important programme d'investissements, qui permettra une restructuration des bâtiments existants, la création d'un bâtiment neuf d'accueil et de nouveaux aménagements d'espaces extérieurs. Ce programme permettra de proposer un parcours expérientiel, avec la création d'un pavillon enfants, la transformation du pavillon polaire en pavillon austral, la rénovation du pavillon tropical et la création de jardins paysagers. En complément, des aménagements sont prévus pour améliorer le confort des visiteurs et s'intégrer dans l'urbanisme local par un nouvel espace paysager avec une liaison sur le port de plaisance du Moulin Blanc. Centre de culture scientifique et technique dédié à l'océan et sa préservation, centre de médiation environnementale auprès du grand public, le projet Métamorphose est empreint d'une très forte volonté du maître d'ouvrage de réaliser un bâtiment respectueux de l'environnement, confortable, économe et performant du point de vue énergétique. Pour cela, les enjeux du développement durable sont intégrés au projet tout au long des phases de conception, avec un travail sur l'implantation du nouveau bâtiment d'accueil, sur une limitation de l'impact carbone par intégration sur le projet de matériaux bio-sourcés et à faible impact carbone, sur une faible consommation énergétique et une réduction des consommations d'eau. Ce projet, budgété à 30 M€, est inscrit dans le contrat métropolitain brestois 2021-2027 au titre des grands projets et principaux dispositifs d'actions structurantes. Compte tenu de l'ampleur régionale de ce projet La Région Bretagne a apporté un soutien à hauteur totale de 6 M€ en 2022, dont 3 M€ au titre de la politique enseignement supérieur recherche.



2022 en Bref

L'année 2022 a été marquée par le renforcement de l'effort d'investissements immobiliers (participation aux travaux structurants en construction ou rénovation) dans les CFA. Ainsi que par un soutien de ces derniers dans leur accompagnement des jeunes en situation de fragilité et plus particulièrement les apprentis porteurs de troubles dits « DYS ».

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis

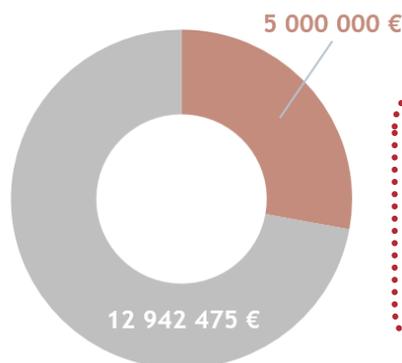
2 Soutenir la construction et la rénovation des centres de formation d'apprentis

3 Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

12,6 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

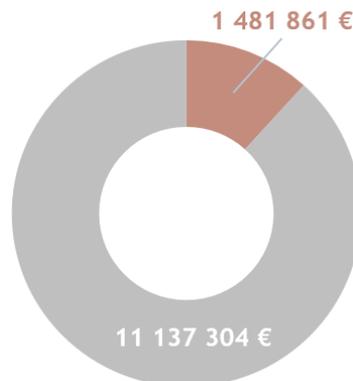
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **37 %** en fonctionnement et de **80 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

France Compétence dote la Région de deux enveloppes financières annuelles, l'une pour agir sur les dépenses d'investissement des CFA et l'autre sur leurs dépenses de fonctionnement. Une fongibilité de l'enveloppe fonctionnement vers l'enveloppe investissement est par ailleurs autorisée. En fonction des projets des CFA, le taux de réalisation des CP peut être assez variable d'une année à l'autre.

• Participer au fonctionnement des CFA

21 CFA ont sollicité au moins un des deux dispositifs proposés par la Région. A noter qu'en 2022, l'aide pour encourager les employeurs publics à recruter des apprentis concernait uniquement les employeurs relevant de la fonction publique hospitalière.

Indicateur N° 1- Plan de soutien à l'activité des CFA	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Encourager les employeurs publics à recruter des apprentis	354 contrats publics - 940 000 € Aide variant de 2 000 € à 5 000 € par contrat en fonction du type de diplôme préparé et de la catégorisation de l'employeur public	147 contrats publics - 655 000 € Aide variant de 3 000 € à 5 000 € en fonction du type de diplôme préparé.
Favoriser l'équipement numérique des apprenti.e.s	3 633 outils numériques pour les apprentis de niveaux 3 et 4 - 1 090 100 € Aide de 300 € par équipement	N/P
Accompagner les formations préparant à des métiers rares ou émergents (70% de la subvention versés à sa notification et 30% sur présentation d'un bilan de l'opération)	4 projets accompagnés pour un total de 56 000 €	3 projets accompagnés pour un total de 35 000 € (70% du montant attribué)

• Soutenir la construction et la rénovation des CFA

La Région soutient les projets structurants des CFA en matière de construction ou rénovation de leurs locaux pédagogiques, plateaux techniques et espaces d'accueil et de vie des apprentis. A ce titre, la Région est intervenue pour 11 132 473 €, dont 6 745 037.50 € sur les 12 opérations actées dans l'exercice.

A titre d'illustration, l'intervention régionale pour restructurer le bâtiment CFA du lycée public agricole de Saint Aubin du Cormier, avec une prise en charge à 100% du coût du projet évalué à 2.7 M€ (dont 1 655 500 € mandatés sur l'exercice 2022) montre la volonté de notre collectivité à accompagner les CFA de ses lycées publics.

En 2022, la Région a également continué de financer les opérations d'équipement pédagogique engagées jusqu'en 2019, pour un montant global de crédits mandatés de 4 831 € (délai de caducité de 48 mois).

Indicateur N° 2- CPI mandatés	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Crédits d'investissement mandatés	6 743 400 €	7 688 344 €	11 137 304 €

• Conforter la diversité de l'offre de formation permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

36 CFA ont répondu à l'appel à projets sur l'accompagnement des apprentis porteurs de troubles dits « Dys » et présentés leurs plans d'actions pour près de 2 350 apprentis.

Indicateur N° 3 - Conforter la diversité de l'offre de formation permettant un accueil de publics diversifié et sécuriser les parcours de formation	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Mieux accompagner le parcours de formation des apprentis porteurs de troubles « Dys » (70% de la subvention versés à sa notification et 30% sur présentation d'un bilan de l'opération)	N/P	668 019 € (70% du montant attribué)

⚠ Sur les 1 481 861 € de CP fonctionnement mandatés en 2022, 123 842 € se rattachent au dispositif apprentissage de 2021.

2022 en Bref

Les ouvertures de places supplémentaires contractualisées avec l'Etat dans le cadre du « Ségur de la santé » ont connu une deuxième vague de déploiement en 2022, pour un total de 826 places ouvertes depuis 2021. L'année a été également mise à profit pour une large concertation régionale visant à définir les nouvelles orientations quinquennales en matière de formations sanitaires et sociales, dans le cadre du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles et de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales.

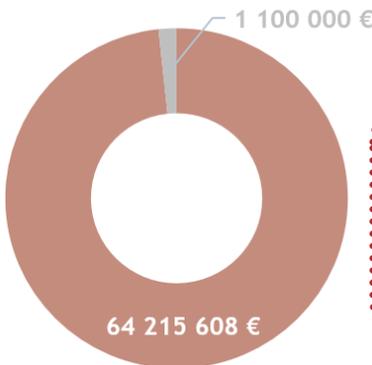
// Objectifs, actions et chiffres clés



62,9 M€ de crédits mandatés en 2022 en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **99 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **98 %** en fonctionnement et de **0 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

La concertation régionale a permis de définir des orientations pour la période 2023-2028, qui seront votées en 2023 dans le cadre du CPRDFOP. Elles affecteront les équilibres financiers de ce programme budgétaire, qui finance les instituts et écoles délivrant les formations paramédicales et sociales conduisant à un diplôme d'Etat. D'un point de vue purement financier, l'effort financier s'est porté en 2022 sur le déploiement des nouvelles places de formation contractualisées dans le cadre du Ségur de la santé, le soutien aux instituts et écoles de formation dans un contexte inflationniste, la montée en charge des bourses sanitaires et sociales avec le versement d'aides exceptionnelles pour le compte de l'Etat et le lancement d'une opération immobilière à Dinan. Cette dernière opération a été votée en fin d'année, elle a donné lieu à l'affectation de l'ensemble des autorisations de programme prévues au BP 2022 mais ce calendrier n'a pas permis de consommer les 220 K€ de crédits de paiement inscrits.

- Développer l'offre de formation dans le cadre du « Ségur de la santé »

Le « Ségur de la santé » a permis une contractualisation avec l'Etat pour l'ouverture de places de formation supplémentaires sur les métiers d'infirmier, d'aide-soignant et d'accompagnement éducatif et social. Ces places ont été déployées progressivement en 2021 et 2022. A l'issue de l'exercice, ce sont 826 places qui ont été effectivement ouvertes : 450 pour la formation d'aide-soignant, 230 pour les soins infirmiers et 146 pour l'accompagnement éducatif et social.

• Décloisonner les voies de formation grâce aux expérimentations universitaires

 Les deux universités bretonnes disposant d'une composante santé portent des expérimentations visant à intégrer plus complètement les formations sanitaires au système LMD, tout en favorisant des parcours souples et adaptatifs dans le contexte de la réforme des études de santé. Le suivi de ces travaux est réalisé dans le cadre d'une gouvernance régionale associant l'ensemble des acteurs institutionnels. Une convention-socle a été élaborée dans ce cadre, fixant les grands principes de l'universitarisation des formations en Bretagne. Une attention particulière a été portée à l'alignement des droits des étudiants.

• Optimiser les dotations de fonctionnement des établissements de formation

La Région finance les instituts et écoles de formation préparant aux diplômes d'Etat du sanitaire et du social. Des échanges ont lieu annuellement dans le cadre d'un dialogue de gestion afin de déterminer les trajectoires budgétaires. Un effort financier conséquent a été réalisé en 2022 pour adapter les moyens aux ouvertures de places négociées dans le cadre du Ségur. Il a fallu également financer l'augmentation de la masse salariale liée aux revalorisations catégorielles et à la hausse du point d'indice, mesures peu ou pas compensées par l'Etat. Le financement global des instituts en fonctionnement s'est ainsi élevé à près de 54,3 M€ en 2022.

• Améliorer le bâti des instituts de formation

 La loi de décentralisation du 13 août 2004 n'a pas transféré aux régions la gestion du patrimoine immobilier des instituts de formation, ni a fortiori les moyens afférents. Pour autant, des locaux trop dégradés peuvent compromettre la mise en œuvre des formations et générer des coûts de fonctionnement importants qui sont, eux, à la charge des régions. L'institut de formation de Saint-Malo ne présentant plus les conditions propices au bon déroulé des formations, il a été décidé de le déplacer dans les locaux de l'institut de formation de Dinan à horizon 2025, avec à la clé une rénovation des locaux du site de Ker Siam à Dinan. Une première tranche de 1,1 M€ a ainsi été affectée en investissement.

• Sécuriser les parcours de formation

 La Région verse aux étudiants des formations sanitaires et sociales des bourses d'études sur critères sociaux, calquées sur les barèmes du CROUS. Pour la rentrée scolaire 2022, ce sont 2 723 bourses qui ont été attribuées, pour un montant de 7,936 M€. Par ailleurs, au vu du contexte de précarité, l'Etat a confié aux régions le versement d'aides exceptionnelles aux boursiers. En mars 2022, une première aide de 100 € dite « inflation » a été versée à 2 541 boursiers, pour un montant de 254 100 €. En décembre 2022, une seconde aide a été versée (100 € + 50€ par enfant à charge) pour un montant total de 270 700 €.

Par ailleurs, 30 contrats de fidélisation dédiés aux étudiants entrant en formation de masseur-kinésithérapeute ont été signés en 2022. Ce dispositif vise à accompagner des étudiants, sur la base du volontariat, par le financement des coûts de leur formation sur les 4 années du cursus. La contrepartie de cette prise en charge par la Région est un engagement à travailler pendant 3 ans auprès de l'employeur (du secteur hospitalier ou médico-social) avec lequel le contrat a été passé.

Indicateur N° 1 [IV] - Les aides aux étudiant.e.s - Bourses d'étude des formations paramédicales et sociales	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de bourses accordées	2 475	2 651	2 723
Montant moyen des bourses accordées (en €)	2 815 €	2 818 €	2 914 €

2022 en Bref

En raison d'un marché de l'emploi plus dynamique, le nombre d'aides individuelles attribuées a diminué en 2022. Elles restent cependant attractives et gardent leur intérêt pour les demandeurs d'emploi qui peuvent être dans des situations plus précaires et plus éloignées de l'emploi.

L'aide au permis B, mise en place dans le cadre du *Pacte régional d'investissement dans les compétences* s'est en revanche développée, renforçant ainsi la sécurisation de l'accès à la formation et à l'emploi des stagiaires.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification	2 Favoriser le renforcement des compétences
	[I - 1] Participer au financement de projets individuels de formation longue	[II - 1] Contribuer à la formation des actifs
Actions	[I - 2] Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience	
	[I - 3] Aide à l'accompagnement	

7,6 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **98 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **74 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- **QUALIF Emploi individuel : un dispositif qui demeure attractif malgré la reprise d'emploi**



L'aide individuelle à la formation, QUALIF Emploi individuel, propose une aide aux demandeurs d'emploi pour suivre une formation certifiante. QUALIF Emploi individuel peut être attribué pour une formation se déroulant à distance. En 2022, 268 personnes en ont bénéficié contre 201 en 2021. Parmi l'ensemble des bénéficiaires, 253 personnes, de niveau de formation 3 (CAP BEP) ou moins à l'entrée en formation, ont bénéficié de QUALIF Emploi individuel en 2022 (soit 14 %). Pour les autres, 57% des bénéficiaires de cette aide ont un niveau de formation supérieur au Bac (de BTS-DUT à Master), 29 % un niveau 4 (Bac). Les principaux secteurs concernés sont le secteur tertiaire (22%) ; le secteur social (22%) ; les formations universitaires (20%) et le secteur du sport et du commerce (4%).

La répartition des stagiaires par département : 16 % pour les Côtes d'Armor, 33 % pour le Finistère, 34 % pour l'Ille-et-Vilaine, 17 % pour le Morbihan. La répartition par tranche d'âge : 63 % pour les personnes entre 26 et 45 ans, 20 % ont plus de 45 ans, et 17 % ont moins de 26 ans. L'insertion professionnelle des sortants de formation (dernière

enquête publiée : 2020) : 6% ont obtenu leur certification, 64% sont en emploi, formation pour 76% d'entre eux, 12% poursuivent une formation.

Indicateur N° 1 [I-1] - QUALIF Emploi individuel	Entrées en 2020	Entrées en 2021	Entrées en 2022	Valeur cible 2022
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	1 969 (72 %)	1978 (73 %)	1 775 (72%)	2 100

Aide au permis dans le cadre du plan de relance



Afin de sécuriser l'accès à la formation puis ensuite à l'emploi, la Région Bretagne met en place des mesures autour des questions de mobilité, notamment l'accompagnement au Permis B. Cette aide au permis B s'adresse à l'ensemble des stagiaires, âgés d'au moins 18 ans dans l'année civile et de moins de 30 ans qui se forment sur l'un de ses dispositifs PREPA, QUALIF Emploi individuel, QUALIF Emploi Programme, les Actions territoriales QUALIF Emploi et QUALIF Sanitaire et Social, Accompagnement à la Qualification, Langues de Bretagne. En 2022, 350 demandes de permis B ont été attribuées pour un montant de 504 229 euros. 68% des demandes portent sur le code et le permis B, 32% sur le permis B uniquement. Les bénéficiaires de cette aide suivent un parcours de formation de la gamme PREPA pour 43% d'entre eux, du QUALIF Sanitaire et social pour 24%, du QUALIF Emploi pour 17%, de l'aide à l'accompagnement à la qualification pour 15%, des formations en langue bretonne pour 1%.

Indicateur N° 1 [I-1] - Aide au permis de conduire	Entrées en 2021	Entrées en 2022	Valeur cible 2022
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	17 (76 %)	350 (60%)	370

QUALIF VAE (Validation des acquis de l'expérience) : des attributions en baisse



Le dispositif QUALIF VAE, qui permet de financer l'accompagnement à la VAE des demandeurs d'emploi, est en baisse par rapport à 2021 (-15 %). Cette situation est similaire à celle constatée au niveau national. Une réforme législative de la VAE a été entreprise, son application sera effective à partir de 2023. Au démarrage de leur VAE, 26 % des personnes ont un niveau supérieur à 4 (bac), 37 % un niveau 4 et 37 % un niveau 3 et infra (CAP/BEP et moins). 65 % des bénéficiaires ont entre 26 et 45 ans. Les femmes représentent 74 % des bénéficiaires. La répartition des stagiaires par département est de 14 % pour les Côtes d'Armor, 27 % pour le Finistère, 33 % pour l'Ille-et-Vilaine, 26 % pour le Morbihan.

Indicateur N° 2 [I-2] - QUALIF VAE	Entrées en 2020	Entrées en 2021	Entrées en 2022	Valeur cible 2022
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	256 (70 %)	228 (68%)	173 (74%)	300

Accompagnement à la qualification : une baisse liée à celle des entrées en formation



L'objectif de cet accompagnement est une meilleure sécurisation de l'entrée en formation qualifiante et la réalisation effective de cette formation pour les stagiaires issus des dispositifs de la gamme PREPA. L'accompagnement est réalisé par l'organisme dans lequel le stagiaire suit sa formation PREPA. L'aide est versée directement aux organismes de formation. Pendant cet accompagnement, le stagiaire perçoit jusqu'à deux versements de l'aide financière. En 2022, l'aide à l'accompagnement a été attribué à 744 bénéficiaires. Les stagiaires accompagnés sont issus en grande majorité de la gamme PREPA : 40 % PREPA Projet, 41 % PREPA Avenir Jeune, 9% PREPA Avenir Adulte. La répartition des stagiaires par département est de 21 % pour les Côtes d'Armor, 26 % pour le Finistère, 20 % pour l'Ille et Vilaine, 33 % pour le Morbihan. Les femmes représentent 55 % des stagiaires. Les bénéficiaires sont très majoritairement des jeunes de moins de 26 ans (77 %). Les bénéficiaires en situation de handicap représentent 5 % du total.

	Indicateur N° 3 [I-3] - Aide à la qualification	Entrées en 2020	Entrées en 2021	Entrées en 2022	Valeur cible 2022
Classique	Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	896 (55%)	989 (57%)	744 (55%)	1 600
Spécifique* (mesure spécifique crise sanitaire)	Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	761 (63%)			-
TOTAL	Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	1657 (59%)	989 (57%)	744 (55%)	1 600



2022 en Bref

Le nombre de demandeurs d'emploi en formation PREPA et QUALIF Emploi a baissé en 2022 de 6% concomitamment à la baisse de la demande d'emploi. Une plus grande adaptation des prestations de formation a été mise en œuvre dans le cadre de sessions spécifiques afin de mieux répondre aux besoins des entreprises sur les territoires. Pour les publics les plus en difficultés, les prestations de formation PREPA Clés, favorisant le renforcement des compétences socles, ont été accentuées.

// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification des personnes en recherche d'emploi	2 Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires	3 Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique
Objectifs			
Actions	[I - 1] Proposer un programme d'actions pour se préparer à une formation ou un emploi [I - 2] Soutenir des projets de formation innovant et partenarial pour l'insertion des personnes en recherche d'emploi [I - 3] Formations des personnes sous main de justice	[II - 1] Proposer un programme de formations qualifiantes pour accéder à l'emploi [II - 2] Proposer des formations pour se qualifier ou améliorer son insertion au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité	[III - 1] Soutenir les acteurs de la formation et de l'emploi dans leur démarche d'innovation, de transformation ou de transversalité [III - 2] Faire connaître l'offre de formation et favoriser sa mobilisation

91,9 M€ de crédits mandatés en 2022 en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **96 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **87 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Proposer des formations accompagnant les différentes étapes d'un parcours [I-1]

* Les chiffres 2021 ont été actualisés depuis le RAP 2021 : ils ne sont pas définitifs au moment de l'élaboration des RAP et peuvent être mis à jour en lien avec de nouvelles saisies/ corrections (entrée annulée, oubli de saisie de fin d'année...).

Indicateur N° 1 [I-1] -PREPA	Réalisation 2020		Réalisation 2021*		Réalisation 2022	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
PREPA projet	2 361	1 341	2 339	1 406	2 213	1 193
PREPA Avenir <i>jeune</i>	816	906	873	965	908	886
PREPA Avenir <i>adulte</i>	677	476	818	526	692	397
PREPA Avenir <i>FLE</i>	367	320	423	380	410	379
Nombre total d'entrées	7 264		7 730		7 078	

Les prestations de formation de la gamme PREPA accompagnent les personnes sur leurs parcours d'évolution professionnelle : PREPA Projet permet de découvrir des métiers, d'élargir ses choix professionnels ; PREPA Avenir s'adressent aux jeunes en difficultés d'insertion, aux adultes en reconversion et aux personnes ayant besoin de mieux maîtriser le Français Langue Etrangère. En 2022, 18 sessions spécifiques ont été proposées dont 6 sessions avec un accompagnement ciblé dans les secteurs en tension (aide à la personne, bâtiment, industrie...) et 7 sessions avec un support pédagogique attractif pour les jeunes en difficultés.

• Proposer des parcours de formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et de compétences professionnelles [I-2]

La maîtrise des compétences clés est essentielle à l'inclusion sociale et professionnelle. PRÉPA Clés accompagne les personnes les plus fragiles pour conforter leurs compétences afin d'accéder à un emploi, de préparer une entrée en formation qualifiante, d'obtenir la certification CléA ou de renforcer leurs compétences numériques. Une expérimentation a également été menée en 2022 dans le Finistère : 2 Instituts de Formation d'Aide-Soignant (IFAS) ont mis en place un partenariat avec les prestataires de PREPA Clés pour un accompagnement personnalisé sur les compétences socles (français, mathématiques, numérique) permettant une meilleure préparation à la formation d'aide-soignant via un renforcement des pré-requis.

Indicateur N° 2 [I-2] - Compétences clés puis PREPA clés	2020	2021*	2022
Femmes	2 685	4 043	4 663
Hommes	1 478	2 429	2 368
Nombre total de personnes accueillies	4 163	6 472	7 031

• Proposer des parcours de formation pour les personnes sous main de justice [I-3]

Dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne, des formations sont proposées pour découvrir des métiers, acquérir un socle de compétences, obtenir une qualification et préparer la sortie de détention. En 2022, la Région a poursuivi les actions en faveur de la lutte contre la fracture numérique avec des sessions de découverte d'internet visant plus d'autonomie numérique et un projet de « campus connecté » mené en lien avec l'Université Rennes 2 pour des étudiants détenus dans les deux établissements pénitentiaires de Rennes.

Indicateur N° 3 [I-3] - Formation PPSMJ	2020	2021*	2022
Femmes	40	89	44
Hommes	399	424	454
Nombre total de personnes accueillies	439	513	498

• Proposer des formations certifiantes [II-1]

Le dispositif QUALIF Emploi Programme propose plus de 300 formations dans 14 secteurs professionnels. Il permet à des demandeurs d'emploi d'acquérir une certification reconnue (diplôme, titre, certification de branche). En 2022, 39% des personnes bénéficiant d'une formation QUALIF Emploi sont peu ou pas qualifiés (infra bac), 16% sont demandeurs d'emploi de longue durée, 19% ont plus de 45 ans. Les femmes représentent 40,5% des stagiaires. Selon les résultats de l'enquête d'insertion réalisée directement auprès des stagiaires, 86% des stagiaires ayant terminé leur formation en 2020 ont validé la certification préparée, tout niveau confondu. 78% des répondants ont eu au moins un emploi au cours des 12 mois suivant la formation. Un an après la formation, 67% est en emploi et 7 % en poursuite de formation.

Indicateur N° 4 [II-1] - PBF puis QUALIF Emploi programme	2020	2021*	2022
Femmes	2 860	3 556	2 930
Hommes	4 717	5 047	4 310
Nombre de stagiaires entré-e-s en formation	7 577	8 603	7 240

• Soutenir les acteurs de la formation [III-1]

La Région soutient les acteurs de la formation en faveur de la transformation et de l'attractivité des formations :

- **Le soutien aux branches professionnelles** (bâtiment, industrie, agriculture, numérique...) pour le repérage des publics, l'orientation vers les formations PREPA et QUALIF Emploi et une mise en relation avec les entreprises. A titre d'illustration, l'association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (ANEFA) a organisé 65 actions d'informations sur les métiers de l'agriculture en 2022 dont la moitié pour des stagiaires de la gamme PREPA
- **Le plan d'accompagnement à la digitalisation des formations** : 47 organismes de formation ont été accompagnés en moyenne sur 23 jours, 21 d'entre eux ont également bénéficié d'un soutien financier pour la formation des équipes, l'achat d'outils digitaux...
- **Le soutien de la Région aux actions initiées par la communauté des acteurs de formation** : l'organisation des « rendez-vous du Pacte » par le GREF Bretagne, le soutien à l'évènement « Learning Show » à Rennes (800 participants, 67 ateliers & 70 intervenants en 2022), la contribution au Cluster Ed Tech Grand Ouest...

2022 en Bref

Les entrées en formation sur les dispositifs de la Région ont diminué en 2022, dans un contexte de marché de l'emploi dynamique, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'aides financières attribuées. Le processus de gestion de l'aide financière a été sécurisé en interne et certains traitements massifiés. Cela permet de garantir un délai de traitement des demandes plus fluide. Avec l'Agence de service et de paiement (ASP) qui gère la couverture sociale des stagiaires, il a été mis en place un processus plus « automatique » qui assure le paiement de ces cotisations pour tous les stagiaires concernés.

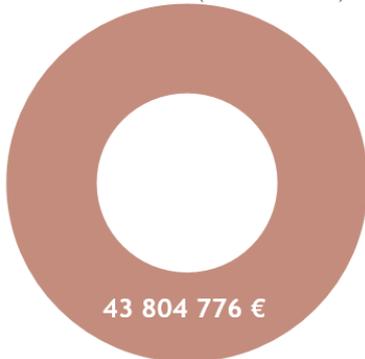
// Objectifs, actions et chiffres clé

Objectifs	1 Verser une aide régionale aux stagiaires	2 Rémunérer les publics spécifiques	3 Autres aides aux stagiaires
	[1 - 1] Aide financière régionale		
Actions	[1 - 2] Cotisations sociales		

44,5 M€ de crédits mandatés en 2022 en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **95 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **81 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- L'aide financière : une sécurisation des processus [I-1]  

La région verse l'aide financière aux apprenant.e.s, non indemnisés au titre du chômage, inscrits sur les dispositifs de formation ou un accompagnement financés par la Région : PREPA, QUALIF Emploi, Accompagnement à la qualification etc. Cette aide s'appuie sur la prise en compte de la situation personnelle et familiale du stagiaire, en fonction de critères sociaux. L'aide financière régionale se compose de quatre tranches, selon le quotient familial des impôts sur le revenu, comprises entre 300 € et 750 €. L'aide financière comprend aussi l'attribution d'un forfait restauration de 80 € pour l'ensemble des stagiaires, ainsi qu'un forfait mobilité selon la distance aller domicile-lieu de formation. Au global (aide financière + forfait mobilité + forfait restauration), le montant médian mensuel perçu par les stagiaires est de 840 €. En 2022, le nombre de stagiaires qui ont bénéficié de l'aide financière est en baisse du fait de la diminution globale des entrées en formation dans un contexte favorable du marché de l'emploi. Les personnes sont majoritairement inscrites comme demandeur d'emploi (73%). Cependant, certains dispositifs permettent à des jeunes de moins de 26 ans non-inscrits à Pôle emploi d'intégrer un parcours de formation. Ceux-ci représentent 27% des bénéficiaires de l'aide financière. La Région verse par ailleurs une rémunération aux personnes en situation de handicap dans les Etablissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP) et aux personnes sous-main de justice détenues, de la couverture sociale. Cette gestion est confiée à l'Agence des services de paiement dans le cadre d'un marché public.

Indicateur N° 1 [I-1] - Nombre total de bénéficiaires de l'aide financière	Entrées en 2020	Entrées en 2021	Entrées en 2022
Nombre total de dossiers gérés	10 236	10 868	10 393
Dossiers d'aide financière gérés par la Région	8 949	9 648	9 129
<i>Dont % de femmes</i>	50 %	51 %	51%
Dont PREPA hors Accompagnement à la qualification	4 201	4 249	4 161
<i>Dont % de femmes</i>	57 %	56 %	58 %
Dont QUALIF Emploi programme	2 979	3 341	3 010
<i>Dont % de femmes</i>	38 %	45 %	44 %
Dont QUALIF Emploi individuel	391	316	305
<i>Dont % de femmes</i>	68 %	78 %	75 %
Dont Actions territoriales QUALIF Emploi	444	343	360
<i>Dont % de femmes</i>	22 %	26 %	25 %
Dont Actions territoriales PREPA Avenir	210	590	615
<i>Dont % de femmes</i>	40 %	37 %	34 %
Dont Langues de Bretagne	92	122	132
<i>Dont % de femmes</i>	60 %	63 %	69 %
Dont Accompagnement à la qualification	632	687	546
<i>Dont % de femmes</i>	55 %	58 %	53 %
Dossiers de rémunération gérés par l'Agence de services et de paiements (ASP) (transférés par Loi mars 2014)	1 287	1 220	1 264
Dont Publics en situation de handicap en formation dans les ESRP* (<i>Dont % femmes</i>)	904 (54%)	741 (52%)	672 (54%)
*Etablissements et Services de Réadaptation Professionnelle			
Dont Personnes sous-main de justice détenues	383 (18%)	479 (21%)	592 (15%)

* Les chiffres des années précédentes ont été actualisés : ils ne sont pas définitifs au moment de l'élaboration des RAP et peuvent être mis à jour en lien avec de nouvelles saisies/corrections (entrée annulée, oubli de saisie de fin d'année...).

Dossiers de couverture sociale	2 270	15 675	16 307
--------------------------------	-------	--------	--------

La Région verse les cotisations sociales pour les stagiaires non indemnisés par Pôle emploi, via l'Agence de Services et de Paiement-ASP. En 2022, un rattrapage de gestion a été fait depuis 2021, année de mise en œuvre du marché avec l'ASP.

La répartition des montants d'aide par tranche est la suivante :

Indicateur N° 2 [I-1] - part des bénéficiaires de l'aide financière	% en 2021	% en 2022
Aide socle : 300 €	16 %	15 %
<i>Dont % de femmes</i>	33 %	34 %
Tranche 1 : 450 €	13 %	15 %
<i>Dont % de femmes</i>	40 %	43 %
Tranche 2 : 600 €	10 %	10 %
<i>Dont % de femmes</i>	45 %	41 %
Tranche 3 : 750 €	61 %	60 %
<i>Dont % de femmes</i>	49 %	47 %



2022 en bref

La Région, le Premier ministre et les président·es des universités bretonnes ont signé le 15 mars 2022 la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027. Ce document, qui propose une feuille de route ambitieuse et déterminée, met concrètement en œuvre les dispositions de la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion du 21 mai 2021.

// Objectifs, actions et chiffres clés

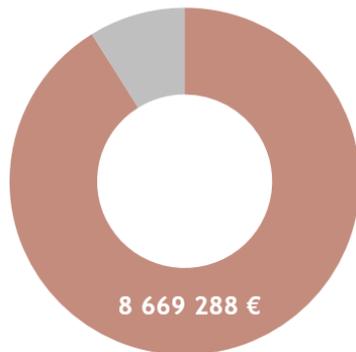
Objectifs	1 Transmettre la langue bretonne	2 Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique	3 Assurer la sauvegarde et le développement de la langue galloise
Actions	[I - 1] Développer l'enseignement bilingue initial	[II - 1] Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques	[III - 1] Aider au développement de la connaissance de la langue
	[I - 2] Développer la formation pour adultes	[II - 2] Assurer une présence territoriale de la langue bretonne	[III - 2] Développer la transmission de la langue galloise
	[I - 3] Favoriser la transmission familiale	[II - 3] Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias	[III - 3] Développer la présence du gallo dans la société
		[II - 4] Développer l'édition	
		[II - 5] Encourager les pratiques culturelles	

9,2 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

■ Fonctionnement (AE affectées)
■ Investissement (AP affectées)

846 128 €



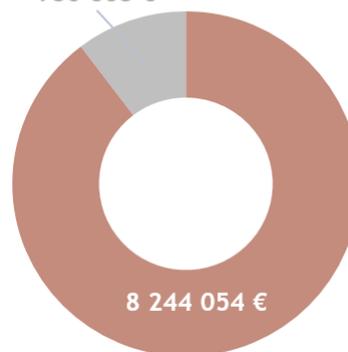
8 669 288 €

Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **98 %** en investissement

Les dépenses

■ Fonctionnement (CP mandatés)
■ Investissement (CP mandatés)

950 603 €



8 244 054 €

Un taux de réalisation de **95 %** en fonctionnement et de **94 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Les incitations régionales à destination des futur·e·s enseignant·e·s bilingues

Skoazell permet de soutenir les étudiant·es en master 1 Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) préparant les concours bilingues. 15 aides ont été attribuées pour 18 inscrit·es en master (83%) contre 23 pour 36 inscrit·es en 2021 (64%). La désaffectation du master MEEF bilingue par les étudiant·es constatée en 2022-2023 constitue un signal très inquiétant pour le recrutement à l'issue des concours. *Desk/enseignement* soutient la formation professionnelle à la langue bretonne des futur·es enseignant·es bilingues. En 2022, toutes les demandes *Desk 6 mois* (62) et *3 mois* (42) ont pu être satisfaites, grâce à un report de places *Desk/petite enfance* non utilisées.

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre de bénéficiaires de <i>Skoazell</i> et <i>Desk/enseignement</i>	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Plafond 2022
Bénéficiaires du dispositif <i>Skoazell</i> en master 1	24	23	15	40
Bénéficiaires du dispositif <i>Desk/enseignement</i>	110	100	104	100

• Le soutien à la formation professionnelle à la langue bretonne

La Région prend en charge les frais d'inscription pédagogique des demandeur·ses d'emploi (DE) qui suivent une formation professionnelle à la langue bretonne de 6 mois et/ou de 3 mois. Le nombre total de places de stages réalisées en 2021-22 a connu une légère baisse (-12 soit -3,19%) par rapport à l'année précédente, cette baisse étant principalement due à une désaffectation des salarié·es (-9,09%) du fait des difficultés de financement des congés-formation, le nombre de DE en formation étant en diminution moins marquée (-1,7%) principalement du fait de la baisse du taux de chômage.

Indicateur N° 2 [I-2] - Nombre de places de stage pour adultes (6 et 3 mois) financées	Réalisation 2020-2021	Réalisation 2021-2022	Vote 2022-2023	Cible 2022-2023
Places de stages 6 et 3 mois financées par la Région	300	295	331	320
<i>dont places 6 mois</i>	112	116	124	135
<i>dont places 6 mois PIC</i>	82	65	75	75
<i>dont places 3 mois</i>	106	114	132	110
Nombre total de stages 6 ou 3 mois assurés par les OF	377*	365	NR	400

* Total 2020-2021 redressé suite à la communication des résultats définitifs par Stumdi.

• Le soutien à la production et au doublage audiovisuels en langue bretonne

Le Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB) permet d'aider les productions de flux (9 en 2022 contre 12 en 2021), les doublages (7 en 2022 contre 8 en 2021), ainsi que les fictions radiophoniques (2 en 2022, comme en 2021). En 2021, un abondement de 440 K€ lors de la deuxième Décision modificative (DM2) avait permis une très forte croissance des volumes horaires soutenus (+22h06 / 2020). En 2022, +100 K€ en DM1 ont contribué à une augmentation notable des volumes (+15h36) par rapport à 2020, considérée comme année de référence.

Indicateur N° 3 [II-3] - Aide régionale à la production et au doublage en langue bretonne	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Cible 2022
Doublage soutenu au titre du FALB	20h56	31h41	26h55	30h
Production soutenue au titre du FALB	20h18	28h59	28h39	30h
Fiction radio soutenue au titre du FALB	1h00	3h40	2h16	2h
Total de la production et du doublage soutenu	42h14	64h20	57h50	62h

• Le soutien à l'édition en breton et à la traduction littéraire en breton

Après une baisse en 2021, le nombre de livres en langue bretonne aidés par la Région en 2022 a légèrement progressé (+3, soit +4,48%) alors que le nombre total d'ouvrages édités a fortement diminué (-23,17%). Cette diminution du nombre de titres édités était prévisible compte tenu du décalage entre aide en année n et édition en n+1 et la légère croissance du nombre d'aides en 2022 devrait se traduire par une reprise comparable de l'édition en 2023. Le dispositif d'aide à la traduction littéraire en breton a quant à lui atteint en 2022 son objectif de croisière (5 aides).

Indicateur N° 4 [II-4] - Aide régionale à l'édition en langue bretonne	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Cible 2022
Nombre d'aides à l'édition	80	67	70	100
Nombre d'aides à la traduction littéraire en breton	1	6	5	5
Nombre total de titres édités	102	82	63	130

• Le soutien au développement de la langue galloise dans la société

La Région a renforcé son soutien en 2022 (250K€) à l'Institut de la langue galloise, un des partenaires prépondérants pour organiser la formation des enseignant·es, une des missions qui lui sont confiées dans le cadre de la convention spécifique. Par ailleurs, la présence de la langue dans les territoires par l'action des associations étant fondamentale, l'aide au développement des activités en langue galloise permettant de promouvoir l'apprentissage, la pratique et la présence du gallo dans la vie quotidienne des Breton·nes a fait l'objet d'une augmentation des crédits alloués en 2022 (+ 39,5K€). Concernant la présence de la langue galloise dans l'audiovisuel, la Région a renforcé son accompagnement aux structures (+60,5K€), qui créent, produisent, doublent et donnent accès à la langue notamment par le numérique. Plus globalement, ce sont 14 structures qui ont été accompagnées pour leurs actions, leurs activités et leurs projets innovants pour un montant total de plus de 570K€.

2022 en Bref

Ce programme a été très mobilisé pour répondre aux enjeux rencontrés sur les territoires et échangés dans le cadre des *Commissions territoriales emploi formation*. Il propose des solutions réactives, adaptées et innovantes, qu'il s'agisse d'actions de formation ou bien de projets visant à permettre la levée des freins à l'emploi et à la formation. Les dispositifs mobilisés ont permis l'accompagnement des publics vers la formation et l'emploi, notamment les jeunes accompagnés par les Missions locales et les demandeurs d'emploi de longue durée.

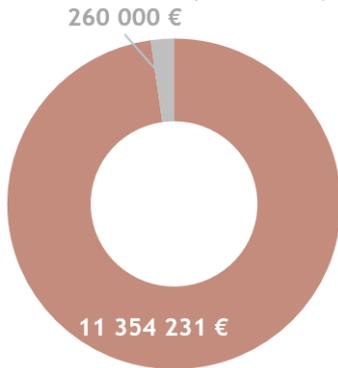
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire	2 Accompagner l'accès à la qualification	3 Soutenir les initiatives territoriales
Actions	[I - 1] Soutenir les Missions Locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté	[II - 1] Soutenir les structures d'accompagnement des publics	[III - 1] Soutenir les actions de formation
	[I - 2] Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les Missions Locales		[III - 2] Soutenir les actions d'animation emploi formation
			[III - 3] Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et à l'emploi
			[III - 4] Faciliter l'information et la communication territoriale

8 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

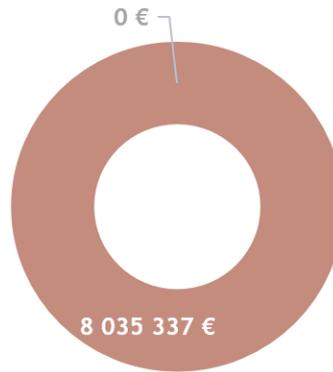
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **77 %** en fonctionnement et de **58 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **65 %** en fonctionnement et de **0 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Une action orientée vers les publics jeunes les plus fragiles accompagnés par les Missions Locales [I]

L'appui de la Région aux Missions locales concerne principalement les missions de repérage et de mobilisation des publics, les missions d'accueil, d'information et d'orientation, l'accès à la formation qualifiante et à l'emploi, la sécurisation des parcours vers l'autonomie et la citoyenneté des jeunes. En 2022, les Missions locales ont poursuivi leurs activités en s'adaptant aux évolutions liées à la sortie de crise sanitaire, au rebond de l'emploi, et à une baisse des premiers accueils des jeunes. Elles ont développé des actions « d'aller vers » organisant des permanences de proximité, permettant de capter une partie des jeunes dits « décrocheurs » et de mettre en place des actions pour lever les freins (mobilité, logement, remobilisation). Leur rôle est majeur, notamment en lien avec l'évolution des dispositifs et crédits alloués ; ainsi en 2022 le *Contrat d'engagement Jeunes* (CEJ) a remplacé la Garantie Jeunes avec des objectifs croissants.

Indicateur N° 1 [I-1] - Les jeunes accueillis en Mission Locale	Ré	2020	2021	2022
Nombre de jeunes accueillis pour la première fois		18 597	20 248	18 137
	Proportion des jeunes femmes	47,7%	47,8%	48%
Nombre de jeunes accompagnés par les Missions Locales		46 430	48 592	46 413
	Proportion des jeunes femmes	48,5%	48,6%	48,6%
Nombre de jeunes entrés en formation à l'issue de l'accompagnement des Missions Locales		6 499	8 023	7 510
	Proportion des jeunes femmes	48,8%	46,6%	46,2%
Nombre de jeunes entrés en formation qualifiante à l'issue de l'accompagnement des Missions Locales		1 990	1 996	1 624
	Proportion des jeunes femmes	50%	50,8%	49,5%
Nombre de jeunes en emploi (y compris contrat en alternance) à l'issue de l'accompagnement des Missions Locales		16 968	31 034	28 968
	Proportion des jeunes femmes	51,4%	48,1%	48,9%

Le développement de l'accès à la qualification en faveur des publics relevant du Pacte régional d'investissement dans les compétences [II]

Depuis plusieurs années, un accompagnement personnalisé est proposé aux jeunes de 16 à 25 ans pour sécuriser leur parcours entre la fin de la prestation d'aide à l'élaboration du projet professionnel - dans le cadre de PREPA - et leur entrée effective en formation qualifiante. Cet accompagnement réalisé par un binôme Mission locale / Organisme de formation ayant réalisé la prestation PREPA, démontre sa plus-value en termes de continuité de parcours, de la construction du projet jusqu'à une entrée effective en qualification. En 2022, cette mesure a continué à être déployée et consolidée auprès d'autres publics, notamment ceux en cumul de fragilités (bénéficiaires de l'obligation d'emploi, bénéficiaires du RSA, familles monoparentales).

Indicateur N° 2 [II-1] - Accompagnement à la qualification	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
NB de structures subventionnées participant à l'accompagnement à la qualification	22	22	24
NB de contrats d'accompagnement à la qualification signés (dont % femmes)	896 (55%)	990 (57%)	737 (54%)

Le soutien aux actions territoriales de formation [III-1]

En complément de l'offre de droit commun QUALIF et PREPA, la Région participe au financement des « actions territoriales » qui visent à répondre à de nouveaux besoins de recrutement exprimés par des entreprises ou à expérimenter de nouvelles réponses aux besoins de publics spécifiques particulièrement éloignés de l'emploi. En 2022, 101 actions territoriales ont été financées, soit une légère augmentation par rapport à 2021 (+10 actions) : •37 Actions territoriales PREPA Avenir dont 5 actions pour les publics éloignés (jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, publics des Quartiers Politique de la Ville, bénéficiaires des expérimentations Territoire Zéro Chômeurs, ...) et 22 actions pour la découverte des métiers ou pour des parcours d'accès à des métiers en tension (aide à la personne, industrie, bâtiment, ...) •64 Actions territoriales QUALIF Emploi dont 26% dans les métiers du numérique, 25% dans l'industrie, 15% en agriculture et 11% dans le bâtiment. Les principaux co-financiers de ces actions sont Pôle Emploi (70% des actions), mais également les Départements, les intercommunalités et l'Etat (enveloppe nationale du FSE, des fonds ministériels).

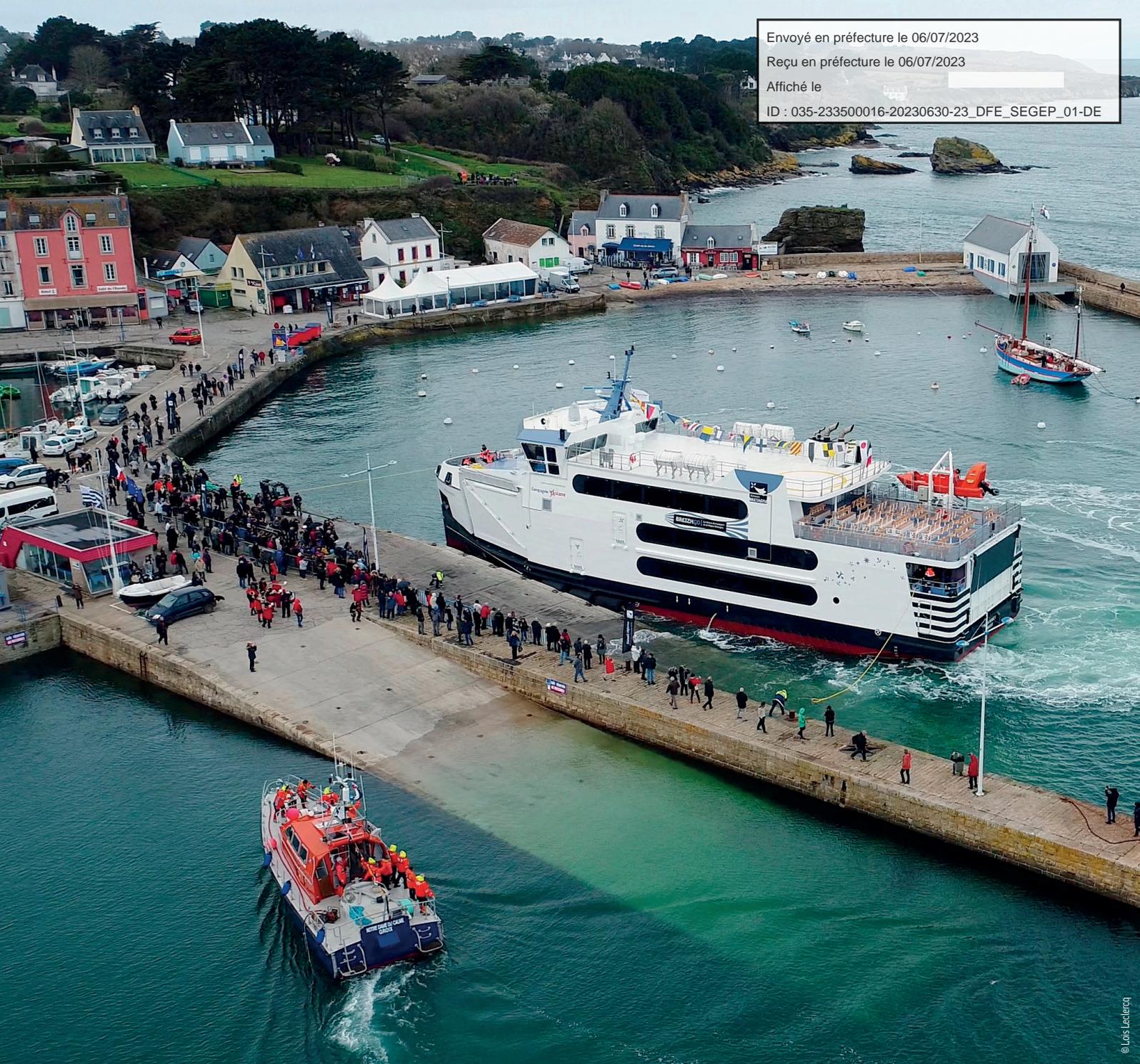
Indicateur N° 3 [III-1] - Soutenir les actions territoriales de formation	2020	2021	2022
Nombre d'entrées Actions territoriales QUALIF Emploi	375	659	748
- dont hommes	228	387	445
- dont femmes	147	272	303
Nombre d'entrées co-financés Actions territoriales PREPA Avenir	214	834	885
- dont hommes	161	594	616
- dont femmes	53	240	269
total	589	1 493	1 633

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE



MISSION 4

Pour une Bretagne de toutes les mobilités

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2022

Le renouvellement des délégations de service public pour les dessertes maritimes de Houat, Hoedic, Belle-île, Groix, Sein, Molène, Ouessant est un marqueur important de l'action régionale.

Les enjeux de continuité territoriale et d'attractivité touristique se confrontent et doivent trouver un compromis efficient pour garantir un haut niveau de service aux insulaires.

La mise en service de la 2x2 voies au droit de Châteauneuf du Faou (12 km) a constitué un événement majeur dans le désenclavement du Centre Bretagne. A côté des investissements ferroviaires, la RN164 reste un élément structurant des infrastructures de transport en Bretagne.

La conférence régionale vélo en octobre 2022 à Saint Briec a marqué un tournant majeur vers l'intégration des modes actifs dans la politique des transports de la Région. Le vélo est un mode structurant du report modal vers le bas-carbone.



// Les chiffres clés

1 143 km	942 km	4	14,7 millions
de lignes ferrées	en RN à 2x2 voies	aéroports régionaux	de voyages TER en 2022

// Les documents stratégiques de la Mission

<div style="background-color: #4a7ebb; color: white; padding: 10px; text-align: center;">Règlement régional des transports scolaires</div> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Début 2022</td> <td style="padding: 5px;">Fin 2023</td> </tr> </table> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">Disponible en téléchargement ici</div>	Début 2022	Fin 2023	<div style="background-color: #d9e1f2; padding: 10px; text-align: center;">Charte d'engagement pour l'amélioration de l'attractivité des métiers de la conduite</div> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Début 2022</td> <td style="padding: 5px;">Fin 2023</td> </tr> </table>	Début 2022	Fin 2023	<div style="background-color: #4a7ebb; color: white; padding: 10px; text-align: center;">Schéma directeur d'accessibilité SDAP</div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">Disponible en téléchargement ici</div>
Début 2022	Fin 2023					
Début 2022	Fin 2023					

// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 4 aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

Cette roue représente ainsi les ODD citées en lien avec les actions budgétaires de la Mission 4.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2022

• Vers des partenariats mobilité Région-EPCI pour coordonner et amplifier les actions à l'échelle locale



La multiplicité des territoires de compétence en matière de mobilité (56 EPCI sur 60 ont levé la compétence mobilités) induit un morcellement préjudiciable à la continuité de la chaîne de déplacement. La Région travaille un cadre partenarial avec chaque EPCI et signe des nouveaux contrats pour faire mieux et plus. Plus de 30 contrats ont été signés.

• Vers un plan régional vélo intégré à l'échelle régionale



Après la conférence régionale vélo en octobre 2022 à Saint Brieuc, le Conseil régional a adopté le premier volet de son schéma régional vélo en décembre 2022. Cette première étape permet de renforcer la politique régionale en 2023 avec un plan d'actions renouvelé.



© Jérôme Sevrette, Roscoff, 2022

• Vers une revalorisation des conditions de rémunération des conducteurs de cars



La pénurie de conducteurs de cars pour les transports scolaires et interurbains est un phénomène qui rend fragile nos services de transport public. Face à cette difficulté nationale due à la faible attractivité de cette profession, la Région Bretagne a voté en Juillet 2022 la mise en place d'une indemnité compensatrice d'activité aux conducteurs à temps partiel, mesure unique en France qui porte déjà ses fruits dans la fréquentation des sessions de formation qui sont à nouveau remplies avec des revalorisations salariales importantes. Plus de 90% des entreprises de transports en contrat avec la Région Bretagne accompagnent très largement ce dispositif.

• Vers l'élaboration d'une stratégie aéroportuaire régionale



Les vocations et la gouvernance des plateformes régionales sont réinterrogées à l'aune des enjeux sociétaux, économiques et climatiques afin d'apporter une réponse cohérente et adaptée aux territoires. La méthodologie d'élaboration combine la réalisation d'un diagnostic multi-thématiques, la consultation des élus territoriaux et des acteurs socio-économiques et associatifs. La stratégie intègre une déclinaison opérationnelle de la décarbonation des 4 aéroports concernés, qui comprendra la définition d'un schéma de déploiement du photovoltaïque en déclinaison de la feuille de route HEOL BREIZH.

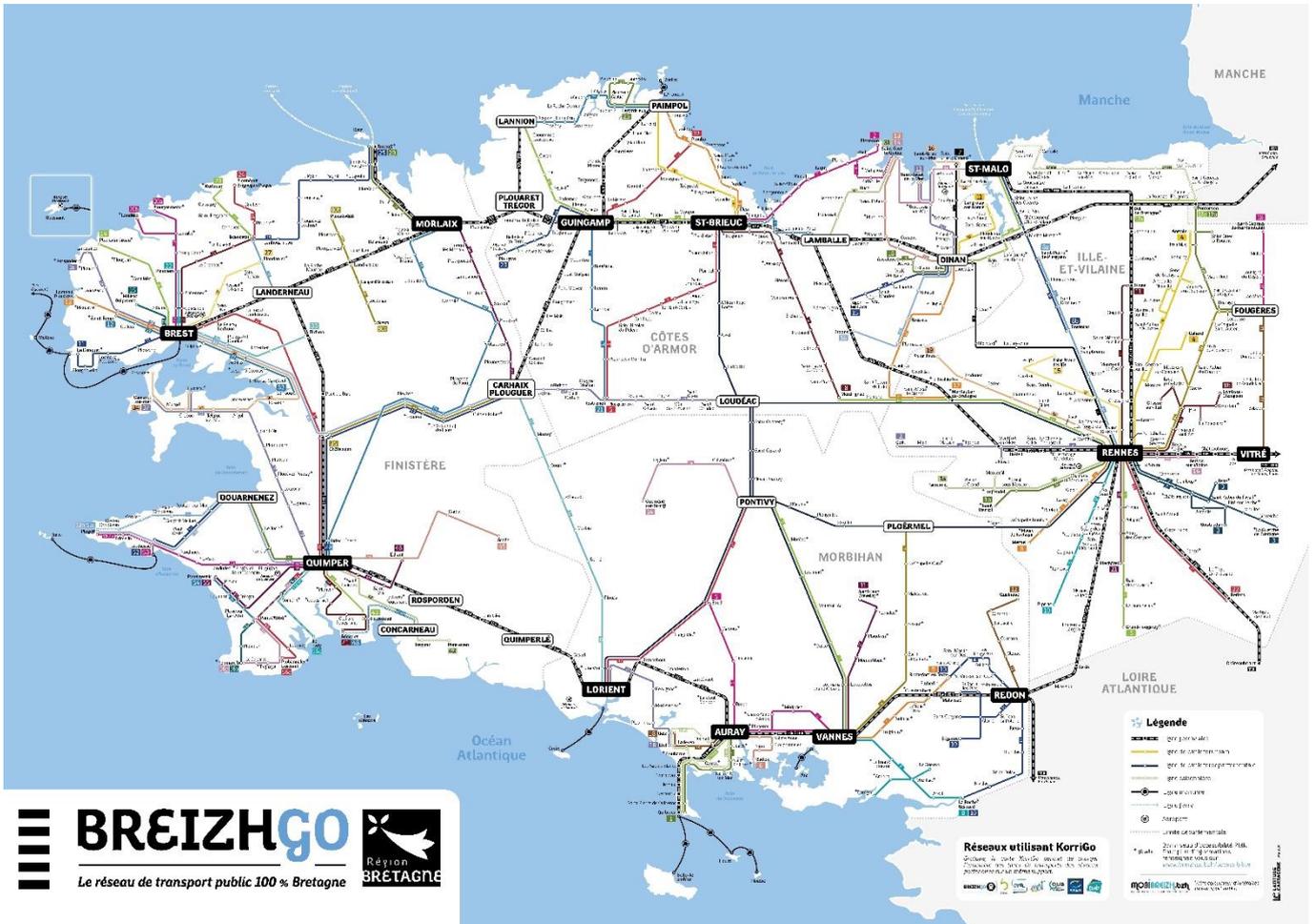
• Vers un renforcement du travail de recensement et de préservation de la faune et de la flore présentes sur les prairies aéroportuaires bretonnes



La Région et les 4 plateformes aéroportuaires dont elle est propriétaire, bénéficient de l'appui et de l'expertise de l'association AEROBIODIVERSITE reconnue d'intérêt général, dans leurs actions de suivi et de comptage. En 2022, les observations réalisées par le personnel des aéroports ont permis d'inventorier les habitats, la faune et la flore présentes sur les 4 plateformes, qui bénéficient de préconisations pour la préservation des habitats, pour la fauche, pour l'entretien des fossés ou encore la gestion des espèces envahissantes.

// L'approche territoriale de l'action régionale

Les infrastructures de transport en Bretagne

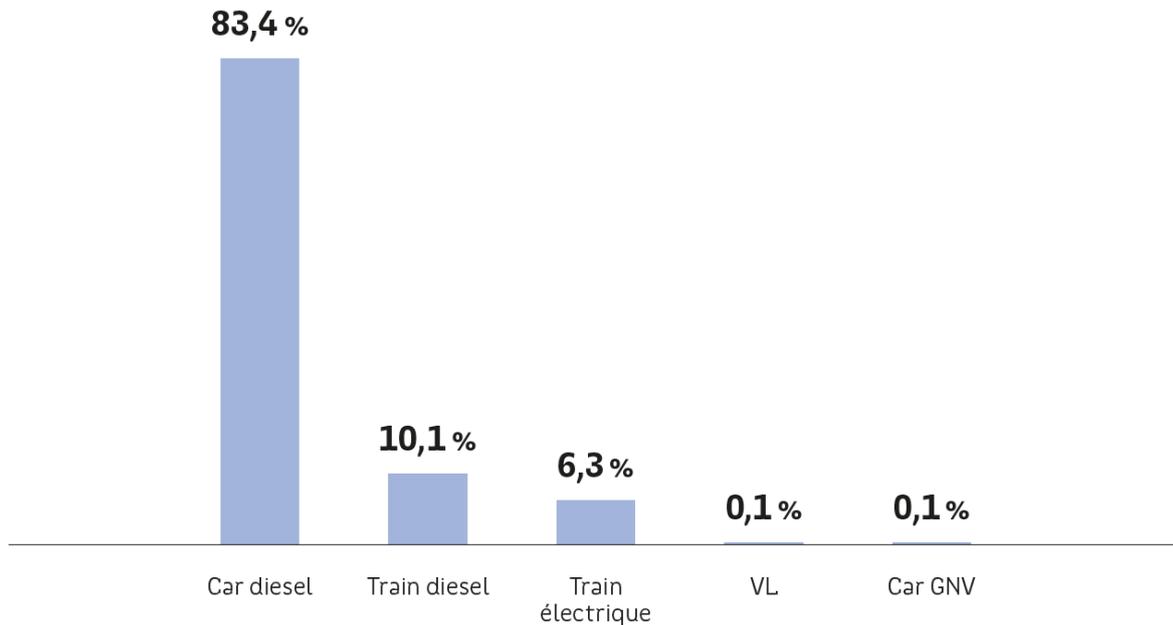


// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

La compétence transport régional de voyageurs correspond aux activités de transport ferroviaire régional, transport interurbain et scolaire par car et de desserte maritime des îles. Cette mission de service publique s'exerce au travers du réseau de transport unifié **BREIZHGO**.

LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU RÉSEAU BREIZHGO

2019 – Réseau BreizhGo – 83 500 Teq CO2



EN 2019



Un peu plus de **57 millions de km***
parcourus par les TER et les cars
(interurbains et scolaires)



5 millions de voyages commerciaux
en transport interurbain



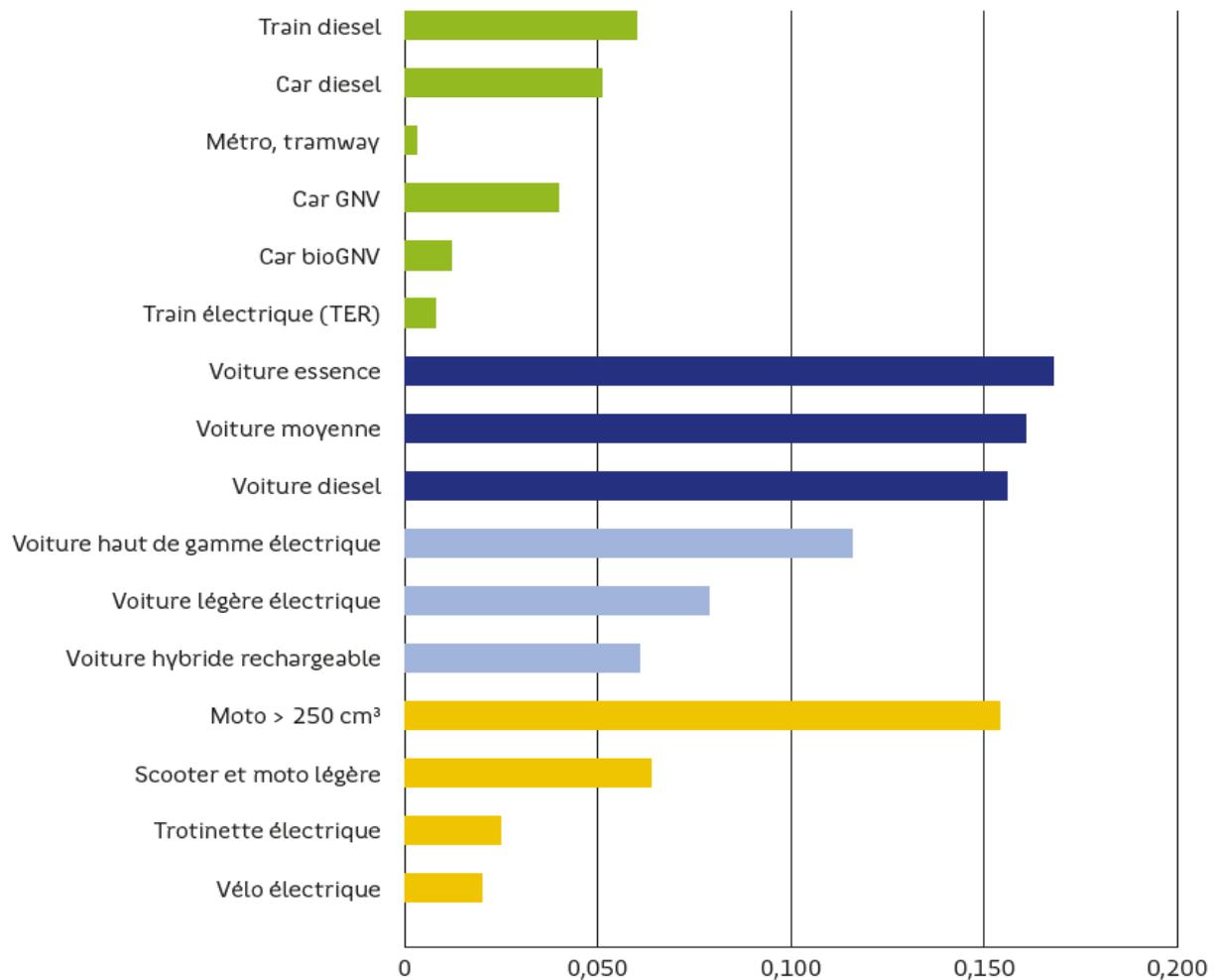
Environ **100 000 élèves**
usagers des cars scolaires du réseau BreizhGo
chaque jour



629 millions voyageurs kilomètres**
en TER

Si ces kilomètres parcourus participent à l'augmentation des émissions de la collectivité, ils créent également les conditions de réussite du report modal des automobilistes vers le transport public.

GRAPHIQUE DU POIDS CO2 PAR PASSAGER ET PAR VÉHICULE AU REGARD DU NOMBRE MOYEN DE PASSAGER PAR VÉHICULE



1 034 cars

roulent sur le réseau des lignes interurbaines



1 070 cars

roulent pour les circuits scolaires

Une forte attente sur les carburants alternatifs

L'enjeu de diminution des émissions de CO2 est très orienté vers la conversion des cars aux carburants alternatifs au diesel. L'année 2019 a été marquée par l'arrivée du premier car GNV/BioGNV au sein de la Régie Illévia. Les résultats seront visibles au fur et à mesure du déploiement dans les années à venir avec 6 nouveaux cars en 2020, une quinzaine en 2021 et 9 en 2022.

Opportunités liées au RTE-T : un regard transnational



Grâce au Réseau Transnational Atlantique (RTA), le CESER échange régulièrement avec ses homologues de la façade atlantique (Espagne, France, Portugal) pour construire des propositions auprès des autorités européennes.

Le RTA a engagé un travail de fond concernant le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) sur la façade atlantique en s'intéressant à ses enjeux socioéconomiques et environnementaux. Il a publié en 2021 des propositions marquées par un attachement à l'accessibilité des régions atlantiques. C'est sur cette base que les membres du réseau ont pu réagir en 2022 à la proposition de révision formulée par la Commission européenne, qui intègre le port de Brest au réseau central du corridor atlantique.

Pour le RTA, cette nouvelle proposition prend davantage en compte des effets du changement climatique par des actions visant à renforcer la résilience du réseau, l'utilisation de carburants

alternatifs, la promotion de la multimodalité et l'électrification.

Le Réseau observe une très forte ambition concernant le fret ferroviaire mais déplore les retards pris au sein des trois pays dans l'entretien des infrastructures, leur modernisation et la création de nouvelles voies. L'Union européenne, les Etats et les Régions auront-ils l'ambition et les capacités financières pour répondre à de tels enjeux ? Le RTA en doute, c'est pourquoi il recommande la définition d'une stratégie de financement ambitieuse, avec des calendriers précis.

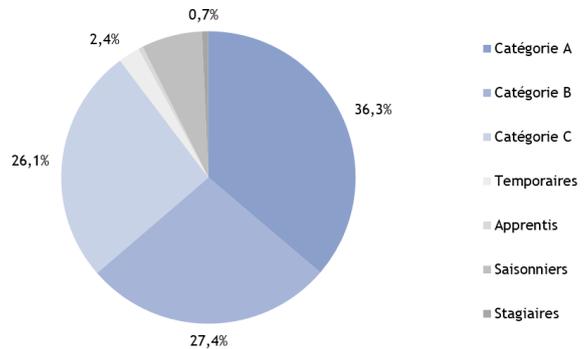
Dernier constat : l'insuffisance des coopérations entre régions, y compris les régions limitrophes. La proposition de la Commission européenne ne répond pas à ce déficit, puisque le corridor atlantique présente trop peu de possibilités pour créer ou renforcer des liaisons interrégionales. C'est pourquoi le RTA préconise de mieux associer les territoires régionaux à la gouvernance du RTE-T.

Source : RTA, *Vers une révision du RTE-T pour l'espace atlantique - Proposition n°2*, Octobre 2022

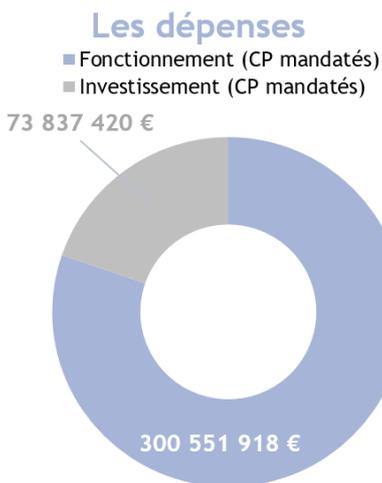
II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

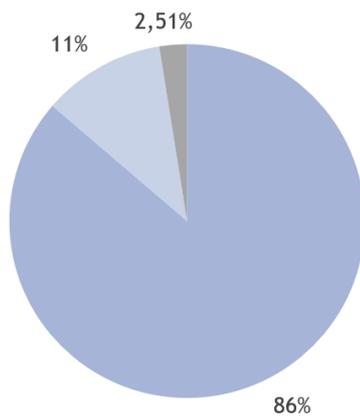
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2022	dont agents territorialisés
Catégorie A	41,3	10,0
Catégorie B	31,2	25,5
Catégorie C	29,7	26,5
Temporaires	2,7	1,4
Apprentis	0,6	-
Saisonniers	7,6	7,4
Stagiaires	0,8	-
Total ETP	113,9	70,8
Total Masse salariale	5 880 636 €	



// Répartition des dépenses



Répartition des dépenses de la Mission 4 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



- P 401 - Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable
- P 402 - Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants
- P 403 - Moderniser les aéroports à vocation régionale

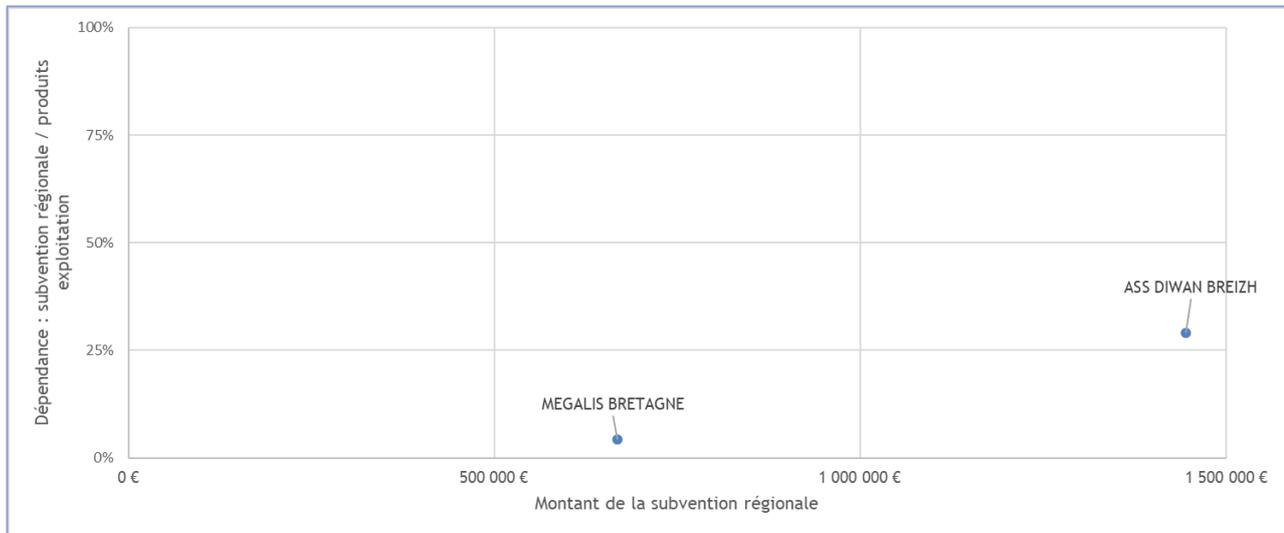
Un taux de réalisation de **100 %** en fonctionnement et de **83 %** en investissement

> Dépenses par programme

Mission 4 - Pour une Bretagne de toutes les mobilités			
	CP votés en 2022	CP mandatés en 2022	Taux de réalisation
P 401 - Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	325 752 192 €	323 108 083 €	99%
Fonctionnement	294 077 892 €	293 341 776 €	100%
Investissement	31 674 300 €	29 766 307 €	94%
P 402 - Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	53 613 000 €	41 887 193 €	78%
Fonctionnement	66 000 €	42 509 €	64%
Investissement	53 547 000 €	41 844 684 €	78%
P 403 - Moderniser les aéroports à vocation régionale	11 136 400 €	9 394 062 €	84%
Fonctionnement	7 498 000 €	7 167 633 €	96%
Investissement	3 638 400 €	2 226 428 €	61%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	390 501 592 €	374 389 338 €	96%
Total Fonctionnement	301 641 892 €	300 551 918 €	100%
Total Investissement	88 859 700 €	73 837 420 €	83%

// Les principaux partenaires de la Région

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés* par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à au moins 30 % des ressources** de l'organisme.



* financé = le terme financé se rapporte aux comptes 655*(contributions réglementaires hors aides individuelles), 656* (contributions contractuelles) et 657*(subventions de fonctionnement)

** Ressources = produits d'exploitation pour les structures ayant fourni leurs comptes 2021.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE

2022 en Bref

BreizhGo, réseau de transport collectif en trains, cars et bateaux, doit bénéficier à toutes et tous et partout en Bretagne. L'année 2022 a vu la reconduction de la gratuité pour les jeunes durant l'été et cela fut un vrai succès, permettant de renforcer toujours plus la notoriété du réseau. La charte en faveur de l'attractivité des métiers de la conduite d'autocars a marqué l'engagement de la collectivité pour une meilleure rémunération des conducteurs de cars scolaires, ceci ayant clairement permis de limiter les départs et pénuries de conducteurs.

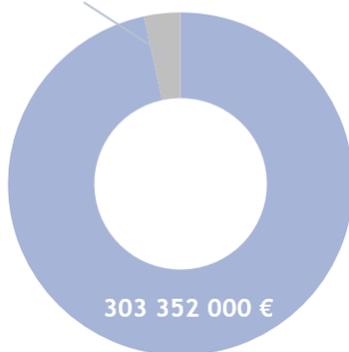
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Le nouveau réseau BreizhGo : partout, pour tous	2 Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif de réduction des gaz à effet de serre
	[I - 1] Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire	[II - 1] Un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés
Actions	[I - 2] Mettre en œuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain	[II - 2] Favoriser l'émergence de solutions de mobilités plus durables
	[I - 3] Desservir les îles bretonnes	
	[I - 4] Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages	
	[I - 5] Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation	

323,1 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

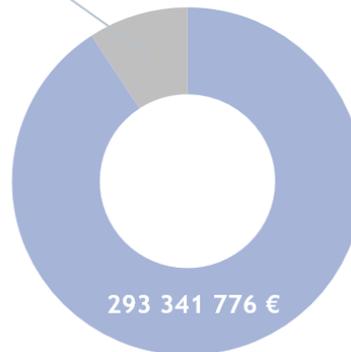
- Fonctionnement (AE affectées)
 - Investissement (AP affectées)
- 10 706 422 €



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **95 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
 - Investissement (CP mandatés)
- 29 766 307 €



Un taux de réalisation de **100 %** en fonctionnement et de **94 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- La convention TER, cadre contractuel de mise en œuvre du service régional de transport ferroviaire de voyageurs

L'année 2022 voit la reprise très encourageante de la fréquentation, et le retour de phénomènes de sur-occupation.

Indicateur N° 1 [I-1] - Fréquentation et qualité de service du TER	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de voyages par jour (estimation)*	23 300	29 700	42 000
Evolution globale du trafic en %	- 30 %	+27%	+35%
Evolution de l'offre de transport en train.kilomètre	- 0,4 %	+ 1,2%	+2%
Pourcentage d'abonné-e-s (y compris scolaires)	61 %	59%	59%
Taux de réalisation de l'offre - Trains partis / trains prévus	98,7 %	98,6%	98,9%
Taux de régularité - % des trains arrivant avec moins de 5 min de retard	95,8 %	95,9%	95,7%

* réalisation de l'offre du plan de transport adapté et non théorique

• L'adaptation continue du parc de matériel ferroviaire

Le parc matériel ferroviaire n'a pas évolué en 2022 ; il est prévu en 2023 l'acquisition de 6 Regio2N permettant d'absorber la croissance de la fréquentation et le développement de nouvelles offres.

Indicateur N° 2 [I-1] - Evolution des places offertes	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de places (assises)	21 838	21 748	21 748

• Mettre en œuvre, tous les jours, le service public de transport interurbain et scolaire

 Si l'augmentation du coût de l'énergie a un impact sur nos contrats, face au constat de 2021 (pénuries de conducteurs ayant empêché d'assurer 100% de notre plan de transport), la Région s'est mobilisée en signant une charte d'attractivité des métiers de la conduite d'autocars.

Indicateur N° 3 [I-2] - Le transport routier régional	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
<i>Lignes routières régionales « historiques » : nombre de voyages annuels</i>			
Rennes-Pontivy	90 321	137 590	Donnée indispo
St Brieuc-Pontivy-Vannes/Lorient	60 434	95 631	Donnée indispo
Nombre de scolaires transportés tous les jours sur le réseau régional*	99 300	100 530*	115 523
(*chiffres provisoires année scolaire 2021/2022)			

• Desservir les îles bretonnes

La responsabilité de la Région sur la desserte des îles se traduit par l'exécution de sept contrats de délégation de service public dont trois ont fait l'objet d'un renouvellement en 2022 (dessertes passager-ère-s et marchandises des îles du large du Finistère et du Morbihan).

Indicateur N° 4 [I-3] - Le transport vers les îles bretonnes	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de voyages /an (passager-ère-s transporté-e-s)	2 200 000	2 842 556	3 067 979
Nombre de services passager-ère-s réalisés / an (départs bateaux)	25 378	33 872	35 469

2022 en Bref

Les études permettant de définir les investissements au titre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) se sont poursuivies (nœud ferroviaire de Rennes, LNOBPL, petites lignes ferroviaires). Plusieurs réalisations peuvent être par ailleurs soulignées, notamment la mise en service de nouvelles sections de 2x2 voies sur la RN 164 (Rostrenen phase 1 et Châteauneuf-du-Faou), la mise en service du 1^{er} axe réservé aux transports collectifs sur la RN 137 en approche de la rocade de Rennes, le vote du 1^{er} volet du plan vélo régional.

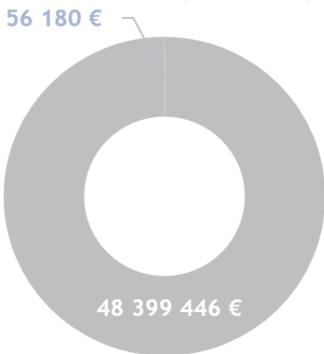
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire	2 Faciliter les déplacements de la vie quotidienne	3 Encourager le développement du fret dans une logique durable
Actions	[I - 1] Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant	[II - 1] Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires	[III - 1] Favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques
	[I - 2] Accompagner le développement des gares TGV : PEM	[II - 2] Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux	[III - 2] Accompagner la reprise du transport combiné rail-route
	[I - 3] Participer à la modernisation du réseau routier	[II - 3] Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes	[III - 3] Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret

41,9 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **85 %** en fonctionnement et de **77 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **64 %** en fonctionnement et de **78 %** en investissement

Le niveau d'affectation inférieur aux prévisions s'explique essentiellement par un décalage en 2023 d'un certain nombre d'opérations (suite des études sur les Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL), nœud ferroviaire de Rennes) et une évolution à la baisse des montants pour la RN 164, compte-tenu des avancées importantes réalisées en 2021. Le niveau de dépenses est également inférieur aux prévisions, notamment en raison du décalage de la mise en service de la ligne B du métro (solde de la subvention non versé) et du décalage des opérations non engagées en 2022.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Participer à la modernisation/au développement du réseau ferroviaire structurant

 S'inscrivant dans le cadre du projet Bretagne à grande vitesse (BGV), les études et travaux d'aménagement des PEM se poursuivent. Les premiers travaux d'aménagement du PEM de Quimper ont réellement été engagés pour une durée de 3 ans. Pour le PEM de Vannes les études se sont déroulées tout au long de l'année 2022. Les études du PEM de Brest se précisent pour pouvoir accompagner la réalisation du nouveau réseau de transport en commun de l'agglomération (opération « mon réseau grandit ») avec une nouvelle ligne de tramway et de Bus à haut niveau de service (BHNS) qui en 2026 auront pour terminus le site de la gare.

Indicateur N° 1 [I-1] - Pôle d'Échanges Multimodaux (CPER) mis en service (tous périmètres)	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Cible 2022
En nombre (par an)	0	1	0	0

• Participer à la modernisation du réseau routier

 Là où le ferroviaire n'est pas présent, l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne passe par la modernisation des routes. La mise à 2X2 voies de la RN 164 se poursuit : les sections Rostrenen (phase 1 sur 3) et Châteauneuf-du-Faou ont été mises en service en 2022 portant le linéaire à 2x2 voies de l'axe à 123 km sur 162 km. Les travaux se poursuivent sur les sections de Rostrenen (phases 2 et 3), Merdrignac Est et Plémet.

Indicateur N° 2 [I-2] - Avancement de la mise à 2x2 voies de la RN 164	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Cible 2022
En km (cumulé)	111	111	123	123

Sous maîtrise d'Ouvrage Etat, Métropole ou Département, et en concertation avec la Région, les actions visant à réguler le trafic sur les pénétrantes et la rocade de Rennes et à créer des axes réservés aux transports collectifs pour offrir de meilleurs temps de parcours en heure de pointe, se sont poursuivies en 2022. La 1^{ère} voie réservée aux transports en commun a été mise en service à l'automne 2022, sur la RN137, en approche de la rocade.

• Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires

 En Bretagne, les travaux de remise à niveau des lignes de desserte fine du territoire ont commencé dès 2013 et la majorité des opérations sont d'ores et déjà réalisées (Dinan-Pleudihen, Plouaret-Lannion, Guingamp-Paimpol, Quimper-Landerneau et Rennes-Châteaubriant) ou programmées (Dinan-Lamballe 2023-2024). Les études préliminaires relatives au renouvellement de la ligne Carhaix-Guingamp ont été lancées en 2022. Fin 2022, les partenaires (Etat, Région, Auray Quiberon Terre Atlantique, SNCF) ont acté l'engagement des études préliminaires pour la rénovation de la ligne Auray-Quiberon.

• Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux

Indicateur N° 3 [II-2] - Mise en accessibilité des gares TER (au sens du SDAP)	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Cible 2022
En nombre de gares accessibles (aménagement par an)	0	0	2	2

 La modernisation des gares régionales se poursuit, visant à la fois à offrir plus de confort et de services aux voyageurs, et à rendre ces gares accessibles au plus grand nombre, conformément aux objectifs formalisés dans le Schéma directeur d'accessibilité adopté par la Région Bretagne en 2015 puis mis à jour en 2019 pour intégrer l'ensemble du réseau BreizhGo issu de la loi NOTRe. Des travaux de mise en accessibilité ont été réalisés sur les gares de Landerneau (mise en service) et de Lamballe, ainsi qu'à Lannion et Questembert. Les études se sont poursuivies pour les gares de Rosporden et de Vitré et engagées à la gare du Relecq-Kerhuon. Afin de développer l'intermodalité train et vélo, les travaux d'installation d'abris vélos sécurisés ont débuté dans 26 nouvelles gares, créant ainsi 600 places sécurisées supplémentaires. Enfin, dans l'objectif de redéfinir une stratégie d'intervention pour les gares bretonnes, une étude a été lancée en partenariat avec SNCF Gares & Connexions.

Indicateur N° 4 [II-2] - Aménagement de points d'arrêts routiers utilisés par les cars BreizhGo subventionnés par la Région	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
En nombre de points d'arrêts aménagés (cumul)	245	277	306

La Région Bretagne a par ailleurs contribué en 2022 à l'aménagement de 40 points d'arrêt utilisés par les cars du réseau régional BreizhGo, en accompagnant les territoires qui réalisent les travaux. Le dispositif d'accompagnement est en place depuis 2018, il est de plus en plus connu permettant une montée en charge des réalisations.

• Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes

Le nouvel exécutif régional porte une ambition nouvelle pour le développement de la pratique du vélo et souhaite devenir un territoire de référence. Cette ambition s'appuie sur un plan régional vélo en construction, réalisé en concertation et partenariat avec de nombreux partenaires internes et externes. La première étape du plan régional vélo a été votée en session du Conseil régional du 16 décembre 2022, avec pour objectif de voter un plan vélo consolidé courant 2024.

• Soutenir les projets d'infrastructures nécessaires au développement du fret

Plusieurs études ont été engagées afin d'identifier les leviers concrets pour permettre le redéploiement pérenne du fret ferroviaire, et donner les conditions d'un véritable report modal du transport de marchandises : une étude stratégique sur le potentiel de fret transférable sur le rail, des études de consolidation et/ou de création de Chantiers de Transport Combiné (Plaine de Baud, La Janais).

2022 en Bref

2022 est marquée par la reprise du trafic aérien au niveau international et en France alors qu'en Bretagne, la reprise est plus lente. L'aéroport de Rennes a récupéré 76 % de son trafic de référence (2019) en 2022 et Brest 65 %. Dinard n'a plus de trafic commercial depuis 2020 et celui de Quimper repose sur l'OSP vers Orly. La Région Bretagne a lancé en 2022 l'élaboration d'une stratégie régionale aéroportuaire dont la première partie (4 plateformes dont la Région est propriétaire) devrait être présentée au vote en fin d'année 2023.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper

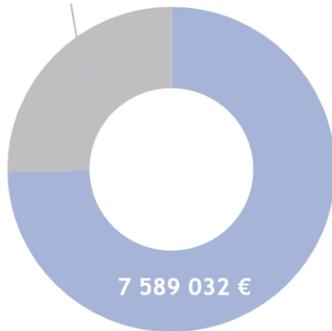
2 Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional

9,4 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

■ Fonctionnement (AE affectées)
 ■ Investissement (AP affectées)

2 558 620 €

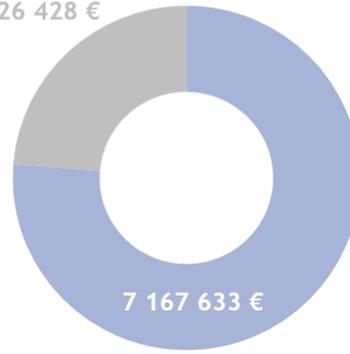


Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 68 % en investissement

Les dépenses

■ Fonctionnement (CP mandatés)
 ■ Investissement (CP mandatés)

2 226 428 €



Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement et de 61 % en investissement

En 2022, le niveau de subvention d'investissements (AP et CPI) a été moins important que celui prévu au moment de l'élaboration du budget. Le plan de composition générale de l'aéroport de Brest n'étant pas encore finalisé, les arbitrages liés au nouveau programme pluri-annuels des investissements n'ont pu être rendus. D'autre part, il était prévu des travaux sur les terrains de la base ALAT de Rennes mais l'acte notarié de transfert de propriété de l'Etat à la Région n'a pas encore été signé.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper

La Région Bretagne assure pleinement son rôle d'autorité concédante et organise à ce titre le contrôle de l'exécution technique et financière des 3 contrats de concession attribués :

- Depuis 2010, à la Société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard (SEARD) ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2017 à la SAS Aéroports de Bretagne Ouest (ABO) : aéroport de Brest ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2017 à la SAS Aéroport de Cornouaille (ADC) : aéroport de Quimper.



La Région Bretagne contribue au financement des investissements des plateformes aéroportuaires selon les modalités fixées par les contrats. À ce titre, la SEARD a bénéficié d'une subvention de 970 K€ notamment sur Rennes, pour l'achat de matériels d'assistance électrique en remplacement de matériels thermiques pour 380 K€, pour des bornes de recharge électrique pour les véhicules des passager-ère-s sur le Parking 3 pour 100 K€ et des frais de sécurisation et de protection des systèmes d'information pour 110 K€.

En 2022, la Région a versé des subventions de fonctionnement aux aéroports situation d'urgence liée à la crise sanitaire et pour redresser des capitaux propres très dégradés. Dans ce cadre, une subvention de 3,7 M€ a été accordée à ABO et une subvention de 925 K€ à ADC. Il est prévu d'insérer une clause de retour à meilleure fortune dans la DSP de Brest, via une renégociation du contrat prévue en 2024, afin de recouvrer cette aide d'urgence.

 Au niveau des investissements, la Région a soutenu le programme d'investissements de l'aéroport de Brest à hauteur de 975 K€ en 2022, soit 75% des investissements aéronautiques ; ceux-ci comprenaient en 2022 la démolition de l'ancienne aérogare pour 615 K€, des études préalables sur la rénovation de la piste pour 220 K€ et des travaux préalables pour le poste d'alimentation électrique en 400 Hz des aéronefs pour 130 K€. En parallèle, la Région a soutenu les investissements de Quimper pour 103 K€, incluant essentiellement des reprises de clôtures pour 50 K€ et les travaux de toiture pour 20 K€.

Par délibération en date du 10 octobre 2019, la Commission permanente a approuvé la convention de délégation de service public pour l'exploitation des services aériens réguliers entre Quimper et Paris (Orly), conclue entre l'État, la Région et la compagnie CHALAIR. Cette convention prévoit, pour chaque période annuelle d'exploitation, une prise en charge par l'État et par la Région de la compensation financière correspondant à la différence entre les dépenses réelles d'exploitation du service par le transporteur et les recettes commerciales procurées par celui-ci. Le montant de la compensation financière versée à CHALAIR au titre de 2022 est de 2 230 132 €.

 Enfin, le travail de recensement et de préservation de la faune et de la flore présentes sur les prairies aéroportuaires bretonnes s'est renforcé en 2022, avec l'adhésion des aéroports de Rennes et de Dinard à l'association AÉRO-BIODIVERSITÉ. Désormais, la Région et les 4 plateformes aéroportuaires propriétés de la Région, bénéficient de l'appui et de l'expertise de cette association reconnue d'intérêt général, dans leurs actions de suivi et de comptage. Ainsi, en 2022, les observations réalisées par le personnel des aéroports ont permis d'inventorier les habitats, la faune et la flore présentes sur les 4 plateformes, qui bénéficient de préconisations pour la préservation des habitats, pour la fauche, pour l'entretien des fossés ou encore la gestion des espèces envahissantes.

Les concessionnaires cherchent à dynamiser l'offre aérienne dans le respect des objectifs fixés contractuellement par la Région Bretagne :

Indicateur N° 1 [I] - Evolution du nombre de passager·ère·s	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Valeur cible 2022
En pourcentage	- 67 %	+ 42 %	+39 %	+2%
En valeur absolue	744 324	1 056 822	1 465 163	1 442 074

L'année 2022 a débuté sous le signe persistant de la crise sanitaire, avec une offre encore réduite et un faible nombre de passager·ère·s. A mesure de la levée des restrictions de déplacement, l'offre de vols a ensuite pu entamer sa reconstruction progressive à compter du printemps, à Brest comme à Rennes. L'été 2022 a confirmé la tendance au retour du trafic passager·ère·s, qui demeure toutefois nettement en-deçà du niveau de 2019 en Bretagne. Par ailleurs, la réouverture des frontières a permis en 2022 l'ouverture ou la reprise de plusieurs lignes internationales. En moyenne, alors que les aéroports français ont retrouvé 81% du trafic de 2019 en 2022, les aéroports bretons n'ont récupéré que 65 % en moyenne, avec de grandes disparités selon les plateformes :

Quimper : la ligne vers Paris Orly, exploitée sous OSP par CHALAIR, a été fréquentée par 11 800 passager·ère·s en 2022 soit 64% de plus qu'en 2021 (7 218 passager·ère·s). Malgré une amélioration, la fréquentation de cette ligne est très en deçà de l'objectif contractuel moyen de 85 000 passager·ère·s par an. Par ailleurs, la ligne saisonnière mise en place vers Londres City a permis d'accueillir 6 600 passager·ère·s.

Brest : l'aéroport de Brest, qui avait atteint un trafic historique de 1 236 121 passager·ère·s en 2019, puis perdu 63 % des passager·ère·s en 2020, peine à retrouver ce niveau. En 2022, avec un trafic de 801 502 passager·ère·s, malgré une progression de 20% par rapport à 2021, Brest n'a retrouvé que 65% de son trafic nominal. L'abandon par Air France de la navette quotidienne vers Orly dans le cadre de la réorganisation de sa filiale Hop ! au profit de son autre filiale low cost Transavia est à l'origine de la perte de 300 000 passager·ère·s depuis Brest.

Rennes : l'aéroport de Rennes a accueilli 643 304 passager·ère·s en 2022, ce qui représente 76 % du trafic 2019 et surtout, une hausse de 63 % par rapport à 2021. Le dynamisme du trafic est à imputer notamment à la reprise des vols internationaux. Au niveau des vols domestiques, le retrait d'Air France/Hop ! des lignes intérieures, hors alimentation des hubs, retarde le retour de la plateforme à son niveau d'activité de 2019.

Dinard : L'aéroport de Dinard n'accueille plus d'aviation commerciale depuis novembre 2020, la compagnie RYANAIR n'ayant pas souhaité reprendre son programme de vols vers Londres. Le trafic 2022 représente 1 199 passager·ère·s en aviation privée.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE



© Jérôme Serrette

MISSION 5

Pour une région engagée dans la transition écologique

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2022

Initié par le Conseil régional et installé en mai 2022, le Haut conseil breton pour le climat (HCBC) éclaire la Région sur la cohérence des stratégies de territoire qu'elle porte et sur ses politiques au regard des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation) et de préparation de la Bretagne aux impacts du changement climatique (adaptation). Pluri-disciplinaire, il est composé de 20 scientifiques.



La Région a également rassemblé et mobilisé les acteurs des transitions autour de 4 Conférences environnementales et thématiques : transition énergétique, eau, biodiversité et ressources. L'assemblée bretonne de l'eau réunie le 11 octobre dans un contexte de sécheresse, a notamment permis d'initier la construction d'un plan partenarial de résilience sur l'eau.

// Chiffres clés

32%

des cours d'eau bretons sont en bon état

15%

de l'énergie consommée en Bretagne est produite sur son territoire

696 kg/an/habitant

Quantité de déchets ménagers produite par habitant, stable sur la dernière décennie

9,3 Teq CO2/an

Empreinte carbone d'un breton (sensiblement égale à la moyenne nationale)

// Les documents stratégiques de la Mission

Biodiversité

**Trajectoire -
Développement du
réseau des réserves
naturelles régionale**

**Début
2019**

[Disponible en téléchargement ici](#)

Energie et ressources

AVEL BREIZH : Feuille de route de déploiement de l'éolien terrestre en Bretagne	Schéma régional de la biomasse		HEOL BREIZH : Feuille de route de déploiement du solaire photovoltaïque en Bretagne
Date début 2018	Date début 2018	Date Fin 2023	Date début 2022
Disponible en téléchargement ici	Disponible en téléchargement ici		Disponible en téléchargement ici
			Plan solaire régional
			Début 2022

Eau

Plan breton pour l'eau	Plan de lutte contre les algues vertes	
Date début 2018	Date début 2022	Date Fin 2027
Disponible en téléchargement ici	Disponible en téléchargement ici	

// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 5 aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

Cette roue représente les ODD citées parmi toutes les actions budgétaires de la Mission 5.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2022

• Lancement du plan de sensibilisation/formation interne aux transitions écologiques



Face aux changements environnementaux déjà visibles et à leurs impacts sur le plan économique et sanitaire, il est essentiel d'impulser un changement de culture au sein de la collectivité afin d'accélérer la prise en compte des enjeux de transition climatique et écologique dans l'ensemble des politiques publiques. La Région a donc initié en 2022 un plan de sensibilisation et de formation interne sur les transitions, via la mise à dispositions de ressources, de webinaires et le déploiement de la fresque du Climat. Une quinzaine d'agent·e·s se sont formés à l'outil fresque en 2022 pour réaliser des fresques auprès de leurs collègues sur les sites rennais, dans les espaces territorialisés et dans les lycées. L'objectif fixé par la collectivité est de sensibiliser l'ensemble de ses agent·e·s via cet outil à horizon 2026.



© CDC Baie du Mont St-Michel, marais de Sougeal, 2013

Indicateur N°1- Déploiement de la fresque du Climat	Réalisation 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025
Nombre d'agents fresqueur·se·s formé·e·s	15	45	75	75
Nombre d'agent·e·s ayant participé à une fresque du Climat (cumul)	100	1000	2500	4000

• Breizh Biodiv : lancement d'un appel à projet Eau et Biodiversité



Créée par la Région en 2020, la fondation Breizh Biodiv vise via du mécénat environnemental, le financement de projets d'intérêt général menés localement en faveur des transitions écologiques. En 2022, la fondation a lancé un appel à projets sur la thématique « Préservation et valorisation des ressources Biodiversité et milieux aquatiques », pour soutenir des projets innovants et renforçant la convergence entre le maintien du bon état des masses d'eau et la préservation de la biodiversité.

Indicateur N°2 - Nombre de projets soutenus par Breizh Biodiv	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Cible 2025
Appel à Projet « Biodiversité et Forêt » (2021)	10	-	15 projets/an
Appel à Projet « Eau et biodiversité » (2022)	-	3	

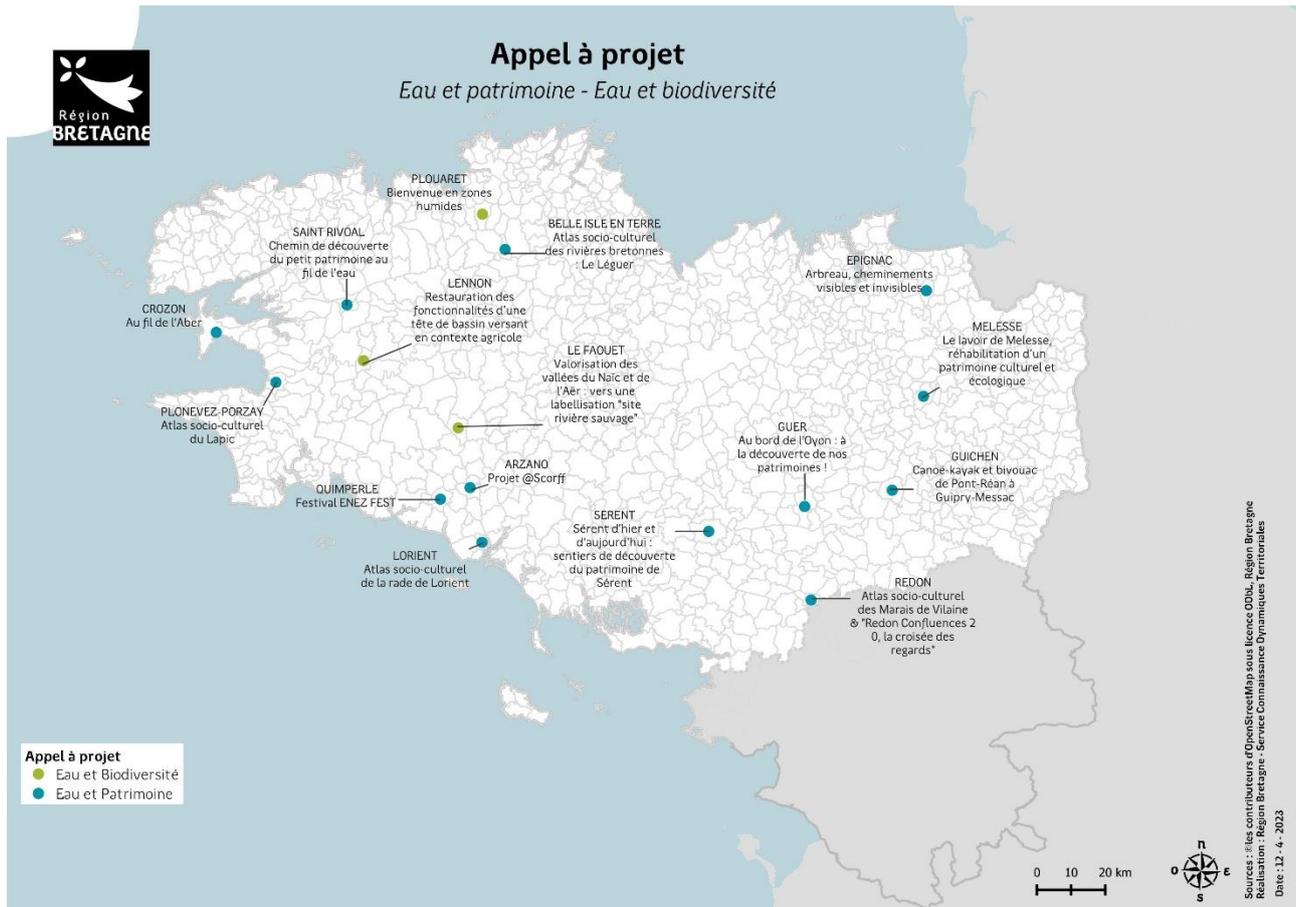
• Soutien aux projets d'adaptation au changement climatique



S'adapter aux changements climatiques en cours et à venir est devenu impératif. En 2022, la Région se dote d'outils avec le HCBC, l'Observatoire du climat (OEB), et le budget vert, pour initier une réflexion interne sur l'adaptation de la collectivité (sur ses compétences, ses ouvrages et en tant qu'employeur). Elle accompagne également les territoires dans la montée en compétences des acteur·trice·s sur l'adaptation via la co-construction et le financement de deux missions d'accompagnement portées par Breizh ALEC et l'Agence bretonne de la biodiversité, et via un dispositif d'appel à projets dédiés aux actions d'adaptation pour les territoires engagés dans un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Par ailleurs, elle accompagne l'ensemble des acteurs du territoire en mobilisant la mesure « Adaptation au changement climatique » du FEDER. En 2022, 17 projets ont ainsi été accompagnés.

Indicateur N°3 - Soutien aux projets d'Adaptation au changement climatique	Réalisation 2022	Cible 2027
Nombre de projets accompagnés via la mesure « Adaptation au changement climatique » (cumul)	17	50

// L'approche territoriale de l'action régionale



Dans l'objectif de préserver les ressources Eau et biodiversité, la Région a lancé 2 appels à projets en 2022 pour soutenir des projets innovants sur les territoires :

- Un appel à projet Breizh Biodiv (Cf. action phare ci-dessus)
- Un appel à projets transversal pour soutenir des projets de valorisation et de restauration des patrimoines naturels et culturels. L'objectif de cette démarche était de réactiver des attachements aux territoires et de contribuer à l'émergence de communautés d'acteur·trice·s désireuses de prendre soin de leurs patrimoines.

16 projets ont ainsi été soutenus en 2022 sur les territoires, avec une place importante faite à la mobilisation citoyenne et aux dispositifs de participation dans ces projets.

// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Outil de pilotage et d'évaluation de l'impact carbone de la Région, de l'exercice de ses compétences et de son patrimoine, il permet de définir les chantiers prioritaires à mener en matière de transitions, en identifiant les principales sources d'émission et les leviers d'action.

En 2020, les équipes régionales ont été formées à la Méthode Bilan Carbone® afin d'internaliser la réalisation des bilans. Le Service Climat Énergie internalise donc la réalisation du BEGES et la coordination des agent·e·s référent·e·s des principales directions concernées. L'implication de l'ensemble des référent·e·s a permis de livrer un document de qualité et de donner du sens à un exercice réglementaire.

En 2022, une étude de caractérisation des GES de la restauration dans les lycées a été réalisée sur un petit échantillon d'établissements. Ces travaux pourront servir de support à la sensibilisation des équipes dans le choix des menus.

Les enjeux sociétaux de la biodiversité



Biodiversité et société
en Bretagne :
cultivons les interactions !



Rapporteurs
Ronan LE GUEN et Sylvie MAGNANON



En Bretagne, comme au niveau mondial, près d'un quart des espèces sont menacées d'extinction. Face à ce défi, comment amplifier les mobilisations ? Un changement en profondeur prendra du temps, il faudra créer les conditions du dialogue et de l'accompagnement dans les territoires.

Pour commencer, la biodiversité ne relève pas uniquement de la biologie ou de l'écologie, elle a également une forte dimension anthropologique. Développer une culture plurielle de la biodiversité dans le cadre d'une société démocratique, c'est composer avec l'ensemble des valeurs de la biodiversité. C'est une invitation à s'ouvrir aux relations d'interdépendance entre les humains et les non humains en Bretagne.

Il faut ensuite développer l'éducation à et dans la nature, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. La connaissance et la compréhension de ce

qu'est la biodiversité et des services qu'elle rend constitue un enjeu majeur. Il s'agit de pouvoir vivre, expérimenter, ressentir, apprendre et connaître la biodiversité ainsi que les contributions de la nature à la population, qu'elles soient régulatrices, matérielles ou immatérielles.

La richesse des actions en faveur de la biodiversité - l'étude cite de nombreux exemples, très variés - est ensuite un atout pour diversifier les « portes d'entrée » des mobilisations.

Si toutes les composantes de la société ont une capacité et des potentiels d'action à cultiver, toutes ne peuvent s'engager dans des transitions favorables à la biodiversité avec le même horizon temporel et au même rythme. Comment mieux concilier les temps de la biodiversité et de la société en Bretagne, y compris en intégrant le droit des générations futures ? Comment, chaque fois que possible, favoriser des méthodes de changement douces et préventives, participatives, positives, efficaces et axées sur le temps long, plutôt que des méthodes curatives, excessivement directives, conflictuelles ou brutales, appliquées sous la pression de l'urgence ? Toute action publique en faveur de la biodiversité devrait commencer par une politique des temps.

Tout cela implique une responsabilité partagée et une volonté politique fédératrice. Le Conseil régional, chef de file de la préservation de la biodiversité, doit continuer à y contribuer avec l'ensemble de ses partenaires, les citoyen-nes et la société civile. La Breizh COP est une étape en ce sens mais il faudra sans doute aller beaucoup plus loin pour progresser vers une politique intégrée de la biodiversité en Bretagne car, pour reprendre l'expression de l'écologue Robert Barbault : « *Le défi à relever est très clairement un défi de civilisation* ».

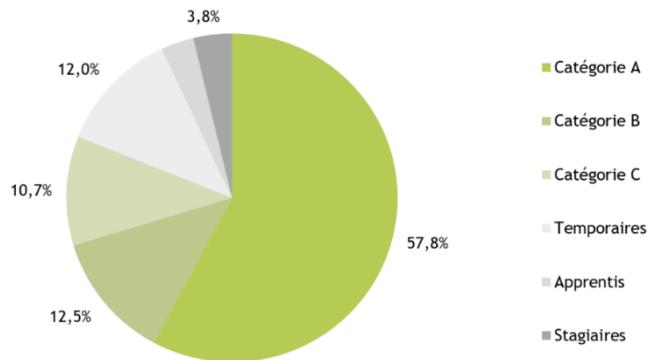
Source : CESER de Bretagne, [Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !](#), octobre 2020

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2022	dont agents territorialisés
Catégorie A	29,5	2,9
Catégorie B	6,4	-
Catégorie C	5,5	-
Temporaires	6,1	-
Apprentis	1,6	-
Stagiaires	1,9	-
Total ETP	51,0	2,9
Total Masse salariale	2 580 706 €	

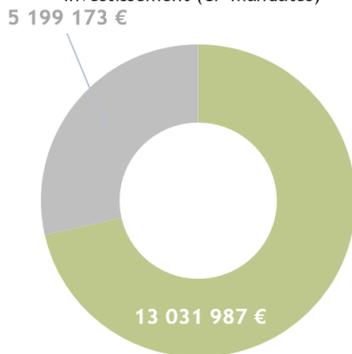
Répartition ETP par catégorie



// Répartition des dépenses

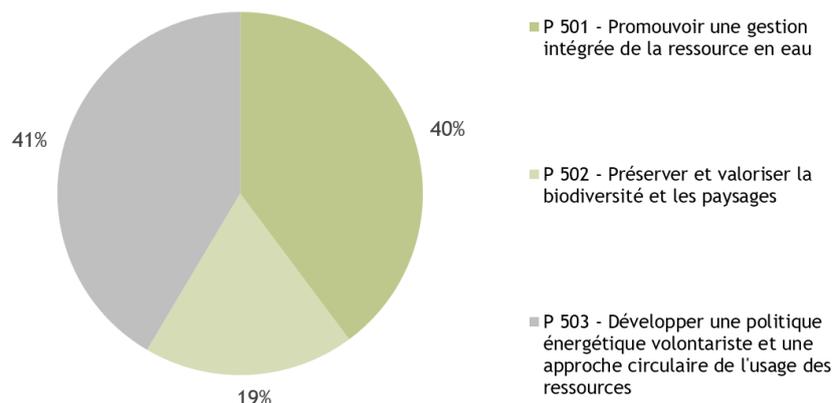
Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **79 %** en fonctionnement et de **53 %** en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 5 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



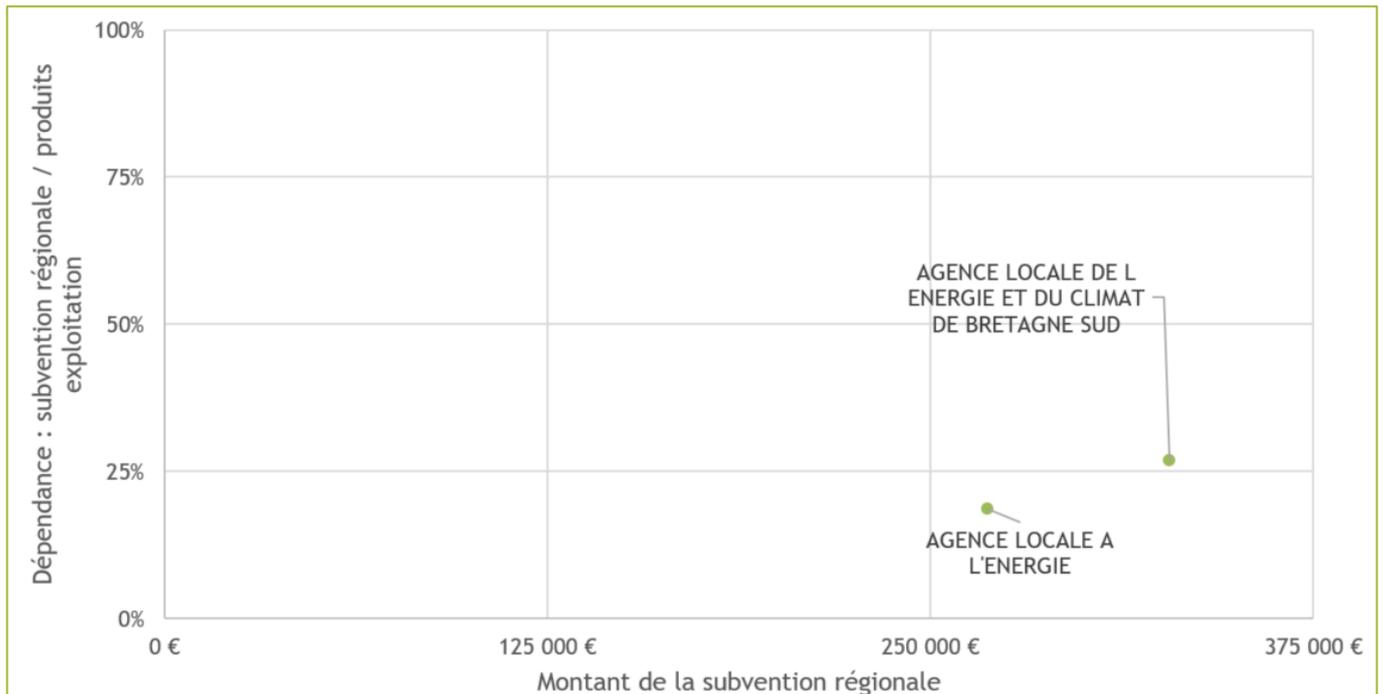
> Dépenses par programme

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique

	CP votés en 2022	CP mandatés en 2022	Taux de réalisation
P 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	8 000 000 €	7 261 146 €	91%
Fonctionnement	4 500 000 €	4 068 570 €	90%
Investissement	3 500 000 €	3 192 576 €	91%
P 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	4 076 000 €	3 405 788 €	84%
Fonctionnement	3 455 000 €	2 962 126 €	86%
Investissement	621 000 €	443 661 €	71%
P 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	14 365 000 €	7 564 227 €	53%
Fonctionnement	8 585 000 €	6 001 291 €	70%
Investissement	5 780 000 €	1 562 936 €	27%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	26 441 000 €	18 231 160 €	69%
Total Fonctionnement	16 540 000 €	13 031 987 €	79%
Total Investissement	9 901 000 €	5 199 173 €	53%

// Les principaux partenaires de la Région

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés* par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à au moins 30 % des ressources** de l'organisme.



* financé = le terme financé se rapporte aux comptes 655*(contributions réglementaires hors aides individuelles), 656* (contributions contractuelles) et 657*(subventions de fonctionnement)

** Ressources = produits d'exploitation pour les structures ayant fourni leurs comptes 2021.



2022 en Bref

Lors de l'été 2022, pour la première fois de son histoire, la Bretagne a vu ses 4 départements placés au niveau de crise sécheresse. Le territoire a connu des températures bien supérieures aux normales dès la fin du printemps et un déficit pluviométrique sur l'hiver 2021 - 2022 qui s'est prolongé au printemps et sur l'été. Cette situation, combinée à des prélèvements estivaux importants, a entraîné une tension sur la ressource et sur les services de production et de distribution d'eau potable. Des communes bretonnes ont même été concernées par du citernage ou de la distribution d'eau en bouteilles. Plusieurs cours d'eau ont connu des assècs et les milieux aquatiques ont été largement impactés.

Dans ce contexte, lors de l'Assemblée bretonne de l'eau du 11 octobre 2022, il a été proposé d'élaborer un plan d'actions et d'adaptation pour une Bretagne plus résiliente face aux enjeux du changement climatique et de la gestion de l'eau.

// Objectifs, actions et chiffres clés

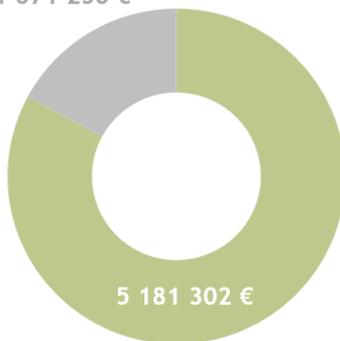
Objectifs	1 Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons	2 Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires	3 S'adapter aux risques liés à l'eau
Actions	[I - 1] Informer et former [I - 2] Organiser les conditions d'une gouvernance efficace [I - 3] Mieux comprendre pour mieux agir	[II - 1] Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) [II - 2] Soutenir les Projets de Territoires pour l'Eau (PTE) [II - 3] Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »	[III - 1] Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante [III - 2] Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine

7,3 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

1 071 250 €

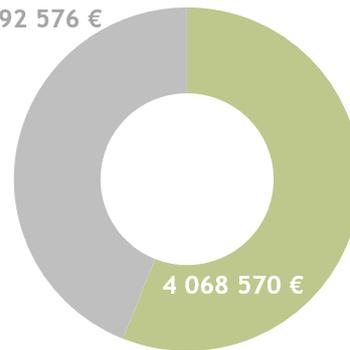


Un taux d'affectation de **99 %** en fonctionnement et de **29 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

3 192 576 €



Un taux de réalisation de **90 %** en fonctionnement et de **91 %** en investissement

Les affectations en investissement ont été faibles en 2022. Les financements traditionnellement alloués dans le domaine de l'assainissement ont été mis en suspend dans le cadre des réflexions sur la conditionnalité des aides.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Organisation d'une Assemblée bretonne de l'eau extraordinaire « sécheresse »



Dans le contexte sécheresse, une Assemblée bretonne de l'eau extraordinaire a été organisée le 11 octobre 2022. La Région y anime la concertation pour construire le plan breton de résilience sur l'eau et pour le mettre en œuvre au travers de groupes de travail, qui vont vivre sur plusieurs années. La volonté est d'être concret, opérationnel.

Ainsi, les acteur·trice·s breton·ne·s sont invité·e·s à s'engager, à la mesure de leurs compétences et de leurs moyens, à mener des actions contribuant à l'atteinte d'un ou plusieurs des objectifs visés :

- Axe 1 : encourager la sobriété dans tous les usages de l'eau

- Axe 2 : préserver en premier lieu les ressources existantes et explorer les ressources
- Axe 3 : favoriser l'infiltration et le stockage de l'eau dans les sols
- Axe 4 : activer le levier du financement
- Axe 5 : anticiper d'éventuels conflits d'usages au travers de l'aménagement du territoire et de la solidarité
- Axe 6 : partager les connaissances existantes

• Soutien à des projets scientifiques structurants pour l'action publique

Trois projets, notamment, ont pu être soutenus financièrement en 2022, sur trois sujets majeurs pour la Bretagne :

- Le projet PRETABAIÉ : le groupe d'appui scientifique au plan de lutte contre les algues vertes a proposé de développer un projet de recherche-action visant à accompagner les territoires algues vertes dans la construction de trajectoires de transition agro-écologique, incluant l'objectif de réduction des fuites de nitrates, et en cohérence avec d'autres objectifs de transition que peuvent porter les territoires aujourd'hui (alimentaire, environnementale, énergétique, sociale).
- Le projet PRE-SOPHY : il vise à construire les bases d'un accompagnement scientifique qui pourrait être proposé aux territoires souhaitant s'engager dans des projets de réduction massive de l'usage des pesticides et de suivi des niveaux de contamination des eaux.
- Le projet CYDRE, pour cycle hydrologique, disponibilité de la ressource et évolution : il a pour objectif général de fournir des tendances saisonnières de l'évolution des débits aux gestionnaires de bassins versants à l'échelle de la Bretagne.

Ces projets ont émergé dans le cadre des travaux du Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau (Creseb).

• Accompagnement des travaux de restauration des milieux aquatiques

L'état des lieux de l'état des masses d'eau bretonnes réalisé en 2019 par l'Agence de l'eau Loire Bretagne met en évidence que les problèmes de morphologie et de continuité sont une des premières causes de déclassement des cours d'eau en Bretagne, notamment en Ille-et-Vilaine où seules 3% des masses d'eau sont en bon état. L'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau requiert une forte mobilisation des Établissements public de coopération intercommunale (EPCI), désormais en charge de la compétence de gestion des milieux aquatiques, sur des travaux de restauration des milieux aquatiques. Au vu des enjeux, la Région vient compléter les financements des EPCI, de l'Agence de l'eau et des Départements. En 2022, l'aide régionale se monte à près de 625 000 euros sur ce volet.

• Soutien à la suppression de l'usage de produits phytosanitaires en zone non agricole

 La Région Bretagne accompagne depuis 16 ans, les collectivités dans la suppression de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse sur leurs espaces publics. L'accompagnement régional permet de former les agents des collectivités aux techniques alternatives et de financer du matériel de désherbage alternatif. Cette démarche a donné lieu à une labellisation qui allait au-delà de la loi Labbé en interdisant les usages sur terrains de sport et cimetières. Aujourd'hui 1,8 millions de breton-ne-s (53% de la population) vivent dans des territoires bénéficiant du label zéro phyto.

Indicateur N°2 [II-2] - Collectivités engagées dans une démarche de suppression de l'usage des produits phytosanitaires	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Valeur cible 2023
Nombre de communes en <i>Zéro phyto</i> (cumul)	462	472	577	Arrêt du label
Nombre de collectivités ayant investi dans du matériel de désherbage alternatif avec le soutien de la région (par an)	50	71	93	100

Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires s'applique aux propriétés privées et à tous les espaces fréquentés par le public et aux lieux à usage collectif : les cimetières et terrains de sport sont donc maintenant concernés. Compte tenu de ces évolutions, l'accompagnement régional s'arrêtera progressivement sur l'année 2023.

• Accompagnement des territoires algues vertes

La Région s'est engagée, aux côtés de l'Etat, à prolonger sa participation dans la lutte contre la prolifération des algues vertes dans le cadre d'un troisième plan sur la période 2022 - 2027. La stratégie d'intervention de la Région a été votée en session en octobre 2022. Elle vise :

- L'accompagnement financier des territoires algues vertes, qui développent un important travail d'animation et de mobilisation des agriculteurs,
- L'emploi de trois leviers au cœur de la politique agricole pour favoriser le déploiement de l'agroécologie : le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA), l'installation, et Breizh Bocage,
- Le renouvellement du partenariat avec la SAFER,
- La mobilisation des acteurs économiques.

Au titre de la politique de l'eau, un soutien financier de 638 000 euros a été apportés aux territoires algues vertes pour l'animation et l'accompagnement territoriaux réalisés en 2022.



2022 en Bref

La politique régionale en faveur du patrimoine naturel a permis en 2022 de conforter les orientations en matière de développement des aires protégées (accompagnement à la création de nouvelles réserves naturelles régionales, territorialisation de la stratégie nationale pour les aires protégées, avancées du projet de parc naturel régional Vallée de la Rance), d'appui à la prise en compte de la biodiversité dans les territoires (augmentation des démarches trames verte et bleue), d'accompagnement des acteur·trices breton·nes en lien avec l'Agence bretonne de la biodiversité, et de sensibilisation à la nature et à l'environnement.

// Objectifs, actions et chiffres clés

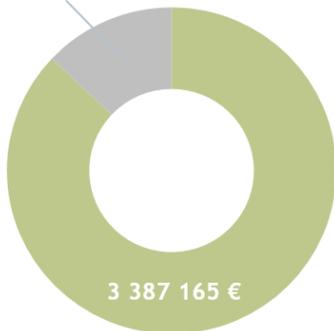
Objectifs	1 Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité	2 Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages	3 Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel
Actions	[I - 1] Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise [I - 2] Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances [I - 3] Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité	[II - 1] Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale [II - 2] Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR) [II - 3] Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR) [II - 4] Développer le maillage régional des espaces naturels [II - 5] Intégrer les dimensions paysagères	[III - 1] Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

3,4 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

504 853 €

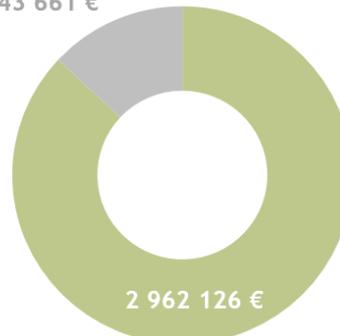


Un taux d'affectation de **98 %** en fonctionnement et de **72 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

443 661 €



Un taux de réalisation de **86 %** en fonctionnement et de **71 %** en investissement

Les affectations en fonctionnement sont comme chaque année constituées pour près de la moitié de participations statutaires, en particulier aux Parcs naturels régionaux (PNR). Ces crédits s'inscrivent également pour une part en contreparties aux fonds européens attribués dans le cadre des dispositifs dédiés à la biodiversité. Les autorisations de programme n'ont pas été intégralement affectées du fait de sous-réalisations portant notamment sur la mise en œuvre de travaux dans le cadre des démarches de génie écologique et de restauration de continuités écologiques, ainsi que sur les opérations conduites au titre des Grands sites de France.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances

Les soutiens aux observatoires régionaux dédiés au suivi de la faune (mammifères, oiseaux, poissons migrateurs, invertébrés, amphibiens-reptiles), portés par les associations régionales, ont été poursuivis, sur Fonds européen de

développement régional (FEDER) et sur fonds Région (instaurant une contrainte de programmation de dispositifs, cofinancés par l'Etat).

Indicateur N°1 [I-2] - Financement des actions d'acquisition et de diffusion de connaissance en matière de biodiversité	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Valeur cible 2023
Nombre de <i>Contrats nature</i> thématiques et démarches d'acquisitions de connaissance	8	10	9	9
Nombre de groupes taxonomiques concernés par les contrats nature	9	8	7	7

• Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale

Les démarches conduites dans les territoires en faveur des trames verte et bleue (préservation ou restauration des continuités écologiques, restauration ou gestion de milieux naturels), ont été développées de façon plus dynamique cette année, à travers des initiatives portées par différentes catégories d'acteurs : collectivités (intercommunalités, communes), Pays, Parcs naturels régionaux, associations de territoire ou de protection de la nature.

Indicateur N°2 [II-1] - Nombre de démarches Trames verte et bleue (TVB) soutenues dans les territoires bretons	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Valeur cible 2023
Nombre de projets de territoires TVB financés	6	7	11	11
Nombre de projets intégrant des opérations d'investissement/restauration des continuités écologiques (hors cours d'eau)	2	3	3	5

• Accompagner les réserves naturelles régionales

Suite à la sélection de l'appel à manifestation d'intérêt fin 2021 pour la création de nouvelles *Réserves naturelles régionales* (RNR), l'accompagnement des deux premiers sites retenus (Dunes et paluds bigoudènes en Baie d'Audierne et les marais de Guissény) a pu être initié, avec l'organisation des premiers comités de pilotage et réunions techniques associant les différents acteurs locaux concernés. Ces démarches, ainsi que les projets d'extension des réserves naturelles régionales existantes, ont pu être valorisées dans le cadre du premier plan d'action triennal de la déclinaison en Bretagne de la stratégie nationale pour les aires protégées, finalisé en fin d'année.

• Accompagner les parcs naturels régionaux

De nouvelles étapes de concertation ont été développées avec les acteurs et territoire concernés par le projet de PNR Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude, en vue d'améliorer et finaliser la rédaction de la charte de parc, qui devra être transmise aux instances nationales courant 2023. L'enquête publique sur le projet a pu être lancée en toute fin d'année 2022.

Les travaux de renouvellement de la charte du PNR d'Armorique ont été poursuivis, et en particulier les études préalables, telles que l'évaluation de la charte ainsi que le diagnostic de territoire réalisé par l'ADEUPA.

• Un Pass Classe Nature pour soutenir l'éducation, la sensibilisation à l'environnement et au patrimoine naturel



Dans le cadre du soutien aux programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable, les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les têtes de réseaux associatives régionales ont été renouvelées, et un nouveau conventionnement a été signé avec la LPO Bretagne pour son programme régional. Le dispositif de soutien à l'organisation de séjours éducatifs nature dans des centres d'accueil avec hébergements à destination du jeune public a été reconduit avec une enveloppe de près de 190 k €. Près de 3500 enfants (1730 filles et 1721 garçons) ont ainsi pu bénéficier de séjours de sensibilisation en immersion dans des centres majoritairement en milieu rural, en parallèle des aides accordées pour les classes de mer au titre de la politique régionale mer et littoral.

Indicateur N°2 [III] - Déploiement des Pass Classe Nature	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de projets financés	37	79
Nombre d'enfants ayant bénéficié de ces séjours nature	1518	3451



2022 en Bref

La région poursuit la mise œuvre du rapport « La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique » voté par l'assemblée régionale en décembre 2021. Elle confirme sa volonté d'accélérer la transition énergétique et climatique en s'appuyant sur trois axes : sobriété, autonomie énergétique via le développement des énergies renouvelables et adaptation au changement climatique. Le réemploi, le recyclage, l'économie circulaire et la promotion des biosourcés sont également des leviers mobilisés au service de la préservation des ressources et de la lutte contre le dérèglement climatique.

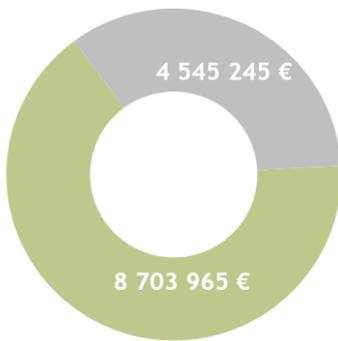
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques	2 Développer un usage durable des ressources
		[I - 1] Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat
Actions	[I - 2] Renforcer l'efficacité énergétique du bâti	[II - 2] Organiser la prévention et la gestion des déchets
	[I - 3] Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables	[II - 3] Développer une culture bretonne de l'économie circulaire
	[I - 4] Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique	

7,6 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

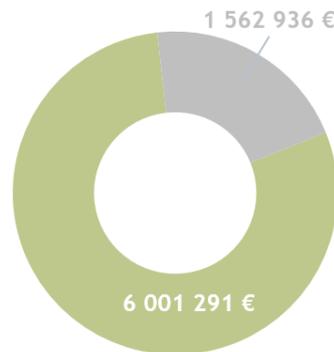
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **61 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **70 %** en fonctionnement et de **27 %** en investissement

Les aléas sur le calendrier des opérations liées aux énergies renouvelables et aux projets H2 expliquent le taux d'affectation en investissement. Les inconnues sur la mobilisation potentielle des crédits inscrits au titre des Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) expliquent le faible niveau de consommation des crédits de paiement en investissement.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Réduire les consommations d'énergie

La sobriété et l'efficacité énergétique sont des leviers d'actions essentiels pour réduire les consommations d'énergie des territoires, des entreprises et des ménages, et ainsi atteindre nos objectifs climatiques.

Pour réduire les consommations dans le secteur de l'habitat, la Région a poursuivi pour la troisième année, la mise en œuvre du programme national « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE). Elle a ainsi accompagné en 2022, 38 territoires couvrant 58 Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et permettant à 98% de la population bretonne d'accéder au service de conseil du réseau Rénov' Habitat Bretagne,

service public de proximité, gratuit et indépendant (130 conseiller·es, animateur·ice service des breton·nes - 15000 conseils personnalisés par an).

La Région a poursuivi son accompagnement de l'ingénierie à disposition des communes et EPCI via son dispositif de création des postes de conseiller·e en énergie partagé : 17 postes ont été financés en 2022. Elle a également renouvelé son soutien au centre de ressources sur le bâtiment durable BATYLAB et financé 8 bâtiments exemplaires dans le cadre de l'appel à projets *bâtiments performants*.

• Soutien au développement des énergies renouvelables



Indicateur N°1 [I-3] - Réalisations en matière d'énergies renouvelables électriques	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Valeur cible 2030
Puissance éolienne raccordée	1 071	1 140	1214	3 000
Puissance biogaz raccordée	33	47	48	60
Puissance photovoltaïque raccordée	257	349	419	1 920

L'augmentation de la production d'énergie renouvelable en exploitant tous les potentiels existants dans la région est une priorité. Elle s'est illustrée en 2022 par l'adoption de la feuille de route « Heol Breizh », bâtie en partenariat avec une soixantaine d'acteur·trices du territoire, qui dresse les actions à mener pour développer le photovoltaïque en Bretagne et fixe un objectif ambitieux de multiplication par 6 de la production photovoltaïque d'ici à 2030 (par rapport à 2021). Un diagnostic de la filière photovoltaïque bretonne a ainsi été lancé, et la Région a validé l'orientation de développement massif du photovoltaïque dans ses lycées et son patrimoine tertiaire.

La Région a également poursuivi son engagement dans le développement des filières renouvelables via des soutiens à leur animation (Fibois, Atlansun, SMILE, etc). Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route bretonne du déploiement de l'hydrogène renouvelable adoptée en juillet 2020, la Région a accompagné 3 études préalables et un projet d'infrastructures de production et de distribution d'hydrogène issu de ressources renouvelables : l'écosystème territorial hydrogène Armor H2.

L'engagement de la collectivité s'est également illustré en 2022 dans sa volonté d'impliquer davantage les citoyen·nes dans les transitions : création et soutien du réseau « Les Générateurs », réseau régional de conseiller·es de proximité pour accompagner l'émergence des projets solaires photovoltaïques et éoliens, à l'échelle communale et intercommunale, création et soutien d'un réseau de relais locaux pour permettre l'émergence de communautés énergétiques citoyennes en Bretagne, 11 projets financés par l'appel à projets *mobiliser les citoyens pour les transitions*.

• Accompagner les EPCI dans la mise en œuvre de leur Plan Climat



La Région a soutenu la mise en œuvre opérationnelle des Plans Climat des EPCI en 2022 via l'animation du réseau dédié et la mise à disposition de données (plateforme web Terristory). Elle a également accompagné les territoires dans la planification locale des projets de production d'énergies renouvelables (6 lauréats en 2022) et dans l'expérimentation d'actions d'adaptation aux effets du dérèglement climatique (2 lauréats en 2022).

• Organiser la prévention et la gestion des déchets



La prévention, le réemploi et le recyclage, donc le tri, sont essentiels dans l'atteinte de l'objectif Zéro enfouissement du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). En 2022 la Région a mis l'accent sur le tri à la source des biodéchets qui s'imposera à tous dès 2024, via une campagne de communication et des actions de sensibilisation dans les lycées.

Elle a également accompagné 5 projets d'étude de modernisation et 8 projets d'aménagement de site de déchèterie, dans un objectif d'en faire de nouveaux outils de réemploi et de valorisation.

• Développer une culture bretonne de l'économie circulaire



La Région poursuit sa politique sur l'économie circulaire qui vise essentiellement à sensibiliser, acculturer et accompagner des projets précurseurs. Elle s'appuie pour cela sur le développement de partenariats auprès de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), de Produit en Bretagne, ou des technopoles. En 2022, la Région a soutenu plus spécifiquement la structuration des filières de valorisation des textiles professionnels usagés en blanchisseries, de réemploi des bouteilles en verre et d'emballage.

Afin de développer l'usage de matières premières renouvelables, la Région a poursuivi sa promotion des matériaux biosourcés dans la construction. Elle a soutenu les filières paille et terre crue, ainsi que la fédération bretonne des filières biosourcés. La collectivité a également renouvelé son soutien à l'expérimentation pour une utilisation des matériaux biosourcés dans la rénovation de l'habitat privé dans le cadre du programme « Habiter Mieux » de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE



MISSION 6

Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2022

L'Europe et l'international

2022 a été une année de fort rebond sur l'international après plus de 2 ans marqués par un ralentissement lié au COVID : relance de la stratégie Celtique de la région, nouvelle politique en faveur des breton·ne·s du monde, élargissement des thématiques de coopération avec le Japon.

2022 a été aussi une année d'accélération de l'actualité européenne avec la clôture des programmes de coopération territoriale européenne et l'adoption de nouveaux programmes 2021-2027.



Les politiques culturelles

La succession et le télescopage ces dernières années des crises sanitaire, sociale, environnementale et économique a durablement fragilisé l'écosystème culturel breton et l'année 2022 a vu de nombreux nuages s'amonceler sur le secteur : baisse des recettes propres et du mécénat, contraction des budgets publics, hausses des charges de fonctionnement, augmentation des coûts artistiques, difficultés de recrutement, précarisation croissante des artistes, sont les constats unanimement partagés par la profession.

Ce contexte morose n'a pas freiné la Région dans sa volonté de maintenir les dynamiques culturelles régionales en consolidant son niveau d'intervention budgétaire en faveur de la culture et en initiant de nouvelles actions privilégiant le dialogue et la coopération.

Ainsi, le 22 juin 2022, la signature du premier pacte culturel de territoire entre la Région, la Drac, le Département des Cotes-d'Armor et la Communauté de communes du Kreizh Breizh est venu concrétiser la volonté de la Région d'expérimenter à l'échelle des EPCI des conventions partenariales mettant au cœur les droits culturels des personnes dans un souci de proximité et d'équité (application de la péréquation dans l'allocation des moyens régionaux).

Créé à l'initiative de la Région, le Forum des politiques culturelles en Bretagne, réunissant les collectivités membres du Conseil des collectivités pour la Culture (3CB) et une quarantaine de têtes de réseau du secteur, a restitué le fruit d'un an et demi de travaux à St Brieuc le 6 juillet 2022. Des enjeux démocratiques et sociétaux aux questions environnementales ou d'équité territoriale, de nombreuses pistes de réflexion et d'action ont été explorées. Cette riche matière alimente aujourd'hui et pour les années à venir les collectivités bretonnes dans l'élaboration de leur stratégie en matière culturelle. Pour la Région, cela s'est notamment traduit par l'adoption de plusieurs mesures dans la feuille de route Culture 2023/2028 votée par l'assemblée régionale le 16 décembre 2022.

Le Tourisme et le Patrimoine

2022 a été une année marquée par : la création et l'organisation des premières rencontres du nautisme de Bretagne : « Nautik Deiz », réunissant les différents acteurs de l'écosystème nautique breton. De la même façon, les secteurs du tourisme et de l'Inventaire du patrimoine ont organisé des temps collectifs : « les Rencontres du tourisme de Bretagne » et « les journées partenaires de l'Inventaire ». Illustrations de la co-construction permanente des politiques publiques avec les citoyens.

De ce fait, les politiques et stratégies ont beaucoup évolué afin de faire coïncider l'ambition de développement régional et les approches sectorielles : Création de bornes de dons pour le patrimoine, réalisation d'inventaires en lien avec les Plans locaux d'urbanismes (PLUi) afin de lutter contre la banalisation des paysages, création d'aides pour les bourses de recherche, élaboration de contrats pluriannuels de développement touristiques, projet

des « casiers du GR » ou encore des « carnets d'inspiration » pour favoriser le positionnement touristique « identité et transitions » dans le développement

Les Voies Navigables

L'année a été marquée par d'importants travaux d'amélioration des infrastructures (réfection des ouvrages hydrauliques, berges, chemins de halage...). Une étude sur le niveau d'équipements et de services des ports fluviaux a été engagée. La navigation a subi les effets de la sécheresse et a dû s'interrompre mi-août dans le Morbihan et Finistère. 2022 a connu une nouvelle forte hausse (+7%) de fréquentation sur les chemins de halage par rapport à 2021 (dont +25% cycliste).

Une réflexion active a été lancée sur la connaissance de la ressource en eau notamment sur le comportement hydrologique des retenues.

// Chiffres clés

530 Km

De canaux en région Bretagne

4 millions

De « voyages » d'utilisateurs sur les chemins de halage

101

Edifices protégés ou non protégés au titre des Monuments historiques ont fait l'objet d'un soutien pour restauration en 2022, soit 3 M€

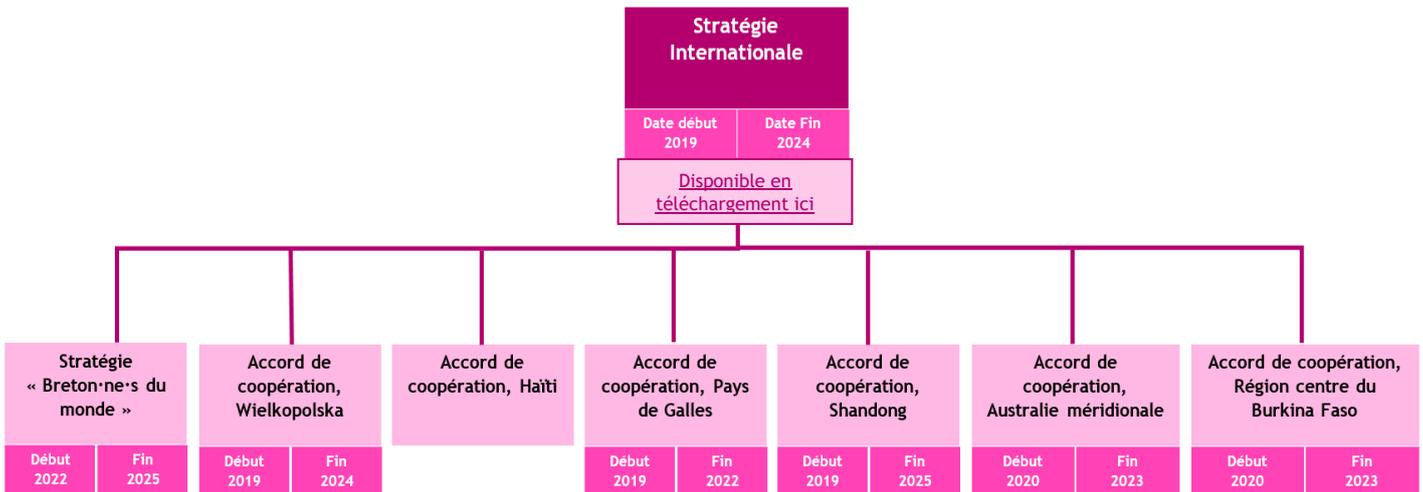
6 EPCI

Intégrant les données d'inventaire dans leur PLUi

47 opérations en cours dont **35** conduites par des partenaires accompagnés par l'inventaire et **10** opérations participatives

// Les cadres stratégiques de la Mission 6

L'Europe et l'internationale

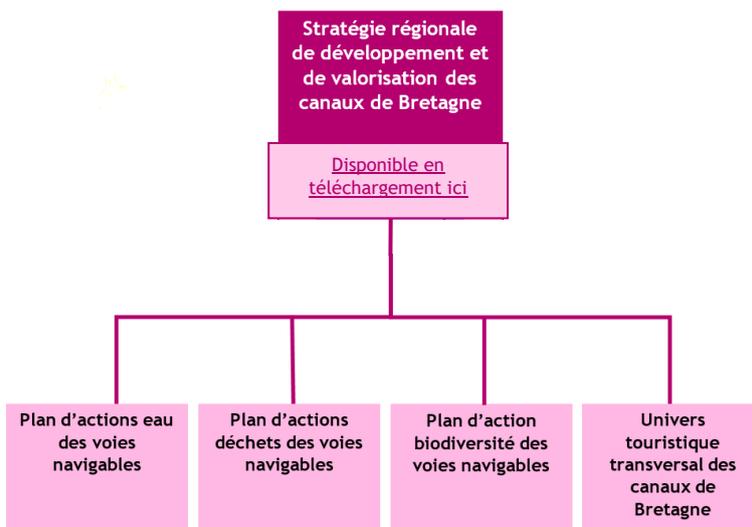


Le Sport



Les Voies Navigables

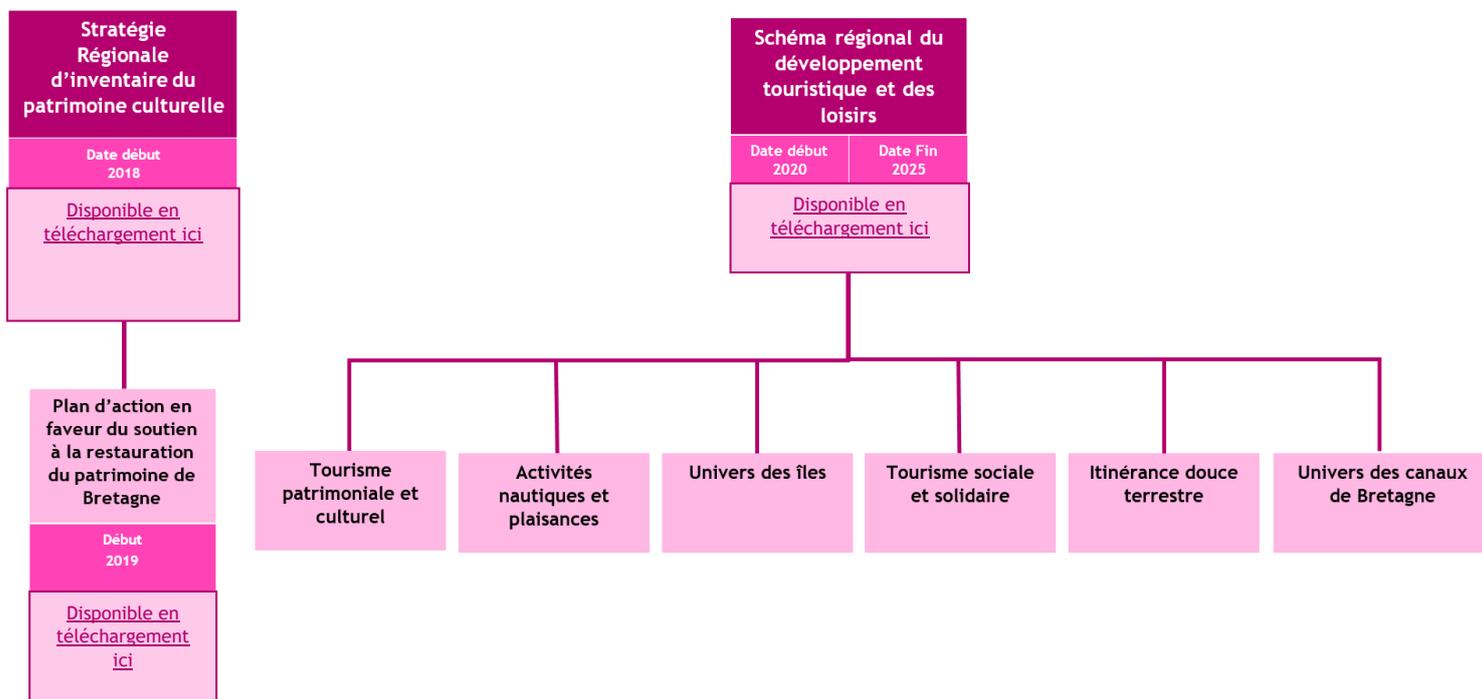
Envoyé en préfecture le 06/07/2023
 Reçu en préfecture le 06/07/2023
 Affiché le
 ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE



Les politiques culturelles



Le Tourisme et le Patrimoine



// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 6 aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

Cette roue représente ainsi les ODD citées parmi toutes les actions budgétaires de la Mission 6.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2022



L'Europe et l'international

- **Des nouveaux programmes de Coopération Territoriale Européenne 2021-2027**



Bénéficiaire de plus de 55 M€ sur la période 2014-2020 au titre de ses différents programmes de coopération territoriale européenne (INTERREG), ce qui représente l'équivalent d'un 5^{ème} fond structurel aux côtés du FEDER, du FSE, du FEADER et du FEAMP, la Bretagne a participé aux travaux de mise en œuvre des nouveaux programmes pour la période 2021-2027 et a d'ores et déjà commencé à se mobiliser pour répondre aux appels à projets sur les 3 zones géographiques dont elle est éligible : arc atlantique, Europe du nord-ouest et mer du nord.

- **Une nouvelle politique en faveur des Bretonnes et Bretons du Monde**



Plus de 300 000 bretonnes et bretons vivraient à l'étranger et constituent de ce fait une des diasporas les plus actives en France et comparable à d'autres régions européennes (Galice par exemple). Une nouvelle politique en leur faveur a été votée en décembre 2022 afin de soutenir leur action autour de 3 grands types d'intervention :

- Un meilleur soutien aux initiatives portées par la diaspora (notamment en capitalisant sur certains moments comme la chandeleur, la fête de la Bretagne ou halloween/samhain) ;
- Une médiatisation des opérations effectuées partout dans le monde par les bretonnes et les bretons mais aussi par le Conseil régional ;
- Une reconnaissance du rôle des bretonnes et bretons pour leurs actions et leur mobilisation participant au rayonnement de la Bretagne à l'étranger.

Une première mission aux côtés du rectorat de Rennes en Louisiane a permis de démontrer toute la pertinence de ces axes stratégiques.

- **Un élargissement de nos actions de coopération avec le Japon**



Une délégation bretonne se déplace depuis 15 ans, chaque année, au Japon avec pour objectif de conforter et fortifier ses relations avec les dirigeants des grandes entreprises nippones présentes sur son territoire et représentant près de 4 000 emplois. Après plus de 2 années marquées par la fermeture du pays du fait de la COVID, la Région a souhaité pour sa première mission de reprise des relations élargir ses domaines de coopération en tenant compte de la volonté de nombreux acteurs·trices breton·ne·s d'investir davantage sur ce pays comme dans les universités et grandes écoles ou bien dans les acteurs·trices culturels, touristiques et patrimoniaux. La mission de pré-figuration effectuée en fin d'année 2022 a permis de confirmer ces intérêts et de préparer de nouvelles actions en commun.

Les politiques culturelles



© L'œil de Paco, Festival Art Rock 2015, St-Brieuc

- **Aide aux organisateurs·trices occasionnel·le·s de spectacles**



En facilitant l'emploi d'artistes et de technicien·e·s pour des employeurs·euses occasionnel·le·s avec une priorisation sur les territoires ruraux, la Région a contribué à sécuriser l'emploi de professionnels de la culture tout en permettant aux habitants et associations de ces territoires de s'investir dans des initiatives culturelles et artistiques. En 2022, 240 bénéficiaires du dispositif ont engagé 1 165 salariés et généré 1 803 cachets. 175 K€ ont été mobilisés pour cette action.

- **Transition dans le secteur des musiques**



Afin d'accompagner les transitions, notamment environnementales dans le secteur culturel, la Région, en lien avec la Drac et le Centre national de la Musique, a missionné le collectif des festivals afin qu'il réalise un état des lieux sur les pratiques dans le secteur des musiques et mette en place les ressources nécessaires pour sensibiliser et accompagner les acteurs·trices dans la prise en compte des problématiques environnementales. Une enveloppe de 58 K€ a été mobilisée à cet effet.

- **Campagnes de notoriété de la Région et de ses compétences**



En septembre 2022, la Région a réalisé ses premières campagnes de notoriété à destination du grand public. Ces campagnes organisées en 3 saisons composées chacune d'une campagne « chapeau » suivie de 6 campagnes thématiques visent à mieux faire connaître l'action de la Région dans le cadre de ses six métiers marqueurs. Pour vérifier l'efficacité du concept créatif de la campagne, des études pré-tests et post-tests ont été réalisées auprès de panels représentatifs. Les post-tests confirment l'efficacité de la démarche.



Le Tourisme et le Patrimoine

- **Mieux connaître et promouvoir les constructions qui participent à l'équilibre agronomique et paysager**



Une réflexion et des études relatives à la pierre sèche dans le cadre de l'Inventaire vise à mieux connaître et à promouvoir ces constructions qui participent à l'équilibre agronomique et paysager, favorisent l'insertion et la diversité des espèces végétales et animales et abritent autant de niches écologiques qui participent à la fertilité des sols et à l'équilibre biologique.

- **Borne de don du patrimoine**



Les bornes de don pour le patrimoine créées et déployées en Bretagne permettent à la population et aux citoyen·ne·s, aux visiteurs·euses de s'approprier ces biens en participant à leur restauration. Ces 5 bornes viennent compléter le dispositif régional de financement participatif « skoaz ouzh skoaz » qui permet d'accompagner quelques actions remarquables relatives à près de 300 éléments du patrimoine breton qui sont conservés, restaurés et valorisés chaque année grâce au soutien régional.

- **Elaboration d'un kit d'auto-analyse de projets développement durable**



Elaboration d'un outil méthodologique afin d'intégrer l'identité et les transitions dans les projets de développement touristique. Ce kit d'auto analyse des projets, est de nature à permettre aux porteurs·euses de projets de mieux prendre en compte les contraintes et les opportunités liées au Développement Durable, afin de construire une offre touristique performante et vertueuse.

Les Voies Navigables



© Vincent Robinot, Château de Josselin, 2018

• Plantations de 1 000 arbres



Les canaux constituent une belle opportunité d'adaptation et de lutte face au changement climatique. La Région Bretagne mène un travail ambitieux de renouvellement de son patrimoine arboré qui répond à plusieurs objectifs :

- Reconstituer les continuités écologiques
- Séquestrer le carbone afin de contribuer à la limitation du réchauffement climatique
- Perpétuer et renforcer le patrimoine arboré des canaux de Bretagne, marqueur identitaire fort
- Préserver la ressource en eau : le couvert ombragé limite fortement l'évaporation.
- Accroître le confort et la sécurité des usager·es

Déjà plus de 3 000 arbres ont été plantés depuis 2020. Cet effort sera poursuivi et intensifié pour les prochaines années.

• Retrait de 23 épaves dans la Vilaine



La Région intervient pour retirer des épaves qui menacent la navigation ou le fonctionnement hydraulique sur les canaux, notamment dans les parties estuariennes. Ils représentent aussi des risques importants pour l'environnement du fait de la décomposition des matières plastiques dans l'eau et de la dispersion d'hydrocarbures et graisses encore présentes.

Cette opération a été menée en lien avec la gendarmerie maritime.

En 2022, 25 bateaux ont été retirés pour un budget de 40 000 €.

• Déploiement de bornes de récupération des eaux usées



L'installation d'équipements de services de base conditionne l'attractivité des voies navigables pour la plaisance fluviale. La quasi-totalité des bateaux de plaisance (hors loueurs) rejettent leurs eaux usées (eaux grises et eaux noires) dans les cours d'eau (proscrit par le Code de l'environnement). En 2022, 22 bornes de récupération des eaux usées ont été progressivement installées à destination de tous les navigants (loueurs·euses et plaisanciers·ières). La Bretagne devient ainsi le 1^{er} réseau fluvial équipé au niveau national. Désormais, une action de sensibilisation des usager·es va être déployée et « martelée » pour que chaque navigant·e s'équipe de cuves de stockage et de tuyaux de rejet aux bornes.

• Déploiement de station d'autoréparation vélos



La croissance de la fréquentation cycliste sur les chemins de halage des canaux (tous supports de voies vertes) est toujours aussi soutenue. En 2022, la fréquentation a cru de 7% de manière uniforme sur le réseau.

Pour encourager ce développement et l'accompagner, la Région équipe les chemins de station d'autoréparation vélo et de mobilier adapté pour la pratique de vélo (arceaux fabriqués en bois du canal).



Sport

- **Le projet sportif territorial de la Conférence régionale du sport**



Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, la Conférence régionale du sport a travaillé durant l'année 2022 à la rédaction d'un projet sportif territorial, feuille de route pluriannuelle fixant les engagements des parties prenantes en faveur d'un développement pérenne et soutenable du sport en Bretagne. Plusieurs chantiers liés aux trois piliers du développement durable ont été repérés dont l'inclusion par le sport, le parasport, l'égalité femmes-hommes, les rénovations énergétiques des équipements sportifs ou encore le modèle économique des clubs de demain.

- **L'accompagnement des clubs de haut niveau à la mise en place d'une politique de responsabilité sociétale des organisations/entreprises (RSO/RSE)**

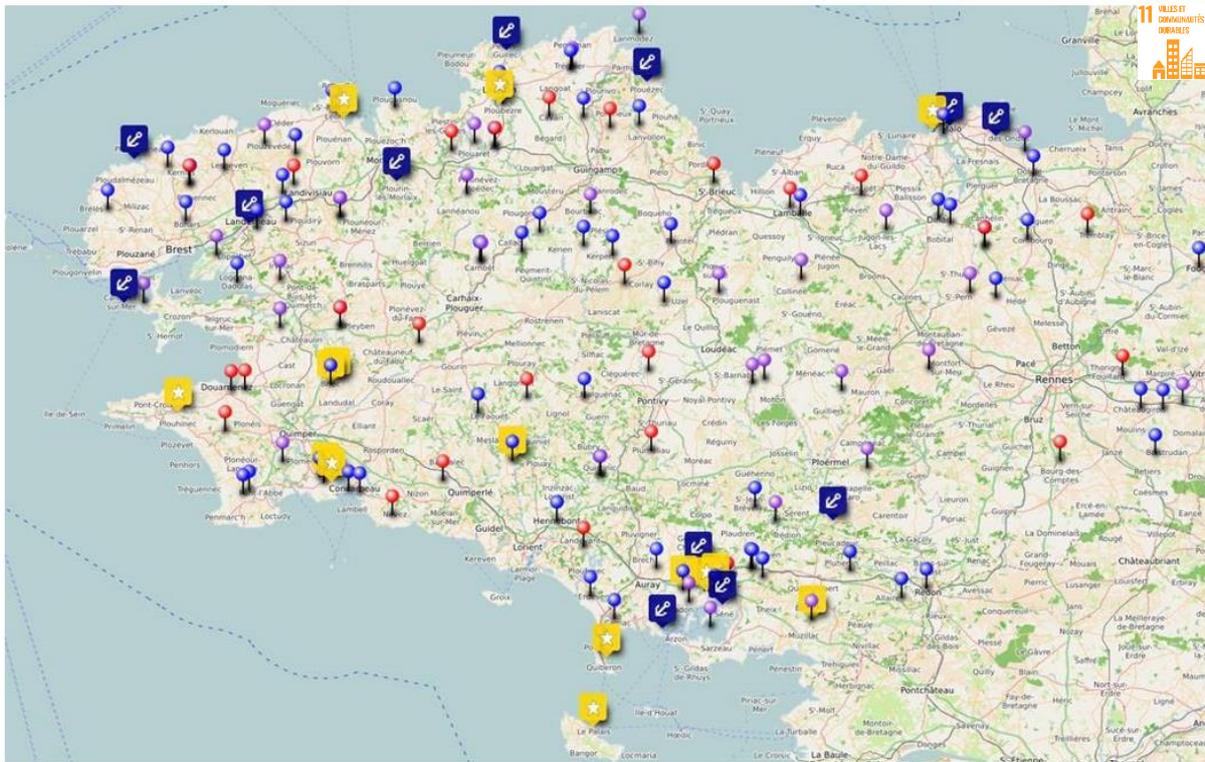


En 2022, la Région a initié un nouveau dispositif en faveur de la RSO/RSE dans le sport, en s'appuyant sur 10 clubs de haut niveau dont 9 labélisés par la Région. Une enveloppe de 301 K€ leur a été allouée afin qu'ils déclinent des actions en faveur de l'un ou plusieurs piliers du Développement durable. Le Stade Rennais Football Club par exemple a lancé son programme « Bouge », incitant les plus jeunes de l'agglomération rennaise à pratiquer une activité physique et sportive à travers des animations assurées par des jeunes du centre de formation. Landerneau Bretagne Basket a fait le choix de porter ses efforts sur la pratique du para basket. Autre exemple : la création d'un fonds de dotations "BK Citoyen" par le club de basket des Béliers de Kemper pour développer 7 programmes à vocation sociale : santé, lien social, accès à la responsabilité, emploi, environnement, lien intergénérationnel, langue bretonne.

// L'approche territoriale de l'action régionale

Le tourisme, le patrimoine

Les projets de restauration du patrimoine soutenus par la Région en 2022



- Patrimoine navigant (Monument Historique ou Bateau d'intérêt patrimonial)
- Objets mobiliers classés ou inscrits au titre des Monuments historiques
- Edifice classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques
- ★ Prime Skoaz ouzh Skoaz
- Edifice non protégé

Les voies navigables



// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Zoom sur les voies navigables

1 200 téqCO₂

émises par la Région
dans le cadre de sa gestion des voies navigables en 2019.

-72 %

par rapport au bilan de 2016.

La capacité annuelle de séquestration du domaine public fluvial et aéroportuaire (forêt et prairies) est d'environ 7 000 téqCO₂, soit un peu moins de 4% des émissions annuelles de la Région.

// L'éclairage du Conseil économique, social et environnemental régional

Culture : l'urgence de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes

5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



A l'occasion de la présentation de la feuille de route « Culture, droits culturels, éducation artistique et culturelle », en décembre 2022, le CESER a souhaité rappeler l'urgence de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, encore très prégnantes dans ce secteur.

L'état des lieux est désormais bien connu. Dans les arts visuels, par exemple, l'association HF Bretagne a montré que 72 % des diplômé-es d'écoles d'art (EESAB) sont des femmes, tandis que les collections publiques sont constituées à 70 % d'œuvres d'hommes et les acquisitions récentes se font dans les mêmes proportions. Pour ce qui est du spectacle vivant, des études récentes du Syndéac montrent que seulement 35 % des spectacles programmés dans le réseau des scènes publiques en France ont été réalisés par des femmes, ou encore que les femmes sont moins nombreuses à la direction des

établissements labellisés... et dirigent les équipements les moins subventionnés.

Des actions de nature à faire évoluer la situation commencent à émerger. Mais le chantier reste vaste, le rythme du changement trop lent, les freins trop nombreux. Dans son avis sur le volet culture du Rapport Égalité femmes-hommes 2021, le CESER rappelait que les incitations faisant appel à une auto-régulation ne fonctionnent pas. Il encourageait le Conseil régional à mettre en place une action publique plus contraignante et corrective, en développant des dispositifs comportant une obligation de résultats. La feuille de route culture apporte des éléments de réponses à ces remarques, que le CESER suivra attentivement.

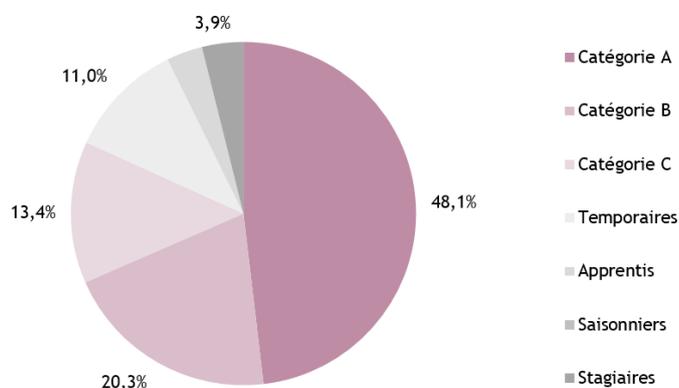
Source : [Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « De la culture à la permaculture »](#), décembre 2022

II. Leviers d'actions et modalités de mise en oeuvre

// Moyens humains

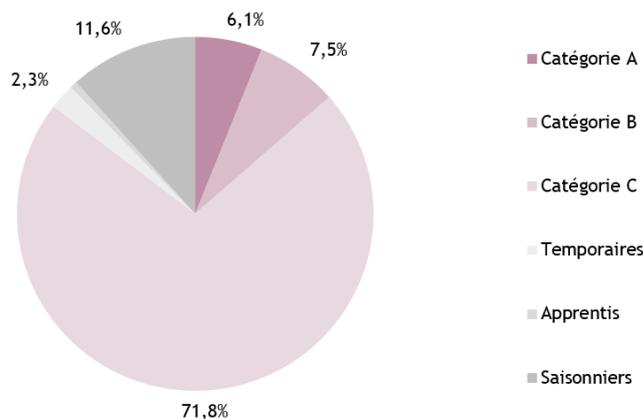
Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2022	dont agents territorialisés
Catégorie A	60,8	5,0
Catégorie B	25,7	-
Catégorie C	16,9	-
Temporaires	13,9	-
Apprentis	4,2	-
Saisonniers	0,0	-
Stagiaires	4,9	-
Total ETP	126,4	5,0
Total Masse salariale	6 508 247 €	

Répartition ETP par catégorie



Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2022
Agents des voies navigables	
Catégorie A	13,7
Catégorie B	16,8
Catégorie C	162,2
Temporaires	5,2
Apprentis	1,5
Saisonniers	26,3
Total ETP	225,8
Total Masse salariale	9 631 618 €

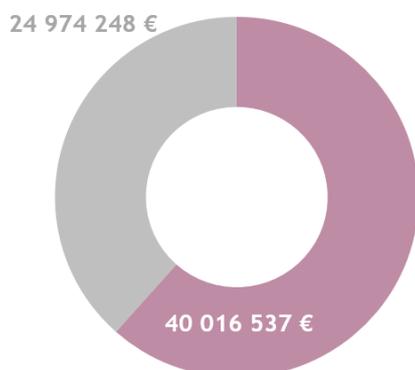
Répartition ETP par catégorie



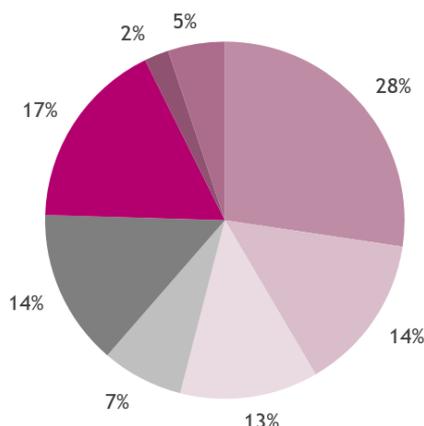
// Répartition des dépenses

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de
91 % en fonctionnement et
80 % en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 6 par programme
[Total des CP mandatés en I et F]

- P 601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles
- P 602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique
- P 603 - Développer le sport en région
- P 604 - Révéler et valoriser le patrimoine
- P 605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception
- P 606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes
- P 607 - Développer les actions européennes et internationales
- P 608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

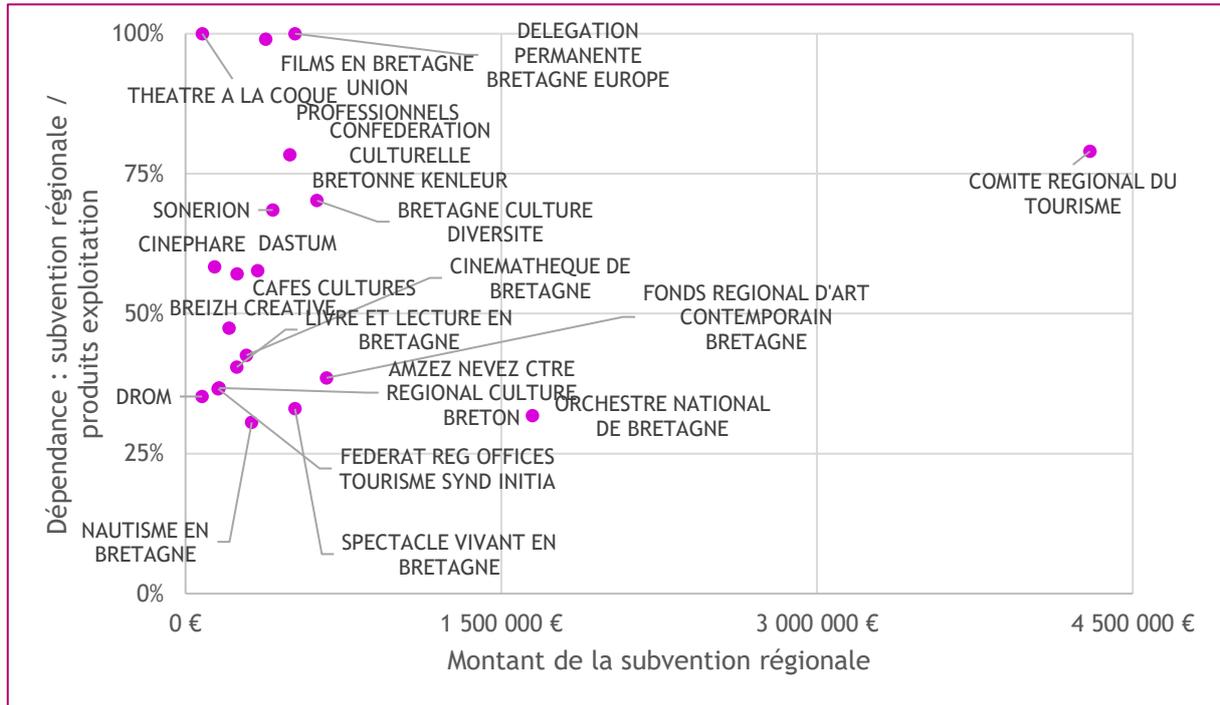
> Dépenses par programme

Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

	CP votés en 2022	CP mandatés en 2022	Taux de réalisation
P 601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	19 515 000 €	17 783 573 €	91%
Fonctionnement	16 450 000 €	15 858 019 €	96%
Investissement	3 065 000 €	1 925 555 €	63%
P 602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	9 680 000 €	9 232 803 €	95%
Fonctionnement	4 680 000 €	4 573 117 €	98%
Investissement	5 000 000 €	4 659 686 €	93%
P 603 - Développer le sport en région	8 950 000 €	8 081 958 €	90%
Fonctionnement	6 500 000 €	5 645 466 €	87%
Investissement	2 450 000 €	2 436 492 €	99%
P 604 - Révéler et valoriser le patrimoine	6 257 000 €	4 773 568 €	76%
Fonctionnement	1 217 000 €	739 360 €	61%
Investissement	5 040 000 €	4 034 208 €	80%
P 605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	11 410 000 €	9 172 088 €	80%
Fonctionnement	7 010 000 €	6 702 279 €	96%
Investissement	4 400 000 €	2 469 809 €	56%
P 606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	13 300 000 €	11 191 407 €	84%
Fonctionnement	2 300 000 €	1 919 743 €	83%
Investissement	11 000 000 €	9 271 665 €	84%
P 607 - Développer les actions européennes et internationales	2 020 000 €	1 431 259 €	71%
Fonctionnement	1 700 000 €	1 254 426 €	74%
Investissement	320 000 €	176 834 €	55%
P 608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 000 000 €	3 324 128 €	83%
Fonctionnement	4 000 000 €	3 324 128 €	83%
Investissement	0 €	0 €	NA
Dépenses totales de la Mission (I et F)	75 132 000 €	64 990 785 €	87%
Total Fonctionnement	43 857 000 €	40 016 537 €	91%
Total Investissement	31 275 000 €	24 974 248 €	80%

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés* par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à au moins 30 % des ressources** de l'organisme.



* financé = le terme financé se rapporte aux comptes 655*(contributions règlementaires hors aides individuelles), 656* (contributions contractuelles) et 657*(subventions de fonctionnement)

** Ressources = produits d'exploitation pour les structures ayant fourni leurs comptes 2021.

Présentation

Le Comité Régional du Tourisme a pour objet le développement des activités touristiques en Bretagne et agit conformément à la loi n° 87-10 du 3 janvier 1987 relative à l'organisation régionale du tourisme.

Dans le cadre de cette loi et conformément à ses statuts adoptés en février 2018, le Comité Régional du Tourisme a notamment pour mission :

- l'observation et le suivi de l'évolution du tourisme en Bretagne et des pratiques des clientèles
- Le développement de l'offre touristique et l'accompagnement des professionnels du secteur
- la promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Bretagne sur les marchés français et étrangers ;
- la mise en œuvre d'actions relevant de la politique du tourisme de la Région, notamment dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle.

A la demande du Conseil régional, le Comité Régional du Tourisme peut également être sollicité, à titre de conseil, sur tout projet d'intervention de la Région ayant un impact sur le tourisme.

Dans le cadre de ses compétences, le Comité Régional du Tourisme peut se voir confier des attributions complémentaires par le Conseil Régional ainsi que, par voie de convention, par d'autres collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé.

// Gouvernance

• Conseil d'Administration

44 membres dont :

Présidente > Anne Gallo

6 représentants du Conseil régional de Bretagne

• Bureau

10 membres dont :

Présidente > Anne Gallo

Vice-Président : Laurence Fortin

• Assemblée générale

2004 membres

// Activités 2022

Poursuivre le déploiement de la stratégie touristique

- La poursuite des missions d'observation avec
 - le déploiement de nouveaux outils de data visualisation qui permettent à tous les territoires de suivre leur fréquentation quasiment en temps réel
 - la structuration au plan national de France Tourisme Observation en lien avec ADN et Atout France
 - le déploiement de nombreuses études pour accompagner la poursuite de la stratégie triennale et les orientations des actions (étude Reflet, Perception de l'expérience touristique bretonne par les visiteurs, etc...)
- Soutien renforcé aux professionnels du tourisme sur la commercialisation, la digitalisation de leur offre mais aussi et surtout sur la transition écologique avec notamment le déploiement du fonds tourisme durable pour le compte de l'ADEME, la mise en place d'un nouveau kit écogestes et un accompagnement individuel proposé pour accompagner l'obtention de l'écolabel européen
- L'accompagnement des territoires dans leur développement touristique (suivi des destinations touristiques, suivi des feuilles de routes régionales, déploiement du label villes et villages fleuris)
- Création de nouveaux produits touristiques pour aider à l'émergence de produits nouveaux (Itinérance mixte et seconde vague du Mystère Abgrall)
- En matière de promotion communication
 - Reconduction de la campagne paneuropéenne piloté par Atout France
 - Déploiement d'un plan de communication ambitieux en France et à l'international
 - Refonte de la stratégie digitale à l'internationale et refonte du site pro www.pro.tourismebretagne.bzh
- Evènement presse à paris et dossier de presse « la Bretagne sans fard »

Accueil des tournages

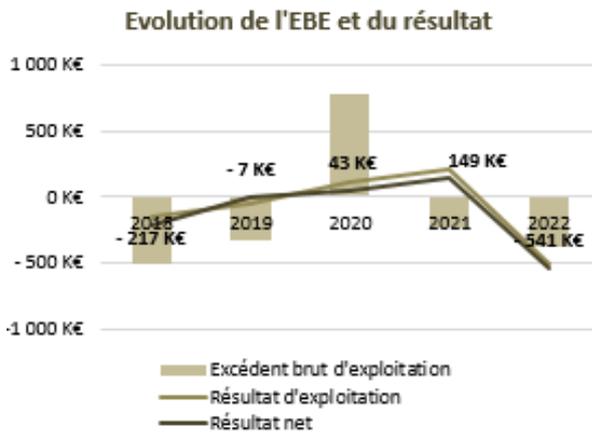
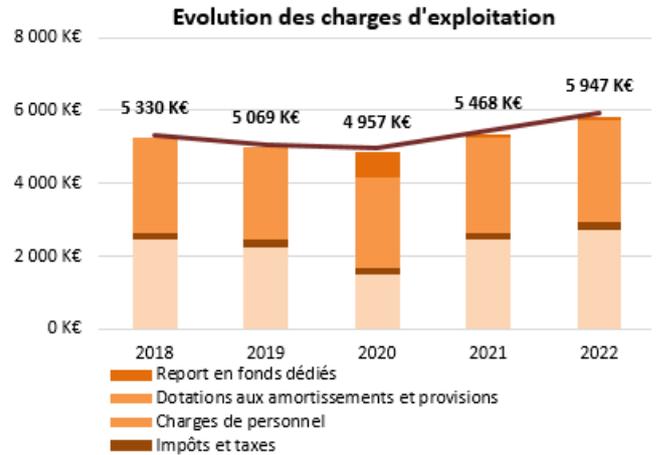
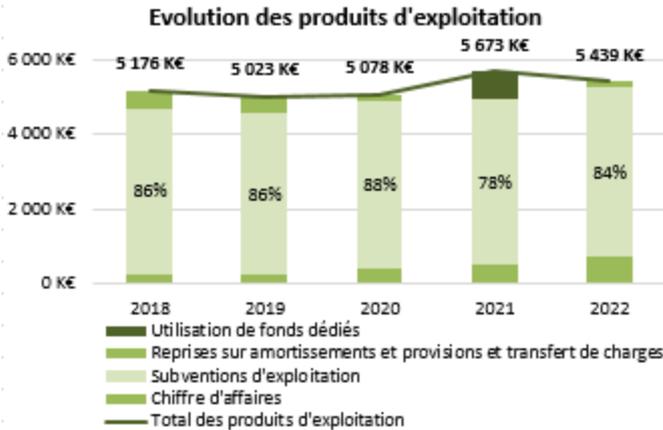
- Poursuite des missions d'accueil des tournages
- Contribution à la définition et au déploiement de la stratégie Bretagne Cinéma

6 M€ de budget en 2022

4,2 M€ de subvention de fonctionnement versée par la Région en 2022

// Analyse financière

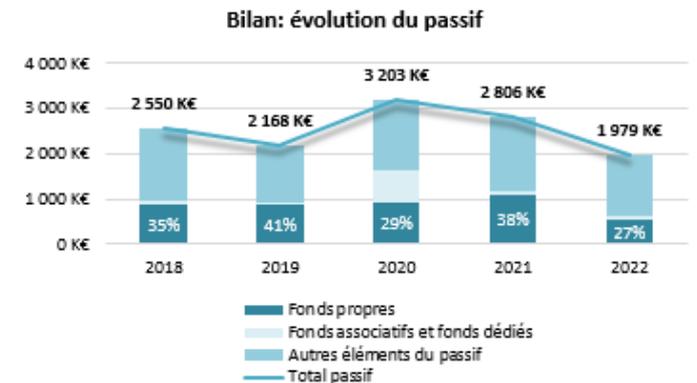
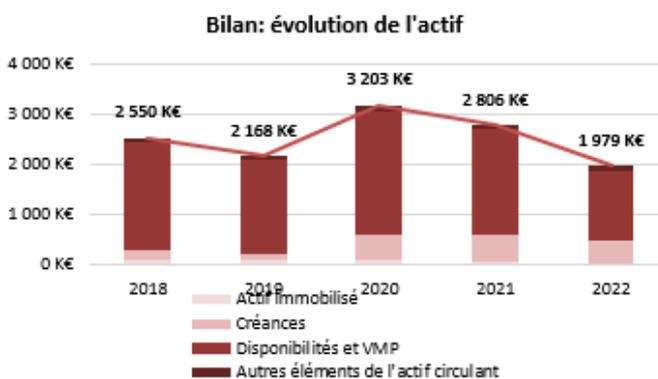
(Sur la base des comptes 2022)



Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 5 439 K€ en 2022 (-4 % par rapport à 2021) et sont composés à 84 % de subventions provenant essentiellement de la Région.

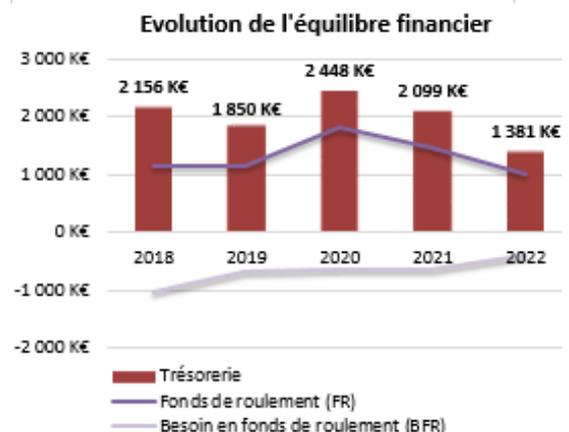
Les charges d'exploitation enregistrent une hausse de 8,7 % pour atteindre un montant de 5 947 K€ en 2022 (report des projets en 2022 des projets 2021 impactés par la crise sanitaire). Elles sont principalement constituées de charges de personnel et d'autres achats et charges externes.

En 2022, l'ensemble des résultats cumulés présente un résultat net de -541 K€.



Le montant total du bilan s'élève à 1 979 K€ en 2022. Les fonds propres représentent un montant de 536 K€, soit 27 % du bilan.

Le fonds de roulement est positif sur l'ensemble de la période. Le besoin en fonds de roulement est négatif. La trésorerie s'élève à 1 381 K€ en 2022, représentant 2,8 mois de fonctionnement.





2022 en Bref

Les secteurs accompagnés ont globalement rencontré une double difficulté : pertes de recettes propres et fin des aides exceptionnelles d'une part, explosion des charges d'autre part. En dialogue avec les acteurs·rices, la nouvelle feuille de route adoptée en décembre a proposé des réponses : pactes locaux autour de projets culturels de territoires à l'échelle d'intercommunalités, aide aux organisateurs·rices occasionnel·le·s de spectacle pour maintenir l'emploi artistique et technique en appui sur le GIP Cafés Cultures notamment.

// Objectifs, actions et chiffres clés

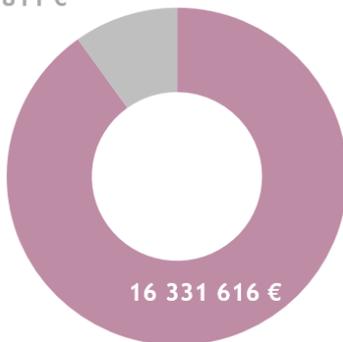
Objectifs	1 Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle	2 Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes	3 Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants
Actions	[I - 1] Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires	[II - 1] Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels	[III - 1] Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel
	[I - 2] Soutenir des manifestations artistiques et culturelles	[II - 2] Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger	[III - 2] Soutenir les pratiques artistiques en amateur
	[I - 3] Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle	[II - 3] Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques	
		[II - 4] Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques	

17,8 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

■ Fonctionnement (AE affectées)
■ Investissement (AP affectées)

1 791 811 €

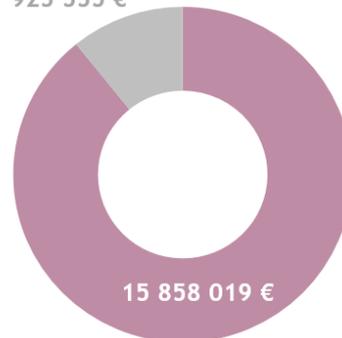


Un taux d'affectation de **99 %** en fonctionnement et de **58 %** en investissement

Les dépenses

■ Fonctionnement (CP mandatés)
■ Investissement (CP mandatés)

1 925 555 €



Un taux de réalisation de **96 %** en fonctionnement et de **63 %** en investissement

En investissement, le faible taux d'affectation est essentiellement lié aux reports et retard pris dans d'importantes opérations de rénovation soutenues au titre du CPER, à l'image de celle du Fourneau (555 K€ programmés en 2022 mais reportés à 2023), portée par la Ville de Brest, ou dans des projets portés par des EPCC, dont l'EESAB, qui reporte la rénovation de son système d'information (300 K€ initialement programmés en 2022).

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Favoriser la création de projets artistiques dans les territoires

En 2022, 166 projets portés ponctuellement ou à l'année par des équipes artistiques ont directement été aidés au titre de ce programme. En complément, la Région soutient également des lieux et des manifestations afin qu'ils contribuent eux aussi au financement et à l'accompagnement de la création artistique en Bretagne, toujours en lien avec une action culturelle sur le territoire. D'autres aides enfin s'inscrivent dans le cadre de partenariats avec des opérateurs·rices régionaux·ales et nationaux·ales, comme le Centre National de la Musique et la DRAC Bretagne. Sur ce dispositif, à l'inverse de la dynamique globale, on note une décroissance du nombre de demandes, qui devra être prise en compte dans la refonte de ce partenariat en 2023. 2022 aura également signé l'arrivée de nombreuses

équipes artistiques sur le territoire régional, et la prise de conscience collective différente des équilibres à l'œuvre entre (sur-) production et (sous-) diffusion, en particulier dans le domaine du spectacle vivant. Un travail a été engagé en traduction de la feuille de route culture sur ce point. Celle-ci annonce aussi la pérennisation d'une mobilisation particulière de la Région en faveur des jeunes plasticien-ne-s, dont plus d'une trentaine ont bénéficié d'une subvention spécifique en 2022.

• Des pactes pour des projets culturels de territoires intercommunaux

Pour la première fois en 2022, la Région a conclu des conventions de partenariat avec un EPCI, un Département et la DRAC Bretagne pour accompagner sur 4 ans l'émergence et le déploiement de projets culturels plus structurés à une échelle intercommunale, autour d'objectifs partagés. En mettant en place des moyens nouveaux, dimensionnés au regard de la carte des capacités établie par la Région, ses priorités consistent d'une part à permettre une prise en compte plus effective des droits culturels des personnes habitant le territoire (quelles aspirations locales en matière de vie culturelle ?), et à encourager le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, avec une première priorité sur les plus jeunes. La Communauté de communes du Kreiz Breizh et Leff Armor Communauté sont les deux premiers EPCI concernés.

• Un soutien aux organisateurs·rices occasionnel·le-s de spectacle [II-1]

Indicateur N°1 [II-1] - Aide aux organisateurs·rices occasionnel·le-s de spectacles pour l'emploi d'artistes et de techniciens	Réalisation 2022
Nombre d'établissements bénéficiaires	474
Nombre de cachets d'intermittence du spectacle financés	3907

La Région alimente deux fonds d'aide à l'emploi artistique et technique du spectacle vivant en appui sur le GIP Cafés Cultures. Le premier s'adresse aux cafés, hôtels et restaurants. En 2022, 234 établissements ont bénéficié des apports de la Région, qui ont permis de cofinancer 2 104 cachets, pour 1 440 salarié·e-s intermittent·e-s du spectacle. Le second fonds, expérimenté en Bretagne depuis 2020, deviendra national en 2023. Il s'adresse à une grande diversité d'organisateur·rices occasionnel·le-s, associations, communes, commerçant·e-s, exploitant·e-s agricoles ; notamment éligibles s'ils n'agissent pas habituellement dans le champ du spectacle. En 2022, ce sont ici 240 établissements bénéficiaires d'aides au financement de 1 803 cachets pour 1 165 salarié·e-s. Malgré la mobilisation de moyens supplémentaires en cours d'année, ces deux dispositifs n'ont pu être activés que jusqu'à l'été, devant le succès rencontré. Une répartition territorialisée des moyens disponibles a permis d'intervenir en priorité dans les zones rurales. Ces interventions constituent pour la Région de précieux leviers, par exemple pour faire face aux difficultés rencontrées par le fest-noz, pour soutenir l'emploi, et plus largement pour contribuer à l'expression des droits culturels, au regard desquels chaque personne est porteuse de culture, et a droit de s'investir dans la vie culturelle.

• Soutenir les structures de production et de diffusion

Pour les arts visuels comme pour le spectacle, les structures de production et de diffusion gestionnaires de lieux ont particulièrement souffert de l'inflation en 2022, faisant non seulement face comme les autres acteurs·rices culturel·le-s aux hausses des coûts de l'emploi, des prestations de service, des transports, et de bons nombres de propositions artistiques, mais également à une hausse vertigineuse de ceux de l'énergie. Dès 2022, des programmations ont été restreintes faute de moyens suffisants, ce qui ne fait que renforcer la difficulté à diffuser correctement les nombreuses créations produites ces dernières années. Cela diminue aussi la capacité des lieux à coproduire les nouveaux projets portés par les artistes dans des conditions satisfaisantes. Le soutien proposé pour la production mutualisée entre lieux de spectacle constitue dans ce contexte un levier stratégique pour la Région, qui contribue ainsi nettement à la structuration du paysage régional en matière de production.

Indicateur N°2 [II-3] - Soutien à la production mutualisée en région	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de structures de production et de diffusion soutenues	25	27	28
Nombre d'équipes artistiques concernées par le dispositif	50	65	60

• Matrimoine, patrimoine culturel immatériel et pratiques en amateur [III-1 et III-2]

Les acteurs·rices les plus structurants en Bretagne pour le patrimoine et le patrimoine culturels immatériels comme pour les pratiques artistiques en amateur qui y sont liées le plus directement ont en 2022 de nouveau été soutenus par la Région, à l'image de *Bretagne Culture Diversité*, *Dastum*, qui fêtait son cinquantième anniversaire, *Kenleur*, ou *Sonerion*. L'association Tamm Kreiz a pour sa part reçue des aides spécifiques pour mettre en place un service d'accompagnement des organisateur·rices de fest-noz, destiné à encourager les organisateur·rices occasionnel·le-s à contribuer à une reprise plus affirmée de ce marqueur fort des singularités culturelles de Bretagne, qui fêtait en 2022 le 10^e anniversaire de son inscription sur les listes représentatives du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

2022 en Bref

Un travail de concertation et de réflexion avec les différentes filières a été mené en vue de nourrir la feuille de route Culture, ainsi qu'avec les acteur·rice·s de la radio, pour accompagner le déploiement de la radio numérique (DAB +) en Bretagne à partir de 2024. Un nouveau contrat d'objectifs et de moyens avec les télévisions locales de Bretagne et France 3 Bretagne a été élaboré et signé. La convention entre le Centre National du Livre et la Région a été renouvelée pour un an.

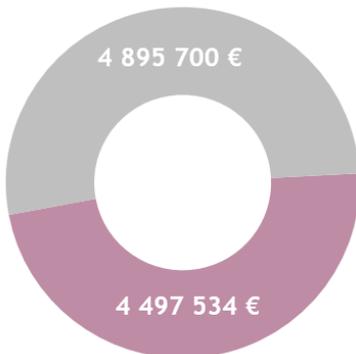
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Encourager le développement des œuvres et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire	2 Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants	3 Conserver et transmettre le patrimoine cinématographique
Actions	[I - 1] Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle	[II - 1] Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants	[III - 1] Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
	[I - 2] Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire		
	[I - 3] Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée		
	[I - 4] Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels et des artistes		

9,2 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **98 %** en fonctionnement et de **99 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **98 %** en fonctionnement et de **93 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- **Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle, des aides attractives, des sollicitations en nombre**

Malgré une crise sanitaire toujours présente, le nombre des sollicitations aux titres des aides à la création cinématographique et audiovisuelle est resté stable et proche de ses plus hauts niveaux. L'attractivité voulue dans le cadre de la stratégie régionale semble atteinte. Cette tendance est particulièrement marquée pour la fiction télévisuelle (unitaire mais surtout séries) et le court-métrage (+14%). Si les courts-métrages, les documentaires, les longs métrages indépendants participent activement à la diversité de la création et au renouvellement des talents, les productions de téléfilms participent tout particulièrement à la structuration d'une filière bretonne en plein développement (pour exemple emplois et prestataires).

Indicateur N° 1 [I-1] - Nombre d'œuvres soutenues de façon significative	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Valeur cible 2022
Œuvres cinématographiques	51	51	54	50
Œuvres audiovisuelles	61	54	55	55
Nombre total d'œuvres aidées (cumul depuis 2005)	1 491	1 596	1705	1810

• Signature d'un nouveau cadre conventionnel avec les télévisions de Bretagne

 En 2022, le Contrat d'objectifs et de moyens entre les télévisions locales (TVR, Tébéo, TébéoSud), France télévision (France 3 Bretagne) et la Région, a été renouvelé pour trois ans (COM4). La Région a de nouveau engagé une large concertation sur l'offre audiovisuelle régionale avec l'ensemble des professionnel-le-s concerné-e-s, en vue de définir collectivement un nouveau projet audiovisuel breton, inscrit dans une logique de service public et d'intérêt général. Ce nouveau COM permettra de nouveau la coproduction d'un vaste ensemble de programmes : documentaires, fiction, animation, captations d'événements culturels et sportifs, magazines culturels et sociétaux, en français comme en langues de Bretagne. Le COM4, permettra également, de financer le développement et la production d'unitaires de fiction sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets.

• Des tournages en Bretagne toujours très nombreux

Depuis la création d'Accueil des tournages en Bretagne en 2005, l'année 2021 avait constitué un record en matière de nombre de jours de tournage. Si en 2022, celui-ci est en léger recul, il constitue néanmoins un excellent résultat, notamment pour le long métrage qui a fortement progressé cette année (+69 % par rapport à 2021). Depuis 4 ans, le nombre de jours de tournage concernant le long métrage a été multiplié par 5.

Indicateur N° 2 [I-2] - Tournage sur le territoire	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Valeur cible 2022
Nombre de jours de tournage par an	343	541	514	500

• Le secteur du livre toujours sous tension malgré quelques signes encourageants [II-1]

 Le soutien régional aux librairies indépendantes s'inscrit dans le cadre de la convention signée avec le Centre national du livre (CNL). 2022 est encore une année marquée par la crise avec une reprise timide des animations culturelles en librairies mais également une forte croissance du nombre de créations et reprises de librairies indépendantes en Bretagne. En 2022, le secteur de l'édition a quant à lui repris son activité éditoriale mais se trouve en grande fragilité du fait de l'impact de la crise sanitaire (report de parution, embouteillage des mises en place en librairies) d'une part, et de l'inflation sur le prix du papier et des coûts annexes, d'autre part. Les manifestations littéraires ont pour la plupart été relancées, le maintien des aides régionales durant la crise ayant été particulièrement salvateur pour le monde associatif.

Indicateur N° 3 [II-1] - Nombre de projets soutenus dans les librairies indépendantes	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Valeur cible 2022
Implantées dans une ville de plus de 10 000 habitants	7 librairies 7 projets	8 librairies 10 projets	9 librairies 9 projets	10 librairies 10 projet
Implantées dans une ville de moins de 10 000 habitants	9 librairies 13 projets	14 librairies 17 projets	13 librairies 15 projets	15 librairies 16 projets
Projets de fédérations de libraires indépendantes	2	2	1	2
Total en Bretagne	16 librairies 2 structures 22 projets	22 librairies 2 structures 27 projets	22 librairies 1 structure 24 projets	25 librairies 2 structures 26 projets

2022 en Bref

Plusieurs dispositifs de la politique sportive régionale ont été renouvelés pour intégrer les engagements régionaux en faveur des transitions. Un plan régional Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 a par ailleurs été préparé afin de profiter de cet événement pour diffuser une plus grande culture sportive auprès des breton-ne-s. Enfin, la mise en place de la nouvelle gouvernance régionale du sport s'est poursuivie avec la préparation du projet sportif territorial, feuille de route stratégique pluriannuelle.

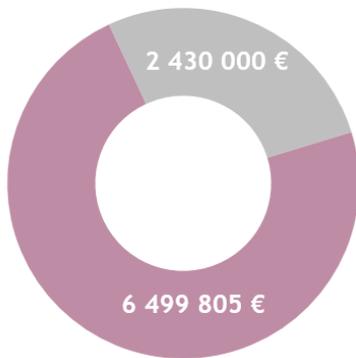
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Favoriser l'accès au sport pour tous	2 Consolider le sport de haut niveau en Bretagne	3 Contribuer au rayonnement du sport en Bretagne
	[I - 1] Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional	[II - 1] Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau	[III - 1] Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter-régional, national ou de très grande capacité
	[I - 2] Favoriser une large pratique sportive et de loisirs	[II - 2] Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau	[III - 2] Contribuer à la réalisation en Bretagne de compétitions et d'événements sportifs majeurs
			[III - 3] Promotion du sport breton Hors Bretagne

8,1 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

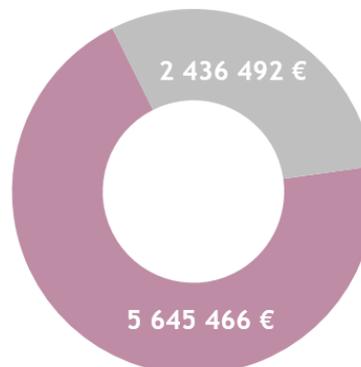
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **87 %** en fonctionnement et de **99 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Un soutien aux équipements sportifs qui tient déjà compte de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

La Région a poursuivi son engagement au renouvellement des équipements sportifs bretons en accompagnant la réalisation ou la modernisation de 8 équipements, dont la moitié concerne les Centres de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques (Skate Park à Guidel, Pôles France de Canoë-Kayak à Cesson-Sévigné et Voile à Brest, Vélodrome couvert à Loudéac) et 1 rénovation d'un stade utilisé par un club labélisé par la Région au titre du haut niveau (La Rabine à Vannes). Enfin, 3 équipements (2 terrains de rugby et un centre aquatique) ont été soutenus au titre du dispositif d'équipement majeur d'une discipline, désormais clôturé. Au total, 2,43 M€ ont été engagés au titre de l'investissement sportif.

Indicateur N°1 [I] - Equipements sportifs mis en chantier	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Valeur cible 2022
Nombre de projets soutenus	8	7	8	9

- **Des accompagnements conséquents et structurants en faveur des clubs bretons de haut niveau**

Au travers de ce soutien aux clubs élites, la Région labellise les structures de formation, contribue à leur fonctionnement, participe à la mise en place d'un double projet sportif et scolaire/professionnel et à la pérennisation des clubs au plus haut niveau de leur discipline. La labélisation par le Conseil régional de ces clubs a été attribuée en 2022 à 39 clubs, dont 14 au titre du label *Centres d'entraînement et de formation des clubs phares* (8 disciplines concernées, pour un montant total de 747 K€, soit une aide moyenne par club de 53 K€ environ) et 25 au titre du label *Voie d'accession à l'élite* (12 disciplines concernées, pour 317 K€, soit une aide moyenne de près de 13 K€).

Concernant le label *CEFCP* : Landerneau Bretagne Basket, club de basket féminin évoluant au meilleur niveau national (Ligue féminine), a bénéficié de l'enveloppe la plus conséquente (100 K€) tandis que l'aide la plus modeste a été attribuée à Quimper Cornouaille Tennis de table (deuxième division féminine). Parmi les résultats les plus notoires des clubs labélisés *CEFCP* : le Brest Bretagne Handball (handball féminin) a été Vice-Championne de France et 1/4 Finaliste de la Ligue des Champions, tandis que les Albatros de Brest ont été Champions de France de Division 1 en hockey sur glace masculine.

Pour le second label, la fourchette d'aide évolue de 3K€ (clubs de badminton de deuxième division : Bourg des comptes et Rostrenen) à 30 K€ (équipe féminine Arkea Pro Cycling, second niveau international). Le club de Rostrenen Badminton a été champion de France de N1 et monte en Top 12 à l'issue de la saison 2022-2023.

Indicateur N° 2 [I] - Soutien aux clubs nationaux	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Prévision 2022
Nombre de clubs soutenus au titre du dispositif <i>Centre d'entraînement et de formation des clubs phares (CEFCP)</i>	12	14	14	14
Nombre de clubs soutenus au titre du dispositif <i>Voie d'accession à l'élite (VAE)</i>	22	16	24	20

- **Les compétitions soutenues par la Région retrouvent leur rythme d'avant Covid**

Dans le cadre de ce dispositif, la Région Bretagne accompagne les compétitions sportives de niveau national et international, inscrites aux calendriers fédéraux donnant lieu à l'attribution d'un titre officiel. En 2022, la Région Bretagne a contribué, à hauteur de 1 033 000 €, au financement de 115 manifestations sportives organisées sur son territoire dans 28 disciplines différentes. C'est un volume en hausse de 30% par rapport à l'année précédente, très particulière du fait des restrictions liées à la pandémie.

Le cyclisme et le tennis sont les disciplines les plus représentées (nombre de manifestations, volume d'aide financière) : le cyclisme capte près de 45 % de l'enveloppe de ce dispositif (450 K€), tandis que la région a accueilli 4 des 13 tournois de Tennis « ATP Challengers » français et 1 tournoi WTA féminin, pour un total de 96 000 € alloués. Les subventions régionales sont comprises dans une fourchette pouvant aller de 500 € (Tournois nationaux de Badminton) à 95 000 € (Tour de Bretagne Cycliste masculin).

Sur les 115 manifestations aidées, 71 étaient de niveau national (62%) et 44 de niveau international (38%). Ces dernières ont capté 75% des crédits. Parmi ces événements majeurs, on peut citer la Torche Juniors Pro (surf) à la Torche (29), l'Open Bretagne Golf de Pléneuf Val André (22) ou encore le championnat d'Europe du 10 000 mètres (athlétisme) à Pacé (35) et la Bretagne Classic (cyclisme féminin et masculin) à Plouay (56).

Les compétitions mixtes sont les plus courantes : elles concernent 58% du total des compétitions aidées et captent 57% de l'enveloppe totale allouée. Les compétitions dédiées aux femmes représentent 6% du nombre des manifestations contre 37% pour les manifestations masculines. Mais, hors Tour de Bretagne cycliste masculin, l'aide la plus élevée pour une compétition féminine égale l'aide maximale consacrée à une épreuve masculine (25 K€).

Enfin, la répartition géographique des manifestations soutenues souligne la légère prédominance du Morbihan (35 manifestations sportives, soit 30% pour 27% des subventions allouées), les 3 autres départements se partageant équitablement le solde. Les épreuves de portée régionale sont très peu nombreuses (6, soit 5%) mais captent 18% de l'enveloppe totale.

Indicateur N° 3 [III] - Compétitions sportives organisées en Bretagne	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Prévisions 2022
Nombre de compétitions sportives ayant bénéficié du partenariat de la Région	93	88	115	130
Dont nombre de championnats d'Europe ou du monde	36	36	44	50

2022 en Bref

L'année 2022 a été marquée par le lancement du dispositif expérimental de *Bornes de don pour le patrimoine* : la Région a mis à disposition de 5 sites en cours de restauration une borne afin d'impliquer les visiteurs·euses en tant que donateur·rice·s. Un dispositif de bourses (master et doctorat) destinées à encourager des travaux de recherche liés à des opérations d'Inventaire et un dispositif d'accompagnement à l'Inventaire en lien avec l'élaboration de PLUi, pour appuyer les complémentarités entre aménagement et patrimoine, ont également été lancés.

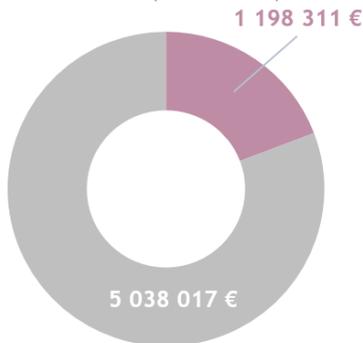
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton	2 Faire du patrimoine un levier de développement durable et ambitieux de la Bretagne	3 Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne
Actions	[I - 1] Conduire l'Inventaire du patrimoine dans les territoires	[II - 1] Soutenir et encourager les projets de développement des territoires	[III - 1] Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine
	[I - 2] Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton	[II - 2] Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés	[III - 2] Bâtit des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux
	[I - 3] Partager la connaissance produite	[II - 3] Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne	[III - 3] Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire
		[II - 4] Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines	

4,8 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

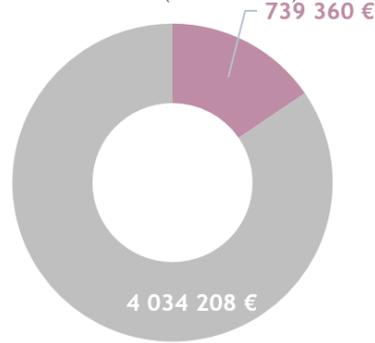
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **98 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **61 %** en fonctionnement et de **80 %** en investissement

Les bénéficiaires de subvention de fonctionnement touchent la subvention en 2 fois : 50% après le vote de la subvention et le solde sur présentation d'un bilan qualitatif et financier du projet (après, le vote de la subvention, ils-elles ont 2 ans maximum pour réclamer le solde), d'où ce décalage dans les taux de réalisation.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton



La finalisation d'importantes opérations (Rance, Trégor) se traduit à la fois dans la forte augmentation du nombre de dossiers publiés et la diminution des notices (1^{ère} étape de la démarche d'Inventaire). La mobilisation autour de l'animation des démarches participatives freine également les relectures et validations indispensables pour garantir la fiabilité scientifique des données d'inventaire. Parallèlement, de nouvelles opérations thématiques sont en cours d'élaboration (histoire toilière, héritages militaires).

Indicateur N° 1 [I-1 et I-2] - Inventaire du patrimoine culturel des communes	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre d'édifices recensés	5 367	4 093	2 876
Nombre d'édifices étudiés	89	173	297
Nombre de dossiers mis à jour	4 269	1 458	1 370

Ces données enrichissent les ressources en ligne accessibles via le portail patrimoine.bretagne.bzh, régulièrement éditorialisé (17 brèves, 8 articles et 8 albums en 2022). L'accroissement du groupe Facebook souligne l'intérêt du public, et favorise la spontanéité autour des actualités, opportunités, démarches participatives.

Indicateur N° 2 [I-3] - Diffusion des données relatives au patrimoine culturel	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de visiteurs·euses pour kartenn/patrimoine et patrimoine.bzh	553 565	556 210	NC*
Nombre de membres du groupe <i>Partage de connaissances sur la patrimoine</i> (créé en 2020)	770	1 696	2626

C'est sur la base de l'engagement à partager l'élaboration de la connaissance du patrimoine que se construit *Glad pour tous*, nouveau dispositif numérique de collecte de données patrimoniales porté par la Région.

*Une défaillance de l'outil d'analyse d'audience ne permet pas de communiquer le nombre de visiteurs sur les bases de données Inventaire.

• Soutenir et encourager les projets de développement des territoires

La Région a soutenu 112 projets patrimoniaux de territoire, parmi lesquels la restauration du Canot de sauvetage Yvon Salaün par l'association pour la conservation des anciens canots de sauvetage basée à Plourin les Morlaix, la restauration des bâtiments du Petit-Séminaire accueillant la Cité de la Musique à Pont-Croix, la réalisation de panneaux d'interprétation du patrimoine à Gourin ou encore la restauration de la tour Saint-Michel à Bécherel. La mobilisation locale autour du patrimoine continue d'être largement encouragée : 17 primes *Skoaz ouzh skoaz* ont été attribuées.

Indicateur N° 3 [II-1 ; II-2] - Valorisation et restauration du patrimoine	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre d'éléments du patrimoine breton conservés, restaurés, valorisés	195*	213	296
Montant de travaux en faveur du patrimoine soutenu / an	20,3 M€*	36,1M	36,3
Nombre de primes <i>Skoaz ouzh skoaz</i> (SOS)	17	11	17

* La baisse du nombre de dossiers et du montant des travaux n'est pas liée à la crise sanitaire mais s'explique par la forte implication budgétaire (1,1 M€) mobilisée cette année pour soutenir deux projets d'investissement muséal d'envergure.

• Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés

En 2022, la Région a aidé 26 restaurations d'objets mobiliers protégés publics : parmi eux, la restauration des œuvres de la chapelle Saint-Yves à Vannes, la restauration du mobilier et des peintures murales de l'Eglise Saint-Herlé à Douarnenez ou encore la restauration du vitrail du baptistère à Saint-Michel en Grève.

• Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne

La Région a soutenu 17 projets d'acquisition et de restauration d'œuvres des collections des Musées de France bretons ; peuvent être cités : l'acquisition d'une robe de cours en une soie peinte de la Chine et d'une tasse Ming du XVI^{ème} siècle par le Musée de la Compagnie des Indes à Lorient, la restauration de 4 huiles sur toile de Louis ROGER, Jean-Baptiste PAULIN GUERIN et Arnould de VUEZ par le musée des Beaux-Arts de Rennes. Quatre expositions temporaires reconnues d'intérêt régionales ont été subventionnées parmi lesquelles : l'exposition "Sur des cendres fumantes..." portée par le musée de l'ancienne abbaye de Landevennec et l'exposition « Vivre avec la grève au joint français » du Musée de Saint Briec.

• Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines

Ce dispositif a permis de soutenir 26 structures œuvrant en faveur du patrimoine : l'association Paysages de mégalithes qui œuvre pour le projet de classement Unesco des mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan et l'association ADRAMAR qui agit pour le développement et la recherche en archéologie sous-marine en Bretagne

• Bâtir des plans d'action pour faire face collectivement à des nouveaux enjeux

 La dernière année de l'appel à projet *S'engager collectivement pour le patrimoine breton* réaffirme l'intérêt d'encourager les dynamiques d'entraide et de partage entre les acteur·rice·s du patrimoine. Il a permis de récompenser 17 lauréat·e·s dont : la valorisation du bateau Notre Dame de Rumengol avec une micro-folie itinérante, la cristallisation du site du Moulin du Roc'h à Arzano ou encore le campement artistique littoral sur le site de Porh Puns par l'association Capsule Artistique en Mouvement Permanent de Lorient.

2022 en Bref

2022 a été prioritairement consacrée à l'élaboration des contrats de développement touristique 2023-2025, contrats de partenariat entre la Région Bretagne et les acteur·rice·s membres des 10 territoires de Destinations touristiques. Directement inspirée de la démarche menée autour du GR34 et de la frange littorale par le Ti HUB, cellule d'accélération des transitions touristiques, une méthode régionale a été proposée aux référent·e·s territoriaux·ales afin de co-construire des projets porteurs des valeurs du *Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs* : identité, transitions, habitants au cœur et partenariat public-privé.

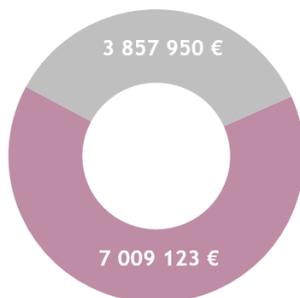
// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne	2 Mettre en œuvre des stratégies de développement touristique	3 Structurer collectivement la filière touristique bretonne	4 Structurer collectivement la filière nautique bretonne
Objectifs	[I - 1] Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton	[II - 1] Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires	[III - 1] Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale	[IV - 1] Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale
Actions		[II - 2] Accompagner les stratégies de développement touristique territoriale	[III - 2] Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique	[IV - 2] Accompagner des actions collectives en faveur du développement et de la transition écologique et sociale de la filière
		[II - 3] Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle territoriale	[III - 3] Accompagner la montée en puissance des territoires et entreprises au service du projet collectif	

9,2 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

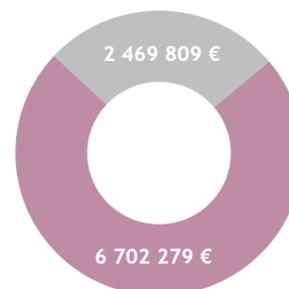
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **80 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **96 %** en fonctionnement et de **56 %** en investissement

En investissement, le taux de réalisation à 56 % s'explique par la difficulté rencontrée par les territoires de Destinations touristiques à engager des projets structurants sur la durée d'une année budgétaire. Le principe d'une visibilité à trois ans amené par les nouveaux contrats devra faciliter la proposition de projets plus significatifs, notamment en matière de réalisation budgétaire.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- **Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton**

Le détail des actions 2022 du CRT est présenté au point « Zoom - Comité régional du tourisme » au sein du présent rapport.

• Mettre en œuvre des stratégies de développement touristique

Deux feuilles de route thématiques régionales ont été adoptées en 2022 :



➤ **Tourisme patrimonial et culturel** : la stratégie régionale vise notamment à faire de la Bretagne une destination exemplaire et innovante en matière de tourisme culturel et patrimonial, conçu de manière inclusive, avec et pour les habitant·e·s et visiteur·euse·s ; de réaliser des projets touristiques des vecteurs de diffusion et d'immersion dans la culture et le patrimoine ; de faire vivre l'identité bretonne, les cultures et les patrimoines à travers chaque projet touristique et renforcer la prise en compte des langues bretonnes dans les projets ; et enfin de favoriser le développement touristique des projets patrimoniaux et culturels ouverts aux publics.



➤ **Sites naturels et culturels touristiques** : l'ambition régionale vise à privilégier la qualité et l'authenticité de l'expérience de visite avant le nombre de visiteur·euse·s afin d'être à la hauteur de la promesse que le site laisse entrevoir dans l'imaginaire collectif et en veillant à une meilleure répartition des flux tout au long de l'année. 10 sites bretons font l'objet d'un accompagnement en ingénierie et d'un soutien financier dans le cadre de l'aide régionale *Sites d'exception naturels et culturels* : l'île-aux-Pies, les Monts d'Arrée, Bréhat, Les Landes de Monteneuf, Locronan, Rochefort-en-Terre, Menham, Houat, Hoëdic et Ploumanac'h.

• Accompagner les stratégies intégrées de développement touristique territoriale - Ingénierie territoriale dédiée au développement touristique

2022 a été consacrée à la préparation des futurs contrats de développement touristique 2023 - 2025 avec les territoires de Destinations touristiques. A l'issue de rencontres politiques entre la Région et les élu·e·s des Comités de pilotage de chacune des 10 Destinations au cours du 1er semestre 2022, l'ensemble des acteur·rice·s touristiques publics·ques, privé·e·s et associatifs a été mobilisé pour la construction des plans d'actions pluriannuels associés, avec pour objectif d'intégrer au cœur des contrats et plans d'actions les valeurs du *Schéma régional du tourisme et des loisirs* (S.R.D.T.L.) : Identité et Transitions. Directement inspiré de la méthode expérimentale menée en faveur du projet innovant GR34, un accompagnement méthodologique a été proposé aux Destinations, articulé autour de séquences de travail qui ont permis d'amorcer un vrai virage sur certaines Destinations, favorisant l'émergence de projets de développement touristique structurants. Le fruit des travaux menés tout au long de l'année 2022 a été présenté lors de la *Conférence territoriale de l'action publique* (C.T.A.P.) Tourisme le 15 novembre 2022 à Rennes. L'année 2022 a également permis de formaliser une nouvelle mécanique d'accompagnement des projets de la part de la Région Bretagne, incluant l'application du principe de solidarité territoriale (péréquation).

• Accompagner les projets expérimentaux



Capitalisant sur les 74 opportunités de projets émergeant de la phase de créativité menée en 2021, 2022 a été consacrée à la mise en œuvre de certains de ces projets en s'attachant à optimiser leur capacité à créer de la valeur (identitaire, d'expérience, sociale, environnementale, économique) pour eux-mêmes et pour le territoire. Un accompagnement technique et financier a ainsi été opéré en faveur de deux projets d'*Auberge du voyageur* à Brest et Morlaix. Le projet des *Casiers du GR* (accès libre à des supports nautiques), au regard de son intérêt, a fait l'objet d'une convention entre l'Etat et la Région pour un financement à parité du déploiement des solutions envisagées. Enfin, des carnets d'inspiration (« espace » et « culinaire ») ont été travaillés à l'échelle de chaque Destination touristique afin de favoriser l'intégration de l'identité du territoire dans les offres et projets des acteur·rice·s (publics·ques et privé·e·s) et ainsi participer à en révéler les spécificités.

• Structurer collectivement la filière nautique bretonne



La Région a poursuivi en 2022 son soutien direct aux prestataires nautiques (6 projets nautiques intégrés). L'aide régionale à l'association *Nautisme en Bretagne* a permis d'engager des actions d'observation (enquête emploi-formation-carrière auprès des responsables de structures nautiques, enquête sur l'estimation des investissements nécessaires pour la rénovation des centres nautiques de classes de mer en Bretagne), des analyses de modèle économique dans le cadre des projets nautiques intégrés, et de qualification - communication (création de 3 nouveaux espaces Mer). En 2022, la Région a aussi accompagné financièrement l'association des ports de plaisance de Bretagne (APPB) et parmi les actions phares soutenues : la certification Ports Propres d'un nouveau port, et l'accompagnement de 4 autres en vue de la certification, la mise à jour ou l'élaboration de guides pratiques à destination des personnels des ports, le déploiement de la campagne ECO GESTES auprès des ports adhérents. Au titre des actions collectives favorisant la transition écologique et sociale de la filière, la Région a piloté l'organisation de la 1^{ère} édition de l'événement *Nautik Deiz* - la rencontre des professionnel·le·s de la filière nautique, la campagne de communication *1000 bateaux collectés en Bretagne* avant fin 2022 et la candidature (réussie) à l'appel à projet de l'Etat (Fonds d'Investissement Maritime) sur la collecte des épaves non destinées à la plaisance.

2022 en Bref

L'année a été marquée par d'importants travaux d'amélioration des infrastructures (réfection des ouvrages hydrauliques, berges, chemins de halage...). Une étude sur le niveau d'équipements et de services des ports fluviaux a été engagée. La navigation a subi les effets de la sécheresse et a dû s'interrompre mi-août dans le Morbihan et Finistère. 2022 a connu une nouvelle forte hausse (+7%) de fréquentation sur les chemins de halage par rapport à 2021 (dont +25% cycliste).

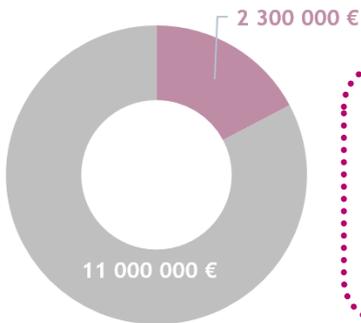
// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Développer les usages nautiques et terrestres	2 Conserver et aménager le patrimoine	3 Prestations supports	4 Subventions
Objectifs				
Actions	[I - 1] Développer les usages nautiques	[II - 1] Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques		
	[I - 2] Développer les usages terrestres	[II - 2] Conserver et aménager l'infrastructure		

11,2 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

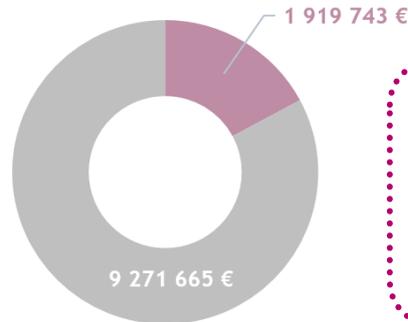
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **83 %** en fonctionnement et de **84 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Sécurisation de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest

9 La Région a repris en gestion directe le 1^{er} janvier 2020 la gestion du canal de Nantes à Brest entre Carhaix et Châteaulin. La sécurisation des ouvrages est la priorité depuis cette reprise notamment par le remplacement des passerelles d'accès aux vannages et aux portes d'écluse. Un budget de 550 000 € a été consacré cette année. Cette sécurisation s'achèvera en 2023.

• Remplacement ou rénovation des portes d'écluse

9 Le programme de rénovation des portes d'écluse se poursuit activement avec un investissement de 850 000 € portant sur une douzaine de portes (portes en bois pour le canal d'Ille-et-Rance, métallique pour les autres canaux).

• Lutte contre les plantes invasives

6 La lutte contre la prolifération des plantes aquatiques invasives nécessite la mobilisation de moyens importants chaque année (1 M€ en 2022). L'action conduite consiste à rétablir les usages, sans perspective d'éradication.

• Rétablissement des profondeurs - dragage

 L'objectif est de rétablir des hauteurs de mouillage réglementaire de 1,60 m sur tous les canaux. Les autorisations environnementales de dragage ont été obtenues pour le Canal d'Ille-et-Rance et la Vilaine. 12 000 m³ ont été dragués dont une partie stockée dans des vasières créées à cet effet. De nouvelles autorisations sont en cours pour le Morbihan (canal de Nantes à Brest et Blavet).

• Déploiement des équipements de service nautique

 L'installation d'équipements de services de base conditionne l'attractivité des voies navigables pour la plaisance fluviale. En 2022, des pontons d'attente ont été aménagés. Enfin, 22 bornes de récupération des eaux usées ont été installées à destination des loueurs·euses et des plaisanciers·ières. La Bretagne devient ainsi le 1^{er} réseau fluvial équipé au niveau national. Une étude pour le déploiement de bornes à badges de distribution d'eau et d'électricité a été engagée pour être concrétisée en 2023/2024.

• Aménagement des chemins de halage

 D'importants travaux de remise en état des chemins ont été entrepris. Ils permettent d'assurer la sécurité des usagers·ères, notamment des cyclistes, dont la fréquentation est toujours croissante (+25% en 2022).

• Déploiement des équipements de service terrestre

Après avoir déployé au cours des années précédentes des bancs, des tables de pique-nique et des bornes d'auto-réparation de vélos au bord des chemins de halage, des équipements de sécurisation ont été installés. Il s'agit de barrière en baïonnette aux intersections routières.

• Restauration des berges

 Les berges sont par endroit effondrées du fait de l'action combinée des crues et du batillage. Leur reconstitution nécessite des travaux onéreux (environ 450 K€ pour 1 km). En 2022, 800 K€ ont été investis pour près de 2 km.

• Restauration des maçonneries

 Des travaux réguliers d'entretien et de reprise des maçonneries sur les écluses, ponts, ponceaux, quais sont réalisés pour un montant annuel de 800 K€. Ils permettent de maintenir les ouvrages en état de fonctionnement et assurer la sécurité des personnels et usagers·ères.

• Requalification des maisons éclusières

 Les maisons éclusières sont des marqueurs forts du patrimoine fluvial. Elles constituent le logement des personnels éclusiers ou sont le support de projets locaux de développement. Les techniques utilisées pour les rénover sont respectueuses du patrimoine et les menuiseries sont fabriquées par l'atelier de la Région, avec des bois issus de la gestion du patrimoine arboré des canaux. Cette gestion en circuit court est labellisée en interne *Bois du canal*. En 2022, les maisons éclusières ont fait l'objet d'un montant de dépenses de 400 K€.

• Appels à projets maisons éclusières

Deux appels à projets concernant 6 maisons éclusières ont été lancés en 2022 sur les secteurs de Redon et Val d'Ille-Aubigné. Les projets recherchés sont ceux utiles aux usagers·ères des canaux et habitants ; comme l'hébergement, la restauration, la location de bateaux, les animations, les projets culturels et récréatifs. Les 1ers projets vont être concrétisés dès 2023.

• Plantation d'arbres

 Afin de pérenniser le patrimoine arboré, élément structurant du paysage qui contribue à l'attrait touristique des canaux tout en stockant le carbone, 3 000 arbres ont été plantés en trois ans le long du canal d'Ille-et-Rance et du canal de Nantes à Brest : chêne pédonculé, chêne d'Amérique et des marais, hêtre, châtaignier, platane ou orme.

• Retrait d'épaves

Depuis 2019, la Région intervient pour retirer des épaves qui menacent la navigation ou le fonctionnement hydraulique. 70 bateaux ont déjà retiré pour un budget de 57 000 €. L'effort a été poursuivi en 2022 malgré les procédures longues et coûteuses.

• Subventions

La partie costarmoricaine du canal de Nantes à Brest est propriété de l'Etat et entretenue par le Département des Côtes d'Armor. La Région finance 50% des dépenses d'investissement liées à l'exploitation et la valorisation de cette section pour un montant annuel de 400 K€.



M6
P 607

Développer les actions européennes et internationales

2022 en Bref

2022 a été une année de fort rebond sur l'international après plus de 2 ans marqués par un ralentissement lié au COVID : relance de la stratégie Celtique de la région, nouvelle politique en faveur des bretons du monde, élargissement des thématiques de coopération avec le Japon.

2022 a été aussi une année d'accélération de l'actualité européenne avec la clôture des programmes de coopération territoriale européenne et l'adoption de nouveaux programmes 2021-2027.

// Objectifs, actions et chiffres clés

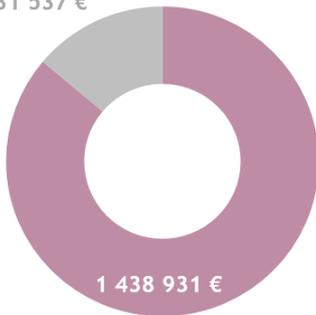
Objectifs	<p>1 Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux</p>	<p>2 Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique et à travers les acteurs bretons dans le monde</p>	<p>3 Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires</p>	<p>4 Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes</p>
Actions	[I - 1] Renforcer la visibilité de la Région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles	[II - 1] Renforcer les coopérations avec les régions Européennes	[III - 1] Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité	
	[I - 2] Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux	[II - 2] Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents	[III - 2] Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons	
	[I - 3] Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération européenne	[II - 3] Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud	[III - 3] Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination	
		[II - 4] Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde		

1,4 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

■ Fonctionnement (AE affectées)
 ■ Investissement (AP affectées)

231 537 €

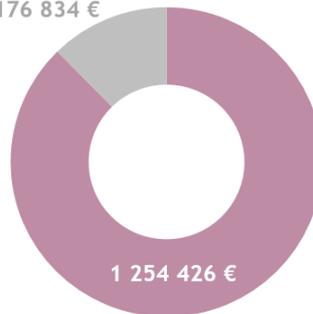


Un taux d'affectation de **80 %** en fonctionnement et de **83 %** en investissement

Les dépenses

■ Fonctionnement (CP mandatés)
 ■ Investissement (CP mandatés)

176 834 €



Un taux de réalisation de **74 %** en fonctionnement et de **55 %** en investissement

Les taux exceptionnellement bas de consommation des crédits en AE/AP s'expliquent par une période de transition entre programmes européens 2014-2020 et 2021-2027 sur les programmes de Coopération territoriale européenne. Des problèmes géopolitiques dans les coopérations internationales de la Région sont également en cause :

- L'impact des décisions AUKUS sur les relations de la Région Bretagne avec l'Australie Méridionale,
- La redéfinition du positionnement de la Région avec la province chinoise du Shandong et un recentrage du champs de coopération,
- Des problèmes sécuritaires au Sahel et à Haïti engendrant une forte réduction des projets des associations de solidarité internationale bretonnes,
- Des économies liées à la dépense exceptionnelle sur l'Ukraine (100 K€), compensée en DM 2,
- La révision de la politique de la Fête de la Bretagne à travers le prisme *Bretons du monde*, plitique votée en session de décembre 2022.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux internationaux

L'année a été marquée par l'accélération des débats sur les nouvelles politiques européennes à mettre en œuvre pour la génération 2021-2027 et donc par la multiplication des échanges avec les institutions européennes à Bruxelles. Le contexte particulier de bilan de la génération 2014-2020 et de lancement des nouveaux programmes a été aussi l'occasion de défendre la vision bretonne d'avoir des dispositifs européens plus simples et plus lisibles. Concernant les réseaux internationaux, 2022 a été l'occasion d'une remise en question de leur utilisation par la Région. Les premiers appels à projets des programmes INTERREG ont été lancés en 2022, avec notamment plusieurs projets impliquant des acteur·rice·s breton·ne·s, ainsi que la Région Bretagne, ce qui témoigne de l'attractivité de ces programmes, malgré leur sélectivité. Une vigilance est toujours de rigueur dans le cadre du suivi de la clôture du programme *France Manche Angleterre*, géré par une autorité de gestion britannique.

Indicateur N°1 [I-2] - Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de projets avec des acteur·rice·s breton·ne·s dans les coopérations territoriales européennes	103	103	(1ers appels à projet) 7

• Renforcer la Bretagne à travers ses coopérations internationales

L'année 2022 a été marquée par une reprise des échanges avec les partenaires tant européens qu'internationaux. Dans le cadre des coopérations institutionnelles de la Région, une délégation s'est rendue au Pays de Galles à l'occasion de la conférence sur les droits culturels, et une mission a été menée en Wielkopolska pour développer des partenariats dans le domaine du spectacle vivant. L'accord de coopération avec le Shandong a été renouvelé en juin, avec une restriction autour de deux axes de travail uniquement : les sujets environnementaux et éducatifs.

La construction de la diplomatie celte s'est poursuivie au travers d'un déplacement en Irlande autour des questions maritimes et des énergies renouvelables, le renforcement des liens avec les écossais et l'organisation du premier FORUM CELTE en 2023. A l'international, une première mission exploratoire au Japon, adossée à la délégation économie a été organisée pour développer des partenariats notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur, des industries créatives et culturelles et de l'hydrogène.

Indicateur N°2 - Missions organisées à l'international	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Valeur cible 2023
Nombre de missions à l'international organisées par la DAEI et impliquant des élu·e·s	2 (Pays de Galles et Irlande)	2 (Irlande, Ecosse)	5 (Pays de Galles, Irlande, Wielkopolska Japon, Etats-Unis)	4

• Accompagner des initiatives solidaires

Après une année 2021 marquée par une diminution des initiatives de solidarité internationale due à la pandémie, l'année 2022 a vu s'accroître les crises sécuritaires et ce dans de nombreux pays d'Afrique, dont la zone dite du Sahel comme le Mali et le Burkina-Faso. Cela se traduit notamment par un affaiblissement des liens institutionnels entre la Région Bretagne et son partenaire burkinabé. Le même constat peut être dressé pour Haïti. La réalisation de certains projets a dû être reportée, voir définitivement arrêtée en raison de ces contextes géopolitiques.

Néanmoins, le nombre de projet soutenu reste stable, mais l'achèvement de quelques projets demeure incertain, comme le projet d'approvisionnement de cantines scolaires en riz mené dans la région centre du Burkina-Faso. S'agissant des projets jeunes, la région a soutenu 12 projets impliquant 88 jeunes. La Région poursuit son accompagnement auprès de Réseau Bretagne Solidaire dans sa démarche de restructuration engagée en 2022. Mais face à ces enjeux sécuritaires qui s'aggravent, l'intervention régionale et l'action des associations sont de plus en plus empêchées. Aussi et à l'aune de ces constats, il a été décidé de lancer une réflexion sur l'évolution de la stratégie régionale en matière de solidarité internationale.

Indicateur N°3 [III-1 et III-2] - Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre d'initiatives de solidarité internationale soutenues	52	38	39



2022 en Bref

L'année 2022 a été marquée par l'accueil de la Route du Rhum sur le port régional de St Malo, par le lancement des premières campagnes de notoriété et par la communication sur la tarification dans les lycées en direction des familles et des élèves.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Informer les citoyen.ne.s sur les politiques régionales	2 Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne	3 Promouvoir la participation et la citoyenneté
	[I - 1] Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyen.ne.s	[II - 1] Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs	
Actions	[I - 2] Organiser l'information thématique des citoyen.ne.s sur les politiques publiques régionales	[II - 2] Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité	
	[I - 3] Optimiser les relations presse et les relations publiques	[II - 3] Promouvoir l'action de la Région en direction des publics identifiés	
		[II - 4] Promouvoir le rayonnement de la Bretagne	

3,3 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **83 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyen.ne.s

Indicateur N° 1 [I-1] - Performance des outils éditoriaux	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Audience de bretagne.bzh (nombre de visites)	765 814	726 155	776 533
Nombre de followers Twitter @regionbretagne	105 899 (+6%)	107 804 (+1,8%)	113 468 (+5,25)
Nombre d'abonné.e.s Facebook	10 003 (+135%)	13 841 (+38,6%)	24 938 (+80%)
Nombre d'abonné.e.s LinkedIn	37 519 (+106%)	48 442 (+22,55%)	60 647 (+25,2%)
Nombre d'abonné.e.s Instagram	2 000	4 505(+125%)	6900

En novembre 2022, bretagne.bzh a ouvert un espace connecté permettant aux usagers d'épingler des contenus (par exemple actualités, offres d'emploi, aides), d'enregistrer des recherches types (offres d'emploi, aides) et d'être

notifié·e de nouvelles aides ou de nouvelles offres d'emploi répondant à ses critères. Ce premier socle technique a vocation à être diffusé progressivement sur tous les sites de la Région et de partager dans un tableau de bord unique toutes les interactions d'un usager avec la Région.

- **Organiser l'information thématique des citoyen·ne·s sur les politiques régionales**

En décidant la mise en œuvre d'une tarification unique et solidaire dans les lycées publics, la Région relevait le défi d'une information claire et impactante auprès des familles pour permettre à chacune d'elles d'accéder à ses droits. Défi relevé grâce à une diffusion de flyers explicatifs, la réalisation d'une vidéo pédagogique, la création d'une page web dédiée aux familles et la diffusion d'un kit de communication aux établissements. 46 109 familles ont donné leur accord à la Région, dans le cadre du RGPD pour que la Région puisse leur adresser des informations pratiques concernant leur enfant sur 65 000 familles concernées par la nouvelle tarification.

- **Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs**

Du 26 octobre au 9 novembre, le Port de Saint-Malo, port de la Région, a accueilli le village et le départ de la Route du Rhum 2022, avec le soutien de la collectivité. Cette opération qui a mobilisé 450 jours ETP dans les services régionaux a permis de rendre la Région très visible auprès des visiteurs·euses et dans les médias. Avec une augmentation de 111% des retombées média et de 11% des visiteurs·euses, l'édition 2022 fut une édition record. A signaler parmi les actions de communication engagées par la Région, la réussite, notamment, d'une campagne digitale visant à inciter à la visite du stand de la Région consacré aux *Nouveaux explorateurs engagés pour la planète* avec 2 146 000 impressions et 294 000 vues intégrales de la vidéo de promotion du stand.

- **Promouvoir l'action de la Région en direction des publics identifiés**

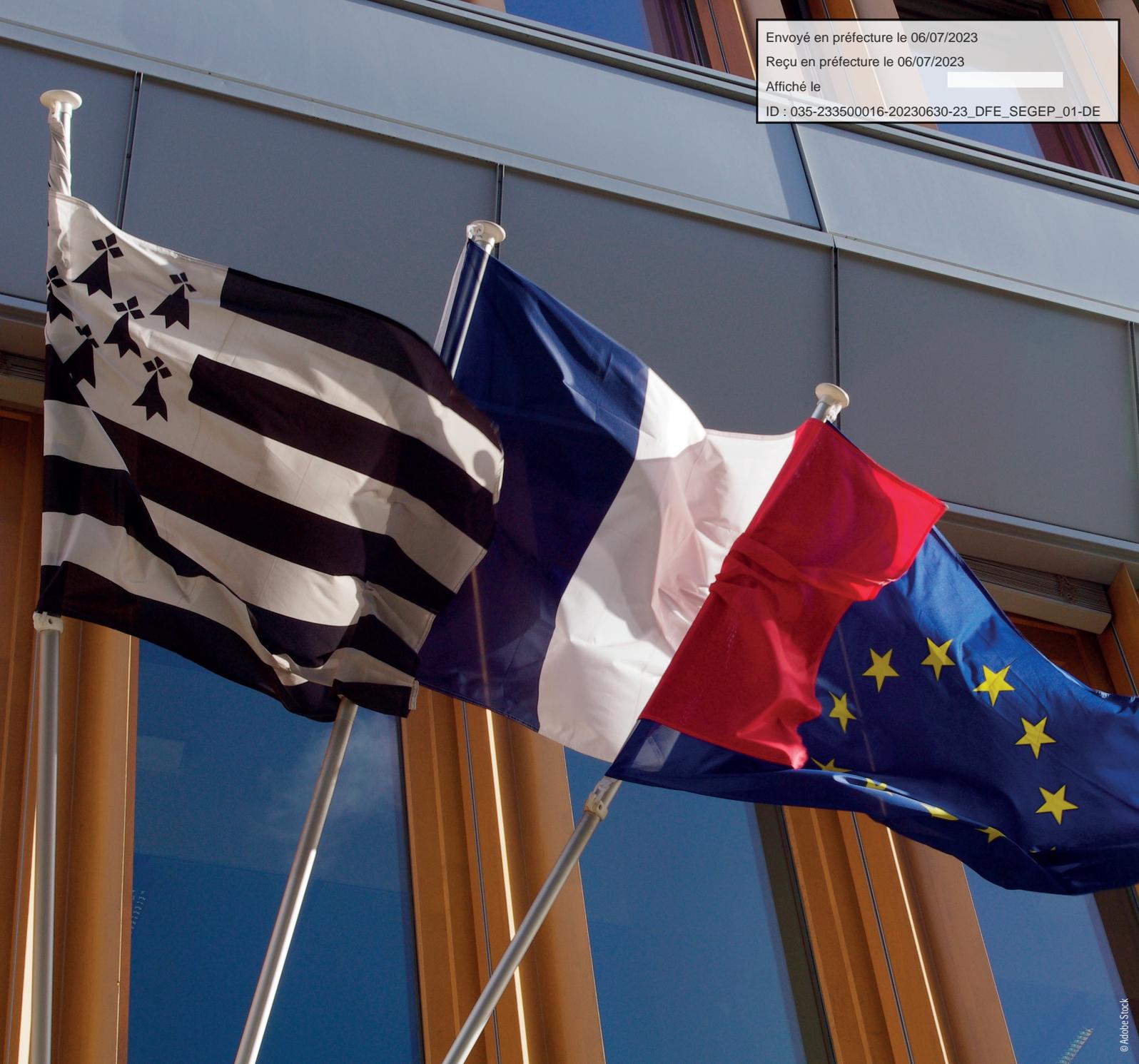
En septembre 2022, la Région a réalisé ses premières campagnes de notoriété à destination du grand public. Ces campagnes organisées en 3 saisons composées chacune d'une campagne « chapeau » suivie de 6 campagnes thématiques visent à mieux faire connaître l'action de la Région dans le cadre de ses six métiers marqueurs. Pour vérifier l'efficacité du concept créatif de la campagne, des études pré-tests et post-tests ont été réalisées auprès de panels représentatifs. Les post-tests confirment l'efficacité de la démarche puisque le taux de couverture de la campagne est de 45% des cibles (un breton sur deux a vu la campagne et s'en souvient) ; la note d'agrément est de 7,2/10 et le taux de saturation extrêmement faible (13%).

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE



MISSION 7

Fonds de gestion des crédits européens

I. Le contexte et la stratégie régionale

Les temps forts de l'année 2022



Depuis 2014, la Région Bretagne a la responsabilité directe de mettre en œuvre une grande partie des fonds structurels européens sur le territoire régional, à travers 4 fonds : le *Fonds européen pour le Développement Régional* (FEDER), le *Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural* (FEADER), le *Fonds Social Européen* (FSE) et le *Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture* (FEAMP-FEAMPA). Ces financements accompagnent le développement de la Bretagne dans de nombreux secteurs stratégiques, sur l'ensemble du territoire régional : le numérique (infrastructures/usages), la recherche et l'innovation, le développement économique et la transition verte (rénovation, énergies renouvelables, transport durable, climat, biodiversité) pour le FEDER,

l'emploi, la formation et l'insertion pour le FSE, le développement agricole, agro-alimentaire et rural pour le FEADER, et le développement de la pêche, de l'aquaculture et des territoires maritimes pour le FEAMP.

La Région gère ainsi depuis 2014 une enveloppe totale de 1,048 milliards de fonds européens, engagée à 90% fin 2022, au bénéfice de 45 000 projets.

L'année 2022 a été marquée par une forte programmation et une accélération des paiements, en prévision de la clôture progressive de ces enveloppes fin 2023 pour le FEDER, FSE, FEAMP et fin 2025 pour le FEADER.

Le rôle central de la Région dans la mise en œuvre des fonds européens sur son territoire s'est confirmé en 2022; elle a ainsi été renouvelée dans son rôle d'Autorité de gestion directe ou déléguée sur les 4 fonds pour la nouvelle période de programmation.

Enfin, l'année 2022 a vu aboutir les travaux partenariaux et la négociation des cadres stratégiques actualisés avec les services de la Commission européenne. L'adoption de ces nouveaux programmes confie à la Région Bretagne la gestion de 641,5 M€ de fonds européens supplémentaires, qui permettront de poursuivre l'accompagnement des projets sur la période de programmation 2021-2027.

Chiffres clés

Plus d'1 Milliard	735 M€	45 000	641,5 M€
d'euros de fonds européens engagés en Bretagne depuis 2014	d'aides européennes versées aux bénéficiaires depuis 2014	projets soutenus depuis 2014	de nouvelles enveloppes en gestion pour la période 2021-2027

Les documents stratégiques de la Mission

Programme FEDER / FSE+ 2021-2027 disponible en téléchargement ici	Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027 disponible en téléchargement ici	Programme national du FEAMPA 2021-2027 disponible en téléchargement ici	Programme national FSE+ 2021-2027 disponible en téléchargement ici
---	--	---	--

En complément d'information, il existe une stratégie de communication transversale à l'ensemble des programmes européens ([disponible en téléchargement ici](#)).

Actualité des fonds européens en 2022

L'année 2022 pour les fonds européens s'est articulée autour de deux objectifs majeurs, propres à ces phases de transition entre deux périodes de programmation européenne : accélérer la dynamique d'avancement des programmes 2014-2020 pour engager dans les meilleures dispositions possibles leur clôture financière, tout en finalisant la préparation des nouveaux programmes pour un démarrage progressif de l'engagement des nouvelles enveloppes.

Sur le premier volet, l'année 2022 était en effet une année charnière en prévision de la clôture financière de ces enveloppes ; l'objectif était ainsi de positionner l'avancement financier général de ces programmes dans des conditions favorables, en clôturant progressivement les dispositifs et la programmation des dossiers d'une part, et en lissant au maximum la charge du reste à réaliser en matière de paiement d'autre part.

Des actions de pilotage, d'optimisation des maquettes, ou bien encore de relance et d'accompagnement ciblé des bénéficiaires ont ainsi été portées toute l'année dans cet objectif. L'abondement financier des programmes initiaux, pour la relance d'une part, et pour la période de transition FEADER d'autre part, a rendu cet exercice plus délicat que sur les périodes de clôture des précédents programmes, et a nécessité un pilotage renforcé au vu des courts délais laissés à la Région pour consommer ces enveloppes.

Au 31 décembre 2022, l'enveloppe globale de fonds européens gérée par la Région depuis 2014 est dorénavant engagée à 90%. Plus de 940 M€ de financements ont ainsi été programmés, soit 170 M€ supplémentaires en un an. Les enveloppes initiales sont dorénavant clôturées pour le FEAMP, le FSE, le FEADER et en très grande partie pour le FEDER. Les enveloppes de relance (REACT-EU FEDER) et de transition (FEADER) reçues seulement courant 2021 présentent également d'ores et déjà un fort taux d'engagement, respectivement à 50% et 66%.

636 M€ ont été versés aux bénéficiaires au total, ce qui représente près de 140 M€ complémentaires payés sur l'année 2022, contre 100 M€ en 2021. La Bretagne maintient ainsi toujours un très bon positionnement au niveau national.

Le schéma ci-dessous détaille les taux de programmation pour chaque fonds ; il intègre également le FSE géré par les services de l'Etat en Bretagne dans le cadre du programme national.

Taux de programmation pour chaque fonds au 31 décembre 2022



Ces résultats sont le fruit d'un engagement très important de l'ensemble des parties prenantes de la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne, que ce soit les bénéficiaires, les membres du partenariat ou bien les autorités en charge.

En parallèle de ces travaux relatifs à la programmation 2014-2020, les négociations engagées avec la Commission européenne depuis plus de 2 ans pour les nouveaux programmes ont abouti. L'ensemble des cadres stratégiques a ainsi été adopté au cours du 2nd semestre 2022, permettant l'ouverture progressive des appels à projets, et l'engagement des premières aides sur le FEDER. Confirmée comme Autorité de gestion directe ou déléguée pour la nouvelle période de programmation européenne 2021-2027, la Région a donc dorénavant en charge une enveloppe complémentaire de fonds européens de 641,5 M€, répartis entre le FEDER (333 M€), le FSE+ (60 M€), le FEADER (190 M€) et le FEAMPA (58,5 M€), à mettre en œuvre d'ici 2027.

La Bretagne a fait partie des toutes premières régions françaises à pouvoir démarrer sa nouvelle programmation, avec un programme FEDER adopté en seconde position nationale. Fin 2022, une trentaine de nouveau dossiers FEDER ont ainsi pu être sélectionnés, en particulier sur les secteurs de l'innovation et de la transition verte, sur lesquels les appels à projets avaient été ouverts par anticipation sur la clôture des négociations. Cette anticipation était essentielle pour les bénéficiaires, et pour enclencher la dynamique de mise en œuvre de ces nouvelles

enveloppes qui seront soumises elles-aussi, à compter de 2025, à l'atteinte de seuils d'avancement contractuels avec la Commission européenne.

Outre l'adoption des cadres stratégiques par la Commission européenne, ce démarrage rapide de la programmation des dossiers était aussi conditionné à d'importants travaux opérationnels, qui ont été menés de front avec la négociation des programmes pendant l'année 2022 : préparation des systèmes d'informations, actualisation de l'ensemble des outils de communication, préparation des Descriptifs de gestion permettant à la Région d'obtenir les validations nationales nécessaires à l'engagement des dossiers, installation des nouvelles instances de gouvernance, définition des systèmes de pilotage et de suivi financier et physique des programmes, etc. Tous ces chantiers ont largement progressé en 2022, en support au lancement de la programmation.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2022

Quel que soit le financement européen sollicité, et la période concernée, les projets soutenus doivent prendre en compte trois principes horizontaux portés par l'Union européenne : le développement durable, l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'égalité des chances. Les objectifs de développement durable sont donc tous intégrés dans les projets européens de façon transversale.

Par ailleurs, en soutenant la mise en œuvre d'une grande partie des politiques régionales, les fonds européens apportent une contribution significative à la réalisation des Objectifs de Développement Durable. Citons notamment :

- 
2 FAIM ZÉRO La sécurité alimentaire et l'agriculture durable, soutenues par la mise en œuvre du FEADER ;
- 
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ L'éducation de qualité, soutenue par le FSE ;
- 

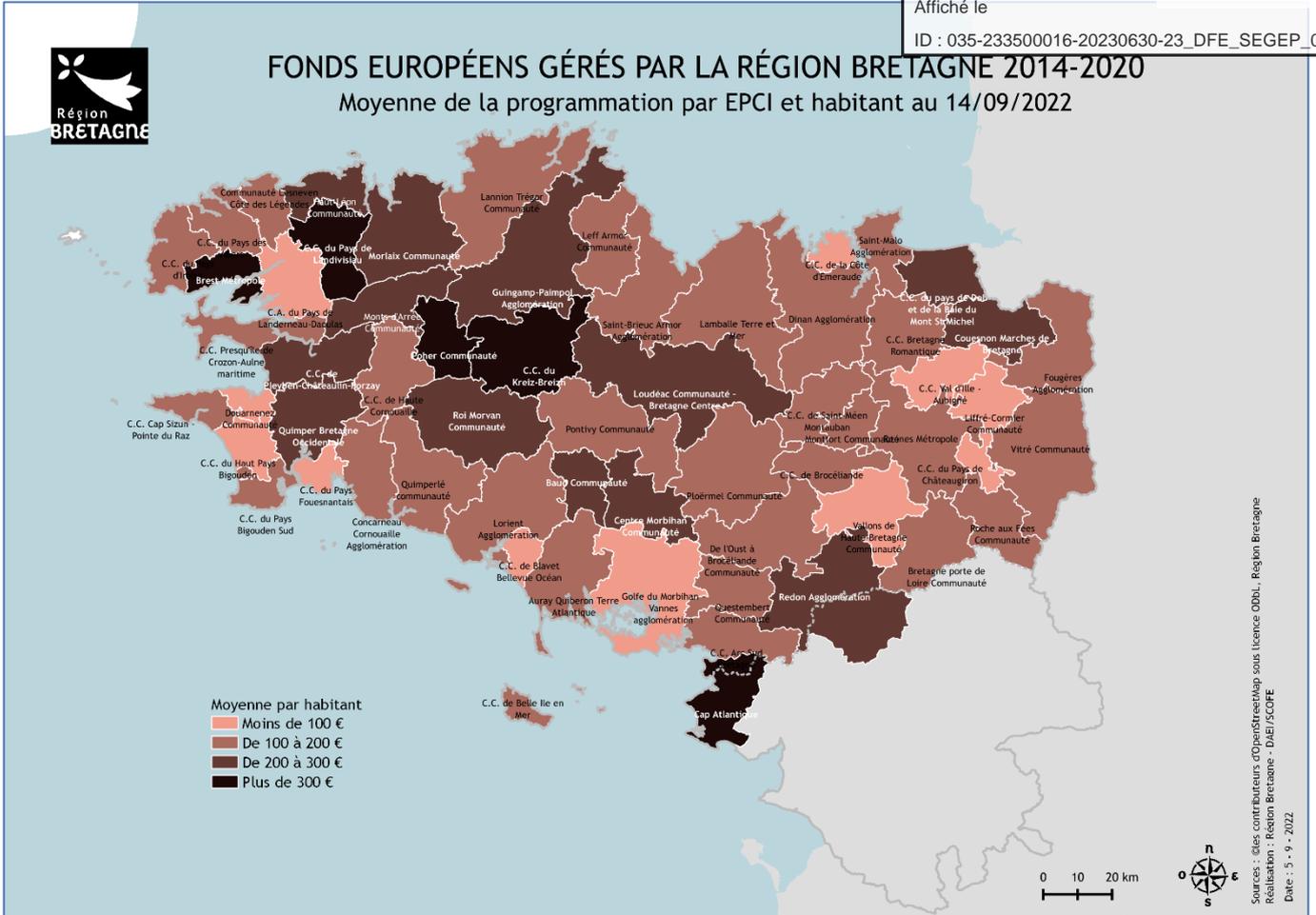

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE **9** INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE **13** MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES Les énergies propres et d'un coût abordable, les infrastructures résilientes et l'innovation, ou bien encore la lutte contre les changements climatiques, soutenues par le FEDER ;
- 
14 VIE AQUATIQUE La vie aquatique marine, soutenue par le FEAMP.
- 
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES Enfin, de manière transverse, les principes guidant la mise en œuvre des fonds européens, à commencer par celui du partenariat, et l'objectif d'information sur l'action de l'Europe au quotidien, poursuivi par la Région en tant qu'Autorité de gestion, contribuent aussi à soutenir l'ODD n°16 de Paix, justice et institutions efficaces.

// L'approche territoriale de l'action régionale

Le déploiement des financements européens intègre par nature une dimension territoriale forte.

De manière transversale tout d'abord, puisque l'ensemble des fonds européens gérés par la Région ont vocation à irriguer tous les territoires. La Région porte ainsi une attention particulière à ce que chaque porteur de projet puisse accéder aux aides et puisse être accompagné dans les démarches à effectuer, que ce soit en amont ou en aval de l'obtention d'un financement. Ceci passe par la mise à disposition de supports d'information de qualité, mais également par l'assistance apportée au quotidien par l'ensemble des points de contact sur les différents fonds. L'implantation des espaces territoriaux apporte aussi dorénavant une plus grande capacité d'information de premier niveau en proximité, et pourra, pour certains dispositifs ou types de bénéficiaire le nécessitant, offrir des espaces d'accompagnement au niveau local pour assister les porteurs de projet dans la constitution et le dépôt de leurs dossiers.

Alors que la programmation des aides pour la période 2014-2020 se clôture, une première projection de la répartition des financements sur le territoire a pu être effectuée et permet de confirmer que, malgré les effets de siège inévitables et tendant à concentrer les fonds sur les territoires plus urbains, l'ensemble du territoire régional bénéficie bien des financements européens. En outre, cette carte ne prend pas en compte certains projets d'envergure régionale, à commencer par le projet BTHD bénéficiant de 78 M€ de FEDER sur la période 2014-2020, et qui, par nature, bénéficie aux territoires plus ruraux.



En complément, les fonds européens intègrent également des dispositifs d'intervention territorialisés spécifiques. C'est le cas notamment pour le FEADER et le FEAMP, qui portent tous deux la mise en œuvre du *Développement local par les acteurs locaux* (DLAL). La spécificité du DLAL est de permettre à des territoires locaux de bénéficier d'une enveloppe prévisionnelle de fonds européens destinée à financer des projets sur son territoire, en lien avec sa stratégie de développement. Il revient ainsi au territoire porteur de DLAL d'assurer l'animation et l'accompagnement des porteurs de projets, ainsi que la sélection des projets, en amont de la programmation finale par l'Autorité de gestion.

Déjà déployé pour la période 2014-2020, ce DLAL est prêt à être de nouveau engagé sur la période de programmation 2021-2027, l'année 2022 ayant été mise à profit pour procéder à la phase de sélection des territoires engagés dans ce dispositif. Au total, environ 15% des enveloppes de ces deux fonds seront mis en œuvre par ce biais. L'ensemble de la façade maritime sera de nouveau couvert par des dispositifs DLAL pour le FEAMP ; pour Leader (DLAL FEADER), la couverture de l'ensemble du territoire régional est également confirmée.

// Zoom politique de la ville

> La politique de cohésion avait renforcé la priorité au développement urbain sur la période 2014-2020 ; ainsi, pour le FEDER, une enveloppe minimale de 5 % devait être dédiée à cette orientation. En Bretagne, cette dimension urbaine est directement mise en œuvre par le biais des enveloppes territorialisées intervenant sur les territoires de Brest Métropole et Rennes Métropole, pour un volume global de crédits de 29 M€. Ce montant minimum est complété par les enveloppes territoriales dédiées aux pays qui intègrent également les mêmes priorités, notamment d'inclusion par le numérique, de rénovation du parc de logements sociaux, et qui participent donc aussi au développement urbain des territoires concernés par des contrats de ville.

> Pour la période 2021-2027, cette part de crédits FEDER dédiée au « développement urbain intégré » est, de la même manière, mise en œuvre par les enveloppes territorialisées des 2 métropoles, pour un montant total de 28 M€. En complément, de nombreux autres projets pourront contribuer, à travers toute la Bretagne et particulièrement ses agglomérations, à la politique de ville, notamment en matière de rénovation du parc de logement social, de transport urbain ou bien encore d'usages numériques.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre de la gestion des fonds européens s'appuie sur une organisation spécifique, faisant intervenir principalement les directions sectorielles, point de contact unique des bénéficiaires et instructrices des dossiers, la Direction des affaires européennes et internationales (DAEI), chargée du pilotage des programmes et de l'accompagnement des services, la Direction de l'audit (DA) qui assure les missions d'audit interne et externe, la Direction des affaires juridiques et de la commande publique (DAJCP) en matière de déontologie et de lutte anti-fraude, et plus globalement en soutien à l'expertise juridique nécessaire sur l'instruction de certains dossiers.

D'autres directions fonctionnelles, notamment la Direction du numérique et des systèmes d'informations (DNSI) et la Direction de la communication (DIRCOM), apportent également un soutien important au fonctionnement de l'ensemble du dispositif de mise en œuvre. Cette organisation et l'ensemble des processus ont été validés par les organismes de contrôle au démarrage de la programmation et font l'objet régulièrement de vérifications par les autorités d'audit nationales et communautaires. L'ensemble des ressources humaines affectées aux fonds européens est cofinancée par l'Union européenne à travers les crédits d'assistance technique. Les moyens humains présentés dans le tableau ci-dessous concernent les effectifs de la DAEI en charge des fonds européens d'une part, et des coopérations européennes et internationales d'autre part.

Sur le plan budgétaire, jusqu'à fin 2021, le suivi financier a été structuré autour de 4 programmes, répondant aux obligations comptables posées par l'instruction relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2020.

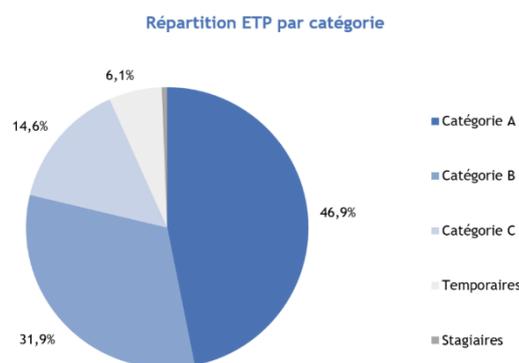
Ainsi, le programme 1 110 sert de support budgétaire à l'engagement et au paiement direct et au fil de l'eau des bénéficiaires du Programme FEDER-FSE.

Les programmes 1 120 et 1 130 permettent l'intégration comptable *a posteriori* des dépenses engagées par l'Agence des services et des paiements (ASP), organisme de paiement aux bénéficiaires du FEAMP et du FEADER.

Enfin, le programme 1 140 permet à la collectivité d'assurer la mise en œuvre de ses missions propres d'Autorité de gestion, tant dans l'accompagnement des bénéficiaires que de l'animation du partenariat ou bien encore en matière de communication et d'évaluation. Au printemps 2021, l'architecture budgétaire de la Mission a été renforcée par la création de nouveaux programmes financiers permettant l'engagement et le paiement des aides pour la période de programmation 2021-2027 : les programmes budgétaires 1 111 et 1 131 servent de support budgétaire à l'engagement et au paiement direct et au fil de l'eau des bénéficiaires des nouveaux Programmes FEDER-FSE+ et FEAMPA ; le programme 1 121 (non sollicité en 2022 compte-tenu des spécificités du calendrier FEADER) permettra l'intégration comptable *a posteriori* des dépenses engagées par l'Agence des services et des paiements (ASP), organisme de paiement aux bénéficiaires du FEADER pour la période 2021-2027.

// Moyens humains

Fonds européens et Coopérations européennes et internationales	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2022
Agents des services centraux	
Catégorie A	26,1
Catégorie B	17,7
Catégorie C	8,1
Temporaires	3,4
Stagiaires	0,3
Total ETP	55,6
Total Masse salariale	3 011 996 €



// Répartition des dépenses

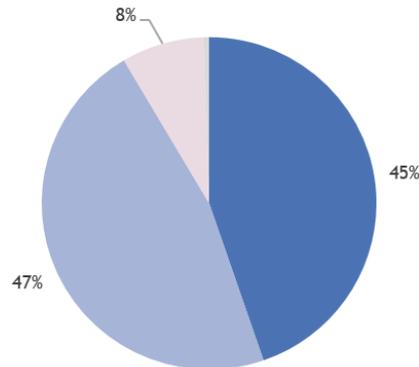
Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **81%** en fonctionnement et de **84%** en investissement

Répartition des dépenses des fonds de gestion des crédits européens par programme [Total des CP mandatés en I et F]



- P 1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020
- P 1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020
- P 1130 - Programme FEAMP 2014-2020
- P 1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020
- P 1111 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027
- P 1131 - Programme FEAMPA 2021-2027

> Dépenses par programme

Fonds de gestion des crédits européens			
	CP votés en 2022	CP mandatés en 2022	Taux de réalisation
P 1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	73 000 000 €	58 681 343 €	80%
Fonctionnement	8 000 000	5 582 859	70%
Investissement	65 000 000	53 098 484	82%
P 1111 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027	2 000 000 €	0 €	0%
Fonctionnement	500 000	0	0%
Investissement	1 500 000	0	0%
P 1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020	71 500 000 €	61 366 643 €	86%
Fonctionnement	49 500 000	41 492 523	84%
Investissement	22 000 000	19 874 120	90%
P 1130 - Programme FEAMP 2014-2020	10 600 000 €	10 464 288 €	99%
Fonctionnement	1 300 000	1 213 673	93%
Investissement	9 300 000	9 250 616	99%
P 1131 - Programme FEAMPA 2021-2027	600 000 €	0 €	0%
Fonctionnement	100 000	0	0%
Investissement	500 000	0	0%
P 1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	1 150 000 €	686 740 €	60%
Fonctionnement	1 150 000	686 740	60%
Investissement	0	0	NA
Dépenses totales de la Mission (I et F)	158 850 000 €	131 199 014 €	83%
Total Fonctionnement	60 550 000 €	48 975 794 €	81%
Total Investissement	98 300 000 €	82 223 220 €	84%

2022 en Bref

Dans un contexte de préparation de la clôture du programme, l'année 2022 a été marquée par un accroissement de l'engagement des projets ; accroissement ayant permis de clôturer la programmation sur certains dispositifs et de l'accélérer sensiblement sur d'autres, notamment sur les dispositifs financés par l'enveloppe de relance REACT-EU. Sur le plan des paiements, l'année 2022 n'a pas révélé de difficultés particulières, permettant ainsi de dépasser les seuils européens attendus.

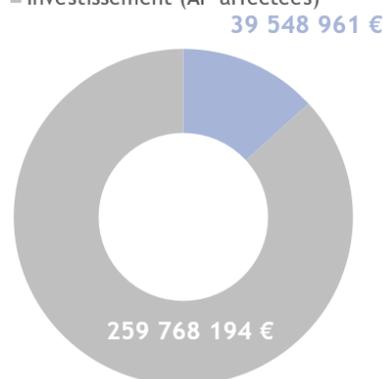
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)	2 Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)	3 Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne	4 Accompagner la relance et la résilience de la Bretagne (FEDER - REACT-EU)	5 Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)
Actions	[I - 1] Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton [I - 2] Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne	[II - 1] Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen [II - 2] Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes [II - 3] Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes	[III - 1] Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne [III - 2] Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne [III - 3] Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne	[V - 1] - Soutenir la réparation des dommages, la relance et la résilience de la Bretagne suite à la crise engendrée par le Covid-19	[IV - 1] Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

58,7 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

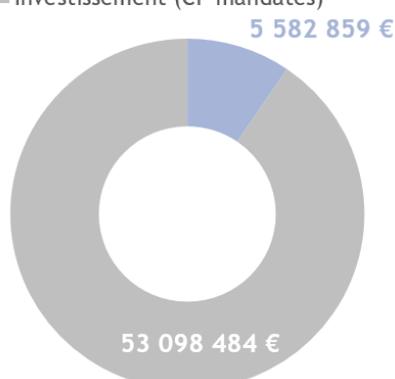
- Fonctionnement (AE affectées)*
- Investissement (AP affectées)*



Un taux d'affectation de **58 %** en fonctionnement et de **81 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **70 %** en fonctionnement et de **82 %** en investissement

*Les AP et AE sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2015, les résultats correspondent au cumul.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une clôture quasi intégrale de la programmation des dispositifs (hors plan de relance)

Au 31 décembre 2022, le taux de programmation global s'élève à 97.93 % hors enveloppe complémentaire de relance (React-EU). Dans un contexte de préparation de la clôture du programme, la dynamique de programmation s'est fortement intensifiée. L'année 2022 a en effet été marquée par un engagement massif des projets au titre des investissements territoriaux intégrés, notamment dans son volet rénovation thermique des logements sociaux (axe 3), et par la clôture de certains dispositifs comme sur les usages numériques ou l'innovation. Concernant le Fonds social européen (FSE), la programmation des opérations est clôturée depuis 2020.

Nombre de dossiers programmés	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Total (depuis 2016*)
Dossiers programmés sur l'axe 1 (FEDER)	9	17	33	117
Dossiers programmés sur l'axe 2 (FEDER)	48	50	19	507
Dossiers programmés sur l'axe 3 (FEDER)	46	55	107	282
Dossiers programmés sur l'axe 4 (FSE)	1	0	0	6

* Le cumul depuis 2016 prend en compte les déprogrammations de dossiers, expliquant les éventuels écarts avec le nombre de dossiers par année.

Cette programmation est complétée par 16 dossiers au titre des axes 5 et 6 relatifs à l'assistance technique.

Avancement du Programme FEDER-FSE	Montant programmé (en M€)	Montant indicatif maquette (en M€)	% du montant indicatif mobilisé
Axe 1 - Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne	90.94	94	96.5%
<i>Objectif 1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton</i>	78.8	79	100%
<i>Objectif 2 - Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne</i>	11.5	15	77.6%
Axe 2 - Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises	97.8	93.8	104,3%
<i>Objectif 1 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen</i>	46	43.9	104.5%
<i>Objectif 2 - Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes</i>	26.6	21.3	126.5%
<i>Objectif 3 - Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes</i>	25.2	28.7	87.7%
Axe 3 - Soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne	101.8	109	93.4%
<i>Objectif 1 - Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne</i>	33.3	39.8	84.1%
<i>Objectif 2 - Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne</i>	24.6	24.8	99.3%
<i>Objectif 3 - Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne</i>	43.8	44.4	98.5%
Axe 4 - Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels	66.8	60	111.6%
<i>Objectif 1 - Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants</i>	66.8	60	111.6%

• Une pleine mise en œuvre du dispositif de relance (React-EU)

Sur le plan de relance React EU (dotation : 92.8 M €), dans la continuité de la dynamique engagée au second semestre 2021, le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER) aux projets en faveur de la transition verte, numérique et économique s'est intensifié. 91 dossiers représentant 45 M € ont d'ores et déjà été programmés à la fin 2022 soit 52 % des crédits. Le suivi fin du dépôt des dossiers de demande de subvention s'est accéléré afin de clôturer dans les meilleurs délais la programmation de ces derniers et analyser finement les perspectives d'atterrissage financier de cet outil pour procéder le cas échéant à des redéploiements de crédits.

• Le dépassement des seuils minimum de réalisation financière (dégagement d'office)

Les objectifs de réalisation financière minimum au titre du dégagement d'office ont, à l'instar des années précédentes, été largement dépassés.

Exercice de dégagement d'office	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Valeur cible 2023
FEDER	47M€	57M€	61M €	307M€
FSE	6,7M€	8.4M€	5.5M€	59M€

Ceci est lié à la bonne dynamique de paiement des bénéficiaires, dynamique qui s'est accrue en 2022.

2022 en Bref

Après de nombreuses itérations avec la Commission européenne au cours du 1er semestre 2022, le programme FEDER-FSE+ pour la période 2021/2027 a été approuvé le 13 septembre 2022. La Bretagne a ainsi été la 2ème Région française à obtenir l'accord de la Commission européenne, permettant d'engager la programmation des premiers dossiers dès la fin de l'année 2022.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche et à l'innovation, aux Entreprises et à la transformation numérique (FEDER)	2 Favoriser l'accès de toute la Bretagne au Très Haut Débit (FEDER)	3 Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne (FEDER)	4 Soutenir la transition vers des mobilités durables (FEDER)	5 Former tout au long de la vie les personnes en recherche d'emploi pour leur permettre la définition d'un projet, l'accès aux connaissances et aux compétences (FSE+)
Actions	[I - 1] Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen [I - 2] Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes [I - 3] Renforcer le potentiel productif de la Bretagne [I - 4] Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de stratégies numériques responsables	[II - 1] Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton (projet BTHD)	[III - 1] Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne [III - 2] Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique [III - 3] Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents [III - 4] Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques [III - 5] Préserver et reconquérir la biodiversité	[IV - 1] Favoriser la mobilité urbaine durable	[V - 1] Soutenir la formation des personnes en recherche d'emploi

0 M€ de crédits mandatés en 2022 en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)*
- Investissement (AP affectées)*



Un taux d'affectation de **7%** en fonctionnement

*Les AP et AE sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2021, les résultats correspondent au cumul. Une première enveloppe de crédits de paiement avait été provisionnée en 2022, afin de permettre le remboursement des dépenses dans l'hypothèse d'un démarrage effectif du programme dès le début de l'année. Compte-tenu des délais de négociation européenne et des travaux préparatoires, les premiers paiements n'auront finalement lieu qu'à partir de 2023.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Des dispositifs en phase de déploiement

Nombre de dossiers programmés	Réalisation 2022	Total (depuis 2022)
Dossiers programmés sur l'axe 1 (FEDER)	14	14
Dossiers programmés sur l'axe 2 (FEDER)	0	0
Dossiers programmés sur l'axe 3 (FEDER)	6	6
Dossiers programmés sur l'axe 4 (FEDER)	0	0
Dossiers programmés sur l'axe 5 (FSE +)	0	0
Total des dossiers programmés FEDER et FSE+	20	20

Avancement du Programme FEDER-FSE+	Montant programmé (en M€)	Montant indicatif maquette (en M€)	% du montant indicatif mobilisé
Axe 1 - Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche et à l'innovation, aux entreprises et à la transition énergétique (FEDER)	1.4	136	1%
<i>Objectif 1 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen et accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes - volet recherche</i>	0	54.5	0%
<i>Objectif 1 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen et accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes - volet innovation</i>	4.7	32	6.7%
<i>Objectif 2 - Renforcer le potentiel productif de la Bretagne</i>	0	27	0%
<i>Objectif 3 - Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de stratégies numériques responsables</i>	0	22.5	0%
Axe 2 - Favoriser l'accès de toute la Bretagne au très haut débit (FEDER)	0	72.4	0%
<i>Objectif 1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton</i>	46	43.9	104.5%
Axe 3 - Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne (FEDER)	1.8	78.7	2.4 %
<i>Objectif 1 - Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne</i>	0.4	20	2.1%
<i>Objectif 2 - Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique</i>	0.6	17.6	3.57%
<i>Objectif 3 - Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétique Intelligent</i>	0	5	0%
<i>Objectif 4 - Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques</i>	0	11	
<i>Objectif 5 - Préserver et reconquérir la biodiversité</i>	1.4	25	3.3%
Axe 4 - Soutenir la transition vers des mobilités durables (FEDER)	0	37	0%
<i>Objectif 1 - Favoriser la mobilité urbaine multimodale durable dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone</i>	0	37	0%
Axe 5 - Former tout au long de la vie les personnes en recherche d'emploi pour leur permettre la définition d'un projet, l'accès aux connaissances et compétences (FSE+)	0	57.6	0%
<i>Objectif 1 - Soutenir la formation des personnes en recherche d'emploi (formations pré-qualifiantes et qualifiantes)</i>	0	57.6	0%

Par anticipation à la validation du Programme, des appels à projet ont été lancés dès le premier trimestre 2022 sur le Fonds européen de développement régional (FEDER). Ces appels à projet portant sur le volet transition verte (changement climatique, biodiversité et énergies renouvelables) ainsi que sur le volet innovation ont notamment permis d'engager la programmation de 20 projets à l'automne 2022. Concernant le Fonds social européen + (FSE+), la programmation démarrera au printemps 2023.

- Une mise en œuvre administrative et financière stabilisée progressivement

Important levier pour soutenir la dynamique de lancement, des actions à destination des bénéficiaires ont été organisées dès 2022 afin de favoriser une mise en œuvre opérationnelle rapide du programme et les épauler dans l'accès aux financements et dans leur pleine obtention. L'objectif est de diffuser au mieux les nouvelles opportunités de financement ainsi que le nouveau cadre de mise en œuvre.

En qualité d'autorité de gestion du programme, il ressort des obligations de la Région de s'assurer que ses procédures et documents type intègrent le cadre normatif et ses évolutions tout en assurant l'efficacité de mise en œuvre des dispositifs. L'actualisation des outils de gestion a donc été engagée dès l'année 2022 pour tenir compte du nouveau cadre réglementaire et des besoins en terme de mise en œuvre administrative et financière.

2022 en Bref

Doté en 2021 d'une enveloppe complémentaire de 160M€ couvrant la transition vers la nouvelle programmation, le Programme de développement rural a pu en 2022 poursuivre sa forte dynamique de financement des projets dans l'ensemble des secteurs couverts par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Les paiements se sont également poursuivis, sans difficulté particulière. La Région a poursuivi en parallèle son implication dans l'ensemble des travaux préparatoires à la nouvelle Politique agricole commune (PAC), aboutissant à l'adoption du Plan stratégique national (PSN) à l'automne 2022, pour une mise en œuvre effective à compter de 2023.

// Objectifs, actions et chiffres clés

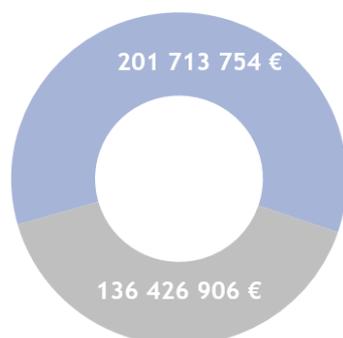
Objectifs

<p>1 Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton</p>	<p>2 Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestier, renforcer l'autonomie des filières de production</p>	<p>3 Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes</p>	<p>4 Développer les territoires ruraux</p>	<p>5 Renforcer la recherche, formation et diffusion</p>
---	--	--	---	--

61,4 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)*
- Investissement (AP affectées)*



Un taux d'affectation de **92 %** en fonctionnement et de **96 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **84 %** en fonctionnement et de **90 %** en investissement

*Les AP et AE sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2015, les résultats correspondent au cumul.

Les dépenses relatives aux paiements FEADER sont réintégrées une seule fois en fin d'année, sur la base des attestations de l'agent comptable de l'Agence des services et de paiement (ASP). Leur montant doit cependant être voté par anticipation au moment de la décision modificative et a donc dû être estimé dès l'été 2020, sur la base des paiements déjà réalisés et du rythme prévisionnel de paiements par dispositifs sur les mois restants. Ceci explique le léger décalage en réalisation.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une programmation soutenue, grâce aux crédits complémentaires de transition

Contrairement aux autres fonds européens, le FEADER a pu conserver en 2022 une forte dynamique de programmation, bénéficiant d'un budget complémentaire important, et même supérieur aux moyens financiers alloués sur les 7 années initiales de la période (80M€ par an contre 50M€ initialement). Ainsi, 70M€ de FEADER supplémentaires ont pu être engagés sur l'année 2022, au profit de plus de 7 000 nouveaux dossiers. Au total, l'enveloppe totale de FEADER est programmée à hauteur de 90% au 31.12.2022, accompagnant 41 605 dossiers depuis 2014.

La quasi-totalité des dispositifs ont ainsi connu une année classique de renouvellement, soit sur les mesures surfaciques ou non-surfaciques. Le programme Leader a poursuivi son rattrapage, avec une programmation de plus de 6M€ supplémentaires en un an, contre 4,3M€ l'année précédente.

Détail de la programmation au 31 décembre 2022 en millions d'euros	Réalisation cumulée au 31.12.2020	Réalisation cumulée au 31.12.2021	Réalisation cumulée au 31.12.2022	Montant maquette
Objectif 1 - Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton	48	57	65,5	66
Dotation Jeunes Agriculteurs et Prêts Bonifiés	48	57	65,5	66
Objectif 2 - Moderniser les outils de production agricole, agro-alimentaire et forestier ; renforcer l'autonomie des filières de production	134,6	155,6	182,9	201,6
Investissements dans les exploitations	96,3	117,8	142,1	156,5
Investissements dans les industries agro-alimentaires	37,5	37	39,8	44
Investissements en faveur des infrastructures forestières	0,8	0,8	1	1,1
Objectif 3 - Promouvoir une agronomie et une diversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations	133,7	162,7	190,9	214,3
Breizh Bocage	9,4	9,5	11	15
Natura 2000	4,7	5,7	6,7	7,2
Réserves naturelles et continuités écologiques	1,7	2,3	2,3	2,6
Breizh Forêt - Développement et viabilité des zones forestières	1,6	1,6	1,4	1,7
Mesures Agri-environnementales et climatiques	79,8	98,9	118,4	129,7
Agriculture biologique	35,7	43,8	50	57
Indemnité compensatoire de handicap naturel	0,8	0,9	1,1	1,1
Objectif 4 - Développer les territoires ruraux	12,6	16,9	23	34
LEADER - Développement local par les acteurs Locaux	12,6	16,9	23	34
Objectif 5 - Renforcer la recherche, formation et diffusion	4,6	4,6	4,6	4,6
Partenariat européen pour l'innovation	4,2	4,2	4,2	4,2
Stratégies locales de développement de la filière bois	0,4	0,4	0,4	0,4
Assistance technique	2,1	10,2	10,2	10,2
TOTAL	335,6	407	477,1	530,7

• Des paiements conséquents et fluides

Les paiements aux porteurs de projets atteignaient fin 2022 un montant total de 347,1M€, soit 65,4% de la maquette et près de 77% des enveloppes engagées. En un an, ce sont ainsi 66 M€ supplémentaires qui ont été versés, témoignant d'une accélération des remboursements aux bénéficiaires à la faveur de la clôture progressive des opérations soutenues. Aucun retard dans le traitement des demandes n'a été constaté.

2022 en Bref

Avec une programmation qui avoisinait déjà les 100% fin 2021, le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) a entamé en 2022 son processus de clôture. Ceci s'est traduit par un rythme de programmation beaucoup plus faible, visant toutefois à optimiser les derniers crédits disponibles, à la faveur de quelques abondements complémentaires obtenus fin 2021, et portant la programmation à 102% des crédits. Ceci s'est traduit également par une concentration progressive des travaux sur les paiements des bénéficiaires, au fur et à mesure de la réalisation effective des projets.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Priorité 1 - Promotion d'une pêche durable, innovante et compétitive

2 Priorité 2 - Encouragement à une aquaculture durable, innovante et compétitive

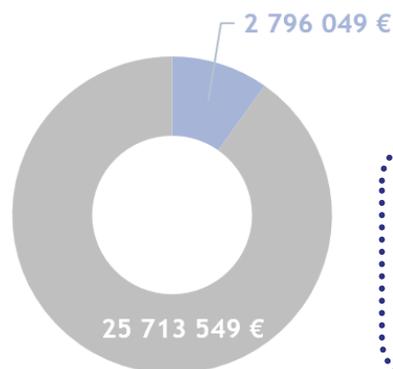
3 Priorité 4 - Amélioration de l'emploi et de la cohésion territoriale

4 Priorité 5 - Encouragement à commercialiser et à transformer les produits de la pêche et de l'aquaculture

10,5 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **92 %** en fonctionnement et de **99 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **93 %** en fonctionnement et de **99 %** en investissement

Comme pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), les dépenses du FEAMP sont réintégrées a posteriori, sur la base d'attestations établies par l'agent comptable de l'Agence de services et de paiements (ASP). Pour le FEAMP, l'année comptable de référence pour cette réintégration des dépenses est arrêtée au 30 juin. Les montants votés en décision modificative ont cependant dû être estimés, compte-tenu des délais de transmission des attestations par l'ASP. Ceci explique les décalages constatés entre les prévisions et les montants effectivement réalisés.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une année d'optimisation de la programmation

L'année 2022 a permis de clôturer la programmation des derniers dossiers bénéficiant du FEAMP, portant le nombre total de projets accompagnés sur la période à 805 opérations. La maquette finale de la subvention globale a ainsi pu être portée à 56 M€, programmée à hauteur de 102%. Cette légère sur-programmation est classique sur les fonds européens et permet d'anticiper les sous-réalisations qui pourraient être constatées lors de la clôture des projets ; elle participe ainsi à garantir l'utilisation de l'intégralité de l'enveloppe financière allouée au territoire régional.

Au total, ce sont dorénavant 291 projets aquacoles qui ont été accompagnés sur la période, principalement pour des investissements productifs ; la filière pêche a quant à elle été soutenue à travers 228 projets, dont 24% (54) pour la création d'entreprises (jeunes pêcheur·se·s), 36% (81) pour le renforcement de l'efficacité énergétique des navires et 21% (48) pour le renforcement de la santé et de la sécurité des pêcheur·se·s. 23 projets d'aménagement des ports de pêche, sites de débarquement, halles de criées sont également soutenus. Enfin, 201 projets ont été programmés

au titre du Développement local par les acteurs locaux (DLAL), après sélection du porteur et animateur de ce DLAL.

Détail de la programmation au 31 décembre 2022 en millions d'euros des principaux dispositifs	Réalisation cumulée au 31.12.2020	Réalisation cumulée au 31.12.2021	Réalisation cumulée au 31.12.2022	Montant maquette
Pêche durable	6,4	15,3	15,5	15,4
dont Aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs-euses	1,8	2,1	2,1	2
dont Santé et sécurité	0,8	1,3	1,3	1,4
dont Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique	0,8	1,1	1,1	1,1
dont Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criées et abris	2,7	10,5	10,5	10,5
Aquaculture durable	9	15,2	15,7	15,1
dont Investissements productifs en aquaculture	7,6	12,2	12,6	12,1
dont Augmentation du potentiel des sites aquacoles	0,8	2,9	2,9	2,8
Emploi et cohésion territoriale	2,6	8,2	8,2	8,1
Développement local par les acteurs locaux (DLAL)	2,6	8,2	8,2	8,1
Commercialisation et transformation des produits	5,9	13,2	13,8	13,3
Commercialisation	0,9	5	5,5	5,1
Transformation	5	8,2	8,3	8,2
Assistance technique	2,1	4	4	4,1
TOTAL	26	55,9	57,2	56

Les filières de la pêche et de l'aquaculture peuvent également bénéficier de mesures d'aides FEAMP nationales, directement mises en œuvre par les services de l'Etat ou par France AgriMer. La Région dispose uniquement à ce jour d'informations sur les mesures instruites par la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM-NAMO) qui représentent un montant total complémentaire d'aides de 4,5 M€ pour des porteurs de projets bretons. Les projets s'inscrivent dans 3 mesures : les partenariats entre scientifiques et pêcheurs, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins, et la protection et l'amélioration de la connaissance de l'état du milieu marin. S'ajoutent à ces montants environ 11 M€ de soutien versés dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, face aux pertes liées aux arrêts temporaires d'activité et aux difficultés d'écoulement des productions. Les filières ont aussi été soutenues par des aides au gasoil, gérées également directement par les services de l'Etat.

• Un rythme de paiement soutenu

En cohérence avec l'avancement de la programmation et la clôture progressive de la réalisation des projets, l'année 2022 a été marquée par une accélération des paiements aux bénéficiaires. L'instruction des demandes a été réalisée au fil de l'eau par la Région ; les paiements sont ensuite effectués par l'Agence de Services et de Paiements pour le compte du Ministère. Ceci a contribué à éviter tout dégageement d'office au niveau national, un risque qui pèse fortement chaque année sur le FEAMP.

Ainsi, ce sont au total 11,5 M€ supplémentaires qui ont été versés en 2022, soit près du double des paiements réalisés l'année précédente. Ceci porte à 33 M€ le montant global versé aux porteurs de projets depuis le début de la programmation, soit près de 60% de la maquette.

Il était particulièrement important de pouvoir soutenir ce rythme tout au long de l'année 2022, afin d'anticiper le calendrier de clôture de ce programme qui est réglementairement le même que pour le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE). L'Autorité de gestion nationale ayant de surcroît demandé aux Régions de clôturer l'ensemble des paiements pour le 31.12.2023, sauf exception. Comme sur les autres fonds, la Région a donc également mis en place des mesures de relance des bénéficiaires, afin de pouvoir recevoir leurs demandes de paiement dès achèvement des projets. Ceci participe à lisser le traitement des dossiers sur la période restante et à garantir une clôture financière rapide des opérations pour les bénéficiaires.

Enfin, l'année 2022 a également été marquée par un audit de l'ensemble du système de gestion FEAMP 2014-2020, qui a confirmé la qualité de la mise en œuvre au niveau régional.

2022 en Bref

L'année 2022 a été marquée par l'adoption officielle du Programme national Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) pour la période 2021-2027 par la Commission européenne, doté d'un budget global de 567M€ pour l'ensemble du territoire national. Elle a aussi permis de stabiliser le système de gestion pour cette nouvelle période, en articulation entre l'Etat et les Régions, de même que la sélection des territoires infra-régionaux qui porteront le Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL).

// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques	2 Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	3 Economie bleue et Développement durable et intégré des zones côtières (DLAL)
Objectifs			
Actions	[I - 1] Renforcer les activités de pêche durable	[II - 1] Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables	
	[I - 2] Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2	[II - 2] Développer des marchés compétitifs pour les produits de la mer et transformer ces produits	
	[I - 3] Contribuer à la protection et à la restauration des écosystèmes aquatiques		

0 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les AP et AE, permettant la programmation des opérations sont pluriannuelles et ont été ouvertes pour l'ensemble de la période. Une première enveloppe de crédits de paiement en investissement et fonctionnement avait été provisionnée en 2022, afin de permettre le remboursement des dépenses dans l'hypothèse d'un démarrage effectif du programme dès le début de l'année. Compte-tenu des délais de négociation européenne et des travaux préparatoires, la programmation débutera au printemps 2023 et les premiers paiements sont donc attendus à partir du second semestre 2023.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Le programme 21-27 définitivement adopté par la Commission européenne

Adopté le 28 juin 2022, le programme de mise en œuvre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture est mis en œuvre sous responsabilité partagée entre l'Etat, autorité de gestion nationale, et les Régions littorales, organismes intermédiaires. La Région Bretagne est ainsi dotée d'une enveloppe de 54,9M€ pour soutenir les projets régionaux, auxquels s'ajoutent 3,3M€ d'assistance technique. En outre, la Région porte également le dispositif national de soutien à l'innovation pour l'ensemble du territoire, dotée d'une enveloppe de 15M€.

L'enveloppe régionale se répartit comme suit :

Maquette FEAMPA 2021-2027 - dispositifs gérés par la Région (en M€)	Montant maquette
Pêche durable	16,9
dont Installation des jeunes pêcheur·euses	3,2
dont Modernisation, adaptation et diversification des activités de pêche	1,9
dont Amélioration de la sécurité, des conditions de travail ou de l'efficacité énergétique	1
dont Investissements dans les ports de pêche	8

Aquaculture durable	11,8
dont Modernisation, développement et adaptation des activités aquacoles	11
dont Commercialisation et transformation (incluant les investissements portuaires en la matière)	12,8
Economie bleue et cohésion territoriale	8
Développement local par les acteurs locaux (DLAL)	8
Assistance technique	3,3
TOTAL	58,2

Par anticipation sur l'adoption du programme, la Région a ouvert dès le début de l'année 2022 une plate-forme de dépôt en ligne, permettant aux porteur-ses de projets de déposer leurs pré-demandes, pour les mesures relevant des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. L'adoption du programme national a ouvert la voie à la déclinaison fine des mesures au niveau régional ; le dialogue mené avec les partenaires au 1er semestre 2022 a ainsi abouti à l'adoption de documents de mise en œuvre pour chaque dispositif, identifiant notamment les critères de sélection et/ou priorisation au niveau régional, les taux d'intervention et bonifications, les éventuels planchers/plafonds d'aides. L'ensemble de ces fiches et des grilles de sélection a été adopté lors du comité de suivi régional des fonds européens réuni à Vannes en septembre 2022.

En parallèle, la Région a également mené à son terme le processus de sélection des territoires pour la mise en œuvre du Développement Local par les Acteurs Locaux. Comme pour 2014-2020, l'ensemble du territoire littoral breton sera de nouveau éligible à ce dispositif, qui sera portée par 8 Groupes d'action locale pour la pêche et l'aquaculture (GALPA). Les enveloppes pour chaque territoire sont comprises entre 840 000€ et 1,1M€ ; elles permettront d'accompagner des projets locaux s'inscrivant d'une part dans les orientations stratégiques définies par le territoire concerné, et d'autre part dans l'une des 6 thématiques retenues au niveau régional pour une économie bleue durable : attractivité des métiers de la mer, préservation de l'environnement marin et littoral, économie circulaire, valorisation des ressources maritimes locales, éducation à la mer, gouvernance maritime et planification spatiale de la zone côtière.

• Le système de gestion opérationnel pour un démarrage de la programmation en 2023

Si l'année 2022 a permis la stabilisation de l'ensemble du socle stratégique national et régional, elle a également été mise à profit pour adapter le système de gestion à la nouvelle période et contractualiser avec l'ensemble des autorités impliquées dans la mise en œuvre.

Ces travaux ont été entérinés par la signature de la convention de délégation entre l'autorité de gestion nationale et la Région Bretagne le 21 décembre 2022. Le conventionnement avec les territoires porteurs du DLAL a été engagé dans la foulée, permettant progressivement aux territoires de lancer l'animation locale, préalable au dépôt des premiers dossiers au niveau local ; leur sélection sera réalisée par des commissions mer et littoral installées à l'échelle de chaque territoire.

La Région a également installé en septembre 2022, à l'occasion du comité de suivi des fonds européens marquant le lancement de la nouvelle programmation, la commission régionale de sélection pour la pêche et l'aquaculture 2021-2027. Comme pour la période 2014-2020, elle est compétente pour la sélection des dossiers sur ces secteurs, avant programmation finale par la Région. Elle réunit près d'une quarantaine de partenaires, notamment des représentant-es des collectivités locales et des organisations professionnelles, et est co-présidée par la Région et les services déconcentrés de l'Etat.

Enfin, sur un plan plus technique, la fin de l'année 2022 a aussi permis de travailler à la production des différents téléservices en ligne pour le dépôt des demandes d'aide, pour un aboutissement début 2023. Contrairement à la période 2014-2020, les porteur-ses de projet auront accès à une plate-forme régionale pour le dépôt de leurs demandes d'aides, commune à l'ensemble des fonds européens gérés par la Région.

2022 en Bref

La mise en œuvre des fonds européens gérés par la Région a répondu en 2022 à un double impératif : clôturer progressivement la programmation 2014-2020, tout en lançant la dynamique d'engagement des nouveaux dispositifs d'accompagnement 2021-2027. Les actions portées par ce programme ont ainsi permis de soutenir l'autorité de gestion dans ses activités de dialogue partenarial, de communication, de gestion, d'évaluation, participant toutes à l'atteinte de ce double objectif et au maintien de la qualité des résultats.

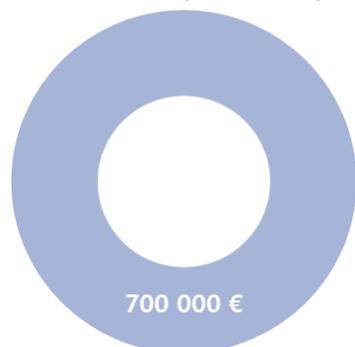
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Assurer une gestion de qualité	2 Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens	3 Evaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact
		[I - 1] Répondre aux exigences de réglementation communautaire	[II - 1] Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs
Actions	[I - 2] Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires	[II - 2] Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets	[II - 3] Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire

0,7 M€ de crédits mandatés en 2022 en fonctionnement.

Les affectations

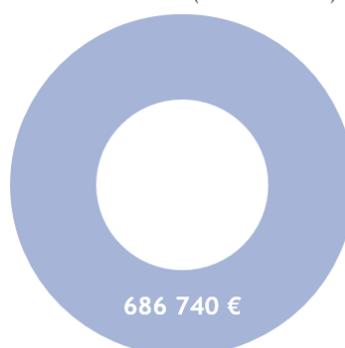
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **60 %** en fonctionnement

La réalisation des dépenses en 2022 a retrouvé un rythme plus soutenu, sur l'ensemble de ses volets, en cohérence avec la dynamique des activités de l'autorité de gestion, pleinement mobilisée sur les 2 périodes de programmation. Le taux de réalisation s'explique néanmoins par le décalage du lancement de certaines évaluations d'impact pour la période 2014-2020, compte-tenu de la priorisation des travaux sur le démarrage de la programmation 2021-2027.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une qualité de gestion de nouveau constatée

L'avancement de la programmation 2014-2020 se traduit depuis plusieurs années par une hausse progressive du nombre d'audits, portant à la fois sur les projets financés mais aussi sur le système de gestion mis en œuvre par la collectivité. L'année 2022 a ainsi été marquée par la clôture de 2 audits transverses, dont un audit mené directement par les services de la Commission européenne, qui sont venus confirmer le bon fonctionnement interne de l'autorité de gestion et des services de contrôle. Les audits menés sur les opérations financées (en 2022 : 30 pour le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen (FEDER-FSE), 5 pour le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), 120 pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)) n'ont pas non plus révélé de défaillance du système et se sont traduits par des corrections spécifiques sur quelques dossiers, liés au non-respect de certains points de la réglementation par les bénéficiaires, mais de manière isolée et sans que cela ne se traduise par des pénalités financières plus globales pour la collectivité.

• Le lancement effectif de la nouvelle programmation 2021-2027

Deuxième Région à avoir vu son projet de programme FEDER/FSE+ 2021-2027 être approuvé par la Commission européenne le 13 septembre 2022, la Bretagne a réuni, fin septembre à Vannes, l'ensemble du partenariat des fonds européens lors d'un comité de suivi marquant le lancement de cette nouvelle période de financement. La Région et la représentante de la Commission européenne, Cheffe d'Unité France à la Direction générale de la Politique régionale, ont ainsi signé l'engagement commun de « faire avancer la transition numérique et écologique et réduire les inégalités sociales, économiques et territoriales » grâce aux fonds européens. Grâce à l'anticipation du lancement des appels à projets dès le 1er trimestre 2022, sur les thématiques innovation et transition environnementale, la sélection des dossiers au titre du FEDER a pu démarrer dès le mois de novembre 2022. L'année 2022 a aussi permis l'adoption du nouveau programme Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) et du Plan Stratégique National (PSN) pour la Politique agricole commune (PAC), intégrant les mesures FEADER placées sous gestion du Conseil régional. L'ensemble des cadres de mise en œuvre de la nouvelle programmation est donc dorénavant effectif.

• Une stratégie de communication renouvelée

Validée lors du comité de suivi de septembre 2022, la stratégie de communication relative aux fonds européens pour 2021-2027 s'adresse à la fois aux porteur·ses de projets, aux partenaires, au grand public, et à tous les relais d'information. Le principe d'une stratégie commune à l'ensemble des financements européens gérés en Bretagne, que ce soit par les services de la Région ou de l'Etat, a été confirmé ; cela répond à une volonté de simplification des messages et de l'information pour les porteur·ses de projet, tout en permettant un impact plus fort auprès des citoyen·nes. Elle sera mise en œuvre à travers 4 objectifs opérationnels : faciliter l'accès aux financements européens, mobiliser et fédérer les partenaires de la programmation, accompagner les bénéficiaires, et sensibiliser le grand public à l'action concrète de l'Europe en Bretagne.

La stratégie de communication se déploie chaque année à travers un plan d'action validé par le comité de suivi. Ce plan d'action a été particulièrement mobilisé en 2022 sur le volet information, afin d'accompagner le lancement de la nouvelle programmation à travers la production de nouveaux supports et outils. La charte graphique commune aux fonds européens a aussi été finalisée, gardant l'accroche « l'Europe s'engage en Bretagne » afin de capitaliser sur ce slogan utilisé depuis 3 générations de programmes, et décliné dans l'ensemble des régions françaises. Plusieurs actions de valorisation ont par ailleurs été menées, intégrées à des initiatives nationales ou européennes, ou bien menées directement au niveau régional. Une nouvelle campagne de communication pluriannuelle a ainsi été créée et diffusée pour la 1^{ère} fois à l'automne 2022 : après le thème des « idées reçues sur l'Europe », puis celui des BrEUtons, les nouveaux spots s'attachent à illustrer le lien que l'Europe crée entre les citoyen·nes.

Indicateur N° 2 [II-3] - Grande action annuelle (campagne média « oubliez vos idées reçues »)	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de visionnage des spots pour la campagne	6 432 000	7 200 000	6 400 000*

* hors données cinéma et TV segmentées, non disponibles

Le site web *europe.bzh* est placé au cœur de cette stratégie, en tant que portail commun d'information sur les dispositifs de financement à travers un guide des aides fonctionnant comme un moteur de recherche, et outil de valorisation de l'action de l'Europe en Bretagne. Une baisse de la fréquentation du site est constatée en 2022, mais elle est due à la période de transition entre 2 programmations qui a limité temporairement le nombre d'appels à projets. Par ailleurs, la campagne média des BrEUtons en 2021 s'appuyait sur un mini-site web support qui avait généré de nombreuses visites sur le site *europe.bzh*, par rebond.

Indicateur N° 1 [II-1] - Activité du site web des fonds européens en Bretagne (ouverture du site en juillet 2015)	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de visites sur le site	57 156	86 880	44 874
Nombre de pages vues sur le site	126 226	188 510	89 899

• Le démarrage des évaluations d'impact, accompagnant la clôture de la programmation 2014-2020

En matière d'évaluation, après 2 années consacrées à l'accompagnement de la préparation des nouveaux programmes, l'année 2022 a permis de relancer progressivement les évaluations d'impact. La première à avoir été engagée concerne le Programme de développement rural ; elle vise à analyser de manière combinée l'impact des financements FEADER sur les trajectoires de développement des exploitations agricoles, notamment des mesures agri-environnementales et des mesures de soutien aux investissements. Fin 2022, deux autres évaluations ont été lancées, concernant cette fois le FEDER, sur ses volets numérique (infrastructures et usages) et transition énergétique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilité durable). Ces évaluations se clôtureront en 2023.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE



MISSION 8

Autres dépenses

Missions fonctionnelles - transversales

346 M€

I 94 M€

F 252 M€

Les informations détaillées ci-dessous concernent l'ensemble des activités fonctionnelles et des moyens contribuant à la mise en œuvre des politiques régionales :

- les ressources humaines
- les moyens généraux
- l'informatique et la téléphonie
- la gestion financière, l'évaluation des politiques régionales, et le contrôle de gestion
- les affaires juridiques, la commande publique et la politique d'achat
- l'audit interne et externe
- la transformation de l'administration

Par nature ces activités fonctionnelles contribuent à l'ensemble des 16 objectifs de développement durable puisqu'elles appuient et aident à la mise en œuvre des politiques publiques régionales.

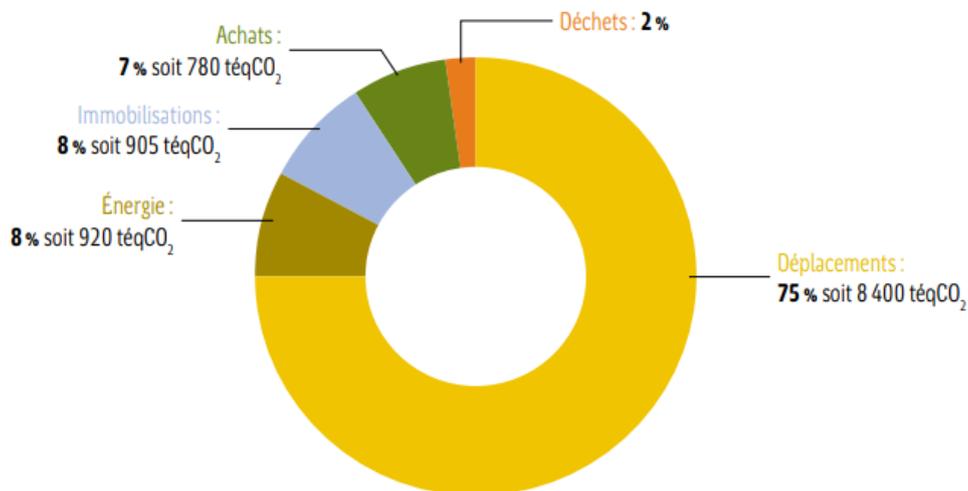
Certaines actions en matière de ressources humaines, d'achat responsables, d'immobilier etc font l'objet d'un tag explicite en lien avec un ou plusieurs ODD dans le développement à suivre.

Bilan des émissions **liées au fonctionnement interne de la Région**

11 200 téqCO₂

émises par la Région
dans le cadre de son fonctionnement interne en 2019

RÉPARTITION PAR SOURCE D'ÉMISSION



//L'évaluation environnementale du budget en 2022

Élargissement du périmètre d'action évalué en 2022 pour le budget primitif 2023

Lancée en 2021, l'évaluation climat (atténuation) du budget a été expérimentée dans un premier temps sur 20 programmes du budget primitif 2022 avec 5 directions pilotes (Environnement, Transports, Lycées, Économie, Formation professionnelle). Cet exercice a permis de définir un cadre robuste pour le développement de la démarche, de sensibiliser les services au changement climatique et de consolider la méthodologie en collaboration avec I4CE, l'OCDE, d'autres Régions et Régions de France.

Dans un second temps, en 2022, l'évaluation climat (atténuation) a été généralisée à l'ensemble des politiques régionales (48 programmes analysés) et intégrée au processus budgétaire au travers de la revue des programmes : une première étape de questionnement sur les pistes d'évolution des dispositifs sous le prisme de l'environnement.

Le référentiel de l'évaluation adaptation du changement climatique a été élaboré sur la première étape méthodologique en 2021 et également appliqué aux programmes des 5 directions pilotes. Étendue en 2022 à l'ensemble du budget, cette étape a permis d'identifier et de prioriser les programmes à forts enjeux d'adaptation et de poursuivre le développement de la méthode.

En 2022, l'évaluation Biodiversité du budget a également été initiée sur 5 politiques régionales à partir des premiers développements méthodologiques issus du groupe de travail de la CDC Biodiversité et de quelques régions.

L'année 2022 a été une année importante pour la Région Bretagne quant à la consolidation de cette évaluation dans l'activité des services. Elle a répondu à un enjeu de sensibilisation des agent-es à la démarche qui devra être confortée par une formation plus approfondie aux enjeux et à la méthode dans la durée. Cette formation initiale réalisée en 2022 a mobilisé de manière notable les services qui ont dû intégrer cet exercice nouveau à leurs plans de charge.

En même temps, la démarche d'évaluation environnementale du budget a été partagée lors d'échanges entre le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) et le conseil régional, ainsi qu'avec le Haut conseil breton pour le climat (HCBC). Le CESER a d'ailleurs publié un avis sur la démarche (<https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/8/2023/01/Avis-du-CESER-sur-le-budget-vert-session-du-30.01.23.pdf>) et le HCBC a quant à lui rendu un avis intermédiaire (<https://www.bretagne.bzh/app/uploads/Avis-intermediaire-HCBC-evaluation-climat-du-budget.pdf>) qui propose des piste de collaboration avec la Région.

La parution du nouveau guide I4CE en collaboration avec les Régions

En septembre 2022, I4CE a publié la nouvelle édition du guide méthodologique de l' « Évaluation environnementale des budgets des collectivités territoriales » [parler qu'on est sur l'atténuation]. Celle-ci intègre notamment des développements méthodologiques (majoritairement sur le volet atténuation) co-construits avec les Régions Bretagne, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, en partenariat avec Régions de France. Cette nouvelle édition intègre également des actualisations et révisions de certains critères de classement des dépenses par rapport à l'édition de novembre 2020. Elle a bénéficié des échanges et retours avec les équipes des métropoles de Lille, Lyon, Strasbourg, et des villes de Lille et Paris, ainsi qu'au sein du groupe de travail mis en place par France Urbaine.

Ces nouveautés permettent notamment d'avoir maintenant des critères de classement adaptés à la strate de collectivités que sont les Régions. En l'occurrence, cette nouvelle édition précise les critères de classement de certaines rubriques comme le bâtiment, les transports ferroviaires urbains et interurbains, les transports collectifs routiers, le transport fluvial et les dépenses du personnel. Elle intègre également des extensions méthodologiques sur de nouvelles thématiques telles que l'agriculture - dont la Région Bretagne a été pilote -, l'action économique, la formation professionnelle et le transport maritime. En comparaison avec l'évaluation menée en 2021 sur le budget primitif 2022, le critère d'artificialisation a été intégrée dans l'évaluation menée en 2022 sur le budget primitif 2023 et ainsi modifié considérablement les résultats observables sur les dépenses d'investissement dans les lycées.

À l'occasion de cette réédition du guide méthodologique, I4CE a aussi pu compléter la terminologie et affiner les catégories de classement des dépenses notamment les catégories favorables. Avoir deux catégories de « favorable » permet de distinguer différents niveaux d'avancement et de faire ressortir les progressions. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les actions classées « favorables sous conditions » demeurent insuffisantes par rapport à la trajectoire vers la neutralité carbone en 2050. En l'occurrence, seules les dépenses classées en « très favorable » correspondent à des dépenses en cohérence avec la trajectoire de neutralité carbone 2050.

// L'éclairage du Conseil économique, social et environnemental régional

Evaluation environnementale du budget : une démarche saluée par le CESER



Le CESER suit depuis deux ans la mise en place d'une évaluation environnementale du budget de la Région, dans le cadre de la mission que lui a attribué la loi NOTRe en 2015 :

« contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales ». Concrètement, cela signifie que l'assemblée consultative apporte au Conseil régional son regard sur les évaluations en cours. Ses analyses peuvent porter sur la méthodologie comme sur le fond des dossiers.

L'évaluation environnementale, dite « budget vert » a ainsi été l'objet d'une série d'échanges et d'observations écrites avec le Conseil régional. Le sujet est en effet de première importance pour le CESER, qui y voit un outil permettant de mieux prendre en compte l'impact des choix budgétaires sur le climat et l'environnement, autant qu'un levier de transparence.

La mise en place d'une évaluation environnementale du budget induit une succession de choix techniques, qui doivent pouvoir être explicités. Sans cet éclairage, il est difficile de bien saisir la portée et les limites des informations fournies par l'évaluation et

plus compliqué encore de les analyser. Tous les membres du CESER ont donc reçu une formation, de manière à bien appréhender les enjeux méthodologiques qui sous-tendent la construction de cet outil.

Le CESER a ainsi pu comprendre et analyser les premières expérimentations conduites sur le compte administratif 2020 puis sur le budget 2022. Il a notamment salué le choix d'une méthodologie objective, robuste, équilibrée, transparente, adossée à des sources fiables, nationales ou européennes, ainsi qu'à un groupe de partage interrégional. Il a par ailleurs invité le Conseil régional à diffuser autant que possible le détail de ses choix en matière de cotation des dépenses, afin de mieux comprendre la mécanique fine de l'élaboration de cet outil de pilotage.

Durant la phase de déploiement qui suivra l'actuelle phase d'expérimentation, le CESER restera attentif à la manière dont ce nouvel outil s'inscrira dans le cycle budgétaire et le processus décisionnel. Car l'enjeu principal du budget vert sera son utilité : comment passer d'un exercice théorique à l'action concrète pour l'environnement ?

Source : [Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Budget vert - évaluation environnementale du budget de la Région Bretagne »](#), février 2022

Les achats comme accélérateurs des transitions

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



Au regard de leur volume financier, les achats constituent un des principaux leviers dont dispose le Conseil régional pour accélérer les transitions. Il devenait donc essentiel de faire de l'achat public non plus seulement un acte administratif mais une politique publique à part entière. En Bretagne, ce tournant a été pris dès 2018, avec le premier Schéma des achats responsables. La présentation en 2022 d'une deuxième version du Schéma a été l'occasion pour le CESER d'analyser le chemin parcouru et de rappeler la nécessité que les achats responsables contribuent aux trois piliers du développement durable.

Sur le plan économique, tout l'enjeu est de trouver des modalités d'achat qui laissent place aux propositions innovantes des entreprises les plus engagées dans les transitions, tout en accompagnant celles qui n'auraient pas encore pris la mesure de cette transformation ni de son urgence. Alors qu'il avait souligné que la question de la formation au management de l'achat public n'était pas suffisamment prise en compte dans la première version du schéma, le CESER observe avec satisfaction qu'elle est développée dans la nouvelle version. Un chantier vise en effet à professionnaliser l'écosystème de l'achat public, notamment à travers une meilleure interconnaissance entre public et privé, et par des formations à destination de l'ensemble de la chaîne de l'achat.

Du point de vue social, le Conseil régional a choisi d'aller plus loin que la loi en portant à 50 % en 2025 la part des marchés comportant au moins une clause sociale. Il abaisse également les seuils d'application de ces clauses.

On retrouve cette même ambition sur les aspects environnementaux, puisque la collectivité prévoit que 100 % des contrats comprennent au moins une considération environnementale dès 2023, et non 2025 comme le prévoit la loi. Le CESER considère que l'enjeu des transitions implique de penser l'achat dans une logique de coût du cycle de vie complet d'un produit. Il regrette l'absence au niveau national d'outils opérationnels de définition et d'analyse du coût du cycle de vie, référentiel pour lequel l'harmonisation nationale est un prérequis.

Les trois chantiers du SPASER appellent une animation soutenue et un pilotage stratégique à la fois précis et agile. Ils doivent être en mesure de garantir la cohérence et l'équité sur un temps long et sur l'intégralité des périmètres acheteurs et fournisseurs. Pour le CESER, le SPASER 2023-2025 avec ses objectifs d'achats responsables pertinents, son caractère innovant, son portage politique affirmé, l'attention particulière qu'il porte au suivi et à l'accompagnement des entreprises, répond de manière remarquable à ces enjeux.

Le CESER restera attentif à l'articulation entre ce schéma, l'évaluation environnementale du budget et le travail sur les éco-socio-conditionnalités, qui mettent en jeu des critères proches, voire identiques.

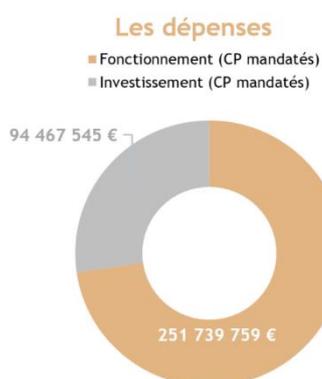
Source : [Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Achats responsables : la Bretagne agit ! Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables \(SPASER\) 2023-2025 »](#), décembre 2022

Les moyens mis en œuvre

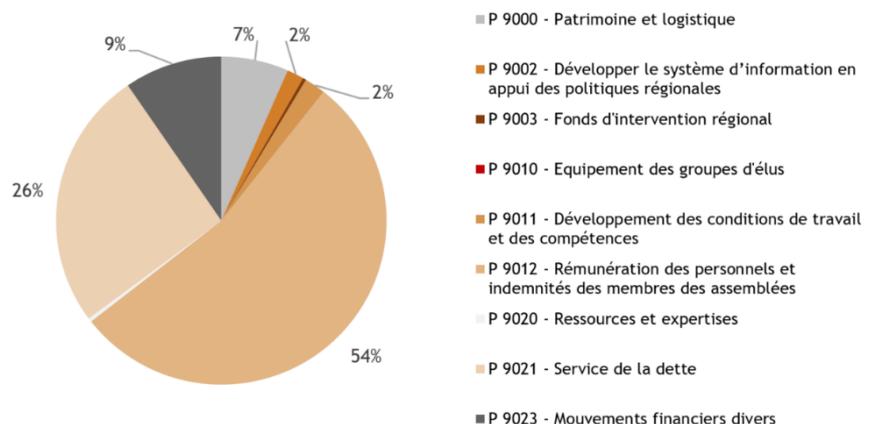
// Dépenses par programme

Autres dépenses			
	CP votés en 2022	CP mandatés en 2022	Taux de réalisation
P 9000 - Patrimoine et logistique	29 222 438 €	22 816 222 €	78%
Fonctionnement	9 998 000 €	9 073 194 €	91%
Investissement	19 224 438 €	13 743 028 €	71%
P 9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales	9 193 154 €	5 733 995 €	62%
Fonctionnement	4 286 000 €	3 387 614 €	79%
Investissement	4 907 154 €	2 346 381 €	48%
P 9003 - Fonds d'intervention régional	1 223 800 €	1 118 663 €	91%
Fonctionnement	923 800 €	899 813 €	97%
Investissement	300 000 €	218 850 €	73%
P 9010 - Equipement des groupes d'élus	25 000 €	8 502 €	34%
Fonctionnement	0 €	0 €	NA
Investissement	25 000 €	8 502 €	34%
P 9011 - Développement des conditions de travail et des compétences	8 423 709 €	7 128 025 €	85%
Fonctionnement	8 295 000 €	7 055 979 €	85%
Investissement	128 709 €	72 045 €	56%
P 9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	191 529 000 €	186 324 222 €	97%
Fonctionnement	191 529 000 €	186 324 222 €	97%
Investissement	0 €	0 €	NA
P 9020 - Ressources et expertises	2 020 300 €	1 309 191 €	65%
Fonctionnement	2 020 300 €	1 309 191 €	65%
Investissement	0 €	0 €	NA
P 9021 - Service de la dette	91 000 000 €	88 617 573 €	97%
Fonctionnement	14 000 000 €	11 719 077 €	84%
Investissement	77 000 000 €	76 898 496 €	100%
P 9023 - Mouvements financiers divers	33 298 566 €	33 150 912 €	100%
Fonctionnement	31 971 566 €	31 970 668 €	100%
Investissement	1 327 000 €	1 180 244 €	89%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	365 935 966 €	346 207 304 €	95%
Total Fonctionnement	263 023 666 €	251 739 759 €	96%
Total Investissement	102 912 300 €	94 467 545 €	92%

// Répartition des dépenses



Répartition des dépenses de la Mission "autres dépenses" par programme [Total des CP mandatés en I et F]



Un taux de réalisation de **96 %** en fonctionnement et de **92%** en investissement

// Moyens humains

• Ressources humaines

Les ressources humaines représentent la part la plus importante de ces moyens et sont budgétées sur deux programmes, le programme 9011 (Développement des conditions de travail et des compétences) et le programme 9012 (Rémunérations des agent.e.s et indemnités des membres des Assemblées), qui inclut la masse salariale globale des personnels de la collectivité.

L'effectif des services au 31 décembre 2022 s'élève à 4 208 agent.e.s (4 145 en 2021), avec une moyenne de 4 173 équivalents temps plein (ETP) sur l'année. Parmi ces agent.e-s, 82 % sont titulaires, et 18 % non titulaires (contractuel.le.s permanent.e.s, temporaires, apprenti.e.s).

 En 2022, la Région a titularisé 9 agent.e.s reconnu.e.s en situation de handicap et recruté 10 agent.e.s en situation de handicap dans le cadre de contrats à durée déterminée. Le taux d'emploi des personnels en situation de handicap s'élève à 10,4 % en 2022.

La part des dépenses de personnel (compte 012) s'élève à 183 M€. Par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, cette part est constante en 2022 et augmente par rapport aux dépenses réelles totales.

Part des dépenses de personnel	2020	2021	2022
Dans les dépenses de fonctionnement	17,3 %	17,6 %	17,7 %
Dans les dépenses réelles totales	9,7 %	9,2 %	10,9 %

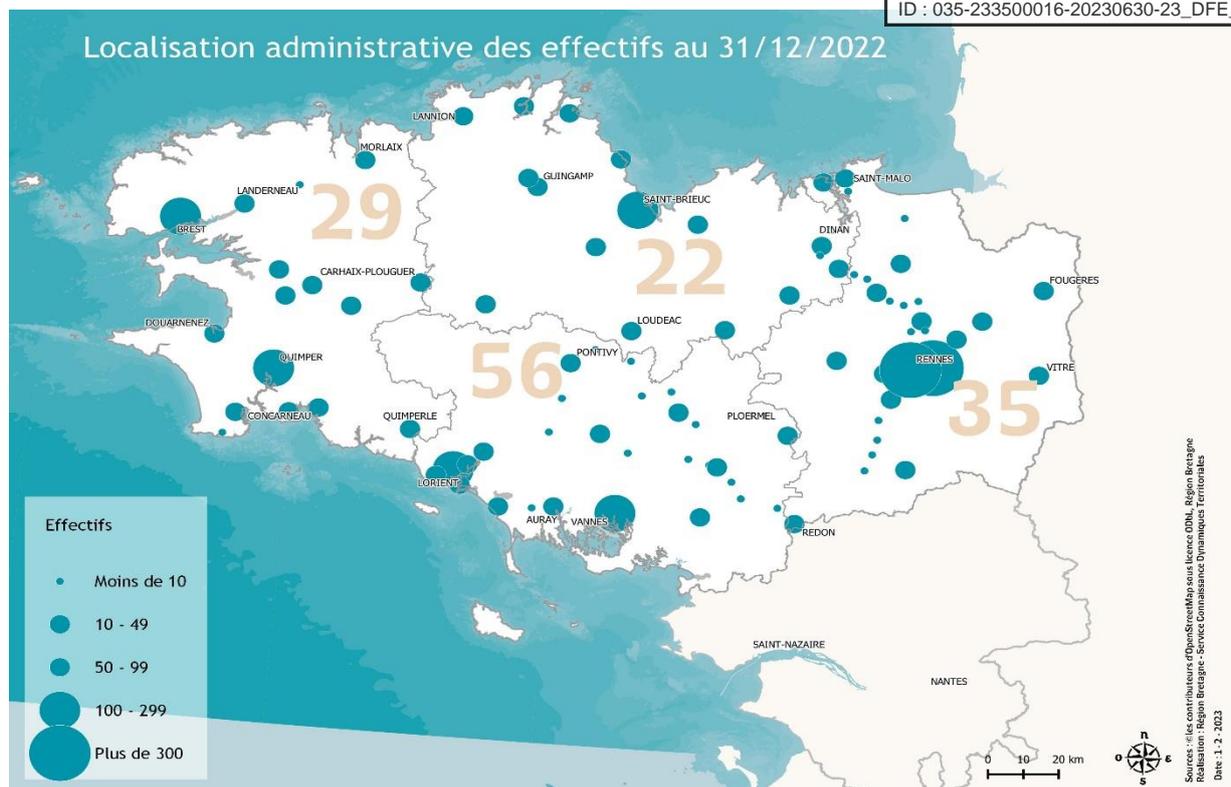
 En 2022, parmi les principales actions mises en places en matière de politique de ressources humaines favorisant la transition, la généralisation du télétravail pour près de 1300 agent.e-s participe aux mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques au même titre que la mise en place d'un forfait mobilité durable, ces mesures limitant les déplacements domicile-travail ou contribuant à favoriser les modes de déplacements doux.

  Par ailleurs, afin de répondre aux objectifs en matière de travail décent et de croissance économique, des mesures spécifiques ont été prises en faveur des plus bas salaires de la collectivité avec le déploiement pluriannuel du Régime indemnitaire et un coup de pouce complémentaire décidé pour faire face à l'inflation.

 Enfin, dans son souci de remplir l'objectif d'égalité entre les sexes, dans le cadre d'une politique dédiée labellisée depuis plusieurs années, la collectivité a l'année dernière continué à animer le cercle des bougeuses, groupes de travail et d'échanges visant à favoriser l'accès aux métiers de l'encadrement pour les femmes.

Répartition géographique des effectifs de la Région

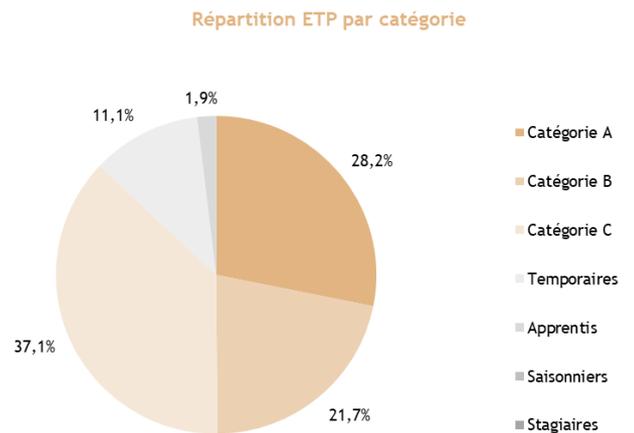
Répartition des agent.e.s sur le territoire régional : 49,6 % en Ile-et-Vilaine, 20,2 % dans le Finistère, 15,9 % dans le Morbihan, 14,1 % dans les Côtes, 0,1% à Paris



La politique de ressources humaines de la collectivité continue de s'articuler autour des activités suivantes :

- La **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**, afin de mieux identifier les compétences des agent.e.s de la collectivité ainsi que celles dont la Région a besoin à travers notamment la mise en place du Comité Emploi permettant la juste adéquation des besoins affectés.
- La **gestion des déroulements de carrière et de la paie**, qui s'opère en déclinaison des règles statutaires ainsi que des lignes directrices de gestion qui définissent les axes de la politique ressources humaines de la collectivité ainsi que les principales règles d'évolution de carrière.
- La **gestion de l'activité** des agent.e.s s'est concentrée en 2022 sur le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion des frais de déplacement et la mise à plat des règlements du temps de travail pour l'ensemble des agent.e.s (services et lycées).
- L'organisation de la **mobilité**, du **recrutement**, des **remplacements** et des **renforts** s'appuie sur les besoins identifiés dans le cadre de la GPEC avec une attention particulière sur des métiers en tension dans différents domaines de compétence de la collectivité (informatique, maintenance, encadrement de proximité, etc.). La priorité à la mobilité interne demeure importante.
- La **formation** a permis aux agent.e.s d'effectuer plus de 9 978 jours de formation en 2022 pour permettre de répondre aux enjeux en matière d'habilitation, d'hygiène et de sécurité mais également dans la construction des parcours professionnels, dans le développement des compétences numériques et en matière de management.
- Un **dialogue social** riche de nombreux échanges s'est tenu avec 65 réunions qui ont rythmé l'année écoulée. Par ailleurs, les représentants du personnel siégeant aux instances ont été renouvelés en fin d'année suite aux élections professionnelles de décembre.
- La **responsabilité sociale** de l'employeur a consisté à poursuivre les actions engagées en matière d'égalité professionnelle, ou encore en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des travailleur.euse.s en situation de handicap.
- L'**amélioration des conditions de travail** et les actions de la **médecine préventive et professionnelle** se poursuivent, qu'il s'agisse d'assurer le suivi des agent.e.s régionaux.ales, de réaliser des études de poste, comme de décliner des actions de prévention pour réduire les risques identifiés.

Ressources humaines	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2022
Catégorie A	32,8
Catégorie B	25,3
Catégorie C	43,3
Temporaires	12,9
Apprentis	2,2
Saisonniers	-
Stagiaires	-
Total ETP	116,6
Total Masse salariale	5 818 868 €



• Moyens généraux



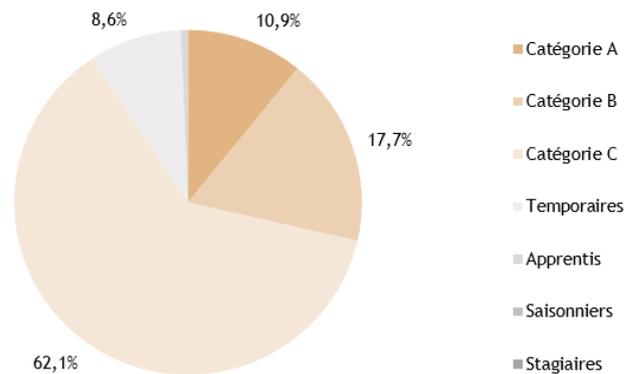
L'organisation et les modalités de mise en œuvre des moyens généraux de l'administration permettent d'offrir les réponses aux besoins de fonctionnement de la collectivité, qui n'ont eu de cesse d'évoluer depuis 2007 avec les transferts de compétences successifs. L'année 2022 a été marquée par les travaux d'aménagements et l'équipement intérieur du site Atalante, et le déménagement des agents concernés en octobre.

Comme les autres années, le suivi des activités suivantes a été assuré :

- **L'exploitation et la maintenance des 79 004 m² de bâtiments des services affectés aux activités tertiaires de la collectivité ainsi qu'aux services à vocation technique** (voies navigables, services portuaires, équipes mobiles d'assistance technique). Désormais, avec l'entrée dans les locaux d'Atalante et de Patton Avenue, et en conséquence le départ des sites des Longs Champs et de la Robiquette, 91% des surfaces gérées sont la propriété de la Région et 9% sont louées ou mises à disposition. Ces opérations sont assurées pour partie en régie par les services, les opérations à forte technicité étant systématiquement externalisées. Les interventions sur le bâti s'effectuent dans le cadre de l'éco-référentiel adopté par la Région afin de préserver la santé des usager.e.s, de réduire les consommations énergétiques et l'impact environnemental.
- **Les services assurant l'accueil et la sécurité au sein des bâtiments de la Région, la restauration et les manifestations institutionnelles de la collectivité, ainsi que les déplacements des élu.e.s et des agent.e.s** (agence de voyage). Ces services sont essentiellement assurés par des prestataires, hormis le personnel d'accueil, de coordination et de gestion. Tout comme en 2021, l'impact de la crise sanitaire demeure avec « seulement » 7 650 personnes et 33 000 appels reçus sur les différents sites.
- **La logistique et la fourniture de biens et services nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité**, qui incluent en particulier les moyens de reprographie, le traitement du courrier, ainsi que les achats de fournitures et la mise à disposition de matériels et mobiliers. Il est à noter pour 2022 l'équipement en mobiliers et matériels du site Atalante avec en parallèle le curage des sites quittés (Longs Champs et Robiquette) ainsi que la mise en place de point d'apport volontaire pour les déchets des agent.e.s sur les sites de Patton, Beaulieu et Atalante. Sur l'ensemble de ces activités, la politique menée s'inscrit à la fois dans un objectif de recherche d'économies (comme le réemploi de mobilier) avec la fixation d'un seuil de dépense par agent.e, de limitation de l'impact environnemental (malgré un léger rebond en 2022, la quantité de papier consommée est impactée par la dématérialisation des travaux de l'imprimerie et de la fonction courrier), et d'achat responsable en faisant appel à des entreprises d'insertion ou de travail adapté, notamment.
- La gestion active du parc automobile. Cela permet de tenir l'objectif toujours d'actualité de limitation des coûts et de l'impact environnemental en optimisant les modes de déplacement. L'effort important de renouvellement du parc automobile est maintenu avec le verdissement de celui-ci par la poursuite de l'acquisition de véhicules hybrides et électriques, ainsi que de scooters électriques.

Moyens généraux (équipements et immobilier)	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2022
Catégorie A	8,0
Catégorie B	13,0
Catégorie C	45,7
Temporaires	6,3
Apprentis	0,5
Saisonniers	-
Stagiaires	-
Total ETP	73,5
Total Masse salariale	3 323 202 €

Répartition ETP par catégorie



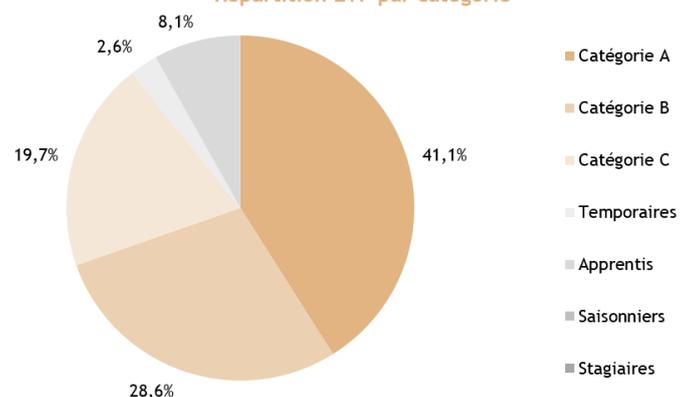
• Informatique et téléphonie

La politique de transformation numérique de l'administration régionale engagée depuis plusieurs années se poursuit. En termes d'organisation, l'année 2022 a été marquée par la création de la nouvelle direction du numérique et des systèmes d'informations (DNSI) résultat de la fusion de la direction des services numériques (DSN) et la direction des systèmes d'information (DSI). La hausse apparente des moyens humains mis à disposition par rapport à 2021 est liée à la fusion de ces deux directions. Au total les moyens humains directs totalisent 95 emplois équivalent temps plein (ETP) dont 32% sont répartis sur les territoires dans le cadre de la territorialisation de l'administration. A cela s'ajoute aussi les moyens humains acquis auprès de l'ensemble de nos prestataires qui représentent près de 1 700 jours de travail.

Tous ces moyens contribuent au quotidien à adapter notre architecture matérielle et logicielle indispensable au fonctionnement des services régionaux, à maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis des utilisateurs, ainsi qu'à faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales.

Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2022	dont agents territorialisés
Catégorie A	39,0	-
Catégorie B	27,1	10,9
Catégorie C	18,7	16,8
Temporaires	2,5	0,7
Apprentis	7,7	2,0
Saisonniers	-	-
Stagiaires	-	-
Total ETP	95,1	30,4
Total Masse salariale	4 837 864 €	

Répartition ETP par catégorie



• Finance, évaluation des politiques régionales et contrôle de gestion

En complément des missions financières faisant l'objet de développements spécifiques dans le rapport financier et dans les programmes 9021 et 9023, la Région a poursuivi ses actions en matière d'évaluation des politiques régionales et de contrôle de gestion avec un développement des études budgétaires et de contrôle de gestion.

Ainsi, dans un contexte marqué par une succession de crises qui mettent en tension les finances publiques, l'ensemble de la collectivité s'est engagée dans une démarche de renforcement de son pilotage stratégique et opérationnel en lançant le projet de la revue des programmes, avec des visées très opérationnelles. Ainsi, l'objectif est de répondre aux attentes posées en terme de performance de l'action publique et d'identification des leviers de mobilisation des ressources financières et humaines pour mettre en œuvre les actions prioritaires

inscrites dans le projet de mandat. La direction des finances et de l'évaluation protège cette démarche, sous l'égide de la direction générale des services.

Plus globalement, la Région continue d'accompagner les directions en apportant son expertise méthodologique dans les domaines du contrôle de gestion interne et externe pour répondre aux attentes des directions et des services avec l'accompagnement à la création de nouveaux outils de reporting, la réalisation d'analyses approfondies portant sur les organismes extérieurs et le développement de dialogues de gestion avec les partenaires de la collectivité.

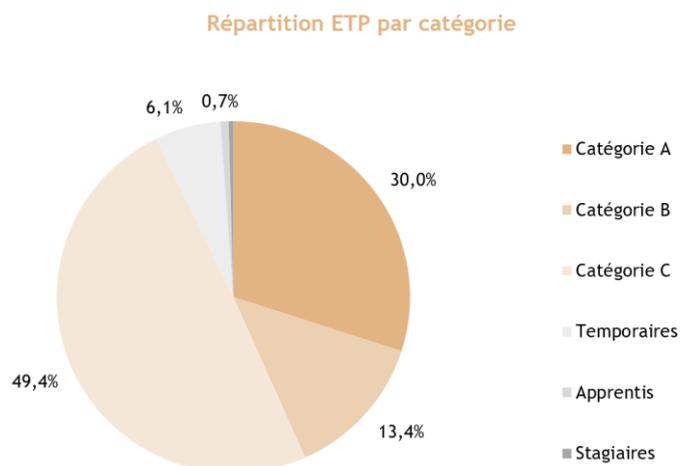
Grâce au déploiement de ces outils de gestion, la Région a pu renforcer le contrôle de gestion relatif à l'analyse financière des organismes extérieurs. Ces analyses co-construites avec les directions et les services comportent davantage d'informations relatives aux actions qu'elles financent, améliorant ainsi le suivi des organismes.

La direction des finances et de l'évaluation a participé au projet de mise en œuvre d'un observatoire régional des soutiens de la collectivité en définissant les règles de gestion, permettant d'aboutir à un reporting homogène et exhaustif sur l'ensemble des politiques publiques.

Sur le volet formation, la direction des finances et de l'évaluation continue de développer ses ateliers « découverte et approfondissement des concepts budgétaires et financiers » pour conforter la culture de gestion et d'évaluation des politiques régionales en direction des agents et des élus.

En termes de méthodes et de procédures administratives, la direction est engagée dans l'accompagnement des directions pour développer la dématérialisation des pièces comptables mis en œuvre depuis 2019, avec des indicateurs de qualité et d'efficacité administrative très satisfaisants, ceci dans un contexte de volumes d'activités très soutenus, en nombre de mandaterments et de titres de recettes.

Finances	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2022
Catégorie A	13,3
Catégorie B	5,9
Catégorie C	22,0
Temporaires	2,7
Apprentis	0,3
Stagiaires	0,2
Total ETP	44,5
Total Masse salariale	2 248 538 €



• Affaires juridiques, commande publique et politique d'achat

16 En 2022, la direction des affaires juridiques et de la commande publique (DAJCP) s'est attelée à la « fabrication » de son projet de direction en considération notamment des orientations fixées aux comités techniques des 21 mars et 20 juin 2022 et des opportunités de transversalité offertes par son intégration au sein de la DGA Ressources le 1^{er} septembre.

Une large concertation a été engagée qui a permis de définir les lignes de force à conserver, de recueillir les attentes exprimées par les usager·e·s des quatre services de la direction et de se projeter sur les démarches à initier, les procédures à formaliser afin d'optimiser les services rendus.

Le projet de direction a été finalisé en fin d'année et devrait être approuvé au tout début de l'année 2023. Il devrait pouvoir répondre aux attentes formulées par les usager·e·s (élu·e·s, agent·e·s) tout au long de cette séquence de co-construction et, à plus court terme, de permettre à la DAJCP de participer activement à la mise en œuvre des projets d'un mandat dédié principalement aux transitions.

Des prestations juridiques accrues et complexes

Le service juridique et de la commande publique (SJCP) a assumé ses fonctions de conseil et d'assistance juridique, y compris dans le champ de la commande publique en faisant de nouveau face à la complexité des problématiques induites notamment par le conflit en Ukraine et ses conséquences en matière de marchés publics.

2022 a également été l'occasion de :

- Poursuivre, dans le cadre du projet de direction, la réflexion sur la structuration de la fonction achat ;
- Préparer le déploiement de la suite progicielle MARCO à l'ensemble des directions (expérimentation 2022/2023 - déploiement 2023/2024).

Les objectifs du projet de direction sont aujourd'hui clairement définis (semi-centralisation de la fonction achat, bouquet de services à compléter et « industrialisation » des modèles, intervention en déontologie, etc.) et il conviendra de les mettre en œuvre dans les prochain(e)s mois et/ou années.

Une politique achat au service de l'économie et des transitions



2022 a été une année riche et dense pour le service politique achat qui a :

- élaboré le nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER : 2023-2025) lequel a été adopté par le Conseil régional le 16 décembre. Comprenant 3 chantiers et 12 objectifs, le SPASER permettra, via la commande publique, d'accélérer les transitions écologiques et sociales, sa construction s'inspirant des 17 objectifs de développement durable formalisés par l'ONU et des 38 objectifs arrêtés dans le cadre de la BreizhCop ;
- lancé, le 18 mai, l'Observatoire des données de l'achat public qui permet, grâce à un mécanisme de collecte automatisé de données, à tout un chacun, d'évaluer en temps réel l'atteinte des objectifs d'achat que la Région Bretagne s'est fixés pour ses achats et ceux de ses mandataires. L'Observatoire met en exergue les données essentielles de la commande publique dans le respect de l'obligation de transparence de l'action publique ;
- finalisé la nouvelle programmation des achats de la collectivité pour la période 2023-2026 accessible, elle-aussi, sur l'Observatoire précité. A cet égard, les présentations communes des programmations des achats avec les départements et certains EPCI démontrent, chaque année, leur efficacité et sont désormais inscrites dans les agendas des collectivités, des entreprises et des fédérations professionnelles ;
- poursuivi sa réflexion sur sa réorganisation nécessaire en vue de mettre en œuvre les multiples actions prévues par le SPASER.
- entamé les études de préfiguration de la création d'une centrale d'achat régionale lesquelles s'achèveront d'ici la fin de l'année 2023.

Une vie des assemblées encore plus exigeante en termes de contenus et d'organisation

En 2022 le service des assemblées (SA) a repris ses actions de formation et de communication (directions, groupes politiques, etc).

Cette année 2022 a également été l'occasion de reprendre les « Cafés CP » interrompus pendant la période Covid.

Parallèlement, le SA a intégré dans sa pratique les effets de l'ordonnance du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités et leurs groupements et amorcé, en lien avec d'autres directions, une réflexion sur les conventions et la manière dont elles pourraient être simplifiées, plus intelligibles pour les usager·e·s de la collectivité (via une démarche dénommée « legal design »).

Ultime observation, 2021 avait été particulièrement dense avec les séances d'installation de l'exécutif à assumer mais 2022 a été marquée par un exercice des assemblées renouvelé et des exigences renforcées en termes de contenus et d'organisation des sessions et commissions permanentes que la SA a mené à bien en lien avec l'ensemble des directions.

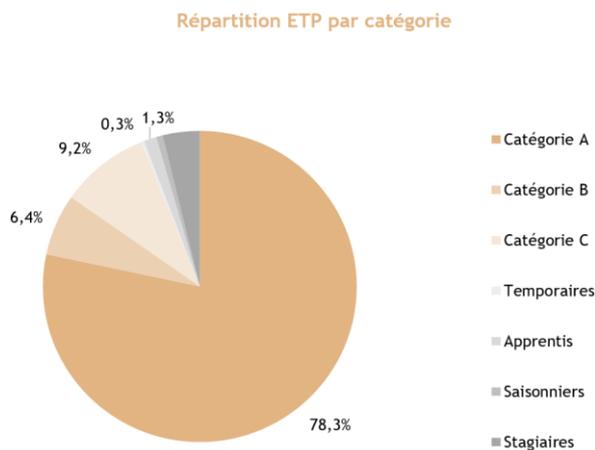
Un service des archives en action

Le service a assumé le traitement des archives résultant du déménagement des services et structures associées à Atalante, ceci induisant de nombreux déplacements et de la pédagogie afin que les obligations archivistiques pesant sur la collectivité soient respectées. Il en a été de même pour le déménagement des Longchamps 2.

Il faut ajouter à ces deux défis logistiques le transfert des agents FEADER à la Région Bretagne et la participation du service des archives (SARC) à l'élaboration du projet de direction, faisant de l'année 2022 un millésime exceptionnellement dense.

2023 sera donc dédiée à réfléchir aux moyens de recouvrer des marges de manœuvre (mutualisation, externalisation, ...) afin que le SARC puisse mettre en œuvre d'autres missions laissées, à ce stade, en suspens.

Affaires juridiques	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2022
Catégorie A	19,6
Catégorie B	1,6
Catégorie C	2,3
Temporaires	0,1
Apprentis	0,3
Saisonniers	0,2
Stagiaires	1,0
Total ETP	25,0
Total Masse salariale	1 483 305 €



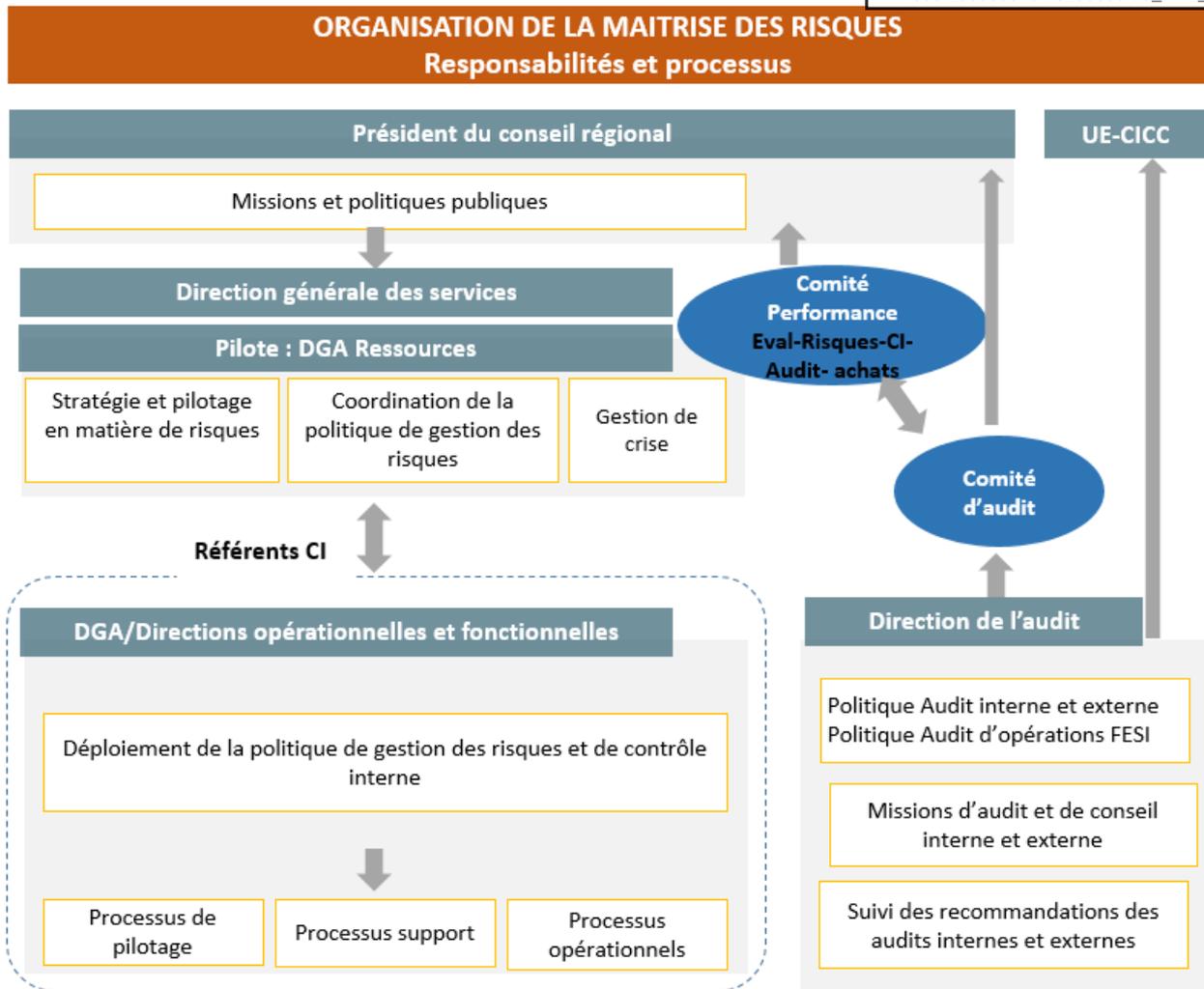
• Audit interne et externe

La contribution de l'audit aux objectifs de développement durable



L'audit porte sur les activités ou processus opérationnels et stratégiques de la collectivité. Les missions conduites en 2022 sur les activités régionales ainsi que le suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, sur les organismes satellites et autres organismes fortement dépendants de la collectivité, ont contribué au renforcement des processus de management des risques et de gouvernance de la collectivité. De par ses travaux, l'audit contribue à l'exigence d'un pilotage et d'une gestion publique efficace et plus performante attendue par les citoyens.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois en 2022 pour valider le plan d'audit et prendre acte de l'échantillon d'audits d'opération FEDER/FSE. Un rendu compte des missions et du niveau de maîtrise des activités régionales lui a été présenté. Par ailleurs, il a pris acte de la décision de la Directrice générale des services de confier à la DGA Ressources le pilotage des risques et du contrôle interne et le repositionnement de la direction de l'audit sur son cœur de métier. Dans cette organisation, le Comité d'audit a confirmé la nécessité de poursuivre l'approche par les risques dans l'objectif de simplifier et fluidifier la gestion administrative tout en sécurisant les activités.



Audit interne

En 2022, les missions réalisées portent sur les thématiques suivantes : Diagnostic de la gestion dématérialisée des marchés de formation professionnelle, Appui à l'élaboration du dispositif de gestion et de contrôle des Fonds européens 2021/2027, Etude relative à l'optimisation des recettes d'exploitation des voies navigables, Diagnostic sur la gestion des logements de fonction sur le domaine fluvial, Diagnostic du circuit de traitement des demandes d'avances par la SEMBREIZH, Diagnostic du contrôle interne de la gestion de la commande publique par le service fonctionnel du Pôle Mer, Canaux, Mobilités. En fonction des objectifs des missions, des plans d'actions ont été définis par les directions auditées.

Le suivi annuel des recommandations des audits internes et de la Chambre régionale des comptes (CRC) des années précédentes démontre une bonne implication dans la mise en œuvre des plans d'actions.

Suivi des recommandations des audits internes

La mise œuvre des recommandations des audits internes fait l'objet d'un suivi régulier :

5 suivis clôturés

60 recommandations mises en œuvre sur 71 recommandations
 => **Taux de réalisation de 85%**

4 missions en cours de suivi

Sur 67 recommandations:
 - 17 sont mises en œuvre
 - 36 en cours
 - 14 non commencées

3 missions sans plan d'actions ou non transmis

Mission	Date	Etat d'avancement	Suites à donner
FEADER	2016		
FEDER	2017		
DELEGATIONS DE SIGNATURE	2017		
PATRIMOINE	2017		
FSE	2018		
FEAMP	2019		
LEADER	2019		
SECURITE DES SI	2019		
GESTION DES AIDES AUX STAGIAIRES DE LA FP	2020		
POLITIQUE DE LA VILLE	2020		
GESTION DÉMATÉRIALISÉE DES SUBVENTIONS	2021		
CARTOGRAPHIE POLITIQUE TOURISTIQUE	2021	non concerné	
SUIVI DES INCIDENTS	2019		

Missions 2022 vont entrer dans le cycle de suivi des missions en 2023

Suivi des recommandations des audits de la CRC

La mise en œuvre des recommandations de la CRC sur les missions de la Région mais également sur les organismes satellites et les organismes fortement dépendants de la collectivité fait l'objet d'un suivi régulier.

Suivi des recommandations - Politiques régionales

3 suivis clôturés

Sur 16 recommandations, 9 ont été mises en œuvre
 => **Taux de réalisation de 56%**

1 audit en cours de suivi

2 recommandations en cours de mise en œuvre

Mission	Date	Etat d'avancement
Politique Touristique	2018	
Infrastructures aéroportuaires	2018	
TER	2019	
CRB (fiabilité comptable, pilotage des politiques, politique innovation)	2019	

Audit 2022 « Politique portuaire – Ports de commerce »
 entre dans le cycle de suivi en 2023 (1 recommandation)

Suivi des recommandations - Organismes associés

7 suivis clôturés

Sur 32 recommandations, 30 ont été mises en œuvre
 => **Taux de réalisation de 94%**

2 audits en cours de suivi

Sur 10 recommandations:
 - 5 sont mises en œuvre
 - 5 en cours

Mission	Date	Etat d'avancement
Satellites/mandataires		
CRT	2017	
SEMBREIZH	2018	
SPECTACLE VIVANT	2018	
BDI	2019	
BCI	2018	
Entreprise		
SOMABRET		
Organismes de recherche et d'innovation		
CEVA	2018	
ADRIA	2019	
ID mer	2019	

Audit Fonds européens

En matière d'audit externe FEDER/FSE, la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) a demandé l'audit de 30 dossiers (23 FEDER - 7 FSE) pour un montant total de 61,3 M€, soit 65 % du montant déclaré à la Commission européenne.

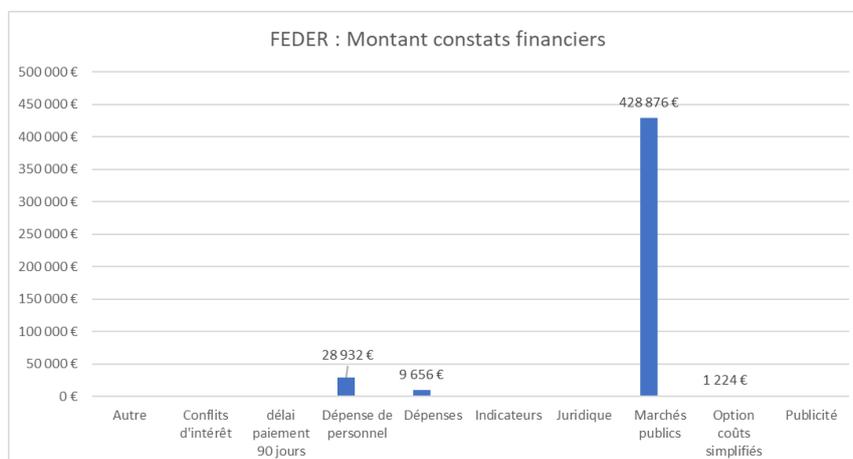
Echantillon FEDER/FSE

Nombre d'opérations	Opérations audités	%	Montant déclaré	Montant audité	% Montant	Dépenses irrégulières	%	RTER
258	30	12%	123 895 675 €	80 596 564 €	65%	478 184 €	0,59%	0,65%

A noter que suite à des travaux de clôture des comptes 2022, la CICC a détecté une irrégularité de 2,208 M€ sur un des dossiers en cofinancement FEDER. Celle-ci est due à une erreur « de plume » sur le montant de l'assiette éligible d'un Instrument financier et par conséquent fait augmenter le taux résiduel total (RTER) à 0.72 %. Ce taux inférieur aux 2 % admis n'appelle pas, à priori, de la part de Commission européenne une correction forfaitaire supplémentaire sur le programme opérationnel.

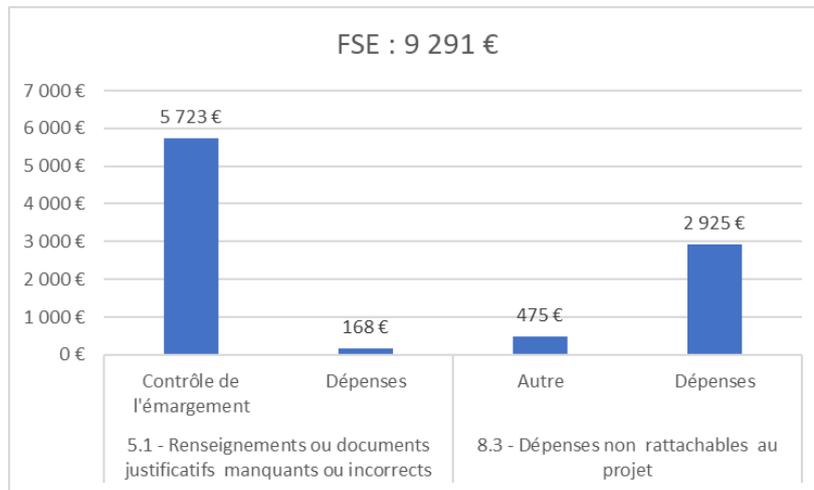
Constats FEDER

Après avoir isolé les 2,2 M€ détectés par la CICC, les constats financiers portent à 90 % sur les marchés publics soit 428 876 € des 478 184 € de dépenses irrégulières.



Constats FSE

Après procédure contradictoire, les corrections financières sont de 9 291 € soit un taux d'erreur de l'échantillon FSE de 0.13%. Les dépenses irrégulières portent essentiellement sur des erreurs relevées sur les feuilles d'épargements des stagiaires en formation.



Audit de la Commission européenne

En 2022, la Commission européenne a transmis le rapport final de l'audit conduit par la Commission européenne révisant les 8 audits d'opérations de la direction de l'audit sur la période 2019.

L'audit UE a porté sur 8 opérations (6 FEDER/ 2 FSE) pour un montant de 63 M€ avec un potentiel de dépenses inéligibles au rapport provisoire de 2 449 580 € M€ contre 156 943 € constatés par le SADEX. Après trois procédures contradictoires concertés avec la CICC, la DAEI et la DAJ, le rapport final transmis le 11/11/2022 porte les dépenses totales irrégulières à 896 663 € dont :

- 746 386 € sur 3 dossiers FEDER dont 661 769 € sur un dossier. L'UE a appliqué 100 % de correction en requalifiant un marché de service de recherche et développement en marché de service qui aurait dû faire appel à une procédure de mise en concurrence.
- 150 277 € sur 2 dossiers FSE pour un manque de précision lors des négociations avec les prestataires

Cumul FEDER/FSE : Rapports définitifs audits DA

année	Montants déclarés	Montants audités	Dépenses irrégulières	Taux échantillon	RTER
2019	112 629 091 €	80 404 512 €	284 847 €	0,35%	0,03%

Cumul FEDER/FSE : Audits DA et UE 2019

année	Montants déclarés	Montants audités	Dépenses irrégulières	Taux échantillon	RTER
2019	112 629 091 €	80 404 511 €	1 181 510 €	1,47%	1,13%

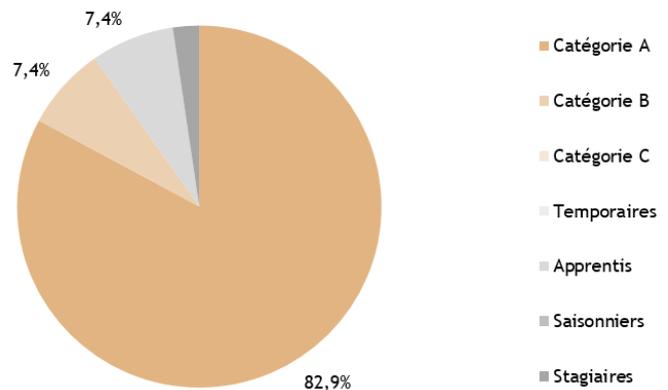
Pour autant si les taux recalculés par l'UE augmentent le RTER (de 0,03% à 1,13 %), ce dernier reste en dessous des 2 % acceptables. Aussi, au regard des taux d'intervention sur les dossiers FEDER/FSE, la correction financière complémentaire sur les fonds FEDER/FSE est de 342 450 € pour l'année 2019.

A noter que l'UE à côté les travaux de la DA au niveau 2 (avis avec réserves) sur les 4 existants :

« Sur la base du travail d'audit mené conformément au chapitre 3 (Portée de l'audit) du présent rapport, les auditeurs de la CE ont obtenu l'assurance raisonnable que le travail effectué par l'AA est conforme aux exigences de l'article 127 du RPDC, en particulier en ce qui concerne les exigences clés 16, 18 et 4 et la CE peut donc se fier aux résultats du travail d'audit présenté par l'AA dans ses rapports annuels de contrôle et avis d'audit sauf pour l'exigence clé mentionnée ci-dessous relative au fonctionnement du système de gestion et de contrôle »:

Audit	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2022
Catégorie A	11,2
Catégorie B	1,0
Catégorie C	-
Temporaires	-
Apprentis	1,0
Saisonniers	-
Stagiaires	0,3
Total ETP	13,5
Total Masse salariale	818 434 €

Répartition ETP par catégorie



• Transformation de l'administration

Contribution aux objectifs du Développement Durable

En intervenant en appui à l'ensemble des politiques publiques et dispositifs internes et externes pilotés par la Région, l'intervention de la direction de la transformation est transversale et concourt à l'ensemble des objectifs du développement durable.



Pour autant, elle contribue plus spécifiquement à 2 objectifs :

- **Objectif 10** : à travers les actions menées par le Ti Lab et par les collègues en charge de la relation usager·e-s, la direction de la transformation (DTA) agit pour faciliter l'accès aux droits et à l'information de toutes et tous, et permet la réduction des inégalités (actions intégrées au Plan « Refus de la misère et de la précarité »)
- **Objectif 16** : en réinterrogeant les modes de faire, en associant systématiquement les usager·e-s externes et internes concernés, la DTA agit pour rendre le service public plus efficace, accessible et adapté aux besoins de toutes et tous, et contribue à la vitalité de l'institution régionale.

Contexte

Dans un contexte marqué par les transitions sociétales et environnementales, ainsi que par la diversification de ses compétences et de ses missions, la Région, à travers l'intervention de la direction de la transformation, veut répondre à 3 enjeux de transformation majeurs :

Enjeux politiques : un contexte de crise sanitaire, économique, démocratique et écologique

Enjeux dans la relation aux usager·e-s : une complexification des relations entre les administrations et leurs usager·e-s, liée notamment à leur numérisation

Enjeux comme employeur : une modification de l'environnement et du rapport au travail, accentuée par la généralisation du télétravail et la nécessité pour l'administration d'être attractive, de donner envie aux nouvelles générations de la rejoindre et d'en fidéliser une partie.

Ces enjeux se déclinent à travers deux objectifs principaux :

1. **La proposition d'un meilleur service aux usager·e-s externes et internes**, ce qui suppose de les mettre au cœur de la conception, de la mise en œuvre, de la réparation et de l'évaluation des politiques publiques et des dispositifs proposés.
2. **La proposition d'un environnement de travail de qualité pour les agent·e-s de la collectivité**, que ce soit en terme de sens, de qualité de vie au travail, d'outils, ou de contribution aux solutions et à l'amélioration de nos modes de fonctionnement

La direction de la transformation s'appuie pour cela sur des méthodes de travail collaboratives, orientées usager·e·s et sur des modes d'action permettant davantage de transversalité.

En 2022, la direction a été marquée par plusieurs évènements :

- Création d'une direction (à la place de la délégation à la transformation) rattachée à la DGS
- Arrivée d'un nouveau directeur en septembre 2022 et création d'un poste de directeur adjoint
- Fin du contexte de crise sanitaire et retour à une activité « normale » d'animation des temps collectifs
- Perspective de changements de locaux avec l'emménagement à Patton Avenue en janvier 2023

1. Innovation et transformation publique

En 2022, la direction a notamment porté les actions suivantes :

Appui au projet d'administration #TransBreizh :

- Création des comités transversaux thématiques, définition de leurs modes d'animation et de leur fréquence
- Appui aux directions dans l'élaboration de leurs projets de directions et coordination de la démarche globale « Projets de direction » / 12 projets accompagnés fin 2022
- Plan de communication (Kelenn, vidéos, infographies)

Gestion de la relation usager·e·s :

- Un gros effort mis sur la mise en œuvre du dialogue compétitif visant à retenir le prestataire en charge de la conception de l'application permettant de piloter la relation usager·e (CRM). L'année 2022 a principalement été consacrée à la consolidation juridique et technique de la démarche, en associant en interne les directions concernées et en s'appuyant à l'externe sur 2 cabinets de consultants (ingénierie de projet et expertise juridique), en s'appuyant notamment sur des fonds FEDER.
- Création et animation du comité « Relation Usagers » et contribution active au comité politique « Communication, Usagers, Numérique ».
- Poursuite des accompagnements des services en charge de la relation usager·e·s : accueil des sites rennais, formation, transports, etc

Innovation interne :

- Poursuite des accompagnements « design de service » de plusieurs projets : Canaux 2030, mobilité dans les lycées (lauréat du prix de la mobilité des collectivités fin 2022), lancement de la démarche « Legal Design » visant à simplifier les supports de demande de subventions, accompagnement des nouveaux usages de travail dans les locaux d'Atalante
- Mois de l'innovation publique : plusieurs animations et sensibilisations proposées autour de la facilitation, qui ont débouché sur le lancement d'une communauté de facilitateurs qui sera à structurer en 2023.
- Innovation publique régionale :

Depuis avril 2017, le Ti Lab participe à la dynamique de l'innovation publique en Bretagne, en poursuivant ses missions liées au partenariat et à la mutualisation conventionnée État-Région.

Son action s'articule autour de 4 fonctions :

- **Epreuve** : accompagner ou piloter des projets d'innovation publique tournés vers l'utilisateur - citoyen.ne et portés entièrement au sein du Ti Lab
- **Accélérateur** : conseiller, animer et faciliter des séquences d'ateliers spécifiques pour des projets.
- **Centre de ressources** : mettre à disposition ses locaux, ses outils et ses démarches documentées, et être une « place de marché » vers des partenaires et prestataires innovants
- **Archipel des pratiques** : créer et animer des communautés d'intérêt, d'actions ou de pratiques sur les domaines liés à l'innovation publique ou d'intérêt général

En 2022, l'activité a principalement porté sur le prolongement des actions engagées en 2021, le Ti Lab ayant bénéficié de financements « Plan de Relance » à hauteur de 1,3 millions €, la plupart des projets devant être livrés d'ici fin 2023. Par ailleurs, l'équipe a pu compter sur le renfort de 5 postes, via un conventionnement avec

l'Etat, entre septembre et décembre 2022. Enfin, le mois de l'innovation publique a été l'occasion de fêter les 5 ans du Ti Lab en novembre 2022.

2. La communication interne

En 2022, la communication interne a poursuivi la valorisation des activités de tout·e·s les agent·e·s de la collectivité, des métiers et des territoires, via ses différents supports et événements. Elle a également informé les agent·e·s sur les dispositifs internes, notamment ressources humaines et les politiques publiques. 2022 fut aussi l'année des élections des représentant·e·s du personnel, de la refonte du magazine interne Panoramiques et de la rubrique des Ressources humaines sur Kelenn, et de l'accompagnement du projet Atalante et du projet d'administration.

L'équipe s'appuie sur les canaux de communication suivant :

Kelenn, qui permet de s'informer, de collaborer et de s'exprimer

Les publications, principalement Panoramique mais aussi des supports ciblés (élections professionnelles, égalité femme/homme)

L'évènementiel : accueil des nouveaux arrivants, Café Patton, vœux du Président,

Des projets plus spécifiques : dématérialisation des formulaires RH, refont de la rubrique Ressources Humaines de Kelenn, accompagnement du projet immobilier tertiaire « Atalante »

Chiffres clés au 31/12/2022 :

**Kelenn : 2 150 visiteur·se·s
uniques par jour ouvrés**

**Panoramiques : 4 400
exemplaires par numéros**

3. Veille et ressources documentaires

La Région dispose d'un service de veille et documentation (le PVAI) à destination des élu·e·s et des agent·e·s. Il réalise et diffuse des informations contextuelles ciblées sur les politiques régionales dans le but d'améliorer la connaissance de l'environnement professionnel, l'anticipation des évolutions et la prise de décision.

Les faits marquants en 2022 ont été les suivants :

- Fusion de deux revues de presse avec un nouveau périmètre de sélection
- Déploiement du kiosque de presse numérique Cafeyn à 350 agent·e·s
- Expérimentation d'un réseau de contributeurs veille dans les espaces territoriaux
- Montée de version du logiciel documentaire Kentika et test pour un passage en Saas
- Désherbage et renouvellement des ouvrages sur les thèmes "Environnement", "Energie" et "Prépa concours"
- Renouvellement du marché de dépêches d'actualités AEF Forte augmentation des demandes d'abonnements et ouvrages des groupes d'élu·e·.
- Contribution à des événements comme : formation des animateur·trice·s de la Fresque du Climat, Festival des astuces du Mois de l'innovation publique, animations ludiques pour les Journées du Patrimoine, accueil du réseau Doc de l'Ouest, etc.

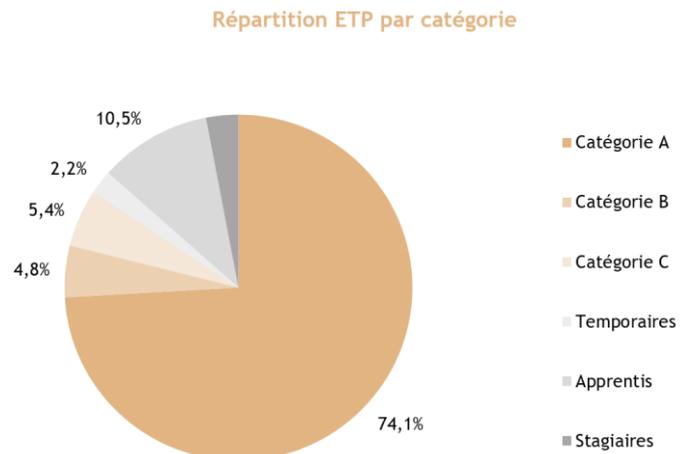
Quelques chiffres-clés en lien avec cette activité :

- 4 revues de presse
- 108 veilles thématiques actives
- 47 articles de veille diffusés en moyenne par jour
- 738 abonné·e·s à l'Essentiel Presse
- 422 articles envoyés à la demande
- 309 abonnements pour les agent·e·s
- 82 abonnements pour les élu·e·s
- 3573 ouvrages disponibles

218 ouvrages acquis pour les agent·e·s

Enfin, ouverte depuis octobre 2021, la Ruche est fréquentée et animée et offre de multiples usages : Bibliothèque, salles de réunions modulables, travail en nomadisme, tournages, conférences de presse, ateliers, etc.

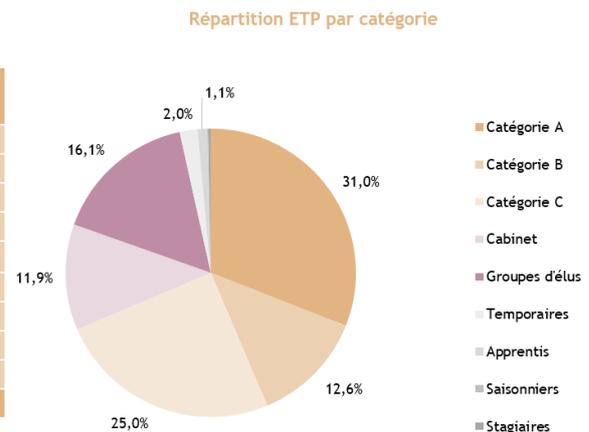
Transformation de l'administration	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2022
Catégorie A	13,8
Catégorie B	0,9
Catégorie C	1,0
Temporaires	0,4
Apprentis	1,9
Stagiaires	0,6
Total ETP	18,6
Total Masse salariale	990 491 €



• Autres dépenses

D'autres dépenses concernent les agent.e.s de la Direction générale, de direction des espaces territorialisés, des groupes d'élu.e.s, du CESER, et les charges liées aux agent.e.s extérieur.e.s à la Collectivité (agent.e.s mis à disposition, détaché.e.s de la collectivité, allocations chômage).

Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2022	dont agents territorialisés
Catégorie A	28,0	6,0
Catégorie B	11,4	2,9
Catégorie C	22,5	3,5
Cabinet	10,7	-
Groupes d'élus	14,5	-
Temporaires	1,8	0,3
Apprentis	1,0	-
Saisonniers	0,1	-
Stagiaires	0,3	-
Total ETP	90,3	12,7
Total Masse salariale	5 987 569 €	



2022 en Bref

L'année 2022 correspond à la réalisation des travaux d'aménagements intérieurs du bâtiment Atalante (10 000 m²) et à son équipement en mobiliers et matériels, qui ont conduit à l'emménagement le 17 octobre 2022 de près de 400 agent.e.s. Ce projet s'inscrit dans la politique régionale de territorialisation des implantations immobilières, et dans le schéma directeur immobilier tertiaire, qui a été soumis à la session de décembre 2022.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et s'inscrivant dans les objectifs de la Breizh Cop

2 Apporter les moyens de fonctionnement courant

3 Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental

4 Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région

22,8 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

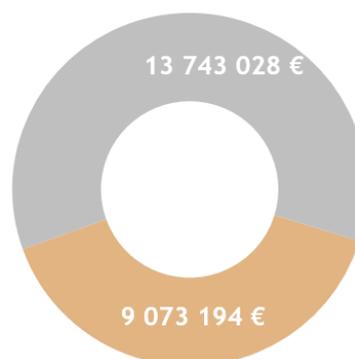
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **91 %** en fonctionnement et de **71 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Gérer le patrimoine bâti afin de le maintenir en bon état de fonctionnement dans le respect des objectifs de l'éco-référentiel

 Le taux de réalisation de 71% en investissement s'explique par la finalisation des interventions sur les sites d'Atalante et de Patton2 (1,9M€), l'acquisition du foncier du site H. Dunant à Pontivy et du rez-de-chaussée du site de Sainte Barbe à Saint-Brieuc (800K€), la réalisation des travaux d'aménagement du site Atalante (2M€) et la poursuite de ceux sur Plouhinec (995K€). Au cours de l'année 2022, les opérations en maîtrise d'ouvrage déléguées à Sembreizh correspondent à 3,8M€ : Tribunal de Pontivy, Kerampulh B2B3, Diwan Vannes, Saint-Perreux et les ombrières à Patton. La fin de l'année 2022 est marquée par l'arrêt des baux des sites des Longs Champs et Robiquette courant novembre et l'entrée dans les sites d'Atalante et de Patton Avenue en octobre. On constate une hausse des dépenses de fluides, en particulier pour l'électricité et le gaz de près de 22,9% entre 2022 et 2021.

Indicateur N°1 [I] - Evolution des charges de fonctionnement du patrimoine géré	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de m ² gérés	72 786	72 786** / 53 937*	79 004**/
Charges de maintenance préventive et curative en € / m ²	73***	110** / 66*	114**/
Charges de fonctionnement des locaux en € / m ²	50	64** / 87*	54**/
<i>Dont dépenses de fluides</i>	10	12** / 16*	14**/
<i>Dont charges immobilières</i>	36	40 / 54*	28**/

*ratios calculés sur la base des m2 occupés par les services régionaux

**ratios calculés sur la base des m2 propriétaire

***Pour mémoire, depuis 2020, les coûts d'acquisition sont écartés du poste « charges de maintenance ».

• Optimiser les moyens de fonctionnement courant par une commande publique responsable [II]

12  **CONSCIENCE ET PRODUCTION RESPONSABLES** Le coût moyen par élu/agent des dépenses de fonctionnement courant triple pratiquement entre 2021 et 2022.

 Cette augmentation conséquente est liée aux charges logistiques dont l'équipement en mobilier et matériel divers pour le site d'Atalante (2.2 M€) et l'achat de cabines acoustiques pour Brest (103K€) correspondant à 1 457 € par élu/agent. En neutralisant cette dépense contextuelle, le coût moyen est de 663 € par élu/agent, soit en baisse de 11% par rapport à 2021. Sont intégrées à ces charges logistiques, des équipements spécifiques pour les sites de Patton, CESER, Courcy, Atalante et Beaulieu pour favoriser le tri sélectif des déchets (43K€). La cellule reprographie de Patton a également été pourvue d'un nouveau traceur (29K€). Enfin, les dépenses de restauration collective et de fournitures en papier et de bureau fluctuent légèrement (baisse de 6.6% pour la restauration collective et hausse de 11.3% pour le papier).

Indicateur N° 2 [II] - Evolution des dépenses de fonctionnement courant	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre d'élus et agents hors lycées (données bilan social)	1 523	1 528	1 581
Coût moyen par élu/agent des dépenses de fonctionnement courant (€)	2 660	745	2 120
<i>Dont fournitures (papier + bureau)</i>	54	53	59
<i>Dont charges logistiques « globales »</i>	2 241	309	1 929
<i>Dont dépenses de restauration collective</i>	51	121	113
% des dépenses de fournitures de bureau en produits verts	45	38*	38*
Poids de papier (en tonnes)	16	22	22
Dont % de papier recyclé acheté	98,40	92,43	98,40

* Le pourcentage de dépenses de fournitures de bureau en produits verts a baissé par rapport à 2020 et est stable comparé à 2021. Ceci s'explique par le fait que ne sont plus commandés uniquement des fournitures de bureau auprès du titulaire mais également d'autres types de produits hors marché, la société étant dans l'incapacité de distinguer ce qui relève du marché de fournitures de bureaux des autres dépenses pour établir ce pourcentage.

• Rationaliser les modes de déplacement [III]

9  **PREVENTION** **7**  **BIEN ETRE** **7** **BIEN ETRE** **7** **BIEN ETRE** La Région a poursuivi le renouvellement de son parc de véhicules en privilégiant l'achat de véhicules hybrides et électriques, ainsi que celui de scooters électriques (6 au titre de 2022) et de vélos (13 commandés) dont un vélo cargo avec remorque ainsi que la location de vélos électriques pour encourager ce mode de transport. En 2022, on constate une augmentation des déplacements avec les véhicules (+8,5% par rapport à 2020) ainsi qu'une hausse des dépenses de carburant de près de 27% entre 2021 et 2022. Quant aux dépenses de transport en commun, elles repartent très nettement à la hausse en 2022 (+162% par rapport à 2021), sans toutefois revenir au niveau de 2019 qui était à 489K€. Le même phénomène est à noter par rapport aux réservations d'hôtels (+35% par rapport à 2021, mais bien inférieur à 2019 (-38%).

Indicateur N° 3 [III] - Evolution des modes de déplacement	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de véhicules (VL + VU)	436	419	439
Kilométrages réalisés avec les véhicules de service (en millions)	3,99	4,79	5,20
Kilométrage moyen par véhicule de service	9 144	11 425	11 857
Dépenses en K€ de transports en commun (train, avion, bateau, bus)	112	106	278

• Disposer des moyens pour assurer les relations publiques de la Région [IV]

L'impact de la dématérialisation des documents administratifs se reflète dans le nombre de courriers entrants et sortants : entre 2021 et 2022, on constate une baisse de 23% du nombre de courriers entrants et de près de 17% du nombre de courriers sortants.

Indicateur N° 4 [IV] - Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de courriers entrants / sortants	84 000 / 135 000	77 000 / 148 000	59 000 / 123 000

2022 en Bref

Ce programme finance les actions permettant de maintenir et faire évoluer le système d'information (SI) de la collectivité. Il permet de poursuivre le travail engagé de transformation numérique de l'administration régionale. En termes d'organisation, l'année 2022 a été marquée par la création de la nouvelle direction du numérique et des systèmes d'informations (DNSI) résultat de la fusion de la direction des services numériques (DSN) et la direction des systèmes d'information (DSI). Sur le plan opérationnel, en 2022 le nouveau site rennais de l'administration d'Atalante a été mis en service mobilisant une part importante de ressources.

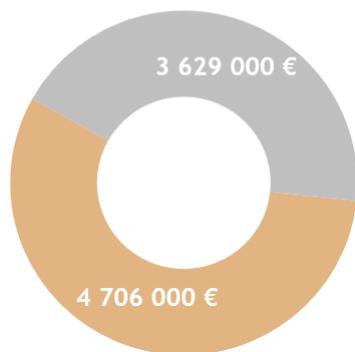
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux	2 Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs	3 Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales
Actions	[I - 1] Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques	[II - 1] Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré	[III - 1] Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales
	[I - 2] Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région	[II - 2] Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs	[III - 2] Intégrer les enjeux des politiques numériques et de développement durable aux évolutions du système d'information

5,7 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

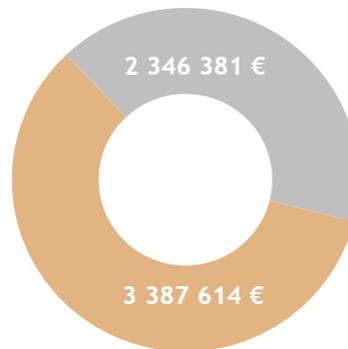
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **79 %** en fonctionnement et de **48 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

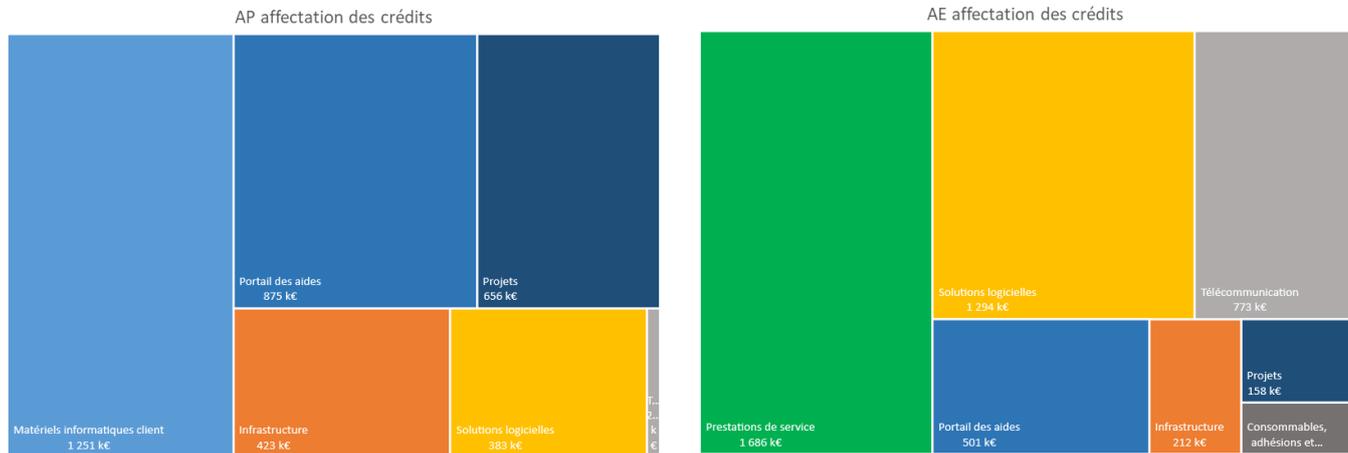
Les crédits ouverts au budget 2022 totalisent un niveau d'autorisations d'engagement de 8.3 M€. Ils ont été intégralement mobilisés tant en autorisation de programme (3.6 M€) qu'en autorisation d'engagement (4.7 M€). Concernant les paiements, le niveau de réalisation faible en investissement est lié notamment à des engagements intervenus en fin d'année se traduisant par un report des paiements sur l'exercice suivant.

Les crédits mis à disposition sur ce programme visent à répondre à trois principaux objectifs :

- l'adaptation de l'architecture matérielle et logicielle indispensable au fonctionnement des services régionaux ;
- le maintien de la qualité de service du système d'information vis-à-vis des utilisateurs ;
- l'évolution du système d'information en appui des politiques régionales.

Les graphiques suivants présentent le niveau des engagements intervenus en 2022 en investissement (AP) et en fonctionnement (AE) selon la nature des dépenses. Les deux principaux postes de dépenses concernent les coûts afférents aux solutions logicielles, redevances annuelles, maintenances évolutives et correctives (1,7M€), ainsi que les dépenses de prestations de service, recours à des prestataires extérieurs (1,7M€) dont la mission pour assurer le management de transition de la direction (226 k€). Ces deux postes de dépenses totalisent ensemble 40% des affectations de crédits, principalement en fonctionnement.

La mise en service du portail des aides, les évolutions fonctionnelles et réglementaires notamment dans le cadre de la gestion des fonds européens mobilisent 17% de la capacité d'engagement (1,4M€), principalement en investissement. En ce qui concerne les dépenses d'investissement en matériels informatiques, hors infrastructures, ce poste totalise 1,2M€ en 2022 soit 15% des affectations totales. On notera que celui-ci supporte en 2022 le financement des équipements collaboratifs pour la mise en service du nouveau site Rennais d'Atalante pour l'administration à hauteur de 720 k€. Quant au renouvellement des équipements du parc bureautique (écrans et portables), il représente 540 k€. Enfin, les frais de télécommunications, principalement pour la téléphonie mobile, représentent une part non négligeable des dépenses, 798 k€ soit 10% des affectations.



Indicateur N° 1 [I-1 ; I-2] - Evolution du parc informatique	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Matériels informatiques et téléphoniques (PC fixes, PC portables, serveurs, imprimantes, traceurs, scanners, écrans, terminaux téléphoniques, notamment)	8 828	8 630	7 791
Progiciels spécialisés	211	210	210
<i>Dont applications développées par la Région</i>	58	57	57
Indicateur N° 2 [II-2] - Support informatique - traitement des incidents	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Demandes enregistrées au support informatique (externes et internes)	41 347	31 174	25 810

Indicateur N° 3 [III-1 ; III-2] - Projets informatiques au service de la politique régionale	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de projets informatiques réalisés	19	20	43
Recours à la sous-traitance externe pour la conduite des projets (en jours)	1 865	2 476	1 680
<i>Dont lycées</i>	577	622	443

2022 en Bref

Le fonds d'intervention régional (FIR) permet l'intervention de la Région, à titre exceptionnel, sur des opérations n'entrant pas dans le domaine des autres politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence et n'a pas vocation à venir en complément d'autres financements régionaux.

Les bénéficiaires sont, pour la très grande majorité, des associations œuvrant dans les domaines culturel, social ou sportif pour l'animation des territoires et la préservation du lien social.

// Objectifs, actions et chiffres clés

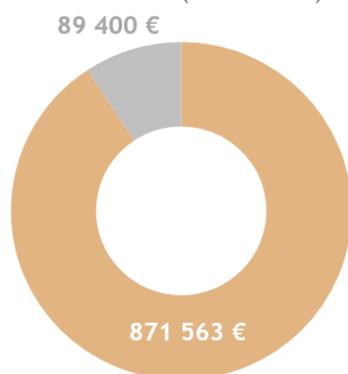
Objectifs



1,1 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

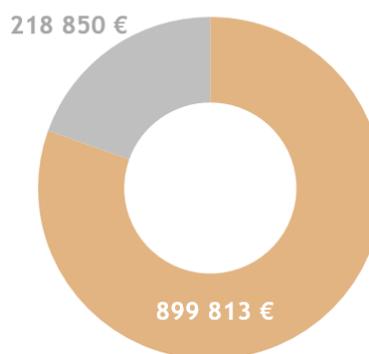
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **30 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **97 %** en fonctionnement et de **73 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Contribution exceptionnelle à des projets de fonctionnement



Cette année 2022 est caractérisée par une augmentation des accompagnements sur les secteurs de la culture, du sport et de l'animation locale. De nouveaux porteurs de projet ont bénéficié du soutien du fonds d'intervention régional du fait de la qualité des actions, de leur rayonnement et des liens et coopérations établis avec les autres acteurs du territoire.

Indicateur N°1 [I à III] - Analyse des soutiens aux projets en fonctionnement	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Montant alloué	768 692€	797 232€	871 563€
Nombre de dossiers	284	261	368
Moyenne/dossier	2 706€	3 054€	2 368€

Ventilation des aides par domaine d'intervention	Réalisation 2020	Nombre de dossiers	Réalisation 2021	Nombre de dossiers	Réalisation 2022	Nombre de dossiers
Animation et vie locale	327 300€	130	369 550€	134	463 700€	203
Sport	194 400 €	90	129 900€	53	118 250€	77
Colloques et congrès	54 700€	9	86 500€	15	78 000€	17
Santé - social - égalité - handicap	68 800€	19	47 600€	15	33 800€	14
Enseignement	11 000€	3	47 000€	8	21 500€	5
Coopération et solidarité	15 400€	2	19 500€	5	63 500€	16
Mémoire	5 000€	5	7 400€	4	22 000€	8
Interventions d'urgence	0€	0	0€	0	0€	0
Dévelop. éco - tourisme	70 000€	17	54 500€	13	29 800€	9
<i>Total</i>	<i>746 600€</i>	<i>275</i>	<i>761 950€</i>	<i>247</i>	<i>830 550€</i>	<i>349</i>

• **Accompagnement social à la formation - IV**  

Le nombre de bénéficiaires d'aides FIR à la formation a également augmenté afin d'accompagner les stagiaires dans des domaines de formation diversifiés.

Indicateur N°2 [IV] - Analyse de l'accompagnement social à la formation	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Montant alloué	22 092 €	35 282€	41 013€
Nombre de dossiers	9	14	19
Moyenne/Dossier	2 455 €	2 520€	2 551€

• **Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement - V**

Les subventions aux projets d'investissement retrouvent leur niveau « d'avant COVID » avec un montant moyen qui redevient inférieur à 5 000€.

Indicateur N°3 [V] - Analyse des soutiens aux projets en investissement	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Montant alloué	296 100 €	266 000€	89 400€
Nombre de dossiers	18	21	19
Moyenne/Dossier	16 450 €	12 666€	4 705€



2022 en Bref

Afin d'améliorer les conditions de travail et les compétences de ses agent·e·s, la collectivité a déployé un nouveau logiciel de gestion des frais de déplacement dans le cadre du développement du système d'information des ressources humaines. Les actions de formation et de prévention en faveur de l'accompagnement des agents en situation de handicap et pour sensibiliser les agents et encadrants aux violences sexuelles et sexistes se sont poursuivies. En matière de dialogue social, l'année 2022 a été marquée par la tenue en fin d'année des élections professionnelles et la mise en place du Comité Social Territorial (CST) et sa formation spécialisée qui remplacent respectivement le comité technique (CT) et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

// Objectifs, actions et chiffres clés

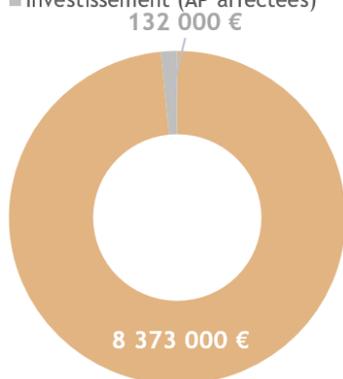
Objectifs

1 Assurer le pilotage et la diffusion des politiques ressources humaines	2 Satisfaire les besoins en compétence dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières	3 Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité	4 Optimiser les conditions et l'environnement de travail	5 Assurer le bon fonctionnement des assemblées
--	---	---	--	--

7,1 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

■ Fonctionnement (AE affectées)
 ■ Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **99 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

■ Fonctionnement (CP mandatés)
 ■ Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **85 %** en fonctionnement et de **56 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Activité des agent·e·s [II-2]

Le taux d'absentéisme médical des agent·e·s permanent·e·s est de 8,4% en 2022. Il est en augmentation par rapport à 2021 (+8%).

Les absences relatives à la maladie ordinaire ont augmenté par rapport à 2021 (+ 23 %), retrouvant le niveau des années précédant la crise sanitaire.

Les absences liées aux accidents du travail ont connu une diminution (-15 %), et celles liées aux maladies professionnelles une augmentation (+9 %). Les absences de longue durée sont en augmentation (+1%) et les absences de longue et grave maladie en diminution (-12%).

Indicateur N° 1 [II-2] - Activité des agents	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Taux d'absence au travail	7,7 %	7,8 %	8,4 %
Dont taux d'absentéisme pour maladie ordinaire	3,7%	3,8%	4,6%

• Organisation de la mobilité interne et des recrutements [II-5]

En 2022, la collectivité a poursuivi sa politique de recrutement en favorisant, lorsque cela était possible, la mobilité interne avec un taux équivalent à 2021 (près d'un tiers des recrutements) pour les services. Dans certains secteurs d'activités (informatique, maintenance, etc.) ou dans certains bassins d'emplois, la tension générale sur des métiers tant dans le secteur privé que public a rendu difficile les recrutements, allongé les procédures et nécessité de recourir davantage à des agent-e-s non titulaires, faute de candidat-e-s titulaires disposant des compétences attendues en matière d'expérience et de technicité pour les postes publiés. Par ailleurs, parmi les postes proposés en publicité, un certain nombre d'entre eux correspond à des contrats de projet qui ont une durée limitée à 6 ans maximum et sont donc prioritairement pourvus par des agent-e-s non titulaires de droit public.

Indicateur N°2 [II-3] - Organisation de la mobilité et des recrutements	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Taux de recrutement par mobilité interne, hors lycées	60 %	33 %	31,8 %
Nombre de stagiaires accueilli-e-s	80	141	117
Taux de travailleurs.euses handicapé.e-s recruté.e-s	-	3,18 %	0,7 %

39 apprenti-e-s sont en contrat à la Région depuis la rentrée scolaire 2022. La collectivité poursuit sa politique à destination de la jeunesse avec l'accueil de 117 stagiaires dont près de 38 % pour des stages supérieurs à 2 mois. En matière de niveau d'études de ces stagiaires, un tiers correspond à des stages découvertes pour des jeunes avant le baccalauréat, un quart à des stages entre bac et bac +3 et près de 40 % pour des stages bac +4 et au-delà.

 Le taux d'emploi des personnels en situation de handicap s'élève à 10,39 %. La collectivité poursuit ses nombreuses actions en faveur du maintien dans l'emploi et d'accompagnement des agent-e-s concerné-e-s et des équipes de travail qui les accueillent.

• Développer la compétence des agents par une politique de formation adaptée [III]

La politique de formation de la collectivité s'est poursuivie en 2022 avec une programmation qui a pu se stabiliser après deux années complexes en 2020 et 2021 et un contexte sanitaire qui avait conduit à modifier l'organisation de nombreuses sessions. L'année 2022 a ainsi permis de rattraper les dernières sessions reportées, notamment dans le domaine de la sécurité et d'autre part de poursuivre le déploiement d'une offre de perfectionnement individuelle et collective pour répondre aux enjeux de la collectivité en terme de transitions climatiques et énergétiques, d'expertises sectorielles et de compétences managériales. La diversification des modalités de formation avec une ingénierie pédagogique mixte articulant des actions en présentiel et distanciel et l'enrichissement de l'offre de formation sur Deskel, la plate-forme de e-learning de la Région ont permis de proposer une offre ciblée à destination des différents publics et professionnels qui constituent les métiers de la collectivité.

Indicateur N°3 [III-2] - Développer les compétences des agent-e-s par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre d'agent.e.s formé.e.s	1 753	2 228	2 513

• Optimiser les conditions et l'environnement de travail [IV]

 En matière d'amélioration des conditions de travail, et en complément des mesures de régime indemnitaire destinées à soutenir le pouvoir d'achat de ses agent-e-s, la Région a décidé d'octroyer des titres restaurant aux agent-e-s des EPLE lors des périodes dites de permanence pour bénéficier d'une aide à la restauration lorsque le service de restauration collective de leur établissement n'est plus assuré. D'autre part, la collectivité a poursuivi ses engagements en faveur des mobilités durables. Cela s'est traduit par un accroissement conséquent (+71%) d'agent-e-s bénéficiaires de prestations en faveur d'un déplacement « vertueux » (transport en commun, covoiturage, cycle, etc.) pour tout ou partie de leur trajet domicile travail.

 En matière de dialogue social, l'année 2022 a été marquée par des négociations sur le sujet structurant du temps de travail des agent-e-s régionaux-ales. Elles ont donné lieu à des rencontres régulières entre représentant-e-s des organisations syndicales et du personnel et Administration, et à l'aboutissement de règlements dédiés harmonisant le temps de travail des agent-e-s.

2022 a également été une année importante avec les élections professionnelles du 8 décembre 2022, véritable temps fort qui a fait évoluer la composition des instances.



2022 en Bref

La masse salariale progresse de 5,5 % en 2022. Parmi les différentes mesures qui expliquent cette variation figurent des mesures catégorielles dont principalement la revalorisation du point d'indice. Le Glissement vieillesse technicité (GVT) demeure également un facteur important d'évolution. Par ailleurs, la collectivité a terminé en 2022 le déploiement de son nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) adopté en décembre 2019 et a décidé d'y ajouter des mesures spécifiques pour faire face à l'inflation, principalement à destination des catégories B et C. En matière d'évolution des effectifs, des ajustements ont été effectués et la majorité des créations de poste a fait l'objet de compensation et de cofinancements.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de la masse salariale

2 Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées

186,3 M€ de crédits mandatés en 2022 en fonctionnement.

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **97 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Masse salariale

Les dépenses de personnel représentent en 2022 une part équivalente des dépenses réelles de fonctionnement et en matière de charge de fonctionnement courant à celle de l'année dernière.

Indicateur N° 1 [I et II] - Evolution de la masse salariale	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Masse salariale (012) / Dépenses réelles de fonctionnement	17,3 %	17,6 %	17,7 %
Masse salariale (012) / Charge de fonctionnement courant	18,7 %	18,4 %	18,4 %
Masse salariale (012) / Dépenses réelles totales	9,7 %	9,2 %	10,9 %

Les dépenses de personnel ont principalement été impactées par l'évolution du Glissement vieillesse technicité (GVT) évalué à 1,7 M€ au budget 2022. Par ailleurs la revalorisation du point d'indice, avec un coût estimé à 5,5 M€ en année pleine, a également significativement contribué la masse salariale.

En complément de ces mesures, l'évolution de la masse salariale s'explique également par l'application des ajustements du régime indemnitaire (RIFSEEP), conformément au déploiement initialement prévu en 2019 et pour faire face à l'inflation avec une mesure complémentaire dont le coût est estimé à 1,6 M€ en année pleine.

En matière d'effectifs, la collectivité a poursuivi son effort de renforcement de la compétence numérique, de l'information et de la relation usagers, du budget, de la sûreté portuaire et de l'hygiène et sécurité, de l'énergie, de l'eau et des ressources naturelles, de l'audit externe, de billettique, de stratégie aéroportuaire, pour la conduite d'opérations de génie civil, pour la politique sport et en matière de restauration dans les lycées. Ce sont ainsi 27 supports budgétaires qui ont été créés. Par ailleurs, et afin de permettre de maintenir la dynamique de gestion des ressources humaines, 14 supports ont été créés pour permettre d'y affecter des renforts temporaires pour faire face à des surplus d'activité ou des agent·e·s en repositionnement dans le cadre de reconversions professionnelles ou reclassements pour raison de santé. Enfin, 13 supports ont été créés en matière de fonds européens.

Pour l'ensemble de ces créations, la collectivité a privilégié des dispositifs de cofinancement lorsqu'ils existaient, notamment via les crédits d'assistance technique et, pour certains de ces postes, ce sont des supports de contrats de projet (avec une durée maximale d'engagement de 6 ans) qui ont été privilégiés.

Tous les supports de poste n'ayant pas été pourvus en année pleine dès début 2022, l'effet de ces arrivées successives se mesurera sur plusieurs exercices budgétaires et peut être compensé par des départs en retraite qui augmentent du fait de la pyramide des âges de la collectivité avec un coût des entrants généralement inférieur à celui des agent·e·s quittant la collectivité au terme de leur carrière.

Indicateur N°2 [I et II] - Evolution de la masse salariale moyenne annuelle	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Masse salariale moyenne - agents permanents - catégorie A	66 821	66 843	68 461
<i>Evolution année N / année N-1</i>	+ 0,6 %	+ 0,03 %	+ 2,95 %
<i>Evolution année N / année N-2</i>		+ 0,7 %	+ 3,28 %
Masse salariale moyenne - agents permanents - catégorie B	44 695	45 030	46 274
<i>Evolution année N / année N-1</i>	+ 1,1 %	+ 0,7 %	+ 2,76 %
<i>Evolution année N / année N-2</i>		+ 1,8 %	+ 3,53 %
Masse salariale moyenne - agents permanents - catégorie C	36 325	36 908	38 820
<i>Evolution année N / année N-1</i>	+ 0,9 %	+ 1,6 %	+ 5,18 %
<i>Evolution année N / année N-2</i>		+ 2,6 %	+ 6,86 %

• Effectif permanent et non permanent

Les effectifs de la Région sont composés à 87 % d'agent·e·s permanent·e·s recruté·e·s sur des postes pérennes. Le recours aux agent·e·s non permanent·e·s s'effectue dans le cas de remplacement d'agent·e·s absent·e·s ou de renforts ponctuels pour faire face à des pics d'activité.

Indicateur N°3 [I] - Proportion effectif permanent / non permanent	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Effectif permanent total	3 614	3 610	3 664
<i>% effectif permanent / effectif total*</i>	89,2 %	87,3 %	87 %
Effectif non permanent total*	437	524	544
<i>% effectif non permanent / effectif total*</i>	10,8 %	12,7 %	12,9 %
Total*	4 051	4 134	4 204

* Saisonniers inclus

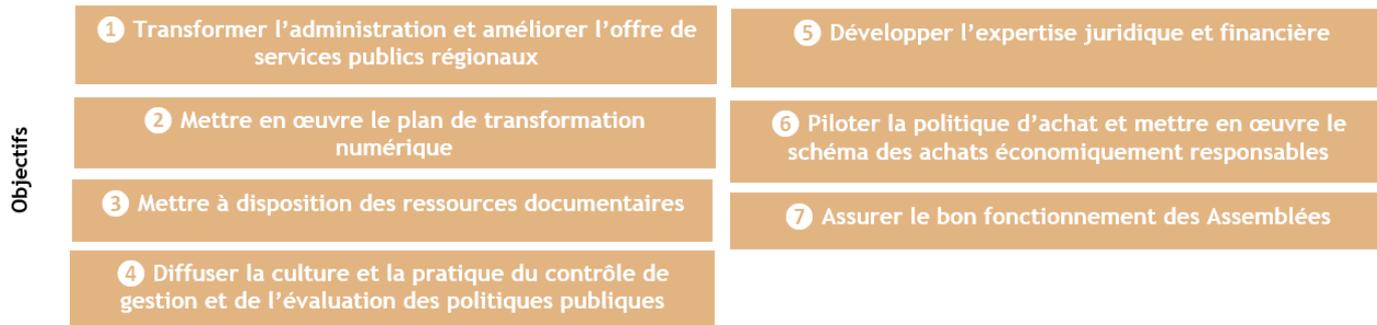
La répartition entre effectif permanent et non permanent est sensiblement la même en 2022 qu'en 2021. Les effectifs permanents ont augmenté de 1,5 %, les effectifs non-permanents de 1,7 %. Ces variations s'expliquent par la poursuite des recrutements initiés les années précédentes et leur mesure en année pleine.

La collectivité a poursuivi son effort d'emploi des apprenti·e·s avec une quarantaine de diplômés préparés sur l'année écoulée.

2022 en Bref

Ce programme regroupe les moyens de financement des évaluations et expertises rendues nécessaires par la technicité des politiques régionales et l'évolution de la démarche de performance régionale, ainsi que ceux permettant d'assurer le bon fonctionnement des assemblées et de défendre les intérêts de la Région dans les contentieux. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional, et intègre les moyens nécessaires à la documentation régionale.

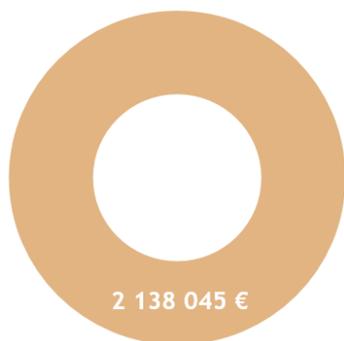
// Objectifs, actions et chiffres clés



1,3 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

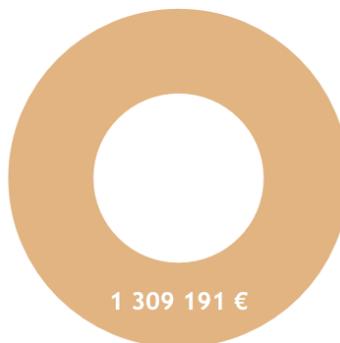
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **65 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Transformation de l'administration et amélioration des services publics régionaux [1]

En 2022, les actions suivantes ont entre autres été menées : **Appui au projet d'administration #TransBreizh** : 12 projets de direction ont notamment été accompagnés fin 2022 ; Gestion de la relation usager·e·s : l'accompagnement des services en charge de la relation usager·e·s s'est poursuivi notamment pour l'accueil des sites rennais, la formation professionnelle et les transports. Concernant le projet de **gestion de la relation usager·e·s**, le dialogue compétitif visant à retenir le prestataire en charge de la conception de l'application permettant de piloter la relation usager·e (CRM) a été réalisé. Plusieurs projets de **design de service** ont pu être accompagnés : Canaux 2030, mobilité dans les lycées (lauréat du prix de la mobilité des collectivités fin 2022), lancement de la démarche « Legal Design » visant à simplifier les supports de demande de subventions, accompagnement des nouveaux usages de travail dans les locaux d'Atalante etc.

• Ti Lab

Depuis avril 2017, le Ti Lab participe à la dynamique de l'innovation publique en Bretagne, en poursuivant ses missions liées au partenariat et à la mutualisation conventionnée État-Région. En 2022, l'activité a principalement porté sur

le prolongement des actions engagées en 2021, le Ti Lab ayant bénéficié de hauteur de 1,3 millions €, la plupart des projets devant être livrés d'ici fin 2023. Par ailleurs, l'équipe a pu compter sur le renfort de 5 postes, via un conventionnement avec l'Etat, entre septembre et décembre 2022. Enfin, le mois de l'innovation publique a été l'occasion de fêter les 5 ans du Ti Lab en novembre 2022.

• Des ressources documentaires sur les politiques régionales

La Région dispose d'un service de veille et documentation (le PVAI) à destination des élu.e.s et des agent.e.s. Il réalise et diffuse des informations contextuelles ciblées sur les politiques régionales dans le but d'améliorer la connaissance de l'environnement professionnel, l'anticipation des évolutions et la prise de décision.

• La démarche de performance

Au-delà d'une activité régulière et dense (production des tableaux de bord mensuel, élaboration du rapport d'activités et de développement durable, production du livret sur les organismes extérieurs, production du rapport région actionnaire), de nouvelles études ont été engagées (Participation aux analyses des impacts de la guerre en Ukraine, Bilan des impacts des crises sur les équilibres des DSP, évaluation des projets nautiques intégrés, Evaluation environnementale du budget primitif 2023, réflexion sur l'évolution du RADD, gouvernance des données et localisation des aides, revue des programmes etc.).

• Les prestations financières

La notation par une agence spécialisée permet à d'éventuels prêteurs de mesurer la solidité financière de l'emprunteur sans passer par une étude exhaustive de ses comptes. L'objectif de la notation est d'informer les investisseurs sur la capacité de la Région à honorer ses engagements. Depuis 2013, l'agence de notation Fitch Ratings attribue la note AA à la Région et à son programme d'émissions obligataires (dernière notation attribuée en octobre 2021) ainsi que la note F1+ au programme de titres négociables de créances à court terme (Neu CP). Par ailleurs, la Région est amenée à solliciter des prestations de conseil juridique et d'expertise financière. Ces prestations sont sollicitées notamment pour l'actualisation de la documentation des programmes d'émissions obligataires, pour la gestion et l'analyse de la dette ou pour des études juridiques. Dans le cadre de sa politique de soutien aux entreprises, la Région Bretagne peut également être amenée à réaliser des prises de participation dans des sociétés commerciales. Elle sollicite des analyses financières et juridiques auprès d'experts indépendants pour chaque prise de participation et conformément aux dispositions réglementaires.

• Une politique d'achat au service de l'économie et des transitions sociales et écologiques

2022 est une année singulière en matière d'achat puisque le deuxième schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER : 2023-2025) a été adopté par le Conseil régional le 16 décembre. Comportant 3 chantiers et 12 objectifs :

Chantier n° 1 : Garantir durablement la performance et l'innovation

Consolider des relations responsables avec les opérateurs économiques

Assurer les équilibres contractuels et l'équité financière

Encourager la créativité entrepreneuriale

Raisonner systématiquement en coût global

Chantier n° 2 : Accélérer les transitions écologiques et sociales

Affirmer l'ambition sociale

Valoriser la RSE et s'engager pour l'égalité des droits

Réduire les impacts écologiques et soutenir l'économie circulaire

Favoriser une alimentation durable

Chantier n° 3 : Mobiliser les acteurs bretons

Poursuivre la professionnalisation de l'écosystème de l'achat public

Contribuer au renforcement durable de l'économie bretonne

Développer les coopérations entre acheteurs publics

Mettre la transparence de l'évaluation et l'amélioration continue au cœur de la démarche

Le nouveau schéma (après celui appliqué entre 2018 et 2022) permettra, grâce à l'implication de l'ensemble des directions de la collectivité et des mandataires régionaux (SEMBREIZH, ...) d'accélérer les transitions sociales et écologiques par une commande publique renouvelée, adossée aux 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU et des 38 objectifs arrêtés par la BreizhCop.

2022 en Bref

L'année 2022 a été marquée par une remontée des indices financiers exceptionnelle par sa rapidité et son ampleur, l'EURIBOR 3 mois passant en un an de -0.572% à 2,132%. Ce nouvel environnement a conduit la Région à débiter une réorientation de son encours à taux variable en réalisant des opérations de swaps de taux sur ses nouvelles mobilisations. En effet, la dégradation des conditions de financement s'est malgré tout traduite par des opportunités de saisir des marges relativement faibles sur taux variables. En terme de gestion de la trésorerie, le retour des taux en territoire positif a contraint la Région à limiter les émissions de NEU CP à leur strict besoin, occasionnant une baisse significative de l'encaisse au trésor sur le dernier trimestre.

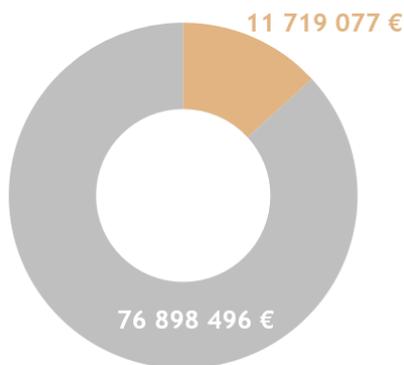
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions	2 Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant	3 Sécuriser l'encours	4 Optimiser la trésorerie
Actions	[I - 1] Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette [I - 2] Assurer dans les délais le règlement des échéances	[II - 1] Evaluer le besoin de financement de la région et mobiliser la ressource [II - 2] Optimiser les conditions financières des contrats de l'encours	[III - 1] Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement [III - 2] Limiter le risque de taux	[IV - 1] Limiter le coût de la gestion de la trésorerie [IV - 2] Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie

88,6 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **84 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Les mobilisations d'emprunts [II]

Sur l'autorisation de 192,769 M€ votée par la Région pour 2022 afin d'équilibrer le budget, le programme d'emprunt 2022 s'est élevé à seulement 77 M€, 48 M€ ayant été prélevés sur le fonds de roulement. Ce faible niveau d'emprunt s'explique par l'exceptionnelle dégradation des conditions de financements constatée sur l'année 2022. A titre indicatif, en obligatoire la région a émis sur un niveau d'environ 3,7% sur 10 ans en 2022 alors qu'elle empruntait à taux nul sur la même durée un an plus tôt.

Ainsi, 50 M€ ont été consolidés à taux fixe auprès d'ARKEA en 5 tranches de 10 M€ et 27 M€ ont été contractés par emprunts obligataires en 3 émissions dont une à taux variable.

Le taux fixe moyen obtenu s'élève à 2,2% (représentant une marge moyenne sur EURIBOR 3 mois d'environ -0,21%) pour une durée moyenne d'environ 21 ans amortissable (équivalent à 10 ans in fine).

Indicateur N° 1 [II-2] - Marge moyenne consolidée sur l'exercice	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	marge moyenne aux CL 2022
Marge moyenne obtenue sur les nouveaux contrats mobilisés en comparaison à celles constatées pour les autres collectivités	0,44 %	0,27%	-0.21%	0,60%

• Opérations de gestion active de dette [III-2]

La région a réalisé 5 opérations de swaps à taux variable. Deux ont été conclus avec ARKEA et CACIB sur les 2 premières tranches de 10 M€ d'ARKEA dont la consolidation était prévue en juillet. Les marges obtenues sur EURIBOR 3 mois s'élèvent à -0,79% pour le taux fixe de 1,59% sur 25 ans et -0,535% pour le taux fixe de 1,58% sur 30 ans. Pour finir, la Région a swappé à taux variable les 3 émissions obligataires contractées au cours du dernier trimestre 2022. Les marges obtenues sur EURIBOR 3 mois s'élèvent à -0,35% (CACIB) pour le taux fixe de 2,55% sur 2,25 ans in fine, à 0,02% (Société Générale) pour le taux fixe de 3,17% sur 4 ans et à 0,05% (Société Générale) pour le taux variable EUR 3M annuel margé à 0,30% sur 10 ans in fine.

Indicateur N° 2 [III-2] - Limiter le risque de taux	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Valeur cible 2022
Part taux fixe	60 %	73%	72%	[33%-66%]
Part taux variable	40 %	27%	28%	[33%-66%]

• Souscription d'outil de gestion de trésorerie [IV]

Le retour en territoire positif des taux d'émission (de -0,54% en janvier à 1,81% en décembre) a conduit la Région à ne pas renouveler les tirages à partir de septembre 2022. La Région a malgré tout profité de conditions toujours favorables sur les NEU CP au cours du premier semestre. Elle a ainsi réalisé 17 émissions de NEU CP pour un montant total cumulé de 945 M€. Le taux moyen pondéré obtenu s'élève à -0,236% générant 0,689 M€ de gains net (produits - charges). La durée moyenne d'émission s'élève à 83 jours pour un montant moyen émis de 55,6 M€.

Au regard de ce nouvel environnement et de l'estimation de ses besoins, la Région a décidé de limiter la couverture de son besoin de trésorerie à 200 M€ par la souscription de 5 lignes de trésorerie.

2022 en Bref

Le programme 9023 est dédié aux mouvements comptables et techniques. Le RAP présente un bilan de l'activité comptable sur la volumétrie et les délais et sur des aspects qualitatifs. 2022 se caractérise notamment par un changement de version majeur du logiciel de gestion financière et par une modification profonde du process de certification du service fait sur les factures. Les indicateurs montrent que, malgré les volumes, les services ont maintenu des délais corrects et un très bon niveau de qualité comptable.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables	2 Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité	3 Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution
	[I - 1] Enregistrer les dépenses non ventilables	[II - 1] Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances	
Actions	[I - 2] Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRE	[II - 2] Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région	

// Analyse des principales réalisations de l'année

• L'exécution comptable 2022 : les principaux repères

Les émissions de mandats 2022 atteignent quasiment le « record » de 2021.

L'activité de mandatement conserve un rythme intense, qui est en réalité devenu le rythme de croisière de la Région. Les volumes sont toujours portés par les transports scolaires et interurbains, les travaux dans les lycées et leur entretien, les opérations portuaires mais également l'immobilier « tertiaire » (construction et aménagement du bâtiment « Atalante »).

Les émissions de titres connaissent à nouveau une forte hausse (+6%). Une grande partie de cette augmentation s'explique par une croissance de l'activité de location de salles de réunion (et d'autres prestations) à la Maison de la Bretagne à Paris.

Indicateur N°1 - Nombre de mandats et de titres émis par la Région	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de mandats émis	43 622	47 935	47 656
Nombre de titres émis	6 714	7 104	7 555

• Le délai de traitement des factures

En juin 2022, le processus de constatation et de certification « du service fait » a été sécurisé et entièrement intégré à l'outil de gestion financière. Ce changement a eu notamment pour effet de faire entrer l'exhaustivité des factures dans le suivi statistique. Le délai de mandatement des factures s'est dégradé mais il reste dans la cible des 20 jours impartis aux services. A titre de comparaison, ce délai est de 22,3 jours pour l'ensemble des Régions (données DGFIP).

Indicateur N°2 - Délai de mandatement des factures en jours	Délai 2020	Délai 2021	Délai 2022
Délai de mandatement moyen annuel	17,6	15,6	19,6

• La qualité de l'ordonnancement comptable

Mesurée par le nombre de rejets de mandats opérés par le Comptable public, la qualité du mandatement continue de s'améliorer. En 2022, moins de 100 rejets ont été comptabilisés pour près de 47 700 mandats émis.

Indicateur N° 3 - Taux de rejets de la Paerie / total des mandats émis	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
Taux de rejet de la Paerie	0,30%	0,26%	0,19%

• La qualité de la comptabilité patrimoniale

Pratiquée depuis 2005, la tenue de l'inventaire comptable et l'amortissement des immobilisations permettent à la Région de mieux valoriser son patrimoine et d'anticiper financièrement les besoins de renouvellement de ses équipements.

Indicateur n° 4 - Montant des dotations aux amortissement en M€	Dotations 2020	Dotations 2021	Dotations 2022
Amortissement des subventions d'équipement	266,9	277	283,7
Amortissement des investissements directs	56,1	62,6	63,7
Total des dotations	323	339,6	347,4

Les dotations sont constituées essentiellement de l'amortissement des subventions d'équipement versées. Cependant, le travail d'intégration des travaux en cours au patrimoine de la collectivité permet d'améliorer la qualité du bilan de la Région et de faire progresser les amortissements des investissements directs. Ceux-ci représentent 18,3 % du total des dotations en 2022 pour 15,4 % en 2016. La montée en puissance des dotations aux amortissements est le reflet de la politique d'investissement de la Région.

• La couverture des risques par la constitution de provisions

La Région a constitué ses premières dotations aux provisions en 2006. Jusqu'en 2020, les provisions étaient exclusivement destinées à couvrir le risque de dépréciation des comptes de tiers (les « créances douteuses »). Depuis 2020, des provisions ont été constituées pour couvrir d'autres types de risques surtout induits par le « COVID » : risques de pertes de recettes, contribution de la Région pour soutenir les acteurs économiques... Les provisions sont reprises à mesure que les risques se réalisent ou disparaissent.

Indicateur n° 5 - Montant des dotations et reprise de provisions en M€	Dot° / Rep 2020	Dot° / Rep 2021	Dot° / Rep 2022
Constitutions de nouvelles provisions	39	2,9	1,4
<i>Dont provisions « COVID »</i>	38	0	0
Les reprises de provisions	0,75	18,8	14,5
<i>Dont provisions « COVID »</i>	0	17,5	9
Le solde des provisions constituées	51,5	35,6	22,5
<i>Dont provisions « COVID »</i>	38	20,5	11,5

• La qualité de la comptabilité d'engagement

Corollaire de la gestion en autorisation de programme (AP) et autorisation d'engagement (AE), l'exhaustivité de la comptabilité d'engagement est un élément essentiel de la qualité de la gestion.

La tenue de cette comptabilité pluriannuelle vise à s'assurer que tout engagement juridique (marché, convention, arrêté) est adossé à un engagement comptable et comptabilisé comme tel. Elle autorise une connaissance précise des crédits disponibles ainsi que la ventilation temporelle des crédits de paiement pour honorer les engagements de la collectivité.

L'information produite dans le rapport financier 2022 sur le stock des AP et AE permet de rendre compte des engagements pris et restant à honorer au 31 décembre 2022.

• La gestion de la TVA

Certaines activités portuaires, les transports scolaires ainsi que les locations de salles sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée. Depuis 2010, la Région met en œuvre une organisation comptable spécifique pour se conformer aux obligations déclaratives.

En 2022, 3 292 mandats et 849 titres portant sur des dépenses et recettes assujetties à TVA ont été émis.

Chaque année, la Région est créditrice de TVA.

Guide de lecture des Rapports de Transition

Une présentation générale de l'action régionale au regard du développement durable

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2022

Initié par le Conseil régional en mai 2022, le Haut conseil régional pour le climat (HCRC) a pour mission de garantir la cohérence des politiques régionales qu'elle porte et de définir des objectifs de réduction des gaz à effet de serre en vue de la préparation de la stratégie régionale de lutte contre le changement climatique. À caractère interdisciplinaire, il est composé de représentants de différents secteurs scientifiques.

Actualités phares de la mission sur l'année 2022 concernant les grands projets et actions de l'année



Poids budgétaire de la mission

La Région a également rassemblé et mobilisé les acteurs des transitions environnementales et thématiques : transition énergétique, eau, biodiversité et numérique. Lors d'un atelier de l'eau réunie le 11 octobre dans un contexte de sécheresse, a notamment permis la mise en œuvre d'un plan partenarial de résilience sur l'eau.

// Chiffres clés

32%

des cours d'eau bretons sont en bon état

15%

de l'énergie consommée en Bretagne est produite sur son territoire

696 kg/an/habitant

Quantité de déchets ménagers produits par habitant, stable sur la dernière décennie

9,3 Teq CO2/an

Empreinte carbone d'un ménage breton, sensiblement inférieure à la moyenne nationale

Chiffres clés présentant le contexte de la mission

// Les documents stratégiques de la Mission

Biodiversité

Trajectoire - Développement du réseau des réserves naturelles régionale

Début 2019

[Disponible en téléchargement ici](#)

AVEL BREIZH : Feuille de route de déploiement de l'éolien terrestre en Bretagne	Schéma régional de la biomasse	HEOL BREIZH : Feuille de route de déploiement du solaire photovoltaïque en Bretagne
Date début	Date début	Date début 2022
	Date Fin 2023	
Disponible en téléchargement ici	Disponible en téléchargement ici	Disponible en téléchargement ici

Présentation synthétique des documents stratégiques qui encadrent la mission. Un lien hypertexte permet de renvoyer vers le document complet lorsqu'il est disponible en ligne

Plan solaire régional
Début 2022

Eau

Plan breton pour l'eau	Plan de lutte contre les algues vertes
Date début 2018	Date début 2022 Date Fin 2027
Disponible en téléchargement ici	Disponible en téléchargement ici

// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 5 aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

Cette roue représente les ODD citées parmi toutes les actions budgétaires de la Mission 5.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2022

• Lancement du plan de sensibilisation/formation interne aux transitions écologiques



Face aux changements environnementaux déjà visibles et à leurs impacts sur le plan économique et sanitaire, il est essentiel d'impulser un changement de culture au sein de la collectivité afin d'accélérer la prise en compte des enjeux de transition climatique et écologique dans l'ensemble des politiques publiques. La Région a donc initié en 2022 un plan de sensibilisation et de formation interne sur les transitions via la mise à dispositions de ressources, de webinaires et le déploiement de la fresque du Climat. Une quinzaine d'agent-e-s se sont formés à l'outil fresque en 2022 pour réaliser des fresques auprès de leurs collègues sur les sites rennais, dans les espaces territorialisés et dans les lycées. L'objectif fixé par la collectivité est de sensibiliser l'ensemble de ses agent-e-s via cet outil à horizon 2026.



Indicateur N° 1- Déploiement de la fresque du Climat	Réalisation 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025
Nombre d'agents fresqueur-se-s formé-e-s	15	45	75	75
Nombre d'agent-e-s ayant participé à une fresque du Climat (cumul)	100	1000	2500	4000

• Breizh Biodiv : la Région Bretagne et Biodiversité



Créée en 2019, Breizh Biodiv vise via du mécénat environnemental, le soutien de projets locaux en faveur des transitions écologiques. En 2022, elle a financé 3 projets sur la thématique « Préservation et valorisation des ressources Biodiversité », pour soutenir des projets innovants et renforçant la convergence entre le maintien des basses d'eau et la préservation de la biodiversité.



Indicateur N° 2 - Nombre de projets soutenus par Breizh Biodiv	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Cible 2025
Appel à Projet « Biodiversité et Forêt » (2021)	10	-	15 projets/an
Appel à Projet « Eau et biodiversité » (2022)	-	3	

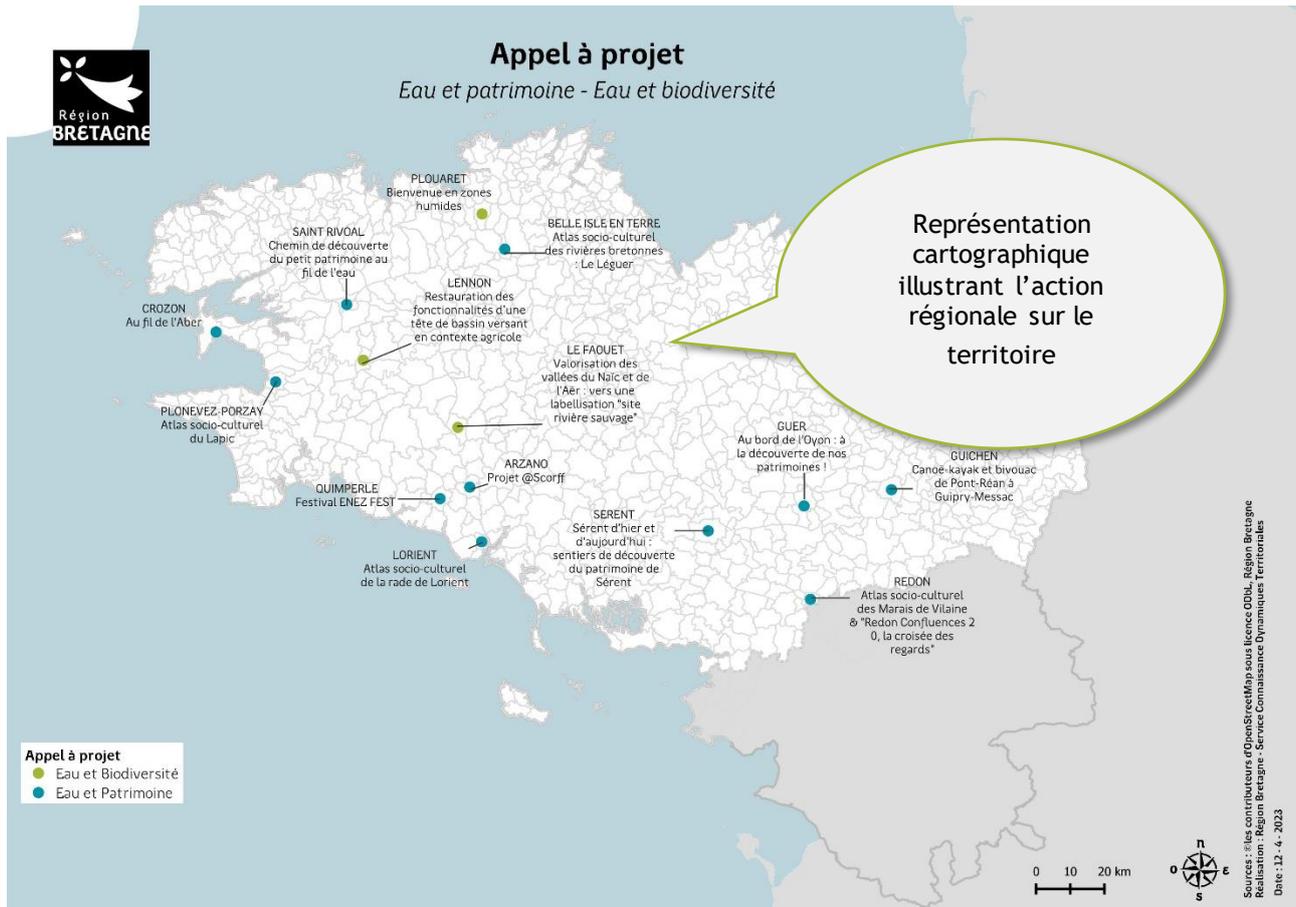
• Soutien aux projets d'adaptation au changement climatique



S'adapter aux changements climatiques en cours et à venir est devenu inévitable. En 2022, la Région se dote d'outils avec le HCBC, l'Observatoire du climat (OEB), et le budget vert, pour initier une réflexion interne sur l'adaptation de la collectivité (sur ses compétences, ses ouvrages et en tant qu'employeur). Elle accompagne également les territoires dans la montée en compétences des acteur·trice·s sur l'adaptation via la co-construction et le financement de deux missions d'accompagnement portées par Breizh ALEC et l'Agence bretonne de la biodiversité, et via un dispositif d'appel à projets dédiés aux actions d'adaptation pour les territoires engagés dans un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Par ailleurs, elle accompagne l'ensemble des acteurs du territoire en mobilisant la mesure « Adaptation au changement climatique » du FEDER. En 2022, 17 projets ont ainsi été accompagnés.

Indicateur N° 3 - Soutien aux projets d'Adaptation au changement climatique	Réalisation 2022	Cible 2027
Nombre de projets accompagnés via la mesure « Adaptation au changement climatique » (cumul)	17	50

// L'approche territoriale de l'action régionale



Dans l'objectif de préserver les ressources Eau et biodiversité, la Région a lancé 2 appels à projets en 2022 pour soutenir des projets innovants sur les territoires :

- Un appel à projet Breizh Biodiv (Cf. action phare ci-dessus)
- Un appel à projets transversal pour soutenir des projets de valorisation et de restauration des patrimoines naturels et culturels. L'objectif de cette démarche était de réactiver des attachements aux territoires et de contribuer à l'émergence de communautés d'acteur·trice·s désireuses de prendre soin de leurs patrimoines.

16 projets ont ainsi été soutenus en 2022 sur les territoires, avec une place importante faite à la mobilisation citoyenne et aux dispositifs de participation dans ces projets.

// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Outil de pilotage et d'évaluation de l'impact carbone de la Région et de son patrimoine, il permet de définir les chantiers prioritaires à mener sur les principales sources d'émission et les leviers d'action.

En 2020, les équipes régionales ont été formées à la Méthode Bilan des émissions de gaz à effet de serre. Le Service Climat Énergie internalise donc la réalisation des bilans des principales directions concernées. L'implication de ces équipes a permis de produire un document de qualité et de donner du sens à un exercice réglementaire.

En 2022, une étude de caractérisation des GES de la restauration dans les établissements scolaires a été menée sur un petit échantillon d'établissements. Ces travaux pourront servir de support à la sensibilisation des équipes dans le choix des menus.

Présentation du Bilan des émissions de gaz à effet de serre par mission. Cela peut se traduire par un zoom sur un champ d'activité de la mission

Les enjeux sociétaux de la biodiversité



Biodiversité et société
en Bretagne :
cultivons les interactions !



Rapporteurs
Ronan LE GUEN et Sylvie MAGNANON



En Bretagne, comme au niveau mondial, près d'un quart des espèces sont menacées d'extinction. Face à ce défi, comment amplifier les mobilisations ? Un changement en profondeur prendra du temps, il faudra créer les conditions du dialogue et de l'accompagnement dans les territoires.

Pour commencer, la biodiversité ne relève pas uniquement de la biologie ou de l'écologie, elle a également une forte dimension anthropologique. Développer une culture plurielle de la biodiversité dans le cadre d'une société démocratique, c'est composer avec l'ensemble des valeurs de la biodiversité. C'est une invitation à s'ouvrir aux relations d'interdépendance entre les humains et les non humains en Bretagne.

Il faut ensuite développer l'éducation à et dans la nature, dès le plus jeune âge et tout au long de la

vie. La connaissance et la compréhension de ce qu'est la biodiversité et des services qu'elle rend constitue un enjeu majeur. Il s'agit de pouvoir vivre, expérimenter, ressentir, apprendre et connaître la biodiversité ainsi que les contributions de la nature à la population, qu'elles soient régulatrices, matérielles ou immatérielles.

Proposition de rédaction du CESER concernant des avis ou études de 2021 et 2022 en lien avec la mission

des actions en faveur de la biodiversité - nombreux exemples, très variés - est pour diversifier les « portes d'entrées ».

Les attentes de la société ont une dimension d'action à cultiver, toutes les actions dans des transitions favorables doivent être sur le même horizon temporel et cohérentes. Comment mieux concilier les différents enjeux ?

La biodiversité et de la société en Bretagne, comment y compris en intégrant le droit des générations futures ? Comment, chaque fois que possible, favoriser des méthodes de changement douces et préventives, participatives, positives, efficaces et axées sur le temps long, plutôt que des méthodes curatives, excessivement directives, conflictuelles ou brutales, appliquées sous la pression de l'urgence ? Toute action publique en faveur de la biodiversité devrait commencer par une politique des temps.

Tout cela implique une responsabilité partagée et une volonté politique fédératrice. Le Conseil régional, chef de file de la préservation de la biodiversité, doit continuer à y contribuer avec l'ensemble de ses partenaires, les citoyen·nes et la société civile. La Breizh COP est une étape en ce sens mais il faudra sans doute aller beaucoup plus loin pour progresser vers une politique intégrée de la biodiversité en Bretagne car, pour reprendre l'expression de l'écologue Robert Barbault : « *Le défi à relever est très clairement un défi de civilisation* ».

Source : CESER de Bretagne, [Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !](#), octobre 2020

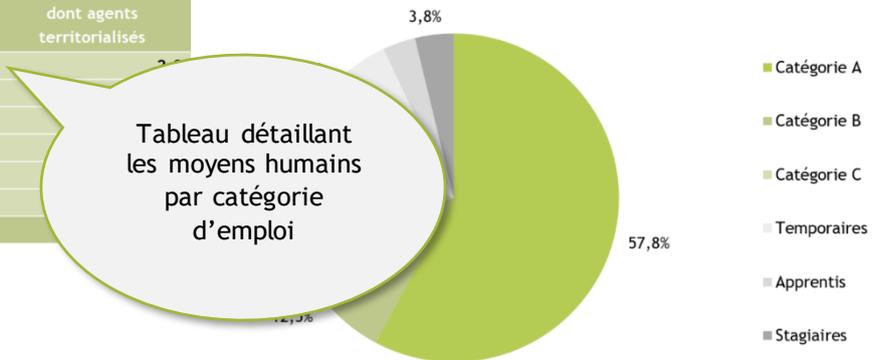
II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique

Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2022	dont agents territorialisés
Catégorie A	29,5	27,5
Catégorie B	6,4	6,4
Catégorie C	5,5	5,5
Temporaires	6,1	6,1
Apprentis	1,6	1,6
Stagiaires	1,9	1,9
Total ETP	51,0	49,5
Total Masse salariale	2 580 706 €	

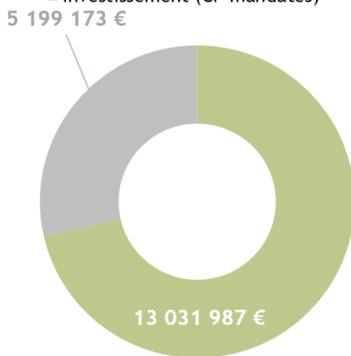
Répartition ETP par catégorie



// Répartition des dépenses

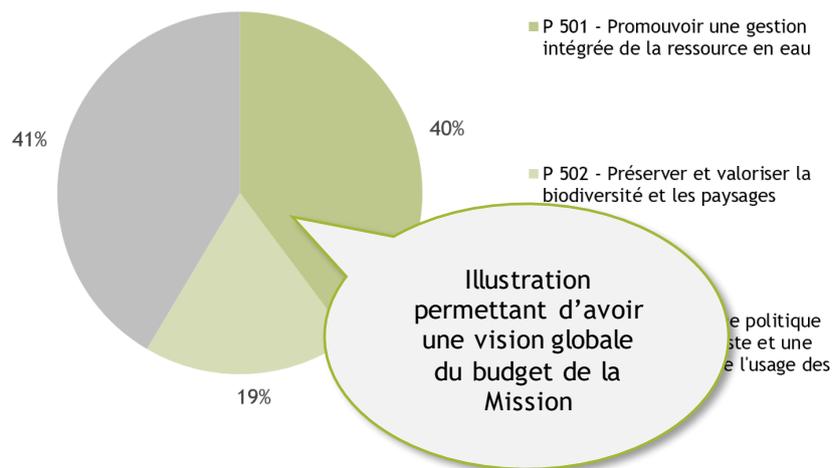
Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **79 %** en fonctionnement et de **53 %** en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 5 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



> Dépenses par programme

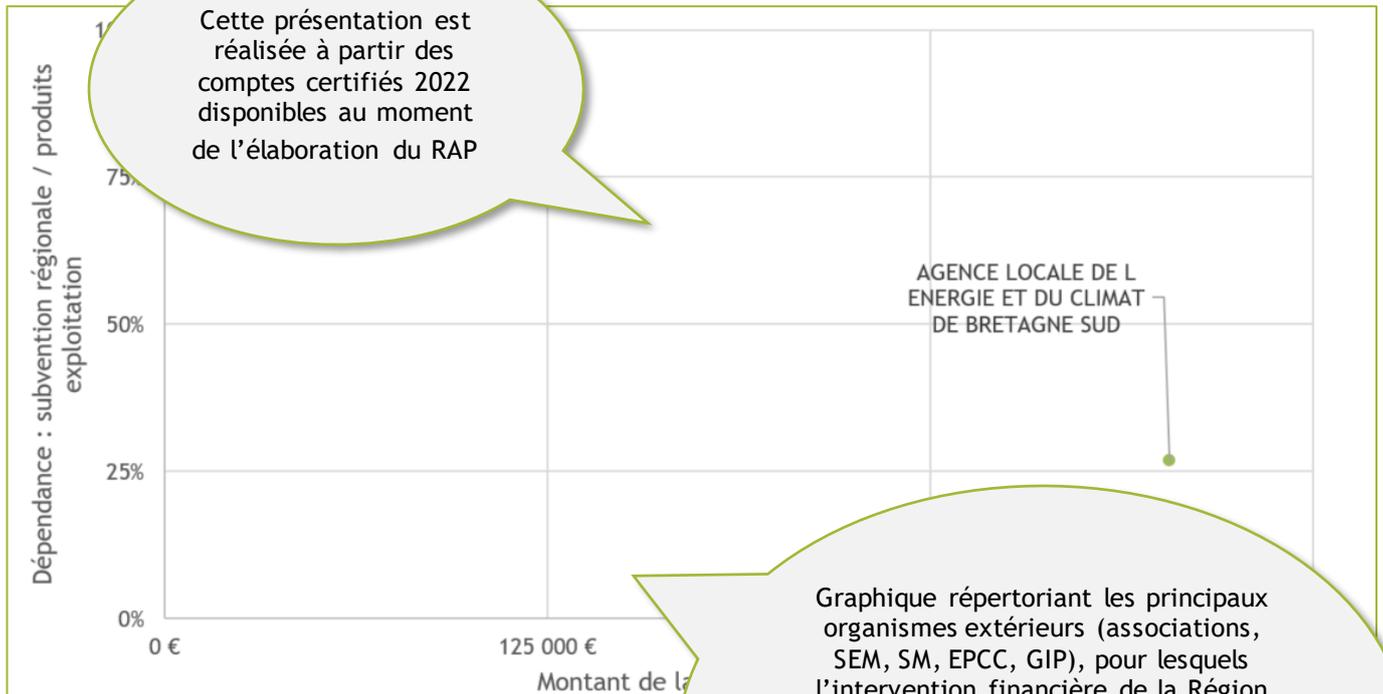
Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique

		CP votés en 2022	CP mandatés en 2022	Taux de réalisation
P 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau		8 000 000 €	7 261 146 €	91%
	Fonctionnement	4 500 000 €	4 068 570 €	90%
P 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages		3 500 000 €	3 192 576 €	91%
	Fonctionnement	3 455 000 €	2 962 126 €	86%
P 503 - Développer une politique de l'usage des ressources		621 000 €	443 661 €	71%
	Investissement	621 000 €	443 661 €	71%
Proche circulaire de		14 365 000 €	7 564 227 €	53%
		8 585 000 €	6 001 291 €	70%
		5 780 000 €	1 562 936 €	27%
Dépenses totales de la Mission (I et F)		26 441 000 €	18 231 160 €	69%
Total Fonctionnement		16 540 000 €	13 031 987 €	79%
Total Investissement		9 901 000 €	5 199 173 €	53%

Tableau détaillant les dépenses de l'année et le taux de réalisation des CP votés par programme ou orientation stratégique

// Les principaux partenaires de la Région

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés* par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à au moins 30 % des ressources** de l'organisme.



* financé = le terme financé se rapporte aux comptes 655*(contrats de service) et 657*(subventions de fonctionnement)

** Ressources = produits d'exploitation pour les structures ayant fourni des services

Graphique répertoriant les principaux organismes extérieurs (associations, SEM, SM, EPCC, GIP), pour lesquels l'intervention financière de la Région en 2021 est supérieure ou égale à 75K€ en fonctionnement (subventions, cotisations ou participations) et dont la part du financement régional représente à minima 30% du budget globale de l'organisme

Guide de lecture des Programmes

M4
 P 401

Développer les modes de transports collectifs pour favoriser la mobilité durable

Actualité phare de l'année 2022 (nouveau projet d'envergure mené, nouvelle réglementation, loi, adoption d'un nouveau cadre, etc.)

2022 en Bref

BreizhGo, réseau de transport collectif en trains, cars et bateaux, de partout en Bretagne. L'année 2022 a vu la reconduction de la gratuité partout. Cela fut un vrai succès, permettant de renforcer toujours plus la notoriété de BreizhGo. L'attractivité des métiers de la conduite d'autocars a marqué l'engagement de la collectivité pour une meilleure rémunération des conducteurs de cars scolaires, ceci ayant clairement permis de limiter les départs et pénuries de conducteurs.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Le nouveau réseau BreizhGo : partout, pour tous	2 Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif de réduction des gaz à effet de serre
	[I - 1] Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire	[II - 1] Un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés
Actions	[I - 2] Mettre en œuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain	[II - 2] Favoriser l'émergence de solutions de mobilités plus durables
	[I - 3] Desservir les îles bretonnes	
	Proposer des services aux voyageurs modernes, innovants et adaptés aux usages	

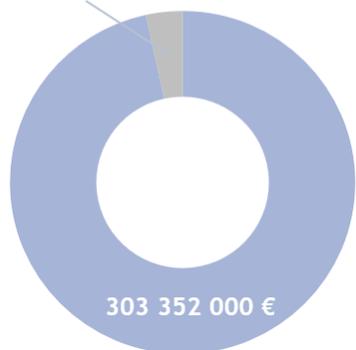
Dépenses totales du programme

Arbre des objectifs décrivant les objectifs et actions du programme

323,1 M€ de crédits mandatés en 2022 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

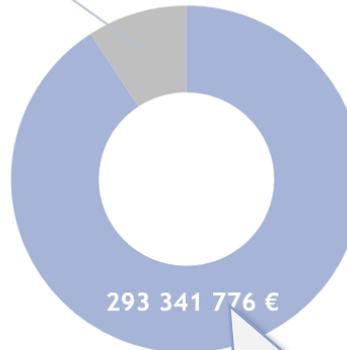
■ Fonctionnement (AE affectées)
 ■ Investissement (AP affectées)
 10 706 422 €



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **95 %** en investissement

Les dépenses

■ Fonctionnement (CP mandatés)
 ■ Investissement (CP mandatés)
 29 766 307 €



Un taux de réalisation de **100 %** en fonctionnement et de **94 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

Ventilation et affectation des dépenses en fonctionnement et en investissement

- La continuité de l'offre de transport et l'actualité de mise en œuvre du service régional de transport ferroviaire, face à la demande croissante de la fréquentation, et le retour de phénomènes de sur-fréquentation.

Picto Objectif de développement durable qui identifie l'action au regard du développement durable

Indicateur N° 1 [I-1] - Qualité de service du TER	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de voyages par jour (estimation)*	23 300	29 700	42 000
Evolution globale du trafic en %	- 30 %	+27%	+35%
Evolution de l'offre de transport en train.kilomètre	- 0,4 %	+ 1,2%	+2%
Pourcentage d'abonné-e-s (y compris scolaires)	61 %	59%	59%
Taux de réalisation de l'offre - Trains partis / trains prévus	98,7 %	98,6%	98,9%
Taux de régularité - % des trains arrivant avec moins de 5 min de retard	95,8 %	95,9%	95,7%

* réalisation de l'offre du plan de transport adapté et non théorique

L'adaptation continue du parc de matériel ferroviaire

Le parc matériel ferroviaire n'a pas évolué en 2022 ; il est prévu en 2023 l'acquisition de 6 Regio2N permettant d'absorber la croissance de la fréquentation et le développement de nouvelles offres.

Indicateur N° 2 [I-1] - Evolution des places assises	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de places (assises)	21 838	21 748	21 748

Fléchage des indicateurs sur l'arbre des objectifs présenté en page 1 : l'indicateur analysé s'inscrit dans l'action 1 de l'objectif 1

Mettre en œuvre, dans le cadre des contrats de délégation de service public, le transport interurbain et scolaire

Si l'augmentation du coût des carburants, face au constat de 2021 (pénuries de conducteurs ayant empêché une partie des services de transport), la Région s'est mobilisée en signant une charte d'attractivité des métiers de la conduite d'autocars.

Indicateur N° 3 [I-2] - Le transport routier régional	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
<i>Lignes routières régionales « historiques » : nombre de voyages annuels</i>			
Rennes-Pontivy	90 321	137 590	Donnée indispo
St Brieuc-Pontivy-Vannes/Lorient	60 434	95 631	Donnée indispo
Nombre de scolaires transportés tous les jours sur le réseau régional*	99 300	100 530*	115 523
(*chiffres provisoires année scolaire 2021/2022)			

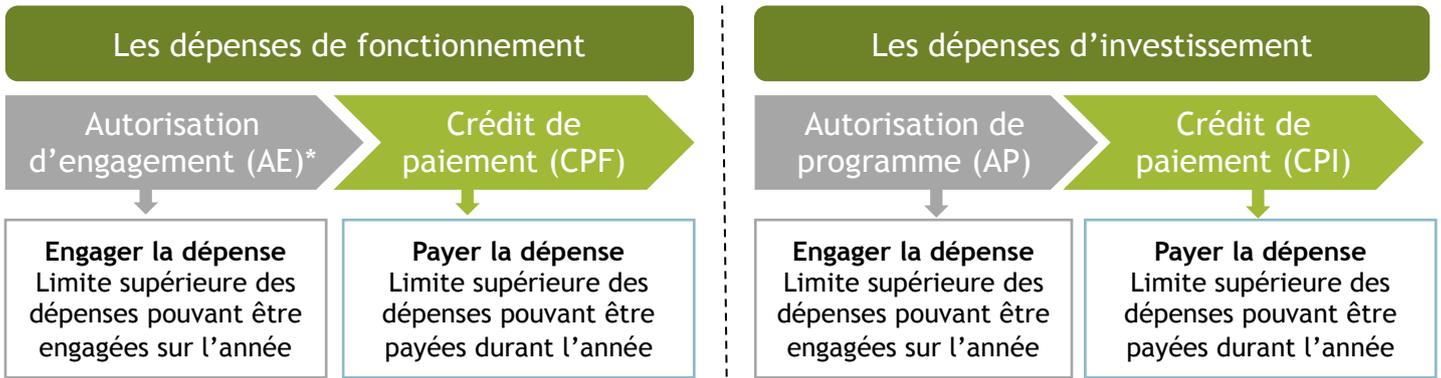
Desservir les îles bretonnes

La responsabilité de la Région sur la desserte des îles se traduit par l'exécution de sept contrats de délégation de service public dont trois ont fait l'objet d'un renouvellement en 2022 (dessertes passager·ère·s et marchandises des îles du large du Finistère et du Morbihan).

Indicateur N° 4 [I-3] - Le transport vers les îles bretonnes	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre de voyages /an (passager·ère·s transporté·e·s)	2 200 000	2 842 556	3 067 979
Nombre de services passager·ère·s réalisés / an (départs bateaux)	25 378	33 872	35 469

NOTIONS BUDGETAIRES

La Région distingue deux grandes sections de dépenses qui relèvent d'un même processus d'autorisation budgétaire puis de paiement mais de catégories distinctes répondant à la norme comptable :

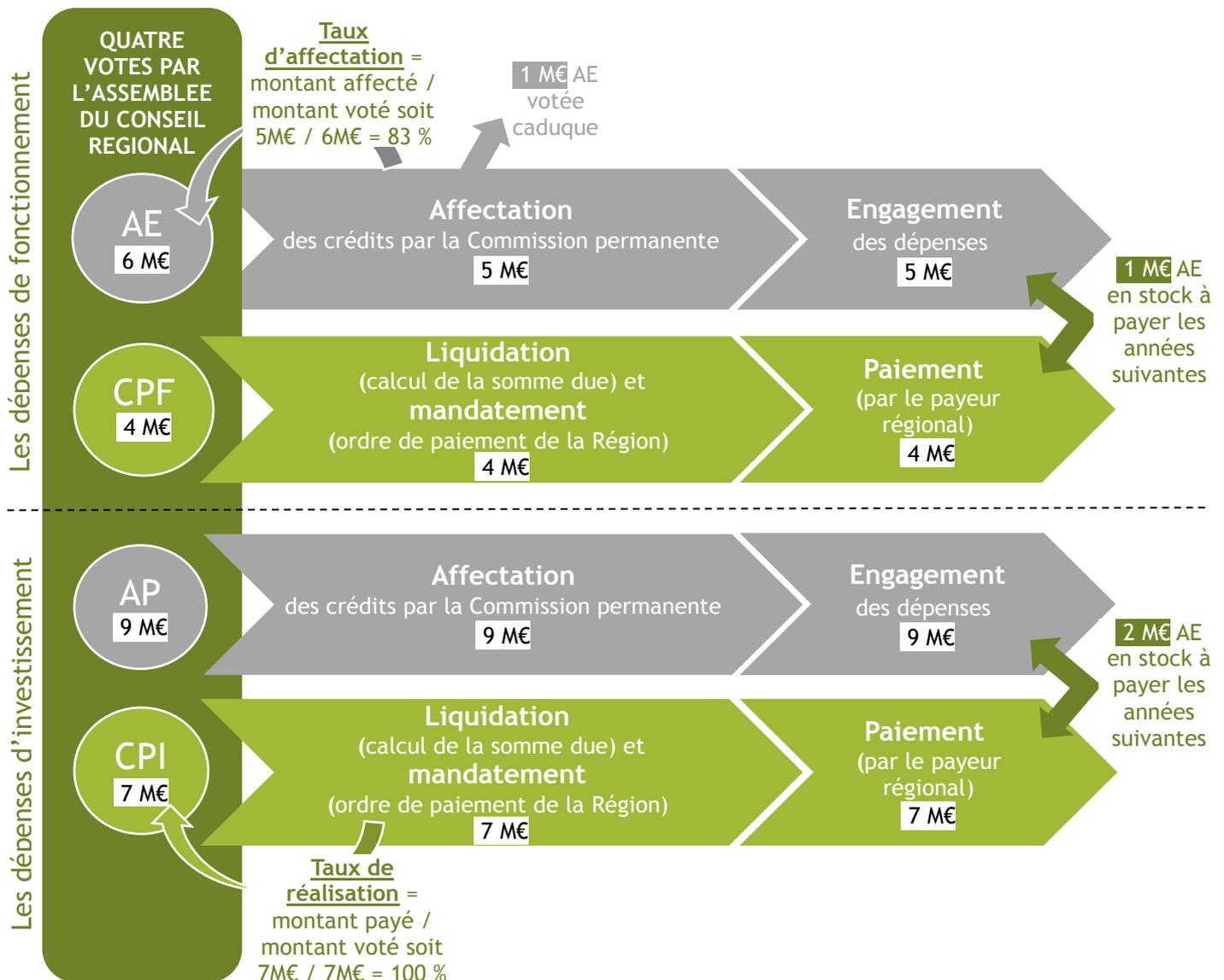


* Les dépenses de personnel et les dettes sont exclues du champ des AE.

La gestion pluriannuelle des dépenses

Si l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités (le fait de voter un budget et de le dépenser dans l'année), le recours aux AP, AE et CP constitue un aménagement de ce principe qui permet d'échelonner la réalisation de certaines dépenses sur plusieurs exercices. Les AP et AE sont ouvertes pour un ou plusieurs exercices budgétaires. A l'inverse, les CP sont annuels mais leur consommation peut s'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires, dans la limite des autorisations d'engagement initiales.

Exemple de déroulement du processus d'autorisation budgétaire et de réalisation des paiements



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE

DAÑEVELL

OBEREREZH
HA DIORREN
PADUS

2022

FIN-CONTE

DE FEZERIES E DE
PARCHOMANCE
SU LE LONG DU TEMPS

2022



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

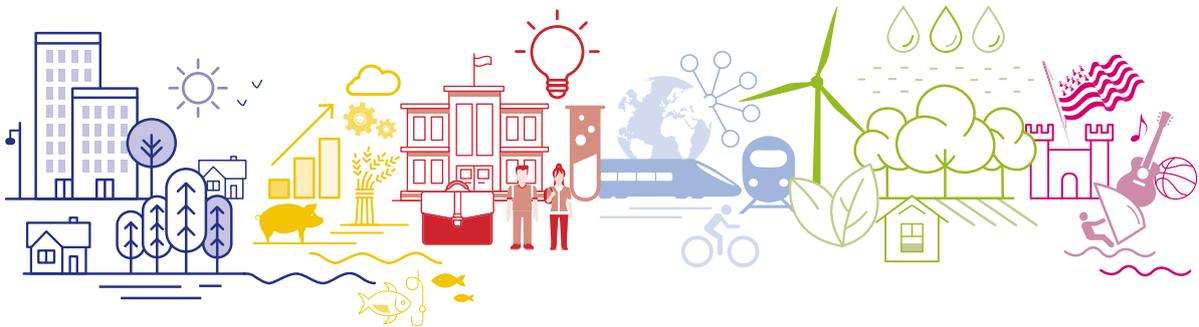
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | [@region.bretagne](https://www.bretagne.bzh)
www.bretagne.bzh

PROJET DE RADD
CONSEIL RÉGIONAL

Session du 29 au 30 juin 2023

RAPPORTS D'ANALYSE TRANSVERSAUX

2022



VOLUME 2

SOMMAIRE RAPPORTS D'ANALYSE TRANSVERSAUX 2022

Rapport Langues de Bretagne

Page 5

Introduction	Page 7
La transmission de la langue bretonne	Page 8
La présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne	Page 10
La présence de la langue bretonne dans l'institution	Page 12
La transmission et la présence de la langue galloise dans la vie quotidienne	Page 13
La présence de la langue galloise dans l'institution	Page 14

Rapport Transversal Mer

Page 17

Rapport Transversal Santé

Page 41

Introduction	Page 42
Les compétences des régions en matière de santé	Page 44
Les particularités bretonnes en matière de santé	Page 45
Levier 1 : Former les futur·e·s professionnel·le·s de santé breton·ne·s	Page 47
Levier 2 : Agir sur les déterminants environnementaux de la Santé	Page 50
Levier 3 : Contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale de promotion et de prévention de la santé	Page 54
Levier 4 : Favoriser une offre de soins équitables sur tous les territoires bretons	Page 58
Levier 5 : Faire de la Bretagne une région en pointe en matière d'innovation santé	Page 61

Rapport Transversal Jeunesse

Page 65

Introduction	Page 66
Chantier 1 : Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel	Page 67
Chantier 2 : Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunes bretonnes	Page 71
Chantier 3 : Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin	Page 78
Chantier 4 : Permettre à tout·e·s les jeunes d'être en bonne santé	Page 82
Chantier 5 : Garantir l'accès à un logement pour les jeunes breton·ne·s	Page 86

Chantier 6 : Garantir l'accès à la mobilité, sous toutes ses formes	Page 89
Chantier 7 : Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes	Page 93
Chantier 8 : Permettre aux jeunes de s'engager	Page 96
Chantier 9 : Faciliter la mobilité à l'international, dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle	Page 101
Chantier 10 : Agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes	Page 105
Chantier 11 : Garantir l'égalité Femmes.Hommes	Page 109
Chantier 12 : Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes en milieu rural et dans les quartiers « politique de la ville »	Page 112

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE

RAPPORT
LANGUES
DE BRETAGNE

2022

DANEVELL
YEZHOU
BREIZH

FIN-CONTEE
PARLEMENTS
DE BERTÈGN

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE

Introduction :

La Convention spécifique pour la transmission des Langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 a été signée le 15 mars 2022 par le Premier ministre, le Président du Conseil régional, le Préfet de région, le Recteur d'académie et les Président·es des quatre universités. Cette dynamique contractuelle multipartite a été rendue possible par l'adoption de la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion du 21 mai 2021 ainsi que par la publication de la circulaire du 14 décembre 2021 du ministère de l'Éducation nationale, qui reconnaît notamment la possibilité d'un enseignement bilingue par la méthode immersive dans toutes les filières.

Elle s'articule autour de deux objectifs :

- Le premier concerne la transmission des langues régionales : un déploiement et un suivi optimisés des sites d'enseignement bilingue dans les 3 réseaux, public, privé et associatif Diwan, avec pour objectif d'atteindre 30 000 élèves ; une généralisation de l'enseignement en option du breton, notamment dans 30 collèges d'ici 2027 contre 4 aujourd'hui ; un accompagnement renforcé du réseau Diwan ; la mise en place d'un enseignement du gallo dans le premier degré puis, en continuité, dans le second degré ; une action forte sur la formation des enseignant·es bilingues dans le but d'élargir le vivier et d'adapter le concours de recrutement en conséquence. L'objectif est d'aboutir, d'ici 2027, à 50% de postes bilingues ouverts au concours du premier degré ; la création d'une licence préparatoire au professorat des écoles au lycée de l'Iroise de Brest pour accéder ensuite au master Métier de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF) bilingue ; une facilitation des mutations pour les enseignant·es bilingues souhaitant revenir en Bretagne ; le breton dans toutes les licences ; le développement sur le territoire d'une offre à distance des cursus proposés pour la formation initiale (Master) des enseignant·es bilingues publics.
- Le second concerne l'usage des langues régionales dans la vie de tous les jours : une signalétique bilingue français-breton généralisée pour les bâtiments de l'État et les routes nationales ; une aide au développement de services numériques ; un soutien à la pratique des langues dans l'animation, les sports et loisirs ; le développement des politiques audiovisuelles et radios existantes ; l'incitation faite aux communes pour qu'elles délivrent des livrets de famille bilingues français-breton.

La convention engage ses signataires à conjuguer leurs efforts pour la préservation, la transmission et le développement des langues de Bretagne. Chacun doit mobiliser dans son domaine ses ressources et compétences pour la réalisation des objectifs, en appuyant notamment les nombreux acteurs publics et privés qui œuvrent au quotidien en ce sens et en veillant à la bonne coordination des actions, sans préjudice du développement des politiques qui ne seraient pas mentionnées dans ce cadre conventionnel et d'une discussion soutenue entre les acteurs pour adapter à l'avenir les dispositions ou en créer de nouvelles, en fonction des évolutions conjoncturelles ou du contexte juridique.

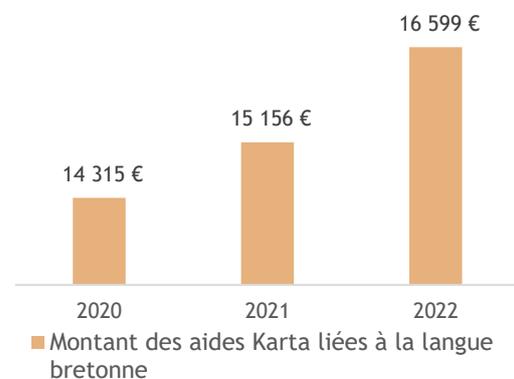
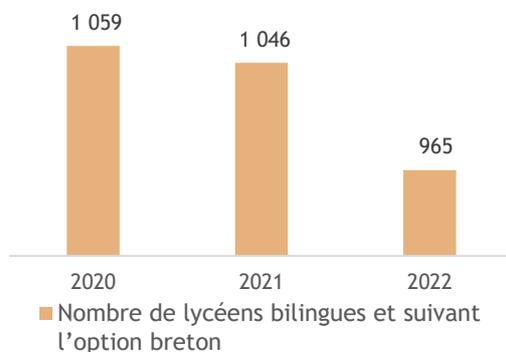
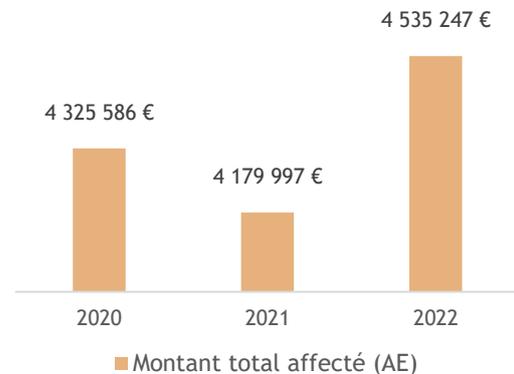


La transmission de la langue bretonne

19 765

élèves bilingues en 2022-2023

Académie de Rennes : 18 919
 Académie de Nantes : 846



- **Les projets pédagogiques bilingues ou autour de la connaissance du breton**

Le programme 302 intervient en faveur des langues au titre des aides *Karta*. Affectées en 2020 par la crise sanitaire, elles reprennent progressivement leur croissance, au fur et à mesure que les lycées relancent des projets pédagogiques bilingues ou autour de la connaissance du breton.

- **La dotation complémentaire breton aux lycées publics et privés**

Les programmes 309 et 310 financent la *dotation complémentaire breton aux lycées publics et privés* qui est indexée sur les effectifs des lycéen·nes qui suivent un enseignement bilingue ou un enseignement optionnel du breton en langue vivante. Cette dotation diminue depuis 2019 et la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat, qui impacte en particulier l'enseignement optionnel des langues régionales.

En 2022, les lycées ont été financés à hauteur de 173 759 € au titre de cette dotation pédagogique (171,36 € par élève) pour :

- 604 élèves bilingues à la rentrée 2021 (-18 élèves soit -3% par rapport à la rentrée 2020), la baisse étant plus marquée dans l'enseignement privé catholique sous contrat (-11%) qu'à Diwan (-1%) et dans l'enseignement public (-3%) ;
- 442 élèves suivant un enseignement optionnel du breton (+5 élèves soit +1% par rapport à la rentrée 2020), l'enseignement public connaissant une croissance de 7% des effectifs suivant l'option (+23 élèves), l'enseignement privé catholique sous contrat une baisse de 17% (-18 élèves).

L'aide s'établira à 165 362 € en 2023, le nombre de lycéen·nes bilingues étant de 591 à la rentrée scolaire 2022 (-13 élèves soit -2%, avec des disparités importantes entre filières : +3% pour le public, -1% pour Diwan et -34% pour le privé catholique sous contrat) et le nombre de lycéen·nes suivant

l'option étant de 374 (-68 élèves soit -15%, dont -20% pour l'enseignement public et +2% pour l'enseignement privé catholique sous contrat).

- **La recherche doctorale**

Le programme 311 permet de financer les *Allocations de recherche doctorales* (ARED) sur 3 ans : en 2021, une ARED a été votée pour un projet de thèse sur le breton. Il n'y a pas eu d'ARED de ce type en 2022.

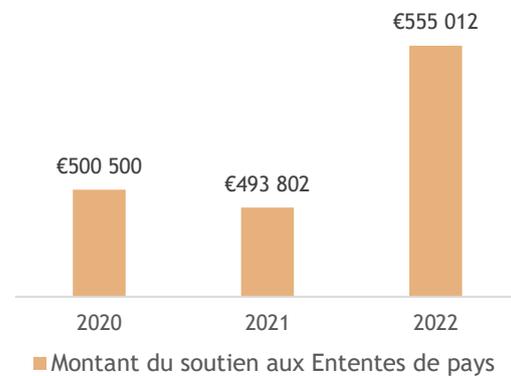
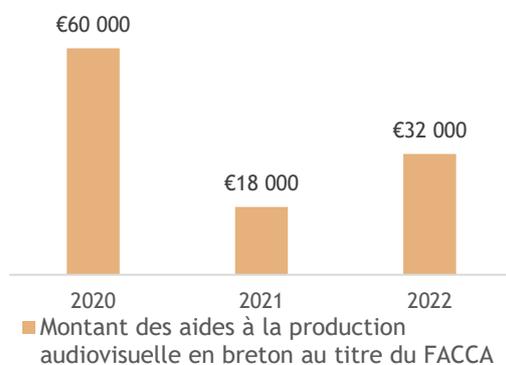
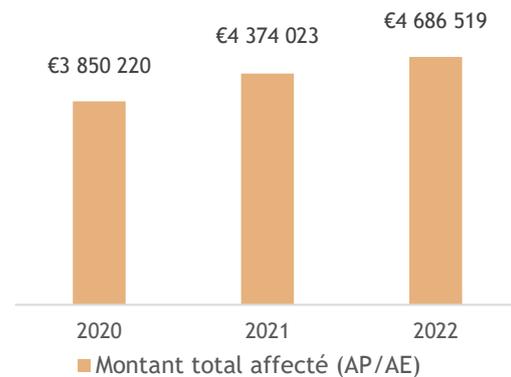
- **Les aides à la formation professionnelle en breton**

Les aides au titre du programme 301 sont consacrées à la réalisation d'un salon annuel des métiers bilingues organisé chaque année par Stumdi à Landerneau (735 € en 2022). Une aide a par ailleurs été accordée en 2021 au titre des *actions territoriales expérimentales* (ATE) pour la partie métier d'une formation d'animateurs radio brittophones par le programme 319, d'autres ATE de ce type interviennent régulièrement pour soutenir la réalisation de formations professionnelles en breton.

La présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne



207 000 brittophones
 soit 5,5% de la population bretonne



• La politique culturelle et le soutien à l'audiovisuel

Au titre de la politique culturelle et notamment le soutien aux manifestations artistiques et culturelles dans les territoires, le développement des pratiques en amateur et la transmission du patrimoine culturel immatériel et l'accompagnement de la diversité des pratiques artistiques et culturelles des habitants, la Région finance des projets, spectacles ou manifestations qui participent à la visibilité et la diffusion des langues de Bretagne.

Ainsi le programme 602 a financé en 2022 l'acquisition d'un ouvrage rare en breton dans le cadre du *Fonds régional d'acquisition des bibliothèques* pour 7 280 €. Il aide par ailleurs chaque année plusieurs projets audiovisuels en langue bretonne dans le cadre du *Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle* (écriture, développement, réalisation : 32 000 € en 2022). Enfin le programme soutient les télévisions locales pour la coordination et la diffusion de contenus en breton dans le cadre du COM audiovisuel à hauteur de 107 200 € par an en fonctionnement depuis 2020.

En matière de patrimoine linguistique, les structures peuvent solliciter l'aide du programme 604, par exemple pour le collectage de témoignages oraux (10 000 € en 2022 pour l'association Komzou brezhoneg).

• Les Ententes de pays

Les 17 Ententes de pays (fédérations d'associations locales) qui disposent d'au moins un emploi salarié sont aidées au titre du programme 318 pour la diffusion culturelle en langue bretonne sur le territoire. En 2022, ce soutien a atteint 441 000 €, auxquels il convient d'ajouter 7 862 € d'aides aux centres de vacances avec ou sans hébergement pour certaines d'entre elles.

En 2022, 13 des 17 Ententes de pays accompagnées par le programme 318 au titre de la diffusion culturelle en langue bretonne sur le territoire ont par ailleurs pu bénéficier d'autres financements

régionaux : soutiens aux festivals Yaouank, Taol Kurun, appels à projets relatifs à la transmission du patrimoine culturel par le programme 601 (49 500 €), soutiens à la réalisations de projets dans le cadre de la Fête de la Bretagne par le programme 608 (30 650 €), aides exceptionnelles au fonctionnement ou à la réalisation de projets par le programme 9003 (26 000 €).

- **Le Mois du breton/Mizvezh ar brezhoneg**

Le dispositif *Mois du breton / Mizvezh ar brezhoneg* permet depuis 2017 de mettre en valeur la connaissance de et sur la langue bretonne ainsi que les pratiques culturelles, sociales, économiques ou de loisir en breton chaque mois de mars, grâce à l'implication des 18 Ententes de pays qui organisent, co-organisent avec leurs adhérents ou relaient les événements organisés sur leur territoire. Pour la 6^{ème} édition en 2022, 311 événements ont été organisés et ont bénéficié d'une large communication via le site Internet et les réseaux sociaux du Conseil régional, contre 132 pour l'édition 2021, fortement perturbée par la crise sanitaire.

La présence de la langue bretonne dans l'institution



399

traductions en breton de poteaux d'arrêts de cars en 2022

30

agent·es de la Région suivant une formation au breton en 2022

101

traductions en breton de contenus de communication en 2022

• Présence de la langue bretonne dans la communication régionale

Le marché de traduction avec l'Office public de la langue bretonne a été renouvelé en 2022 et est valide jusqu'en 2026. 101 contenus de communication ont fait l'objet d'une traduction en 2022, dont près de la moitié (46) pour le web (site, réseaux sociaux, presse), 34 pour les contenus imprimés et 21 pour de la signalétique.

• Installation d'une signalétique bilingue dans les bâtiments et équipements régionaux

En 2022, la DITMO a réalisé la traduction en langue bretonne de 399 poteaux d'arrêts de cars, dont 313 traductions concernant des poteaux bilingues français-breton. Ce nombre n'est pas représentatif du nombre de poteaux traduits car une traduction peut correspondre à plusieurs poteaux (un nom d'arrêt comme *Gare routière* concernera par exemple environ 12 poteaux dans une grande ville).

• Formation des agent·es à la langue bretonne

Les agent·es régionaux·ales peuvent bénéficier d'aides à la formation à la langue bretonne :

- qu'il s'agisse de la participation aux cours de breton organisés par groupes de niveau sur le temps de travail (20 agent·es en niveau 1, 9 agent·es en niveau 2 en 2022),
- de l'inscription à la formation semi-intensive (1 jour par semaine) sur cotisation organisée par le Centre national de la fonction publique territoriale (1 agent en 2022),
- de l'accès à un congé de formation pour un stage intensif de 6 mois ou 9 mois dans un centre agréé ou d'une prise en charge partielle de leurs projets de formation personnelle en cours du soir.

Zoom Fonds d'intervention régional

Le programme 9003 intervient ponctuellement en faveur de plusieurs associations pour des projets n'entrant pas dans le domaine des autres politiques régionales mais présentant un intérêt marqué.

En 2022, le FIR a ainsi pu soutenir :

- Emglev Bro Gwened (10 000 €) et Ti ar Vro Landerne-Daoulaz (8 000 €) ;
- le salon du livre de Guérande organisé par Gourenez Bro Gwenrann (2 000 €) ;
- les animations culturelles annuelles de Ti Douar Alre (6 000 €) ;
- l'aide à l'acquisition de matériel radiophonique par Radio Kerne (5 000 €).

La transmission et la présence de la langue galloise dans la vie quotidienne



191 000 locuteur·trices de la langue galloise
soit 5,1% de la population bretonne

103

traductions en gallo de contenus de communication en 2022

89

nombre de traductions en gallo de noms de poteaux d'arrêts de cars en 2022

Dans le cadre du dispositif *KARTA Bretagne*, programme 302, qui permet d'accompagner les dynamiques éducatives mises en œuvre dans les lycées au bénéfice des lycéen·nes, un projet pédagogique d'initiation au gallo et d'implantation d'une signalétique bilingue français/gallo intitulé « Le gallo s'entend et s'affiche à la MFR de Saint-Symphorien », porté par la Maison familiale rurale (MFR) de Hédé-Saint-Symphorien a été aidé à hauteur de 400€ en 2022.

- **La dotation complémentaire gallo aux lycées publics**

Au titre du programme 309, la Région a apporté son soutien par une *dotation complémentaire* aux lycées publics qui proposent un enseignement optionnel de gallo en tant que langue vivante de l'ordre de 171,36€ par élève. En 2022, l'aide qui a été accordée est de 5 484€ pour un nombre de 32 lycéen·nes à la rentrée 2021-2022.

- **La politique culturelle**

Au titre de sa politique culturelle, la Région finance des activités culturelles et artistiques qui participent à l'audibilité, à la visibilité et à la diffusion de la langue galloise. Ainsi, le programme 601 a financé en 2022 à hauteur de 17 000€, le fonctionnement de la Granjagoul. Cette maison du patrimoine oral de Haute-Bretagne a inscrit la transmission du patrimoine culturel immatériel (contes, musiques, chants, savoir-faire, etc) comme un axe fort de son projet avec une attention particulière apportée au « jeune public » sur et hors temps scolaire à travers de nombreux projets en langue galloise.

- **La recherche doctorale**

La Région soutient les jeunes chercheur·ses au travers du dispositif *Allocations de recherche doctorale* (ARED) dans le cadre du programme 311. En 2020, une *ARED* a été financée sur le gallo à hauteur de 48 000€. Il s'agit d'une thèse portant sur l'analyse de la mise en place de la politique linguistique de promotion du gallo de la Région Bretagne.

La présence de la langue gallo dans l'institution



- **Présence de la langue gallo dans la communication régionale**

Depuis 2021, la Région a passé un marché avec l'Institut de la langue gallo pour ses besoins en traduction concernant le web (bretagne.bzh, réseaux sociaux, presse), les contenus imprimés et la signalétique (lycées, ports, plaques salle de réunion, etc). Dans ce cadre, ce sont en 2022, 103 traductions qui ont été fournies par l'institut.

- **Installation d'une signalétique intégrant la langue gallo dans les bâtiments et équipements régionaux**

La loi NOTRe, du 7 août 2015, a doté la Région Bretagne de la compétence des transports interurbains. Ce transfert de compétences des départements implique pour la Région la gestion d'un parc de plus de 3 000 arrêts physiques desservis par le réseau de transport régional et signalés par un poteau. Ces poteaux constituent un marqueur fort du réseau BreizhGo par leur implantation sur l'ensemble du territoire breton. En 2022, dans le cadre de la rénovation de ces panneaux d'arrêts de car en Haute-Bretagne, la Région a réalisé 89 traductions en langue gallo.

- **Le Mois du gallo/Maez du galo 2022**

Depuis 2017, chaque année au mois de mars, le dispositif *Mois du gallo - Maez du galo* aide les associations à organiser des activités permettant de promouvoir l'apprentissage, la pratique et la présence du gallo dans la vie quotidienne à destination prioritairement des jeunes. En 2022, ce sont 54 événements qui ont été proposés et qui ont fait l'objet d'un relai communication par la Région.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE

RAPPORT TRANSVERSAL **MER**

2022

DANEVELL DREUZSERVIJ
MOR

FIN-CONTE TRAVERSIER
MÈ

I. Le contexte

Chiffres clés

- Avec plus de 70 350 emplois directs dans le secteur maritime (hors tourisme), l'économie maritime représente 5,4% de l'emploi régional
 - 80% de l'emploi dans 4 domaines :
 - Les activités de **Défense liées à la mer** sont le premier domaine avec 28,8% des emplois maritimes bretons. Ils regroupent près de la moitié des effectifs français de la Marine Nationale)
 - Le secteur **des produits de la mer à des fins alimentaires** avec ses 18 432 emplois, représente un tiers des emplois du secteur au niveau national
 - Le secteur de la **construction et réparation navale** et le secteur du **nautisme** (respectivement 11 799 et 7 237 emplois) rassemblent 25% des emplois nationaux de ces domaines
 - 4 990 marins pêcheurs, soit 38% des effectifs de France métropolitaine, arment près de 1 190 navires
 - 22 ports de compétence régionale représentant 4 millions de passager.è.s dont 2 847 491 passager.è.s pour les îles
 - 160 ports de plaisance et 400 zones de mouillages collectifs proposant 46 255 places
- Source : Observatoire de l'économie maritime en Bretagne (données 2020) - Etude menée par les deux réseaux bretons des Chambres de commerce et d'industrie et des agences d'urbanisme et de développement, en partenariat et avec le soutien de la Région Bretagne.*
- 102 aires marines éducatives (données OFB 2020)
 - 26 % des élèves bretons scolarisés de la maternelle au lycée pratiquent une activité nautique scolaire (donnée Nautisme en Bretagne 2019)
 - La Bretagne représente à elle seule 50 % des compétences françaises en recherche et développement des sciences et technologies de la mer
 - La Bretagne dispose d'un réseau fédéré de 165 entreprises, PME et grands groupes, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeurs des énergies marines : études, services et supports, fabrication, installation et logistique, exploitation et maintenance... soit plus de 60 secteurs d'activités, allant des matériaux composites à la mécanique en passant par les smart grids, ces réseaux électriques intelligents, indispensables à l'intégration des énergies renouvelables.

La mer est omniprésente en Bretagne, d'un point de vue géographique parce qu'elle irrigue le mode de vie des habitants, les usages, les activités, mais aussi parce que la Bretagne est sans doute l'une des régions où la mer s'exprime dans sa plus grande diversité : une très riche biodiversité marine et côtière, des paysages variés, une très large palette d'activités maritimes et de nombreux emplois maritimes.

La Région entend faire de cette grande diversité maritime un atout. De ce fait la mer interagit directement ou indirectement avec l'ensemble des politiques régionales.

L'édition 2020 de l'Observatoire de l'économie maritime en Bretagne, révèle que la Bretagne a gagné 2 100 emplois supplémentaires entre 2016 et 2019 dans le domaine maritime. Le domaine des produits de la mer à des fins alimentaires est le secteur qui a créé le plus d'emplois sur la période (+1 136 emplois). 70 350 emplois affiliés à l'économie maritime sont ainsi répertoriés, soit 5,4% des emplois bretons, un poids équivalent à celui du secteur de la construction dans la région.

L'année 2022 a été marquée par différentes crises qui ont impacté l'économie maritime dans son ensemble, avec des conséquences particulièrement importantes pour la filière pêche. Pour accompagner les armements de pêche les plus touchés par le Brexit, un plan d'accompagnement individualisé - *Plan de sortie de flotte* a été mis en place par l'Etat et concerne majoritairement la Bretagne. Ce plan touche durement certaines places portuaires bretonnes notamment finistériennes mais aussi la côte nord et en particulier Roscoff. Aux effets de ce plan s'ajoutent la crise du prix du gasoil, les restrictions de pêche pour raisons environnementales, les contraintes réglementaires qui affectent très fortement la rentabilité des navires et leur capacité à se renouveler.

Dans ce contexte, les actions menées au niveau européen par la Bretagne en lien avec d'autres régions maritimes européennes notamment celtiques, sont importantes pour influencer sur la politique commune des pêches. Le soutien à l'innovation et à la décarbonation des flottes est également central pour permettre une pêche plus durable et économiquement plus viable.

Le Programme FEAMPA 2021-2027, principal soutien économique aux filières halieutiques, a été adopté en juin 2022 par la Commission européenne, il est doté d'un budget global de 567 M€ au niveau national, dont 58,2 M€ pour la Bretagne. En plus de ses dispositifs régionaux, la Région porte le dispositif national de soutien à l'innovation, doté d'une enveloppe de 15 M€ de FEAMPA. La programmation des premiers dossiers est prévue au Printemps 2023.

En 2022, un effort particulier a été porté sur le Pass Classes de mer afin de pouvoir financer les séjours des années scolaires. 20 % des effectifs de jeunes breton.ne.s partant en classes de mer chaque année sont aidés, soit le double du taux obtenu en 2021.

2021-2022 et 2022-2023. Avec en moyenne 6 500 enfants bénéficiaires par année scolaire, 20 % des effectifs de jeunes breton.ne.s partant en classes de mer chaque année sont aidés, soit le double du taux obtenu en 2021.

// Les objectifs de la Région en faveur du littoral et de la mer

7 objectifs transversaux en faveur du littoral et de la mer

1. Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons

2. Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable

3. Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime

4. Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation d'architecture et de circulation sur le littoral

5. Améliorer la sécurité maritime (sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière)

6. Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime

7. Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement

1 - Par son action au quotidien, la Région intervient concrètement pour soutenir et développer sa maritimité : via ses Contrats de partenariat pour ce qui est de l'aménagement du territoire, en soutenant les démarches territoriales à travers le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, par l'éducation à la mer des plus jeunes, le soutien aux ports de commerce, en assurant la desserte des îles bretonnes des biens et des personnes.

2 - Dans de nombreux domaines la Région encourage et soutient le développement de connaissances et les activités économiques, en mettant l'accent particulièrement sur les approches durables. Peuvent ainsi être cités les aides apportées à la valorisation et à la structuration de l'écosystème de recherche et d'innovation breton, l'accompagnement des filières halieutiques, le soutien aux initiatives régionales encourageant le développement maritime durable, l'appui à l'engagement des ports dans une démarche environnementale, la valorisation et la restauration du patrimoine nautique, ou encore le soutien à la filière nautique dans toutes ses composantes.

3 - Le domaine maritime est, à l'instar de beaucoup d'autres, directement impacté par les difficultés de recrutement et le manque d'attractivité des métiers. L'action de la Région, au cœur de ses compétences, est particulièrement importante pour soutenir l'emploi maritime : en premier lieu le soutien aux 4 lycées professionnels maritimes, le déploiement d'actions spécifiques dans le domaine de l'orientation, mais également l'apport d'aides à des structures impliquées dans le développement de l'emploi maritime.

4 - La force du littoral, important levier de développement économique, est également sa faiblesse. La pression foncière et les conflits d'usage nécessitent une attention fine aux équilibres afin de pérenniser et développer les différentes activités économiques : conchyliculture, activités portuaires, centres nautiques... Une attention particulière est également portée à la ressource en eau potable.

5 - De nombreux sujets de sécurité et risques maritimes sont couverts par l'action régionale. Ainsi, la Région apporte un soutien appuyé à la sécurité en mer : la SNSM est particulièrement accompagnée, mais également d'autres organismes d'aide et de soutien aux gens de mer. Une convention de partenariat avec Vigipol permet de préparer la Bretagne à la lutte contre les pollutions marines. Enfin, la Région accompagne les collectivités infrarégionales sur les questions d'inondation ou submersion marine, par des actions d'animation, la mise en œuvre d'actions concrètes ou un soutien juridique.

6 - Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région a soutenu plusieurs manifestations qui visent à préserver et à promouvoir le patrimoine immatériel lié à l'univers maritime. Le patrimoine maritime, extrêmement riche et varié, est également soutenu. Enfin un accompagnement spécifique est mis en place pour le tourisme des îles, et plus spécifiquement des sites naturels et culturels à forte notoriété.

7 - Le lien de la Région Bretagne à l'Europe se traduit très concrètement par la mise en œuvre des programmes européens FEAMP/FEAMPA dédiés aux filières halieutiques, les travaux menés sur le Brexit, mais également par le soutien des autres fonds européens aux enjeux maritimes. Pour accentuer sa place sur les sujets maritimes et peser plus fortement, des relations étroites se tissent avec d'autres régions européennes ou pays comme l'Ecosse, l'Irlande ou la Galice.

Actions emblématiques par mission

Mission 1

Le Contrat de partenariat 2021-2027 pour les îles bretonnes

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Le Contrat de partenariat État / Région Bretagne / Département des Côtes d'Armor / Département du Finistère / Association des Îles du Ponant 2021-2027 a été approuvé par le Conseil régional en octobre 2022 et signé début 2023. Il formalise un engagement régional de 6 M€ sur la période 2021-2027, renouvelant un soutien affirmé aux îles depuis plusieurs années.

Ce contrat permettra d'accompagner les projets permettant aux îles de continuer à engager les transitions auxquelles elles sont confrontées, et de compenser les surcoûts insulaires, en matière d'habitat et de logement, de préservation des ressources, notamment foncières, énergétiques et naturelles, en matière de développement économique et touristique durable, et d'accès aux services de proximité.

Afin que le soutien aux îles puisse être maintenu, en anticipation de la négociation de ce contrat qui s'inscrit dans le cadre du contrat de plan Etat Région signé en 2022, la Région a proposé un dispositif transitoire qui s'est traduit en 2022 par le soutien à 9 projets pour près de 600 000 €, dont 345 000 € pour la création de 9 logements sociaux sur 4 îles.



Ile de Sein. Crédits photos : Auteurs de Vues - Frédéric Henry

Bien vivre partout en Bretagne

L'action en faveur des enjeux maritimes et littoraux se concrétise également, au travers les dispositifs contractuels de la politique territoriale. En déclinaison de l'« Engagement pour la cohésion des territoires », l'expérimentation menée en 2021 et 2022 avec le dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne », permet d'accompagner les enjeux que sont l'accélération des transitions, la vitalité des centres villes et centres bourgs, l'accès aux services de proximité et l'adaptation de l'offre de logements. Certains projets soutenus dans ce cadre portent une dimension maritime. C'est le cas de 3 projets en 2022 (deux dans le domaine du nautisme et un dans

la valorisation scientifique et muséographique avec la restructuration d'Océanopole (à Brest, soutenue au titre du contrat métropolitain).

SRADDET

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



14 VIE AQUATIQUE



Pour atteindre l'objectif 8 de la Breizh Cop, visant à Faire de la mer un levier de développement durable pour l'économie et l'emploi à l'échelle régionale, le SRADDET prévoit :

- d'accélérer le développement durable des filières halieutiques et des biotechnologies marines (8.1)
- d'assurer simultanément la préservation des écosystèmes marins et côtiers, le développement durable des activités maritimes et le libre accès de tou-te-s à la mer en mettant en œuvre une planification spatiale de la zone côtière (8.2)
- de consolider et développer l'économie industrio-portuaire, par l'orientation résolue des grands ports bretons comme plateformes au service des filières (8.3)

Ceci passe par le développement de nouvelles compétences, l'appui du tissu de recherche et d'innovation présent en Bretagne, le développement de filières marines de haute qualité environnementale et la mise en œuvre de la planification spatiale maritime en collaboration avec l'Etat (car elle relève de sa responsabilité).

Au niveau règlementaire, le fascicule du SRADDET prévoit ;

Règle n° I-5 en résumé

Les documents d'urbanisme préservent les espaces naturels soumis à une forte fréquentation en encadrant les capacités d'accueil touristique en fonction, notamment, des fragilités et caractéristiques naturelles des sites.

Règle n° II-6 en résumé

Pour assurer la mixité des usages et fonctions liés à la ressource maritime, les documents d'urbanisme des territoires littoraux préservent les espaces nécessaires notamment pour les activités primaires, portuaires, péri-portuaires, hébergements et loisirs.

Règle n° III-3 en résumé

Les documents d'urbanisme prévoient des espaces à terre, en particulier au sein des espaces portuaires et péri-portuaires, dédiés au développement des énergies marines renouvelables.

Règle n° III-7 en résumé

Les documents d'urbanisme intègrent les projections à l'horizon 2100 d'élévation du niveau de la mer pour déterminer les secteurs constructibles et justifient la compatibilité des constructions autorisées. Ils identifient les secteurs menacés où aucune urbanisation nouvelle à usage d'habitation n'est autorisée. Pour les secteurs menacés ils définissent les conditions d'urbanisation pour les bâtiments d'activités maritimes, et les possibilités de déconstruction pour les autres bâtiments et équipements existants.

Depuis l'adoption du SRADDET Bretagne, la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a posé un nouveau cadre d'action via l'intégration de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC) dans les documents de planification. Dans le cadre de la première modification du SRADDET Bretagne, le SRADDET sera mis en cohérence avec la SNGITC (phénomènes pris en compte, échéance de projection, régime de constructibilité) et la loi dite Climat et résilience, afin d'en faciliter l'application pour les territoires devant se conformer aux textes en vigueur. Cette modification concerne notamment la prise en compte et l'adaptation aux risques côtiers (érosion, submersion marine, hausse du niveau de la mer) à court, moyen et long terme.

Egalité entre les femmes et les hommes

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



En 2022, la politique intégrée d'égalité des droits entre les femmes et les hommes a elle-même contribué à certains des objectifs de la politique maritime intégrée. Le soutien financier « Egalité femmes-hommes » à trois projets articulant les orientations respectives de ces deux politiques régionales en témoigne. Ainsi, les actions de l'association Horizon Mixité ayant pour objet - en juin 2022 - de sensibiliser les femmes et les filles à l'élargissement des choix professionnels comme à l'exercice de pratiques sportives dans les secteurs de la voile, du nautisme, des activités maritimes ont été accompagnées.

Un soutien régional a également été apporté à la 2ème édition des Assises Nautisme et Mixite initiée par l'association Fifty Fifty - en septembre 2022 à la Trinité sur mer - proposant de tables-rondes et interrogeant notamment les pratiques et la nécessaire mobilisation des professionnel.les du secteur en faveur d'une meilleure attractivité auprès des jeunes filles, des femmes. La participation du Cluster Maritime, des Fédérations Française de Voile, des Industries Nautiques, des Ports de Plaisance, de la CCIR, de la CMA, du lycée maritime d'Etel, d'industriels du nautisme, de skippers à cette initiative témoigne d'une nouvelle prise de conscience des acteurs et de leur engagement à vouloir participer à une démarche professionnelle plus égalitaire, plus responsable et plus inclusive au sein du domaine maritime.

Enfin, l'initiative prise par Nautisme en Bretagne de proposer d'une part, trois jours d'ateliers non-mixtes - en novembre 2022 - à seize femmes en formation dans les métiers du nautisme, pour les accompagner dans leur capacité à évoluer favorablement dans un secteur majoritairement occupé par des hommes, à accéder aux postes de responsabilités et, d'autre part, de sensibiliser les salarié.es de l'association à l'égalité professionnelle, de diffuser la culture de l'égalité auprès des professionnel.les de la structure contribue à valoriser toute démarche proactive du secteur maritime à la lutte contre les inégalités femmes-hommes en son sein. Ce projet a pu également bénéficier d'un soutien régional.

Mission 2

Pôle Mer Bretagne Atlantique



La Région apporte son soutien à hauteur de 250 k€ au fonctionnement du Pôle mer Bretagne Atlantique (PMBA) qui rassemble autour d'un usage durable de l'océan, entreprises, laboratoires, centres de recherche et établissements de formation pour le développement de l'innovation maritime au service de l'économie bleue qui est en croissance constante. L'année 2022 aura été marquée par une forte dynamique d'entreprises adhérentes. En 2022, le Pôle a labellisé 47 projets pour un budget global

de 177 M€ (budget le plus important depuis la création du Pôle). Le pôle accompagne la Région dans sa réflexion stratégique autour du maritime et plus particulièrement dans la mise en œuvre de la S3 en tant qu'animateur du levier *Port, logistique et transports maritimes* du DIS *Economie Maritime pour une croissance bleue*.

Campus Mondial de la Mer



La Région apporte son soutien à hauteur de 110 K€ au Campus Mondial de la Mer (CMM), première communauté française dédiée à la connaissance et à la valorisation des ressources marines, avec pour fil rouge la protection de l'océan. L'année 2022 a été marquée par la tenue à Brest de *One Ocean Summit*, premier sommet international sur la protection de l'océan qui a donné lieu à une forte mobilisation pour mettre en avant les expertises de la communauté du Campus et par la 13^{ème}

édition de la Sea Tech Week sur la thématique du transport maritime « intelligent » et « vert » avec comme pays d'honneur l'Inde qui a réuni 1 200 participants dont 20 % d'internationaux et la 7^{ème} édition de Ocean Hackathon (4^{ème} de dimension internationale) avec la participation de 12 villes de 9 pays pour faire émerger des projets en lien avec la protection des océans.

France Energies Marines



L'année 2022 de l'ITE (Institut de Transition Energétique) FEM à statut de SAS (70 salariés fin 2022) qui a pour objet la réalisation d'activités de recherche et développement en vue de l'essor d'une filiale industrielle française dans le domaine des énergies marines renouvelables (EMR) a donné lieu à l'approbation notamment du plan stratégique et du plan opérationnel mais aussi d'un plan d'ingénierie de formation nécessaires pour le renouvellement de la convention ITE avec l'Etat. Pour accompagner la forte croissance de FEM, la Région a augmenté ses parts dans la SAS France Energies

Marines (par le rachat des parts de la société NAVAL Energies) à hauteur de 15,7 % du capital, renouvelé la convention de recherche et développement triennale et renforcé son intervention à hauteur de 240 K€ pour les projets de R&D.

Energies marines

7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



En matière d'énergies marines, l'année 2022 a été marquée par de nouvelles étapes importantes pour le développement de la filière en Bretagne.

Sur l'éolien posé, les travaux pour la réalisation du parc éolien de la Baie de Saint-Brieuc se sont poursuivis. En plus des travaux d'installation des jackets et du raccordement électrique, les mâts des futures éoliennes ont été pour partie équipés sur le polder EMR de Brest, confortant les premières activités industrielles du territoire. Le parc devrait être mis en service fin 2023.

En matière d'éolien flottant, le premier appel d'offres éolien en mer flottant en Europe en Bretagne Sud avance avec des validations par l'Etat concernant les aires d'études pour le tracé en mer et à terre du raccordement et la poursuite des campagnes en mer. Le projet, d'une puissance de 250 MW, sera complété, dès 2024, d'une seconde tranche de 500 MW qui marquent l'émergence de la filière « éolien flottant » en France. La concertation avec les acteurs maritimes et les acteurs du territoire s'est poursuivie en 2022, notamment pour que le futur lauréat, qui sera désigné fin 2023, bâtisse un véritable projet de territoire.

Sur les autres filières énergies marines, l'identification des sites potentiels houlomoteurs portuaires en Bretagne, ou les travaux de mise à niveau du raccordement électrique du site d'essais de démonstration hydrolien au large de Paimpol-Bréhat sont des marqueurs de la volonté de la Région de poursuivre l'accompagnement de filières en cours de maturation technologique.

CINAV

4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



La Région apporte son soutien au Campus des Industries Navales (CINav), dont l'objectif est de promouvoir les métiers de l'industrie navale auprès des jeunes et des organismes de formation. Le CINav propose à des formations générales un contenu pédagogique lié à ces métiers (formations de soudeur, chaudronnier, électricien par exemple) ainsi qu'un label garantissant aux entreprises un certain niveau de compétences des jeunes diplômé·e·s. Les entreprises peuvent ainsi recruter du personnel qualifié. Les diplômé·e·s quant à eux ont un très bon taux d'insertion professionnelle. Le CINav a également développé un « Navire des métiers » permettant la découverte de ces métiers aux collégien·ne·s et aux lycéen·ne·s et oeuvre à la féminisation de cette filière (financement en 2021 : 82 013 €).

Le soutien aux forces vives de recherche

9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



La stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) en Bretagne comprend un domaine d'innovation stratégique (DIS) ciblé sur l'économie maritime pour une croissance bleue, qui s'appuie sur l'écosystème industriel et académique breton pour répondre aux nouveaux défis maritimes.

A travers ses dispositifs de recherche, le Conseil Régional de Bretagne a ainsi soutenu en 2022 21 projets de thèse et 14 de post-doctorat, s'inscrivant dans les différentes thématiques de ce domaine d'innovation stratégique (Énergies marines renouvelables, Bioressources et biotechnologies marines, Navires du futur, Ports, logistique & transports maritimes) pour 2,4 M€.

Volet recherche du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027

9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



14 VIE
AQUATIQUE



En 2022 a été signé le CPER 2021-2027. Sur le volet recherche, 21 « méta-projets » ont été sélectionnés, visant à renforcer les infrastructures de recherche bretonnes, en cherchant à les intégrer dans les feuilles de route nationales et européennes des infrastructures de recherche.

6 projets concernent le domaine d'innovation stratégique « Economie Maritime pour une croissance bleue » :

- GLAZ, projet visant à construire une infrastructure de recherche pour anticiper et accompagner les transitions socio-environnementales ;
- ObsOcéan, qui porte sur l'observation in situ de l'océan global, surface-fond, du large à la côte, de la grande échelle à la haute-résolution via une consolidation des systèmes d'observations de l'océan ;
- Brest Bay Base, qui vise à doter les sites de Sainte-Anne du Portzic et de Lanvéoc d'équipements leur permettant d'accueillir plus de projets adressant des problématiques de conversion et stockage d'énergie et de réinjection de l'énergie pour les problématiques EMR ;
- PSO, projet qui vise à accroître le niveau de la plateforme "Pôle de Spectrométrie Océan » dédiée aux sciences marines ;
- IF-SYS-MER, projet porté sur les activités pluridisciplinaires en Ingénierie du Futur pour les Systèmes en Milieu Marin ;

- AIDA, qui vise au renforcement des infrastructures de calcul, de stockage et d'interconnexion pour les données marines.

Soutien aux filières pêche et aquaculture hors FEAMPA

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



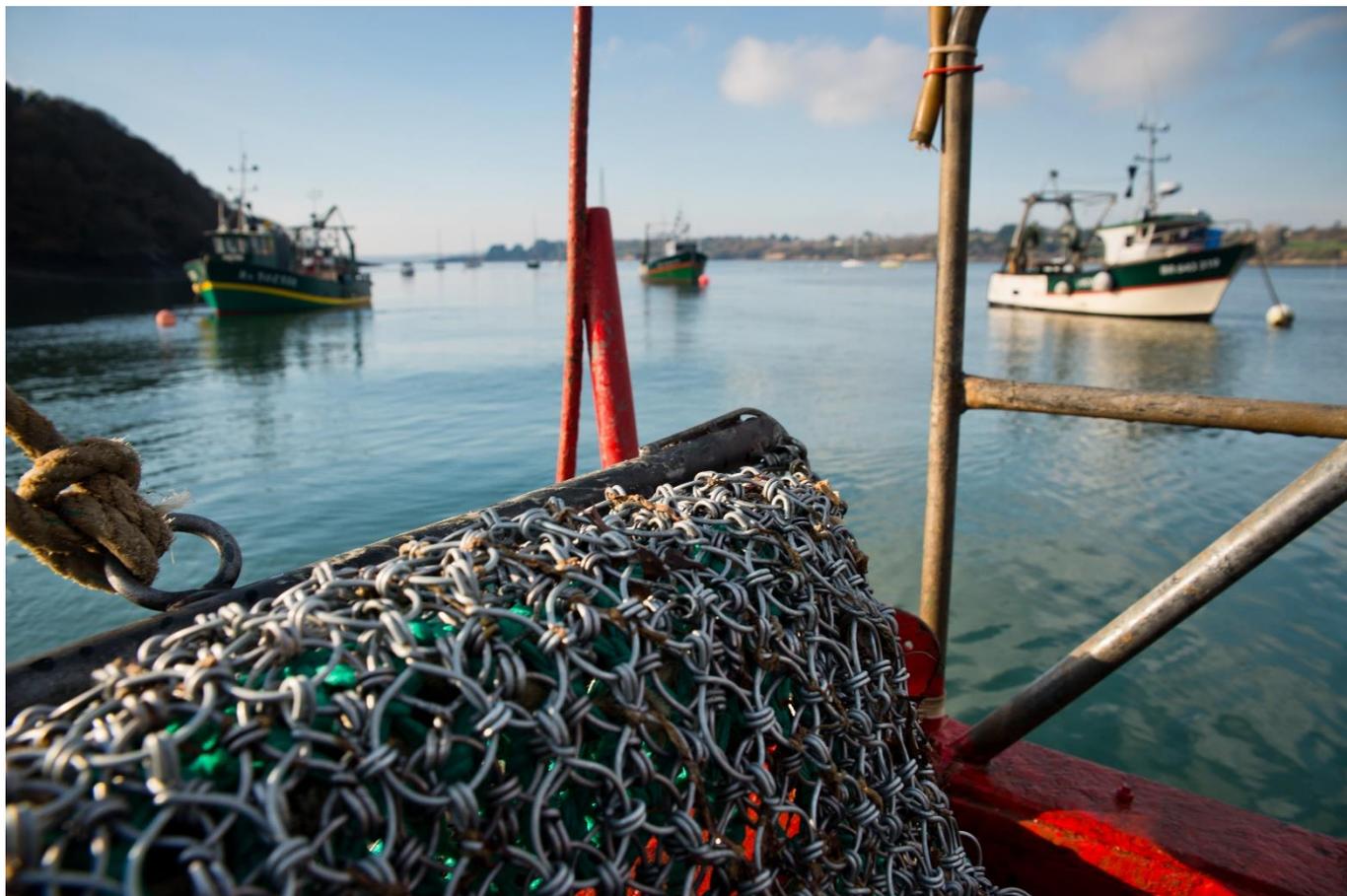
En dehors des projets soutenus en cofinancement du FEAMPA, l'action régionale s'est attachée à favoriser les transitions énergétiques et la décarbonation de la filière halieutique. Les actions lancées en 2022 sur le sujet sont les suivantes :

- un appel à projets (deux lauréats sur la faisabilité du déploiement de l'hydrogène sur un navire de pêche côtière et une barge mytilicole amphibie - 336 k€) ;
- un appel à manifestation d'intérêt concernant le déploiement de l'hydrogène à la pêche ;
- la mise en œuvre d'un partenariat pluriannuel avec BPI France et l'ADEME pour la réalisation de diagnostics et d'un accompagnement sur les économies d'énergie et la réduction de l'émission des gaz à effet de serre en faveur des halles à marée et des entreprises de mareyage et de transformation (240 k€).

En parallèle, des aides à la filière ont été octroyées pour maintenir le tissu productif par le soutien à la création de deux entreprises de pêche (150 k€) et les investissements d'un nouvel installé en aquaculture (12 k€), et soutenir des projets permettant une structuration de la filière, d'améliorer la gestion des ressources ou de valoriser les métiers et les produits.

L'accompagnement des ports de pêche s'est poursuivi avec notamment la suite des travaux du Groupement interportuaire « Pêche de Bretagne » visant à coordonner l'intervention des ports de pêche. Les difficultés économiques de la filière (entreprises de pêche et halles à marée) liés à la hausse du coût de l'énergie et le plan de sortie de flotte dans le cadre du Brexit ont fait l'objet de réunions au niveau politique avec également les membres du GIE « ports de pêche de Bretagne », regroupant les concessionnaires, et l'association Breizhmer.

La Région a contribué aux actions du Syndicat mixte pêche plaisance de Cornouaille dont elle est membre (1 M€ de contribution statutaire et 397 k€ pour cofinancement de projets portuaires).



© Crédit : Nicolas Job. Pêche à la Praire - Bateau "Strinkerez Dour" de Brest (29)

Préserver le foncier conchylicole

L'engagement régional pour la préservation du foncier conchylicole a été reconduit en soutenant les actions de la SAFER et des comités régionaux de la conchyliculture (convention pluriannuelle de 100 k€).



© Crédit Nicolas Job. Pêche à la Coquille Saint-Jacques à Loguivy (22) sur le bateau "CSJ".

Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP/FEAMPA)

Concernant le FEAMP, en 2022, année de fin d'engagement des dossiers, 17 derniers dossiers ont été programmés (4 dossiers pêche, 7 dossiers aquaculture, 4 dossiers de commercialisation et 2 dossiers de transformation des produits de la mer).

Sur la période 2014-2020, ce sont au total 279 projets aquacoles qui ont été accompagnés, principalement pour des investissements productifs.

La filière pêche a quant à elle été soutenue à travers 221 projets, dont :

- 54 projets pour la création d'entreprises (jeunes pêcheurs),
- 76 projets pour le renforcement de l'efficacité énergétique des navires
- 48 projets pour le renforcement de la santé et de la sécurité des pêcheurs
- 23 projets d'aménagement des ports de pêche, sites de débarquement, halles de criées

78 projets d'aide à la transformation ou à la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ont été accompagnés.

Enfin, 201 projets ont été programmés au titre du Développement Local par les Acteurs Locaux, après sélection locale au niveau de chaque territoire porteur et animateur de ce DLAL FEAMP.

L'année 2022 a été marquée par la transition entre les programmes FEAMP et FEAMPA. La concertation FEAMPA s'est poursuivie une partie de l'année, et s'est concrétisée par le lancement du programme fin septembre 2022. Lorsque le calendrier de leurs investissements le nécessite, les porteurs de projet peuvent déposer en ligne une pré-demande depuis le mois d'octobre. Les travaux opérationnels de déploiement des dispositifs d'aides sont en cours et le dépôt de demande d'aide pour les jeunes pêcheurs est ouvert depuis janvier 2023. Les premières programmations de dossiers ont commencé en avril 2023.

L'année 2022 a concrétisé le lancement d'un nouveau programme pour les territoires maritimes bretons, le DLAL FEAMPA. Pour cette programmation 2021-2027, une enveloppe de 8 M€ est allouée à laquelle il faut ajouter une contrepartie régionale d'un montant équivalent. Au cours de cette période, un appel à candidatures a été lancé, 8 territoires maritimes ont été sélectionnés avec une répartition des enveloppes comprises entre 850 000 € et 1,1 M€.

L'Institut maritime de prévention



La Région participe également depuis plus de 10 ans à l'amélioration des conditions de travail par le biais d'une convention triennale passée avec l'Institut maritime de prévention pour un montant annuel de 100 K€. Ce partenariat pour la mise en œuvre d'actions destinées à renforcer la prévention et la sécurité au travail dans le secteur maritime a été renouvelé en 2020 et porte sur la réalisation de 3 objectifs principaux :

- Renforcer les actions en matière de santé et de sécurité au travail dans les filières maritimes bretonnes ;
- Accompagner les professionnels dans leurs actions de prévention ;
- Informer et communiquer sur la prévention des risques professionnels maritimes.

Le suivi statistique de l'accidentologie maritime bretonne réalisé depuis 15 ans par l'IMP, permet de constater une diminution de moitié de celle-ci sur la période, en ce qui concerne la pêche. Cette activité reste malgré tout le secteur le plus accidentogène : 7 points de plus que le BTP. La Région s'emploie donc à soutenir des actions de prévention et de sensibilisation avec l'IMP qui organise chaque année les rencontres de la dimension humaine de la sécurité maritime pour les professionnels.

Eduquer à la mer et au littoral



Afin de conforter la relance des séjours de classes de mer après la crise sanitaire et d'autre part de renforcer l'acculturation maritime des plus jeunes, deux appels à projets Pass classes de mer ont été mis en œuvre en 2022 pour un total de 800 000 € (couvrant deux années scolaires, 2021-22 et 2022-2023). Très attractive et simple d'accès, l'aide a rencontré un vif succès. Plus de 285 séjours ont pu être soutenus au

bénéfice de plus de 13 000 enfants sur l'ensemble des deux années scolaires, soit 20 % des effectifs de jeunes breton.ne.s partant chaque année en classes de mer. La mise en œuvre du système de péréquation territoriale et d'une bonification a par ailleurs permis d'orienter une proportion significative de l'aide vers des publics dits « prioritaires » : 25 % du budget a été affecté à des établissements situés en Réseau Education Prioritaire, en Quartiers prioritaires des politiques de la Ville, à des classes SEGPA/LEA/EREA ou encore à des établissements en zone rurale autonome très peu dense. Enfin, les nouvelles modalités ayant permis d'augmenter le nombre de séjours aidés, le nombre de centres bénéficiant des retombées du dispositif a pu être doublé (49 contre 24 en 2021), ce qui contribue à l'objectif de soutenir l'écosystème des centres bretons de classes de mer.

Une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs a été signée avec le Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne (REEB) pour la période 2022-2024. Elle inclut un volet spécifique sur l'éducation à la mer et au littoral soutenu par la Région à hauteur de 30 K€/an afin d'apporter un appui à l'écosystème des acteurs de ce secteur, de promouvoir la connaissance des enjeux de développement durable maritime auprès du public et des institutions, et de développer l'innovation et les pratiques en cohérence avec la transition écologique et maritime bretonne.

L'appel à projets « Mobiliser les citoyen.ne.s pour les transitions », mis en œuvre conjointement par la Région, l'ADEME, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Office Français de la Biodiversité, a pour objectif d'accompagner les acteurs des territoires qui souhaitent mobiliser et impliquer les citoyen.ne.s dans les projets de transitions énergétique, climatique, écologique et solidaire, d'intérêt collectif. Sur les 34 projets retenus, 4 projets portant sur des enjeux maritimes/littoraux ont été financés pour un montant d'aides de 104 113 € : 2 Aires marines éducatives en Baie de Saint-Brieuc par la Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor, déploiement 2022 de la campagne Eco-gestes Manche Atlantique Bretagne coordonnée par l'URCPIE Bretagne, projet de remobilisation de la culture maritime de Douarnenez mené par l'association Ystopia, projet autour de la connaissance de la biodiversité littorale par Cap vers la Nature à Lorient.

50 k€ complémentaires ont été alloués à l'URCPIE Bretagne pour la phase de consolidation 2023-2024 de la campagne Eco-gestes Manche Atlantique Bretagne. A l'échelle des façades Manche et Atlantique, cette campagne mobilise des structures « ambassadrices » d'éducation à l'environnement, des gestionnaires d'Aires Marines Protégées, des agents portuaires et des professionnels du nautisme et du tourisme pour sensibiliser les usagers de la mer aux enjeux de préservation du milieu et les engager à améliorer leurs pratiques, à la fois en termes d'équipement et de comportement, et ainsi diminuer les impacts sur les milieux marins.

La Région a maintenu son soutien au *Festival des Aventuriers de la Mer* et au récompense des projets remarquables en faveur du développement durable continue de croître avec plus de 5 000 visiteurs.

L'université d'été Mer & Education, initiative portée par Océanopolis et l'École interdisciplinaire de recherche pour la planète bleue ISBlue (UBO, UBS, CNRS, Ifremer, IRD, IMT-Atlantique, ENSTA Bretagne, ENIB, École navale), en partenariat avec l'Académie de Rennes, a été reconduite en 2022 sur le thème « Océan 2.0 : un espace numérique ? ». Un soutien a été apporté à cet événement qui contribue à répondre aux besoins de formation des enseignant·e·s sur les problématiques mer et littoral et au rayonnement académique de la Bretagne dans ces domaines.

Favoriser la participation citoyenne sur les enjeux mer et littoral



Le Réseau breton des Conseils de développement a été soutenu pour l'organisation des 4èmes *Assises citoyennes de la mer et du littoral* à Brest. Elles ont permis à plus de 200 acteurs bretons de la mer et littoral de se retrouver pour une journée d'échanges et de débats sur la contribution des ports maritimes et fluviaux au développement durable de la Bretagne.

Adaptation aux changements climatiques et gestion du trait de côte



En 2022, l'action de la Région Bretagne en matière de gestion du trait de côte a porté sur quatre axes :

- La poursuite de la réflexion sur l'observation du trait de côte en Bretagne et plus particulièrement sur son organisation au niveau régional ;
- L'accompagnement des territoires avec :
 - o La poursuite de la mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMi « trait de côte ») lancé avec l'Etat en 2019 pour quatre ans et dont l'objectif est d'inciter et d'accompagner financièrement et techniquement des intercommunalités à élaborer des Stratégies Locales de Gestion Intégrée du Trait de Côte. Un des trois territoires lauréats de cet AMi (la communauté de communes Lesneven-Côte des Légendes) a adopté sa stratégie en décembre 2022 et les deux autres territoires (Auray-Quiberon-Terre-Atlantique et Golfe du Morbihan-Vannes-Agglomération) vont le faire dans le courant de l'année 2023 ;
 - o L'accompagnement du lancement de la partie "trait de côte" de l'objectif 3.4 (relatif à la diminution de la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques), de l'appel à projets FEDER Breizh Hin par la DCEEB. Cinq dossiers ont été déposés en décembre 2022 par trois territoires sur les questions d'adaptation (Saint-Brieuc-Armor-Agglomération, pays de Brest et AQTA-GMVA) et, sur les questions d'observation, par l'Institut Universitaire Européen de la Mer et l'Observatoire Citoyen du Littoral Morbihannais ;
 - o L'accompagnement des territoires qui ne participent pas l'AMi mais qui mènent des actions en matière d'adaptation aux risques côtiers (projets de stratégies locales de la communauté de communes du pays d'Iroise et de la commune de Pouldreuzic, projet de réestuarisation de la Saudraye à Guidel, suivi de l'évolution de la brèche du sillon de Talbert).
- L'élaboration, avec l'Etat, d'une stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte, destinée à encadrer les stratégies locales (qui ont été consacrés par la loi Climat de 2021) et à décliner la stratégie nationale actuellement en cours de révision. Cette stratégie régionale sera un des éléments de la nouvelle politique maritime de la Région qui est en cours d'élaboration ;
- La participation à la préparation de la modification du SRADDET (propositions sur l'évolution de la Règle III-7 relative à la projection d'élévation du niveau de la mer).

La Touline



La convention pluriannuelle avec l'association *La Touline* pour la promotion et le développement de l'emploi maritime en Bretagne a été reconduite en 2020 pour 3 ans. La Touline est, depuis le 1^{er} janvier 2016, membre associé d'IDEO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne. Elle est ainsi reconnue pour son expertise spécifique concernant l'information et la promotion des métiers de la mer et

donc comme acteur ressource permettant aux publics et aux professionnel·le·s d'IDEO de mieux maîtriser l'environnement professionnel et économique des métiers liés à la filière maritime. Cette nouvelle convention porte sur 3 axes :

- Informer et aider à l'orientation vers les métiers de la mer ;
- Accompagner les personnes dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience ;
- Conseiller et accompagner vers les emplois maritimes.

Cette convention porte sur un soutien à hauteur de **45 K€** pour 2022.

Société Nationale de Sauvetage en Mer

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



La Bretagne est la région où la *Société de Sauvetage Nationale en Mer* (SNSM) met en œuvre le plus de moyens. **51** stations permanentes disposent de moyens nautiques hauturiers et côtiers qui mobilisent **1 250 bénévoles** (sauveteurs embarqués). La convention de partenariat 2020-2022 prévoit un soutien à hauteur de **25%** de la Région pour la modernisation des embarcations existantes (vedettes, canots tout temps) et l'acquisition de nouveaux navires de sauvetage en remplacement des moyens de sauvetage devenus vétustes. La SNSM a finalisé la mise au point de nouveaux navires, plus homogènes, spécialement étudiés pour le sauvetage en mer, offrant une plus grande sécurité pour les bénévoles et les personnes secourues et assurant une meilleure maîtrise des coûts.

Pour 2022, **6** opérations représentant **plus de 773 K€** ont porté sur :

- Le remplacement d'un semi-rigide à la station d'Argenton-Porspoder-Lanildut (35 K€) ;
- Le remplacement d'un semi-rigide à la station de la presqu'île de Quiberon (33,75 K€) ;
- Le remplacement d'un semi-rigide à la station d'Audierne (33,75 K€) ;
- Le remplacement d'un semi-rigide à la station du Conquet (28,75 K€) ;
- Le remplacement d'un semi-rigide à la station de Primel Plougasnou (22,25 K€) ;
- La construction d'un navire de sauvetage hauturier de type1 NSH1 pour la station de Molène (482 K€) ;
- La modernisation et carénage de la vedette SNSM de 1ère classe de la station de St Quay Portrieux (76,25 K€) ;
- La modernisation et carénage de la vedette SNSM de 2nde classe de la station de Beg Meil à Fouesnant (45 K€)
- La modernisation et carénage de la vedette légère SNSM de la station de l'Aber Wrac'h (16,5 K€).

Lutter contre les pollutions en mer et sur le littoral

6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Depuis 2008, la Région est membre du *syndicat mixte Vigipol* et s'acquitte d'une cotisation annuelle d'un montant de **36,16 K€** en 2022. La convention de partenariat signée en 2020 pour une durée de 3 ans vise à préparer la Bretagne à la lutte contre les pollutions maritimes.

Cette nouvelle convention pluriannuelle, se concentre sur la réalisation de 2 autres objectifs :

- Accompagner la Région Bretagne dans la préparation et la gestion des pollutions maritimes ;
- Sensibiliser au risque de pollution maritime et entretenir la vigilance des acteurs concernés.

La Région a engagé **60 K€** pour les 3 prochaines années afin de soutenir le Réseau International des Explorateurs de la Mer (RIEM) dans sa démarche de déploiement de la **plateforme Zéro Déchet Sauvage (ZDS) en Bretagne**. Cette plateforme a pour objectif de fédérer les acteurs (associations, acteurs publics, gestionnaires, établissements scolaires, entreprises) à chaque étape de la chaîne qui va de la conception du produit à l'abandon du déchet jusqu'à l'arrivée de ce dernier dans la mer, étant communément admis que **80 %** des déchets marins viennent des terres. En accompagnant la convergence des acteurs vers un dispositif mutualisé, propice à la concertation et permettant l'agrégation de données et la mise en place d'actions communes, le projet répond à un réel besoin identifié dans le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD).

FEDER et FEADER

9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



En complémentarité du FEAMP ou du FEAMPA, d'autres programmes européens soutiennent la mise en œuvre de projets au service du développement maritime de la Bretagne. C'est le cas notamment du *Fonds Européen pour le Développement Régional* (FEDER) qui, au 31 décembre 2022 était mobilisé à hauteur de **37 M€** au profit de **93** projets ; **1 seul nouveau projet** (soutien à l'organisation de la Sea Tech Week 2022 à Brest) a été sélectionné en un an, un ralentissement logique du fait du contexte de transition entre deux périodes de programmation. Ces projets restent très concentrés sur les domaines de la recherche et de l'innovation (**88 projets sur les 92**), et s'inscrivent dans les secteurs d'excellence de la Bretagne : observation des océans ou côtière, analyse des écosystèmes marins, détection des pollutions, développement des énergies marines, mais aussi des projets innovants au croisement de la santé et des milieux marins, par exemple. **40%** des crédits engagés sur cette enveloppe FEDER (**15 M€**) soutient le développement du

Quai dédié aux Energies Marines Renouvelables sur le Port de Brest. Le FEADER soutient également les actions menées dans les zones *Natura 2000* dont une grande partie en Bretagne composée de zones maritimes.

Trafics dans les ports

En 2022, les ports de commerce de compétence régionale ont accueilli plus de **7 millions de tonnes** de marchandises.

Les trafics des ports de Brest (-1.92%) et Lorient (+3.60%) restent stables et ceux du Légué (-23.84%) enregistrent un net recul. Les ports dotés d'un terminal ferry, Roscoff (+86.54%) et Saint-Malo (+15.26%) enregistrent une forte augmentation liée à la reprise d'activité après la crise sanitaire.

La reprise des flux ferry impacte également de manière déterminante les trafics passagers dans les ports de Saint-Malo et Roscoff (respectivement +312% et +562%). Avec **817 454 passagers** en 2022, l'activité ferry reste encore en deçà de celle de 2019 (-35%).

Réparation navale

L'activité grande réparation navale à Brest avec **51 navires réparés** contre 37 en 2021 et 1025 jours de réparation en 2022 contre 819 en 2021 est en hausse. Au port de Lorient l'activité recule légèrement avec **234 navires** contre 265 en 2021, comme l'activité petite réparation navale à Concarneau avec **126 navires** contre 142 en 2021.

Croisière

Après les années COVID, l'activité croisière repart dans les ports de Brest, St-Malo et Lorient. Avec **50 639 passagers** en 2022 elle reste cependant en deçà du nombre de passagers accueillis lors des escales dans les ports régionaux en 2019 (**98 409**).

RespectOcean



La Région a poursuivi son soutien au réseau *RespectOcean*, à hauteur de **15 K€**, dans son objectif de développer à l'échelle régionale et nationale une communauté d'entreprises qui s'engagent pour un développement économique durable, en faveur de la protection et de la préservation des océans, de leurs écosystèmes et de leurs populations.

Financement des actions de bien-être en faveur des gens de mer



Le décret n°2017-423 du 28 mars 2017 portant application de la loi pour l'économie bleue et modifiant le code des transports, précise que depuis le 1er janvier 2018, les droits de ports comprennent une redevance sur le navire, affectée au financement des actions de bien-être en faveur des gens de mer. Pour la Bretagne, cette disposition concerne 3 Seamen's club, à Lorient, Saint-Malo et Brest, membres de la Fédération nationale des associations d'accueil des marins (FNAAM) qui regroupe 22 associations. En 2022 une aide de 12 K€ a été attribuée à Marin'Accueil pour garantir le bon accueil des marins en escale dans le port de Lorient. Les trois associations bretonnes sont hébergées à titre gratuit par la Région. Plusieurs milliers de marins de commerce y sont accueillis chaque année.

SOS Méditerranée



En 2022, la Région a soutenu l'association SOS Méditerranée à hauteur de 75 K€. L'association, créée en 2015, est une association civile européenne de sauvetage en mer, basée à Marseille. Elle compte 17 antennes relais sur le territoire français dont 3 en Bretagne (Lorient, Rennes et Brest).

Établissement National des Invalides de la Marine

Depuis 2004, la Région soutient les familles des marins péris en mer. Une convention a été passée avec l'Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM), établissement national à caractère administratif chargé de la gestion du régime spécial de sécurité sociale des marins et des gens de mer du commerce, de la pêche, des cultures marines et de la plaisance. Ce partenariat établit un échange d'informations pour permettre à la Région de fonder les secours qu'elle accorde sur les dossiers déjà instruits par l'ENIM. Cette aide sociale est destinée aux familles de marins embarqués sur des navires immatriculés en Région Bretagne, péris ou disparus en mer. De plus, pour compléter ce dispositif, la Région a noué un partenariat similaire avec le Service Social Maritime (convention pluriannuelle 2021-2026) pour l'assistance aux familles des marins bretons décédés à terre des suites d'une chute à la mer.

Mission 3**QUALIF Emploi *programme*****4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**

Dans le cadre de son offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales, QUALIF Emploi *programme* est le dispositif de formations qualifiantes de la Région Bretagne à l'attention des personnes en recherche d'emploi. Il a pour double ambition de :

- Répondre aux besoins des entreprises et des territoires en proposant des parcours qualifiants vers l'emploi, notamment dans les filières stratégiques de l'économie bretonne,
- Permettre à chaque personne en recherche d'emploi, d'être actrice de la construction de son parcours de formation dans un objectif d'emploi durable et de qualité.

Ce programme propose des formations certifiantes dans les métiers :

- de la navigation (pour un montant de 4,23 M€ engagés sur la période 2021-2023). En 2022, 359 personnes sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers.
- de la construction et maintenance nautique (pour un montant de 4,24 M€ engagés sur la période 2021-2023). En 2022, 161 personnes sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers.
- des cultures marines, du mareyage et de la poissonnerie (pour un montant de 0,11 M€ engagés sur la période 2021-2023). En 2022, 9 personnes sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers.
- de l'animation dans les métiers de l'activité et des sports nautiques (pour un montant de 1,27 M€ engagés sur la période 2021-2023). En 2022, 67 personnes sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers.

Toujours dans le cadre du QUALIF Emploi *programme*, des formations qualifiantes sont proposées dans le domaine du travail des métaux et de la maintenance avec des débouchés notamment dans le domaine de la construction/maintenance navale.

En complément de cette offre, sur l'année 2022, 4 actions territoriales ont été proposées :

- « Marine Academy » (Brest et Concarneau) qui a accueilli 17 personnes en 2022 (45 K€ engagés sur 2021)
- « Découverte des métiers de la mer et des cultures marines » (Langueux) qui a accueilli 6 personnes en 2022 (34 K€ engagés en 2021)
- « La mer est à vous » (Sarzeau) qui a accueilli 7 personnes en 2022 (38 K€ engagés sur 2022)
- « Préparateur Voilier de course et de plaisance » (Lorient) qui a accueilli 12 personnes en 2022 (68 K€ engagés sur 2022)

Lycées professionnels maritimes (LPM)**4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**

Les quatre lycées professionnels maritimes (LPM) implantés en Bretagne (Paimpol, Le Guilvinec, St-Malo et Etel) ont accueilli, à la rentrée 2022, 566 élèves. On observe une stabilisation des effectifs après une baisse marquée sur plusieurs années consécutives. D'une manière générale, les lycées maritimes offrent un large choix de formations du CAP au BTS qui préparent à la grande diversité des métiers de la mer : pêche, cultures marines, activités portuaires, nautisme, construction navale et mécanique marine.

La Région apporte aux élèves le même accompagnement qu'à tous les jeunes des lycées professionnels de Bretagne : le prêt des manuels scolaires et l'acquisition du premier équipement professionnel (APE). Pour l'APE, en 2022, un crédit de 18,9K€ a permis d'équiper 189 lycéens entrant en CAP ou en Bac pro. Elle attribue, en plus, aux établissements maritimes, une dotation spécifique pour l'acquisition et l'entretien de vêtements à flottabilité intégrée (VFI), indispensables à la sécurité en mer, lors des séquences pédagogiques ou stages embarqués des élèves. En 2022, cette dotation s'est élevée à 15,1K€ pour 106 élèves.

En outre, les LPM peuvent solliciter le dispositif Karta afin d'accompagner des projets éducatifs permettant de favoriser la citoyenneté et l'éco-citoyenneté de leurs élèves. Ainsi, pour l'année scolaire 2021/2022, les quatre lycées ont reçu une subvention d'un montant total de 12,9 K€ pour la réalisation de 15 projets éducatifs. Ils ont également bénéficié, au même titre que tous les lycées publics, du déploiement de distributeurs de protections périodiques saines et gratuites à l'attention des jeunes filles, dès avril 2022.

La Région alloue chaque année aux lycées maritimes une dotation globale de fonctionnement (DGF) constituée d'une part « viabilisation » et d'une part « pédagogique » améliorée par rapport aux autres lycées professionnels. En 2022, la Région leur a attribué un crédit global de 832,9 K€.

A cette dotation annuelle peut s'ajouter la Dotation d'accès aux équipements sportifs (DAESE) lorsque les établissements ne disposent pas des équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive pour leurs élèves. Les LPM ont ainsi bénéficié d'une enveloppe complémentaire de 35,7 K€ en 2022.

La Région renouvelle régulièrement les équipements des LPM qu'il s'agit de matériels d'exploitation, pédagogiques ou informatiques. En 2022, elle a ainsi investi 90,3 K€.

La Région attribue à chaque LPM, selon les critères habituels, une dotation en postes pour assurer les missions d'accueil, d'entretien, de restauration et d'hébergement. Ainsi, en 2022, ce sont 31 postes d'agents territoriaux qui ont été alloués aux LPM.

Enfin, les LPM sont inclus dans le dispositif des Equipes mobiles d'assistance technique (EMAT) pour répondre à leurs besoins en matière de maintenance du patrimoine immobilier. Ils sont également intégrés dans le dispositif de maintenance informatique pour leurs équipements numériques.

Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence « Industries de la Mer », situé à Brest, est lauréat de l'appel à projets PIA3 « Territoires d'innovation pédagogique ». Il porte sur le secteur des industries de la mer, composé de 6 filières économiques : la construction, la maintenance et la réparation navale, les énergies marines renouvelables (EMR), l'offshore Oil & Gas, l'industrie nautique, les métiers embarqués et les activités de défense liées à la mer.

D'une durée de 5 ans, le projet INDMER PIA3 du Campus des Métiers et des Qualifications vise à conforter l'écosystème amorcé depuis 2015 en y intégrant tous les acteurs des industries de la mer, de la formation et de l'accompagnement à l'orientation et la formation et à déployer un plan d'actions autour de 3 axes de travail :

- L'attractivité des métiers et des formations et l'orientation ;
- L'innovation et la recherche ;
- L'offre de formation.

Le Conseil régional de Bretagne soutient ce projet à hauteur de 600 K€, pour les 5 ans. Cette action s'inscrit en cohérence avec ses objectifs d'accompagnement des secteurs structurants et des filières émergentes, d'inclusion et de mixité des actifs et d'adaptation de l'offre de formation aux enjeux des transitions.

Cartographie de la formation maritime en Bretagne

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Le Conseil régional de Bretagne a réalisé, via l'appui d'un prestataire, **une cartographie de l'écosystème des acteurs régionaux du maritime en matière d'Orientation, de Formation et d'Emploi**. Les objectifs étaient les suivants :

- Disposer d'un état des lieux et d'une vision consolidée des acteurs « orientation, formation, emploi » maritimes, avec une analyse de leurs missions, l'échelle territoriale de leurs actions et les modalités de coopérations existantes entre eux ;
- Identifier les enjeux emploi-compétences des métiers embarqués.

Les travaux se sont déroulés de mai à décembre 2022, avec plus d'une trentaine d'acteurs rencontrés.

Ce travail a fait l'objet d'un soutien du Conseil régional de Bretagne de 44 310 € et alimentera le volet « orientation-formation » de la prochaine stratégie maritime régionale.

Plateforme régionale d'information et d'aide à l'orientation IDEO

Le dossier d'information sectorielle « Focus sur le nautisme en Bretagne a été publié sur IDEO en 2022.

Le Focus, élaboré en lien avec la feuille de route nautisme et les représentants professionnels de la filière, donne des informations essentielles sur ce secteur en Bretagne : chiffres clés, témoignages de professionnel.le.s via des vidéos, perspectives d'embauches ou encore évolution des métiers.

Le dossier est accessible à l'adresse : <https://ideo.bretagne.bzh/publications/focus-sur-le-nautisme-en-bretagne>

Un espace IDÉO a également été déployé au salon Pro & Mer du 16 mars 2023 à Lorient - Cet espace a réuni sous une bannière commune des professionnels des structures membres IDÉO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne. Il a permis d'accueillir et d'informer un public varié (jeunes comme adultes, en étude, demandeurs d'emploi ou salariés ...) sur les métiers, l'emploi, les formations dans le cadre de leur projet d'orientation scolaire, d'évolution ou de reconversion professionnelle.

Mission 4

Desserte des îles bretonnes

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Conformément aux dispositions de l'article L. 5431-1 du Code des transports, la Région Bretagne est compétente pour organiser les transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte des îles bretonnes. Elle est propriétaire, pour cela, de **16 navires**. Ces liaisons maritimes de personnes et/ou de biens concernent les îles de Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Ile-en-Mer, Houat, Hoëdic et Arz. L'absence d'initiative privée et la loi modifiée légitiment son intervention en la matière.

La responsabilité de la Région sur la desserte des îles s'est concrètement traduite par le transfert de **7 contrats de délégations de services publics**, dont celui pour la desserte en passagers et en marchandises des îles finistériennes de Molène, Ouessant et Sein, ainsi que celui pour la desserte en passagers et en marchandises des îles morbihannaises de Belle-Ile-en-Mer, Groix, Houat et Hoëdic, qui ont tous deux été renouvelés en 2022. En 2023, les délégations de services publics relatives à la desserte en marchandises des îles de Batz et de Bréhat seront renouvelées, ainsi que la délégation de service public relative à l'exploitation du navire pétrolier l'ANATIFE, qui assure l'approvisionnement en hydrocarbures de Belle-Ile-en-Mer et de l'île d'Yeu (la gestion du navire et du contrat de délégation de service public est assurée par le Syndicat Mixte de Transport d'Hydrocarbures vers les îles dont font partie les Régions Bretagne et Pays de la Loire).

L'année 2022, post-Covid-19, a été marquée par une forte affluence sur les îles bretonnes desservies par le réseau BreizhGo. Le trafic annuel de passagers sur les lignes maritimes du réseau de la Région Bretagne s'est élevé à **3 067 979 passagers** transportés, ce qui constitue, de façon prévisible, une hausse par rapport aux deux années où les liaisons maritimes ont été impactées par la pandémie de Covid-19 (+7,93% par rapport à 2021 (2 842 556 passagers) et +39,38% par rapport à 2020 (2 201 102 passagers), mais également une hausse de +2.57% par rapport à 2019 (2 990 978 passagers), dernière année où les liaisons maritimes n'ont pas été impactées par la pandémie de Covid-19 et où la fréquentation avait été très bonne.

La Région a, en 2022, consacré pour la desserte des îles, **8,5 M€** au titre des dépenses de fonctionnement (8,5 M€ également en 2021) et **1,4 M€** au titre des dépenses d'investissement (1,5 M€ en 2021). Ces dernières permettent notamment de maintenir le bon état de la flotte régionale.

Mission 5

Préserver une eau de qualité suffisante pour répondre aux besoins des activités économiques du littoral

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Le littoral, zone attractive de la Bretagne, est très demandeuse en eau de qualité et en quantité suffisante, à la fois pour les activités de production primaire en mer mais également pour l'activité économique du tourisme. La sécurisation de l'approvisionnement en eau et la nécessaire conciliation des usages sur le littoral est un enjeu identifié au sein des **20 Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux (SAGE)** bretons du bassin Loire-Bretagne qui ont tous un débouché en mer. Les périmètres d'actions de ces SAGE sont basés sur des unités hydrographiques cohérentes, leur permettant de réfléchir à une gestion pertinente des ressources en eau, de faciliter la concertation, en intervenant dès l'amont pour limiter les impacts en aval (diminution des sources de pollution sur le bassin versant, ralentissement des écoulements pour limiter le risque d'inondation, préservation des milieux venant en soutien d'étiage des cours d'eau).

La Région soutient donc, par l'intermédiaire des SAGE et bassins versants, la planification et la mise en œuvre d'actions qui permettent de retrouver et préserver une eau de qualité suffisante pour répondre aux besoins des activités économiques du littoral (conchyliculteurs et pêcheurs à pied, activités touristiques et de baignade). En 2022, la Région est engagée dans **plus de 30 exercices de contractualisations avec les territoires d'eau**, dont les nouveaux projets **des 8 baies algues vertes du 3^e plan de lutte contre les algues vertes**, pour un montant total d'engagement de plus de **3.5 M€**.

14 VIE AQUATIQUE



– La Région poursuit par ailleurs son soutien à la mise en place de stratégies et programmes d'actions pour réduire les sources de pollutions du littoral, affectant le maintien des usages (notamment conchylicole, pêche, pêche à pied, activités touristiques et de baignade).

Elle soutient financièrement et techniquement l'élaboration et la mise en œuvre de **profils de vulnérabilité conchylicoles et d'eaux de baignade** dans les bassins versants, ainsi que les actions de communication et de sensibilisation aux bonnes pratiques vers les usagers des ports de plaisance ou vers les

habitants des communes littorales et rétro-littorales concernant l'utilisation de réseaux d'eaux pluviales. En 2022, elle a ainsi accompagné la poursuite des travaux de diagnostic de la qualité de sensibilisation et d'animation sur les territoires de la Baie de la Fresnaye, de la Ria d'Etel, de la Rade de Brest (Elorn, Aulne), de la Baie du Mont St Michel (Coesnon, et côtiers de Dol), de la façade cornouaillaise (Ouest Cornouaille, Odet, Sud Cornouaille)

– Une réflexion a également été engagée pour conditionner les aides apportées aux EPCI par la Région à la réalisation et l'engagement de programmes pluri-annuels d'investissement dans le domaine de l'assainissement. Des EPCI prioritaires ont été identifiés : ils se situent en large majorité sur le littoral, du fait des risques de contaminations bactériologiques des eaux littorales.

– Sur le volet d'acquisition de connaissances, la Région a initié en 2011 le Centre de Ressources et d'Expertise scientifique sur l'Eau de Bretagne (Creseb), qui permet de faire émerger des projets collaboratifs entre acteurs et chercheurs dans le domaine de l'eau.

En 2022, le CRESEB a accompagné l'émergence du projet PRETABAIE. Le groupe d'appui scientifique au plan de lutte contre les algues vertes a proposé de développer un projet de recherche-action visant à accompagner les territoires algues vertes dans la construction de trajectoires de transition agro-écologique, incluant l'objectif de réduction des fuites de nitrates, et en cohérence avec d'autres objectifs de transition que peuvent porter les territoires aujourd'hui (alimentaire, environnementale, énergétique, sociale).

– Les études menées par le Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA), se sont également poursuivies : survols pour caractériser les échouages d'algues vertes, caractérisation des proliférations de macroalgues opportunistes autres que les ulves dans les baies à Algues Vertes bretonnes...

Territoires à risque d'inondations

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



La Région Bretagne est concernée par trois *Territoires à risque d'inondations* (TRI) : Quimper-littoral sud Finistère, Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel et Vilaine de Rennes à Redon. Plus globalement, dans plusieurs SAGE, le risque de submersion marine, en lien avec le risque d'inondation, est identifié comme prioritaire et fait l'objet de préconisations spécifiques visant à prévenir les risques vis à vis des populations et des biens. C'est le cas par exemple des SAGE Sud-Cornouaille, Elle-Isolle-Laïta, Odet, Aulne, Elorn, Dol-de-Bretagne, Vilaine et le Golfe du Morbihan, approuvé en avril 2020.

La Région accompagne alors ces SAGE dans la mise en œuvre d'actions préventives de lutte contre les submersions marines et les inondations sur différents volets : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, surveillance et prévision des crues et inondations, gestion de crise, prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, ralentissement des écoulements d'amont en aval.

Besoins en eau de la zone littorale

6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Alors que la Bretagne œuvre depuis plus de 30 ans pour la reconquête de la qualité de ses eaux, c'est maintenant la question de la quantité d'eau disponible et de sa répartition entre les différents usages présents sur notre territoire qui interpelle les pouvoirs publics. L'assemblée bretonne de l'eau, installée le 18 janvier 2022, et réunie de manière express après l'été 2022, en a fait un sujet de travail prioritaire.

L'espace littoral est confronté à de nombreuses problématiques en lien avec la ressource en eau et les impacts du changement climatique :

- l'approvisionnement en eau potable de ces zones, connaissant un fort développement démographique et un important afflux touristique l'été et où la ressource n'est pas nécessairement abondante,
- les risques d'intrusions salines dans les aquifères côtiers, pouvant être exploités pour l'approvisionnement en eau potable ou des activités agricoles,
- le changement du régime hydrologique des cours d'eau sous les effets du changement climatique, influençant l'arrivée d'eau douce dans les estuaires et impactant les écosystèmes, les activités conchylicoles et de pêche.

Les professionnels de la pêche maritime et de la conchyliculture, présents au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau, ont fortement remonté le besoin de pouvoir travailler sur ce dernier sujet. La piste d'un chantier commun entre la Conférence Mer et Littoral et l'Assemblée bretonne de l'eau a été réactivée.

Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité



© Crédit : Jérôme Sevrette. Réserve naturelle de Bretagne (RNR) - Marais de Sougéal (35)



Le patrimoine naturel de Bretagne est largement marqué par la dimension marine et littorale du territoire. Les orientations de la politique régionale de préservation du patrimoine naturel prennent en compte cette dimension à différents titres.

Les Parcs naturels régionaux et projet de PNR (Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude) ont tous les 3 une dimension littorale importante. Si les PNR n'ont pas de prérogatives spécifiques en mer, ils développent différentes actions sur le littoral et notamment : actions de sensibilisation à l'environnement (« la Mer commence ici » en Rance-Côte d'Emeraude), développement des aires marines éducatives, mouillages écologiques, sensibilisation des plaisanciers, notamment dans le cadre du schéma régional de mise en valeur de la mer dans le Golfe du Morbihan, ou en tant qu'opérateur Natura 2000 sur la rade de Brest pour l'Armorique.

Les réserves naturelles régionales de Bretagne concernent pour certaines des espaces littoraux ou arrière-littoraux (RNR de Crozon, Sillon de Talbert, étangs du Loc'h). Deux projets de nouvelles RNR en cours d'accompagnement depuis 2022 concernent également des territoires littoraux : Dunes et paluds bigoudènes en baie d'Audierne et marais de Guissény.

Par ailleurs, courant 2022, les travaux de territorialisation en Bretagne de la stratégie nationale pour les aires protégées prennent en compte à la fois les dimensions terrestres et marines.

La Région a poursuivi en 2022 son soutien aux Grands sites de France (Dunes de Gâvres à Quiberon, Erquy-Fréhel, Pointe du raz en Cap Sizun) ayant tous les trois une dimension littorale marquée.

Le soutien apporté aux projets en faveur de la biodiversité peut concerner l'ensemble des territoires bretons, y compris littoraux et insulaires. Des initiatives concernant la lutte contre certaines espèces envahissantes dans les territoires ont pu être soutenues cette année.

Enfin, le soutien aux actions en faveur de l'éducation et de la sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux intègre les dimensions marine et littorale (CPO avec les associations régionales d'éducation à l'environnement, animation du groupe régional des aires éducatives animé par l'Agence bretonne de la biodiversité).

Mission 6



Tournages de films en Bretagne © Crédit : Zelig Films Distribution

Sports nautiques

Les différentes disciplines relevant des sports nautiques (Kayak de mer, Stand Up Paddle, Plongée, Kite surf, Surf, Sauvetage, Voile...) concernent environ 83 000 pratiquants ayant pris une licence dans un club breton en 2022. Nous n'avons pas l'estimation du nombre de pratiquants libres mais le facteur de 1 à 10 est fréquemment évoqué par les professionnels du secteur, laissant ainsi présager une masse de pratiquants d'environ 1 million en Bretagne. La politique sportive régionale s'attache à soutenir le mouvement sportif fédéral, les sportifs de haut niveau d'âge lycéen ainsi que les organisateurs de compétition sportive de niveau international.

Au total, la politique sportive a consacré 2.4 M€ (dont 1,7 M€ au profit de la Course au large) aux différentes disciplines répondant à la définition des sports nautiques, afin de soutenir la pratique de toutes et tous, favoriser l'émergence de sportifs de haut niveau et proposer des manifestations permettant de faire rayonner les disciplines.

Course au large

S'appuyant sur le Pôle Finistère Course au large, la Région poursuit son action de détection et formation de jeunes skippers à la course au large avec la « **filière d'excellence Région Bretagne-CMB** ». 2022 a été marquée par le 2^e titre consécutif de champion de France Élite de course au large de Tom Laperche sur le bateau « *Région Bretagne-CMB Performance* ». Après 4 années de formation, celui-ci quitte le dispositif et laisse sa place à Gaston Morvan. Victor Le Pape, vainqueur du challenge Espoir, intègre l'équipe Région Bretagne- CMB sur le bateau « *Espoir* » tandis que Chloé Le Bars poursuit son cursus sur Région Bretagne-CMB « *Océane* ».

- En 2022, la Région a apporté son soutien à des **courses nautiques** de référence, contribuant ainsi au développement de la course au large, à la valorisation du sport de haut niveau, à l'animation des territoires et au rayonnement de la Bretagne. Parmi ces courses : le trophée BPGO - sur la route des îles du Ponant à Concarneau,

la Guyader Bermudes 1000 Race à Brest, le Pro Sailing Tour avec des étapes à Roscoff, la Finistère Atlantique - challenge Action Enfance à Concarneau, la So Forêt), les 24h Ultim à Lorient, le Défi Azimut à Lorient et la Route du Rhum - Destination Guadeloupe à Saint-Malo.

• La Région a saisi l'occasion de certains de ces grands événements populaires et médiatiques pour proposer aux bretonnes et bretons l'exposition « *les nouveaux explorateurs s'engagent pour la planète* », présentant des acteurs qui bénéficient du soutien régional et qui relèvent le défi du changement climatique en explorant les océans à des fins scientifiques, technologiques ou humaines : Fondation Tara Océan, Under the Pole, Energy Observer, Low Tech Lab et Blue Observer.

Inventaire et valorisation du patrimoine

Le patrimoine maritime, riche et varié, identifie fortement la Bretagne et bénéficie d'un réel attachement des Bretons. L'opération d'Inventaire du patrimoine des ports se poursuit, contribue à révéler la diversité des témoignages des activités et à encourager une appropriation durable et collective des connaissances.

Conduite en régie directe sur les ports de propriété régionale l'opération d'Inventaire s'est poursuivie en 2022 sur l'ancienne base de sous-marins de Lorient. Les partenariats engagés via l'appel à projets « Inventorier le patrimoine culturel des ports » permettent d'investir de nouveaux projets :

- Identification des ports maritimes et fluvio-maritimes anciens de Bretagne, par le laboratoire universitaire de recherche Archéologie et Architecture (LARA Université de Nantes) en partenariat avec Rennes I ;
- Etude des ports de la commune de Locmiquélic et de leur liens historiques, fonctionnels et paysagers avec celui de Lorient.

Par ailleurs, l'année 2022 a permis de finaliser les projets portés par l'Association pour la Recherche, la Sauvegarde des Sites Archéologiques du Trégor (ARSSAT) pour l'étude du port de Lannion, et par Lorient Agglomération sur les patrimoines portuaires de Lorient. La dynamique engagée par Lorient Agglomération se poursuit au travers d'un projet d'atlas de la maritimité en réponse à l'appel à projets de la Région « Valorisation et restauration alliant patrimoine naturel et culturel » porté conjointement par la DCEEB et la DTP.

Les Journées du patrimoine ont été l'occasion de porter des animations de découverte de ces espaces en direction des publics, en lien avec les directions des espaces territoriaux (DET Sud), des ports (DP) et les acteurs locaux (Lorient Agglomération, Ville de Lorient...) :

- Conférence découverte d'un dombunker du port de Keroman à Lorient (350 personnes le 29 septembre) ;
- Croisière conférence sur la rade de Lorient pour une lecture du paysage maritime (100 personnes) ;
- Visites et animations autour du port de Lannion par l'ARSSAT.

Par ailleurs, la publication de l'ouvrage *Vallée de la Rance Côte d'Emeraude, patrimoine d'un parc naturel régional* (éditions Locus Solus) marque la synthèse de l'opération d'Inventaire portée sur le futur PNR. La lecture du territoire accorde une place majeure à l'estuaire, au littoral et à l'ensemble des activités à l'interface terre-mer.

L'Inventaire porte enfin un regard sur les architectures en pierre sèche. Les enjeux liés au déplacement du trait de côte face à l'érosion marine invitent notamment à porter un regard attentif aux murets littoraux. Les activités littorales déclinent néanmoins la technique de la pierre sèche de façon très originale et variée : pêcheries, daviers et fours à goémon, digues, mouillages, terre-pleins ostréicoles... auxquels il est essentiel de porter un regard attentif.

Au titre de la restauration et de la valorisation du patrimoine maritime, la Région a accompagné les travaux de trois édifices maritimes (un moulin à marée et deux forts) à hauteur de 45 K€. Dans le cadre du soutien à la restauration du patrimoine navigant, 13 bateaux du patrimoine ont fait l'objet d'un accompagnement pour un montant global de 230 K€. Enfin, la 6^{ème} édition du catalogue des « voiliers de Bretagne », réalisée avec le soutien régional, a vu le jour en 2022 : il donne à voir la diversité de 50 bateaux du patrimoine qui proposent des sorties en mer pour le grand public.

Nautisme en Bretagne

La Région poursuit son partenariat historique avec la structure Nautisme en Bretagne, qu'elle soutient à hauteur de **250 K€** pour sa mission de conseil auprès des prestataires et territoires nautiques et à hauteur de **50 K€** pour ses actions transversales en faveur de la filière nautique.

Concernant le 1^{er} volet, le soutien régional a permis à l'association d'engager des actions - d'observation, de conseil, promotion et animation de réseaux :

- Observation et études ad-hoc : enquête emploi-formation-carrière réalisée auprès des responsables de structures nautiques (centres, pôles, bases nautiques), enquête sur l'estimation des investissements nécessaires pour la rénovation des centres nautiques de classes de mer en Bretagne, réalisation d'un référentiel pédagogique « classes de mer lycéenne », adaptation du cahier des charges « balades et randos nautiques » pour l'hinterland.
- Conseil : analyse du modèle économique de plusieurs structures nautiques dans le cadre de 6 projets nautiques intégrés accompagnés par la Région et en préparation d'une candidature projet nautique intégré pour 9 autres (CN Brignogan / CN Trébéron (sports mer Nature) / CN St Cast / Ligue Bretagne d'Aviron / 3 Clubs canoë kayak de Cléguer, Lanester et Lorient), conseil auprès de 3 prestataires - Voiliers de Bretagne (Jean Moulin / Le Grand Bleu / Moutik Bihan),
- Promotion : travail sur le concept d'une nouvelle Fête du nautisme et Animation de l'espace Bretagne du 02.12 au 10.12 au Nautic de Paris, création de 3 nouveaux espaces Mer : Quimperlé Terre Océane, Haut Pays Bigouden, Douarnenez et Pays Bigouden Sud. Formation des conseillers en séjour sur ces 4 territoires + Brest Terres Océanes.
- Animation du réseau de consultants nautiques des territoires : atelier de montée en compétence pour 6 nouveaux chargé.e.s de mission et session « formation continue » pour les 28 consultants formés depuis 2020.

Concernant le 2^{ème} volet, le soutien régional a permis à l'association de s'impliquer dans les travaux de la Mission Nautisme sur les volets suivants :

- Contribution à la stratégie régionale de l'orientation et de la formation : réalisation de 2 ITV et portraits donnant lieu à un Focus sur le nautisme en Bretagne sur la plateforme IDEO, formation de chef.fe de projet/directeur.trice de structure nautique
- Contribution à l'attractivité des métiers du secteur nautique : charte marque employeur
- Contribution à la communication sur la filière nautique lors de l'évènement Nautik Deiz du 11 octobre 2023.
- Obtention des équivalences de diplômes entre les diplômes Brevet de petit Navire et des Brevets Jeunesse et sports suite à un travail de longue haleine avec les ministères concernés.

Mission Nautisme

L'année 2022 a permis à la Mission Nautisme, groupe de travail transversal mis en place sur les sujets nautiques, de mobiliser ses partenaires sur des enjeux importants de la filière nautique :

- Formation - orientation → un focus sur la filière nautique a été réalisé sur la plateforme IDEO en mobilisant plusieurs de nos partenaires externes;
- Nautisme éducatif et maritimité → une enquête sur l'estimation des besoins en rénovation des centres de classe de mer a été réalisée;
- Nautisme éducatif → en lien avec l'aide régionale Pass Classe de Mer, un référentiel pédagogique sur la « classe de mer lycéenne » a été mis au point.
- Rayonnement - communication → la Région Bretagne a créé l'évènement Nautik Deiz, la première rencontre régionale des professionnel.le.s de la filière nautique. Cet évènement a réuni 200 participants autour de 2 tables rondes et 6 témoignages inspirants. La Région a également soutenu l'opération « 1000 bateaux collectés en Bretagne », en partenariat avec l'APER. A noter que sur cette opération, l'objectif a été même dépassé : 1232 bateaux étaient déconstruits à fin décembre en Bretagne. Enfin, grâce au travail transversal sur le nautisme, la Région a emporté l'appel à projet de l'Etat - Fond d'Investissement Maritime - permettant d'obtenir une aide de l'Etat de 210 000 euros (sur un budget de 350 000 euros). Cette subvention servira à démanteler 3 épaves (non éligibles au programme de l'APER) situées sur des propriétés régionales.
- Evaluation : l'année 2022 a permis de réaliser un audit interne sur le sens et le fonctionnement de la Mission Nautisme et avoir le regard d'un consultant extérieur sur la plus-value de ce collectif.

L'association des ports de plaisance de Bretagne

En 2022, la Région a aussi accompagné financièrement l'association des ports de plaisance de Bretagne (APPB) dans son fonctionnement afin qu'elle puisse poursuivre ses actions de conseil juridique, technique et environnemental auprès des ports de plaisance. L'aide apportée par la Région s'élève à **30 K€** et représente

presque 20% du budget de l'association. Ces actions concernent en 2022 environ 160 ports de plaisance existants en Bretagne. Parmi les actions phares de l'Association des Îles du Ponant (AIP) en Région Bretagne, on peut noter :

- La certification Ports Propres de 1 nouveau port, en plus des 18 ports déjà certifiés en 2021 et l'accompagnement de 4 autres en vue de la certification (Trébeurden, Audierne, Concarneau, Lézardrieux). Les ports ont en effet été incités à s'engager dans une démarche environnementale, la certification Ports Propres.
- La mise à jour des guides pratiques à destination des personnels des ports (l'accueil dans les ports de plaisance, la sécurité dans les ports de plaisance, la certification ports propres etc.) et élaboration de 3 nouveaux guides (accessibilité dans les ports, les listes d'attente, organisation d'une manifestation nautique).
- La communication de la campagne ECO GESTES du l'URCPIE auprès des ports adhérents.

Sensibilisation des visiteurs à la préservation et la gestion durable des îles

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Empreintes de liberté, de dépaysement, de mystère et de déconnexion, les îles contribuent à l'attractivité touristique de notre territoire. Chaque année, plus de 2 millions de visiteurs viennent en Bretagne découvrir les îles, des sites naturels exceptionnels où l'équilibre entre activités humaines et richesse de la biodiversité se doit d'être préservé.

Avec le soutien de la Région Bretagne et de l'Association des îles du Ponant (AIP), Tourisme Bretagne met à la disposition des compagnies de dessertes maritimes 3 outils pour sensibiliser les visiteurs aux écogestes et les inciter à passer des vacances responsables. Des messages bienveillants et pédagogiques sont déclinés sur les thématiques suivantes : « *Je préserve la faune et la flore* », « *Je limite les déchets* », « *J'économise l'eau et l'énergie* ».

Ces outils permettent d'expliquer aux visiteurs la spécificité et les enjeux communs des îles. Elles font face à la gestion difficile des ressources en eau et en électricité. Les déchets sont très souvent réacheminés sur le continent. Enfin, les îles bretonnes sont des trésors de biodiversité. Elles abritent chacune des écosystèmes uniques et précieux.

Plusieurs formats ont été déclinés pour un affichage dans les gares maritimes (des affiches 30x40 cm, des visuels pour écrans) et une déclinaison sur les réseaux sociaux des compagnies de dessertes maritimes. Ces premiers outils ont été conçus dans un objectif expérimental pour la saison estivale 2022.

Démarche « Sites d'exception naturels et culturels touristiques »

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (2020-2025) s'est fixé l'ambition de faire des îles des territoires pilotes de la gestion des ressources locales, du respect de l'environnement humain insulaire et d'un tourisme équilibré tout au long de l'année. Dans cette optique, la Région Bretagne ainsi que ses partenaires (AIP, ADT, Destinations, etc.) ont accompagné 4 îles - *Ouessant, Bréhat, Houat et Hoëdic* - dans le cadre de la démarche « *Sites d'exception naturels et culturels touristiques* ».

Cette aide régionale d'une durée de 3 ans se caractérise par un accompagnement en ingénierie et d'une aide financière en investissement et en fonctionnement. Ce dispositif régional s'adresse aux sites à forte notoriété et à fort potentiel de notoriété et ayant des problématiques de fréquentation. Il s'inscrit dans une démarche de développement touristique et d'amélioration des infrastructures et des services dédiés à l'accueil des visiteurs à chaque étape de son parcours : transport, hébergement, restauration, activités, etc.

Par exemple, la Région Bretagne a apporté son soutien financier à la mairie de Bréhat pour élaborer un schéma de signalétique dont l'objectif est une meilleure gestion des flux sur l'île. Une équipe-projet s'est également mobilisée aux côtés des mairies de Houat et Hoëdic pour co-construire un diagnostic et un plan d'actions axé sur la qualification du parcours-visiteur, une meilleure conciliation des usages dans le respect de l'environnement humain insulaire et une meilleure appropriation des patrimoines naturels et culturels, etc.

Médiation et information concernant les travaux portuaires



La Région a mené plusieurs actions de communication pour valoriser les projets de développement et les travaux dans les ports :

- Une réunion publique rassemblant plus de 250 personnes a été organisée autour du projet de modernisation du Terminal du Naye à Saint-Malo le 31 mai 2022. Cette réunion avait pour objectif de présenter au public le projet retenu dans les divers scénarii envisagés.
- Dans le cadre d'un partenariat avec l'association malouine "les malouins dans la course", 2 vidéos sur les métiers des agents de la Région travaillant au port de Saint-Malo (éclusiers et hydrauliciens) ont été produites et diffusées sur le site ports.bretagne.bzh ainsi que sur les réseaux sociaux.
- Lors de l'étape de la solitaire du Figaro à Concarneau en juillet 2022, la Région a mis en place une exposition pour valoriser les 20 ports dont elle est propriétaire. Le port de Concarneau et ses multiples activités a été présenté plus en détail sur un triptyque spécifique.
- Des visites complètes du port de Saint-Brieuc-Le Légué ont été proposées au public dans le cadre de la semaine du tourisme économique fin octobre 2022. A l'occasion, un dépliant présentant ce port et ses métiers a été conçu et distribué lors des visites.
- La Région a poursuivi la valorisation des travaux de la gare maritime de Quiberon en organisant 2 conférences de presse, les 15 avril et 23 novembre 2022.
- 15 actualités ont été publiées sur le site ports.bretagne.bzh sur des sujets variés tels que appels à projets, reportages sur les métiers, actualités des énergies marines sur le terminal EMR du port de Brest.
- A l'occasion du partenariat avec le CEREMA pour l'organisation des 12èmes assises du port du futur à Lorient les 4 et 5 octobre 2022, une plaquette "la Région Bretagne innove dans ses ports" a été conçue et distribuée aux participants.
- Les travaux sur la nouvelle signalétique des ports se sont poursuivis, en particulier pour la gare maritime de Quiberon, premier cas d'application de la nouvelle charte.

Médiation et information concernant les énergies marines

L'exposition "Énergies marines, la Bretagne à pleine puissance " a été mise à jour avec les informations sur le projet d'éoliennes flottantes en Bretagne Sud. L'exposition a été mise à disposition de l'État, maître d'ouvrage du parc éolien, et a été déployée du 28 avril au 13 mai dans la galerie marchande du centre commercial Géant de Lanester, du 16 septembre au 12 octobre à la Médiathèque de Lorient, puis du 19 octobre au 15 novembre à la Cité de la voile, et enfin à partir du 24 novembre (jusqu'au 28 février 2023) au collège Brizeux, toujours à Lorient. L'animation était assurée par la Maison de la mer de Lorient. Le nombre de visiteurs est estimé à 8.000 personnes.

- Un événement a été organisé sur le port de Brest le 23 juin 2022 pour valoriser les 4 premières fondations du parc éolien posé de la baie de Saint-Brieuc, dont certains éléments ont été fabriqués sur le nouveau terminal EMR.
- Un autre événement a été organisé sur le nouveau terminal EMR du port de Brest pour valoriser l'installation d'Haizea Breizh, en charge d'équiper les mats des éoliennes posées du futur parc de la baie de Saint-Brieuc.

Soutien aux manifestations culturelles maritimes

- Les Fêtes maritimes de Douarnenez : édition 2022 soutenue sur 2 programmes (87,5 K€ programme 601 et 87,5 K€ programme 608, versés en 2021) ;
- 100ème du Festival des Filets Bleus, soutenue à hauteur de 12 K€ ainsi que 2,5 K€ pour l'organisation du « village de la mer » ;
- Les Bordées de Cancale soutenue pour un montant de 15 K€ ;
- Le 37ème Festival Livre et Mer à Concarneau financé à hauteur de 10 K€ ;
- La 13ème édition du festival international de Films « Pêcheurs du Monde » pour un montant de 5 K€.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE

RAPPORT TRANSVERSAL SANTÉ

2022

DANEVELL DREUZSERVIJ
YEC'HED

FIN-CONTE TRAVERSIER
PORTEMENT

Rapport Transversal santé 2023

Être soigné sans discrimination, quelle que soit sa condition économique et sociale, et bénéficier d'une vie décente est un droit fondamental. Il doit permettre l'égalité dans l'accès aux soins, aux institutions, à la prévention, à un environnement sain.

Au-delà de l'absence de maladie, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme « un état de bien-être physique, psychologique et social ». De ce fait, la santé des individus et des populations ne réside pas uniquement en l'accès aux services de soins, mais est influencée à chaque étape de la vie par de nombreux déterminants.

La Région s'est engagée dès 2005, de manière volontariste, en faveur de la promotion de la santé des breton·ne·s, bien qu'étant un champ de compétences de l'Etat et de l'Assurance maladie. La santé étant déterminée par un ensemble de facteurs individuels, sociaux et environnementaux, la Région a souhaité mobiliser ses différentes compétences (formation, économie, lycées, transports, environnement, aménagement), mais également travailler plus spécifiquement sur la santé des jeunes et les approches territoriales.

En 2022, dans un contexte régional d'élaboration du troisième Projet Régional de Santé (PRS) porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'engagement de la Région en faveur de la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé a été maintenu. Elle a ainsi porté une politique propre et volontariste mais a aussi joué son rôle de représentation des collectivités territoriales en siégeant au sein de nombreuses instances de démocratie sanitaire.

Dans la poursuite de l'exercice initié en 2021, la Région Bretagne produit de nouveau un rapport transversal dans le cadre de son rapport annuel d'activité et de développement durable.

Ce dernier vise à restituer la globalité des leviers activés pour agir sur de nombreux déterminants de la santé des breton·ne·s et œuvrer pour une Bretagne en bonne santé autour des objectifs suivants :

- Former les futurs professionnels de santé Breton.n.es
- Agir sur les déterminants environnementaux de la Santé
- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale de promotion et de prévention de la santé
- Favoriser une offre de soins équitable sur tous les territoires bretons.
- Faire de la Bretagne une région en pointe en matière d'innovation santé

Dans chacun de ces chapitres, les politiques régionales y sont synthétisées compte tenu de leur action en faveur de la santé des breton·ne·s ; les programmes et missions auxquels elles sont rattachées sont précisés. Ces actions sont identifiées, au regard de leur impact sur les spécificités Bretonnes en matière de santé présentées dans les « Zoom », mais aussi en faveur de l'action d'observation soutenue par la Région portée notamment via le financement de l'Observatoire Régional de Santé de Bretagne.

L'enjeu est de rendre compte des actions réalisées par la Région en matière de santé et d'en repérer les marges d'amélioration.

Table des matières

I.	Les compétences des régions en matière de santé	
A.	Compétences permettant à la Région d'intervenir en faveur de la santé des bretonnes et des bretons	
B.	La Région Bretagne, actrice de la politique de santé bretonne	
II.	Les particularités bretonnes en matière de santé.....	
A.	La démographie bretonne :.....	
B.	L'Etat de santé des Bretonnes et des Bretons :	
C.	L'offre de soins	
	Levier 1 : Former les futur·e·s professionnel·le·s de santé breton.n.es	
	Levier 2 : Agir sur les déterminants environnementaux de la Santé	
	Levier 3 : Contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale de promotion et de prévention de la santé	
	Levier 4 : Favoriser une offre de soins équitable sur tous les territoires bretons.	
	Levier 5 : Faire de la Bretagne une région en pointe en matière d'innovation santé	

I. Les compétences des Régions en matière de santé

A. Compétences permettant à la Région d'intervenir en faveur de la santé des bretonnes et des bretons

Alors que l'échelon régional a été promu comme cadre principal de l'action sanitaire de l'État au niveau local durant la crise sanitaire, le Conseil régional ne dispose pour sa part que de compétences relativement modestes et volontaristes qui s'articulent autour de 3 pôles :

- **La prévention sanitaire** : le code général des collectivités territoriales prévoit que la Région a compétence « pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région [...] ». La promotion du développement sanitaire de la Région se traduit pour l'essentiel par des actions d'information et de prévention.
- **La formation des professionnel-le-s de santé** : le Président du Conseil régional délivre, après avis du Directeur général de l'Agence régionale de santé, les autorisations de création des instituts ou écoles de formation des professionnels de santé, des aides-soignants, des auxiliaires de puériculture, des ambulanciers et des cadres de santé.
Le Conseil régional a la charge du fonctionnement et de l'équipement de ces écoles et instituts, mais également des établissements formant les sages-femmes et les préparateurs en pharmacie hospitalière, lorsqu'ils sont publics.
- **La lutte contre les disparités territoriales** : certains territoires courent le risque de devenir des déserts médicaux. Le Conseil Régional peut intervenir de deux façons :
 - o L'attribution d'aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones dans lesquelles est constaté un déficit en matière d'offre de soins.
 - o L'attribution d'aides visant à financer des structures participant à la permanence des soins. Aussi bien en période normale qu'en temps de crise, de nombreuses Régions ont mis en œuvre des politiques de soutien à ces structures, notamment aux maisons de santé pluridisciplinaires et aux centres de santé.

B. La Région Bretagne, actrice de la politique de santé bretonne

1. Participer à la démocratie sanitaire bretonne



En 2022, les élus régionaux ont participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de santé du territoire breton à différents échelons via la participation aux instances de démocratie sanitaire mise en place avec la Loi Hôpital Santé Territoire en 2009. La démocratie en santé est une démarche associant l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation. Ce sont les agences régionales qui animent la démocratie en santé sur le territoire.

Ainsi, la Région a été présente au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), au sein des Conseils Territoriaux de Santé (CTS) et lors des comités de pilotage des Contrats Locaux de Santé (CLS) desquels elle est signataire.

2. Observer pour mieux décider et agir

La connaissance de l'état de santé de la population et de ses déterminants est nécessaire à l'élaboration de politiques. La santé dépend en effet de nombreux déterminants individuels, collectifs et environnementaux qu'il convient de caractériser afin de mettre en œuvre une action adaptée dans tous les champs de l'action publique. Compte-tenu de la diversité de ces derniers, l'état de santé de la population peut évoluer très rapidement : changement de comportements, modification du milieu de vie ou dégradation de l'accès aux soins par exemple. La réactivité dans la mise à disposition des données représente donc un enjeu important pour l'élaboration des politiques publiques. Les différentes études menées en région montrent par ailleurs que l'état de santé des breton-ne-s est contrasté. Il est donc nécessaire de pouvoir l'analyser finement afin d'adapter les politiques aux besoins. Le suivi des indicateurs sur de longues périodes permet par ailleurs

d'évaluer les politiques de santé et de les faire évoluer au regard des résultats obtenus ou des nouveaux besoins identifiés.

Décidée à accompagner l'adaptation des politiques aux besoins des territoires, la Région a poursuivi, aux côtés de l'ARS, son soutien à l'*Observatoire régional de la santé* (ORS).

II. Les particularités bretonnes en matière de santé

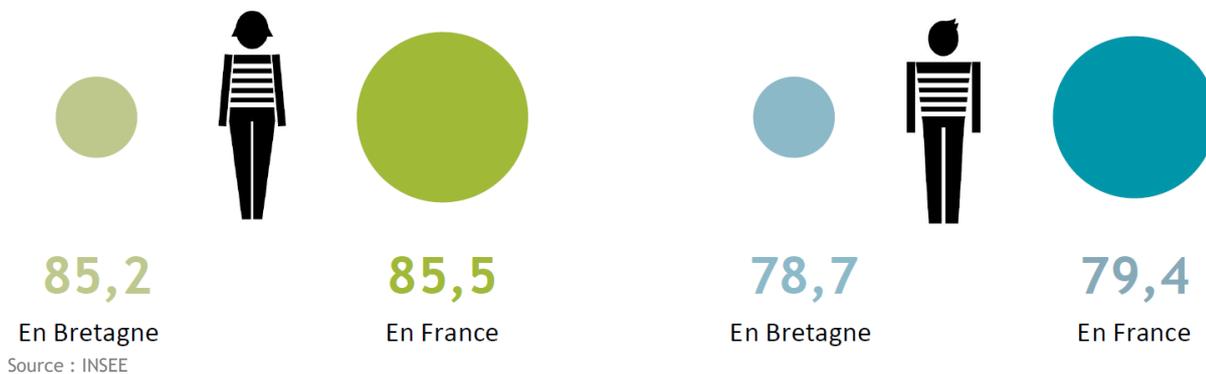
Le diagnostic du Projet Régional de Santé 3 (Janvier 2023) élaboré par l'ARS a mis en lumière les points saillants suivants pour la Bretagne :

A. La démographie bretonne :

Une population bretonne qui continue à croître, et un vieillissement qui se poursuit : 11% des breton.ne.s sont âgé.e.s de 75 ans et plus en 2018, ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 9%.

B. L'Etat de santé des Bretonnes et des Bretons :

1. Espérance de vie

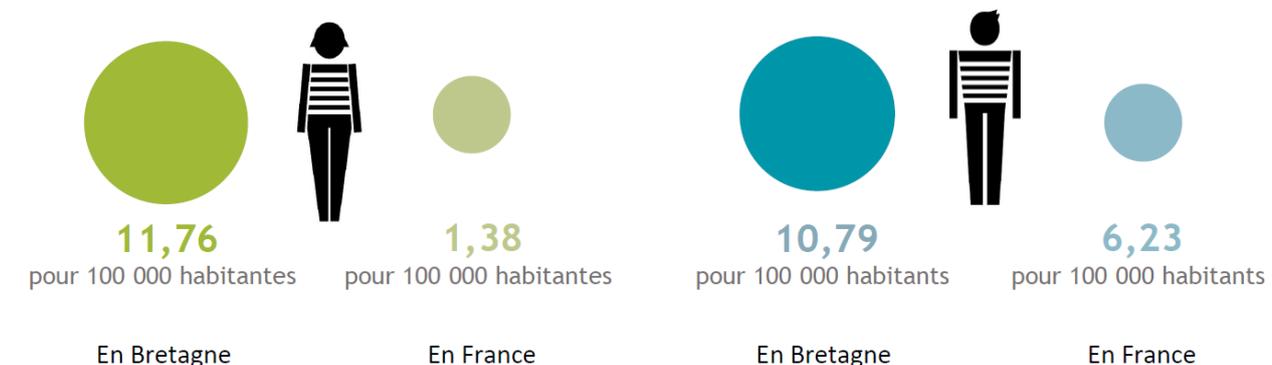


Il existe une surmortalité prématurée présente chez les breton.n.es avant 65 ans. Celle-ci est liée à plusieurs causes qui sont récurrentes depuis des années :

o **Conduites addictives : alcool et tabac**

- Le cancer comme première cause de mortalité sur notre territoire, avec des enjeux spécifiques à l'ouest de la Région, et une augmentation des cancers du poumon, trachée et bronche chez les femmes sur la dernière décennie (enjeu de dépistage organisé fort).
- Une surmortalité liée à l'alcool très importante présente notamment chez les hommes bretons.

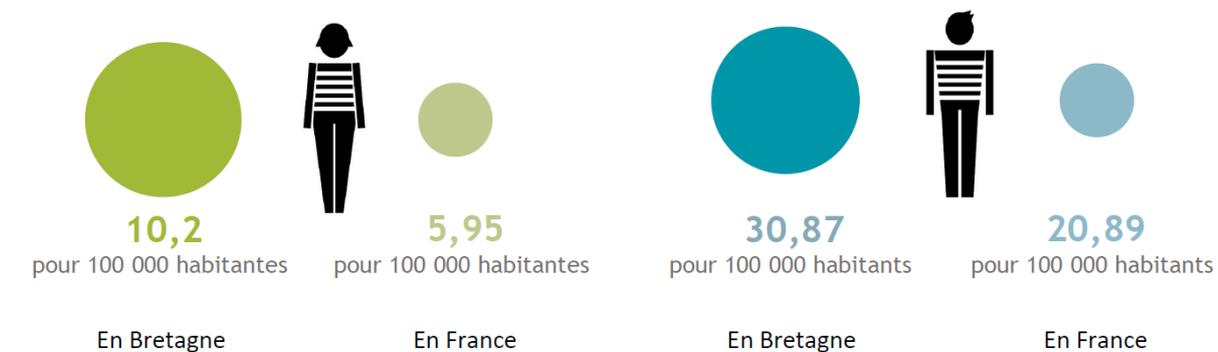
2. Taux standardisés de mortalité prématuré lié directement à l'alcool pour 100 000



o **Une santé mentale fragile :**

- Une mortalité par suicide très élevée en Bretagne, 50 % plus élevée que la moyenne nationale avec des territoires fortement touchés (Lorient Quimperlé et le territoire Armor)
- Un public jeune présentant lui aussi une mortalité par suicide nettement supérieure au reste du territoire national

3. Taux standardisés de mortalité par suicide pour 100 000



Il est possible d'influer sur ces causes de mortalité via **des campagnes de prévention.**

C. L'offre de soins

La Bretagne compte 3 129 médecins généralistes libéraux au 31 décembre 2021 (+ 2,3 % par rapport à 2018), enrayant la baisse amorcée en 2010, avec une densité de 9,3 médecins pour 10 000 habitants (supérieure à la densité nationale), témoignant de l'attractivité de la région pour cette spécialité. Le zonage « médecin » met cependant en évidence des inégalités de répartition des praticiens, concentrées autour des pôles urbains - exception faite des quartiers prioritaires de la ville -, des zones péri-urbaines et côtières. Corrélée à cette évolution, la prise en compte de la raréfaction de l'exercice libéral exclusif, remplacé progressivement par un exercice mixte (combinant des activités libérales et salariées), ou par un exercice salarial exclusif reste nécessaire afin de maintenir une répartition des effectifs homogène sur l'ensemble des territoires bretons. Les projections nationales à la hausse en matière d'effectifs à compter de 2030 se reporteraient en partie sur l'exercice salarié, exercice privilégié par les jeunes diplômés. Ainsi, les démarches favorisant le développement de coopérations avec les autres professions du premier recours (infirmiers, sages-femmes et pharmaciens) devront être poursuivies afin d'améliorer l'accès aux soins de la population.

Levier 1

Former les futur·e·s professionnel·le·s de santé breton.n.es (P.0313)

La Région participe à la formation des
professionnel·le·s de santé

Mission 3

Etude Financée par la Région en 2022 (GREF)

Un diagnostic a été réalisé par le GREF Bretagne afin d'éclairer les décisions des élu·e·s régionaux pour le dimensionnement et la localisation de l'offre en matière de formations sanitaires et sociales. Il présente tout d'abord les grandes tendances démographiques à l'échelle de la Bretagne, en zoomant sur trois publics spécifiques intéressant les formations concernées : les personnes âgées, la petite enfance, les personnes en situation de handicap. Il photographie la situation du marché de l'emploi sur les métiers du secteur, avec en miroir la cartographie de l'offre de formation et l'insertion professionnelle des jeunes diplômé·e·s. Ces éléments combinés fournissent un diagnostic mais aussi des éléments de prospective pour anticiper les besoins en termes de professionnel·le·s à former.

Chiffres clés

2 723

Bourses versées
en 2022

12 000

Places en
formation agréées

67.7 M€

Budget annuel

Zoom sur des spécificités Bretonnes orientant les politiques

Un vieillissement de la population entrainant une adaptation des formations des professionnel·le·s de santé



Seniors (60 ans et plus)

Plus d'1 million
de personnes âgées en 2022
6% des personnes âgées de France métropolitaine



+19 400 personnes âgées en moyenne
par an depuis 2012
+297 000 en France métropolitaine

Plus de 510 EHPAD
7% des EHPAD de France métropolitaine*

Plus de 41 000 places installées en EHPAD
(+5% depuis 2012)
7% des places de France métropolitaine*

11 600 salariés travaillant dans
les associations d'aide à domicile

Sources : DREES FINISS, Insee, Estimations de population, UNIFORMATION,
Traitement GREF Bretagne
* Hors Corse

Actions Régionales 2022

Responsable des formations sanitaires et sociales, la Région finance les instituts et écoles délivrant les formations paramédicales et sociales conduisant à un diplôme d'Etat. En 2022, une concertation régionale a permis de définir les nouvelles orientations pour la période 2023-2028, qui seront votées en 2023 dans le cadre du CPRDFOP. D'un point de vue purement financier, l'effort s'est porté en 2022 sur le déploiement des nouvelles places de formation contractualisées dans le cadre du « Ségur de la santé », le soutien aux instituts et écoles de formation dans un contexte inflationniste, la montée en charge des bourses sanitaires et sociales avec le versement d'aides exceptionnelles pour le compte de l'Etat et le lancement d'une opération immobilière à Dinan.

• Développer l'offre de formation dans le cadre du Ségur de la santé

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



Le Ségur de la santé a permis une contractualisation avec l'Etat pour l'ouverture de places de formation supplémentaires sur les métiers d'infirmier, d'aide-soignant et d'accompagnement éducatif et social. Ces places ont été déployées progressivement en 2021 et 2022. A l'issue de l'exercice, ce sont 826 places qui ont été effectivement ouvertes : 450 pour la formation d'aide-soignant, 230 pour les soins infirmiers et 146 pour l'accompagnement éducatif et social.

• Décloisonner les voies de formation grâce aux expérimentations universitaires

16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



Les deux universités bretonnes disposant d'une composante santé portent des expérimentations visant à intégrer plus complètement les formations sanitaires au système LMD, tout en favorisant des parcours souples et adaptatifs dans le contexte de la réforme des études de santé. Le suivi de ces travaux est réalisé dans le cadre d'une gouvernance régionale associant l'ensemble des acteurs institutionnels. Une convention-socle a été élaborée dans ce cadre, fixant les grands principes de l'universitarisation des formations en Bretagne. Une attention particulière a été portée à l'alignement des droits des étudiants.

• Optimiser les dotations de fonctionnement des établissements de formation

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



La Région finance les instituts et écoles de formation préparant aux diplômes d'Etat du sanitaire et du social. Des échanges ont lieu annuellement dans le cadre d'un dialogue de gestion afin de déterminer les trajectoires budgétaires. Un effort financier conséquent a été réalisé en 2022 pour adapter les moyens aux ouvertures de places négociées dans le cadre du Ségur. Il a fallu également financer l'augmentation de la masse salariale liée aux revalorisations catégorielles et à la hausse du point d'indice, mesures peu ou pas compensées par l'Etat. Le financement global des instituts en fonctionnement s'est ainsi élevé à près de 54,3 M€ en 2022.

• Améliorer le bâti des instituts de formation

4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



La loi de décentralisation du 13 août 2004 n'a pas transféré aux Régions la gestion du patrimoine immobilier des instituts de formation, ni a fortiori les moyens afférents. Pour autant, des locaux trop dégradés peuvent compromettre la mise en œuvre des formations et générer des coûts de fonctionnement importants qui sont, eux, à la charge des Régions. L'institut de formation de Saint-Malo ne présentant plus les conditions propices au bon déroulé des formations, il a été décidé de le déplacer dans les locaux de l'institut de formation de Dinan à horizon 2025, avec à la clé une rénovation des locaux du site de Ker Siam à Dinan. Une première tranche de 1,1 M€ a ainsi été affectée en investissement.

- Sécuriser les parcours de formation

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



La Région verse aux étudiant·e·s des formations sanitaires et sociales des bourses d'études sur critères sociaux, calquées sur les barèmes du CROUS. Pour la rentrée scolaire 2022, ce sont 2 723 bourses qui ont été attribuées, pour un montant de 7,936 M€. Par ailleurs, au vu du contexte de précarité, l'Etat a confié aux Régions le versement d'aides exceptionnelles aux boursiers. En mars 2022, une première aide de 100 € dite « inflation » a été versée à 2 541 boursiers, pour un montant de 254 100 €. En décembre 2022, une seconde aide a été versée (100 € + 50€ par enfant à charge) pour un montant total de 270 700 €.

Par ailleurs, 30 contrats de fidélisation dédiés aux étudiants entrant en formation de masseur-kinésithérapeute ont été signés en 2022. Ce dispositif vise à accompagner des étudiants, sur la base du volontariat, par le financement des coûts de leur formation sur les 4 années du cursus. La contrepartie de cette prise en charge par la Région est un engagement à travailler pendant 3 ans auprès de l'employeur (du secteur hospitalier ou médico-social) avec lequel le contrat a été passé.

Levier 2

Agir sur les déterminants environnementaux de la Santé

La Région participe à une politique de santé environnement

Mission 1

Mission 2

Mission 5

Etude Financée par la Région en 2022 (ORS B)

Pour la troisième fois depuis 2007, un baromètre a été réalisé en 2022 pour mieux connaître les préoccupations de la population bretonne en lien avec la santé-environnement. Cette enquête a été menée à la fin de l'année 2020 auprès de 1 400 habitants et habitantes de la région, pour en savoir plus sur leurs perceptions, leurs connaissances et leurs pratiques en santé-environnement. A noter que la sensibilité des breton.ne.s à l'environnement a progressé, en particulier chez les jeunes. En 2020, 81 % des personnes interrogées se disent sensibles à l'environnement (elles étaient 70 % en 2014).

Chiffres clés

130

Nombre de personnes à la journée d'élaboration du PRSE 4

134

Nombre d'entreprises accompagnées par l'ARACT

180

Nombre de structures membres du Réseau du PCAET

Zoom sur des spécificités Bretonnes orientant les politiques

Le concept de santé environnement repose sur le fait qu'il faut maximiser les effets positifs des politiques publiques sur la santé et en réduire les effets négatifs, en considérant les déterminants de la santé autres que ceux liés au style de vie personnel (cadre de vie, transport, agriculture, qualité de l'eau/de l'air). Certains déterminants sont spécifiques à la Bretagne, les politiques menées par la Région Bretagne, répondent à ces enjeux.

Changement climatique et santé

Le climat breton s'est réchauffé en toutes saisons sur les 50 dernières années. En 2022, 168 décès ont été estimés en excès, soit une surmortalité de 20%.

Air extérieur et santé

Le secteur résidentiel présente un poids important dans les émissions régionales de particules PM_{2,5}, suivi par l'agriculture et le transport routier. Ces particules pénètrent davantage dans les bronches et ont un impact accru sur la mortalité et la morbidité cardio-respiratoire. En 2021, Rennes a connu 65 jours de dépassement en PM_{2,5} du seuil recommandé par l'OMS. En Bretagne, l'exposition de la population aux pollens constitue également un enjeu de santé publique. En 2022, 32% des semaines surveillées à Rennes avaient un risque allergique global aux pollens élevé ou très élevé.

Santé au travail

En France, un tiers des salariés sont exposés au risque chimique dans le cadre de leur travail. Un tableau de maladie professionnelle relatif au cancer de la prostate en lien avec l'exposition aux pesticides a été créé pour le régime agricole. 3,1% des maladies professionnelles reconnues sont liées à des agents chimiques en Bretagne sur l'ensemble de la période 2015 à 2019.

Actions Régionales 2022

• Copiloter le Plan Régional Santé Environnement (P.102)

16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



La Région s'est de longue date engagée dans le co-pilotage du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) aux côtés de la Préfecture de région et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le 3e PRSE de Bretagne, qui définit au plan régional les orientations politiques visant à promouvoir un environnement favorable à la santé, a été approuvé le 4 juillet 2017 par le Préfet de région et est arrivé à son terme le 31 décembre 2021. 2022 a donc été celle de la construction du PRSE 4 dans laquelle la Région s'est particulièrement impliquée en y encourageant la prise en compte du principe « One Health ».

A ce titre, deux journées régionales ont été organisées sous l'égide des pilotes du PRSE Bretagne (Préfecture de Région, ARS Bretagne, Conseil Régional de Bretagne). La première, le 30 septembre 2022 a eu lieu au Rheu (35) au sein de l'établissement public agricole, le Campus Théodore Monod. Elle a mobilisé plus de 130 acteurs de la communauté santé-environnement bretonne.



• Agir sur la qualité de l'air (P.503)

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



La Région soutient Air Breizh, association agréée par le Ministère de la Transition écologique et Solidaire pour la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne. Disposant de 17 stations de mesure réparties dans les principales villes bretonnes et d'un parc d'une quarantaine d'analyseurs automatiques et 4 préleveurs en site fixe, Air Breizh met à disposition des données territorialisées sur les polluants à effets sanitaires dans l'air ambiant (SO₂, NO_x, HC, CO, O₃ et Poussières) et informe les services de l'Etat, les élu·e·s, les industriels et le public, notamment en cas de pic de pollution. Air Breizh, de par son rôle de vigie quant à la surveillance de polluants dits émergents, a engagé en 2022, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne, un projet dédié à la surveillance de l'ammoniac dans l'air : le projet ABAA (Ammoniac in Brittany Air Ambient). Il a été retenu par la Commission Européenne en mai dernier dans le cadre du programme européen LIFE. La Région soutient ce projet à hauteur de 100 000 € par an pendant 4 ans. Air Breizh diffuse également les calculs d'inventaire d'émissions pour les gaz à effet de serre suivant la méthode cadastrale, pour une valorisation par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne dans le cadre d'une mutualisation des missions. Ces données sont mises à disposition des territoires pour l'élaboration et le suivi des Plans Climat Air Energie Territoriaux, et plus largement des acteurs bretons.

• Agir sur l'adaptation au changement climatique (P.502)

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



La Région a voté en novembre 2019 sa stratégie régionale d'Adaptation au Changement Climatique (ACC) et met en œuvre un plan d'action d'ACC dénommée Breizh Hin. La santé est l'un des enjeux prioritaires intégré en transversalité dans les 6 axes de la stratégie : observation et connaissance, montée en compétences, sensibilisation, aménagement du territoire, préservation du patrimoine naturel, accompagnement des secteurs économiques.

Cinq appels à projet FEDER sur l'adaptation au changement climatique, ont été publiés en 2022 et 17 candidatures ont été reçues.

La Région accompagne également les intercommunalités dans le cadre de l'élaboration de leur Plans climat air énergie territoire (PCAET) sur le volet adaptation au changement climatique, et anime un réseau de partenaires régionaux sur l'adaptation au changement climatique (180 membres, dont l'ARS).

• Agir pour une meilleure qualité de l'eau (P.501)

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



La Région finance au travers de son soutien aux programmes d'action de reconquête de la qualité des eaux portés par les collectivités locales, l'animation et le conseil agricole pour mettre en œuvre des pratiques et systèmes agricoles plus respectueux de l'environnement. L'enjeu de la réduction de l'usage des pesticides agricoles est au cœur de nombre de ces programmes.

Cette problématique phytosanitaire est par ailleurs accompagnée depuis plus de 15 ans par la Région en zone non agricole. Avec les dernières évolutions réglementaires dans ce domaine, cet accompagnement prend fin mais la Région a souhaité structurer et mettre en place en 2022, une animation de réseau pour les collectivités locales, afin qu'elles bénéficient d'expertise et de retours d'expérience pour sécuriser et pérenniser leurs actions opérationnelles. Ce réseau financé pour son démarrage par la Région, bénéficiera à compter de 2023 d'un accompagnement FEDER.

• Soutenir les parcs régionaux naturels (P.502)

La Région Bretagne soutient en tant que membre statutaire les syndicats mixtes de gestion et d'aménagement des Parcs naturels régionaux, qui constituent des pôles d'innovation et d'expérimentation pour la préservation de la biodiversité, des paysages et du développement durable. Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan a lancé un projet autour des enjeux croisés de Santé et de Biodiversité, pour une approche territoriale *Mon Parc, Ma santé*. L'année 2022 a permis de mettre en place avec les élu·e·s, les professionnel·le·s de santé et l'équipe du Parc, un diagnostic territorial puis de définir une méthodologie de projet qui pourrait être une déclinaison « Santé/biodiversité » d'un diagnostic local de santé. Pour aller plus loin, le plan d'action sera mis en œuvre dès 2023 pour que le Parc réponde au besoin vital de respiration, de ressourcement, de bien-être et de connexion ou reconnexion avec la nature comme l'a mise en exergue la période COVID.



15 VIE TERRESTRE



De façon générale, la préservation ou l'amélioration des écosystèmes contribuent à la préservation d'un environnement sain, et influencent positivement la santé physique et mentale des citoyen·ne·s. Le soutien aux démarches des territoires en faveur des continuités écologiques, les travaux sur la trame noire associant les enjeux environnementaux mais également de santé peuvent ainsi y contribuer. Ces approches peuvent intégrer des modalités de préoccupations, notamment en termes de prévention, sur les espèces exotiques envahissantes, dont certaines espèces végétales présentent des caractéristiques marquées en termes de toxicité ou d'allergie.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Enfin, le soutien aux démarches d'éducation à l'environnement et à la nature, et en particulier les aides octroyées à travers le dispositif *Pass classes nature*, favorisent l'immersion des jeunes breton·ne·s dans le milieu naturel lors de séjours éducatifs dans des centres avec hébergement, largement en milieu rural, pour des bénéfices reconnus en termes pédagogiques et sanitaires.

• Agir pour améliorer les conditions de travail (P.206)

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



L'Aract a poursuivi ses missions, déclinées au travers des orientations stratégiques suivantes : faire du travail un facteur de santé et de performance globale ; améliorer les conditions de travail, en faire un facteur d'attractivité et d'intégration durable ; favoriser la qualité des relations sociales ; accompagner les transitions et les transformations du travail. Dans un contexte de difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises et d'interrogation forte sur la place du travail, l'Aract a été sollicitée plus fortement pour accompagner les entreprises.

Temps d'intervention en entreprises de l'ARACT	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022
Nombre d'entreprises accompagnées	75	106	134
Nombre de journées en entreprises dispensées par l'ARACT	150	192	277

Levier 3

Contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale de promotion et de prévention de la santé

La Région participe à la mise en œuvre d'une politique de prévention et de promotion de la santé

Mission 1

Mission 3

Mission 6

Etude Financée par la Région en 2022 (ORS B)

Les données disponibles manquent à ce jour concernant la santé des jeunes en insertion. La dernière enquête en date avait été réalisée par l'ORS Bretagne en 2009 auprès des jeunes des missions locales. Dans ce contexte et dans la perspective de mettre en œuvre une enquête auprès des jeunes en insertion, l'ORS Bretagne a étudié les différentes options méthodologiques permettant d'analyser les problématiques de santé rencontrées par ces jeunes tout en tenant compte de la diversité de leurs situations. À la suite de l'étude exploratoire réalisée en 2020, le projet d'enquête auprès des jeunes en insertion a été orienté vers les jeunes accompagnés dans les missions locales. Les analyses ont été poursuivies au cours du second semestre 2022 dans l'objectif de caractériser les profils des jeunes selon leur lieu de vie : QPV, ZRR et autres lieux.

Chiffres clés

18

Services civiques
CORESS Santé
Soutenus

273

Nombre de projets
Karta soutenus

54

Nombre d'événements
ayant bénéficiés de
malle de prévention

Zoom sur des spécificités Bretonnes orientant les politiques

Mortalité évitable par des campagnes de prévention avant 65 ans

Une mortalité évitable par des mesures de prévention, en recul, principalement chez les hommes, mais qui reste à un niveau préoccupant

La Bretagne, 2^e région de France métropolitaine avec la **mortalité évitable** chez les moins de 75 ans la + élevée

et une importante **surmortalité** dans la quasi-totalité des territoires

4 750 décès évitables avant 75 ans (soit la 1/2 des décès évitables avant 75 ans) en lien avec des facteurs de risque **accessibles à la prévention primaire**



Des enjeux qui prédominent chez les hommes

+20 % Surmortalité prématurée évitable



en lien avec les conséquences de la **consommation de tabac et le suicide**

Actions Régionales 2022

- Favoriser l'éducation à la santé des jeunes par les pairs : renforcement du dispositif Corres'santé (P.102)



Depuis 2018, la Région Bretagne encourage l'éducation à la santé par les pairs : via le dispositif *Corres'Santé*, elle fait appel aux compétences des jeunes eux-mêmes (lycéen·ne·s, jeunes en insertion) pour informer ou aider d'autres jeunes.

Entre 2018 et 2021, ce sont ainsi près de 400 jeunes qui se sont engagé·e·s en faveur de la santé de leurs pairs dans 18 établissements. Ces jeunes sont formé·e·s par des adultes à la prise en compte de ces enjeux. La Région contribue à soutenir les associations qui se mobilisent pour les accompagner.

Le renforcement de Corres'Santé, dans le cadre des mesures d'urgence votées en avril 2021 pour permettre aux jeunes de faire face aux conséquences de la crise sanitaire, a permis de renforcer les structures chargées de la formation et de l'accompagnement des pairs volontaires. En ce sens, l'IREPS et Liberté Couleur sont venues compléter l'action menée par Addiction France, permettant l'élargissement des publics bénéficiant de ces formations aux jeunes des lycées agricoles et maritimes et accentuer le travail auprès des jeunes services civiques œuvrant en missions locales notamment.

En 2021/ 2022, trois structures ressources (Addiction France, Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé et Liberté couleurs) ont été subventionnées afin d'accompagner les établissements souhaitant développer l'éducation par les pairs. Se sont engagés pour être Corres'Santé 16 lycées généraux/technologiques, 5 lycées agricoles et maritime nouvellement intégrés dans le dispositif et 3 missions locales ont accompagnés 18 Services civiques santé. Ce dispositif représente un financement total de 149 600€.

- Prévenir les conduites à risque en milieu festif (P.102)



La Bretagne accueille tout au long de l'année de nombreuses manifestations festives qui témoignent de son dynamisme culturel mais constituent également un contexte propice aux conduites à risques. Face à ce constat, la Région s'est engagée de longue date, aux côtés de l'Etat et l'Agence Régionale de Santé, à développer la prévention en milieu festif.

La prévention des conduites à risques en milieu festif constitue un des objectifs de la politique de la Région visant à permettre aux jeunes d'être acteurs et actrices de leur santé. A ce titre, elle soutient chaque année le *Collectif Orange Bleue*, porté par l'ANPAA Bretagne, pour la formation des organisateurs des manifestations et pour la mise à disposition d'une malle contenant l'ensemble des outils de prévention utilisés pendant les événements. En 2022, 214 bénévoles ont été formés à la tenue de stands de prévention pour 54 événements festifs.

- Mobiliser Karta via son axe santé et qualité de vie (P.302)



La prévention et la promotion de la santé a aussi pu se déployer dans les lycées grâce au programme Karta. Grâce au dispositif Karta et ses axes *Santé et qualité de vie* ainsi que *Egalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations*, en 2021-2022, 273 projets ont été accompagnés par la Région, représentant ainsi un montant global de subventions de 209 K€. On peut noter une progression d'un peu plus de 11 % par rapport à l'année 2020/21, année fortement impactée par la crise sanitaire.

• Développer le « Bien manger » dans les lycées (P.309)

2 FAIM «ZÉRO»



L'accompagnement des lycées dans la démarche du bien manger. Les approvisionnements en produits durables et de qualité continuent de progresser vers l'atteinte des objectifs de la loi Egalim (50% de produits durables dont 20% de produits bio).

	Moyenne des lycées en 2020	Moyenne des lycées en 2021	Moyenne des lycées 2022	Evolution 2021-2022
Egalim	16,75%	24,30%	28,09 %	↗ +16 %
Dont				
BIO	10,81%	15,71%	18,27%	↗ +16 %

• Encourager les dynamiques éducatives de la santé des jeunes par les jeunes (P.302)

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Dans le cadre du Conseil régional des jeunes-CRJ 2020/2022, les membres de la commission « égalité » ont finalisé leur projet concernant la proposition aux collèges et lycées des séances d'éducation à la sexualité et au genre adaptées aux besoins et attentes des jeunes. Ils ont ainsi finalisé en 2022 un plaidoyer à l'attention des institutions (Rectorat et Région), participé à un temps d'échanges le mardi 8 mars (journée de la femme) au lycée la Fontaine des Eaux à Dinan sur le sujet de l'éducation à la sexualité, animé un atelier autour de ce plaidoyer lors du festival à Rennes « Nos futurs » en mars 2022 et enfin animé une rencontre avec des élu-e-s du Conseil régional et des représentants du Rectorat le lundi 2 mai pour présenter le plaidoyer.

• Promouvoir l'éducation à la sexualité (P.205)

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



La Région souhaite accompagner celles et ceux qui contribuent - dans le champ de ses domaines d'intervention - à la promotion des droits entre les femmes et les hommes dans toutes ses dimensions. En 2022, elle a notamment soutenu des projets relatifs à la promotion de l'éducation à la sexualité, à la lutte contre les violences sexistes, sexuelles ou contre le système prostitutionnel auprès et/ou avec des professionnel-le-s de santé.

Ainsi, l'action portée par l'Association pour la Recherche et le Développement de la Contraception Masculine basée dans le Finistère visant à informer et associer davantage les structures de santé publique à la responsabilisation des jeunes garçons sur leur contraception a permis de former des professionnel-le-s de santé, de susciter des échanges entre pairs, de proposer des espaces de débats rarement destinés aux hommes sur cette thématique. Des tabous sur la sexualité ou la contraception masculine ont été levés auprès de certains adolescents, leur permettant d'être davantage acteurs de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

La démarche initiée par l'Amicale du Nid Bretagne de proposer aux professionnel-le-s des secteurs sociaux et de la santé une montée en compétences pour aller à la rencontre des personnes en situation de prostitution sur les réseaux sociaux ou pour être en capacité de les accompagner dans leurs parcours de sortie a également été soutenue financièrement par la Région en 2022. La multiplication des actions de prévention et de sensibilisation contre le système prostitutionnel, l'augmentation du nombre de parcours de sortie et l'accompagnement des personnes sorties de la prostitution vers une insertion socioprofessionnelle durable sont des objectifs auxquels la Région a souhaité contribuer, notamment en participant au cofinancement de la création d'une seconde antenne de l'association pour couvrir la métropole rennaise et le département des Côtes d'Armor.

Enfin, l'élaboration et l'édition à 100 000 exemplaires du *Violentomètre* auprès des structures a favorisé l'émergence d'initiatives et suscité une multiplicité de démarches des acteurs de la promotion de la santé en faveur de la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales. Sages-femmes, médecins généralistes, cabinets médicaux, personnels hospitaliers, intervenant·e·s dans les IFSI, salarié·e·s de CLS, de CCAS, de CAF ou encore associations (Planning, Cidff, Antidotes) ont sollicité depuis novembre dernier la Région pour bénéficier d'exemplaires du Violentomètre.

Lever 4

Favoriser une offre de soins équitable sur tous les territoires bretons.

La Région participe à la politique de l'offre de soins

Mission 1

Mission 4

Etude financée par la Région Bretagne 2022 (ORS B)

Dans le cadre de la politique de la ville et des diagnostics des CLS, les acteurs ont besoin de données de santé à une maille infracomcommunale. Le Conseil régional de Bretagne a souhaité mettre à disposition des acteurs une base de données régionale à l'échelle infracomcommunale permettant notamment de caractériser l'axe sociodémographique ainsi que le recours et l'offre de soins. La base de données doit permettre une restitution au plus fin, à l'Iris, à la commune et lorsque cela est possible au QPV.

Chiffres clés

5

Projets Boosterr financés

4 000

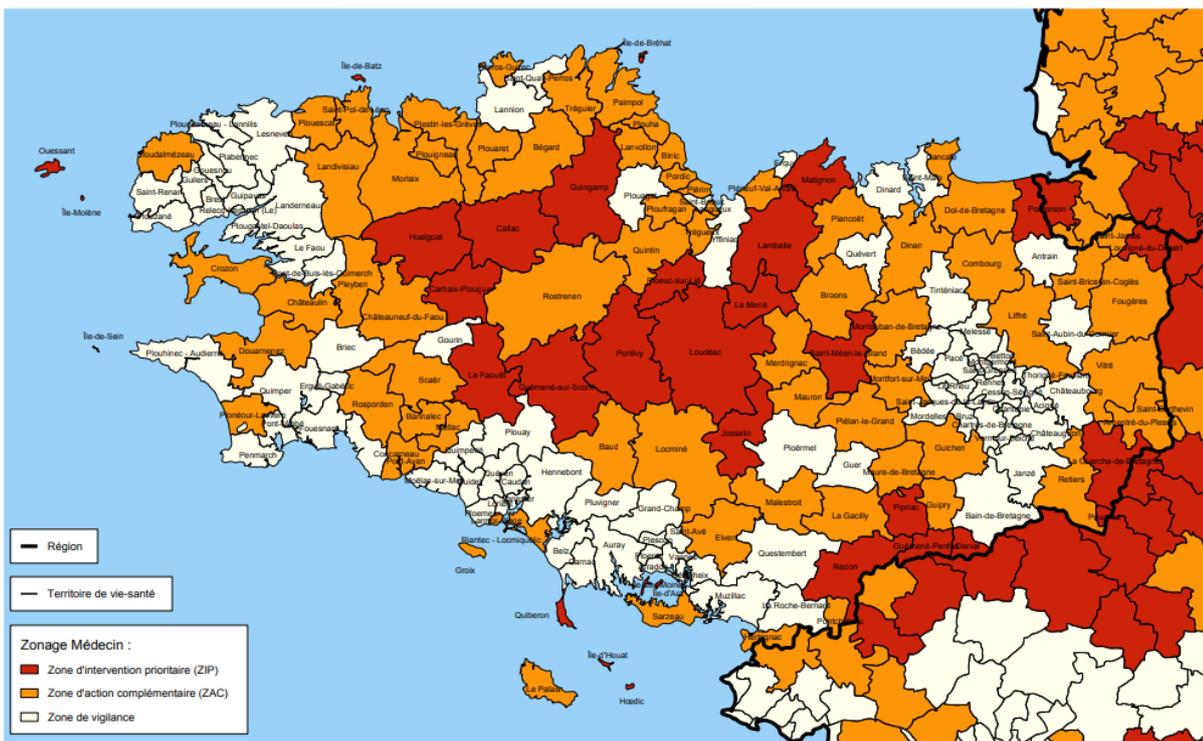
Situations accompagnées au sein des PAEJ

3

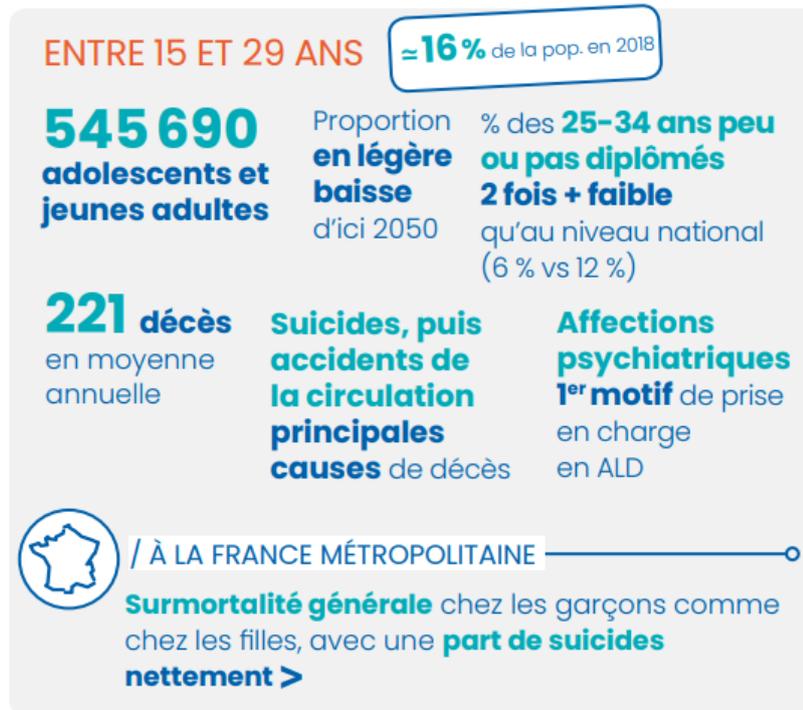
Structures d'exercice coordonnés financés dans le cadre de bien vivre

Zoom sur des spécificités Bretonnes orientant les politiques

Une intervention sur l'offre de soins nécessaire et territorialisée nécessaire



Santé mentale des jeunes : une situation inquiétante en Bretagne



Actions Régionales 2022

- Favoriser l'installation et la coordination des professionnel·le·s de santé dans les territoires fragiles (P.101)



Dans le cadre des dispositifs *Bien Vivre partout en Bretagne* ou *Quartiers en transitions*, la Région soutient la construction et l'extension de maisons de santé pluri-professionnelles et centres de santé sur les territoires dans lesquelles elle est autorisée juridiquement à le faire, au regard du déficit en offre de soins constaté par l'ARS dans le cadre du zonage qu'elle a établi.

Le soutien de la Région vise à accompagner les communes ou intercommunalités dans leur projet afin de rendre le territoire plus attractif aux yeux des professionnel·le·s de santé. 3 projets ont été identifiés dans le cadre du dispositif *Bien vivre 2021* et accompagnés financièrement en 2022, notamment l'extension des maisons de santé pluriprofessionnelle de Ploërmel communauté et Vitré communauté

- Soutenir des démarches territoriales innovantes dans le cadre de *Booster'santé* (P.102)



Face aux inégalités territoriales en matière de démographie médicale et d'état de santé de la population de certains territoires bretons, la Région, en développant le dispositif *Booster santé*, a souhaité accompagner les acteurs locaux à expérimenter de nouvelles façons de répondre aux besoins en santé de la population, en partant du principe que les réponses à apporter sont en effet multiples et liées au contexte local.

Au vu de l'absence de réponse unique à cet enjeu, et afin de stimuler l'innovation en matière d'accès à la santé, la Région Bretagne s'est engagée, dans le cadre des orientations de la politique régionale de santé, à soutenir des initiatives innovantes et expérimentales permettant de maintenir et développer les services de santé de proximité pour les bretonnes et les bretons, et plus particulièrement sur les territoires les plus fragiles.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Afin d'identifier et d'accompagner ces expérimentations, la Région Bretagne a publié un appel à projets en début d'année auquel 12 acteurs bretons ont candidaté. 5 projets ont été retenus pour un montant total de 130 000 € en fonctionnement et 30 000 € en investissement, dont le financement de l'aménagement d'un bus de dépistage « Marsoins » sur le territoire de Redon, et d'un bus de consultation pour les personnes en situation de handicap sur le département de

l'Ille et Vilaine.

3 centres de santé ont également été soutenus via cet appel à projet afin de faciliter l'installation et le démarrage de centres de santé à but non lucratif. Le modèle économique de ces services présentant un déséquilibre en début d'activité, il s'agit de sécuriser leur fonctionnement le temps de leur montée en charge sur leurs deux premières années d'exercices.

- **Accompagner la mise en réseau des maisons de santé pluri-professionnelles (P.102)**

L'organisation pluri-professionnelle est aujourd'hui plébiscitée par les jeunes professionnel-le-s et est favorable à une meilleure prise en charge des populations. Grâce aux efforts conjoints des pouvoirs publics, le maillage du territoire en projets d'exercice coordonné s'est densifié ces dernières années. Certains projets ont aujourd'hui un recul important sur leur montage et leur fonctionnement.

Afin de faciliter le transfert de compétences, mutualiser et diffuser les bonnes pratiques, la Région participe à la mise en réseau des projets mis en œuvre en Bretagne en soutenant l'association ESSORT, branche régionale de la Fédération Française des Maisons et Pôles de santé, pour la capitalisation des expériences bretonnes.

- **Le déploiement de Points d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) sur l'ensemble du territoire breton (P.102)**

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Les PAEJ sont des structures d'accueil et d'écoute anonyme, inconditionnels et gratuits pour les jeunes de 12 à 25 ans qui rencontrent des situations de mal-être. Dans la poursuite des mesures d'urgence Jeunesse votées en 2021, de nouvelles modalités financières de répartition du soutien régional aux Points Accueil Ecoute Jeunes ont été votées en mars 2022, afin que davantage de jeunes puissent être accueilli-e-s et que l'« aller-vers » se développe. La Région a consacré

506 400 € à l'accompagnement des PAEJ en 2022. Près de 4 000 situations ont ainsi été accompagnées, par des psychologues, éducateurs·trices spécialisé·e-s ou intervenant·e-s sociaux·ales (soit 265 jeunes en moyenne par PAEJ). La Région s'est également engagée, avec l'ARS et la CAF, sur le développement de deux nouveaux PAEJ à Vitré et Redon.

Depuis la fin de l'année 2020, les PAEJ ont signalé une forte dégradation des situations des jeunes rencontré-e-s, avec en moyenne plus de 3 entretiens individuels par situation en 2022. La santé mentale apparaît en tête des demandes de rendez-vous (64% des situations accompagnées), devant les difficultés relationnelles et sociales. L'action des PAEJ a par ailleurs permis de faire remonter 9 informations préoccupantes et 3 signalements en 2022.

La Région accompagne par ailleurs financièrement, depuis 2018, la mise en place d'une coordination régionale qui permet la mise en réseau des professionnel-le-s des PAEJ, l'échange de pratiques et un suivi harmonisé de l'activité. Le renforcement de ce soutien permet depuis 2021 à l'association SeSAM de dédier 0,5 ETP à la coordination du réseau. Ce temps de travail supplémentaire a permis de conforter la gouvernance du réseau, de poursuivre le travail partenarial (avec les missions de lutte contre le décrochage scolaire, le réseau Info Jeunes, le réseau Habitat Jeunes, le Comité Régional Olympique et Sportif), de travailler à une plateforme collaborative pour les professionnels du réseau et d'accompagner l'installation des nouveaux PAEJ.

Levier 5

Faire de la Bretagne une région en pointe en matière d'innovation santé

La Région participe à une politique en matière d'innovation santé

Mission 1

Mission 2

Mission 3

Etude financée par la Région Bretagne 2022

La Région a soutenu des diagnostics locaux via l'Appel à projet Starterr. Ainsi, le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne et la Ville de Brest ont mis en place un diagnostic afin de favoriser l'innovation en matière de santé environnement, d'offre de soins ou de prévention. La réalisation de diagnostics en santé est un préalable indispensable à la construction de ces projets locaux innovants de santé afin de mettre en œuvre une action adaptée en matière de santé publique. Il s'agit notamment de mieux caractériser les déterminants de santé, connaître l'état de santé de la population et identifier les inégalités de santé selon des approches croisées (populationnelle, territoriale et/ou thématique).

Chiffres clés

1

Gérontopôle soutenu

33

33 projets relevant du Domaines d'innovation stratégiques Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie

27

Projets de thèses sur des sujets d'innovation en santé

Actions Régionales 2022

• Intégrer la santé au cœur de la stratégie d'innovation régionale (P.201 / P.202)



L'économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie a été identifiée comme un des cinq Domaines d'innovation stratégiques (DIS) dans la stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) de la Région, qui s'appuie sur l'écosystème industriel et académique breton pour répondre aux nouveaux défis en matière de santé.

La Bretagne se présente comme un territoire d'innovations et d'expérimentations en santé, engagée dans la santé de demain, autour de la médecine des 6P (médecine préventive, prédictive, personnalisée, participative, apport de preuve, parcours de santé), mettant les patient·e·s au cœur du système de santé, renforçant la place de la prévention et améliorant la prise en charge des patient·e·s, avec la prescription de traitements plus efficaces et plus ciblés.

La Région Bretagne peut se différencier sur la question des usages et de la e-santé grâce aux collaborations actives entre acteurs de la santé et du numérique. Les enjeux de la prévention dans le parcours de vie, le handicap et le bien-vieillir, intégrant les dimensions santé et environnement, santé au travail et nutrition et santé s'inscrivent pleinement dans la stratégie, aux côtés des sujets plus classiques des technologies de santé et des thérapies innovantes.

L'écosystème des acteurs mobilisés sur ce domaine stratégique se compose aussi bien de structures de l'enseignement supérieur et de la recherche que d'établissements de soins publics et privés, d'établissements et services médico-sociaux, des living-labs en santé et des entreprises (+de 270 entreprises innovantes en santé). L'animation de l'écosystème repose en grande partie sur Biotech Santé Bretagne, qui porte notamment l'antenne bretonne du pôle de compétitivité Atlanpole Biotherapies et se trouve à l'interface entre les acteurs de la recherche, les acteurs du soin et les entreprises innovantes en santé et en cosmétique. D'autres opérateurs

du territoire breton peuvent intervenir de façon croisée avec la thématique santé comme les pôles de compétitivité, les technopoles, le Pôle d'Excellence en Cybersécurité. La SATT Ouest Valorisation participe aussi au transfert de technologie du monde académique vers le monde industriel dans le domaine de la santé.

La Région a accompagné, en 2022 et dans le cadre des programmes budgétaires 201 et 202, 33 projets relevant du Domaines d'innovation stratégiques Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie, pour plus de 2,3 M€. La Région a notamment financé deux projets labellisés par le pôle Atlanpole Biothérapies, sur le croisement santé/numérique. On peut également noter que 15% des projets entrés dans l'incubateur régional Emergys Bretagne en 2022 relevaient de ce domaine d'innovation stratégique.

Elle a également accompagné les plateformes du réseau Biogenouest, réseau interrégional de plates-formes technologiques en sciences du vivant et de l'environnement qui fédère des unités de recherche dans le Grand Ouest et coordonne 36 plates-formes technologiques ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique (publique et privée) pour l'acquisition de gros équipements de recherche et le recrutement de personnels qualifiés.

• Développer la Silver économie (P.203)

Dans le contexte de vieillissement de la population, la Région participe à la réponse à ce défi de société en soutenant la *Silver Economie ou Marché des séniors*.

Pour cela, elle s'appuie sur le Gérontopôle de Bretagne *Kozh ensemble* qui vise notamment à dynamiser la compétitivité de la région grâce à un développement économique solidaire, notamment par la structuration d'une filière économie des séniors.

Cette structure concourt à l'animation territoriale de la démarche en mettant en lien les parties prenantes de la thématique en valorisant les actions et expériences innovantes. Cela peut passer par des rencontres, publications, séminaires ou des groupes de travail par exemple. *Koz ensemble* favorise aussi le développement économique (l'incubation, la création et la consolidation d'activités économiques en lien avec Biotech Santé Bretagne). Il permet le soutien à la formation et les actions de recherche.

En 2022, le gérontopôle a été financé via du FEDER.

• Soutenir la Recherche (P.311)



La stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) en Bretagne comprend un domaine d'innovation stratégique (DIS) ciblé sur l'économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie qui s'appuie sur l'écosystème industriel et académique breton pour répondre aux nouveaux défis en matière de santé.

A travers ses dispositifs de recherche, le Conseil Régional de Bretagne a ainsi soutenu, en 2022, 27 projets de thèse et 11 de post-doctorat, ainsi qu'un projet structurant sur l'exposome dans le cadre interrégional du Cancéropôle Grand Ouest, s'inscrivant dans les différentes thématiques de ce domaine d'innovation stratégique (technologies pour la santé, thérapies innovantes, prévention-nutrition-environnement-travail, handicap, bien vieillir, cosmétique), pour plus de 2,3 M€.

• La consolidation du réseau Biogenouest des plateformes de recherche en biologie-environnement-Santé (P.311)



Créé en 2002, Biogenouest est le réseau interrégional des plateformes technologiques en sciences du vivant et de l'environnement en Bretagne et Pays de la Loire. Il fédère des unités de recherche dans le Grand Ouest et coordonne 37 plateformes technologiques ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique (publique et privée).

Soutenu par les Régions Bretagne et Pays de la Loire et le Groupement d'Intérêt Scientifique BiSA, Biogenouest a pour vocation de développer un environnement technologique de haut niveau dans le domaine des sciences du vivant, à destination de la communauté scientifique, des industriels et des acteurs de l'innovation.

Ce réseau permet ainsi une plus grande mutualisation et structuration des plateformes de recherche dans les domaines concernés, offrant un accès à des technologies de pointe.

En 2022, la Région Bretagne a ainsi accompagné 7 plateformes en investissement (acquisition d'équipements) et 7 en fonctionnement (ingénieurs d'étude), pour près de 1 M€, permettant à ces plateformes de renforcer leur offre et leur positionnement scientifique.

• Le démarrage des projets structurants du CPER 2021-2027 (P.311)



En 2022 a été signé le CPER 2021-2027 entre l'Etat et la Région. Sur le volet recherche, 21 méta-projets ont été sélectionnés, visant à renforcer les infrastructures de recherche bretonnes, en cherchant à les intégrer dans les feuilles de route nationales et européennes des infrastructures de recherche.

3 projets concernent directement le domaine de la santé :

- Imagiis, Infrastructure d'Innovation en imagerie in-vivo et interventionnelle en santé.
- Exposome, visant à analyser et comprendre la nature des expositions auxquelles les populations humaines et animales sont soumises ainsi que leurs interactions avec le génome et leurs effets sur la santé.
- B2S, qui a pour ambition d'assurer la structuration et le développement des Plateformes de Biologie des sites de Brest et Rennes notamment dans les domaines de la cancérologie, des biothérapies, du métabolisme, et de l'auto-immunité.

• Signature de la convention-cadre Région Bretagne-INSERM (P.311)



Une convention-cadre de partenariat a été signée en mars 2022 entre la Région Bretagne et l'INSERM, Institut national de la santé et de la recherche biomédicale. Elle vise à renforcer les capacités de recherche biomédicales sur le territoire breton. Ce partenariat court jusqu'au 31 décembre 2025. Il se matérialise d'ores et déjà par le lancement de deux chaires industrielles en santé et intelligence artificielle avec le LATIM à Brest et le LTSI à Rennes.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE

RAPPORT TRANSVERSAL JEUNESSE

2022

DANEVELL DREUZSERVIJ
YAOUANKIZ

FIN-CONTE TRAVERSIER
JOUVANTIZE

En 2022, la Région a agi avec et pour les jeunes

Les jeunes Bretonnes et Bretons sont une force pour imaginer et construire la Bretagne de demain. C'est pourquoi, dès 2010, la Région a fait de la jeunesse une priorité en s'adressant à l'ensemble des jeunes âgé·e·s de 13 à 29 ans¹, tout au long de leur parcours et en faisant en sorte qu'ils et elles soient au cœur de chacune de ses politiques : emploi, formation, orientation, transports, lycées, culture. Cette ambition de développer et de déployer une approche globale et intégrée de la politique jeunesse s'est appuyée sur une grande transversalité, pour mettre en synergie l'ensemble des interventions de la collectivité afin qu'elles bénéficient aux jeunes.

En 2017, la Région a souhaité, en se saisissant de manière volontariste des évolutions intégrées dans la loi égalité et citoyenneté, aller plus loin dans ses engagements et sa mobilisation en faveur des jeunes. Cette loi a, tout d'abord, confié aux Régions une responsabilité de Cheffe de file en matière de politique Jeunesse et de coordination de l'information jeunesse. Elle a également posé le principe de l'animation d'un dialogue structuré Jeunesse en région.

Dès lors, la Région, en lien étroit avec les services de l'Etat, s'est saisie de cette nouveauté pour mobiliser tous les acteur·trices qui agissent les jeunes et a rassemblé leurs représentant·e·s au sein de la Conférence jeunesse. L'objectif posé est de coordonner les nombreux services et offres existantes tournés vers les jeunes et de rendre possible leur participation et leur contribution à la construction des politiques publiques. C'est ainsi qu'est née la démarche d'élaboration d'un Plan breton de mobilisation pour les jeunes, approuvé par la Conférence Jeunesse en janvier 2020.

Les 12 chantiers « thématiques » et 4 chantiers « outils » venant décliner ce Plan permettent aujourd'hui de donner le cap et de structurer les engagements et l'intervention des réseaux d'acteur·trices (institutions, collectivités, associations et jeunes). La Région elle-même, au-delà de co-piloter la démarche, s'est aussi engagée à prendre sa part dans sa déclinaison au regard de ses compétences.

Le présent RAP transversal Jeunesse d'être structuré selon les 12 chantiers thématiques du plan breton, afin d'offrir une lecture de l'action régionale en fonction des enjeux à relever avec et pour les jeunes. Cette organisation permet ainsi de croiser des interventions portées par différentes missions budgétaires et concourant à un même objectif. Elle doit également offrir la possibilité, à terme, de mettre en regard l'action de la Région avec celle des Conseils Départementaux, des services de l'Etat, de la CAF, des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ; toujours dans l'optique de rendre lisible l'action publique pour les jeunes et de favoriser leur accès aux droits.

En écho à la dynamique de dialogue structuré Jeunesse, visant à permettre aux jeunes de contribuer à la construction des politiques publiques et à favoriser un plus grand dialogue entre les jeunes et les élu·e·s, la Région a, suite aux élections régionales de juin 2021, installé une nouvelle Commission Jeunesse, Egalité des droits et Citoyenneté dont 4 élu·e·s du Conseil régional des jeunes sont à présent membres de droits. Cette initiative s'est poursuivie en 2022, suite à l'élection de la nouvelle assemblée du CRJ à l'automne, donnant ainsi à cette commission, par les questions et remarques des jeunes élu·e·s, un fort ancrage dans la réalité quotidienne des jeunes bretonnes et bretons.

Dans un objectif de renouvellement des dynamiques partenariales autour de la jeunesse, la Région a commencé en 2022 plusieurs réflexions visant à interroger ses stratégies vis-à-vis de différents réseaux d'acteur·trices jeunesse : un travail de préfiguration de ce que pourrait être le chef de filât Jeunesse en Bretagne a été initié, avec l'ambition de mieux penser l'articulation de l'action des collectivités bretonnes en direction des jeunes, la stratégie régionale de soutien aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire a été remise à plat, les formes du partenariat de la Région avec les missions locales sont questionnées.

L'exercice de ce rapport d'analyse transversal jeunesse met en lumière l'engagement fort de la Région vis-à-vis de toutes les jeunes du territoire, dans tous les domaines de son action. Il doit permettre aux partenaires du plan breton de mobilisation pour les jeunes de mieux appréhender l'action régionale en faveur des jeunes et contribue à la meilleure articulation de l'action publique dédiée aux jeunes.

¹ L'INSEE dénombrait 629 347 jeunes bretonnes et bretons de 13 à 29 ans en 2021.

Chantier 1

Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel

La Région contribue au chantier 1 du plan breton de mobilisation pour les jeunes :

- Mission 2
- Mission 3
- Mission 8

Contexte National

Deux ans après la crise sanitaire, l'entrée des jeunes dans le monde professionnel reste préoccupante : le taux de chômage des 15-24 ans s'affichait à 17,8 % au second trimestre 2022 (source : Bureau international du travail).

Cette situation cache un malaise plus profond, entre précarisation et quête de sens : plus d'un jeune sur trois (34 %) n'a pas d'idée précise du métier qu'il souhaite exercer et 42% des jeunes ont quitté leur premier emploi dans l'année de leur embauche, selon la dernière édition de l'Observatoire national Ipsos.

Chiffres clés

884

Jeunes accompagnés à l'entrepreneuriat via le PASS création

2,5
M€

Pour soutenir l'offre de service des missions locales

158

Jeunes accueilli-e-s en stage ou en apprentissage à Région en 2022

La Région agit avec et pour les jeunes

- Soutien à PEPITE Bretagne pour l'accompagnement des étudiant·e·s à l'entrepreneuriat (P.201)

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Le programme PEPITE Bretagne, porté par l'Université de Rennes pour le compte des universités bretonnes, de la fédération des 7 technopoles bretonnes et de la conférence des grandes écoles bretonnes, vise à développer la création d'entreprises en formant les étudiant·e·s du territoire à l'esprit d'entreprendre et à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et doctorants.

En 2022, PEPITE Bretagne a accéléré ses actions grâce à des initiatives régionales telles que *Fabrik Ta Pépité* ou *Une Idée Pour Mon Territoire* permettant une mise en œuvre efficace du plan d'actions "L'esprit d'entreprendre" sur le territoire. Les efforts ont porté leurs fruits, avec une augmentation de 21% des effectifs SNEE (Statut National des Etudiants Entrepreneurs) et une répartition plus équitable entre les établissements.

En 2021-2022, 91 actions de sensibilisation ont été menées, touchant près de 8 000 étudiant·e·s dans 29 établissements bretons.

- PASS Création : l'accompagnement de jeunes entrepreneurs (P.203)

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Le Pass'création est un dispositif d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprises. Il permet aux porteur·euses de projet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec des conseils stratégiques, financiers et juridiques tout au long de leur parcours, jusqu'au développement de l'activité.

Le budget alloué à ce programme est de 1,8 M€ par an.

En 2022, les jeunes de 30 ans et moins représentaient 21 % des entrepreneur·euses accompagn·e·s par Pass'création, soit 884 jeunes, dont 47 % étaient des femmes (415).

- **Soutien à l'association *Entreprendre pour apprendre* (P.203)**

Parce que l'association *Entreprendre Pour Apprendre* contribue à sensibiliser les jeunes qu'elle accompagne à l'entrepreneuriat, la Région lui apporte son soutien à hauteur de 35 000 €/ an.

Au cours de la période 2021-2022, 127 mini-entreprises ont été créées, mobilisant près de 3 200 jeunes âgé·e·s de 13 à 25 ans. Parmi eux, 400 lycéen·ne·s ont participé à 20 mini-entreprises organisées dans des lycées bretons, dont 6 en Maison Familiale Rurale, impliquant également 26 enseignant·e·s et 30 mentors. Le salon Régional des mini-entreprises, organisé le 11 mai 2022, a rassemblé 1 600 jeunes, 200 encadrant·e·s et 200 professionnels au Parc des Expositions de Saint Briec.

Ces mini-entreprises permettent aux jeunes de découvrir le monde de l'entreprise, de comprendre la diversité des métiers existants, d'acquérir de nouvelles compétences et de développer leur esprit d'entreprise.

- **Renouvellement des générations dans l'agriculture : dotation jeunes agriculteur·trices (P.207)**



En 2022, 216 jeunes breton·ne·s de moins de 30 ans ont bénéficié d'une aide à l'installation (sur 482 aides à l'installation pour des agriculteur·trice·s de moins de 40 ans). 30% de femmes sont concernées par ces installations aidées.

Le nombre d'installations est relativement homogène sur les 4 départements avec en moyenne 120 projets agréés. Sur chaque département l'activité « bovin lait » représente au minimum 30% des installations et plus de 50% sur l'Ille et vilaine.

La Région dispose également du PASS Avenir Jeunes agriculteur·trice·s, qui vise à accompagner individuellement les jeunes agriculteur·trices en difficulté dans leurs installations. Réalisé par un organisme agréé par la Région, l'accompagnement débute par la réalisation d'un diagnostic pour aboutir sur un plan d'action et un bilan. La Région prend en charge partiellement le coût de cette démarche, qui a bénéficié à une dizaine de jeunes agriculteur·trices en 2022.

- **Les aides à l'installation des jeunes pêcheurs (P.208)**



Le dispositif d'aide à l'installation à la pêche consiste à soutenir la création d'entreprises en aidant à l'acquisition d'un navire de pêche. Cette aide s'adresse aux porteur·euses de projet de moins de 40 ans, titulaires de brevets et ayant une expérience suffisante en navigation. La Région intervient principalement en partenariat avec le FEAMP, sauf en 2022 où elle a financé l'aide exclusivement sur ses crédits régionaux. Le taux d'aide publique est fixé à 25% et plafonné à 75 000€.

Pour l'année 2022, deux projets ont été sélectionnés et ont bénéficié d'une aide régionale de 150 000 €. En 2019 et 2020, 10 et 11 avaient respectivement été soutenus pour des montants de 70 000 € et 73 000 € de crédits régionaux. En 2021, deux projets ont reçu une aide de 28 500€.

- **Le soutien aux missions locales pour les jeunes les plus fragiles (P.319)**



Les 17 Missions locales de Bretagne ont pour mission d'accompagner les jeunes âgé·e·s de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion. Elles mettent en place un processus global qui prend en compte toutes les actions nécessaires pour aider les jeunes à suivre et réussir leur parcours d'insertion. 18 137 ont bénéficiés d'un premier accueil en 2022 (dont 48% de femmes), et 46 413 ont été accompagnés (dont 48,6% de femmes).

La Région Bretagne apporte son soutien aux Missions locales pour leur permettre de mener à bien leurs missions, notamment en ce qui concerne le repérage et la mobilisation des publics, l'accueil, l'information et l'orientation, l'accès à la formation qualifiante et à l'emploi, la sécurisation des parcours vers l'autonomie et la citoyenneté, l'accompagnement de projets territoriaux ainsi que la

professionnalisation des équipes. Les formations proposées dans le cadre de PREPA et QUALIF sont mises à disposition des Missions locales pour les aider dans leurs missions.

En 2022, la Région Bretagne a financé l'offre de services des Missions locales à hauteur de 2 543 000 €, et a également soutenu l'association régionale des Missions locales avec une subvention de 84 000 €.

- **Accueil de jeunes apprenti.es et stagiaires dans les services de la Région (P.9011)**

En 2022, les services de la Région ont accueilli 117 stagiaires, dont 66 femmes et 51 hommes. 44 de ces stagiaires ont reçu une gratification, avec une durée moyenne de stage de 128 jours. 41 apprenti.es ont également été recruté.e.s dans les services de la Région (21 nouveaux contrats, et 20 contrats initiés en 2021), dont 17 femmes et 24 hommes. Ces accueils ont été un peu moins nombreux qu'en 2021, à hauteur de -18%.

Zoom sur le chantier 1 du plan

La mobilité géographique, sociale et culturelle des jeunes dans leur choix de formation et de métiers est un élément clé d'épanouissement dans le monde professionnel. Les jeunes sont à la recherche d'une activité professionnelle qui ait du sens, où le droit à l'erreur existe et qui leur permette de développer leurs compétences professionnelles et personnelles. Les jeunes ressentent comme un frein les lourdeurs administratives et regrettent l'illisibilité de certains réseaux d'acteur.rices.

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

Contexte

Ce chantier n'a pas encore réellement débuté. La finalisation du travail en cours à la Région pour mieux comprendre les attentes des jeunes en matière d'accompagnement vers leur insertion professionnelle, appréhender les enjeux actuels des missions locales qui les accompagnent et élaborer de nouvelles modalités partenariales avec les 17 missions locales et leur association (ARML) est un pré-requis à son lancement.

Acteur.rice.s mobilisé.e.s

Facilitateur.trices pressenti-es : Mission Locale Ouest Côtes d'Armor, ARML

Acteur.trices mobilisé-es : AFPA, Agences d'Intérim, Associations, Chambres consulaires (CCI, chambres d'agriculture, etc.), Communes, CIO, Départements, Entreprises, EPCI, Etat, FJT, Missions Locales, Pôle Emploi, Réseau IJ, Rectorat, Région...

Chantier 2

Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunes bretonnes

La Région contribue au chantier 2 du plan breton de mobilisation pour les jeunes :

- Mission 1
- Mission 3
- Mission 6

Contexte National

Sous l'effet de la bonne tenue du marché du travail, la part de NEET (jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation) est passé à l'été 2022 à 11,6% soit 0,7 point sous son niveau de fin 2019 selon l'Insee. Néanmoins, l'accès aux études et particulièrement à l'enseignement supérieur reste un vrai sujet pour les jeunes, avec 7% de bachelier·ères qui n'ont reçu aucune proposition d'admission sur parcoursup en 2022, et de nombreux étudiant·e·s qui n'ont pu intégrer de Master suite à leur Licence.

Chiffres clés

9 300

Lycéen·nes professionnel·les soutenu·es pour l'achat de leur 1^{er} équipement

2 723

Bourses pour des jeunes en formation sanitaire ou sociale

5 174

Jeunes ont bénéficiés d'un accompagnement PREPA pour leur formation

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Bien vivre - soutien à l'investissement pour la construction et la restauration des écoles et équipement extras et périscolaires (P.0101)**



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

La Région Bretagne, via le dispositif *Bien Vivre Partout en Bretagne*, a accompagné en 2022, 45 projets d'équipements enfance-jeunesse pour un montant financier de 4 565 771 €. Les projets accompagnés sont variés : il s'agit principalement de projets de construction et/ou réhabilitation d'écoles et de restaurants scolaires, la construction d'équipement enfance-jeunesse ou encore d'équipements extras et périscolaires (accueils de loisirs sans hébergement).

- **Les lycées et l'accompagnement des lycéen·nes (P.0303)**



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

Les lycées sont l'une des compétences majeures de la Région en faveur de la jeunesse : la Région apporte un soutien financier à l'adaptation des bâtiments pour accueillir les lycéens, à l'achat de matériels pédagogiques pour les enseignants et les élèves, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements nécessaires au fonctionnement des lycées. Elle participe également au fonctionnement de ces établissements et encourage l'utilisation des outils numériques dans les établissements publics. En 2022, ces actions ont représenté un investissement de plus de 246 M€ au bénéfice des 120 000 lycéen·ne·s breton·ne·s inscrits dans ces établissements scolaires.

- **Une nouvelle tarification régionale pour la restauration et l'hébergement des lycées publics**



A la suite de l'adoption des principes fondateurs de la tarification régionale unique, sociale et solidaire en octobre 2021 pour les services de restauration et d'hébergement des lycées publics, la Région a élaboré en 2022 les grilles tarifaires. Elles comportent 6 tranches de revenus afin de prendre en compte la capacité contributive des familles, de limiter les effets de seuil mais aussi de garantir une mise en application opérationnelle au sein des établissements qui a pu intervenir dès la rentrée 2022. Ainsi, En prenant à sa charge 43 à 66 % du coût d'un repas estimé à 8 €, la Région propose un repas complet et équilibré à partir de 2,70 € (et jusqu'à 4,60 € maximum).

- **Acquisition de ressources pédagogiques pour les lycéen.nes (P.0302)**



La Région a poursuivi le soutien à l'acquisition de ressources pédagogiques. A partir de la rentrée 2022, l'effort régional a été concentré sur les lycées publics bretons avec une aide calculée sur la base de 15 € par élève. En novembre 2022, une collaboration avec Pearltrees et 7 lycées publics a donné lieu à une expérimentation pour évaluer l'usage et la satisfaction des enseignant·e·s et des élèves à l'égard des manuels numériques. En outre, la Région a participé à l'achat d'un premier équipement pour 9 300 lycéen·ne·s professionnel·le·s, à raison de 123 € en moyenne par élève.

- **Soutien aux projets éducatifs des lycéen.nes (P.0302)**



Karta est une aide qui vise à encourager le développement de projets éducatifs centrés sur la citoyenneté et l'éco-citoyenneté, en mettant l'accent sur des thématiques prioritaires. La levée des restrictions sanitaires a permis une reprise progressive des projets Karta présentés par les lycées bretons. Pour l'année scolaire 2021/2022, 1 659 actions ont été enregistrées, avec un budget de 1,6 million d'euros, représentant une augmentation de 20% du nombre d'actions et du budget par rapport à l'année précédente (1 311 actions avaient été recensées en 2020/2021 pour un budget de 1,2 million d'euros).

De plus, un nouveau webinaire Karta Bretagne sur le thème de la biodiversité et des transitions climatiques a été organisé en novembre 2022 à l'intention des lycées bretons, et peut être visionné sur <https://vimeo.com/772025354>.

- **Le soutien régional aux Centres de Formation d'Apprenti·es**

- Aide au maintien de l'activité des CFA (P.0312)**

L'apprentissage est une politique qui concerne directement la jeunesse, car elle est destinée aux 15-29 ans. La Région soutient le fonctionnement des CFA à hauteur de 1 609 313 €, en concentrant son action sur deux axes :



D'une part, elle a aidé au recrutement de 147 apprenti·e·s par des employeurs relevant de la fonction publique hospitalière, qui ne bénéficient pas ou peu des aides de l'État.

D'autre part, via un appel à projets, elle a accompagné environ 2 350 apprenti·e·s porteurs de troubles "dys" pour garantir leur réussite dans leur formation.

- Le soutien à la construction et à la rénovation des CFA (P.0312)**



La Région a apporté son soutien aux projets de restructuration des locaux de formation et des espaces de vie des apprenti·e·s, pour un montant total de 11 137 304 €. Parmi ce montant, 6 745 037 € ont été alloués à 12 nouvelles opérations actées en 2022, visant à fournir aux apprenti·e·s breton·ne·s des installations de haute qualité pour les aider à réussir leur formation.

- **Le financement des formations sanitaires et sociales et le soutien aux étudiant·e·s de ces formations**

Le financement des formations sanitaires et sociales

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



En matière de formation paramédicale et sociale, la Région finance les instituts et écoles délivrant les diplômes d'Etat et assure la définition de la carte des formations conformément au schéma des formations sanitaires et sociales.

En 2022, les dotations de fonctionnement ont atteint 54,3 M€ pour ces formations. Suite au Ségur de la santé, la Région a déployé des places de formation supplémentaires en ouvrant 450 places pour les aides-soignant·e·s, 230 places pour les infirmier·ères et 146 places pour le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

Le soutien aux étudiant·es des formations sanitaires et sociales

10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



Pour soutenir les élèves et étudiant·es des formations sanitaires et sociales dans leur parcours de formation, la Région accorde des bourses sur critères sociaux. Pour la rentrée 2022, 2 723 bourses ont été décernées, pour un montant total de 7,94 millions d'euros.

De plus, la Région a signé 30 contrats de fidélisation avec des étudiant·e·s en masso-kinésithérapie, couvrant les coûts de leur formation sur quatre ans en échange d'un engagement de trois ans de travail auprès de l'employeur (du secteur hospitalier ou médico-social) avec lequel le contrat a été passé.

Enfin, au cours de l'année 2022, la Région a organisé une large concertation régionale pour déterminer les nouvelles orientations en matière de formations sanitaires et sociales pour la période 2023-2028. Ces orientations seront votées dans le cadre de la SRTES et du CPRDFOP

- **L'accompagnement des jeunes en insertion professionnelle**

La lutte contre le décrochage scolaire (P.301)

Depuis 2018, le GREF Bretagne a été positionné par la Région et le Rectorat au premier plan de l'observation de la lutte contre le décrochage scolaire en Bretagne. Grâce à une collaboration constante avec les acteur·trices régionaux, académiques et les PSAD (Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs), ils ont pu recueillir des informations cohérentes et fiables sur les jeunes décrocheur·euses et l'activité des PSAD bretonnes.

Les analyses et outils développés ont permis de mieux comprendre le décrochage scolaire au niveau régional et infra, comme en témoigne la diffusion des trois synthèses annuelles régionales.

Cependant, les changements majeurs apportés à la plateforme nationale RIO depuis janvier 2022 ont compromis la collecte de données fiables et qualitatives nécessaires pour l'observatoire du décrochage scolaire. Par conséquent, la collecte de données menée par le GREF Bretagne est suspendue pour l'année scolaire 2021-22

Les formations de préparation aux projets (P.316)

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



Les formations de la gamme PREPA accompagnent les personnes en recherche d'emploi dans leur parcours d'évolution professionnelle :

Le programme PREPA Projet permet de découvrir différents métiers et d'explorer de nouvelles options professionnelles. Environ 1 800 stagiaires ont bénéficié de ce programme, dont 42% de moins de 26 ans.

Le programme PREPA Avenir Jeune est destiné aux jeunes ayant des difficultés d'insertion professionnelle. Il offre des parcours de remobilisation soutenus par des activités associatives, culturelles ou sportives, ainsi que des immersions en situation professionnelle. En 2022, 1 794

personnes se sont inscrites à cette formation, elles étaient 81% à n'avoir peu ou pas de qualifications et aucun des participant·e·s n'était bénéficiaire du RSA. Par ailleurs, la formation a bénéficié à 51% de femmes contre 47% en 2021.

Le programme PREPA Clés est destiné aux personnes les plus vulnérables, en particulier les personnes en situation d'illettrisme. Il vise à renforcer leurs compétences afin de faciliter leur accès à l'emploi ou leur préparation à une formation. 22% des stagiaires qui ont bénéficié de cette formation ont moins de 29 ans, soit 1 580 stagiaires.

L'aide à l'accompagnement à la qualification pour les jeunes (P.315, 317 et 319)

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



L'accompagnement à la qualification est destiné aux stagiaires qui cherchent à se lancer dans un projet de formation qualifiante après avoir suivi une formation PREPA, et qui ont besoin d'un accompagnement durant la période intermédiaire.

Les mesures mises en place pendant cette période de six mois maximum visent à renforcer le projet professionnel des stagiaires et à garantir leur réussite dans la formation qualifiante (par exemple, des entretiens, des stages pratiques, des forums ou des salons). Un contrat est signé entre le stagiaire, l'organisme PREPA et un conseiller en évolution professionnelle de la Mission locale, de Pôle emploi ou de Cap Emploi. Le stagiaire, le conseiller et l'organisme bénéficient d'aides financières régionale.

En 2022, 625 jeunes de moins de 30 ans ont profité de cette aide, ce qui représente 85% des bénéficiaires.

Le soutien régional aux stagiaires en formations qualifiantes (P.316)

4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



Le dispositif QUALIF Emploi individuel est une aide personnelle destinée à aider les demandeur·euses d'emploi à accéder à une formation sanctionnée par un titre ou un diplôme si celle-ci n'est pas disponible dans l'offre collective de la région. Cette aide est ouverte à tous les demandeur·euses d'emploi.

Les jeunes âgé·e·s de 18 à 25 ans doivent être accompagné·e·s par un conseiller en évolution professionnelle et avoir quitté le système scolaire depuis plus de six mois (pour les formations de niveau Bac et inférieur) ou plus d'un an pour les autres formations. Cette aide couvre les frais pédagogiques, limités à 3 500 € selon le niveau de formation ou 4 500 € pour les publics peu ou pas qualifiés, ainsi qu'une aide financière pour les stagiaires qui ne sont pas indemnisés par Pôle emploi.

En 2022, sur les 1 808 personnes ayant suivi une formation, 519 ont moins de 30 ans, ce qui représente 29 % des bénéficiaires.

Les actions territoriales PREPA et QUALIF (P.316)

En complément des gammes PREPA et QUALIF Emploi, la Région soutient les actions territoriales en réponse aux besoins de recrutement des entreprises ou permettant une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées par les personnes. Sur les 1 558 stagiaires entrés en formation en 2022, 754 avaient moins de 26 ans (48%) dont 221 en formation qualifiante et 533 en formation de préparation au projet.

Les formations des personnes sous-main de justices - détenu.e.s (P.316)

16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



Le programme de formation des personnes sous mains de justice mis en œuvre dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne propose d'acquérir un socle de compétences, d'obtenir une qualification et préparer la fin de détention. En 2022, 163 jeunes de 18-25 ans ont bénéficié d'une formation pendant leur détention.

L'aide financière pour une meilleure sécurisation des parcours des jeunes (P.317)

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



L'aide financière contribue à sécuriser les parcours des personnes intégrant une formation financée par la Région. Elle est déterminée sur critères sociaux et est constituée d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du quotient familial et des impôts sur le revenu de la personne. Cette information permet la prise en compte de la situation individuelle et familiale du stagiaire. Elle est complétée par un forfait transport / hébergement (de 15 à 100 €, variable selon la distance domicile/ lieu de formation) et d'un forfait restauration de 80 €.

Sur les 9 129 stagiaires entrés en formation en 2022 et bénéficiaires de l'aide financière, 4 885 sont des jeunes de moins de 26 ans.

• Le soutien aux étudiants et le renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Organisation des premiers rendez-vous de la vie étudiante (P.311)

Les premiers rendez-vous de la vie étudiante, co-organisés par la Région Bretagne, le Rectorat d'Académie et le CROUS Rennes-Bretagne se sont déroulés le 20 octobre 2022, à Saint Brieuc, au cœur du campus Mazier, et ont réuni 90 participant·e·s. Le thème de cette première rencontre, « *Etre étudiant·e en Bretagne au sortir de la crise sanitaire* », a été l'occasion de rassembler les différents acteur·trices concerné·e·s : étudiant·e·s, représentant·e·s d'établissements accueillant des formations post-bac, d'associations et de collectivités, afin d'initier une réflexion sur la vie étudiante au regard du contexte actuel et d'imaginer des pistes de solutions à l'échelle régionale.

A l'issue d'une séquence plénière, les participant·e·s se sont réparti·e·s en plusieurs ateliers, portant sur les thèmes du logement étudiant, des difficultés de santé mentale, de l'engagement dans les associations étudiantes, de la pratique du sport et de la culture. Les propositions formulées auront permis d'alimenter le volet vie étudiante de la stratégie régionale des transitions économiques et sociales, et également pu trouver un écho dans les concertations territoriales menées par le Rectorat au premier semestre 2023.

Le soutien aux doctorant.es (P.311)

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



La Région soutient les jeunes chercheur·euses en offrant des Allocations de Recherche Doctorale (ARED). Ce dispositif a pour objectif de former de jeunes chercheur·euses aux métiers de la recherche et de développer leurs compétences dans les laboratoires publics et privés de Bretagne.

Chaque année, la Région soutient entre 115 et 120 nouveaux doctorant·e·s pour une durée de trois ans, soit un total de 360 étudiant·e·s, avec un budget total de 6M€. La contribution de la Région s'élève à 17 500 € par an et par doctorant·e·.

Soutien à la formation des enseignant·es bilingues (P.318)

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



L'aide Skoazell s'adresse aux personnes inscrites en master Métier de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) « enseignement bilingue », afin de préparer les concours de l'enseignement bilingue français-breton. D'un montant de 4 000 € pour chaque année de master, elle participe de manière active au financement des études permettant l'accès aux métiers de l'enseignement en langue bretonne.

En 2022, 15 personnes ont été bénéficiaires de Skoazell en master 1 pour un budget total de 60 000 € et 23 en master 2 pour un montant de 92 000 €. Parmi les bénéficiaires en master 1, 12 sont des jeunes et 17 parmi les masters 2.

La participation active à la formation des futur.es professionnel.les du patrimoine (P.604)

4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



30 ans.

En 2022, la Région a mis en place un dispositif de bourses universitaires pour soutenir la recherche sur le patrimoine breton et la production de connaissances inédites. Cette aide est destinée aux étudiant·e·s en master 1 et 2 ainsi qu'aux doctorant·e·s et est accordée sous la forme d'une bourse de recherche. En 2022, la région a financé 4 travaux de recherche (mémoires et thèses) dont la moitié pour des jeunes de moins de

La Région poursuit par ailleurs sa collaboration avec Rennes 2, sous la forme de 3 exercices pratiques d'Inventaire portés par le master REPATS, ainsi qu'avec l'ENSAB et l'UBS. Des outils pédagogiques, tels qu'une carte géante, une frise chronoludique et une maquette sur les architectures en pan de bois, ont également été élaborés pour sensibiliser les jeunes publics, notamment lors des Journées du patrimoine.

Le soutien au Campus des Industries Navales (P.311)

La Région soutient le Campus des Industries Navales (CINav), qui a pour mission de faire connaître les métiers de l'industrie navale auprès des jeunes et des organismes de formation. Pour cela, le CINav propose un contenu pédagogique spécifique destiné à des formations générales, comme des formations de soudeur, de chaudronnier ou d'électricien, par exemple, ainsi qu'un label garantissant un niveau de compétences élevé pour les jeunes diplômé·e·s permettant aux entreprises de recruter du personnel qualifié. Les diplômé·es ont un taux d'insertion professionnelle très satisfaisant.

Le CINav a également créé un "Navire des métiers" pour permettre aux collégien·nes et aux lycéen·nes de découvrir ces métiers et travaille activement pour encourager la participation des femmes à cette filière. En 2022, la Région a accordé une aide financière de 82 013 € pour soutenir cette initiative.

Le soutien aux jeunes sportifs et sportives de haut niveau et aux pôles espoir

En 2022, 94 des 117 sportif·ves breton·ne·s possédant le statut de « Sportif de Haut Niveau - SHN » dans la catégorie « Relève », ont été invité·e·s à faire une demande de bourse auprès de la Région. Suite à l'examen des dossiers, 66 athlètes (34 hommes et 32 femmes) issus de 21 disciplines différentes ont bénéficié d'une aide financière totale de 61 450 €, soit en moyenne 930 € par athlète.

Par ailleurs, la Région soutient les pôles espoirs en leur accordant une aide globale de 177 000 € pour leur fonctionnement, répartie entre les 23 pôles situés en Bretagne (603 jeunes bretons et bretonnes sont inscrit·es dans ces pôles espoirs).

Zoom sur le chantier 2 du plan

« Se former et acquérir un diplôme est un vecteur facilitant de l'entrée dans la vie active. Les jeunes peuvent ressentir une pression face au choix de formation qu'ils.elles sont amené.es à faire, d'autant plus que certaines voies de formation nécessitent d'être mobile ce qui peut constituer un frein important. Les jeunes ont par ailleurs des pratiques spécifiques en matière de formation, notamment via le numérique, l'utilisation des MOOC, les FABLAB, etc. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Contexte

Les objectifs généraux énoncés lors de la co-construction du chantier en 2020 sont les suivants : développer l'approche par compétences dans le choix et le cursus de formation, renforcer la flexibilité entre les filières, garantir et rendre possible la réorientation sans que cela soit vécu comme un échec, permettre une connaissance accrue des métiers et valoriser les métiers locaux, renforcer l'éducation au choix en individualisant et personnalisant l'information et l'accompagnement en partant des envies des jeunes, et enfin reconnaître la complémentarité entre l'Éducation nationale, les organismes de formation et l'éducation populaire

Acteur.rice.s mobilisé.e.s

Acteur.rice.s mobilisé.e.s : Acteur.rice.s de l'orientation et de la formation, membres du réseau IDEO, Associations, Etudiant.e.s, Parents d'élèves, Région, Rectorat, Universités...

Chantier 3

Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin

La Région contribue au chantier 3 du plan breton de mobilisation pour les jeunes :

- Mission 1
- Mission 3

Contexte National

En 2022, selon un rapport IPSOS, 94% des 16-30 ans utilisaient au moins un réseau social ou média en ligne pour s'informer sur l'actualité. Le travail d'observatoire mené par Info Jeunes France montre cependant qu'ils se sentent mal informés concernant leurs droits et démarches administratives (logement, budget...). Le baromètre de l'INJEP confirme cette sensation de flou : 24 % des jeunes estimaient en 2021 qu'ils ne bénéficiaient pas d'aides auxquelles ils pourraient pourtant prétendre (25% pour les jeunes breton-nes).

Chiffres clés



Jeunes bénéficiaires des services du réseau Info Jeunes



Structures Info Jeunes en Bretagne



Jeunes sensibilisés à l'orientation

La Région agit avec et pour les jeunes

- Soutien au CRIJ Bretagne et à l'ADIJ (P.0102)



2022 a été marquée par la mise en œuvre effective, au dernier trimestre, de la délégation de compétence de l'Etat vers la Région en matière d'information jeunesse, comprenant le soutien de l'Etat au CRIJ et à l'ADIJ des Côtes d'Armor et la labellisation des structures Info Jeunes.

Le CRIJ est notamment chargé de l'accompagnement, de la promotion et de la coordination des 73 structures qui composent le réseau Info Jeunes en Bretagne (2 nouvelles structures Info Jeunes ont ouvert leurs portes en 2022, à Saint Briec et à Binic). Il assure la formation initiale des professionnel·les « conseiller·es information jeunesse » et produit des ressources documentaires complémentaires à la documentation nationale sur tous les sujets qui



Carte du réseau Info Jeunes Bretagne en 2022 (source <https://crij.bzh>)

touchent les jeunes : job d'été, stage, logement, santé, international. Le CRIJ est également membre d'IDEO et contribue au déploiement du Service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle.

En 2022, 89 000 jeunes breton·ne·s (dont 55% de filles, 41% de garçons, et 4% ne se prononçant pas sur leur genre) ont bénéficié des services du réseau Info Jeunes, soit une hausse de fréquentation de 23% par rapport à l'année précédente. Les principales demandes concernent la recherche d'un travail, la construction de son parcours, l'accès aux droits et les démarches administratives.

- **Initiation au numérique pour les jeunes, via visa internet Bretagne (P.103)**

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Le Visa Internet Bretagne s'adresse à tou·tes les bretonnes et bretons qui souhaitent s'initier gratuitement aux usages numériques, quels que soient leur âge ou leur situation. La Région soutient également financièrement les lieux labellisés Espaces publics numériques (EPN), qui mettent en place ces initiations.

Sur les trois dernières années, les jeunes de moins de 30 ans ont représenté, selon les questionnaires recueillis, entre 3 et 6% des participant·es aux formations Visa Internet Bretagne.

- **IDEO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne (P.301)**

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



IDEO est un réseau de structures emploi-formation en Bretagne qui informe et conseille les Bretons sur les métiers, les formations et les opportunités d'emploi à partir du collège jusqu'à la vie active (500 lieux d'information en Bretagne).

La plateforme web régionale offre une variété d'informations pour aider à s'orienter et à faire des choix. Il y a actuellement 11 membres et 11 membres associés dans le réseau IDEO, qui comprend des organisations telles que Pôle emploi, les universités, les missions locales, le réseau Info Jeunes... En outre, IDEO recense des informations sur les formations (7000 formations), des fiches métiers (800), mais également des offres de stage pour les étudiants de troisième. Afin de faciliter l'accès aux stages d'observation des collégien·ne·s, la Région Bretagne, en partenariat avec l'académie de Rennes, a en effet mis en place en 2022, depuis la plateforme IDEO, un service numérique proposant près de 1 000 offres de stages. Ce service est également accessible via l'utilisation des comptes Toutatice pour les élèves et leur famille.

En 2022, le site IDEO a enregistré 255 178 visites et 189 743 visiteurs uniques, avec une durée moyenne de visite de 2 minutes et 18 secondes. Les utilisateurs ont principalement accédé à la plateforme à partir de leur smartphone (122 538 visites), suivi de leur ordinateur (110 231 visites), de leur phablette (12 300 visites) et de leur tablette (8 610 visites).

Les actions locales d'information sur les métiers et les formations :

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Pour informer les jeunes sur les métiers et les formations, huit modalités d'intervention locales ont également été mises en œuvre en 2022. Elles ont touché près de 95 000 jeunes. Parmi ces modalités, trois sont spécifiquement destinées au public jeune : les salons de l'enseignement supérieur, les forum « orientation scolaire » et les actions d'information pour les publics scolaires.

- **La communication sur les actions et dispositifs régionaux qui concernent les jeunes**

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Les dispositifs mis en place par la Région et qui s'adressent aux jeunes bretonnes et bretons font l'objet d'actions d'information ou de communication afin de les porter à leur connaissance. Ces actions sont relayées dans les médias de la Région, sur le site bretagne.bzh et ses différents comptes sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Linked'in), par la production de plaquettes, la réalisation de campagnes ciblées à leur attention, l'organisation ou la présence sur des événements les concernant.

En 2022, ces relais ont concerné :

- Le concours de critiques littéraires organisé à l'occasion du Goncourt des lycées ;

- Le partenariat avec le Festival Etonnants Voyageurs qui permet chaque année à 850 lycée·nes et apprenti·es breton·nes de découvrir le festival en avant-première et de rencontrer auteur·trices et professionnel·le·s de l'édition ;
- La tenue de stands sur les 4 salons départementaux consacrés à la formation et l'orientation ;
- Le renouvellement du Conseil régional des jeunes ;
- La réalisation d'un flyer à l'occasion de la mise en place d'une nouvelle tarification pour la restauration et l'hébergement dans les lycées publics ;
- L'équipement des 115 lycées publics bretons en distributeurs de protections périodiques ;
- La mise à disposition par la Région de 50 000 billets gratuits par semaine du 15 juillet au 29 août pour que les jeunes puissent voyager sur tout le réseau Breizhgo ;
- La diffusion d'un violentomètre à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes du 25 novembre.

Zoom sur le chantier 3 du plan

« Avec la multitude de dispositifs, de structures et d'interlocuteur.rice.s, il peut être compliqué pour les jeunes de trouver la bonne information et de la comprendre. Internet est le premier outil d'information des jeunes. Il s'agit de développer la lisibilité numérique des réseaux de jeunesse en étant aux côtés des jeunes mais en ne faisant pas à leur place. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Contexte

Ce chantier a débuté en 2020 avec des travaux centrés sur l'amélioration de l'accès des jeunes breton·nes à l'information via le numérique. Le groupe de travail, qui se réunit tous les trois mois, réfléchit à la création d'une plateforme numérique "Jeunes en Bretagne" qui rassemblerait différents portails thématiques tels que "Jeunes en projets", "Jeunes en route pour le monde", "Jeunes en logement", etc. Cette plateforme fournirait des informations sur les aides et les dispositifs ainsi que des services.

Pour 2022, les membres du chantier se sont donné comme objectif d'avancer sur l'arborescence et le contenu de la future plateforme « Jeunes en Bretagne » en recueillant des suggestions et propositions sur une première version de l'arborescence.

Acteur.rice.s mobilisé.e.s

Les facilitateur·trices de ce chantier sont : Le Centre Régional Information Jeunesse, Douarnenez Communauté.

Les acteur·trices mobilisé·es sont : Le Centre Régional Information Jeunesse, des Structures Info Jeunes, des maisons des jeunes et de la culture, des représentants de communes, d'intercommunalités, de conseils départementaux, des missions locales, des représentants des jeunes (Fédération des associations de Bretagne occidentale, des jeunes volontaires de service civique sur des missions liées à l'information...), des représentants des services de l'Etat...

Actions réalisées en 2022

Trois rencontres ont eu lieu pour travailler à la création d'une plate-forme numérique « Jeunes en Bretagne » dans le but d'améliorer l'accès à l'information des jeunes bretons via le numérique.

- Lors de la première rencontre en février 2022, une analyse du site actuel du CRIJ a été réalisée pour élaborer une grille d'analyse portant sur les fonctionnalités, l'ergonomie/design et les contenus. Les résultats ont servi à l'élaboration d'une première arborescence de site et à la définition des fonctionnalités nécessaires.
- En juin 2022, le travail s'est concentré sur les premières branches de l'arborescence du site pour identifier les informations, outils et fonctionnalités nécessaires.
- En décembre 2022, l'étude de l'arborescence a été revue suite aux remarques des participants et de premières fonctionnalités ont été développées sur le site actuel du CRIJ.

Chantier 4

Permettre à tout.e.s les jeunes d'être en bonne santé

La Région contribue au chantier 4 du plan breton de mobilisation pour les jeunes :

- Mission 1
- Mission 6

Contexte National

Le baromètre DJEPVA montre que le moral des jeunes semble renouer avec l'optimisme : 66 % des jeunes interrogés en 2022 se déclarent spontanément plus souvent heureux et optimistes qu'en 2021 (+ 13 points). Cette amélioration de la situation pour une partie des jeunes ne doit pas cacher une autre réalité : l'Agence Nationale de Santé Publique déclare une augmentation par rapport à 2021 des passages aux urgences pour « idées suicidaires » chez les jeunes de 15 à 24 ans. Le sentiment de solitude est encore très présent : selon l'INJEP, 41% des jeunes déclarent se sentir seul·es tous les jours ou presque (48% en Bretagne).

Chiffres clés

4 000

Jeunes ont bénéficié d'un accompagnement par un PAEJ

2

Nouveaux PAEJ ont ouvert leurs portes

195 000 €

Pour soutenir la pratique sportive des jeunes breton·nes scolarisé·es

La Région agit avec et pour les jeunes

L'accompagnement du mal-être des jeunes :

- Soutien aux Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) et à leur réseau (P.102)

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Les PAEJ sont des structures d'accueil et d'écoute anonyme, inconditionnelles et gratuites pour les jeunes de 12 à 25 ans qui rencontrent des situations de mal-être. Dans la poursuite des mesures d'urgence Jeunesse votées en 2021, de nouvelles modalités financières de répartition du soutien régional aux Points Accueil Ecoute Jeunes ont été votées en mars 2022, afin que davantage de jeunes puissent être accueilli·es et que l'« aller-vers » se développe. La Région a consacré 506 400 € à l'accompagnement des PAEJ en 2022. Près de 4 000 situations ont ainsi été accompagnées, par des psychologues, éducateur·trices spécialisé·es ou intervenant·es sociaux·ales (soit 265 jeunes en moyenne par PAEJ). La Région s'est également engagée, avec l'ARS et la CAF, sur le développement de deux nouveaux PAEJ à Vitré et Redon.

Depuis la fin de l'année 2020, les PAEJ ont signalé une forte dégradation des situations des jeunes rencontrés, avec en moyenne plus de 3 entretiens individuels par situation en 2022. La santé mentale apparaît en tête des demandes de rendez-vous (64% des situations accompagnées), devant les difficultés relationnelles et sociales. L'action des PAEJ a par ailleurs permis de faire remonter 9 informations préoccupantes et 3 signalements en 2022.

La Région accompagne par ailleurs financièrement, depuis 2018, la mise en place d'une coordination régionale qui permet la mise en réseau des professionnel·les des PAEJ, l'échange de pratiques et un suivi harmonisé de l'activité. Le renforcement de ce soutien permet depuis 2021 à l'association SeSAM de dédier 0,5 ETP à la coordination du réseau. Ce temps de travail supplémentaire a permis de conforter la gouvernance du réseau, de poursuivre le travail partenarial (avec les missions de lutte

contre le décrochage scolaire, le réseau Info Jeunes, le réseau Habitat Jeunes, le Comité Régional Olympique et Sportif...), de travailler à une plateforme collaborative pour les professionnel-le-s du réseau et d'accompagner l'installation des nouveaux PAEJ.

- **L'éducation à la santé des jeunes par les pairs avec le dispositif Corres'Santé (P.102)**

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



En matière de prévention et promotion de la santé, la Région a maintenu sa mobilisation spécifiquement sur la santé des jeunes via le dispositif de prévention par les pairs « Corres'Santé ». En 2022, trois structures ressources (Addiction France, Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé et Liberté couleurs) ont été subventionnées afin d'accompagner les établissements souhaitant développer des démarches d'éducation par les pairs. Se sont engagés dans le dispositif Corres'Santé 16 lycées généraux/technologiques et 5 lycées agricoles et maritime nouvellement intégrés dans le dispositif. 18 jeunes volontaires en services civiques dans des missions locales ont également bénéficié de ce dispositif. L'enveloppe budgétaire dédiée à ce dispositif pour l'année 2022 était de 149 600 €.

Le soutien aux activités sportives comme source de bien-être

- **Bien vivre - soutien à l'investissement pour les infrastructures sports-loisirs à destination des jeunes (P.101)**

11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



En 2022, la Région Bretagne a soutenu, via le dispositif « Bien vivre Partout en Bretagne », 59 projets d'équipements sportifs pour un montant financier de 3 331 003 €. Il s'agit notamment de la construction / réhabilitation de complexes / espaces sportifs, la construction d'équipements sportifs de proximité (skate parc, pumtrack, terrain multisport, boulodrome...) et l'aménagement d'espaces de loisirs.

- **Soutien aux fédérations de sport scolaire (P.603)**

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



Trois ligues régionales consacrent leur activité au développement du sport des jeunes scolarisés : l'UNSS (public) et l'UGSEL (privé) pour les élèves du secondaire et enfin le sport universitaire pour les élèves des grandes écoles et des universités. Chacune d'elles est soutenue par la politique sportive régionale pour aider à leur fonctionnement, à hauteur de 30 K€. Au total, en 2022, 90 K€ ont été octroyés à ces 4 ligues régionales en fonctionnement (USEP : 26 K€ / UGSEL : 30 K€ / UNSS : 30 / Sport universitaire : 30 K€).

Par ailleurs, les associations sportives des lycées adhérentes à l'UNSS et à l'UGSEL peuvent bénéficier d'aide au transport pour participer aux épreuves inscrites au calendrier fédéral à partir du niveau inter-régional. Dans ce cadre, 96 291 € ont été attribuées à 91 associations sportives différentes. Pour le sport universitaire, seul le niveau national est aidé. En 2022, la Région a engagé 9 423 € pour permettre à 368 sportives et sportifs bretons de participer à ce niveau de compétitions.

Au total, sur l'ensemble des dispositifs, la politique sportive régionale a consacré 195 714 € pour le développement du sport des jeunes bretons scolarisés.

Zoom sur le chantier 4 du plan

« Le bien-être est un facteur déterminant de l'épanouissement personnel (social, professionnel, etc.). Pourtant, 17 % des jeunes scolarisé·e·s déclarent être en souffrance psychique. Comment mieux prévenir, repérer et soutenir les situations de mal-être des jeunes breton·ne·s ?

Si l'air, l'eau, l'alimentation, le bruit ou encore le cadre de vie influent sur notre santé à toutes et tous, les jeunes figurent parmi les populations les plus vulnérables aux expositions environnementales. À un moment de la vie où ils et elles acquièrent leur autonomie, il importe de pouvoir permettre aux jeunes de vivre dans un environnement favorable à leur santé ».

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Contexte

Ce chantier a été initié en janvier 2022, autour de l'Agence régionale de Santé, de l'association SESAM qui coordonne le réseau des PAEJ, de l'association Unicité, de représentantes de la Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers et de la Région. Dès les premiers échanges, la volonté commune de travailler sur la promotion de la santé des jeunes par les pairs a été identifiée. En effet, le constat d'un intérêt partagé pour cette thématique a été dressé, du fait des résultats probants sur la santé des jeunes d'une part, et de l'absence de réseau/coordination à ce sujet en Bretagne alors que les initiatives foisonnent. Pour 2022, le groupe de travail s'est fixé comme objectif d'initier une dynamique régionale autour de la promotion de la santé des jeunes par les pairs en Bretagne.

Acteur.rice.s mobilisé.e.s

Les facilitateur·trices de ce chantier sont : l'Agence Régionale de Santé, l'association SESAM Bretagne, l'association Unicité, la Région Bretagne.

Les acteur·trices mobilisé·es sont : le Rectorat, l'EHESP (via Eric Le Grand, sociologue et chercheur spécialisé dans l'éducation par les pairs), l'observatoire régional de la santé, Addiction France, l'IREPS, liberté Couleur, des représentants de communes, d'intercommunalités, de conseils départementaux, des missions locales, des PAEJ, des représentants de Contrats Locaux de Santé (CLS), des représentants des jeunes (Commission Santé du Conseil régional des jeunes, jeunes volontaires de service civique sur des missions liées à la santé, étudiants relais-santé et ambassadeurs du lien social...), le CESER, des représentants des services de l'Etat (PJJ et police nationale), des universités...

Actions réalisées en 2022

Une rencontre régionale sur la promotion de la santé des jeunes par les pairs a été organisée le 1^{er} juillet à Lorient, au lycée Dupuy de Lôme. Elle a rassemblé 80 participant·e·s de toute la Bretagne avec pour objectifs :

- Favoriser l'interconnaissance entre les personnes / structures qui interviennent déjà dans le cadre de la prévention par les pairs et celles qui sont intéressées par le sujet mais le découvrent.
- Permettre aux participant·e·s de prendre du recul par rapport au terrain, de questionner leurs pratiques, la cohérence des approches par rapport aux besoins et de nommer les enjeux communs.

- Envisager un cadre de travail collectif, avec les structures/personnes volontaires et intéressées, permettant de questionner, tester, déployer, évaluer, les expériences de prévention par les pairs.

Cette journée de travail a permis d'alterner des temps de restitution d'études et de recherche scientifiques, afin de faire « culture commune », des témoignages de jeunes et des ateliers de co-construction. 8 expériences de promotion de la santé des jeunes par les pairs, bretonnes et nationales, ont été présentées.

A l'issue de cette première rencontre, et suite au travail d'analyse remis par Eric Le Grand, 3 axes de travail ont été identifiés pour 2023 :

1. Favoriser la rencontre de l'ensemble des institutions qui, en Bretagne, soutiennent les dynamiques de promotion de la santé des jeunes par les pairs, afin d'envisager une stratégie coordonnée.
2. Construire des ressources ou « guide pratique », avec retours d'expériences et outils, pour mieux doter les acteurs qui souhaitent mettre en œuvre des dispositifs de promotion de la santé des jeunes par les pairs.
3. Favoriser la rencontre en Bretagne des jeunes pairs engagés dans l'ensemble des dispositifs de promotion de la santé des jeunes par les pairs, afin de permettre la valorisation de leurs expériences et d'alimenter les actions/dispositifs par leurs regards sur la santé des jeunes et les actions de promotion de la santé.

Chantier 5

Garantir l'accès à un logement pour les jeunes breton.ne.s

La Région contribue au chantier 5 du plan breton de mobilisation pour les jeunes :

- Mission 1
- Mission 3

Contexte National

Dans son étude publiée en 2023, La DREES indiquait que 26% des jeunes de 18 à 24 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Ce taux s'accroît lorsque les jeunes disposent d'un logement autonome (34% sous le seuil de pauvreté), le logement devenant alors le premier poste de dépense dans leur budget. LocService rapporte qu'en 2022 il faut compter en moyenne 557 euros pour louer un studio en France.

Chiffres clés

7 000

Jeunes accueilli-es au sein du réseau habitat jeune

182

Logements supplémentaires soutenus par la Région, via 3 projets d'habitat jeunes

50 M€

Pour la rénovation ou à la construction de résidences étudiantes

La Région agit avec et pour les jeunes

• Soutien à l'URHAJ Bretagne (P.102)



Dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024, la Région a renouvelé, en 2022, son partenariat avec l'URHAJ à hauteur de 40 000 €, autour de 5 axes : développer l'offre Habitat Jeunes, coopérer avec les acteurs du territoire, favoriser la participation des jeunes, animer le réseau et contribuer aux politiques publiques.

Le réseau *Habitat Jeunes Bretagne* (20 adhérents, 96 implantations - résidences habitat jeune, foyer soleil, logements diffus - dans 43 communes bretonnes) permet d'accueillir près de 7 000 jeunes par an.

• Bien vivre - soutien à la construction de logement pour les jeunes (P.101)



En 2022, 3 projets d'habitat jeunes ont été soutenus par la Région Bretagne via le dispositif *Bien Vivre Partout en Bretagne 2021*² dont la création d'une résidence jeune active à la Trinité sur Mer, une résidence habitat jeune à Taden et un foyer de jeunes travailleurs sur la commune de Guisriff. Ces projets permettent la création de 182 logements supplémentaires pour faciliter le maintien des jeunes actifs / saisonniers travaillant sur le territoire. La Région a apporté un soutien financier à hauteur de 545 348 €.

² Les financements du dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne 2021 » ont été engagés en 2022

- **Financement de logement étudiants (via le CPER) (P.311)**



Le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 a été signé le 15 mars 2022 entre le Président de Région et le Préfet. Négocié pendant près de 2 ans entre l'Etat, les collectivités bretonnes et les établissements bretons d'enseignement supérieur et de recherche, le volet « enseignement supérieur recherche » bénéficiera d'une enveloppe globale de plus de 400 M€, en nette augmentation par rapport au CPER précédent.

En particulier, plus de 50 M€ sont consacrés à la rénovation ou à la construction de résidences étudiantes, majoritairement portées par le CROUS, mais également par des écoles (ENSTA Bretagne, IMT Atlantique). La réalisation de ces opérations permettra de rénover 430 chambres ou studios, et d'en construire près de 500 nouveaux.

- **Expérimentation sur le logement des travailleurs saisonniers dans les internats de 2 lycées bretons**



En période estivale, nombre d'emplois saisonniers se retrouvent non pourvus du fait de l'impossibilité pour les travailleur·euses saisonnier·ères de se loger dans des conditions décentes à des tarifs abordables. Dans ces conditions, la Région Bretagne souhaite proposer, lorsque la situation le lui permet d'un point de vue bâtementaire, de mettre à disposition des communes ou de leur groupement, les internats de ses lycées, hors période scolaire exclusivement, au bénéfice de salarié·e·s.

Deux expérimentations ont eu lieu au cours de l'été 2022, à Dinard (lycée Yvon Bourges) et à Lamballe (Lycée Henri Avril). Au total, 32 saisonnier·ères ont été accueilli·e·s. A Dinard, la moyenne d'âge des 21 saisonnier·ères a été de 29 ans. A Lamballe, sur les 11 saisonnier·ères accueilli·e·s, 7 étaient issus de l'EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi, acteur de l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification), montrant ainsi que la solution d'offre d'hébergement est facilitante pour ces jeunes en sortie positive de parcours de réinsertion.

Zoom sur le chantier 5 du plan

« Les parcours de vie des jeunes passent par la décohabitation, que ce soit pour se former, pour travailler ou pour s’émanciper. Les besoins de jeunes en matière de logement sont variés - logement de courte durée, colocation, double logement dans le cadre d’un parcours d’alternance par exemple, à faibles revenus, etc. - et les freins pour y accéder nombreux : les moyens financiers, la connaissance de ses droits, le manque de garanties, la lecture et la compréhension d’un bail, etc. Comment permettre alors à chaque jeune d’accéder à un logement adapté à sa situation et faciliter la gestion de cette nouvelle responsabilité ? »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l’écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Contexte



Le chantier logement a été lancé en février 2021 avec pour objectif de favoriser l’accès au logement pour les jeunes. Plusieurs rencontres ont eu lieu pour partager des constats et des expériences, afin de repérer les actions à mettre en place. Trois axes d’intervention ont ainsi été identifiés et travaillés en 2022 :

- Animer un réseau régional autour du logement des jeunes, en rassemblant élu-es et technicien-nes pour partager les expériences et bonnes pratiques (première édition prévue en 2023 dans le Finistère)
- Développer les dynamiques locales autour du logement des jeunes, notamment en favorisant les coopérations locales entre acteur-trices jeunesse et acteur-trices du logement.
- Construire une plateforme numérique du logement des jeunes en Bretagne afin de rassembler les ressources et informations sur le logement, proposer des offres de logement, et permettre un accès facilité à un réseau d’accompagnement au logement.

Acteur.rice.s mobilisé.e.s

Les facilitateur-trices de ce chantier sont : L’URHAJ Bretagne - Union Régionale pour l’Habitat des Jeunes -, la CAF du Finistère, la Fédé B - Fédération d’associations étudiantes de l’Ouest de la Bretagne.

Les acteur.trices mobilisé-es sont : des membres du réseau Habitat Jeunes, des représentants des collectivités et de leurs groupements, des CAF, des missions locales, des structures Info Jeunes, des mouvements de jeunesse et d’éducation populaire, des représentants des jeunes (la fédé B, jeunes volontaires de service ...), des représentants du CESER, des représentants des services de l’Etat (notamment de la DREAL), des représentants des bailleurs sociaux...

Actions réalisées en 2022

En 2022, la Région a participé à l’ensemble des travaux de ce chantier (réunions, ateliers, rencontres, etc.) rappelant les enjeux régionaux, les expériences existantes et contribuant à la co-construction de solutions de logement. Afin de faciliter le travail de diagnostic, elle a notamment accueilli un stagiaire qui a travaillé durant 6 mois sur la problématique du logement des jeunes en Bretagne.

Dans ce cadre, elle a porté sa priorité d’action sur le portage d’une des trois fiches actions du chantier, relative à la faisabilité d’une plateforme numérique « ressources / informations / offres / accompagnement » sur le logement pour les jeunes. Elle a ainsi organisé et animé un webinaire dans le cadre du cycle Les Territoires innovent présentant différentes plateformes locales ou régionales, et ayant réuni près de 300 participants.

Chantier 6

Garantir l'accès à la mobilité, sous toutes ses formes

La Région contribue au chantier 6 du plan breton de mobilisation pour les jeunes :

- Mission 3
- Mission 4
- Mission 8

Contexte National

Près d'un tiers des jeunes de 18 à 24 ans renonce de manière régulière à des services faute de moyen de transport pour s'y rendre, et 1 jeune sur 2 a le sentiment d'être contraint dans ses déplacements, rappelle le Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse (COJ), dans son rapport sur la mobilité des jeunes. Ces constats se révèlent exacerbés pour les jeunes ruraux, quand il n'existe pas de réseau de transport collectif adapté. Les difficultés de mobilités sont des freins pour travailler, se former, accéder aux soins de santé, à certains loisirs ou activités culturelles...

Chiffres clés

100 000

Jeunes bénéficiaires du transport scolaire géré par la Région

160 000

Titres de transport gratuits utilisés par les jeunes au cours de l'été 2022

350

Jeunes bénéficiaires d'une aide de la Région pour leur permis de conduire

La Région agit avec et pour les jeunes

- Abondement du FAJ sur les projets de mobilité des jeunes (P.319)

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



En complément de l'offre de service formation qu'elle met en œuvre, la Région Bretagne apporte une contribution directe aux Fonds d'aide aux jeunes de 16 à 25 ans (FAJ), gérés par les 4 Départements et les 2 Métropoles du territoire sur des objectifs notamment liés à la mobilité des jeunes. Cette contribution s'inscrit en lien avec les Missions locales dans le but d'aider les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle. En 2022, la Région a abondé les FAJ à hauteur de 340 000€.

- Une aide pour financer le permis des jeunes (P.315)

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Depuis juin 2021, grâce aux financements supplémentaires du Pacte d'investissement dans les compétences, la Région Bretagne finance la formation au permis de conduire pour les jeunes de 18 à 30 ans qui ont intégré une formation financée par la Région (PREPA, QUALIF, Langues de Bretagne, Accompagnement à la qualification). Cette aide au financement

du permis doit permettre aux jeunes d'accéder à une formation qualifiante et favoriser leur insertion professionnelle.

Cette aide de 1 500 € maximum est versée directement aux auto-écoles. Elle a concerné 350 jeunes en 2022 pour un montant de 504 230 €.

- **La mise en œuvre quotidienne du transport scolaire et interurbain (P.401)**

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Chaque année, ce sont plus de 100 000 scolaires qui sont transporté·e·s par le réseau BreizhGo, sur les circuits, les lignes interurbaines, et dans une moindre mesure, sur le train et les lignes maritimes (essentiellement élèves internes). Les déplacements des collégien·ne·s et lycéen·ne·s sont donc au cœur de l'organisation du réseau régional, avec de nombreux chantiers portés depuis la prise de compétence pour harmoniser et améliorer le service à l'échelle régionale : tarification unique (120€, et 90€ pour les internes sur les cars), offre Scolaire + (permettant à celles et ceux qui le souhaitent de circuler de manière illimitée sur l'ensemble des TER et Car BreizhGo pour 80€ de plus à l'année scolaire), règlement de transport scolaire harmonisé ou encore nouveau site d'inscription au transport scolaire en ligne, et centrale d'appels unique.

- **Des tarifs attractifs pour les jeunes, valables pour tous les moins de 26 ans (P.401)**

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Des tarifs attractifs pour les jeunes, valables pour tous les moins de 26 ans, tous les jours, sans condition, et qui permettent d'obtenir jusqu'à 65 % de réduction par rapport au plein tarif :

- Sur le TER : une gamme occasionnelle révisée fin 2021 : 4, 8 ou 15 € selon la distance parcourue et jusqu'à -40% en pack 5 voyages. En 2022, en moyenne, 130 000 voyages ont été réalisés par mois avec le tarif jeunes occasionnel et 110 000 par mois avec les abonnements jeunes.
- Sur les cars : une nouvelle gamme (depuis septembre 2020), avec une déclinaison pour les jeunes, qui n'existait pas sur tout le territoire auparavant : de 2 à 4€ pour le titre unitaire, de 25 à 40 € pour l'abonnement mensuel. En 2022, se sont en moyenne 130 000 voyages par mois qui ont été réalisés avec le tarif jeunes occasionnel et 130 000 avec les abonnements jeunes.

- **Autres tarifs facilitant la mobilité des jeunes (P.401)**

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



La gamme BreizhGo Solidaire propose des réductions de 60% à 75% (valable sur TER et cars BreizhGo) et peut concerner notamment les jeunes en situation d'insertion (à partir de 1€ pour le car et 2€ pour le train). Près de 270 000 voyages ont été réalisés via ce tarif solidaire en 2022.

Les Pass TER BreizhGo pour voyager en illimité sur le TER BreizhGo, de 1 à 5 personnes, pour une durée de 2 ou 7 jours consécutifs, aux prix respectifs de 55 € et 110 €, offrent aux jeunes une solution très bon marché pour des déplacements de loisirs en groupe.

- **Des outils numériques au service de la mobilité des jeunes (P.401)**

La Région développe aussi des outils numériques pour répondre aux attentes de simplicité et de souplesse :

- L'application « *M-ticket* », qui permet d'obtenir son billet de car sur son smartphone, est utilisée très majoritairement par les jeunes (près de 80% des voyages).
- L'application « *Mobibreizh* » est également proposée pour calculer son itinéraire en transports collectifs, et des réflexions sont menées avec les autres collectivités pour proposer des parcours d'achat et de service après-vente plus fluides entre les modes avec la carte KorriGo.
- Par ailleurs, OuestGo, la plateforme de covoiturage de proximité et solidaire, propose de mettre en relation gratuitement conducteurs·trices et passagers·ères pour des trajets réguliers, des évènements, ou dans le cadre de communautés de covoitureurs·euses.

- **Faciliter l'accès des jeunes aux transports en commun régionaux pendant l'été (P.401)**

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Dans le cadre de cette mesure, la Région a mis en place une gratuité, pour les jeunes breton·nes, des transports en commun du réseau public Breizhgo pendant les étés 2021 et 2022. En car, en TER ou en bateau, les jeunes apprenant·es de Bretagne ont ainsi pu voyager gratuitement sur le réseau de transport public BreizhGo pendant plus de 7 semaines. La Région a mis à leur disposition plus de 50 000 billets gratuits par semaine.

Au total, près de 160 000 titres ont été distribués en 2022, dont la moitié sur les TER, 43% sur les cars et 7% sur les bateaux. Cette mesure a représenté un coût de 450 000 € pour la Région.

Une enquête qui a recueilli plus de 1000 réponses, a permis de montrer que :

- Ce sont très largement les breton·nes qui ont bénéficié de cette offre (95% des répondant·es, tous modes confondus). La répartition par département est équilibrée au regard de la démographie jeune.
 - 87% des répondant·es sont des étudiant·es ou des lycéen·nes. Les étudiant·e·s ont beaucoup utilisé le bateau, les lycéen·nes davantage le TER et le car.
 - 2/3 des répondant·e·s déclarent qu'ils n'auraient pas voyagé ou moins voyagé sans cette offre.
- **Mise à disposition de véhicules particuliers de la Région auprès d'associations accompagnant notamment des publics jeunes vers l'emploi**

12 voitures ont été mises à disposition de 4 structures au contact des jeunes : la maison de l'Argoat à Guingamp (2 véhicules), la mission locale de Guingamp (2 véhicules), l'association Ti Mouv' du Pays de Lorient (6 véhicules) et Wimoov à Carhaix (2 véhicules).

Par ailleurs et en complément, 8 scooter ont été mis à disposition : 2 scooters auprès de l'Association pour l'insertion sociale d'Ille et Vilaine, 2 ont été confiés à la mission locale Centre Bretagne (Pontivy), et 4 scooters supplémentaires à deux structures de mobilité solidaire du Finistère (2 à Mobil'emploi Cornouailles et 2 autres à la plateforme mobilité de Morlaix).

Zoom sur le chantier 6 du plan

« La mobilité est un enjeu central pour les jeunes. Facteur d'autonomie et de liberté au quotidien, elle favorise l'accès à l'emploi et aux différents services (loisirs, santé, formation, commerces...) et permet de mieux s'approprier le territoire dans lequel ils et elles habitent. Les préoccupations des jeunes en matière de mobilité prennent de multiples formes qu'il s'agisse de son coût (passage du permis, achat et entretien d'une voiture, carburant) ou de son impact pour la planète. Cette dimension écologique se développe considérablement aujourd'hui et peut amener les jeunes à envisager différemment leur mobilité. Si l'on constate une multiplication des alternatives à la voiture, les choix de mobilité des jeunes restent souvent contraints par des freins financiers, psychologiques ou par une desserte variable, de sorte que la voiture reste souvent nécessaire. Dans un tel contexte, quelles solutions de mobilités envisager pour favoriser l'émancipation des jeunes et répondre aux enjeux de transition écologique ? »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Contexte

Les objectifs généraux énoncés lors de la co-construction du chantier en 2020 sont les suivants : favoriser le développement des alternatives à la voiture individuelle, telles que les transports collectifs et les mobilités douces, et encourager leur promotion et leur accès ; réduire les obstacles financiers ou psychologiques à la mobilité individuelle ; prendre en compte les contraintes de mobilité lors de la conception et de la mise en œuvre des dispositifs proposés par les acteurs publics et privés, notamment ceux destinés aux jeunes ; et enfin, rapprocher les services destinés aux jeunes en adoptant une approche proactive.

Acteur.rice.s mobilisé.e.s

Acteur.rice.s mobilisé.e.s: Associations, Autorités organisatrices des mobilités, Acteur.rices proposant des services aux jeunes, Plate-formes mobilité, intercommunalités, Rectorat...

Chantier 7

Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes

La Région contribue au chantier 7 du plan breton de mobilisation pour les jeunes :

- Mission 3
- Mission 6

Contexte national

Deux ans après la crise sanitaire, l'engagement des jeunes en faveur de la culture et des loisirs semble retrouver un certain élan, selon le Baromètre de l'INJEP. Cependant, cette dynamique n'est pas uniforme, car chez les femmes et les diplômés (baccalauréat ou supérieur), l'engagement dans ces domaines a diminué de 11 points. Néanmoins, les 18-30 ans se démarquent par une pratique plus fréquente d'activités culturelles et artistiques que leurs aînés. Le Pass accessible à tous les jeunes de 15 à 17 ans, a bénéficié à près de 1,9 million de jeunes, d'après le ministère de la Culture. Enfin, la lecture reste un loisir privilégié pour cette tranche d'âge, avec une nette préférence pour le genre manga qui représente 56% des dépenses.

Chiffres clés

17 163

Bénéficiaires du dispositif « lycéen·nes et apprenti·es au cinéma »

40

Salles de cinéma bretonnes, partenaires de « lycéen·nes et apprenti·es au cinéma »

12

Etablissements impliqués dans le projet "patrimoine de mon lycée"

La Région agit avec et pour les jeunes

• Lycéens et apprentis au cinéma (P.602)

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



En 2021, le marché du dispositif Lycéen·ne·s et apprenti·e·s au cinéma a été renouvelé pour une période de 4 ans, avec un budget total de 416 000 €. Ce dispositif permet aux lycéen·ne·s et aux apprenti·e·s de Bretagne d'accéder à un minimum de trois œuvres cinématographiques par an, de bénéficier d'une formation à l'analyse filmique et, dans la mesure du possible, de rencontrer des professionnel·le·s du cinéma, le tout dans des cinémas de proximité.

En 2022, ce dispositif a concerné 17 163 élèves, 106 établissements, 512 enseignant·e·s et formateur·rices, ainsi que 40 salles de cinéma partenaires en Bretagne. Malgré la mise en place de contenus en ligne tels que des œuvres, des analyses et des témoignages, le dispositif continue d'être largement plébiscité par les établissements et les élèves.

- **Soutenir des jeunes plasticiennes et plasticiens pour des temps de recherche et de création (P.601)**

4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



recherche et leur création artistiques.

Suite à l'opération Contre Vents et Marées portée par Art Contemporain en Bretagne avec le soutien de la Région en 2021, la collectivité a financé directement en 2022 des temps de recherche artistique pour de jeunes plasticiennes et plasticiens. En collaboration avec des structures actives dans le champ de l'art contemporain, des bourses d'un montant de 3 000 € ont été attribuées à chaque artiste pour soutenir leur

- **Passeurs d'images (P.602)**

16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



L'objectif est de favoriser la diffusion de films Art et Essai, de documentaires et de films d'animation indépendants, et ainsi d'aider les jeunes en exclusion sociale et culturelle situés dans des territoires prioritaires, à mieux se situer vis-à-vis de l'image (cinéma, télévision, médias, jeux vidéo, etc.) dans leur environnement personnel. Des ateliers de pratique artistique innovants sont également proposés pour atteindre cet objectif.

Dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, le dispositif *Passeurs d'images* a bénéficié d'un soutien spécifique en dehors du temps scolaire, afin de proposer une offre artistique et culturelle différente de celle généralement relayée par les médias.

- **L'appropriation par les lycéen·nes de leur patrimoine (P.604)**

16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



La Région mène actuellement une étude sur le patrimoine des lycées, dans le cadre de sa compétence en matière d'Inventaire. Cette étude s'accompagne de projets participatifs impliquant des élèves, des enseignant·e·s, des documentalistes, etc. Ces projets font partie intégrante de l'éducation artistique et culturelle, et permettent aux élèves de mieux comprendre leur patrimoine quotidien. En 2022, 8 nouveaux établissements ont rejoint l'appel à projet *Patrimoine de mon lycée*, porté en collaboration avec le Rectorat (soit 12 établissements au total à ce jour).

La Région mène actuellement une étude sur le patrimoine des lycées, dans le cadre de sa compétence en matière d'Inventaire. Cette étude s'accompagne de projets participatifs impliquant des élèves, des enseignant·e·s, des documentalistes, etc. Ces projets font partie intégrante de l'éducation artistique et culturelle, et permettent aux élèves de mieux comprendre leur patrimoine quotidien. En 2022, 8 nouveaux établissements ont rejoint l'appel à projet *Patrimoine de mon lycée*, porté en collaboration avec le

Zoom sur le chantier 7 du plan

« La déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle de 2001 stipule que « Les droits culturels sont une partie intégrante des droits de l'homme, lesquels sont universels, indissociables et interdépendants. [...] Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »

Travailler sur la notion de droits culturels suppose de passer d'une logique d'offre, où l'on faisait pour les publics, à une logique où l'on fait avec les personnes. Si travailler sur les droits culturels des jeunes implique d'appréhender une multitude de dimensions ayant trait à la liberté de choix des références culturelles ou aux conditions de leurs pratiques culturelles, il s'agit surtout de favoriser leur participation à la vie culturelle ainsi qu'aux politiques qui les encadrent... Aussi, explorer l'ensemble des composantes du concept des droits culturels des jeunes représente une mission très vaste. Il est donc convenu avec les acteur·rice·s concerté·e·s, de prioriser le Plan sur deux approches des droits culturels : la diversité culturelle et la participation à la vie culturelle. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Contexte

Les objectifs généraux énoncés lors de la co-construction du chantier en 2020 sont les suivants : Encourager et faciliter la participation active des jeunes à la vie culturelle, que ce soit au sein des structures culturelles ou sur les territoires ; améliorer l'accessibilité des ressources et des événements culturels ; mieux prendre en compte les pratiques culturelles des jeunes ; et enfin, favoriser la pratique culturelle professionnelle chez les jeunes.

Acteur.rice.s mobilisé.e.s

Acteur.rice.s mobilisé.e.s : Associations, Collectivités, DRAC, Rectorat...

Chantier 8

Permettre aux jeunes de s'engager

La Région contribue au chantier 8 du plan breton de mobilisation pour les jeunes :

- Mission 1
- Mission 2
- Mission 3
- Mission 6

Contexte national

D'après une étude de l'Ifop, la participation bénévole des jeunes augmente alors que celle des bénévoles de 65 ans et plus diminue. Le baromètre DJEPVA de début 2022 révèle que 51% des jeunes ont donné de leur temps bénévolement à une association ou à une autre organisation, atteignant ainsi son plus haut niveau depuis 2016. En outre, 22% des jeunes qui n'ont pas encore franchi le cap de l'engagement bénévole se disent prêts à le faire, avec une préférence marquée pour les causes environnementales (19%) et humanitaires (19%).

Chiffres clés

156

Lycéen·nes et apprenti·es composent la nouvelle assemblée du Conseil régional des jeunes

972

Jeunes bénévoles associatifs formés grâce au soutien du fond de développement de la vie associative (FDVA1)

237 975 €

Pour soutenir le fonctionnement de 6 mouvements régionaux de jeunesse et d'éducation populaire

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Le Conseil régional des jeunes lycéen·nes et apprenti·es de Bretagne (P.302)**



Le CRJ a terminé son mandat 2020/2022 en juin 2022 en présentant les projets réalisés, tels que l'écriture d'un plaidoyer pour la mise en œuvre de séances d'éducation à la sexualité de manière qualitative, la proposition de création de délégué·es Culture dans les lycées, et la multiplication de "fresqueurs du climat". De septembre 2021 à juin 2022, 4 représentant·e·s du CRJ ont par ailleurs régulièrement participé à la Commission Jeunesse, égalité des droits et citoyenneté, présidée par Gaby Cadiou.

Le nouveau mandat du CRJ pour 2022/2024 a été lancé à partir de la rentrée 2022 avec 156 jeunes élu·e·s. L'installation a eu lieu le mercredi 30 novembre 2022 autour de cinq commissions de travail : culture, biodiversité/climat, communication, santé et égalités - ces deux derniers thèmes ont été choisis expressément par les jeunes élu·e·s lors du week-end d'intégration en novembre dernier. 4 représentant·e·s de cette nouvelle assemblée participent également aux échanges de la Commission Jeunesse, égalité des droits et citoyenneté.

La candidature de la Région Bretagne a par ailleurs été retenue en octobre 2022 pour accueillir le congrès biennal de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes - ANACEJ - qui aura lieu l'automne 2024 à Saint-Brieuc.

- **La plateforme Jeunes en projet, « la boîte des outils » des jeunes bretonnes et bretons pour donner vie à leurs projets (P.102)**

« Jeunes en projet » est une plateforme de valorisation des projets des jeunes bretonnes et bretons qui vise à répondre aux besoins d'accompagnement des jeunes dans la concrétisation de leurs idées, dans la recherche du bon interlocuteur, dans la connaissance des aides qui leur sont ouvertes ou des outils qui peuvent être mis à disposition. Mise en œuvre initialement à l'échelle finistérienne, puis déployée sur toute la Bretagne en 2021 par le CRIJ, elle constitue aujourd'hui une véritable source d'inspiration et une boîte à outils pour les jeunes qui souhaitent passer de l'idée à l'action. En 2022, la Région a soutenu le développement et le fonctionnement de cette plateforme à hauteur de 14 000

€. Elle s'appuie également sur cet outil pour faciliter l'accès et le déploiement du dispositif *Accélérateur d'Initiatives Jeunes*.

Le nombre de visiteurs de la plateforme "Jeunes en projet" a augmenté en 2022, atteignant 25 000 visiteurs pour l'année, tandis que 1 660 nouveaux comptes ont été créés sur la plateforme. Depuis sa création, la plateforme a enregistré un total de 563 projets déposés, dont 150 en 2022. L'âge médian des jeunes utilisant la plateforme est de 21 ans.

- **Aider les projets de formation de bénévoles, avec un ciblage fort sur les jeunes et leur engagement, via le Fonds de développement pour la vie associative (FDVA) (P.205)**



Le Fonds de développement de la Vie Associative (FDVA) dans son volet Formation des bénévoles a fait l'objet d'une délégation de compétences de l'Etat à la Région Bretagne en 2021. La priorité affichée dans l'appel à projets 2021 intitulée *Projets favorisant l'engagement de la jeunesse -formations assurées par des associations de jeunes ou ciblant particulièrement la jeunesse* a été renouvelée en 2022. Au final ce sont plus de 972 bénévoles qui auront été touchés-es, et 36 915 € consacrés aux formations les concernant.

- **Expérimentation avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse (P.205)**

La Région est engagée depuis 2010, via une convention d'objectifs communs, avec 5 fédérations ou mouvements d'éducation populaire : Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne Bretagne (MRJC), Union Bretonne pour l'Animation des Pays Ruraux (UBAPAR), Fédération des Centres Sociaux de Bretagne (FCSB), Union Française des Centres de Vacances Bretagne (UFCV) et Fédération Familles Rurales de Bretagne (FFRB) pour favoriser notamment les innovations et les expérimentations en leur sein et renforcer les dynamiques interfédérales sur ces sujets. La ligue de l'Enseignement est elle aussi soutenue par une convention pluriannuelle pour son action dans les Juniors associations, l'éducation à la citoyenneté ou l'organisation des services civiques. Ces crédits (237 975 € annuels) ont constitué un effet levier important dans la dynamique de développement d'actions auprès des jeunes, que ce soit par l'organisation d'évènements fédérateurs (parlement libre des jeunes) mais aussi et surtout par l'action continue que ces structures opèrent avec ce public (lutter contre l'isolement, favoriser l'engagement, former à l'animation). 2022 sera la dernière année de ce conventionnement, remplacé par un soutien plus large des acteurs de la jeunesse et de l'Education populaire.

- **Expérimentation sur le soutien à l'emploi associatif des jeunes (P.205)**



La crise sanitaire a fortement impacté le bénévolat (15% de baisse sur cette période) dans les associations tout en réaffirmant son importance pour la cohésion sociale des territoires. Cet enjeu majeur, la Région l'a appréhendé par le prisme du renouvellement bénévole en axant particulièrement son effort sur l'implication des jeunes. Le dispositif mis en place en 2022 avait comme objectif d'aider les plus petites associations à recruter une personne de moins de 26 ans pour les aider à développer leur projet associatif. Ce sont 130 000 € qui ont été mobilisés pour aider les 14 associations retenues dans cet appel à projet, en favorisant l'embauche de 14 jeunes bretons.

- **Soutien à la formation des animateurs loisirs-jeunesse en langue bretonne (P.318)**

4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



L'aide aux stages BAFA et BAFD en langue bretonne vise à soutenir la formation en langue bretonne des animateurs (BAFA) et directeurs de centres de vacances (BAFD) par l'Union bretonne pour l'animation des Pays Ruraux (UBAPAR). Il est en effet indispensable de disposer chaque année des ressources humaines nécessaires à l'animation et la direction des centres de vacances et activités extra-scolaires en langue bretonne. Les stages en langue bretonne sont aidés à hauteur de 100 € par stagiaire, cette aide étant répercutée sur le prix des stages. 15 jeunes ont ainsi été formé-es en 2022 (9 pour le BAFA, 6 pour le BAFD) contre 25 jeunes en 2021 (17 pour le BAFA, 8 pour le BAFD). Cette baisse importante du nombre de stagiaires résulte d'une conjonction de difficultés qui a touché ces formations en 2022 : conséquences de la crise sanitaire, baisse d'attractivité des métiers de l'animation-jeunesse, modifications lourdes du calendrier de passage du baccalauréat.

- **Aide appelant à la participation des jeunes dans l'appel à projets *S'engager pour le patrimoine* (P.604)**

4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



Avec la reconduite de l'appel à projet *S'engager collectivement pour le patrimoine*, 8 associations ont été soutenues pour un total de 110 323 €, pour sensibiliser des jeunes au patrimoine en les intégrant à des projets de restauration, de valorisation ou en programmant des activités ludiques. Ces initiatives permettent d'encourager la transmission des savoir-faire tout en sensibilisant les participants au patrimoine. Elles favorisent par ailleurs l'accueil des jeunes dans des territoires généralement ruraux et incitent au développement de partenariats entre le milieu associatif et les lycées.

- **Implication des jeunes dans les démarches participatives liées au patrimoine (chantier de rénovation) (P.604)**

4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



En 2022, 5 projets patrimoniaux de restauration ont directement impliqué des jeunes, bénévoles ou en insertion, grâce au soutien de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif *Chantiers jeunes*. Ces initiatives permettent d'encourager la transmission des savoir-faire tout en sensibilisant les participants au patrimoine. De même, qu'elles favorisent l'accueil des jeunes dans des territoires généralement ruraux.

- **Actions pour renforcer la conscience européenne des jeunes (P.608)**

En 2022, la Région a augmenté le nombre d'interventions sur l'Europe à destination des jeunes sur l'ensemble de son territoire. 70 classes de lycées ont ainsi pu bénéficier d'une intervention sur l'Europe opérée par la Maison de l'Europe de Rennes, partenaire de la Région. Parmi ces animations, figure le serious game « Legends of Europe » qui continue de servir d'outils pour amener les jeunes à découvrir le territoire européen.

Zoom sur le chantier 8 du plan

« Les jeunes s’engagent pour la vie collective à différents niveaux et sous différentes formes. L’engagement est source d’apprentissages et se doit d’être un acte volontaire. Les nouvelles manières de s’engager supposent des adaptations professionnelles et institutionnelles. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l’écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Contexte

Ce chantier a démarré dès 2020, avec la volonté collective de déployer la plateforme *Projets Jeunes en Finistère* à l’échelle régionale afin d’accompagner les jeunes dans la concrétisation de leurs idées et de valoriser leurs projets. En parallèle, la mise en place de la bourse d’engagement des jeunes, créée dans le cadre des mesures d’urgences jeunes 2021 de la Région, a constitué un second axe de travail pour ce chantier. Ce projet, porté par Les Francas et la Ligue de l’enseignement des Côtes d’Armor, et mobilisant largement les participants au chantier, a été soutenu financièrement par la Région avec l’objectif de contribuer à créer ou recréer de la cohésion sociale dans une période de grande fragilité due à la crise sanitaire.

Pour 2022, le groupe de travail s’est fixé comme objectif de finaliser la mise en œuvre de la bourse d’engagement (au 31 août 2022), d’en réaliser un bilan détaillé et de poursuivre la découverte et le partage d’outils facilitant l’engagement des jeunes, notamment à travers la plateforme *Jeunes en projets*.

Acteur.rice.s mobilisé.e.s

Les facilitateur·trices de ce chantier sont : La ligue de l’enseignement des Côtes d’Armor, les Francas et Concordia.

Les acteur·trices mobilisé·es sont : des représentants de communes, d’intercommunalités, de conseils départementaux, de représentants de mouvements de jeunesse et d’éducation populaire, la CRESS, le CRIJ, UNIS CITE, des représentants des jeunes (jeunes volontaires de service civique ...), des représentants des services de l’Etat (DRAJES..) ...

Actions réalisées en 2022

- La montée en puissance de la plateforme « Jeunes en projet »

Au lancement de la dynamique du *Plan breton de mobilisation pour les jeunes* et plus particulièrement de ce chantier, le besoin d'accompagnement des jeunes dans la concrétisation de leurs idées, dans la recherche du bon interlocuteur, dans la connaissance des aides qui leur sont ouvertes ou des outils qui peuvent être mis à disposition, a été clairement identifié. Pour y répondre, le CRIJ, s'appuyant sur son expérience de la plateforme « Projets Jeunes en Finistère », a engagé en 2020 le développement d'une plateforme régionale. Collectivement, la Région, l'Etat, les Conseils Départementaux et la CAF se sont engagés à soutenir la conception et le fonctionnement de cette plateforme qui a été inauguré en octobre 2021.

En 2022, les travaux se sont concentrés sur le développement d'un module pour permettre le dépôt des demandes d'aide financière via la plateforme pour que celle-ci joue le rôle d'un « guichet unique », ainsi que sur l'appropriation de l'outil par les professionnel-le-s de jeunesse et sur la communication auprès du public jeune.

- La poursuite de la mise en œuvre et le bilan de la « Bourse d'engagement des jeunes »

Cette bourse forfaitaire de 1 000 € a permis de soutenir 35 projets, portés par 263 jeunes et ayant impacté directement près de 3 000 personnes dans chacun des 4 départements bretons.

Ces projets ont présenté une grande diversité en termes d'envergure, de thématiques et de formes. Certains étaient modestes (une action de nettoyage de plage par exemple), tandis que d'autres étaient plus ambitieux, comme l'organisation d'un festival. Les thématiques abordées étaient variées, allant de l'égalité des sexes à la lutte contre les discriminations, en passant par la préservation de l'environnement et le bien-être animal, avec des formes diverses : festival, exposition, court métrage, une conférence-débat, journée festive, événement sportif.

Dans la plupart des cas, la bourse d'engagement s'est appuyée sur les dispositifs locaux d'animation, valorisant ainsi les politiques locales de jeunesse et le travail de proximité et de terrain réalisé par les animateur-trices, afin que l'animation-jeunesse joue un vrai rôle de levier dans l'engagement des jeunes, au-delà de la simple consommation de loisirs.

Chantier 9

Faciliter la mobilité à l'international, dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle

La Région contribue au chantier 9 du plan breton de mobilisation pour les jeunes :

- Mission 3
- Mission 6

Contexte national

Selon les résultats du baromètre DJEPVA, près d'un jeune sur cinq a renoncé à un projet de mobilité en 2022 pour des raisons économiques. Les jeunes de 18 à 30 ans se tournent en premier lieu vers leur famille pour financer leur séjour, tandis que 47% d'entre eux bénéficient d'une aide financière en dehors du cercle familial. Parmi les dispositifs de mobilité internationale, la bourse Erasmus est la plus prisée. Toutefois, la mobilité internationale reste surtout associée à une poursuite de formation, et ce sont les jeunes les plus diplômés qui sont les plus enclins à partir à l'étranger.

Chiffres clés

2

Consortium Erasmus+ piloté par la Région avec 24 établissements de formation sanitaire et sociale

88

Jeunes ont bénéficiés de soutien financier pour des projets de solidarité internationale

75 000 €

Pour financer 28 séjours de mobilité de doctorant·es breton·nes.

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Soutien aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes apprenant·es breton·nes (P.302)**

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



En dépit du contexte post-covid, les mobilités à l'étranger des lycéen·ne·s ont repris progressivement, grâce à deux dispositifs financiers mis en place par la collectivité régionale : Jeunes à l'International -JALI - et Karta Bretagne. 564 bourses JALI ont été attribuées en 2021-2022 pour un montant total de 443 938 €. Pour Karta Bretagne, 102 mobilités en Europe ont été soutenues (concernant 3 128 élèves pour un montant de 178 738 €) et seulement 9 projets hors Europe (202 élèves pour 26 400 €). Toutefois, ces mobilités ne sont pas encore revenues au niveau de l'année 2019.

En ce qui concerne le projet Erasmus+, piloté par la Région Bretagne avec la participation de 24 établissements de formation sanitaire et sociale, une délégation danoise a été accueillie lors du comité stratégique annuel en juin 2022, avec pour objectif de développer l'accueil en stage des apprenants bretons et de créer des partenariats entre les différents établissements.

- **Animation du réseau des développeur·euses Erasmus+ et du COREMOB (P.302)**

L'animation de ces deux réseaux a pour objectif de favoriser l'accès des jeunes breton·nes, quel que soit leur statut, leur formation, leur âge, leur sexe, leur territoire ; aux opportunités de mobilité européenne et internationale.

Le réseau breton des développeurs de la mobilité européenne est animé depuis 2015 en Bretagne par la Région. Il est composé d'une cinquantaine de personnes, expertes sur Erasmus+ et prêtes à conseiller les futurs porteurs de projet. Deux événements ont été organisés avec les Agences Erasmus+ « jeunesse et sport » et « éducation et formation » les 10 mars et 15 juin 2022, pour sensibiliser des associations, collectivités et établissements, aux opportunités du programme Erasmus +. Dans la foulée, un accompagnement à l'écriture de projet a été proposé, dans la perspective du dépôt de ceux-ci.

Par ailleurs, suite au décret de décembre 2021 relatif à la délégation de compétences de l'Etat vers la Région Bretagne concernant notamment l'animation du COmité REgional de la MOBilité-COREMOB, la Région Bretagne a mis en place lors du 1^{er} semestre 2022 une consultation territoriale des acteurs impliqués dans la mobilité internationale des jeunes. Celle-ci a abouti, fin 2022, à la présentation du nouveau plan d'action 2022/2027 du COREMOB, plan présenté en Commission permanente puis lors de la session annuelle du COREMOB en décembre 2022. Ce plan est structuré en quatre axes thématiques :

- 1- Rendre lisible l'information sur la mobilité européenne et internationale,
- 2- Développer l'offre de mobilité,
- 3- Former et accompagner la montée en compétence de tous les acteur·trices de la mobilité,
- 4- Etudier et analyser la mobilité internationale des jeunes, avec un regard transversal sur mobilité et éco-responsabilité.

- **Aide à l'ouverture internationale pour les jeunes breton.nes (projets collectifs jeunes) (P.607)**

La Région apporte son soutien financier à des projets collectifs de solidarité internationale portés par des jeunes breton·nes âgé·es de 15 à 30 ans afin de favoriser l'ouverture à l'international des jeunes, de renforcer leur engagement solidaire et de les sensibiliser aux enjeux du développement durable. L'aide se traduit par une subvention forfaitaire allant de 150 à 250 € par jeune en fonction de la durée du séjour et du pays de destination. L'enveloppe budgétaire s'élève à 50 000 €. En 2020 et 2021, peu de mobilités ont été financées dans le cadre de ce dispositif, en raison de la crise sanitaire. En 2022, 12 projets ont été soutenus, représentant 88 jeunes.

- **Aide à des projets dans le cadre des coopérations décentralisées de la Région (P.607)**

La Région accompagne des structures associatives qui organisent des échanges interculturels en Europe et à l'International. Ces projets ont concerné une vingtaine de jeunes breton·nes pour l'année 2022.

- **Aide à la mobilité internationale des doctorant·es (P.311)**



Ce dispositif vise à soutenir des projets de mobilité internationale de doctorant·es breton·nes, en leur permettant de faire des séjours de quelques mois dans des laboratoires de recherche à l'étranger. La gestion de ce dispositif régional est confiée au collège doctoral de Bretagne. En 2022, une enveloppe de 75 000 € apportée par la Région Bretagne a permis de financer 28 séjours de mobilité de doctorant·es breton·nes.

Zoom sur le chantier 9 du plan

« L'accès à la mobilité internationale, vectrice d'ouverture au monde et de découverte, est un élément important des parcours de vie des jeunes. Les expériences de mobilité, qu'elles s'inscrivent dans la scolarité, pour se former et travailler, ou pour un engagement solidaire, présentent de multiples intérêts, notamment en termes de découvertes, d'apprentissages ou d'acquisition de compétences (psychosociales, culturelles...).

Cependant, l'accès à la mobilité internationale est souvent freiné par la méconnaissance des offres et possibilités d'accompagnement. Il s'agit de garantir la lisibilité des informations sur les solutions existantes pour partir à l'étranger, de la préparation du départ au retour en Bretagne, que ce soit dans le cadre de l'éducation formelle, comme non-formelle. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Contexte



Ce chantier est en cours depuis 2015, avec l'installation du COREMOB breton - Comité régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes. Depuis la délégation de compétence de 2021, ce comité est piloté par le Conseil régional en lien étroit avec l'Etat (Rectorat, via la DRAJES et la DAREIC en particulier). Il vise à coordonner et à mettre en réseau les différents acteur-trices de la mobilité, qu'ils soient organisateur-trices, accompagnateur-trices ou financeur-euses de programmes. L'objectif est d'augmenter le nombre de jeunes bénéficiaires et de diversifier les profils de ces derniers.

Après deux premiers plans d'actions (2015-2017, puis 2018-2020), et l'évaluation qui a suivi le second plan d'actions en 2021, le groupe de travail avait pour objectif en 2022 de poser la future stratégie pluriannuelle du COREMOB Breton pour les années 2022- 2027.

Acteur.rice.s mobilisé.e.s

Les facilitateur-trices de ce chantier étaient jusqu'à mi-2022 : la Région, le Rectorat, le CRIJ Bretagne, Jeunes à travers le Monde, la Fédération des MJC des Côtes d'Armor, Gwennili, le BIJ de Brest, la MAPAR de Redon. Des structures comme Concordia ou le Cicodes ont rejoint le groupe des pilotes avec la mise en place du nouveau plan d'action.

Les acteur.trices mobilisé-es sont : des représentants des universités et grandes écoles, des collectivités, des missions locales, des lycées, des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, des organismes de formation, des structures Info Jeunes...

Actions réalisées en 2022

Animation d'une dynamique collective pour définir le futur plan d'action 2022-2027 du COREMOB :

Afin de définir les orientations et priorités du futur plan d'actions 2022-2027, quatre rencontres départementales ont été organisées du 19 mai au 8 juin 2022. Elles ont rassemblé plus de 120 personnes impliquées dans la mobilité internationale, dont des jeunes, des représentants d'établissements scolaires et de l'enseignement supérieur, des associations, des institutions et des collectivités... et ont permis de mettre en lumière les besoins pour améliorer la mobilité internationale des jeunes au niveau du territoire breton.

Sur la base de ces constats, une journée régionale a ensuite été organisée pour imaginer collectivement des pistes d'actions qui pourront répondre à ces besoins. Ainsi, les participant-e-s ont pu proposer des groupes de travail sur des pistes d'amélioration d'actions déjà existantes dans le COREMOB, de nouvelles propositions d'actions n'existant pas encore, ainsi que des pistes de réflexion sur l'organisation du COREMOB pour la période à venir en Bretagne. Ces propositions ont permis de constituer une base à la définition des grands axes stratégiques du plan d'action 2022-2027 du COREMOB en Bretagne, qui a été acté lors de la réunion annuelle du COREMOB, le 7 décembre.

Parmi les nouveaux enjeux identifiés et faisant désormais l'objet d'une action dédiée, figurent notamment :

- Le développement des échanges de jeunes avec une attention particulière sur la transition écologique ;
- Le renforcement des séquences de primo-information sur la mobilité aux professionnel-le-s à travers l'outil *En route pour le monde* ;
- La mise en œuvre d'un parcours de formation annuel et de nouveaux modules de formation proposés par les partenaires bretons ;
- Le lancement de travaux de recherche sur les effets des mobilités internationales sur les organisations et les territoires impliqués.

Chantier 10

Agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes

La Région contribue au chantier 10 du plan breton de mobilisation pour les jeunes :

- Mission 1
- Mission 2
- Mission 5

Contexte national

Selon une récente enquête de l'IPSOS, 79% des jeunes se disent sensibles à la question du dérèglement climatique. Il peut s'agir d'une source forte de préoccupation, entraînant de l'éco-anxiété et influant sur la santé mentale des jeunes, mais également d'un moteur d'engagement, se traduisant par une recherche de sens, notamment dans leur avenir professionnel, en favorisant des métiers à impacts écologiques et sociaux. Selon une étude de Pôle Emploi, les emplois verts pourraient représenter jusqu'à 900 000 postes d'ici 2022, offrant ainsi de belles perspectives pour les jeunes soucieux de l'environnement.

Chiffres clés

36

Projets accompagnés dans le cadre du dispositif Accélérateur d'Initiatives Jeunes

16 500

Enfants et jeunes ont bénéficié des Pass classe de mer et classe nature

20

Lycées engagés dans le projet Mon lycée est un refuge pour la biodiversité

La Région agit avec et pour les jeunes

• Soutien au dispositif *Accélérateur d'initiatives jeunes* (P.102)

Afin de soutenir les jeunes breton-nes dans la réalisation de leurs projets de création d'activité qui contribuent à l'inscription de la Bretagne dans les transitions climatiques, écologiques et énergétiques, la Région a mis en place et reconduit en 2022 le dispositif *Accélérateur d'Initiatives Jeunes*. Le cahier des charges du dispositif a été retravaillé afin de gagner en simplicité et en accessibilité, de permettre une meilleure valorisation des projets, et de proposer aux jeunes un accompagnement global en inscrivant dans un cadre partenarial.

En 2022, 36 projets ont été accompagnés et 26 financés, sur des thématiques variées : économie circulaire, productions biologiques, low-tech. Ils ont été déposés autant par des jeunes femmes que des jeunes hommes, âgés en moyenne de 27 ans, et issus.es de l'ensemble de la Bretagne (projets dans les 4 départements). Une enveloppe financière de 49 860 € a été mobilisée, soit en moyenne 1900 € par projet.

• Accompagner le développement des classes de mer et des classes nature (P.208)

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Afin de conforter la relance des séjours de classes de mer après la crise sanitaire et d'autre part de renforcer l'acculturation maritime des plus jeunes et de leur permettre de vivre une expérience concrète de la mer et du littoral, deux appels à projets Pass classes de mer ont été mis en œuvre en 2022 pour un total de 800 000 €.

Très attractive et simple d'accès, l'aide a de nouveau rencontré un vif succès avec 384 dossiers déposés. Plus de 285 séjours ont pu être soutenus au bénéfice de plus de 13 000 enfants, soit 40 % des effectifs de jeunes breton-nes partant chaque année en classes de mer. La mise en œuvre du système de péréquation territoriale et d'une bonification a par ailleurs permis d'orienter une proportion significative de l'aide vers des publics dits prioritaires : 25 % du budget a ainsi été affecté

à des établissements situés en Réseau Education Prioritaire, en Quartiers prioritaires de la Ville, à des classes SEGPA/LEA/EREA ou encore à des établissements en zone rurale autonome très peu dense.

Enfin, les nouvelles modalités ayant permis d'augmenter le nombre de séjours aidés, le nombre de centres bénéficiant des retombées du dispositif a pu être doublé (49 contre 24 en 2021), ce qui contribue à l'objectif de soutenir l'écosystème des centres bretons de classes de mer.

Le dispositif Pass classe nature et biodiversité a également été reconduit en 2022 pour soutenir les séjours d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine naturel. Le dispositif a permis de soutenir cette année le départ de 3 451 jeunes mineurs, presque autant de garçons que de filles, pour des temps d'immersion et de connaissance au dehors, accueillis dans différents centres d'hébergement en milieu rural. Près de 190 000 € ont été mobilisés pour soutenir l'organisation de ces séjours.

- **Expérimentation avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et des lycées pour en faire des refuges de la biodiversité (P.502)**



Ce projet vise à sensibiliser l'ensemble des lycéen·nes, des professeur·es et le personnel technique de la Région Bretagne sur le sujet de la biodiversité. Pourquoi la protéger et comment ? Le projet Mon lycée est un refuge pour la biodiversité a été lancé en janvier 2021. 17 lycées relevant de l'éducation nationale et 3 lycées agricoles ont été retenus : 5 dans les Côtes d'Armor, 6 dans le Finistère, 5 en Ille et Vilaine, 4 dans le Morbihan. De nombreuses actions de sensibilisation ont été développées (vidéos, expositions...) ainsi que des actions d'aménagement dans les lycées telles que pose de nichoirs, aménagement de mares.

- **Accueillir, ouvrir, sensibiliser et éduquer dans les réserves naturelles régionales, les parcs naturels régionaux et le groupe régional des aires éducatives (P.502)**



La Région Bretagne a mis en place plusieurs initiatives pour encourager les démarches en faveur de la biodiversité et du patrimoine naturel, impliquant notamment le public jeune. Les neuf réserves naturelles de la région ont pour mission de sensibiliser et d'éduquer le public sur les enjeux de la préservation et de la gestion des sites naturels bretons, en proposant des visites individuelles, familiales ou scolaires adaptées à chaque site. Les Parcs naturels régionaux (Armorique et Golfe du Morbihan) ainsi que le projet de PNR Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, soutenus par la Région, proposent également des activités d'éducation à l'environnement, auxquelles le jeune public participe activement. Le PNR du Golfe du Morbihan est ainsi impliqué dans la coordination et l'animation des aires marines éducatives sur le territoire du parc, et s'investit également au côté de différents acteurs bretons, dont la Région et le Rectorat, dans les travaux du Groupe régional des aires éducatives, animé par l'Agence bretonne de la biodiversité avec le soutien financier de la Région. Enfin, des conventions pluriannuelles d'objectifs permettent à la Région de soutenir les programmes de sensibilisation de différents publics, intégrant largement la jeunesse, portés par les têtes de réseau associatives de l'éducation à l'environnement.

Zoom sur le chantier 10 du plan

« L'urgence climatique concerne tout le monde et des actions sont à mettre en place aujourd'hui. Les jeunes sont les citoyen.ne.s de la Bretagne de demain et souhaitent agir. Ils et elles sont pleinement engagé.e.s dans les transitions en cours. Pour ne pas les subir mais les vivre, en être acteur et actrice, il s'agit de les inclure dans l'action collective pour assurer ces transitions écologiques et les stratégies d'adaptation climatique. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Contexte



Le chantier a été lancé en septembre 2021 dans le but de proposer des opportunités concrètes d'engagement dans les transitions écologiques aux jeunes et de localiser les structures dédiées sur le territoire breton.

Pour 2022, le groupe de travail s'est fixé un double objectif :

- Etablir un panorama des différentes formes et possibilités d'engagement des jeunes en faveur de la transition écologique en Bretagne.
- Initier des temps de rencontres, par et pour les jeunes, autour des transitions écologiques.

Acteur.rice.s mobilisé.e.s

Les facilitateurs·trices de ce chantier sont : l'Association Ames de Bretagne, Le REEB, la DRAJES, la Région

Les acteurs.trices mobilisé.e.s sont : des représentants des jeunes (jeunes volontaires de service civique sur des missions liées aux transitions écologiques...), l'Association Séisme, l'Association Xylm, l'UNAT Bretagne, l'association Là-haut, le jardin des milles pas, Concordia, La Basse-Cour...

Actions réalisées en 2022

Etablir un panorama des différentes formes et possibilités d'engagement des jeunes en faveur de la transition écologique en Bretagne :

Un diagnostic a été réalisé sur l'identification des lieux et des formes d'engagement en faveur de la transition écologique en Bretagne. Ce travail a tout d'abord permis de réaliser une cartographie des espaces d'engagement pour les transitions écologiques et de créer un répertoire de contacts. Une enquête auprès de plusieurs centaines de jeunes a également permis d'identifier plusieurs pistes de travail qui seront approfondies dans les années à venir :

- Rendre plus accessibles et visibles les lieux d'engagement,
- Favoriser la création d'une communauté de jeunes engagés, afin de rompre l'isolement des jeunes face à l'éco-anxiété
- Soutenir l'émergence d'actions concrètes par et pour les jeunes.

Initier des temps de rencontres, par et pour les jeunes, autour des transitions écologiques

Une rencontre régionale de jeunes volontaires en service civique, engagés dans des missions liées aux transitions écologiques a été organisée. Intitulée " Le 27 juin - Construisons nos transitions écologiques", cette journée a eu lieu à Rennes, au jardin des mille pas. Construite par des volontaires en service civique, accompagnés depuis le début de l'année 2022 pour cette initiative, elle a rassemblé une centaine de jeunes volontaires et leurs tuteurs. Des ateliers ont été proposés pour réfléchir à l'engagement individuel et collectif, tels que "Comment faire société ?", "Comment s'engager ?", "Quel pouvoir d'agir individuel et collectif ?", ou encore la fresque du climat, animée par de jeunes élu-es du Conseil régional des jeunes. Des ateliers pratiques ont également été organisés sur l'eau, la biodiversité, les éco-gestes, l'alimentation, la permaculture... Cyril Dion est intervenu pour un échange avec les jeunes. Un élément clé de cette journée a été la volonté des jeunes de rester en lien et de créer un réseau entre eux.

Chantier 11 *Garantir l'égalité Femmes.Hommes*



La Région contribue au chantier 11 du plan breton de mobilisation pour les jeunes :

- Mission 2
- Mission 3

Contexte national

Bien que les femmes de 18 à 29 ans aient en moyenne un niveau d'études plus élevé que les hommes, elles sont toujours confrontées à des difficultés sur le marché du travail. En effet, les femmes gagnent en moyenne 13,4 % de moins que les hommes dans leur premier emploi après l'obtention de leur diplôme, selon une enquête de l'UNEF publiée en 2021. Malgré cela, les jeunes femmes en France sont de plus en plus engagées dans des mouvements pour l'égalité des sexes, avec 85 % des jeunes femmes âgées de 18 à 24 ans se déclarant féministes et 90 % étant favorables à l'égalité des sexes, selon une enquête de l'IFOP publiée en 2021.

Chiffres clés

32 500

De soutien à des projets pour promouvoir l'égalité des droits entre les jeunes hommes et femmes

100 000

Le nombre de violentomètres diffusés

66 000

Lycéennes bénéficient de protections menstruelles saines et gratuites dans leur lycée

La Région agit avec et pour les jeunes

• Promotion de l'égalité des droits auprès des publics jeunes (P.205)

Dans le cadre de son programme budgétaire pour favoriser et promouvoir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, la Région a soutenu en 2022 une variété de projets réalisés par des jeunes et/ou qui leur étaient destinés : permettre aux jeunes filles des quartiers populaires de pratiquer des sports trop peu mixtes en organisant des séances et matches de découverte, interroger la place des filles et des garçons dans les espaces publics en réalisant un film avec les habitant.es ou proposer des échanges sur la contraception masculine auprès des jeunes garçons sont quelques-uns des exemples de projets accompagnés financièrement. Le soutien total s'élève à 32 500 € (soit +2% par rapport à 2021). Enfin, l'élaboration et la diffusion du Violentomètre à toutes les structures Jeunesse (CRJ, Réseau IJ, ...), aux lycées et organismes de formation témoigne de la volonté régionale d'agir pour la prévention des violences sexistes et sexuelles auprès des jeunes breton·nes. Ce support de sensibilisation a été diffusé à 100 000 exemplaires papier.

• Promouvoir des filières scientifiques (P.311)

Dans un contexte de désaffection des filières scientifiques, Immersion sciences est un évènement annuel, initié en 2012 par la Région Bretagne, l'académie de Rennes et le CNRS, qui vise à faire se rencontrer pendant une semaine des lycéens·nes et des scientifiques chevronné·e·s, pour créer un déclic et encourager l'attrait pour les études scientifiques.

Après une édition 2020 annulée pour cause de confinement, et une édition 2021 organisée en distanciel, 2022 a permis d'organiser à nouveau l'évènement en présentiel, à l'île Tudy (29). Il a rassemblé 64 lycéen·nes de 1ère issue de lycées éloignés des centres universitaires, pour une semaine d'échanges et d'ateliers avec des chercheurs·euses de disciplines variées.

Par ailleurs, l'égalité femmes-hommes, avec une attention spécifique portée au jeune public féminin, est une des priorités des contrats d'objectifs et de moyens 2022-2023 signés entre la Région et plusieurs centres de culture scientifique, technique et industrielle (Espace des Sciences, Océanopolis, Maison de la Mer, P'tits Débrouillards).

- **Déploiement de l'équipement des lycées en distributeurs gratuits de protections hygiéniques pour lutter contre la précarité menstruelle (P.302)**



Dans la continuité du vote d'1 M€ à la commission permanente de décembre 2021, le déploiement des distributeurs et des protections (serviettes et tampons) a été réalisé à partir d'avril 2022. Ainsi, l'ensemble des 115 lycées publics et 93 lycées privés volontaires ont bénéficié de 440 distributeurs (de 1 à 9 en fonction du nombre de filles scolarisées).

66 000 lycéennes bénéficient ainsi d'un accès à des protections périodiques saines et gratuites dans leur établissement scolaire. Des supports pédagogiques ont été produits en partenariat avec le Rectorat d'Académie. Les résultats d'un questionnaire adressé aux établissements en octobre 2022 mettent en exergue une satisfaction unanime des jeunes, filles et garçons, l'opérationnalité effective des distributeurs, l'absence de mésusage des protections et la réalisation d'actions éducatives pour une partie des répondants.

Zoom sur le chantier 11 du plan

« Dès le plus jeune âge, les filles et les garçons n'ont pas les mêmes jouets, ne font pas les mêmes choix à l'école, n'exercent pas les mêmes sports, n'occupent pas les mêmes lieux... Plus tard, elles et ils n'ont pas les mêmes emplois ni les mêmes salaires et vivent des responsabilités différentes (professionnelles, associatives, parentales...). Confronté·e·s aux stéréotypes de sexe mais égaux et égales en droit, les jeunes femmes et hommes n'ont pourtant pas les mêmes parcours, des inégalités persistent. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Contexte

Ce chantier est en cours de lancement, en lien avec étroit avec le groupe Jeunesse du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG). Le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG) est un lieu où des actrices et acteurs travaillant pour l'égalité des droits femmes-hommes en Bretagne peuvent se rassembler pour identifier les défis à relever, repérer les endroits et les sujets où il y a des progrès ou des difficultés, et élaborer des réponses concrètes et efficaces.

Au sein du CpeG la Fédé B (Fédération des associations étudiantes de Bretagne occidentale) s'est porté volontaire pour faciliter le chantier sur l'Egalité entre les Femmes et les Hommes du Plan breton de mobilisation pour les jeunes, Ils souhaitent impulser une dynamique de travail collective pour interroger les stéréotypes de genre dans l'orientation des étudiant·es et futur·es étudiant·es.

Acteur.rice.s mobilisé.e.s

Les facilitateur·trices de ce chantier sont : La Fédération des associations étudiantes de Bretagne occidentale

Les acteur·trices mobilisé·e·s sont : Les CAF, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, la DIRECCTE, des représentants de communes, d'intercommunalités, de conseils départementaux, des missions locales, des PAEJ, des représentants des jeunes (étudiants, CRJ...), des représentants des services de l'Etat ...

Chantier 12 *Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes en milieu rural et dans les quartiers « politique de la ville »*

La Région contribue au chantier 12 du plan breton de mobilisation pour les jeunes :

- Mission 1

Contexte national

En milieu rural, les jeunes sont confrontés à une offre de services plus limitée et à des difficultés de mobilité qui peuvent rendre complexe l'accès à des formations ou des emplois. Selon une récente étude de l'INSEE, le taux de chômage des jeunes en milieu rural est plus élevé que dans les zones urbaines.

Dans les quartiers "politique de la ville", les jeunes peuvent être confrontés à des problèmes de précarité, d'insécurité ou encore de discrimination. Selon l'Observatoire national de la politique de la ville, ils sont plus touchés par le chômage et l'exclusion sociale que les autres jeunes en France.

Chiffres clés

40%

Des stagiaires sur les dispositifs PREPA et QUALIF de la Région résident en quartier politique de la ville ont 25 ans et moins.

544

Jeunes habitant en QPV ou ZRR ont répondu à l'enquête de l'ORS sur la santé des jeunes.

16 %

De la population des quartiers politique de la ville est âgée de 15 à 24 ans

La Région agit avec et pour les jeunes

L'action régionale en faveur des habitants des territoires ruraux et des Quartiers Politique de la ville, et notamment des jeunes, vise à mieux intégrer l'approche territoriale dans chacune des politiques régionales afin d'éviter les discriminations vis-à-vis des populations de ces territoires et de promouvoir l'égalité des droits.

L'application d'une péréquation des aides régionales au regard de la carte des capacités contribue à cette approche territoriale et notamment à une meilleure prise en compte des territoires fragiles : elle a par exemple été appliquée en 2022 pour le calcul de l'aide régionale aux Points Accueil Ecoute Jeunes ou encore au Pass classe de mer. Ce dernier dispositif a également appliqué une bonification pour les projets portés par des établissements situés dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville.

- **Action régionale en faveur des habitants des QPV (P.101)**

Les jeunes sont nettement sur-représentés parmi les habitants des quartiers politique de la ville. En effet, environ 14 000 jeunes de 15 à 24 ans vivent dans un des 32 quartiers politique de la ville de Bretagne, soit 16% de la population totale des quartiers, alors que ces mêmes jeunes de 15 à 24 ans ne représentent que 8% de la population bretonne.

Depuis 2015, la Région est signataire des contrats de ville et de leurs avenants ainsi que des conventions renouvellement urbain. A ce jour, l'intervention de la Région, en plus de l'accompagnement au renouvellement urbain des quartiers, se décline en 2 différents volets :

→ La mobilisation du droit commun

Le droit commun vise à mobiliser l'ensemble des politiques publiques afin de veiller à leurs déclinaisons et à leurs mobilisations pour les habitants des quartiers. Cette mobilisation du droit commun de la Région se fait sur la base de différents axes d'intervention, notamment accompagner l'accès à la formation professionnelle. 40% des stagiaires de la formation résidant dans les quartiers politique de la ville sont âgés de 25 ans et moins (vs 34 % hors quartiers politique de la ville).

Dans le cadre de sa convention avec la Région, l'Observatoire régional de la santé a également réalisé une étude sur la santé des jeunes des missions locales, avec des focus spécifiques sur les jeunes des quartiers politique de la ville et les jeunes résidant en milieu rural. Cette étude met en lumière des spécificités des différents groupes de jeunes intéressantes à prendre en compte dans les programmes de prévention en santé, par exemple une sur-représentation de la consommation d'alcool et de psychotropes pour les jeunes des zones rurales isolées, ou un taux de recours à l'interruption volontaire de grossesse plus fort chez les jeunes des quartiers politique de la ville. La publication permettant de rendre compte des résultats de l'enquête sera publiée en 2023.

→ La mobilisation de crédits dédiés pour accompagner le renouvellement urbain des quartiers.



Dans le cadre des 24 M€ inscrits au CPER 21/27 pour améliorer le cadre de vie et d'habitat des quartiers politique de la ville, la Région a renouvelé en 2022 son appel à projet *Quartiers en Transitions* sur (1,7 M€ engagés). Ce dernier vise à favoriser le développement des transitions pour les habitant-es des 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans l'objectif d'améliorer leur environnement de proximité. Il s'agit d'accompagner les projets d'investissement dans les transitions climatiques, écologiques, énergétiques, économiques, numériques et solidaires.

→ Le partenariat avec l'association RésO Villes,



RésO Villes est un centre de ressources politique de la ville pour les régions Bretagne et Pays de la Loire, qui existe depuis plus de 15 ans. En 2022, la Région a soutenu RésO Villes à hauteur de 30 000 €. Ce soutien permet de proposer un socle de formation et d'information aux acteurs de la politique de la ville via différents supports et sur des thématiques ciblées et inscrites dans notre convention avec l'association. En 2022, a notamment commencé un travail avec le réseau régional des Points Accueil Ecoute Jeunes afin de mieux faire connaître ces structures aux jeunes des quartiers.

• Réseau Rural Régional (P.102)



Le Réseau rural est un outil de partage d'expériences et de bonnes pratiques au sein des territoires ruraux. Il organise des webinaires, des visites de projet, réalise des fiches et vidéo de présentation d'expérience. Depuis 2018, le réseau breton a régulièrement travaillé sur les sujets de jeunesse ([recueil d'initiatives avec et pour les jeunes ruraux](#), [la captation audio de la présentation de l'étude de Yaelle Amsellem-Mainguy « les filles du coin »](#)). C'est dans la continuité de ces travaux qu'il s'implique dans le chantier 12 du plan jeunesse.

En 2022, le Réseau rural a poursuivi son cycle de rencontres sur la précarité en milieu rural. En partenariat avec RésO Villes et le Hub inclusion numérique, le réseau rural a animé un webinaire à destination des acteurs ruraux et des QPV pour mieux qualifier l'inclusion numérique et mobiliser sur l'initiative PortrEA. L'objectif du Portrait territorialisé de la relation e-administrative (PortrEA) d'un territoire est de pouvoir mettre en lumière la situation de la relation e-administrative entre les habitants et les administrations sur un territoire donné.

Le réseau rural a également organisé des ateliers et rédigé des fiches expérience sur les sujets suivants : animation de la vie sociale, zoom sur les espaces de vie sociale (webinaire et fiche sur l'expérience de « au bois des ludes ») ; une fiche sur le tiers lieu artistique et agricole de Kerminy.

Zoom sur le chantier 12 du plan

« Les jeunes vivant dans des territoires ruraux ou dans des quartiers concernés par la politique de la ville peuvent présenter plus de fragilités et être confronté·e·s à des problématiques et situations particulières directement liées à leur environnement de vie quotidienne. Il s'agit alors de s'assurer qu'ils et elles disposent d'un égal accès aux droits par rapport aux autres jeunes et qu'aucune relégation n'est générée par le fait de vivre sur ces territoires. Ce chantier revêt donc une dimension particulière par son approche transversale. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Contexte

Ce groupe de travail a été lancé en octobre 2020 avec pour objectif de travailler sur la thématique de l'accès aux droits des jeunes des territoires fragiles. Les freins à l'accès aux droits des jeunes ruraux et des jeunes des quartiers présentent en effet des similitudes. Ils partagent un moindre accès aux services, de plus grande difficulté de mobilité, de déterminants de santé moins bon. Les jeunes ruraux et les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la Ville ont aussi un champ des possibles plus restreints : moindre connaissance des métiers et filières de formation, des représentations limitantes, que celles-ci leurs soient renvoyées ou qu'elles soient intégrées.

En 2022, le groupe de travail a choisi de centrer son action sur l'accès à l'enseignement supérieur et aux grandes écoles pour les jeunes issu·e·s des territoires fragiles (territoires ruraux ou quartiers politique de la ville).

Acteur.rice.s mobilisé.e.s

Les facilitateur·trices de ce chantier sont : RésO Villes, le Réseau Rural Régional, la Région Bretagne.

Les acteur·trices mobilisé·es sont : des représentants de collectivités, des CAF, des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, des missions locales, des associations étudiantes, des services de l'Etat et des collectivités ...

Actions réalisées en 2022

Un webinaire a été organisé en septembre 2022 sur "L'accès aux grandes écoles : une question d'égalité". L'un des sujets abordés était le mentorat comme outil pour assurer l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et aux grandes écoles. Après une intervention de Chantal Dardelet, directrice du Centre égalité des chances de l'école de commerce l'ESSEC et chargée de l'animation du réseau national des grandes écoles sur le sujet de l'égalité d'accès, différentes initiatives bretonnes ont été présentées (au sein de Sciences-Po Rennes, de l'association « du Finistère aux grandes écoles »). Les expériences de tutorat et de mentorat se développant fortement, des attentes pour structurer une dynamique régionale sur ce sujet ont émergé. 25 personnes ont pu y participer. Le webinaire est accessible en Replay sur le site de RésO Villes.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230630-23_DFE_SEGEP_01-DE

DANEVELLOÙ DIELFENNAÑ TREUZSERVIJ

2022

FIN-CONTES DE DEMELAIJE TRAVERSIÉRS

2022



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | [region.bretagne](https://www.region.bretagne)
www.bretagne.bzh